Universitas
BIBLIOTHECA

B X1 1

BIBLIOTHEQUE

COLLECTION
COMPLÈTE
DES ŒUVRES
DE
J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENEVE,

Ornée de son portrait.

TOME SEPTIEME.

Contenant la Reine fantasque. ---- De l'imitation théâtrale. --- Pygmalion. --- J. J. Rousseau à Christophe de Beaumont. --- Extrait de tous les Journalistes sur ses ouvrages. --- Les différends de Rousseau avec M. Hume. --- Diverses autres Lettres, etc. etc.

A GENEVE,
ET A PARIS,
Chez VOLLAND, Libraire, Quai des Augustins,
N°. 25.

M. DCC. XC.

Universitas
BIBLIOTHECA

PQ
2030
1790
V.2

LA REINE FANTASQUE, *CONTE.*

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE.

CE petit Conte, écrit anciennement & par une ſorte de défi (*), n'avoit point encore été imprimé que je ſache. Il y a ſept ou huit ans que pluſieurs amis de M. Rouſſeau en eurent des copies qui ſe multiplierent à Paris & en province; il m'en eſt tombé entre les mains une des moins défigurées. Je ne crois pas que l'Auteur me ſache mauvais gré d'imprimer une folie déja connue, & qu'il a livrée au public lui-même depuis long-temps.

(*) Il s'agiſſoit d'eſſayer de faire un Conte ſupportable, & même gai, ſans intrigue, ſans amour, ſans mariage & ſans poliſſonnerie.

LA REINE FANTASQUE, CONTE.

IL y avoit autrefois un Roi qui aimoit ſon peuple..... Cela commence comme un conte de Fée, interrompit le Druide. C'en eſt un auſſi, répondit Jalamir. Il y avoit donc un Roi qui aimoit ſon peuple, & qui par conſéquent en étoit adoré. Il avoit fait tous ſes efforts pour trouver des Miniſtres qui entraſſent dans ſes vues; mais ayant enfin reconnu la folie d'une pareille recherche, il avoit pris le parti de faire par lui-même toutes les choſes qu'il pouvoit dérober à leur bouillante activité. Entêté du bizarre projet de rendre ſes ſujets heureux, il agiſſoit conſéquemment à cette idée, & une conduite ſi ſingulière lui donnoit parmi les grands un ridicule ineffaçable: le peuple le béniſſoit; mais à la Cour il paſſoit pour un fou. A cela près il ne manquoit pas de mérite; auſſi s'appelloit-il Phénix.

SI ce Prince étoit extraordinaire, il avoit une femme qui l'étoit moins. Vive, étourdie, inégale, folle par la tête, ſage par le cœur, bonne par tempérament, méchante par caprice: voilà en peu de mots le portrait de la Reine. Fantaſque étoit ſon nom; nom célèbre qu'elle avoit reçu de ſes ancêtres en ligne feminine, & dont elle ſoutenoit dignement l'honneur. Cette perſonne ſi illuſtre & ſi raiſonnable étoit le charme & le ſupplice de ſon cher époux; car elle l'aimoit auſſi fort ſincérement peut-être à cauſe de la facilité qu'elle avoit à le tourmenter. Malgré l'amour réciproque qui regnoit entr'eux, ils paſſerent pluſieurs années ſans pouvoir obtenir aucun fruit de leur union. Le Roi en étoit pénétré de chagrin, & la Reine s'en mettoit dans des impatiences dont ce bon Prince ne ſe reſſentoit pas tout ſeul: elle s'en prenoit à tout le monde de ce qu'elle n'avoit point d'enfans; il n'y avoit

pas un courtiſan à qui elle ne demandât étourdiment quelque ſecret pour en avoir, & qu'elle ne rendit reſponſable du mauvais ſuccès.

LES médecins ne furent point oubliés; car la Reine avoit pour eux une docilité peu commune, & ils n'ordonnoient pas une drogue qu'elle ne fît préparer très-ſoigneuſement, pour avoir le plaiſir de la leur jetter au nez à l'inſtant qu'il la falloit prendre. Les Derviches eurent leur tour; il fallut recourir aux neuvaines, aux vœux, ſur-tout aux offrandes; & malheur aux deſſervans des temples où Sa Majeſté alloit en pélerinage : elle fourrageoit tout; & ſous prétexte d'aller reſpirer un air prolifique, elle ne manquoit jamais de mettre ſens deſſus deſſous toutes les cellules des moines. Elle portoit auſſi leurs reliques, & s'affubloit alternativement de tous leurs différens équipages : tantôt c'étoit un cordon blanc, tantôt une ceinture de cuir, tantôt un long capuchon, tantôt un ſcapulaire; il n'y avoit ſorte de maſcarade monaſtique dont ſa dévotion ne s'avisât; & comme elle avoit un petit air éveillé, qui la rendoit charmante ſous tous ces déguiſemens, elle n'en quittoit aucun ſans avoir eu ſoin de s'y faire peindre.

ENFIN à force de dévotions ſi bien faites, à force de médecines ſi ſagement employées, le ciel & la terre exaucerent les vœux de la Reine; elle devint groſſe au moment qu'on commençoit à en déſeſpérer. Je laiſſe à deviner la joie du Roi & celle du peuple : pour la ſienne elle alla, comme toutes ſes paſſions, juſqu'à l'extravagance : dans ſes tranſports elle caſſoit & briſoit tout; elle embraſſoit indifféremment tout ce qu'elle rencontroit, hommes, femmes, courtiſans, valets; c'étoit riſquer de ſe faire étouffer que ſe trouver ſur ſon paſſage. Elle ne connoiſſoit point, diſoit-elle, de raviſſement pareil à celui d'avoir un enfant à qui elle pût donner le ſouet tout à ſon aiſe dans ſes momens de mauvaiſe humeur.

COMME la groſſeſſe de la Reine avoit été long-temps vainement attendue, elle paſſoit pour un de ces événemens extraordinaires, dont tout le monde veut avoir l'honneur. Les médecins l'attribuoient à leurs drogues, les moines à leurs reliques, le peuple à

ſes prières ; & le Roi à ſon amour. Chacun s'intéreſſoit à l'enfant qui devoit naître comme ſi c'eût été le ſien, & tous faiſoient des vœux ſincères pour l'heureuſe naiſſance du Prince ; car on en vouloit un, & le peuple, les grands & le Roi réuniſſoient leurs deſirs ſur ce point. La Reine trouva mauvais qu'on s'avisât de lui preſcrire de qui elle devoit accoucher, & déclara qu'elle prétendoit avoir une fille ; ajoutant qu'il lui paroiſſoit aſſez ſingulier que quelqu'un osât lui diſputer le droit de diſpoſer d'un bien qui n'appartenoit inconteſtablement qu'à elle ſeule.

PHÉNIX voulut en vain lui faire entendre raiſon, elle lui dit nettement que ce n'étoit point là ſes affaires, & s'enferma dans ſon cabinet pour bouder ; occupation chérie, à laquelle elle employoit réguliérement au moins ſix mois de l'année.

LE Roi comprenoit fort bien que les caprices de la mère ne détermineroient pas le ſexe de l'enfant ; mais il étoit au déſeſpoir qu'elle donnât ainſi ſes travers en ſpectacle à toute la Cour. Il eût ſacrifié tout au monde pour que l'eſtime univerſelle eût juſtifié l'amour qu'il avoit pour elle, & le bruit qu'il fit mal-à-propos dans cette occaſion, ne fut pas la ſeule folie que lui eût fait faire le ridicule eſpoir de rendre ſa femme raiſonnable.

NE ſachant plus à quel Saint ſe vouer, il eut recours à la Fée Diſcrette, ſon amie & la protectrice de ſon royaume. La Fée lui conſeilla de prendre les voies de la douceur, c'eſt-à-dire, de demander excuſe à la Reine. Le ſeul but, lui dit-elle, de toutes les fantaiſies des femmes eſt de déſorienter un peu la morgue maſculine, & d'accoutumer les hommes à l'obéiſſance qui leur convient. Le meilleur moyen que vous ayez de guérir les extravagances de votre femme eſt d'extravaguer avec elle ; ſi-tôt que vous ceſſerez de contrarier ſes caprices, aſſurez-vous qu'elle ceſſera d'en avoir, & qu'elle n'attend, pour devenir ſage, que de vous avoir rendu bien complétement fou. Faites donc les choſes de bonne grace, & cédez en cette occaſion, pour obtenir ce que vous voudrez dans une autre. Le Roi crut la Fée, & pour ſe conformer à ſon avis, s'étant rendu au cercle de la Reine, il

la prit à part, lui dit tout bas qu'il étoit fâché d'avoir conteſté mal-à-propos, & qu'il tâcheroit de la dédommager à l'avenir par ſa complaiſance de l'humeur qu'il pouvoit avoir miſe dans ſes diſcours en diſputant impoliment contr'elle.

FANTASQUE, qui craignit que la douceur de Phénix ne la couvrit ſeule du ridicule de cette affaire, ſe hâta de lui répondre, que ſous cette excuſe ironique elle voyoit encore plus d'orgueil que dans les diſputes précédentes; mais que puiſque les torts d'un mari n'autoriſoient point ceux d'une femme, elle ſe hâtoit de céder en cette occaſion comme elle avoit toujours fait : mon Prince & mon époux, ajouta-t-elle tout haut, m'ordonne d'accoucher d'un garçon, & je ſais trop bien mon devoir pour manquer d'obéir. Je n'ignore pas que quand Sa Majeſté m'honore des marques de ſa tendreſſe, c'eſt moins pour l'amour de moi que pour celui de ſon peuple, dont l'intérêt ne l'occupe guères moins la nuit que le jour. Je dois imiter un ſi noble déſintéreſſement, & je vais demander au Divan un mémoire inſtructif du nombre & du ſexe des enfans qui conviennent à la famille royale; mémoire important au bonheur de l'État, & ſur lequel toute Reine doit apprendre à régler ſa conduite pendant la nuit.

CE beau ſoliloque fut écouté de tout le cercle avec beaucoup d'attention, & je vous laiſſe à penſer combien d'éclats de rire furent aſſez mal-adroitement étouffés. Ah! dit triſtement le Roi en ſortant & hauſſant les épaules, je vois bien que quand on a une femme folle on peut éviter d'être un ſot.

LA Fée Diſcrette, dont le ſexe & le nom contraſtoient quelquefois plaiſamment dans ſon caractère, trouva cette querelle ſi réjouiſſante, qu'elle réſolut de s'en amuſer juſqu'au bout. Elle dit publiquement au Roi, qu'elle avoit conſulté les comètes qui préſident à la naiſſance des Princes, & qu'elle pouvoit lui répondre que l'enfant qui naîtroit de lui ſeroit un garçon; mais en ſecret elle aſſura la Reine qu'elle auroit une fille.

CET avis rendit tout-à-coup Fantaſque auſſi raiſonnable qu'elle avoit été capricieuſe juſqu'alors. Ce fut avec une douceur & une complaiſance

complaiſance infinie qu'elle prit toutes les meſures poſſibles pour déſoler le Roi & toute la Cour. Elle ſe hâta de faire faire une layette des plus ſuperbes, affectant de la rendre ſi propre à un garçon, qu'elle devint ridicule à une fille ; il fallut dans ce deſſein changer pluſieurs modes ; mais tout cela ne lui coûtoit rien. Elle fit préparer un beau collier de l'ordre tout brillant de pierreries, & voulut abſolument que le Roi nommât d'avance le gouverneur & le précepteur du jeune Prince.

SI-TÔT qu'elle fut sûre d'avoir une fille, elle ne parla que de ſon fils, & n'omit aucune des précautions inutiles qui pouvoient faire oublier celles qu'on auroit dû prendre. Elle rioit aux éclats en ſe peignant la contenance étonnée & bête qu'auroient les Grands & les Magiſtrats qui devoient orner ſes couches de leur préſence. Il me ſemble, diſoit-elle à la Fée, voir d'un côté notre vénérable Chancelier arborer de grandes lunettes pour vérifier le ſexe de l'enfant, & de l'autre ſa Sacrée Majeſté baiſſer les yeux, & dire en balbutiant : je croyois..... la Fée m'avoit pourtant dit..... Meſſieurs, ce n'eſt pas ma faute..... & d'autres apophthegmes auſſi ſpirituels recueillis par les ſavans de la Cour, & portés bientôt juſqu'aux extrémités des Indes.

ELLE ſe préſentoit avec un plaiſir malin le déſordre & la confuſion que ce merveilleux événement alloit jetter dans toute l'aſſemblée. Elle ſe figuroit d'avance les diſputes, l'agitation de toutes les Dames du Palais pour réclamer, ajuſter, concilier en ce moment imprévu les droits de leurs importantes charges, & toute la Cour en mouvement pour un beguin.

CE fut auſſi dans cette occaſion qu'elle inventa le décent & ſpirituel uſage de faire haranguer, par les Magiſtrats en robe, le Prince nouveau né. Phénix voulut lui repréſenter que c'étoit avilir la Magiſtrature à pure perte, & jetter un comique extravagant ſur tout le cérémonial de la Cour, que d'aller en grand appareil étaler du Phœbus à un petit marmot avant qu'il le pût entendre, ou du moins y répondre.

ET tant mieux, reprit vivement la Reine ! tant mieux pour

votre fils! ne ſeroit-il pas trop heureux que les bêtiſes qu'ils ont à lui dire fuſſent épuiſées avant qu'il les entendit? Et voulez-vous qu'on lui garde pour l'âge de raiſon des diſcours propres à le rendre fou? Pour Dieu, laiſſez-les haranguer tout leur bien-aiſe, tandis qu'on eſt sûr qu'il n'y comprend rien, & qu'il en a l'ennui de moins : vous devez ſavoir de reſte qu'on n'en eſt pas toujours quitte à ſi bon marché. Il en fallut paſſer par-là, & de l'ordre exprès de Sa Majeſté, les Préſidens du Sénat & des Académies commencerent à compoſer, étudier, raturer & feuilleter leur Vaumoriere & leur Démoſthène, pour apprendre à parler à un embryon.

ENFIN, le moment critique arriva. La Reine ſentit les premières douleurs avec des tranſports de joie dont on ne s'aviſe guères en pareille occaſion. Elle ſe plaignoit de ſi bonne grace, & pleuroit d'un air ſi riant, qu'on eût cru que le plus grand de ſes plaiſirs étoit celui d'accoucher.

AUSSI-TÔT ce fut dans tout le palais une rumeur épouvantable. Les uns couroient chercher le Roi, d'autres les Princes, d'autres les Miniſtres, d'autres le Sénat : le plus grand nombre & les plus preſſés alloient pour aller, & roulant leur tonneau comme Diogène, avoient pour toute affaire de ſe donner un air affairé. Dans l'empreſſement de raſſembler tant de gens néceſſaires, la dernière perſonne à qui l'on ſongea, fut l'accoucheur; & le Roi, que ſon trouble mettoit hors de lui, ayant demandé par mégarde une ſage-femme, cette inadvertence excita parmi les Dames des ris immodérés, qui, joints à la bonne humeur de la Reine, firent l'accouchement le plus gai dont on eût jamais entendu parler.

QUOIQUE Fantaſque eût gardé de ſon mieux le ſecret de la Fée, il n'avoit pas laiſſé de tranſpirer parmi les femmes de ſa maiſon, & celles-ci le garderent ſi fidellement elles-mêmes, que le bruit fut plus de trois jours à s'en répandre par toute la ville, de ſorte qu'il n'y avoit depuis long-temps que le Roi ſeul qui n'en sût rien. Chacun étoit donc attentif à la ſcène qui ſe préparoit; l'intérêt public fourniſſant un prétexte à tous les curieux de s'amuſer aux dépens de la famille royale, ils ſe faiſoient une fête

d'épier la contenance de leurs Majeſtés, & de voir comment, avec deux promeſſes contradictoires, la Fée pourroit ſe tirer d'affaire & conſerver ſon crédit.

Oh çà, Monſeigneur, dit Jalamir au Druide en s'interrompant, convenez qu'il ne tient qu'à moi de vous impatienter dans les règles; car vous ſentez bien que voici le moment des digreſſions, des réflexions, des portraits & de ces multitudes de belles choſes que tout auteur homme d'eſprit ne manque jamais d'employer à propos dans l'endroit le plus intéreſſant pour excéder ſes lecteurs. Comment, pardieu, dit le Druide! t'imagines-tu qu'il y en ait d'aſſez ſots pour lire tout cet eſprit-là? Apprends qu'on a toujours celui de le paſſer, & qu'en dépit de M. l'Auteur on a bientôt recouvert ſon étalage avec les feuillets de ſon livre. Et toi qui fais ici le raiſonneur, penſes-tu que pour éviter l'imputation d'une ſottiſe, il ſuffiſe de dire qu'il ne tiendroit qu'à toi de la faire? Vraiment il ne falloit que le dire pour le prouver : & malheureuſement je n'ai pas moi la reſſource de tourner les feuillets. Conſolez-vous, lui dit doucement Jalamir, d'autres les tourneront pour vous, ſi jamais on écrit ceci. Cependant conſidérez que voilà toute la Cour raſſemblée dans la chambre de la Reine, que c'eſt la plus belle occaſion que j'aurai jamais de vous peindre tant d'illuſtres originaux, & la ſeule peut-être que vous aurez de les connoître. Que Dieu t'entende, repartit plaiſamment le Druide! je ne les connoîtrai que trop par leurs actions : fais-les donc agir, ſi ton hiſtoire a beſoin d'eux, & n'en dis mot s'ils ſont inutiles : Je ne veux point d'autres portraits que les faits. Puiſqu'il n'y a pas moyen, dit Jalamir, d'égayer mon récit par un peu de métaphyſique, j'en vais tout bêtement reprendre le fil. Mais conter pour conter eſt ſi plat..... vous ne ſavez pas combien de belles choſes vous allez perdre! Aidez-moi, je vous prie, à me retrouver, car la philoſophie m'a tellement emporté, que je ne ſais plus à quoi j'en étois du conte.

A cette Reine, dit le Druide impatienté, que tu as tant de peine à faire accoucher, & avec laquelle tu me tiens depuis une heure en travail. Oh, oh, reprit Jalamir, croyez-vous que les enfans

des Rois ſe pondent comme des œufs de grive? Vous allez voir ſi ce n'étoit pas bien la peine de perorer. La Reine donc, après bien des cris & des ris, tira enfin les curieux de peine, & la Fée d'intrigue, en mettant au jour une fille & un garçon plus beaux que le ſoleil & la lune, & qui ſe reſſembloient ſi fort, qu'on avoit peine à les diſtinguer; ce qui fit que dans leur enfance on ſe plaiſoit à les habiller de même.

DANS ce moment ſi deſiré, le Roi ſortant de la majeſté pour ſe rendre à la nature, fit des extravagances qu'en d'autres temps il n'eût pas laiſſé faire à la Reine; & le plaiſir d'avoir des enfans le rendoit ſi enfant lui-même, qu'il courut ſur ſon balcon crier au peuple à pleine tête : *Mes amis, réjouiſſez-vous tous, il vient de me naître un fils, à vous un père, & une fille à ma femme.* La Reine, qui ſe trouvoit pour la première fois de ſa vie à pareille fête, ne s'apperçut pas de tout l'ouvrage qu'elle avoit fait; & la Fée, qui connoiſſoit ſon eſprit fantaſque, ſe contenta, conformément à ce qu'elle avoit deſiré, de lui annoncer d'abord une fille. La Reine ſe la fit d'abord apporter, & ce qui ſurprit fort les ſpectateurs, elle l'embraſſa tendrement à la vérité, mais les larmes aux yeux & avec un air de triſteſſe qui cadroit mal avec celui qu'elle avoit eu juſqu'alors. J'ai déja dit qu'elle aimoit ſincérement ſon époux : elle avoit été touchée de l'inquiétude & de l'attendriſſement qu'elle avoit lu dans ſes regards durant ſes ſouffrances. Elle avoit fait, dans un temps à la vérité ſinguliérement choiſi, des réflexions ſur la cruauté qu'il y avoit à déſoler un mari ſi bon; & quand on lui préſenta ſa fille, elle ne ſongea qu'au regret qu'auroit le Roi de n'avoir pas un fils. Diſcrette, à qui l'eſprit de ſon ſexe & le don de féerie apprenoient à lire facilement dans les cœurs, pénétra ſur le champ ce qui ſe paſſoit dans celui de la Reine, & n'ayant plus de raiſon pour lui déguiſer la vérité, elle fit apporter le jeune Prince. La Reine revenue de ſa ſurpriſe, trouva l'expédient ſi plaiſant, qu'elle en fit des éclats de rire dangereux dans l'état où elle étoit. Elle ſe trouva mal, on eut beaucoup de peine à la faire revenir; & ſi la Fée neût répondu de ſa vie, la douleur la plus vive alloit ſuccéder aux tranſports

de joie dans le cœur du Roi & ſur les viſages des courtiſans.

MAIS voici ce qu'il y eut de plus ſingulier dans toute cette aventure. Le regret ſincère qu'avoit la Reine d'avoir tourmenté ſon mari, lui fit prendre une affection plus vive pour le jeune Prince que pour ſa ſœur, & le Roi de ſon côté, qui adoroit la Reine, marqua la même préférence à la fille qu'elle avoit ſouhaitée. Les careſſes indirectes que ces deux uniques époux ſe faiſoient ainſi l'un l'autre, devinrent bientôt un goût très-décidé, & la Reine ne pouvoit non plus ſe paſſer de ſon fils, que le Roi de ſa fille.

CE double événement fit un grand plaiſir à tout le peuple, & le raſſura du moins pour un temps ſur la frayeur de manquer de maître. Les eſprits forts, qui s'étoient moqués des promeſſes de la Fée, furent moqués à leur tour. Mais ils ne ſe tinrent pas pour battus, diſant qu'ils n'accordoient pas même à la Fée l'infaillibilité du menſonge, ni à ſes prédictions la vertu de rendre impoſſibles les choſes qu'elle annonçoit. D'autres, fondés ſur la prédilection qui commençoit à ſe déclarer, pouſſerent l'impudence juſqu'à ſoutenir qu'en donnant un fils à la Reine & une fille au Roi, l'événement avoit de tout point démenti la prophétie.

TANDIS que tout ſe diſpoſoit pour la pompe du baptême des deux nouveaux nés, & que l'orgueil humain ſe préparoit à briller humblement aux autels des Dieux..... Un moment, interrompit le Druide, tu me brouilles d'une terrible façon : apprends-moi, je te prie, en quel lieu nous ſommes. D'abord, pour rendre la Reine enceinte, tu la promenois parmi des reliques & des capuchons. Après cela, tu nous as tout-à-coup fait paſſer aux Indes. A préſent tu viens me parler du baptême, & puis des autels des Dieux. Par le grand Tharamis, je ne ſais plus ſi, dans la cérémonie que tu prépares, nous allons adorer Jupiter, la bonne Vierge ou Mahomet. Ce n'eſt pas qu'à moi Druide il m'importe beaucoup que tes deux bambins ſoient baptiſés ou circoncis; mais encore faut-il obſerver le coſtume, & ne pas m'expoſer à prendre un Évêque pour le Muphti, & le Miſſel pour l'Alcoran. La

grand malheur, lui dit Jalamir! d'auſſi fins que vous s'y tromperoient bien. Dieu garde de mal tous ces Prélats qui ont des ſerrails & prennent pour de l'Arabe le latin du Bréviaire. Dieu faſſe paix à tous les honnêtes Caffards qui ſuivent l'intolérance du Prophete de la Mecque, toujours prêts à maſſacrer ſaintement le genre humain pour la gloire du Créateur. Mais vous devez vous reſſouvenir que nous ſommes dans un pays de Fées, où l'on n'envoie perſonne en enfer pour le bien de ſon ame, où l'on ne s'aviſe point de regarder au prépuce des gens pour les damner ou les abſoudre, & où la mître & le turban vert couvrent également les têtes ſacrées pour ſervir de ſignalement aux yeux des ſages & de parure à ceux des ſots.

JE ſais bien que les loix de la géographie, qui règlent toutes les religions du monde, veulent que les deux nouveaux nés ſoient Muſulmans; mais on ne circoncit que les mâles, & j'ai beſoin que mes jumeaux ſoient adminiſtrés tous deux. Ainſi trouvez bon que je les baptiſe. Fais, fais, dit le Druide : voilà, foi de Prêtre, un choix le mieux motivé dont j'aie entendu parler de ma vie. Jalamir continua.

LA Reine, qui ſe plaiſoit à bouleverſer toute étiquette, voulut ſe lever au bout de ſix jours & ſortir le ſeptième, ſous prétexte qu'elle ſe portoit bien. En effet, elle nourriſſoit ſes enfans, exemple odieux, dont toutes les femmes lui repréſenterent très-vivement les conſéquences. Mais Fantaſque, qui craignoit les ravages du lait répandu, ſoutint qu'il n'y a point de temps plus perdu pour le plaiſir de la vie que celui qui vient après la mort, & que le ſein d'une femme morte ſe flétrit encore plus que celui d'une nourrice; ajoutant d'un ton de duegne, qu'il n'y a point de plus belle gorge aux yeux d'un mari que celle d'une femme qui nourrit ſes enfans. Cette intervention des maris dans des ſoins qui les regardent ſi peu, fit beaucoup rire les Dames; & la Reine, trop jolie pour l'être impunément, leur parut dès-lors, malgré ſes caprices, preſqu'auſſi ridicule que ſon époux, qu'elles appelloient par dériſion le Bourgeois de Vaugirard.

JE te vois venir, dit auſſitôt le Druide, tu voudrois me donner inſenſiblement le rôle de Schah-Bahan, & me faire demander s'il y a auſſi un Vaugirard aux Indes, comme un Madrid au bois de Boulogne, un Opéra dans Paris, & un philoſophe à la Cour. Mais pourſuis ta rapſodie, & ne me tend plus de ces pièges; car n'étant ni marié ni Sultan, ce n'eſt pas la peine d'être un ſot.

ENFIN, dit Jalamir ſans répondre au Druide, tout étant prêt, le jour fut pris pour ouvrir les portes du Ciel aux deux nouveaux nés. La Fée ſe rendit de bon matin au Palais, & déclara aux auguſtes époux qu'elle alloit faire à chacun de leurs enfans un préſant digne de leur naiſſance & de ſon pouvoir. Je veux, dit-elle, avant que l'eau magique les dérobe à ma protection, les enrichir de mes dons, & leur donner des noms plus efficaces que ceux de tous les pieds plats du Calendrier, puiſqu'ils exprimeront des perfections dont j'aurai ſoin de les douer en même-temps : mais comme vous devez connoître mieux que moi les qualités qui conviennent au bonheur de votre famille & de vos peuples, choiſiſſez vous-mêmes, & faites ainſi d'un ſeul acte de volonté ſur chacun de vos deux enfans, ce que vingt ans d'éducation font rarement dans la jeuneſſe, & que la raiſon ne fait plus dans un âge avancé.

AUSSI-TÔT grande altercation entre les deux époux. La Reine prétendoit ſeule régler à ſa fantaiſie le caractère de toute ſa famille, & le bon Prince, qui ſentoit toute l'importance d'un pareil choix, n'avoit garde de l'abandonner aux caprices d'une femme dont il adoroit les folies, ſans les partager. Phénix vouloit des enfans qui devinſſent un jour des gens raiſonnables; Fantaſque aimoit mieux avoir de jolis enfans, & pourvu qu'ils brillaſſent à ſix ans, elle s'embarraſſoit fort peu qu'ils fuſſent des ſots à trente. La Fée eut beau s'efforcer de mettre Leurs Majeſtés d'accord, bientôt le caractère des nouveaux nés ne fut plus que le prétexte de la diſpute, & il n'étoit pas queſtion d'avoir raiſon, mais de ſe mettre l'un l'autre à la raiſon.

ENFIN, Diſcrette imagina un moyen de tout ajuſter ſans don-

ner le tort à perſonne ; ce fut que chacun diſposât à ſon gré de l'enfant de ſon ſexe. Le Roi approuva un expédient qui pourvoyoit à l'eſſentiel en mettant à couvert des bizarres ſouhaits de la Reine, l'héritier de la Couronne ; & voyant les deux enfans ſur les genoux de leur gouvernante, il ſe hâta de s'emparer du Prince, non ſans regarder ſa ſœur d'un œil de commiſération. Mais Fantaſque, d'autant plus mutinée qu'elle avoit moins raiſon de l'être, courut comme une emportée à la jeune Princeſſe, & la prenant auſſi dans ſes bras : vous vous uniſſez tous, dit-elle, pour m'irriter ; mais afin que les caprices du Roi tournent malgré lui-même au profit d'un de ſes enfans, je déclare que je demande pour celui que je tiens tout le contraire de ce qu'il demandera pour l'autre. Choiſiſſez maintenant, dit-elle au Roi d'un air de triomphe, & puiſque vous trouvez tant de charmes à tout diriger, décidez d'un ſeul mot le ſort de votre famille entière. La Fée & le Roi tâcherent en vain de la détourner d'une réſolution qui mettoit ce Prince dans un étrange embarras ; elle n'en voulut jamais démordre, & dit qu'elle ſe félicitoit beaucoup d'un expédient qui feroit rejaillir ſur ſa fille tout le mérite que le Roi ne ſauroit pas donner à ſon fils. Ah ! dit ce Prince outré de dépit, vous n'avez jamais eu pour votre fille que de l'averſion, & vous le prouvez dans l'occaſion la plus importante de ſa vie : mais, ajouta-t-il dans un tranſport de colère dont il ne fut pas le maître, pour la rendre parfaite en dépit de vous, je demande que cet enfant-ci vous reſſemble. Tant mieux pour vous & pour lui, reprit vivement la Reine ; mais je ſerai vengée, & votre fille vous reſſemblera. A peine ces mots furent-ils lâchés de part & d'autre, avec une impétuoſité ſans égale, que le Roi, déſeſpéré de ſon étourderie, les eût bien voulu retenir ; mais c'en étoit fait, & les deux enfans étoient doués ſans retour des caractères demandés. Le garçon reçut le nom de Prince Caprice, & la fille s'appella la Princeſſe Raiſon, nom bizarre qu'elle illuſtra ſi bien, qu'aucune femme n'oſa depuis le porter.

Voilà donc le futur ſucceſſeur au trône orné de toutes les perfections d'une jolie femme, & la Princeſſe ſa ſœur deſtinée à poſſéder

posséder un jour toutes les vertus d'un honnête homme, & les qualités d'un bon Roi; partage qui ne paroissoit pas des mieux entendu, mais sur lequel on ne pouvoit plus revenir. Le plaisant fut que l'amour mutuel des deux époux agissant en cet instant avec toute la force que lui rendoient toujours, mais souvent trop tard, les occasions essentielles, & la prédilection ne cessant d'agir, chacun trouva celui de ses enfans qui devoit lui ressembler le plus mal partagé des deux, & songea moins à le féliciter qu'à le plaindre. Le Roi prit sa fille dans ses bras, & la serrant tendrement : hélas ! lui dit-il, que te serviroit la beauté même de ta mère sans son talent pour la faire valoir ? Tu seras trop raisonnable pour faire tourner la tête à personne ! Fantasque, plus circonspecte sur ses propres vérités, ne dit pas tout ce qu'elle pensoit de la sagesse du Roi futur ; mais il étoit aisé de douter, à l'air triste dont elle le caressoit, qu'elle eût au fond du cœur une grande opinion de son partage. Cependant le Roi la regardant avec une sorte de confusion, lui fit quelques reproches sur ce qui s'étoit passé. Je sens mes torts, lui dit-il ; mais ils sont votre ouvrage : nos enfans auroient valu beaucoup mieux que nous, vous êtes cause qu'ils ne feront que nous ressembler. Au moins, dit-elle aussi-tôt en sautant au cou de son mari, je suis sûre qu'ils s'aimeront autant qu'il est possible. Phénix touché de ce qu'il y avoit de tendre dans cette saillie, se consola par cette réflexion qu'il avoit si souvent occasion de faire, qu'en effet la bonté naturelle & un cœur sensible suffisent pour tout réparer.

Je devine si bien tout le reste, dit le Druide à Jalamir en l'interrompant, que j'acheverois le conte pour toi. Ton Prince Caprice fera tourner la tête à tout le monde, & sera trop l'imitateur de sa mère pour n'en pas être le tourment. Il bouleversera le Royaume en le voulant réformer. Pour rendre ses sujets heureux il les mettra au désespoir, s'en prenant toujours aux autres de ses propres torts : injuste pour avoir été imprudent, il commettra de nouvelles fautes pour réparer les premières. Comme la sagesse ne le conduira jamais, le bien qu'il voudra faire aggravera le mal qu'il aura fait. En un mot, quoiqu'au fond il soit bon,

généreux, ſenſible, ſes vertus même lui tourneront à préjudice; & ſa ſeule étourderie unie à tout ſon pouvoir, le fera plus haïr que n'auroit fait une méchanceté raiſonnée. D'un autre côté, ta Princeſſe Raiſon, nouvelle héroïne du pays des Fées, deviendra un prodige de ſageſſe & de prudence, &, ſans avoir d'adorateurs, ſe fera tellement adorer du peuple, que chacun fera des vœux pour être gouverné par elle : ſa bonne conduite, avantageuſe à tout le monde & à elle-même, ne fera du tort qu'à ſon frère, dont on oppoſera ſans ceſſe les travers à ſes vertus, & à qui la prévention publique donnera tous les défauts qu'elle n'aura pas, quand même il ne les auroit pas lui-même. Il ſera queſtion d'intervertir l'ordre de la ſucceſſion au trône, d'aſſervir la marotte à la quenouille, & la fortune à la raiſon. Les Docteurs oppoſeront avec emphaſe les conſéquences d'un tel exemple, & prouveront qu'il vaut mieux que le peuple obéiſſe aveuglément aux enragés que le ſort peut lui donner pour maîtres, que de ſe choiſir lui-même des chefs raiſonnables; quoiqu'on interdiſe à un fou le gouvernement de ſon propre bien, il eſt bon de lui laiſſer la ſuprême diſpoſition de nos biens & de nos vies; que le plus inſenſé des hommes eſt préférable encore à la plus ſage des femmes, & que le mâle ou le premier né, fût-il un ſinge ou un loup, il faudroit en bonne politique qu'une héroïne ou un ange naiſſant après lui, obéît à ſes volontés. Objections & repliques de la part des ſéditieux, dans leſquelles Dieu ſait comme on verra briller ta ſophiſtique éloquence; car je te connois : c'eſt ſur-tout à médire de ce qui ſe fait que ta bile s'exhale avec volupté, & ton amère franchiſe ſemble ſe réjouir de la méchanceté des hommes par le plaiſir qu'elle prend à la leur reprocher.

TUBLEU, Père Druide, comme vous y allez, dit Jalamir tout ſurpris! quel flux de paroles! où diable avez-vous pris de ſi belles tirades? Vous ne prêchâtes de votre vie auſſi-bien dans le bois ſacré quoique vous n'y parliez pas plus vrai. Si je vous laiſſois faire, vous changeriez bientôt un conte de Fée en un traité de politique, & l'on trouveroit quelque jour dans les cabinets des Princes Barbe-bleue ou Peau-d'âne, au lieu de Machiavel. Mais ne

vous mettez point tant en frais pour deviner la fin de mon conte.

POUR vous montrer que les dénouemens ne me manquent pas au beſoin, j'en vais dans quatre mots expédier un, non pas auſſi ſavant que le vôtre, mais du moins auſſi naturel & à coup sûr plus imprévu.

VOUS ſaurez donc que les deux enfans jumeaux étant, comme je l'ai remarqué, fort ſemblables de figures, & de plus, habillés de même, le Roi croyant avoir pris ſon fils, tenoit ſa fille entre ſes bras au moment de l'influence, & que la Reine trompée par le choix de ſon mari, ayant auſſi pris ſon fils pour ſa fille, la Fée profita de cette erreur pour douer les deux enfans de la manière qui leur convenoit le mieux. Caprice fut donc le nom de la Princeſſe, Raiſon celui du Prince ſon frère; & en dépit des bizarreries de la Reine, tout ſe trouva dans l'ordre naturel. Parvenu au trône après la mort du Roi, Raiſon fit beaucoup de bien & fort peu de bruit; cherchant plutôt à remplir ſes devoirs qu'à s'acquérir de la gloire, il ne fit ni guerre aux étrangers, ni violence à ſes ſujets, & reçut plus de bénédictions que d'éloges. Tous les projets formés ſous le précédent règne furent exécutés ſous celui-ci, & en paſſant de la domination du père ſous celle du fils, les peuples deux fois heureux crurent n'avoir pas changé de maître. La Princeſſe Caprice, après avoir fait perdre la vie ou la raiſon à des multitudes d'amans tendres & aimables, fut enfin mariée à un Roi voiſin, qu'elle préféra parce qu'il portoit la plus longue mouſtache & ſautoit le mieux à cloche-pied. Pour Fantaſque, elle mourut d'une indigeſtion de pieds de poulets en ragoût, qu'elle voulut manger avant de ſe mettre au lit, où le Roi ſe morfondoit à l'attendre, un ſoir, qu'à force d'agaceries elle l'avoit engagé à venir coucher avec elle.

DE

L'IMITATION THÉATRALE.

ESSAI

TIRÉ DES DIALOGUES DE PLATON.

AVERTISSEMENT.

CE petit Écrit n'eſt qu'une eſpèce d'extrait de divers endroits où Platon traite de l'Imitation théatrale. Je n'y ai guères d'autre part que de les avoir raſſemblés & liés dans la forme d'un diſcours ſuivi, au lieu de celle du dialogue qu'ils ont dans l'original. L'occaſion de ce travail fut la Lettre à M. d'Alembert ſur les Spectacles; mais n'ayant pu commodément l'y faire entrer, je le mis à part pour être employé ailleurs, ou tout-à-fait ſupprimé. Depuis lors cet Écrit étant ſorti de mes mains, ſe trouva compris, je ne ſais comment, dans un marché qui ne me regardoit pas. Le manuſcrit m'eſt revenu; mais le Libraire l'a réclamé comme acquis par lui de bonne foi, & je n'en veux pas dédire celui qui le lui a cédé. Voilà comment cette bagatelle paſſe aujourd hui à l'impreſſion.

DE L'IMITATION THEATRALE.

PLUS je ſonge à l'établiſſement de notre République imaginaire, plus il me ſemble que nous lui avons preſcrit des loix utiles & appropriées à la nature de l'homme. Je trouve, ſur-tout, qu'il importoit de donner, comme nous avons fait, des bornes à la licence des poëtes, & de leur interdire toutes les parties de leur art qui ſe rapportent à l'imitation. Nous reprendons même, ſi vous voulez, ce ſujet, à préſent que les choſes plus importantes ſont examinées; &, dans l'eſpoir que vous ne me dénoncerez pas à ces dangereux ennemis, je vous avouerai que je regarde tous les auteurs dramatiques comme les corrupteurs du peuple, ou de quiconque, ſe laiſſant amuſer par leurs images, n'eſt pas capable de les conſidérer ſous leur vrai point de vue, ni de donner à ces fables le correctif dont elles ont beſoin. Quelque reſpect que j'aie pour Homere, leur modèle & leur premier maître, je ne crois pas lui devoir plus qu'à la vérité; & pour commencer par m'aſſurer d'elle, je vais d'abord rechercher ce que c'eſt qu'imitation.

POUR imiter une choſe il faut en avoir l'idée. Cette idée eſt abſtraite, abſolue, unique & indépendante du nombre d'exemplaires de cette choſe qui peuvent exiſter dans la nature. Cette idée eſt toujours antérieure à ſon exécution : car l'architecte qui conſtruit un palais a l'idée d'un palais avant que de commencer le ſien. Il n'en fabrique pas le modèle, il le ſuit, & ce modèle eſt d'avance dans ſon eſprit.

BORNÉ par ſon art à ce ſeul objet, cet artiſte ne ſait faire que ſon palais ou d'autres palais ſemblables : mais il y en a de bien plus univerſels, qui ſont tout ce que peut exécuter au monde quelque ouvrier que ce ſoit, tout ce que produit la nature, tout ce

que peuvent faire de visible au ciel, sur la terre, aux enfers, les Dieux mêmes. Vous comprenez bien que ces artistes si merveilleux sont des peintres, & même le plus ignorant des hommes en peut faire autant avec un miroir. Vous me direz que le peintre ne fait pas ces choses, mais leurs images : autant en fait l'ouvrier qui les fabrique réellement, puisqu'il copie un modèle qui existoit avant elles.

Je vois-là trois palais bien distincts. Premiérement le modèle ou l'idée originale qui existe dans l'entendement de l'architecte, dans la nature, ou tout au moins dans son auteur, avec toutes les idées possibles dont il est la source. En second lieu, le palais de l'architecte, qui est l'image de ce modèle; & enfin le palais du peintre, qui est l'image de celui de l'architecte. Ainsi Dieu, l'architecte & le peintre sont les auteurs de ces trois palais. Le premier palais est l'idée originale, existante par elle-même; le second en est l'image; le troisième est l'image de l'image, ou ce que nous appellons proprement imitation. D'où il suit que l'imitation ne tient pas, comme on croit le second rang, mais le troisième dans l'ordre des êtres, & que nulle image n'étant exacte & parfaite, l'imitation est toujours d'un degré plus loin de la vérité qu'on ne pense.

L'architecte peut faire plusieurs palais sur le même modèle, le peintre, plusieurs tableaux du même palais : mais quant au type ou modèle original, il est unique; car si l'on supposoit qu'il y en eût deux semblables, ils ne seroient plus originaux; ils auroient un modèle original, commun à l'un & à l'autre, & c'est celui-là seul qui seroit le vrai. Tout ce que je dis ici de la peinture est applicable à l'imitation théatrale; mais avant que d'en venir-là, examinons plus en détail les imitations du peintre.

Non-seulement il n'imite dans ses tableaux que les images des choses; savoir, les productions sensibles de la nature, & les ouvrages des artistes; il ne cherche pas même à rendre exactement la vérité de l'objet, mais l'apparence : il le peint tel qu'il paroit être, & non pas tel qu'il est. Il le peint sous un seul point de vue,

& choiſiſſant ce point de vue à ſa volonté, il rend, ſelon qu'il lui convient, le même objet agréable ou difforme aux yeux des ſpectateurs. Ainſi jamais il ne dépend d'eux de juger de la choſe imitée en elle-même ; mais ils ſont forcés d'en juger ſur une certaine apparence, & comme il plaît à l'imitateur : ſouvent même ils n'en jugent que par habitude, & il entre de l'arbitraire juſques dans l'imitation. (1)

(1) L'expérience nous apprend que la belle harmonie ne flatte point une oreille non prévenue, qu'il n'y a que la ſeule habitude qui nous rende agréables les conſonances, & nous les faſſe diſtinguer des intervalles les plus diſcordans. Quant à la ſimplicité des rapports ſur laquelle on a voulu fonder le plaiſir de l'harmonie, j'ai fait voir dans l'Encyclopédie, au mot *Conſonance*, que ce principe eſt inſoutenable, & je crois facile à prouver que toute notre harmonie eſt une invention barbare & gothique, qui n'eſt devenue que par trait de temps un art d'imitation. Un Magiſtrat ſtudieux, qui, dans ſes momens de loiſir, au lieu d'aller entendre de la muſique, s'amuſe à en approfondir les ſyſtêmes, a trouvé que le rapport de la quinte n'eſt de deux à trois que par approximation, & que ce rapport eſt rigoureuſement incommenſurable. Perſonne au moins ne ſauroit nier qu'il ne ſoit tel ſur nos claveſſins en vertu du tempérament ; ce qui n'empêche pas ces quintes ainſi tempérées de nous paroître agréables. Or, où eſt en pareil cas la ſimplicité du rapport qui devroit nous les rendre telles ? Nous ne ſavons point encore ſi notre ſyſtême de muſique n'eſt pas fondé ſur de pures conventions ; nous ne ſavons point ſi les principes n'en ſont pas tout-à-fait arbitraires, & ſi tout autre ſyſtême, ſubſtitué à celui-là, ne parviendroit pas, par l'habitude, à nous plaire également. C'eſt une queſtion diſcutée ailleurs. Par une analogie aſſez naturelle, ces réflexions pourroient en exciter d'autres au ſujet de la peinture, ſur le ton d'un tableau, ſur l'accord des couleurs, ſur certaines parties du deſſin, où il entre peut-être plus d'arbitraire qu'on ne penſe, & où l'imitation même peut avoir des règles de convention. Pourquoi les peintres n'oſent-ils entreprendre des imitations nouvelles, qui n'ont contr'elles que leur nouveauté, & paroiſſent d'ailleurs tout-à-fait du reſſort de l'art ? Par exemple, c'eſt un jeu pour eux de faire paroître en relief une ſurface plane, pourquoi donc nul d'entr'eux n'a-t-il tenté de donner l'apparence d'une ſurface plane à un relief ? S'ils font qu'un plafond paroiſſe une voûte pourquoi ne font-ils pas qu'une voûte paroiſſe un plafond ? Les ombres, diront-ils, changent d'apparence à divers points de vue ; ce qui n'arrive pas de même aux ſurfaces planes. Levons cette difficulté, & prions un peintre de peindre & colorier une ſtatue de manière qu'elle paroiſſe plu-

L'ART de repréſenter les objets eſt fort différent de celui de les faire connoître. Le premier plait ſans inſtruire ; le ſecond inſtruit ſans plaire. L'artiſte qui lève un plan & prend des dimenſions exactes, ne fait rien de fort agréable à la vue; auſſi ſon ouvrage n'eſt-il recherché que par les gens de l'art. Mais celui qui trace une perſpective, flatte le peuple & les ignorans, parce qu'il ne leur fait rien connoître, & leur offre ſeulement l'apparence de ce qu'ils connoiſſoient déja. Ajoutez que la meſure nous donnant ſucceſſivement une dimenſion & puis l'autre, nous inſtruit lentement de la vérité des choſes : au lieu que l'apparence nous offre le tout à la fois, & ſous l'opinion d'une plus grande capacité d'eſprit, flatte le ſens en ſéduiſant l'amour-propre.

LES repréſentations du peintre, dépourvues de toute réalité, ne produiſent même cette apparence qu'à l'aide de quelques vaines ombres & de quelques légers ſimulacres qu'il fait prendre pour la choſe même. S'il y avoit quelque mêlange de vérité dans ſes imitations, il faudroit qu'il connût les objets qu'il imite; il ſeroit naturaliſte, ouvrier, phyſicien, avant d'être peintre. Mais au contraire, l'étendue de ſon art n'eſt fondée que ſur ſon ignorance ; & il ne peint tout que parce qu'il n'a beſoin de rien connoître. Quand il nous offre un philoſophe en méditation, un aſtronome obſervant les aſtres, un géomètre traçant des figures, un tourneur dans ſon atelier, fait-il pour cela tourner, calculer, méditer, obſerver les aſtres? Point du tout; il ne ſait que peindre. Hors d'état de rendre raiſon d'aucune des choſes qui ſont dans ſon tableau, il nous abuſe doublement par ſes imitations, ſoit en nous offrant une apparence vague & trompeuſe, dont ni lui ni nous ne ſaurions diſtinguer l'erreur ; ſoit en employant des meſures fauſſes pour produire cette apparence ; c'eſt-à-dire, en altérant toutes les véritables dimenſions ſelon les loix de la perſpective : de ſorte que, ſi le ſens du ſpectateur ne prend pas le change & ſe borne à voir le

te, raſe, & de la même couleur, ſans aucun deſſin, dans un ſeul jour & ſous un ſeul point de vue. Ces nouvelles conſidérations ne ſeroient peut-être pas indignes d'être examinées par l'amateur éclairé qui a ſi bien philoſophé ſur cet art.

tableau tel qu'il eſt, il ſe trompera ſur tous les rapports des choſes qu'on lui préſente, ou les trouvera tous faux. Cependant l'illuſion ſera telle que les ſimples & les enfans s'y méprendront, qu'ils croiront voir des objets que le peintre lui-même ne connoit pas, & des ouvriers à l'art deſquels il n'entend rien.

APPRENONS par cet exemple à nous défier de ces gens univerſels, habiles dans tous les arts, verſés dans toutes les ſciences, qui ſavent tout, qui raiſonnent de tout, & ſemblent réunir à eux ſeuls les talens de tous les mortels. Si quelqu'un nous dit connoître un de ces hommes merveilleux, aſſurons-le, ſans héſiter, qu'il eſt la dupe des preſtiges d'un charlatan, & que tout le ſavoir de ce grand philoſophe n'eſt fondé que ſur l'ignorance de ſes admirateurs, qui ne ſavent point diſtinguer l'erreur d'avec la vérité, ni l'imitation d'avec la choſe imitée.

CECI nous mène à l'examen des auteurs tragiques & d'Homere leur chef. (2) Car pluſieurs aſſurent qu'il faut qu'un poëte tragique ſache tout; qu'il connoiſſe à fond les vertus & les vices, la politique & la morale, les loix divines & humaines, & qu'il doit avoir la ſcience de toutes les choſes qu'il traite, ou qu'il ne fera jamais rien de bon. Cherchons donc ſi ceux qui relevent la poéſie à ce point de ſublimité, ne s'en laiſſent point impoſer auſſi par l'art imitateur des poëtes; ſi leur admiration pour ces immortels ouvrages ne les empêche point de voir combien ils ſont loin du vrai, de ſentir que ce ſont des couleurs ſans conſiſtance, de vains fantômes, des ombres, & que pour tracer de pareilles images, il n'y a rien de moins néceſſaire que la connoiſſance de la vérité: ou bien, s'il y a dans tout cela quelque utilité réelle, & ſi les poëtes ſavent en effet cette multitude de choſes dont le vulgaire trouve qu'ils parlent ſi bien.

DITES-MOI, mes amis, ſi quelqu'un pouvoit avoir à ſon choix

(2) C'étoit le ſentiment commun des anciens, que tous leurs auteurs tragiques n'étoient que les copiſtes & les imitateurs d'Homere. Quelqu'un diſoit des tragédies d'Euripide: *Ce ſont les reſtes des feſtins d'Homere qu'un convive emporte chez lui.*

le portrait de ſa maitreſſe ou l'original, lequel penſeriez-vous qu'il choisit? Si quelque artiſte pouvoit faire également la choſe imitée ou ſon ſimulacre, donneroit-il la préférence au dernier, en objets de quelque prix, & ſe contenteroit-il d'une maiſon en peinture, quand il pourroit s'en faire une en effet? Si donc l'auteur tragique ſavoit réellement les choſes qu'il prétend peindre, qu'il eût les qualités qu'il décrit, qu'il sût faire lui-même tout ce qu'il fait faire à ſes perſonnages, n'exerceroit-il pas leurs talens? Ne pratiqueroit-il pas leurs vertus? N'éleveroit-il pas des monumens à ſa gloire plutôt qu'à la leur? Et n'aimeroit-il pas mieux faire lui-même des actions louables, que de ſe borner à louer celles d'autrui? Certainement le mérite en ſeroit tout autre; & il n'y a pas de raiſon pourquoi, pouvant le plus, il ſe borneroit au moins. Mais que penſer de celui qui nous veut enſeigner ce qu'il n'a pu apprendre? Et qui ne riroit de voir une troupe imbécille alloit admirer tous les reſſorts de la politique & du cœur humain, mis en jeu par un étourdi de vingt ans, à qui le moins ſenſé de l'aſſemblée ne voudroit pas confier la moindre de ſes affaires?

LAISSONS ce qui regarde les talens & les arts. Quand Homere parle ſi bien du ſavoir de Machaon, ne lui demandons point compte du ſien ſur la même matière. Ne nous informons point des malades qu'il a guéris, des élèves qu'il a faits en médecine, des chefs-d'œuvres de gravure & d'orfévrerie qu'il a finis, des ouvriers qu'il a formés, des monumens de ſon induſtrie. Souffrons qu'il nous enſeigne tout cela, ſans ſavoir s'il en eſt inſtruit. Mais quand il nous entretient de la guerre, du gouvernement, des loix, des ſciences qui demandent la plus longue étude & qui importent le plus au bonheur des hommes, oſons l'interrompre un moment & l'interroger ainſi: ô divin Homere! nous admirons vos leçons, & nous n'attendons, pour les ſuivre, que de voir comment vous les pratiquez vous-même, ſi vous êtes réellement ce que vous vous efforcez de paroître; ſi vos imitations n'ont pas le troiſième rang, mais le ſecond après la vérité, voyons en vous le modèle que vous nous peignez dans vos ouvrages; montrez-nous le Capitaine, le Légiſlateur & le Sage dont vous nous offrez ſi hardiment le

portrait. La Grèce & le monde entier célèbrent les bienfaits des grands hommes qui poſſédèrent ces arts ſublimes dont les préceptes vous coûtent ſi peu. Lycurgue donna des loix à Sparte, Charondas à la Sicile & à l'Italie, Minos aux Crétois, Solon à nous. S'agit-il des devoirs de la vie, du ſage gouvernement de la maiſon, de la conduite d'un citoyen dans tous les états? Thalès de Milet & le Scythe Anacharſis donnerent à la fois l'exemple & les préceptes. Faut-il apprendre à d'autres ces mêmes devoirs, & inſtituer des philoſophes & des ſages qui pratiquent ce qu'on leur a enſeigné? Ainſi fit Zoroaſtre aux Mages, Pythagore à ſes diſciples, Lycurgue à ſes concitoyens. Mais vous, Homere, s'il eſt vrai que vous ayez excellé en tant de parties; s'il eſt vrai que vous puiſſiez inſtruire les hommes & les rendre meilleurs; s'il eſt vrai qu'à l'imitation vous ayez joint l'intelligence, & le ſavoir aux diſcours; voyons les travaux qui prouvent votre habileté, les états que vous avez inſtitués, les vertus qui vous honorent, les diſciples que vous avez faits, les batailles que vous avez gagnées, les richeſſes que vous avez acquiſes. Que ne vous êtes-vous concilié des foules d'amis, que ne vous êtes-vous fait aimer & honorer de tout le monde? Comment ſe peut-il que vous n'ayez attiré près de vous que le ſeul Cléophile? Encore n'en fites-vous qu'un ingrat. Quoi! un Protagore d'Abdere, un Prodicus de Chio, ſans ſortir d'une vie ſimple & privée, ont attroupé leurs contemporains autour d'eux, leur ont perſuadé d'apprendre d'eux ſeuls l'art de gouverner ſon pays, ſa famille & ſoi-même; & ces hommes ſi merveilleux, un Héſiode, un Homere, qui ſavoient tout, qui pouvoient tout apprendre aux hommes de leur temps, en ont été négligés au point d'aller errans, mendians par tout l'univers, & chantant leurs vers de ville en ville, comme de vils baladins! Dans ces ſiècles groſſiers, où le poids de l'ignorance commençoit à ſe faire ſentir, où le beſoin & l'avidité de ſavoir concouroient à rendre utile & reſpectable tout homme un peu plus inſtruit que les autres, ſi ceux-ci euſſent été auſſi ſavans qu'ils ſembloient l'être, s'ils avoient eu toutes les qualités qu'ils faiſoient briller avec tant de pompe, ils euſſent paſſé pour des prodiges; ils auroient été recherchés de tous; chacun ſe ſeroit empreſſé pour les avoir,

les posséder, les retenir chez soi; & ceux qui n'auroient pu les fixer avec eux, les auroient plutôt suivis par toute la terre, que de perdre une occasion si rare de s'instruire & de devenir des Héros pareils à ceux qu'on leur faisoit admirer. (3)

Convenons donc que tous les poëtes, à commencer par Homere, nous représentent dans leurs tableaux, non le modèle des vertus, des talens, des qualités de l'ame, ni les autres objets de l'entendement & des sens qu'ils n'ont pas en eux-mêmes; mais les images de tous ces objets tirées d'objets étrangers, & qu'ils ne sont pas plus près en cela de la vérité, quand ils nous offrent les traits d'un Héros ou d'un Capitaine, qu'un peintre qui, nous peignant un géomètre, ou un ouvrier, ne regarde point à l'art où il n'entend rien, mais seulement aux couleurs & à la figure. Ainsi font illusion les noms & les mots à ceux qui, sensibles au rithme & à l'harmonie, se laissent charmer à l'art enchanteur du poëte, & se livrent à la séduction par l'attrait du plaisir; ensorte qu'ils prennent les images d'objets qui ne sont connus, ni d'eux, ni des auteurs, pour les objets mêmes, & craignent d'être détrompés d'une erreur qui les flatte, soit en donnant le change à leur ignorance, soit par les sensations agréables dont cette erreur est accompagnée.

En effet, ôtez au plus brillant de ces tableaux le charme des vers & les ornemens étrangers qui l'embellissent: dépouillez-le du coloris de la poésie ou du style, & n'y laissez que le dessin, vous aurez peine à le reconnoître; ou s'il est reconnoissable, il ne plaira plus; semblable à ces enfans plutôt jolis que beaux, qui

[3] Platon ne veut pas dire qu'un homme entendu pour ses intérêts & versé dans les affaires lucratives, ne puisse, en trafiquant de la poésie, ou par d'autres moyens, parvenir à une grande fortune. Mais il est fort différent de s'enrichir & s'illustrer par le métier de poëte, ou de s'enrichir & s'illustrer par les talens que le poëte prétend enseigner. Il est vrai qu'on pouvoit alléguer à Platon l'exemple de Tirtée; mais il se fût tiré d'affaire avec distinction, en le considérant plutôt comme Orateur que comme poëte.

qui, parés de leur ſeule fleur de jeuneſſe, perdent avec elle toutes leurs graces, ſans avoir rien perdu de leurs traits.

NON-SEULEMENT l'imitateur ou l'auteur du ſimulacre ne connoît que l'apparence de la choſe imitée; mais la véritable intelligence de cette choſe n'appartient pas même à celui qui l'a faite. Je vois dans ce tableau des chevaux attelés au char d'Hector; ces chevaux ont des harnois, des mords, des rênes; l'orfèvre le forgeron, le ſellier ont fait ces diverſes choſes, le peintre les a repréſentées; mais, ni l'ouvrier qui les fait, ni le peintre qui les deſſine, ne ſavent ce qu'elles doivent être; c'eſt à l'écuyer ou au conducteur qui s'en ſert à déterminer leur forme ſur leur uſage: c'eſt à lui ſeul de juger ſi elles ſont bien ou mal, & d'en corriger les défauts. Ainſi dans tout inſtrument poſſible, il y a trois objets de pratique à conſidérer; ſavoir, l'uſage, la fabrique & l'imitation. Ces deux derniers arts dépendent manifeſtement du premier, & il n'y a rien d'imitable dans la nature à quoi l'on ne puiſſe appliquer les mêmes diſtinctions.

SI l'utilité, la bonté, la beauté d'un inſtrument, d'un animal, d'une action ſe rapportent à l'uſage qu'on en tire; s'il n'appartient qu'à celui qui les met en œuvre d'en donner le modèle, & de juger ſi ce modèle eſt fidellement exécuté; loin que l'imitateur ſoit en état de prononcer ſur les qualités des choſes qu'il imite, cette déciſion n'appartient pas même à celui qui les a faites. L'imitateur ſuit l'ouvrier dont il copie l'ouvrage, l'ouvrier ſuit l'artiſte qui ſait s'en ſervir, & ce dernier ſeul apprécie également la choſe & ſon imitation; ce qui confirme que les tableaux du poëte & du peintre n'occupent que la troiſième place après le premier modèle ou la vérité.

MAIS le poëte qui n'a pour juge qu'un peuple ignorant auquel il cherche à plaire, comment ne défigurera-t-il pas, pour le flatter, les objets qu'il lui préſente? Il imitera ce qui paroît beau à la multitude, ſans ſe ſoucier s'il l'eſt en effet. S'il peint la valeur, aura-t-il Achille pour juge? S'il peint la ruſe, Ulyſſe le reprendra-

t-il? Tout au contraire, Achille & Ulyſſe ſeront ſes perſonnages; Therſite & Dolon, ſes ſpectateurs.

VOUS m'objecterez que le philoſophe ne ſait pas non plus lui-même tous les arts dont il parle, & qu'il étend ſouvent ſes idées auſſi loin que le poete étend ſes images. J'en conviens; mais le philoſophe ne ſe donne pas pour ſavoir la vérité, il la cherche; il examine, il diſcute, il étend nos vues, il nous inſtruit même en ſe trompant; il propoſe ſes doutes pour des doutes, ſes conjectures pour des conjectures, & n'affirme que ce qu'il ſait. Le philoſophe qui raiſonne ſoumet ſes raiſons à notre jugement; le poëte & l'imitateur ſe fait juge lui-même. En nous offrant ſes images, il les affirme conformes à la vérité; il eſt donc obligé de la connoître, ſi ſon art a quelque réalité; en peignant tout il ſe donne pour tout ſavoir. Le poëte eſt le peintre qui fait l'image, le philoſophe eſt l'architecte qui leve le plan: l'un ne daigne pas même approcher de l'objet pour le peindre; & l'autre meſure avant que de tracer.

MAIS de peur de nous abuſer par de fauſſes analogies, tâchons de voir plus diſtinctement à quelle partie, à quelle faculté de notre ame ſe rapportent les imitations du poëte, & conſidérons d'abord d'où vient l'illuſion de celles du peintre. Les mêmes corps, vus à diverſes diſtances, ne paroiſſent pas de même grandeur, ni leurs figures également ſenſibles, ni leurs couleurs de la même vivacité. Vus dans l'eau ils changent d'apparence; ce qui étoit droit paroît briſé, l'objet paroît flotter avec l'onde. A travers un verre ſphérique ou creux, tous les rapports des traits ſont changés; à l'aide du clair & des ombres une ſurface plane ſe releve ou ſe creuſe au gré du peintre; ſon pinceau grave des traits auſſi profonds que le ciſeau du ſculpteur, & dans les reliefs qu'il fait tracer ſur la toile, le toucher démenti par la vue, laiſſe à douter auquel des deux on doit ſe fier. Toutes ces erreurs ſont évidemment dans les jugemens précipités de l'eſprit. C'eſt cette foibleſſe de l'entendement humain, toujours preſſé de juger ſans connoître, qui donne priſe à tous ces preſtiges de magie par leſquels l'optique & la méchanique abuſent nos ſens. Nous concluons,

ſur la ſeule apparence, de ce que nous connoiſſons à ce que nous ne connoiſſons pas, & nos inductions fauſſes ſont la ſource de mille illuſions.

QUELLES reſſources nous ſont offertes contre ces erreurs ? Celles de l'examen & de l'analyſe. La ſuſpenſion de l'eſprit, l'art de meſurer, de peſer, de compter, ſont les ſecours que l'homme a pour vérifier les rapports des ſens, afin qu'il ne juge pas de ce qui eſt grand ou petit, rond ou quarré, rare ou compacte, éloigné ou proche, par ce qui paroit l'être ; mais par ce que le nombre, la meſure & le poids lui donnent pour tel. La comparaiſon, le jugement des rapports trouvés par ces diverſes opérations, appartiennent inconteſtablement à la faculté raiſonnante, & ce jugement eſt ſouvent en contradiction avec celui que l'apparence des choſes nous fait porter. Or, nous avons vu ci-devant que ce ne ſauroit être par la même faculté de l'ame qu'elle porte des jugemens contraires des mêmes choſes conſidérées ſous les mêmes relations. D'où il ſuit que ce n'eſt point la plus noble de nos facultés, ſavoir la raiſon ; mais une faculté différente & inférieure, qui juge ſur l'apparence & ſe livre au charme de l'imitation. C'eſt ce que je voulois exprimer ci-devant, en diſant que la peinture, & généralement l'art d'imiter, exerce ſes opérations loin de la vérité des choſes, en s'uniſſant à une partie de notre ame dépourvue de prudence & de raiſon, incapable de rien connoître par elle-même de réel & de vrai. (4) Ainſi l'art d'imiter, vil par ſa nature & par la faculté de l'ame ſur laquelle il agit, ne peut que l'être encore par ſes productions, du moins quant au ſens matériel qui nous fait juger des tableaux du peintre. Conſidérons maintenant le même art appliqué par les imitations du poëte immédiatement au ſens interne, c'eſt-à-dire, à l'entendement.

LA ſcène repréſente les hommes agiſſans volontairement ou par

(4) Il ne faut pas prendre ici ce mot de *partie* dans un ſens exact, comme ſi Platon ſuppoſoit l'ame réellement diviſible ou compoſée. La diviſion qu'il ſuppoſe & qui lui fait employer le mot de *parties*, ne tombe que ſur les divers genres d'opérations par leſquelles l'ame ſe modifie, & qu'on appelle autrement *facultés*.

force, eſtimant leurs actions bonnes ou mauvaiſes, ſelon le bien ou le mal qu'ils penſent leur en revenir, & diverſement affectés, à cauſe d'elles, de douleur ou de volupté. Or, par les raiſons que nous avons déja diſcutées, il eſt impoſſible que l'homme ainſi préſenté ſoit jamais d'accord avec lui-même; & comme l'apparence & la réalité des objets ſenſibles lui en donnent des opinions contraires, de même il apprécie différemment les objets de ſes actions, ſelon qu'ils ſont éloignés ou proches, conformes ou oppoſés à ſes paſſions; & ſes jugemens, mobiles comme elles, mettent ſans ceſſe en contradiction ſes deſirs, ſa raiſon, ſa volonté & toutes les puiſſances de ſon ame.

La ſcène repréſente donc tous les hommes, & même ceux qu'on nous donne pour modèles, comme affectés autrement qu'ils ne doivent l'être pour ſe maintenir dans l'état de modération qui leur convient. Qu'un homme ſage & courageux perde ſon fils, ſon ami, ſa maîtreſſe, enfin l'objet le plus cher à ſon cœur, on ne le verra point s'abandonner à une douleur exceſſive & déraiſonnable; & ſi la foibleſſe humaine ne lui permet pas de ſurmonter tout-à-fait ſon affliction, il la tempérera par la conſtance; une juſte honte lui fera renfermer en lui-même une partie de ſes peines; & contraint de paroître aux yeux des hommes, il rougiroit de dire & faire en leur préſence pluſieurs choſes qu'il dit & fait étant ſeul. Ne pouvant être en lui tel qu'il veut, il tâche au moins de s'offrir aux autres tel qu'il doit être. Ce qui le trouble & l'agite, c'eſt la douleur & la paſſion; ce qui l'arrête & le contient, c'eſt la raiſon & la loi; & dans ces mouvemens oppoſés, ſa volonté ſe déclare toujours pour la dernière.

En effet, la raiſon veut qu'on ſupporte patiemment l'adverſité, qu'on n'en aggrave pas le poids par des plaintes inutiles, qu'on n'eſtime pas les choſes humaines au-delà de leur prix, qu'on n'épuiſe pas à pleurer ſes maux les forces qu'on a pour les adoucir, & qu'enfin l'on ſonge quelquefois qu'il eſt impoſſible à l'homme de prévoir l'avenir & de ſe connoître aſſez lui-même pour ſavoir ſi ce qui lui arrive eſt un bien ou un mal pour lui.

AINSI ſe comportera l'homme judicieux & tempérant, en proie à la mauvaiſe fortune. Il tâchera de mettre à profit ſes revers mêmes, comme un joueur prudent cherche à tirer parti d'un mauvais point que le hazard lui amène; &, ſans ſe lamenter comme un enfant qui tombe & pleure auprès de la pierre qui l'a frappé, il ſaura porter, s'il le faut, un fer ſalutaire à la bleſſure, & la faire ſaigner pour la guérir. Nous dirons donc que la conſtance & la fermeté dans les diſgraces ſont l'ouvrage de la raiſon, & que le deuil, les larmes, le déſeſpoir, les gémiſſemens appartiennent à une partie de l'ame oppoſée à l'autre, plus débile, plus lâche, & beaucoup inférieure en dignité.

OR, c'eſt de cette partie ſenſible & foible que ſe tirent les imitations touchantes & variées qu'on voit ſur la ſcène. L'homme ferme, prudent, toujours ſemblable à lui-même, n'eſt pas ſi facile à imiter; &, quand il le ſeroit, l'imitation moins variée n'en ſeroit pas ſi agréable au vulgaire; il s'intéreſſeroit difficilement à une image qui n'eſt pas la ſienne, & dans laquelle il ne reconnoîtroit ni ſes mœurs, ni ſes paſſions: jamais le cœur humain ne s'identifie avec des objets qu'il ſent lui être abſolument étrangers. Auſſi l'habile poëte, le poëte qui ſait l'art de réuſſir, cherchant à plaire au peuple & aux hommes vulgaires, ſe garde bien de leur offrir la ſublime image d'un cœur maître de lui, qui n'écoute que la voix de la ſageſſe; mais il charme les ſpectateurs par des caractères toujours en contradiction, qui veulent & ne veulent pas, qui font retentir le théatre de cris & de gémiſſemens, qui nous forcent à les plaindre, lors même qu'ils font leur devoir, & à penſer que c'eſt une triſte choſe que la vertu, puiſqu'elle rend ſes amis ſi miſérables. C'eſt par ce moyen qu'avec des imitations plus faciles & plus diverſes, le poëte émeut & flatte davantage les ſpectateurs.

CETTE habitude de ſoumettre à leurs paſſions les gens qu'on nous fait aimer, altère & change tellement nos jugemens ſur les choſes louables, que nous nous accoutumons à honorer la foibleſſe d'ame ſous le nom de ſenſibilité, & à traiter d'hommes durs & ſans ſentimens ceux en qui la ſévérité du devoir l'emporte, en toute occaſion, ſur les affections naturelles. Au contraire, nous eſti-

mons comme gens d'un bon naturel ceux qui, vivement affectés de tout, ſont l'éternel jouet des événemens; ceux qui pleurent comme des femmes la perte de ce qui leur fut cher; ceux qu'une amitié déſordonnée rend injuſtes pour ſervir leurs amis; ceux qui ne connoiſſent d'autre règle que l'aveugle penchant de leur cœur; ceux qui, toujours loués du ſexe qui les ſubjugue & qu'ils imitent, n'ont d'autres vertus que leurs paſſions, ni d'autre mérite que leur foibleſſe. Ainſi l'égalité, la force, la conſtance, l'amour de la juſtice, l'empire de la raiſon, deviennent inſenſiblement des qualités haïſſables, des vices que l'on décrie; les hommes ſe font honorer par tout ce qui les rend dignes de mépris, & ce renverſement des ſaines opinions eſt l'infaillible effet des leçons qu'on va prendre au théatre.

C'EST donc avec raiſon que nous blâmions les imitations du poëte & que nous les mettions au même rang que celles du peintre : ſoit pour être également éloignées de la vérité, ſoit parce que l'un & l'autre, flattant également la partie ſenſible de l'ame, & négligeant la rationnelle, renverſent l'ordre de nos facultés, & nous font ſubordonner le meilleur au pire. Comme celui qui s'occuperoit dans la république à ſoumettre les bons aux méchans, & les vrais chefs aux rebelles, ſeroit ennemi de la patrie & traître à l'État; ainſi le poëte imitateur porte les diſſenſions & la mort dans la république de l'ame, en élevant & nourriſſant les plus viles facultés aux dépens des plus nobles, en épuiſant & uſant ſes forces ſur les choſes les moins dignes de l'occuper, en confondant par de vains ſimulacres le vrai beau avec l'attrait menſonger qui plaît à la multitude, & la grandeur apparente avec la véritable grandeur.

QUELLES ames fortes oſeront ſe croire à l'épreuve du ſoin que prend le poëte de les corrompre ou de les décourager? Quand Homere ou quelque auteur tragique nous montre un Héros ſurchargé d'affliction, criant, lamentant, ſe frappant la poitrine; un Achille, fils d'une Déeſſe, tantôt étendu par terre & répandant des deux mains du ſable ardent ſur ſa tête; tantôt errant comme un forcené ſur le rivage, & mêlant au bruit des vagues ſes hurlemens effrayans; un Priam, vénérable par ſa dignité, par ſon

grand âge, par tant d'illuſtres enfans, ſe roulant dans la fange, ſouillant ſes cheveux blancs, faiſant retentir l'air de ſes imprécations, & apoſtrophant les Dieux & les hommes; qui de nous, inſenſible à ſes plaintes, ne s'y livre pas avec une ſorte de plaiſir? Qui ne ſent pas naître en ſoi-même le ſentiment qu'on nous repréſente? Qui ne loue pas ſérieuſement l'art de l'auteur, & ne le regarde pas comme un grand poëte, à cauſe de l'expreſſion qu'il donne à ſes tableaux, & des affections qu'il nous communique? Et cependant lorſqu'une affliction domeſtique & réelle nous atteint nous-mêmes, nous nous glorifions de la ſupporter modérément, de ne nous en point laiſſer accabler juſqu'aux larmes; nous regardons alors le courage que nous nous efforçons d'avoir comme une vertu d'homme, & nous nous croirions auſſi lâches que des femmes de pleurer & gémir comme ces Héros qui nous ont touchés ſur la ſcène. Ne ſont-ce pas de fort utiles ſpectacles que ceux qui nous font admirer des exemples que nous rougirions d'imiter, & où l'on nous intéreſſe à des foibleſſes dont nous avons tant de peine à nous garantir dans nos propres calamités? La plus noble faculté de l'ame, perdant ainſi l'uſage & l'empire d'elle-même, s'accoutume à fléchir ſous la loi des paſſions; elle ne réprime plus nos pleurs & nos cris; elle nous livre à notre attendriſſement pour des objets qui nous ſont étrangers; & ſous prétexte de commiſération pour des malheurs chimériques, loin de s'indigner qu'un homme vertueux s'abandonne à des douleurs exceſſives, loin de nous empêcher de l'applaudir dans ſon aviliſſement, elle nous laiſſe applaudir nous-mêmes de la pitié qu'il nous inſpire; c'eſt un plaiſir que nous croyons avoir gagné ſans foibleſſe & que nous goûtons ſans remords.

Mars, en nous laiſſant ainſi ſubjuguer aux douleurs d'autrui, comment réſiſterons-nous aux nôtres, & comment ſupporterons-nous plus courageuſement nos propres maux que ceux dont nous n'appercevons qu'une vaine image? Quoi! ſerons-nous les ſeuls qui n'aurons point de priſe ſur notre ſenſibilité? Qui eſt-ce qui ne s'appropriera pas dans l'occaſion ces mouvemens auxquels il ſe prête ſi volontiers? Qui eſt-ce qui ſaura refuſer à ſes propres

malheurs les larmes qu'il prodigue à ceux d'un autre? J'en dis autant de la Comédie, du rire indécent qu'elle nous arrache, de l'habitude qu'on y prend de tourner tout en ridicule, même les objets les plus sérieux & les plus graves, & de l'effet presque inévitable par lequel elle change en bouffons & plaisans de théatre les plus respectables des citoyens. J'en dis autant de l'amour, de la colère, & de toutes les autres passions, auxquelles devenant de jour en jour plus sensible par amusement & par jeu, nous perdons toute force pour leur résister, quand elles nous assaillent tout de bon. Enfin, de quelque sens qu'on envisage le théatre & ses imitations, on voit toujours, qu'animant & fomentant en nous les dispositions qu'il faudroit contenir & réprimer, il fait dominer ce qui devroit obéir; loin de nous rendre meilleurs & plus heureux, il nous rend pires & plus malheureux encore, & nous fait payer aux dépens de nous-mêmes, le soin qu'on y prend de nous plaire & de nous flatter.

Quand donc, ami Glaucus, vous rencontrerez des enthousiastes d'Homere; quand ils vous diront qu'Homere est l'instituteur de la Grèce & le maitre de tous les arts; que le gouvernement des États, la discipline civile, l'éducation des hommes & tout l'ordre de la vie humaine sont enseignés dans ses écrits, honorez leur zèle, aimez & supportez-les comme des hommes doués de qualités exquises; admirez avec eux les merveilles de ce beau génie; accordez-leur avec plaisir qu'Homere est le poëte par excellence, le modèle & le chef de tous les auteurs tragiques. Mais songez toujours que les hymnes en l'honneur des Dieux & les louanges des grands hommes sont la seule espèce de poésie qu'il faut admettre dans la république, & que, si l'on y souffre une fois cette muse imitative qui nous charme & nous trompe par la douceur de ses accens, bientôt les actions des hommes n'auront plus pour objet, ni la loi, ni les choses bonnes & belles, mais la douleur & la volupté; les passions excitées domineront au lieu de la raison; les citoyens ne seront plus des hommes vertueux & justes, toujours soumis au devoir & à l'équité, mais des hommes sensibles & foibles, qui feront le bien ou le mal indifféremment,

indifféremment, ſelon qu'ils ſeront entraînés par leur penchant. Enfin, n'oubliez jamais qu'en banniſſant de notre État les drames & pièces de théatre, nous ne ſuivons point un entêtement barbare, & ne mépriſons point les beautés de l'art; mais nous leur préférons les beautés immortelles qui réſultent de l'harmonie de l'ame & de l'accord de ſes facultés.

FAISONS plus encore. Pour nous garantir de toute partialité, & ne rien donner à cette antique diſcorde qui règne entre les philoſophes & les poëtes, n'ôtons rien à la poéſie & à l'imitation de ce qu'elles peuvent alléguer pour leur défenſe, ni à nous des plaiſirs innocens qu'elles peuvent nous procurer. Rendons cet honneur à la vérité d'en reſpecter juſqu'à l'image, & de laiſſer la liberté de ſe faire entendre à tout ce qui ſe renomme d'elle. En impoſant ſilence aux poëtes, accordons à leurs amis la liberté de les défendre & de nous montrer, s'ils peuvent, que l'art condamné par nous comme nuiſible n'eſt pas ſeulement agréable, mais utile à la république & aux citoyens. Écoutons leurs raiſons d'une oreille impartiale, & convenons de bon cœur que nous aurons beaucoup gagné pour nous-mêmes, s'ils prouvent qu'on peut ſe livrer ſans riſque à de ſi douces impreſſions. Autrement, mon cher Glaucus, comme un homme ſage épris des charmes d'une maitreſſe, voyant ſa vertu prête à l'abandonner, rompt, quoiqu'à regret, une ſi douce chaine, & ſacrifie l'amour au devoir & à la raiſon; ainſi, livrés dès notre enfance aux attraits ſéducteurs de la poéſie, & trop ſenſibles peut-être à ſes beautés, nous nous munirons pourtant de force & de raiſon contre ſes preſtiges : ſi nous oſons donner quelque choſe au goût qui nous attire, nous craindrons au moins de nous livrer à nos premières amours : nous nous dirons toujours qu'il n'y a rien de ſérieux, ni d'utile dans tout cet appareil dramatique : en prêtant quelquefois nos oreilles à la poéſie, nous garantirons nos cœurs d'être abuſés par elle, & nous ne ſouffrirons point qu'elle trouble l'ordre & la liberté, ni dans la république intérieure de l'ame, ni dans celle de la ſociété humaine. Ce n'eſt pas une légère alternative que de ſe rendre meilleur ou pire, & l'on ne ſauroit peſer avec trop de ſoin la

délibération qui nous y conduit. O mes amis ! c'eſt, je l'avoue, une douce choſe de ſe livrer aux charmes d'un talent enchanteur, d'acquérir par lui des biens, des honneurs, du pouvoir, de la gloire : mais la puiſſance, & la gloire, & la richeſſe, & les plaiſirs, tout s'éclipſe & diſparoît comme une ombre, auprès de la juſtice & de la vertu.

PYGMALION,

SCÈNE

LYRIQUE.

PYGMALION,

SCÈNE LYRIQUE.

Le Théatre repréſente un attelier de Sculpteur. Sur les côtés on voit des blocs de marbre, des grouppes, des ſtatues ébauchées. Dans le fond eſt une autre ſtatue cachée ſous un pavillon d'une étoffe légère & brillante, orné de crépines & de guirlandes.

Pygmalion, aſſis & accoudé, réve dans l'attitude d'un homme inquiet & triſte; puis ſe levant tout-à-coup, il prend ſur ſa table des outils de ſon art, va donner, par intervalles, quelques coups de ciſeau ſur quelqu'une de ſes ébauches, ſe recule & regarde d'un air mécontent & découragé.

PYGMALION.

IL n'y a point là d'ame ni de vie; ce n'eſt que de la pierre: je ne ferai jamais rien de tout cela. O mon génie! où es-tu? Mon talent, qu'es-tu devenu? Tout mon feu s'eſt éteint, mon imagination s'eſt glacée, le marbre ſort froid de mes mains. Pygmalion, tu ne fais plus des Dieux, tu n'es qu'un vulgaire artiſte.... Vils inſtrumens, qui n'êtes plus ceux de ma gloire, allez, ne déshonorez plus mes mains.

(*Il jette avec dédain ſes outils, & ſe promène quelque temps, en révant, les bras croiſés.*)

QUE ſuis-je devenu!.... Quelle étrange révolution s'eſt faite en moi!.... Tyr, ville opulente & ſuperbe, les monumens des arts dont tu brilles ne m'attirent plus. J'ai perdu le goût que je prenois à les admirer. Le commerce des artiſtes & des philoſophes me devient inſipide; l'entretien des peintres & des poëtes eſt ſans attraits pour moi; la louange & la gloire n'élevent plus mon

ame ; les éloges de ceux qui en recevront de la poſtérité ne me touchent plus ; l'amitié même a perdu pour moi ſes charmes. Et vous, jeunes objets, chefs-d'œuvres de la nature, que mon art oſoit imiter, & ſur les pas deſquels les plaiſirs m'attiroient ſans ceſſe : vous, mes charmans modèles, qui m'embraſiez à la fois des feux de l'amour & du génie, depuis que je vous ai ſurpaſſés vous m'êtes tous indifférens.

(*Il s'aſſied, & contemple tout autour de lui.*)

RETENU dans cet attelier par un charme inconcevable..... : je ne ſais rien faire..... & je ne puis m'en éloigner..... J'erre de grouppe en grouppe..... de figure en figure..... Mon ciſeau foible..... incertain..... ne reconnoît plus ſon guide..... Ces ouvrages groſſiers, reſtés à leur timide ébauche, ne ſentent plus la main qui jadis les eut animés.

(*Il ſe leve impétueuſement.*)

C'en eſt fait..... c'en eſt fait..... j'ai perdu mon génie..... Si jeune encore, je ſurvis à mon talent..... Mais quelle eſt donc cette ardeur interne qui me dévore ?..... Qu'ai-je en moi qui ſemble m'embraſer ?..... Quoi ! dans la langueur d'un génie éteint, ſent-on ces émotions ? Sent-on ces élans des paſſions impétueuſes, cette inquiétude inſurmontable, cette agitation ſecrette qui me tourmente, dont je ne puis démêler la cauſe ? J'ai craint que l'admiration de mon propre ouvrage ne causât la diſtraction que j'apportois à mes travaux. Je l'ai caché ſous le voile ; mes profanes mains ont oſé couvrir ce monument de leur gloire. Depuis que je ne le vois plus, je ſuis plus triſte, & ne ſuis pas plus attentif. Qu'il va m'être cher ; qu'il va m'être précieux, cet immortel ouvrage ! Quand mon génie éteint ne produira plus rien de grand, de beau, de digne de moi, je montrerai ma Galathée, & je dirai : voilà ce que fit autrefois Pygmalion ! O ma Galathée ! quand j'aurai tout perdu, tu me reſteras, & je ſerai conſolé.

(*Il s'approche du pavillon, puis ſe retire, va, vient, & s'arrête quelquefois à le regarder en ſoupirant.*)

MAIS pourquoi la cacher..... Qu'eſt-ce que j'y gagne.....

Réduit à l'oiſiveté, pourquoi m'ôter le plaiſir de contempler la plus belle de mes œuvres? Peut-être y reſte-t-il quelque défaut que je n'ai pas remarqué : peut-être pourrai-je encore ajouter quelque ornement à ſa parure. Aucune grace imaginable ne doit manquer à un objet ſi charmant. Peut-être cet objet ranimera-t-il mon imagination languiſſante. Il la faut revoir, l'examiner de nouveau. Que dis-je? Ah! je ne l'ai point encore examinée, je n'ai fait juſqu'ici que l'admirer.

(*Il va pour lever le voile & le laiſſe retomber comme effrayé.*)

Je ne ſais quelle émotion j'éprouve en touchant ce voile : une frayeur me ſaiſit; je crois toucher au ſanctuaire de quelque Divinité. . . . . Inſenſé! c'eſt une pierre, c'eſt ton ouvrage. Qu'importe? On ſert des Dieux dans nos temples, qui ne ſont pas d'une autre matière, & qui n'ont pas été faits d'une autre main.

(*Il leve le voile en tremblant, & ſe proſterne; on voit la ſtatue de Galathée poſée ſur un piédeſtal fort petit, mais exhauſſé par un gradin de marbre, formé de marches demi-circulaires.*)

O Galathée! recevez mon hommage; oui, je me ſuis trompé, j'ai voulu vous faire Nymphe, & je vous ai fait Déeſſe : Vénus même eſt moins belle que vous. . . . . Vanité! foibleſſe humaine! je ne puis me laſſer d'admirer mon ouvrage! Je m'enivre d'amour-propre, je m'adore dans ce que j'ai fait. . . . . Non, rien de ſi beau ne parut dans la nature, j'ai paſſé l'ouvrage des Dieux. Quoi! tant de beautés ſortent de mes mains! . . . . . Mes mains les ont donc touchées! . . . . . Ma bouche a donc pu. . . . . Pygmalion. . . . . Je vois un défaut; ce vêtement couvre trop le nud; il faut l'échancrer davantage : les charmes qu'il recèle doivent être mieux annoncés.

(*Il prend ſon maillet & ſon ciſeau, puis s'avançant lentement, il monte, en héſitant, les gradins de la ſtatue, qu'il ſemble n'oſer toucher : enfin le ciſeau déja levé, il s'arrête.*)

Quel tremblement!... quel trouble!.. je tiens le ciſeau d'une main mal aſſurée . . . . . Je ne puis . . . . je n'oſe . . . . je gâterai tout . . . .

(*Il s'encourage, & enfin, préſentant ſon ciſeau, il en donne un coup, &, ſaiſi d'effroi, il le laiſſe tomber, en pouſſant un grand cri.*)

DIEUX ! je ſens la chair palpitante repouſſer le ciſeau !....

(*Il deſcend, tremblant & confus.*)

VAINE terreur... fol aveuglement... Non, je n'y toucherai point. Les Dieux m'épouvantent ſans doute ; elle eſt déja conſacrée à leur rang.

(*Il la conſidère de nouveau.*)

QUE veux-tu changer.... regarde.... quels nouveaux charmes veux-tu lui donner ? Ah ! c'eſt ſa perfection qui fait ſon défaut. Divine Galathée ! moins parfaite, il ne te manqueroit rien.

(*Tendrement.*)

MAIS, il ne te manque qu'une ame ; ta figure ne peut s'en paſſer.

(*Avec plus d'attendriſſement encore.*)

QUE l'ame faite pour animer un tel corps doit être belle !

(*Il s'arrête long-temps, puis retournant s'aſſeoir, il dit d'une voix lente, entrecoupée & changée.*)

QUELS deſirs oſois-je former ?..... Quel vœux inſenſés !.... qu'eſt-ce que je ſens ?... ô Ciel ! le voile de l'illuſion tombe.... & je n'oſe voir dans mon cœur, j'aurois trop à m'en indigner.

(*Longue pauſe dans un profond accablement.*)

VOILA donc la noble paſſion qui m'égare..... C'eſt donc pour cet objet inanimé que je n'oſe ſortir d'ici !.... un marbre, une pierre, une maſſe informe & dure, travaillée avec ce fer... Inſenſé ! rentre en toi-même... gémis ſur toi, ſur ton erreur... vois ta folie... Mais non...

(*Impétueuſement.*)

(*Impétueuſement.*)

NON, je n'ai point perdu le ſens; non, je n'extravague point; non, je ne me reproche rien..... Ce n'eſt point de ce marbre que je ſuis épris; c'eſt d'un être vivant qui lui reſſemble : c'eſt de la figure qu'il offre à mes yeux.....En quelque lieu que ſoit cette figure adorable, quelque corps qui la porte, & quelque main qui l'ait faite, elle aura tous les vœux de mon cœur.... Oui, ma ſeule folie eſt de diſcerner la beauté; mon ſeul crime eſt d'y être ſenſible.... Il n'y a rien là dont je doive rougir.....

(*Moins vivement, mais toujours avec paſſion.*)

QUELS traits de feu ſemblent ſortir de cet objet pour embraſer mes ſens, & retourner avec mon ame à leur ſource! hélas! il reſte immobile & froid, tandis que mon cœur embraſé par ſes charmes, voudroit quitter mon corps pour aller échauffer le ſien..... Je crois dans mon délire, pouvoir m'élancer hors de moi.... je crois pouvoir lui donner ma vie, & l'animer de mon ame... Ah! que Pygmalion meure pour vivre dans Galathée.... Que dis-je? ô Ciel! ſi j'étois elle, je ne la verrois pas, je ne ſerois pas celui qui l'aime..... Non, que ma Galathée vive, & que je ne ſois pas elle..... Ah! que je ſois toujours un autre, pour vouloir toujours être à elle, pour la voir, pour l'aimer, pour en être aimé.

TRANSPORTS, tourmens, vœux, deſirs, rage, impuiſſance, amour terrible, amour funeſte!... tout l'enfer eſt dans mon cœur agité.... Dieux puiſſans! Dieux bienfaiſans! Dieux du peuple, qui connûtes les paſſions des hommes! ah! vous avez tant fait de prodiges pour de moindres cauſes! Voyez cet objet, voyez mon cœur; ſoyez juſtes, & méritez vos autels.

(*Avec un enthouſiaſme plus pathétique*)

ET toi, ſublime eſſence qui te caches aux ſens & te fais ſentir aux cœurs!... ame de l'univers, principe de toute exiſtence, toi qui par l'amour donnes l'harmonie aux élémens, la vie à la matière, le ſentiment aux corps, & la forme à tous les êtres..... feu ſacré! céleſte Vénus! par qui tout ſe conſerve & ſe repro-

duit ſans ceſſe!... ah! où eſt ton équilibre? où eſt ta force expanſive? où eſt la loi de la nature dans le ſentiment que j'éprouve?.... où eſt ta chaleur vivifiante dans l'inanité de mes vains deſirs?... Tous tes feux ſont concentrés dans mon cœur, & le froid de la mort reſte ſur ce marbre; je péris par l'excès de vie qui lui manque.....hélas!... je n'attends point de prodiges : il exiſte, il doit ceſſer : l'ordre eſt troublé; la nature eſt outragée; rends leur empire à ſes loix; rétablis ſon cours bienfaiſant, & verſe également ta divine influence. Oui, deux êtres manquent à la plénitude des choſes. Partage-leur cette ardeur dévorante qui conſume l'un, ſans animer l'autre. C'eſt toi qui formas par ma main ces charmes & ces traits qui n'attendent que le ſentiment & la vie.... Donne-lui la moitié de la mienne..... Donne-lui tout s'il le faut, il me ſuffira de vivre en elle. O toi qui daignes ſourire aux hommages des mortels! qui ne ſent rien ne t'honore pas : étends ta gloire avec tes œuvres. Déeſſe de la beauté, épargne cet affront à la nature, qu'un ſi parfait modèle ſoit l'image de ce qui n'eſt pas.

(*Il revient à lui par degrés, avec un mouvement d'aſſurance & de joie.*)

Je reprends mes ſens.... quel calme inattendu, quel courage ineſpéré me ranime!.... Une fièvre mortelle embraſoit mon ſang; un baume de confiance & d'eſpoir coule dans mes veines : je crois me ſentir renaître.... Ainſi le ſentiment de notre dépendance ſert quelquefois à notre conſolation. Quelque malheureux que ſoient les mortels, quand ils ont invoqué les Dieux, ils ſont plus tranquilles; mais cette injuſte confiance trompe ceux qui font des vœux inſenſés. Hélas! en l'état où je ſuis on invoque tout, & rien ne nous écoute. L'eſpoir qui nous abuſe eſt plus inſenſé que le deſir. Honteux de tant d'égaremens, je n'oſe pas même en contempler la cauſe. Quand je veux lever les yeux ſur cet objet fatal, je ſens un nouveau trouble, une palpitation me ſuffoque, une ſecrette frayeur m'arrête....

(*Ironie amère.*)

Eh! regarde, malheureux! deviens intrépide, oſe fixer une ſtatue!

(*Il la voit s'animer, ſe détourne ſaiſi d'effroi & le cœur ſerré de douleur.*)

QU'AI-JE vu! ..... Dieux..... qu'ai-je cru voir..... le coloris des chairs..... un feu dans les yeux..... des mouvemens même..... Ce n'étoit pas aſſez d'eſpérer des prodiges; pour comble de misères, enfin je l'ai vu.

(*Excès d'accablement.*)

INFORTUNÉ! c'en eſt donc fait..... ton délire eſt à ſon dernier terme; ta raiſon t'abandonne, ainſi que ton génie : ne la regrette point, Pygmalion, ſa perte couvrira ton opprobre.

(*Vive indignation.*)

IL eſt trop heureux pour l'amant d'une pierre de devenir un homme à viſion.

(*Il ſe retourne & voit la ſtatue ſe mouvoir & deſcendre elle-même les gradins. Il ſe jette à genoux, leve les mains & les yeux au Ciel.*)

DIEUX immortels! ..... Vénus! ..... Galathée! ..... ô preſtige d'un amour forcené! .....

(*Galathée ſe touche.*)

GALATHÉE.

MOI!

PYGMALION, *tranſporté.*

MOI!

GALATHÉE, *ſe touchant encore.*

C'EST moi.

PYGMALION.

RAVISSANTE illuſion, qui paſſez juſqu'à mes oreilles! Ah! n'abandonnez jamais mes ſens.

(*Galathée fait quelques pas, & touche un marbre.*)

CE n'eſt plus moi.

(*Pygmalion, dans des agitations, dans des transports qu'il a peine à contenir, suit tous ses mouvemens, l'écoute, l'observe avec une vive attention, qui lui permet à peine de respirer.*

(*Galathée s'avance vers lui & le regarde.*)

(*Il se lève précipitamment, lui tend les bras & la regarde avec extase. Elle pose une main sur lui, il treſſaillit, prend cette main, la porte à son cœur, puis la couvre d'ardens baisers.*)

GALATHÉE, *avec un soupir.*

Ah! encore moi!.....

PYGMALION.

OUI, cher & charmant objet : oui, digne chef-d'œuvre de mes mains, de mon cœur & des Dieux..... c'est toi, c'est toi seul..... je t'ai donné tout mon être; je ne vivrai plus que par toi.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE,

À

CHRISTOPHE DE BEAUMONT;

Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, Proviſeur de Sorbonne, &c.

Da veniam ſi quid liberius dixi, non ad contumeliam tuam, ſed ad defenſionem meam. Præſumpſi enim de gravitate & prudentiâ tuâ, quia potes conſiderare quantam mihi reſpondendi neceſſitatem impoſueris.

Aug. Epiſt. 238 ad Paſcent.

ARRÊT
DE LA COUR
DE PARLEMENT;

QUI condamne un Imprimé ayant pour titre, Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rouſſeau, *imprimé à la Haye.....* M. DCC. LXII. *à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 9 Juin 1762.

CE jour, les gens du Roi ſont entrés, & Mᵉ Omer-Joly de Fleury, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

QU'ILS déféroient à la Cour un Imprimé en quatre volumes *in-octavo*, intitulé *Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rouſſeau, citoyen de Genève*, dit imprimé, *à la Haye en M. DCC. LXII.*

QUE cet ouvrage ne paroît compoſé que dans la vue de ramener tout à la religion naturelle, & que l'auteur s'occupe dans le plan de l'éducation qu'il prétend donner à ſon élève, à développer ce ſyſtême criminel.

QU'IL ne prétend inſtruire cet élève que d'après la nature, qui eſt ſon unique guide, pour former en lui l'homme moral; qu'il regarde toutes les religions comme également bonnes & comme pouvant toutes avoir leurs raiſons dans le climat, dans le gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelqu'autre cauſe ſociale qui rend l'une préférable à l'autre, ſelon les temps & les lieux.

QU'IL borne l'homme aux connoiſſances que l'inſtinct porte à chercher, flatte les paſſions comme les principaux inſtrumens de

notre conſervation, avance qu'on peut être ſauvé ſans croire en Dieu, parce qu'il admet une ignorance invincible de la Divinité qui peut excuſer l'homme; que ſelon ſes principes, la ſeule raiſon eſt juge dans le choix d'une religion, laiſſant à ſa diſpoſition la nature du culte que l'homme doit rendre à l'Être ſuprême, que cet auteur croit honorer en parlant avec impiété du culte extérieur qu'il a établi dans la religion, ou que l'Égliſe a preſcrit ſous la direction de l'Eſprit-Saint qui la gouverne.

QUE conſéquemment à ce ſyſtême de n'admettre que la religion naturelle, quelle qu'elle ſoit chez les différens peuples, il oſe eſſayer de détruire la vérité de l'Écriture-Sainte & des Prophéties, la certitude des miracles énoncés dans les livres Saints, l'infaillibilité de la révélation, l'autorité de l'Égliſe, & que ramenant tout à cette religion naturelle, dans laquelle il n'admet qu'un culte & des loix arbitraires, il entreprend de juſtifier non-ſeulement toutes les religions, prétendant qu'on s'y ſauve indiſtinctement, mais même l'infidélité & la réſiſtance de tout homme à qui l'on voudroit prouver la divinité de Jeſus-Chriſt & l'exiſtence de la religion chrétienne, qui ſeule a Dieu pour auteur, & à l'égard de laquelle il porte le blaſphême juſqu'à la donner pour ridicule, pour contradictoire, & à inſpirer une indifférence ſacrilège pour ſes myſtères & pour ſes dogmes qu'il voudroit pouvoir anéantir.

QUE tels ſont les principes impies & déteſtables que ſe propoſe d'établir dans ſon ouvrage cet écrivain qui ſoumet la religion à l'examen de la raiſon, qui n'établit qu'une foi purement humaine, & qui n'admet de vérités & de dogmes en matière de religion, qu'autant qu'il plaît à l'eſprit livré à ſes propres lumières, ou plutôt à ſes égaremens, de les recevoir ou de les rejetter.

QU'A ces impiétés il ajoute des détails indécens, des explications qui bleſſent la bienſéance & la pudeur, des propoſitions qui tendent à donner un caractère faux & odieux à l'autorité ſouveraine, à détruire le principe de l'obéiſſance qui lui eſt due, & à affoiblir le reſpect & l'amour des peuples pour leurs Rois.

QU'ILS

QU'ILS croient que ces traits ſuffiſent pour donner à la Cour une idée de l'ouvrage qu'ils lui dénoncent; que les maximes qui y ſont répandues forment par leur réunion un ſyſtême chimérique, auſſi impraticable dans ſon exécution qu'abſurde & condamnable dans ſon projet. Que ſeroient d'ailleurs des ſujets élevés dans de pareilles maximes, ſinon des hommes préoccupés du ſcepticiſme & de la tolérance, abandonnés à leurs paſſions, livrés aux plaiſirs des ſens, concentrés en eux-mêmes par l'amour-propre, qui ne connoîtroient d'autre voix que celle de la nature, & qui, au noble deſir de la ſolide gloire, ſubſtitueroient la pernicieuſe manie de la ſingularité ? Quelles règles pour les mœurs ? quels hommes pour la religion & pour l'État, que des enfans élevés dans des principes qui font également horreur au Chrétien & au citoyen!

QUE l'auteur de ce livre n'ayant point craint de ſe nommer lui-même, ne ſauroit être trop promptement pourſuivi; qu'il eſt important, puiſqu'il s'eſt fait connoître, que la juſtice ſe mette à portée de faire un exemple, tant ſur l'auteur que ſur ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru, ſoit à l'impreſſion, ſoit à la diſtribution d'un pareil ouvrage, digne comme eux, de toute ſa ſévérité.

QUE c'eſt l'objet des concluſions par écrit qu'ils laiſſent à la Cour avec un exemplaire du livre; & ſe ſont les Gens du Roi retirés.

EUX retirés:

VU le Livre en quatre tomes in-8°, intitulé : *Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rouſſeau, Citoyen de Genève.* Sanabilibus ægrotamus malis; ipſaque nos in rectum natura genitos, ſi emendari velimus, juvat. Senec. de Irâ, Lib. XI. cap. XIII. tom. 1, 2, 3, & 4. *A la Haye, chez Jean Néaulme, Libraire, avec Privilège de Noſſeigneurs les États de Hollande & de Weſtfriſe.* Concluſion du Procureur-Général du Roi : oui le Rapport de M^e. Pierre-François Lenoir, Conſeiller; la matière eſt miſe en délibération :

LA Cour ordonne que ledit Livre imprimé ſera lacéré & brûlé en la cour du Palais, au pied du grand eſcalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice; enjoint à tous ceux qui en ont des

exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour, pour y être ſupprimés; fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Libraires d'imprimer, vendre & débiter ledit Livre, & à tous Colporteurs, Diſtributeurs ou autres de le colporter ou diſtribuer, à peine d'être pourſuivis extraordinairement, & punis ſuivant la rigueur des Ordonnances. Ordonne qu'à la requête du Procureur-Général du Roi, il ſera informé pardevant le Conſeiller-Rapporteur, pour les témoins qui ſe trouveront à Paris, & pardevant les Lieutenans criminels des Bailliages & Sénéchauſſées du reſſort, pour les témoins qui ſeroient hors de ladite ville, contre les Auteurs, Imprimeurs ou Diſtributeurs dudit Livre; pour, les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur-Général du Roi, être par lui requis & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; & cependant ordonne que le nommé J. J. Rouſſeau, dénommé au frontiſpice dudit Livre, ſera pris & appréhendé au corps, & amené ès priſons de la Conciergerie du Palais, pour être oui & interrogé pardevant ledit Conſeiller-Rapporteur, ſur les faits dudit Livre, & répondre aux concluſions que le Procureur-Général entend prendre contre lui; & où ledit J. J. Rouſſeau ne pourroit être pris & appréhendé, après perquiſition faite de ſa perſonne, aſſigné à quinzaine, ſes biens ſaiſis & annotés, & à iceux Commiſſaires établis, juſqu'à ce qu'il ait obéi ſuivant l'Ordonnance; & à cet effet ordonne qu'un exemplaire dudit Livre ſera dépoſé au Greffe de la Cour, pour ſervir à l'inſtruction du procès. Ordonne en outre que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait en Parlement le neuf Juin mil ſept cent ſoixante-deux.

Signé DU FRANC.

ET le Vendredi, 11 Juin 1762, ledit écrit mentionné ci-deſſus, a été lacéré & brûlé au pied du grand eſcalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, en préſence de moi Étienne Dagobert Yſabeau, l'un des trois principaux Commis par la Grand'Chambre, aſſiſté de deux Huiſſiers de la Cour.

Signé YSABEAU.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

Portant condamnation d'un Livre qui a pour titre : ÉMILE, OU DE L'ÉDUCATION, par J. J. ROUSSEAU, Citoyen de Genève. A Amſterdam, chez Jean Néaulme, Libraire, 1762.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la miſéricorde divine, & par la grace du Saint Siège Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, Proviſeur de Sorbonne, &c. A tous les Fidèles de notre diocèſe : SALUT ET BÉNÉDICTION.

SAINT PAUL a prédit, MES TRÈS-CHERS FRÈRES, qu'il viendroit *des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, ſuperbes, blaſphémateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un eſprit corrompu & pervertis dans la Foi.* (5) Et dans quels temps malheureux cette prédiction s'eſt-elle accomplie plus à la lettre que dans les nôtres! L'incrédulité, enhardie par toutes les paſſions, ſe préſente ſous toutes les formes, afin de ſe proportionner, en quelque ſorte, à tous les âges, à tous les caractères, à tous les états. Tantôt pour s'inſinuer dans des eſprits qu'elle trouve déja *enſorcélés par la bagatelle* (6), elle emprunte un ſtyle léger, agréable & frivole : de-là tant de Romans également obſcènes & impies, dont le but eſt d'amuſer l'imagination, pour ſéduire l'eſprit & corrompre le cœur. Tantôt,

(5) In noviſſimis diebus inſtabunt tempora periculoſa; erunt homines ſeipſos amantes..... elati, ſuperbi, blaſphemi..... ſceleſti..... criminatores..... tumidi & voluptatum matores magis quàm Dei..... homines corrupti mente, & reprobi circa fidem. 2. *Tim. c.* 3. *v.* 1. 4. 8.

(6) Faſcinatio nugacitatis obſcurat bona. *Sap. c.* 4. *v.* 12.

affectant un air de profondeur & de ſublimité dans ſes vues, elle feint de remonter aux premiers principes de nos connoiſſances, & prétend s'en autoriſer pour ſecouer un joug qui, ſelon elle, déshonore l'humanité, la Divinité même. Tantôt elle déclame en furieuſe contre le zèle de la religion, & prêche la tolérance univerſelle avec emportement. Tantôt, enfin, réuniſſant tous ces divers langages, elle mêle le ſérieux à l'enjouement; des maximes pures à des obſcénités, de grandes vérités à des grandes erreurs, la foi au blaſphême; elle entreprend, en un mot, d'accorder la lumière avec les ténèbres, Jeſus-Chriſt avec Béhal. Et tel eſt ſpécialement, M. T. C. F., l'objet qu'on paroît s'être propoſé dans un ouvrage récent, qui a pour titre : ÉMILE, OU DE L'ÉDUCATION. Du ſein de l'erreur, il s'eſt élevé un homme plein du langage de la philoſophie, ſans être véritablement philoſophe: eſprit doué d'une multitude de connoiſſances qui ne l'ont pas éclairé, & qui ont répandu des ténèbres dans les autres eſprits: caractère livré aux paradoxes d'opinions & de conduite; alliant la ſimplicité des mœurs avec le faſte des penſées, le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés, l'obſcurité de la retraite avec le deſir d'être connu de tout le monde : on l'a vu invectiver contre les ſciences, qu'il cultivoit; préconiſer l'excellence de l'Évangile, dont il détruiſoit les dogmes; peindre la beauté des vertus, qu'il éteignoit dans l'ame de ſes lecteurs. Il s'eſt fait le précepteur du genre humain pour le tromper, le moniteur public pour égarer tout le monde, l'oracle du ſiècle pour achever de le perdre. Dans un ouvrage ſur l'inégalité des conditions, il avoit abaiſſé l'homme juſqu'au rang des bêtes; dans une autre production plus récente, il avoit inſinué le poiſon de la volupté en paroiſſant le proſcrire : dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme, afin d'établir l'empire de l'irreligion.

QUELLE entrepriſe, M. T. C. F.! l'éducation de la jeuneſſe eſt un des objets les plus importans de la ſollicitude & du zèle des Paſteurs. Nous ſavons que, pour réformer le monde, autant que le permettent la foibleſſe & la corruption de notre nature, il ſuffiroit d'obſerver, ſous la direction & l'impreſſion de la grace, les

premiers rayons de la raiſon humaine, de les ſaiſir avec ſoin & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. Par-là ces eſprits, encore exempts de préjugés, ſeroient pour toujours en garde contre l'erreur ; ces cœurs, encore exempts de grandes paſſions, prendroient les impreſſions de toutes les vertus. Mais à qui convient-il mieux qu'à nous & à nos coopérateurs dans le ſaint miniſtère, de veiller ainſi ſur les premiers momens de la jeuneſſe chrétienne ; de lui diſtribuer le lait ſpirituel de la religion, *afin qu'il croiſſe pour le ſalut* (7) ; de préparer de bonne heure, par de ſalutaires leçons, des adorateurs ſincères au vrai Dieu, des ſujets fidèles au Souverain, des hommes dignes d'être la reſſource & l'ornement de la patrie?

Or, M. T. C. F., l'Auteur d'Émile propoſe un plan d'éducation qui, loin de s'accorder avec le Chriſtianiſme, n'eſt pas même propre à former des citoyens, ni des hommes. Sous le vain prétexte de rendre l'homme à lui-même, & de faire de ſon élève l'élève de la nature, il met en principe une aſſertion démentie, non-ſeulement par la religion, mais encore par l'expérience de tous les peuples & de tous les temps. *Poſons*, dit-il, *pour maxime inconteſtable, que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits : il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain.* A ce langage on ne reconnoit point la doctrine des ſaintes Écritures & de l'Égliſe, touchant la révolution qui s'eſt faite dans notre nature. On perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le myſtère de notre propre cœur. Oui, M. T. C. F., il ſe trouve en nous un mêlange frappant de grandeur & de baſſeſſe, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice, étonnant contraſte, qui, en déconcertant la philoſophie payenne, la laiſſe errer dans de vaines ſpéculations! contraſte dont la révélation nous découvre la ſource dans la chûte déplorable de notre premier Père! L'homme ſe ſent entrainé par une pente funeſte, & comment ſe roidiroit-il contr'elle, ſi ſon enfance n'étoit

[7] Sicut modò geniti infantes, rationabile ſinè dolo lac concupiſcite : ut in eo creſcatis in ſalutem. 1. *Petr.* c. 2.

dirigée par des maitres pleins de vertu, de ſageſſe, de vigilance ; & ſi, durant tout le cours de ſa vie, il ne faiſoit lui-même, ſous la protection & avec les graces de ſon Dieu, des efforts puiſſans & continuels? Hélas, M. T. C. F., malgré les principes de l'éducation la plus ſaine & la plus vertueuſe ; malgré les promeſſes les plus magnifiques de la religion, & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeuneſſe ne ſont encore que trop fréquens, trop multipliés ; dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne ſe précipiteroit-elle donc pas? C'eſt un torrent qui ſe déborde malgré les digues puiſſantes qu'on lui avoit oppoſées : que ſeroit-ce donc ſi nul obſtacle ne ſuſpendoit ſes flots, & ne rompoit ſes efforts ?

L'AUTEUR d'ÉMILE, qui ne reconnoît aucune religion, indique néanmoins, ſans y penſer, la voie qui conduit infailliblement à la vraie religion. *Nous*, dit-il, *qui ne voulons rien donner à l'autorité ; nous qui ne voulons rien enſeigner à notre* ÉMILE *qu'il ne pût comprendre de lui-même par tout pays, dans quelle religion l'éleverons-nous? à quelle ſecte aggrégerons-nous l'élève de la nature? Nous ne l'aggrégerons ni à celle-ci, ni à celle-là ; nous le mettrons en état de choiſir celle où le meilleur uſage de la raiſon doit le conduire.* Plût à Dieu, M. T. C. F., que cet objet eût été bien rempli! Si l'auteur eût réellement *mis ſon élève en état de choiſir, entre toutes les religions, celle où le meilleur uſage de la raiſon doit conduire*, il l'eût immanquablement préparé aux leçons du Chriſtianiſme. Car, M. T. C. F., la lumière naturelle conduit à la lumière évangélique ; le culte Chrétien eſt eſſentiellement *un culte raiſonnable.* (8) En effet, *ſi le meilleur uſage de notre raiſon* ne devoit pas nous conduire à la révélation Chrétienne, notre foi ſeroit vaine, nos eſpérances ſeroient chimériques. Mais comment ce *meilleur uſage* de la raiſon nous conduit-il au bien ineſtimable de la Foi, & de-là au terme précieux du ſalut? C'eſt à la raiſon elle-même que nous en appellons. Dès qu'on reconnoît un Dieu, il ne s'agit plus que de ſavoir s'il a daigné parler aux hommes autrement

[8] Rationabile obſequium veſtrum. *Rom. c. 12. v. 2.*

trement que par les impreſſions de la nature. Il faut donc examiner ſi les faits qui conſtatent la révélation ne ſont pas ſupérieurs à tous les efforts de la chicane la plus artificieuſe. Cent fois l'incrédulité a tâché de les détruire ces faits, ou au moins d'en affoiblir les preuves ; & cent fois ſa critique a été convaincue d'impuiſſance. Dieu, par la révélation, s'eſt rendu témoignage à lui-même ; & ce témoignage eſt évidemment *très-digne de foi.* [9] Que reſte-t-il donc à l'homme qui fait *le meilleur uſage de ſa raiſon*, ſi-non d'acquieſcer à ce témoignage ? C'eſt votre grace, ô mon Dieu ! qui conſomme cette œuvre de lumière ; c'eſt elle qui détermine la volonté, qui forme l'ame chrétienne ; mais le développement des preuves, & la force des motifs, ont préalablement occupé, épuré la raiſon ; & c'eſt dans ce travail, auſſi noble qu'indiſpenſable, que conſiſte ce *meilleur uſage de la raiſon*, dont l'Auteur d'ÉMILE entreprend de parler ſans en avoir une notion fixe & véritable.

POUR trouver la jeuneſſe plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet auteur veut qu'elle ſoit dénuée de tout principe de religion. Et voilà pourquoi, ſelon lui, *connoître le bien & le mal, ſentir la raiſon des devoirs de l'homme, n'eſt pas l'affaire d'un enfant..... J'aimerois autant*, ajoute-t-il, *exiger qu'un enfant eût cinq pieds de haut, que du jugement à dix ans.*

SANS doute, M. T. C. F., que le jugement humain a ſes progrès, & ne ſe forme que par degrés. Mais s'enſuit-il donc qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoiſſe point la différence du bien & du mal, qu'il confonde la ſageſſe avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice ? Quoi ! à cet âge il ne ſentira pas qu'obéir à ſon père eſt un bien : que lui déſobéir eſt un mal ! Le prétendre, M. T. C. F., c'eſt calomnier la nature humaine, en lui attribuant une ſtupidité qu'elle n'a point.

» TOUT enfant qui croit en Dieu, *dit encore cet auteur*, eſt ido» lâtre, ou antropomorphite. " Mais s'il eſt idolâtre, il croit donc pluſieurs Dieux ; il attribue donc la nature divine à des ſimulacres

[9] Teſtimonia tua credibilia facta ſunt nimis. *Pſal.* 92. *v.* 5.

inſenſibles ? S'il n'eſt qu'antropomorphite, en reconnoiſſant le vrai Dieu, il lui donne un corps. Or, on ne peut ſuppoſer ni l'un ni l'autre dans un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Que ſi l'éducation a été vicieuſe à cet égard, il eſt ſouverainement injuſte d'imputer à la religion ce qui n'eſt que la faute de ceux qui l'enſeignent mal. Au ſurplus, l'âge de dix ans n'eſt point l'âge d'un philoſophe : un enfant, quoique bien inſtruit, peut s'expliquer mal ; mais en lui inculquant que la Divinité n'eſt rien de ce qui tombe, ou de ce qui peut tomber ſous les ſens ; que c'eſt une intelligence infinie, qui, douée d'une puiſſance ſuprême, exécute tout ce qui lui plaît, on lui donne de Dieu une notion aſſortie à la portée de ſon jugement. Il n'eſt pas douteux qu'un athée, par ſes ſophiſmes, viendra facilement à bout de troubler les idées de ce jeune croyant ; mais toute l'adreſſe du ſophiſte ne fera certainement pas que cet enfant, lorſqu'il croit en Dieu, ſoit *idolâtre* ou *antropomorphite ;* c'eſt-à-dire, qu'il ne croie que l'exiſtence d'une chimere.

L'AUTEUR va plus loin, M. T. C. F. ; il *n'accorde pas même à un jeune homme de quinze ans la capacité de croire en Dieu.* L'homme ne ſaura donc pas même à cet âge s'il y a un Dieu, ou s'il n'y en a point : toute la nature aura beau annoncer la gloire de ſon Créateur, il n'entendra rien à ſon langage ! il exiſtera, ſans ſavoir à quoi il doit ſon exiſtence ! Et ce ſera la ſaine raiſon elle-même qui le plongera dans ces ténèbres ! C'eſt ainſi, M. T. C. F., que l'aveugle impiété voudroit pouvoir obſcurcir, de ſes noires vapeurs, le flambeau que la religion préſente à tous les âges de la vie humaine. Saint Auguſtin raiſonnoit bien ſur d'autres principes, quand il diſoit, en parlant des premières années de ſa jeuneſſe : » Je tombai dès ce temps-là, Seigneur, entre les » mains de quelques-uns de ceux qui ont ſoin de vous invoquer ; » & je compris par ce qu'ils me diſoient de vous, & ſelon les » idées que j'étois capable de m'en former à cet âge-là, que vous » étiez quelque choſe de grand, & qu'encore que vous fuſſiez » inviſible, & hors de la portée de nos ſens, vous pouviez nous » exaucer & nous ſecourir. Auſſi commençai-je dès mon enfance

» à vous prier, & vous regarder comme mon recours & mon » appui ; & à meſure que ma langue ſe dénouoit, j'employois » ſes premiers mouvemens à vous invoquer. « (*Lib. 1. Confeſſ. Chap. IX.*)

CONTINUONS, M. T. C. F., de relever les paradoxes étranges de l'Auteur d'ÉMILE. Après avoir réduit les jeunes gens à une ignorance ſi profonde par rapport aux attributs & aux droits de la Divinité, leur accordera-t-il du moins l'avantage de ſe connoître eux-mêmes? Sauront-ils ſi leur ame eſt une ſubſtance abſolument diſtinguée de la matière? Ou ſe regarderont-ils comme des êtres purement matériels & ſoumis aux ſeules loix du méchaniſme? L'Auteur d'ÉMILE doute qu'à dix-huit ans il ſoit encore temps que ſon élève apprenne s'il a une ame ; il penſe que *s'il l'apprend plutôt, il court riſque de ne le ſavoir jamais ;* ne veut-il pas du moins que la jeuneſſe ſoit ſuſceptible de la connoiſſance de ſes devoirs? Non. A l'en croire, *il n'y a que des objets phyſiques qui puiſſent intéreſſer les enfans, ſur-tout ceux dont on n'a pas éveillé la vanité, & qu'on n'a pas corrompu d'avance par le poiſon de l'opinion.* Il veut, en conſéquence, que tous les ſoins de la première éducation ſoient appliqués à ce qu'il y a dans l'homme de matériel & de terreſtre : *Exercez*, dit-il, *ſon corps, ſes organes, ſes ſens, ſes forces ; mais tenez ſon ame oiſive autant qu'il ſe pourra.* C'eſt que cette oiſiveté lui a paru néceſſaire pour diſpoſer l'ame aux erreurs qu'il ſe propoſoit de lui inculquer. Mais ne vouloir enſeigner la ſageſſe à l'homme que dans le temps où il ſera dominé par la fougue des paſſions naiſſantes, n'eſt-ce pas la lui préſenter dans le deſſein qu'il la rejette?

QU'UNE ſemblable éducation, M. T. C. F., eſt oppoſée à celle que preſcrivent de concert la vraie religion & la ſaine raiſon! toutes deux veulent qu'un maître ſage & vigilant épie, en quelque ſorte dans ſon élève, les premières lueurs de l'intelligence, pour l'occuper des attraits de la vérité, les premiers mouvemens du cœur, pour le fixer par les charmes de la vertu. Combien en effet n'eſt-il pas plus avantageux de prévenir les obſtacles que d'avoir à les ſurmonter? Combien n'eſt-il pas à craindre que

ſi les impreſſions du vice précedent les leçons de la vertu, l'homme parvenu à un certain âge ne manque de courage ou de volonté pour réſiſter au vice? Une heureuſe expérience ne prouve-t-elle pas tous les jours, qu'après les déréglemens d'une jeuneſſe imprudente & emportée, on revient enfin aux bons principes qu'on a reçus dans l'enfance?

Au reſte, M. T. C. F., ne ſoyons point ſurpris que l'Auteur d'ÉMILE remette à un temps ſi reculé la connoiſſance de l'exiſtence de Dieu; il ne la croit pas néceſſaire au ſalut. *Il eſt clair*, dit-il par l'organe d'un perſonnage chimérique, *il eſt clair que tel homme parvenu juſqu'à la vieilleſſe ſans croire en Dieu, ne ſera pas pour cela privé de ſa préſence dans l'autre vie, ſi ſon aveuglement n'a point été volontaire; & je dis qu'il ne l'eſt pas toujours.*

Remarquez, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui ſeroit dépourvu de l'uſage de ſa raiſon; mais uniquement de celui dont la raiſon ne ſeroit point aidée de l'inſtruction. Or, une telle prétention eſt ſouverainement abſurde, ſur-tout dans le ſyſtême d'un écrivain qui ſoutient que la raiſon eſt abſolument ſaine. Saint Paul aſſure, qu'entre les philoſophes payens, pluſieurs ſont parvenus, par les ſeules forces de la raiſon, à la connoiſſance du vrai Dieu. *Ce qui peut être connu de Dieu*, dit cet Apôtre, *leur a été manifeſté, Dieu le leur ayant fait connoître : la conſidération des choſes qui ont été faites dès la création du monde leur ayant rendu viſible ce qui eſt inviſible en Dieu, ſa puiſſance même éternelle, & ſa Divinité, en ſorte qu'ils ſont ſans excuſe, puiſqu'ayant connu Dieu ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces; mais ils ſe ſont perdus dans la vanité de leur raiſonnement, & leur eſprit inſenſé a été obſcurci; en ſe diſant ſages, ils ſont devenus fous.* (10)

(10) Quod notum eſt Dei manifeſtum eſt in illis : Deus enim illis manifeſtavit. Inviſibilia enim ipſius, à creaturâ mundi, per ea quæ facta ſunt intellecta conſpiciuntur : ſempiterna quoque ejus virtus & divinitas ita ut ſint inexcuſabiles ; quia cùm cognoviſſent Deum, non ſicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt : ſed evanuerunt in cogitationibus ſuis, & obſcuratum eſt inſipiens cor eorum ; dicentes enim ſe eſſe ſapientes, ſtulti facti ſunt. *Rom. c. 1. v. 19. 22.*

OR, ſi tel a été le crime de ces hommes, leſquels, bien qu'aſſujettis par les préjugés de leur éducation au culte des idoles, n'ont pas laiſſé d'atteindre à la connoiſſance de Dieu, comment ceux qui n'ont point de pareils obſtacles à vaincre ſeroient-ils innocens & juſtes, au point de mériter de jouir de la préſence de Dieu dans l'autre vie? Comment ſeroient-ils excuſables (avec une raiſon ſaine telle que l'Auteur la ſuppoſe) d'avoir joui durant cette vie du grand ſpectacle de la nature, & d'avoir cependant méconnu celui qui l'a créée, qui la conſerve & la gouverne?

LE même Écrivain, M. T. C. F., embraſſe ouvertement le Scepticiſme, par rapport à la création & à l'unité de Dieu. *Je ſais*, fait-il dire encore au perſonnage ſuppoſé qui lui ſert d'organe, *je ſais que le monde eſt gouverné par une volonté puiſſante & ſage; je le vois, ou plutôt je le ſens, & cela m'importe à ſavoir; mais ce même monde eſt-il éternel, ou créé? Y a-t-il un principe unique des choſes? Y en a-t-il deux ou pluſieurs, & quelle eſt leur nature? Je n'en ſais rien, & que m'importe?.... Je renonce à des queſtions oiſeuſes qui peuvent inquiéter mon amour-propre, mais qui ſont inutiles à ma conduite, & ſupérieures à ma raiſon.* Que veut donc dire cet auteur téméraire? Il croit que le monde eſt gouverné par une volonté puiſſante & ſage: il avoue que cela lui importe à ſavoir; & cependant *il ne ſait*, dit-il, *s'il n'y a qu'un ſeul principe des choſes*, ou s'il y en a pluſieurs; & il prétend qu'il lui importe peu de le ſavoir. S'il y a une volonté puiſſante & ſage qui gouverne le monde, eſt-il concevable qu'elle ne ſoit pas l'unique principe des choſes? Et peut-il être plus important de ſavoir l'un que l'autre? Quel langage contradictoire! Il ne ſait *quelle eſt la nature* de Dieu, & bientôt après il reconnoît que cet Être ſuprême eſt doué d'intelligence, de puiſſance, de volonté & de bonté; n'eſt-ce donc pas-là avoir une idée de la nature Divine? L'unité de Dieu lui paroît une queſtion oiſeuſe & ſupérieure à ſa raiſon, comme ſi la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande de toutes les abſurdités. *La pluralité des Dieux*, dit énergiquement Tertullien, *eſt une nullité de Dieu* (11); admettre un Dieu, c'eſt ad-

[11] Deus cum ſummum magnum ſit, re vera veritas noſtra pronuntiavit: Deus ſi non unus eſt, non eſt. *Tertull. adverſ. Marcionem, liv. 1.*

mettre un Être ſuprême & indépendant, auquel tous les autres êtres ſoient ſubordonnés. Il implique donc qu'il y ait pluſieurs Dieux.

Il n'eſt pas étonnant, M. T. C. F., qu'un homme qui donne dans de pareils écarts touchant la Divinité, s'élève contre la religion qu'elle nous a révélée. A l'entendre, toutes les révélations en général *ne font que dégrader Dieu, en lui donnant des paſſions humaines. Loin d'éclaircir les notions du grand Être,* pourſuit-il, *je vois que les dogmes particuliers les embrouillent; que loin de les ennoblir, ils les aviliſſent; qu'aux myſtères inconcevables qui les environnent, ils ajoutent des contradictions abſurdes.* C'eſt bien plutôt à cet auteur, M. T. C. F., qu'on peut reprocher l'inconſéquence & l'abſurdité. C'eſt bien lui qui dégrade Dieu, qui embrouille, & qui avilit les notions du grand Être, puiſqu'il attaque directement ſon eſſence, en révoquant en doute ſon unité.

Il a ſenti que la vérité de la révélation chrétienne étoit prouvée par des faits; mais les miracles formant une des principales preuves de cette révélation, & ces miracles nous ayant été tranſmis par la voie des témoignages, il s'écrie : *quoi! toujours des témoignages humains! toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté! Que d'hommes entre Dieu & moi!* Pour que cette plainte fût ſenſée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la révélation eſt fauſſe dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'aſſure qu'il a dit, dès que ce n'eſt pas directement à moi qu'il a adreſſé ſa parole. Mais n'eſt-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la révélation chrétienne, dont il ſeroit abſurde de douter? Par quelle autre voie que par celle des témoignages humains, l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athène, cette Rome, dont il vante ſi ſouvent & avec tant d'aſſurance les loix, les mœurs & les héros? Que d'hommes entre lui & les événemens qui concernent les origines & la fortune de ces anciennes républiques! Que d'hommes entre lui & les hiſtoriens

qui ont conſervé la mémoire de ces événemens ! ſon ſcepticiſme n'eſt donc ici fondé que ſur l'intérêt de ſon incrédulité.

QU'UN homme, ajoute-t-il plus loin, *vienne nous tenir ce langage : Mortels, je vous annonce les volontés du Très Haut ; reconnoiſſez à ma voix celui qui m'envoie. J'ordonne au ſoleil de changer ſa courſe, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aſpect : à ces merveilles qui ne reconnoîtra pas à l'inſtant le Maître de la nature ?* Qui ne croiroit, M. T. C. F., que celui qui s'exprime de la ſorte ne demande qu'à voir des miracles pour être chrétien ? Écoutez toutefois ce qu'il ajoute : *Reſte enfin*, dit-il, *l'examen le plus important dans la Doctrine annoncée..... Après avoir prouvé la Doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle par la Doctrine..... Or, que faire en pareil cas ? Une ſeule choſe : revenir au raiſonnement, & laiſſer là les miracles. Mieux eût-il valu n'y pas recourir :* c'eſt dire qu'on me montre des miracles, & je croirai ; qu'on me montre des miracles, & je refuſerai encore de croire. Quelle inconſéquence, quelle abſurdité ! Mais apprenez donc une bonne fois, M. T. C. F., que dans la queſtion des miracles on ne ſe permet point le ſophiſme reproché par l'auteur du livre de l'ÉDUCATION. Quand une doctrine eſt reconnue vraie, divine, fondée ſur une révélation certaine, on s'en ſert pour juger des miracles, c'eſt-à-dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des impoſteurs voudroient oppoſer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle, qu'on annonce comme émanée du ſein de Dieu, les miracles ſont produits en preuves, c'eſt-à-dire, que celui qui prend la qualité d'envoyé du Très-Haut confirme ſa miſſion, ſa prédication par des miracles qui ſont le témoignage même de la Divinité. Ainſi la doctrine & les miracles ſont des argumens reſpectifs dont on fait uſage ſelon les divers points de vue où l'on ſe place dans l'étude & dans l'enſeignement de la religion. Il ne ſe trouve-là, ni abus du raiſonnement, ni ſophiſme ridicule, ni cercle vicieux. C'eſt ce qu'on a démontré cent fois ; & il eſt probable que l'Auteur d'ÉMILE n'ignore point ces démonſtrations ; mais, dans le plan qu'il s'eſt fait d'envelopper de nuages toute

religion révélée, toute opération surnaturelle, il nous impute malignement des procédés qui déshonorent la raison ; il nous représente comme des enthousiastes, qu'un faux zèle aveugle au point de prouver deux principes, l'un par l'autre, sans diversité d'objets, ni de méthode. Où est donc, M. T. C. F., la bonne foi philosophique dont se pare cet Écrivain ?

On croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la révélation chrétienne, le même Auteur y défere cependant de la manière la plus positive, la plus solemnelle. Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F., & en même temps pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage : *J'avoue que la majesté de l'Écriture m'étonne ; la sainteté de l'Écriture parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes, avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime & si simple soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire, ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce-là le ton d'un enthousiaste, ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur ! Quelle pureté dans ses mœurs ! Quelle grace touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours ! Quelle présence d'esprit, quelle finesse & quelle justesse dans ses réponses ! Quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir & mourir sans foiblesse & sans ostentation ? .... Oui, si la vie & la mort de Socrate sont d'un sage, la vie & la mort de Jesus sont d'un Dieu. Dirons nous que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir ? ..... Ce n'est pas ainsi qu'on invente, & les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jesus-Christ. ..... Il seroit plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais les Auteurs Juifs n'eussent trouvé ce ton, ni cette morale, & l'Évangile a des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros.* Il seroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Évangile. Cependant l'auteur ne la reconnoit qu'en conséquence

des

des témoignages humains. Ce ſont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté. Que d'hommes entre Dieu & lui! Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même : le voilà confondu par ſes propres aveux. Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter : *avec tout cela ce même Évangile eſt plein de choſes incroyables, de choſes qui répugnent à la raiſon, & qu'il eſt impoſſible à tout homme ſenſé de concevoir, ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions? Être toujours modeſte & circonſpect.... reſpecter en ſilence ce qu'on ne ſauroit ni rejetter, ni comprendre, & s'humilier devant le grand Être qui ſeul ſait la vérité. Voilà le ſcepticiſme involontaire où je ſuis reſté.* Mais le ſcepticiſme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorſqu'on refuſe de ſe ſoumettre à la doctrine d'un livre qui ne ſauroit être inventé par les hommes; lorſque ce livre porte des caractères de vérité ſi grands, ſi frappans, ſi parfaitement inimitables, que l'inventeur en ſeroit plus étonnant que le héros? C'eſt bien ici qu'on peut dire que *l'iniquité a menti contre elle-même.* (12)

Il ſemble, M. T. C. F., que cet auteur n'a rejetté la révélation que pour s'en tenir à la religion naturelle : *Ce que Dieu veut qu'un homme faſſe*, dit-il, *il ne le lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit à lui-même, il l'écrit au fond de ſon cœur.* Quoi donc! Dieu n'a-t-il pas écrit au fond de nos cœurs l'obligation de ſe ſoumettre à lui, dès que nous ſommes sûrs que c'eſt lui qui a parlé? Or, quelle certitude n'avons-nous pas de ſa divine parole! Les faits de Socrate, dont perſonne ne doute, ſont, de l'aveu même de l'Auteur d'ÉMILE, moins atteſtés que ceux de Jeſus-Chriſt. La religion naturelle conduit donc elle-même à la religion révélée. Mais eſt-il bien certain qu'il admette même la religion naturelle, ou que du moins il en reconnoiſſe la néceſſité? Non, M. T. C. F., *Si je me trompe*, dit-il, *c'eſt de bonne foi. Cela me ſuffit pour que mon erreur même ne me ſoit pas imputée à crime. Quand vous vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela;* c'eſt-à-dire, que, ſelon lui, il ſuffit de ſe perſuader qu'on

(12) Mentita eſt iniquitas ſibi. *Pſal. 26. v. 12.*

eſt en poſſeſſion de la vérité ; que cette perſuaſion, fût-elle accompagnée des plus monſtrueuſes erreurs, ne peut jamais être un ſujet de reproche ; qu'on doit toujours regarder comme un homme ſage & religieux celui qui, adoptant les erreurs mêmes de l'athéiſme, dira qu'il eſt de bonne foi. Or, n'eſt-ce pas là ouvrir la porte à toutes les ſuperſtitions, à tous les ſyſtêmes fanatiques, à tous les délires de l'eſprit humain ? N'eſt-ce pas permettre qu'il y ait dans le monde autant de religions, de cultes divins, qu'on y compte d'habitans ? Ah ! M. T. C. F., ne prenez point le change ſur ce point. La bonne foi n'eſt eſtimable que quand elle eſt éclairée & docile. Il nous eſt ordonné d'étudier notre religion, & de croire avec ſimplicité. Nous avons pour garant des promeſſes l'autorité de l'Égliſe : apprenons à la bien connoître, & jettons-nous enſuite dans ſon ſein. Alors nous pourrons compter ſur notre bonne foi, vivre dans la paix, & attendre ſans trouble le moment de la lumière éternelle.

QUELLE inſigne mauvaiſe foi n'éclate pas encore dans la manière dont l'incrédule que nous réfutons fait raiſonner le Chrétien & le Catholique ! Quels diſcours pleins d'ineptie ne prête-t-il pas à l'un & à l'autre, pour les rendre mépriſables ! Il imagine un dialogue entre un Chrétien, qu'il traite d'*inſpiré*, & l'incrédule, qu'il qualifie de *raiſonneur*, & voici comme il fait parler le premier : *La raiſon vous apprend que le tout eſt plus grand que ſa partie ; mais moi, je vous apprends de la part de Dieu que c'eſt la partie qui eſt plus grande que le tout ;* à quoi l'incrédule répond : *Et qui êtes vous, pour m'oſer dire que Dieu ſe contredit ; & à qui croirai-je par préférence, de lui qui m'apprend par la raiſon des vérités éternelles, ou de vous qui m'annoncez de ſa part une abſurdité ?*

MAIS de quel front, M. T. C. F., oſe-t-on prêter au Chrétien un pareil langage ? Le Dieu de la raiſon, diſons-nous, eſt auſſi le Dieu de la révélation. La raiſon & la révélation ſont les deux organes par leſquels il lui a plu de ſe faire entendre aux hommes, ſoit pour les inſtruire de la vérité, ſoit pour leur intimer ſes ordres. Si l'un de ces deux organes étoit oppoſé à l'au-

tre, il eſt conſtant que Dieu ſeroit en contradiction avec lui-même. Mais Dieu ſe contredit-il parce qu'il commande de croire des vérités incompréhenſibles? Vous dites, ô impies! que les dogmes que nous regardons comme révélés, combattent les vérités éternelles : mais il ne ſuffit pas de le dire. S'il vous étoit poſſible de le prouver, il y a long-temps que vous l'auriez fait, & que vous auriez pouſſé des cris de victoire.

LA mauvaiſe foi de l'Auteur d'ÉMILE n'eſt pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. *Nos Catholiques*, lui fait-il dire, *font grand bruit de l'autorité de l'Égliſe ; mais que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un auſſi grand appareil de preuves pour établir cette autorité qu'aux autres ſectes pour établir directement leur doctrine ? L'Égliſe décide que l'Église a droit de décider : ne voilà t il pas une autorité bien prouvée ?* Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet impoſteur, que l'autorité de l'Égliſe n'eſt prouvée que par ſes propres déciſions, & qu'elle procède ainſi : *Je décide que je ſuis infaillible ; donc je le ſuis* : imputation calomnieuſe, M. T. C. F. La conſtitution du Chriſtianiſme, l'eſprit de l'Évangile, les erreurs même & la foibleſſe de l'eſprit humain tendent à démontrer que l'Égliſe, établie par Jeſus-Chriſt, eſt une Égliſe infaillible. Nous aſſurons que, comme ce divin Légiſlateur a toujours enſeigné la vérité, ſon Égliſe l'enſeigne auſſi toujours. Nous prouvons donc l'autorité de l'Égliſe, non par l'autorité de l'Égliſe, mais par celle de Jeſus-Chriſt : procédé non moins exact que celui qu'on nous reproche eſt ridicule & inſenſé.

CE n'eſt pas d'aujourd'hui, M. T. C. F., que l'eſprit d'irreligion eſt un eſprit d'indépendance & de révolte. Et comment, en effet, ces hommes audacieux, qui refuſent de ſe ſoumettre à l'autorité de Dieu même, reſpecteroient-ils celle des Rois, qui ſont les images de Dieu, ou celle des Magiſtrats, qui ſont les images des Rois? *Songe*, dit l'Auteur d'ÉMILE à ſon élève, *qu'elle* (l'eſpèce humaine) *eſt compoſée eſſentiellement de la collection des peuples ; que quand tous les Rois.... en ſeroient ôtés, il n'y paroîtroit guères, & que les choſes n'en iroient pas plus mal.....*

Toujours, dit-il plus loin, *la multitude ſera ſacrifiée au petit nombre, & l'intérêt public à l'intérêt particulier; toujours ces noms ſpécieux de juſtice & de ſubordination ſerviront d'inſtrumens à la violence, & d'armes à l'iniquité. D'où il ſuit*, continue-t-il, *que les ordres diſtingués, qui ſe prétendent utiles aux autres, ne ſont en effet utiles qu'à eux-mêmes aux dépens des autres. Par où juger de la conſidération qui leur eſt due ſelon la juſtice & la raiſon?* Ainſi donc, M. T. C. F., l'impiété oſe critiquer les intentions de celui *par qui regnent les Rois*; (13) ainſi elle ſe plaît à empoiſonner les ſources de la félicité publique, en ſoufflant des maximes qui ne tendent qu'à produire l'anarchie, & tous les malheurs qui en ſont la ſuite. Mais que vous dit la religion? *Craignez Dieu: reſpectez le Roi . . . .* (14) *que tout homme ſoit ſoumis aux Puiſſances ſupérieures: car il n'y a point de Puiſſance qui ne vienne de Dieu; & c'eſt lui qui a établi toutes celles qui ſont dans le monde. Quiconque reſiſte donc aux Puiſſances, réſiſte à l'ordre de Dieu, & ceux qui y réſiſtent, attirent la condamnation ſur eux-mêmes.* (15)

Oui, M. T. C. F., dans tout ce qui eſt de l'ordre civil, vous devez obéir au Prince, & à ceux qui exercent ſon autorité, comme à Dieu même. Les ſeuls intérêts de l'Être ſuprême peuvent mettre des bornes à votre ſoumiſſion, & ſi on vouloit vous punir de votre fidélité à ſes ordres, vous devriez encore ſouffrir avec patience & ſans murmure. Les Néron, les Domitien eux-mêmes, qui aimerent mieux être les fléaux de la terre, que les pères de leurs peuples, n'étoient comptables qu'à Dieu de l'abus de leur puiſſance. *Les chrétiens*, dit ſaint Auguſtin, *leur obéiſſoient dans le temps à cauſe du Dieu de l'éternité.* (16)

(13) Per me Reges regnant. *Prov. c. 8. v. 15.*

(14) Deum timete: Regem honorificate. *1. Pet. c. 2. v. 17.*

(15) Omnis anima poteſtatibus ſublimioribus ſubdita ſit: non eſt enim poteſtas niſi à Deo: quæ autem ſunt, à Deo ordinatæ ſunt. Itaque, qui reſiſtit poteſtati, Dei ordinationi reſiſtit. Qui autem reſiſtunt ipſi ſibi damnationem acquirunt. *Rom. c. 13. v. 1. 2.*

(16) Subditi erant propter Dominum æternum, etiam Domino temporali. *Aug. Enarrat. in Pſal. 124.*

Nous ne vous avons exposé, M. T. C. F., qu'une partie des impiétés contenues dans ce Traité de l'ÉDUCATION : Ouvrage également digne des anathêmes de l'Église & de la sévérité des loix : & que faut-il de plus pour vous en inspirer une juste horreur? Malheur à vous, malheur à la société, si vos enfans étoient élevés d'après les principes de l'Auteur d'ÉMILE! Comme il n'y a que la religion qui nous ait appris à connoître l'homme, sa grandeur, sa misère, sa destinée future, il n'appartient aussi qu'à elle seule de former sa raison, de perfectionner ses mœurs, de lui procurer un bonheur solide dans cette vie & dans l'autre. Nous savons, M. T. C. F., combien une éducation vraiment chrétienne est délicate & laborieuse : que de lumières & de prudence n'exige-t-elle pas! Quel admirable mélange de douceur & de fermeté! quelle sagacité pour se proportionner à la différence des conditions, des âges, des tempéramens & des caractères, sans s'écarter jamais en rien des règles du devoir! quel zèle & quelle patience pour faire fructifier dans de jeunes cœurs le germe précieux de l'innocence; pour en déraciner, autant qu'il est possible, ces penchans vicieux qui sont les tristes effets de notre corruption héréditaire; en un mot, pour leur apprendre, suivant la morale de saint Paul, *à vivre en ce monde avec tempérance, selon la justice, & avec piété, en attendant la béatitude que nous espérons.* (17) Nous disons donc à tous ceux qui sont chargés du soin également pénible & honorable d'élever la jeunesse : plantez & arrosez, dans la ferme espérance que le Seigneur, secondant votre travail, donnera l'accroissement; *insistez à temps & à contre-temps*, selon le conseil du même Apôtre; *usez de réprimandes, d'exhortations, de paroles sévères, sans perdre patience & sans cesser d'instruire*; [18] sur-tout joignez l'exemple à l'instruction, l'instruction sans l'exemple est un opprobre pour celui qui la donne, & un sujet de scandale pour celui qui la reçoit. Que le pieux &

[17] Erudiens nos, ut abnegantes impietatem & sæcularia desideria, sobriè & justè & piè vivamus in hoc sæculo expectantes beatam spem. *Tit. c. 2. v. 12. 13.*

(18) Insta opportunè, importunè: argue, obsecra, increpa in omni patientiâ & doctrinâ. 2. *Timot. c. 4. v. 1. 2.*

charitable Tobie ſoit votre modèle; *recommandez avec ſoin à vos enfans de faire des œuvres de juſtice & des aumônes, de ſe ſouvenir de Dieu, & de le bénir en tout temps dans la vérité, & de toutes leurs forces :* (19) & votre poſtérité, comme celle de ce ſaint Patriarche, *ſera aimée de Dieu & des hommes.* [20]

MAIS en quel temps l'éducation doit-elle commencer ? Dès les premiers rayons de l'intelligence : & ces rayons ſont quelquefois prématurés. *Formez l'enfant à l'entrée de ſa voie*, dit le Sage, *dans ſa vieilleſſe même il ne s'en écartera point.* [21] Tel eſt en effet le cours ordinaire de la vie humaine : au milieu du délire des paſſions, & dans le ſein du libertinage, les principes d'une éducation chrétienne ſont une lumière qui ſe ranime par intervalles pour découvrir au pécheur toute l'horreur de l'abîme où il eſt plongé, & lui en montrer les iſſues. Combien, encore une fois, qui, après les écarts d'une jeuneſſe licencieuſe, ſont rentrés, par l'impreſſion de cette lumière, dans les routes de la ſageſſe, & ont honoré, par des vertus tardives, mais ſincères, l'humanité, la patrie & la religion !

IL nous reſte, en finiſſant, M. T. C. F., à vous conjurer, par les entrailles de la miſéricorde de Dieu, de vous attacher inviolablement à cette religion ſainte dans laquelle vous avez eu le bonheur d'être élevés; de vous ſoutenir contre le débordement d'une philoſophie inſenſée, qui ne ſe propoſe rien de moins que d'envahir l'héritage de Jeſus-Chriſt, de rendre ſes promeſſes vaines, & de le mettre au rang de ces fondateurs de religion, dont la doctrine frivole ou pernicieuſe a prouvé l'impoſture. La foi n'eſt mépriſée, abandonnée, inſultée que par ceux qui ne la con-

(19) Filiis veſtris mandate ut faciant juſtitias & eleemoſinas, ut ſint memores Dei & benedicant eum in omni tempore, in veritate & in totâ virtute ſuâ. *Tob. c. 14. v. 11.*

(20) Omnis autem cognatio ejus, & omnis generatio ejus in bonâ vitâ & in ſanctâ converſatione permanſit, itaut accepti eſſent tam Deo, quàm hominibus, & cunctis habitatoribus in terrâ. *Ibid. v. 17.*

(21) Adoleſcens juxta viam ſuam etiam cùm ſenuerit, non recedet ab eâ. *Prov. c. 22. v. 6.*

noiſſent pas, ou dont elle gêne les déſordres. Mais les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. L'Égliſe chrétienne & catholique eſt le commencement de l'empire éternel de Jeſus-Chriſt : *Rien de plus fort qu'elle*, s'écrie ſaint Jean Damaſcene, *c'eſt un rocher que les flots ne renverſent point ; c'eſt une montagne que rien ne peut détruire.* (22)

A ces cauſes, vu le livre qui a pour titre : ÉMILE, *ou de l'Education, par J. J. Rouſſeau, Citoyen de Genève. A Amſterdam, chez Jean Néaulme, Libraire, 1762.* Après avoir pris l'avis de pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur piété & par leur ſavoir, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous condamnons ledit Livre, comme contenant une doctrine abominable, propre à renverſer la loi naturelle, & à détruire les fondemens de la religion chrétienne; établiſſant des maximes contraires à la morale évangélique; tendant à troubler la paix des États, à révolter les ſujets contre l'autorité de leur Souverain : comme contenant un très-grand nombre de propoſitions reſpectivement fauſſes, ſcandaleuſes, pleines de haine contre l'Égliſe & ſes Miniſtres, dérogeantes au reſpect dû à l'Écriture-Sainte & à la Tradition de l'Égliſe, erronées, impies, blaſphématoires & hérétiques. En conſéquence nous défendons très-expreſſément à toutes perſonnes de notre diocèſe de lire ou retenir ledit livre, ſous les peines de droit. Et ſera notre préſent Mandement lu au Prône des Meſſes Paroiſſiales des Égliſes de la ville, fauxbourgs & diocèſe de Paris, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Donné à Paris en notre Palais archiépiſcopale, le vingtième jour d'Août mil ſept cent ſoixante-deux.

Signé, + CHRISTOPHE, *Archevêque de Paris.*

PAR MONSEIGNEUR,

DE LA TOUCHE.

(22) Nihil Eccleſia valentius, rupe fortior eſt ..... ſemper viget; cur eam ſcriptura montem appellavit? Utique quia everti non poteſt. *Damaſc. Tom. 2. p. 462. 463.*

JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE,

À

CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

POURQUOI faut-il, Monſeigneur, que j'aie quelque choſe à vous dire? Quelle langue commune pouvons-nous parler? Comment pouvons-nous nous entendre? & qu'y a-t-il entre vous & moi?

CEPENDANT, il faut vous répondre; c'eſt vous-même qui m'y forcez. Si vous n'euſſiez attaqué que mon livre, je vous aurois laiſſé dire; mais vous attaquez auſſi ma perſonne, & plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'eſt permis de me taire, quand vous voulez me déshonorer.

JE ne puis m'empêcher, en commençant cette lettre, de réfléchir ſur les bizarreries de ma deſtinée. Elle en a qui n'ont été que pour moi.

J'ÉTOIS né avec quelque talent; le public l'a jugé ainſi. Cependant j'ai paſſé ma jeuneſſe dans une heureuſe obſcurité, dont je ne cherchois point à ſortir. Si je l'avois cherché, cela même eût été une bizarrerie que durant tout le feu du premier âge je n'euſſe pu réuſſir, & que j'euſſe trop réuſſi dans la ſuite, quand ce feu commençoit à paſſer. J'approchois de ma quarantième année, & j'avois, au lieu d'une fortune que j'ai toujours mépriſée, & d'un nom qu'on m'a fait payer ſi cher, le repos & des amis, les deux ſeuls biens dont mon cœur ſoit avide. Une miſérable queſtion d'Académie m'agitant l'eſprit malgré moi, me jetta dans un métier pour lequel je n'étois point fait; un ſuccès inattendu m'y montra des attraits qui me ſéduiſirent. Des foules d'adver-

faires m'attaquerent ſans m'entendre, avec une étourderie qui me donna de l'humeur, & avec un orgueil qui m'en inſpira peut-être. Je me défendis, &, de diſpute en diſpute, je me ſentis engagé dans la carrière, preſque ſans y avoir penſé. Je me trouvai devenu, pour ainſi dire, Auteur à l'âge où l'on ceſſe de l'être, & homme de lettres par mon mépris même pour cet état. Dès-là, je fus dans le public quelque choſe : mais auſſi le repos & les amis diſparurent. Quels maux ne ſouffris-je point avant de prendre une aſſiette plus fixe & des attachemens plus heureux ! Il fallut dévorer mes peines ; il fallut qu'un peu de réputation me tint lieu de tout. Si c'eſt un dédommagement pour ceux qui ſont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour moi.

Si j'euſſe un moment compté ſur un bien ſi frivole, que j'aurois été promptement déſabuſé! Quelle inconſtance perpétuelle n'ai-je pas éprouvé dans les jugemens du public ſur mon compte ! J'étois trop loin de lui ; ne me jugeant que ſur le caprice ou l'intérêt de ceux qui le menent, à peine deux jours de ſuite avoit-il pour moi les mêmes yeux. Tantôt j'étois un homme noir, & tantôt un ange de lumière. Je me ſuis vu dans la même année vanté, fêté, recherché, même à la Cour ; puis inſulté, menacé, déteſté, maudit : les ſoirs on m'attendoit pour m'aſſaſſiner dans les rues ; les matins on m'annonçoit une lettre de cachet. Le bien & le mal couloient à-peu-près de la même ſource, le tout me venoit pour des chanſons.

J'Ai écrit ſur divers ſujets ; mais toujours dans les mêmes principes : toujours la même morale, la même croyance, les mêmes maximes, &, ſi l'on veut, les mêmes opinions. Cependant on a porté des jugemens oppoſés de mes livres, ou plutôt de l'auteur de mes livres ; parce qu'on m'a jugé ſur les matières que j'ai traitées, bien plus que ſur mes ſentimens. Après mon premier diſcours, j'étois un homme à paradoxes, qui ſe faiſoit un jeu de prouver ce qu'il ne penſoit pas : après ma lettre ſur la muſique Françoiſe, j'étois l'ennemi déclaré de la nation, il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conſpirateur ; on eût dit que le ſort de la Monarchie étoit attaché à la gloire de l'Opéra ; après mon Diſ-

cours ſur l'Inégalité, j'étois athée & miſanthrope : après la lettre à M. d'Alembert, j'étois le défenſeur de la morale chrétienne : après l'Héloïſe, j'étois tendre & doucereux; maintenant je ſuis un impie; bientôt peut-être ſerai-je un dévot.

Ainsi va flottant le ſot public ſur mon compte, ſachant auſſi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je ſuis toujours demeuré le même; plus ardent qu'éclairé dans mes recherches; mais ſincère en tout, même contre moi; ſimple & bon, mais ſenſible & foible, faiſant ſouvent le mal & toujours aimant le bien; lié par l'amitié, jamais par les choſes, & tenant plus à mes ſentimens qu'à mes intérêts; n'exigeant rien des hommes & n'en voulant point dépendre; ne cédant pas plus à leurs préjugés qu'à leurs volontés, & gardant la mienne auſſi libre que ma raiſon : craignant Dieu ſans peur de l'enfer, raiſonnant ſur la religion ſans libertinage, n'aimant ni l'impiété ni le fanatiſme; mais haïſſant les intolérans encore plus que les eſprits-forts; ne voulant cacher mes façons de penſer à perſonne, ſans fard, ſans artifice en toute choſe; diſant mes fautes à mes amis, mes ſentimens à tout le monde, au public ſes vérités ſans flatterie & ſans fiel, & me ſouciant tout auſſi peu de le fâcher que de lui plaire. Voilà mes crimes, & voilà mes vertus.

Enfin, laſſé d'une vapeur enivrante qui enfle ſans raſſaſier, excédé du tracas des oiſifs ſurchargés de leur temps & prodigues du mien, ſoupirant après un repos ſi cher à mon cœur & ſi néceſſaire à mes maux, j'avois poſé la plume avec joie. Content de ne l'avoir priſe que pour le bien de mes ſemblales, je ne leur demandois pour prix de mon zèle que de me laiſſer mourir en paix dans ma retraite, & de ne m'y point faire de mal. J'avois tort; des Huiſſiers ſont venus me l'apprendre, & c'eſt à cette époque, où j'eſpérois qu'alloient finir les ennuis de ma vie, qu'ont commencé mes plus grands malheurs. Il y a déja dans tout cela quelques ſingularités; ce n'eſt rien encore. Je vous demande pardon, Monſeigneur, d'abuſer de votre patience : mais avant d'entrer dans les diſcuſſions que je dois avoir avec vous, il faut parler de ma ſituation préſente, & des cauſes qui m'y ont réduit.

UN Genevois fait imprimer un livre en Hollande, & par Arrêt du Parlement de Paris ce livre eſt brûlé ſans reſpect pour le Souverain dont il porte le privilège. Un Proteſtant propoſe en pays proteſtant des objections contre l'Égliſe Romaine, & il eſt décrété par le Parlement de Paris. Un Républicain fait dans une République des objections contre l'État Monarchique, & il eſt décrété par le Parlement de Paris. Il faut que le Parlement de Paris ait d'étranges idées de ſon empire, & qu'il ſe croie le légitime juge du genre humain.

CE même Parlement, toujours ſi ſoigneux pour les François de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un pauvre étranger. Sans ſavoir ſi cet étranger eſt bien l'auteur du livre qui porte ſon nom, s'il le reconnoît pour ſien, ſi c'eſt lui qui l'a fait imprimer; ſans égard pour ſon triſte état, ſans pitié pour les maux qu'il ſouffre, on commence par le décréter de priſe de corps; on l'eût arraché de ſon lit pour le traîner dans les mêmes priſons où pourriſſent les ſcélérats; on l'eût brûlé, peut-être même ſans l'entendre; car qui ſait ſi l'on eût pourſuivi plus régulièrement des procédures ſi violemment commencées, & dont on trouveroit à peine un autre exemple, même en pays d'inquiſition? Ainſi c'eſt pour moi ſeul qu'un Tribunal ſi ſage oublie ſa ſageſſe; c'eſt contre moi ſeul, qui croyois y être aimé, que ce peuple, qui vante ſa douceur, s'arme de la plus étrange barbarie; c'eſt ainſi qu'il juſtifie la préférence que je lui ai donnée ſur tant d'aſyles que je pouvois choiſir au même prix! Je ne ſais comment cela s'accorde avec le droit des gens; mais je ſais bien qu'avec de pareilles procédures la liberté de tout homme, & peut-être ſa vie, eſt à la merci du premier Imprimeur.

LE Citoyen de Genève ne doit rien à des Magiſtrats injuſtes & incompétens, qui, ſur un réquiſitoire calomnieux, ne le citent pas, mais le décretent. N'étant point ſommé de comparoître, il n'y eſt point obligé. L'on n'emploie contre lui que la force, il s'y ſouſtrait. Il ſecoue la poudre de ſes ſouliers, & ſort de cette terre hoſpitalière où l'on s'empreſſe d'opprimer le foible, & où l'on donne des fers à l'étranger avant de l'entendre, avant

de ſavoir ſi l'acte dont on l'accuſe, eſt puniſſable, avant de ſavoir s'il l'a commis.

Il abandonne en ſoupirant ſa chère ſolitude. Il n'a qu'un ſeul bien, mais précieux : des amis ; il les fuit. Dans ſa foibleſſe il ſupporte un long voyage ; il arrive & croit reſpirer dans une terre de liberté ; il s'approche de ſa patrie, de cette patrie dont il s'eſt tant vanté, qu'il a chérie & honorée : l'eſpoir d'y être accueilli le conſole de ſes diſgraces .... Que vais-je dire? Mon cœur ſe ſerre, ma main tremble, la plume en tombe; il faut ſe taire, & ne pas imiter le crime de Cam. Que ne puis-je dévorer en ſecret la plus amère de mes douleurs!

Et pourquoi tout cela? Je ne dis pas ſur quelle raiſon, mais ſur quel prétexte? On oſe m'accuſer d'impiété! ſans ſonger que le livre où l'on la cherche eſt entre les mains de tout le monde. Que ne donneroit-on point pour pouvoir ſupprimer cette pièce juſtificative, & dire qu'elle contient tout ce qu'on a feint d'y trouver! Mais elle reſtera, quoi qu'on faſſe ; & en y cherchant les crimes reprochés à l'auteur, la poſtérité n'y verra, dans ſes erreurs mêmes, que les torts d'un ami de la vertu.

J'ÉVITERAI de parler de mes contemporains; je ne veux nuire à perſonne. Mais l'athée Spinoza enſeignoit paiſiblement ſa doctrine ; il faiſoit ſans obſtacle imprimer ſes livres, on les débitoit publiquement; il vint en France, & il y fut bien reçu; tous les États lui étoient ouverts, par-tout il trouvoit protection ou du moins ſûreté ; les Princes lui rendoient des honneurs, lui offroient des chaires; il vécut & mourut tranquille, & même conſidéré. Aujourd'hui, dans le ſiècle tant célébré de la philoſophie, de la raiſon, de l'humanité, pour avoir propoſé avec circonſpection, même avec reſpect pour l'amour du genre humain, quelques doutes fondés ſur la gloire même de l'Être ſuprême, le défenſeur de la cauſe de Dieu, flétri, proſcrit, pourſuivi d'État en État, d'aſyle en aſyle, ſans égard pour ſon indigence, ſans pitié pour ſes infirmités, avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfaiteur, & qui ſeroit barbare même contre un homme en ſanté, ſe

voit interdire le feu & l'eau dans l'Europe preſque entière; on le chaſſe du milieu des bois; il faut toute la fermeté d'un protecteur illuſtre, & toute la bonté d'un Prince éclairé pour le laiſſer en paix au ſein des montagnes. Il eût paſſé le reſte de ſes malheureux jours dans les fers, il eût péri peut-être dans les ſupplices, ſi, durant le premier vertige qui gagnoit les gouvernemens, il ſe fût trouvé à la merci de ceux qui l'ont perſécuté.

ÉCHAPPÉ aux bourreaux, il tombe dans les mains des Prêtres; ce n'eſt pas là ce que je donne pour étonnant; mais un homme vertueux, qui a l'ame auſſi noble que la naiſſance, un illuſtre Archevêque, qui devroit réprimer leur lâcheté, l'autoriſe; il n'a pas honte, lui qui devroit plaindre les opprimés, d'en accabler un dans le fort de ſes diſgraces; il lance, lui Prélat catholique, un Mandement contre un Auteur proteſtant, il monte ſur ſon Tribunal pour examiner, comme Juge, la doctrine particulière d'un hérétique; & quoiqu'il damne indiſtinctement quiconque n'eſt pas de ſon Égliſe, ſans permettre à l'accuſé d'errer à ſa mode, il lui preſcrit en quelque ſorte la route par laquelle il doit aller en enfer. Auſſi-tôt le reſte de ſon Clergé s'empreſſe, s'évertue, s'acharne autour d'un ennemi qu'il croit terraſſé. Petits & grands, tout s'en méle; le dernier cuiſtre vient trancher du capable; il n'y a pas un ſot en petit collet, pas un chétif habitué de paroiſſe, qui bravant à plaiſir celui contre qui ſont réunis leur Sénat & leur Évêque, ne veuille avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied.

TOUT cela, Monſeigneur, forme un concours dont je ſuis le ſeul exemple, & ce n'eſt pas tout..... Voici, peut-être, une des ſituations les plus difficiles de ma vie; une de celles où la vengeance & l'amour-propre ſont les plus aiſés à ſatisfaire, & permettent le moins à l'homme juſte d'être modéré. Dix lignes ſeulement, & je couvre mes perſécuteurs d'une ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il ſavoir deux anecdotes, ſans que je les diſe! Que ne connoit-il ceux qui ont médité ma ruine, & ce qu'ils ont fait pour l'exécuter! Par quels mépriſables inſectes, par quels ténébreux moyens il verroit s'émouvoir les Puiſſances! quels le-

vains il verroit s'échauffer par leur pourriture & mettre le Parlement en fermentation! par quelle riſible cauſe il verroit les États de l'Europe ſe liguer contre le fils d'un Horloger! Que je jouirois avec plaiſir de ſa ſurpriſe, ſi je pouvois n'en être pas l'inſtrument!

JUSQU'ICI ma plume, hardie à dire la vérité, mais pure de toute ſatyre, n'a jamais compromis perſonne; elle a toujours reſpecté l'honneur des autres, même en défendant le mien. Irois-je en la quittant la ſouiller de médiſance, & la teindre des noirceurs de mes ennemis? Non, laiſſons-leur l'avantage de porter leurs coups dans les ténèbres. Pour moi, je ne veux me défendre qu'ouvertement, & même je ne veux que me défendre. Il ſuffit pour cela de ce qui eſt ſu du public, ou de ce qui peut l'être ſans que perſonne en ſoit offenſé.

UNE choſe étonnante de cette eſpèce, & que je puis dire, eſt de voir l'intrépide Chriſtophe de Beaumont, qui ne ſait plier ſous aucune puiſſance, ni faire aucune paix avec les Janſéniſtes, devenir ſans le ſavoir leur ſatellite & l'inſtrument de leur animoſité; de voir leur ennemi le plus irréconciliable ſévir contre moi pour avoir refuſé d'embraſſer leur parti, pour n'avoir point voulu prendre la plume contre les Jéſuites, que je n'aime pas, mais dont je n'ai point à me plaindre, & que je vois opprimés. Daignez, Monſeigneur, jetter les yeux ſur le ſixième Tome de la nouvelle Héloïſe, première édition; vous trouverez dans la note de la page 138 (22) la véritable ſource de tous mes malheurs. J'ai prédit dans cette note [car je me mêle auſſi quelquefois de prédire] qu'auſſi-tôt que les Janſéniſtes ſeroient les maîtres, ils ſeroient plus intolérans & plus durs que leurs ennemis. Je ne ſavois pas alors que ma propre hiſtoire vérifieroit ſi bien ma prédiction. Le fil de cette trame ne ſeroit pas difficile à ſuivre à qui ſauroit comment mon livre a été déféré. Je n'en puis dire davantage ſans en trop dire; mais je pouvois au moins vous apprendre par quelles gens vous avez été conduit ſans vous en douter.

(22) Page 327 de la nouvelle collection in-4°. faiſant le Tome II. *Note du Libraire.*

CROIRA-T-ON que quand mon livre n'eût point été déféré au Parlement, vous ne l'euſſiez pas moins attaqué ? D'autres pourront le croire ou le dire : mais vous, dont la conſcience ne ſait point ſouffrir le menſonge, vous ne le direz pas. Mon Diſcours ſur l'Inégalité a couru votre diocèſe, & vous n'avez point donné de Mandement. Ma lettre à M. d'Alembert a couru votre diocèſe, & vous n'avez point donné de Mandement. La nouvelle Héloïſe a couru votre diocèſe, & vous n'avez point donné de Mandement. Cependant tous ces livres, que vous avez lus, puiſque vous les jugez, reſpirent les mêmes maximes; les mêmes manières de penſer n'y ſont pas plus déguiſées. Si le ſujet ne les a pas rendues ſuſceptibles du même développement, elles gagnent en force ce qu'elles perdent en étendue, & l'on y voit la profeſſion de foi de l'auteur exprimée avec moins de réſerve que celle du Vicaire Savoyard. Pourquoi donc n'avez-vous rien dit alors ? Monſeigneur, votre troupeau vous étoit-il moins cher ? Me liſoit-il moins ? Goûtoit-il moins mes livres ? Étoit-il moins expoſé à l'erreur ? Non, mais il n'y avoit point alors de Jéſuites à proſcrire; des traîtres ne m'avoient point encore enlacé dans leurs pièges; la note fatale n'étoit point connue; & quand elle le fut le public avoit déja donné ſon ſuffrage au livre, il étoit trop tard pour faire du bruit. On aima mieux différer, on attendit l'occaſion, on l'épia, on la ſaiſit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots; on ne parloit que de chaînes & de buchers ; mon livre étoit le tocſin de l'anarchie & la trompette de l'athéiſme ; l'auteur étoit un monſtre à étouffer, on s'étonnoit qu'on l'eût ſi long-temps laiſſé vivre. Dans cette rage univerſelle vous eûtes honte de garder le ſilence : vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accuſé de manquer de zèle & ſervir vos ennemis, que d'eſſuyer leurs reproches. Voilà, Monſeigneur, convenez-en, le vrai motif de votre Mandement ; & voilà, ce me ſemble, un concours de faits aſſez ſinguliers pour donner à mon ſort le nom de bizarre.

IL y a long-temps qu'on a ſubſtitué des bienſéances d'état à la juſtice. Je ſais qu'il eſt des circonſtances malheureuſes qui forcent un homme public à ſévir malgré lui contre un bon citoyen. Qui veut

veut être modéré parmi des furieux, s'expoſe à leur furie, & je comprend que dans un déchaînement pareil à celui dont je ſuis la victime, il faut hurler avec les loups, ou riſquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un Mandement contre mon livre, mais je me plains que vous l'avez donné contre ma perſonne avec auſſi peu d'honnêteté que de vérité; je me plains qu'autoriſant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'Inſpiré, vous m'accabliez d'injures, qui, ſans nuire à ma cauſe, attaquent mon honneur, ou plutôt le vôtre; je me plains que de gaieté de cœur, ſans raiſon, ſans néceſſité, ſans reſpect, au moins pour mes malheurs, vous m'outragiez d'un ton ſi peu digne de votre caractère. Et que vous avois-je donc fait, moi qui parlai toujours de vous avec tant d'eſtime; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté, en déplorant, il eſt vrai, l'uſage que vos préjugés vous en faiſoient faire; moi qui toujours honorai vos mœurs, qui toujours reſpectai vos vertus, & qui les reſpecte encore, aujourd'hui que vous m'avez déchiré.

C'est ainſi qu'on ſe tire d'affaire quand on veut quereller & qu'on a tort. Ne pouvant réſoudre mes objections, vous m'en avez fait des crimes; vous avez cru m'avilir en me maltraitant, & vous vous êtes trompé; ſans affoiblir mes raiſons, vous avez intéreſſé les cœurs généreux à mes diſgraces; vous avez fait croire aux gens ſenſés qu'on pouvoit ne pas bien juger du livre quand on jugeoit ſi mal de l'auteur.

Monseigneur, vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux; &, non-ſeulement vous pouviez l'être ſans m'épargner aucune des choſes que vous avez dites contre mon ouvrage, mais elles n'en auroient fait que mieux leur effet. J'avoue auſſi que je n'avois pas droit d'exiger de vous ces vertus, ni lieu de les attendre d'un homme d'Égliſe. Voyons ſi vous avez été du moins équitable & juſte; car c'eſt un devoir étroit impoſé à tous les hommes, & les Saints mêmes n'en ſont pas diſpenſés.

Vous avez deux objets dans votre Mandement : l'un de cen-

ſurer mon livre; l'autre, de décrier ma perſonne. Je croirai vous avoir bien répondu, ſi je prouve que par-tout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raiſonné, & que par-tout où vous m'avez inſulté, vous m'avez calomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main, quand on eſt forcé par l'importance du ſujet & par la qualité de l'adverſaire, à prendre une marche peſante, & à ſuivre pied-à-pied toutes ſes cenſures, pour chaque mot il faut des pages; & tandis qu'une courte ſatyre amuſe, une longue défenſe ennuie. Cependant il faut que je me défende ou que je reſte chargé par vous des plus fauſſes imputations. Je me défendrai donc, mais je défendrai mon honneur plutôt que mon livre. Ce n'eſt point la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard que j'examine, c'eſt le Mandement de l'Archevêque de Paris, & ce n'eſt que le mal qu'il dit de l'Éditeur qui me force à parler de l'ouvrage. Je me rendrai ce que je me dois, parce que je le dois; mais ſans ignorer que c'eſt une poſition bien triſte que d'avoir à ſe plaindre d'un homme plus puiſſant que ſoi, & que c'eſt une bien fade lecture que la juſtification d'un innocent.

Le principe fondamental de toute morale, ſur lequel j'ai raiſonné dans tous mes écrits, & que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable, eſt que l'homme eſt un être naturellement bon, aimant la juſtice & l'ordre; qu'il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain, & que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits. J'ai fait voir que l'unique paſſion qui naiſſe avec l'homme, ſavoir l'amour-propre, eſt une paſſion indifférente en elle-même au bien & au mal; qu'elle ne devient bonne ou mauvaiſe que par accident & ſelon les circonſtances dans leſquelles elle ſe développe. J'ai montré que tous les vices qu'on impute au cœur humain ne lui ſont point naturels; j'ai dit la manière dont ils naiſſent, j'en ai, pour ainſi dire, ſuivi la généalogie, & j'ai fait voir comment, par l'altération ſucceſſive de leur bonté originelle, les hommes deviennent enfin ce qu'ils ſont.

J'ai encore expliqué ce que j'entendois par cette bonté originelle qui ne ſemble pas ſe déduire de l'indifférence au bien & au

mal naturelle à l'amour de soi. L'homme n'est pas un être simple; il est composé de deux substances. Si tout le monde ne convient pas de cela, nous en convenons vous & moi, & j'ai tâché de le prouver aux autres. Cela prouvé, l'amour de soi n'est plus une passion simple; mais elle a deux principes, savoir, l'être intelligent & l'être sensitif, dont le bien-être n'est pas le même. L'appétit des sens tend à celui du corps, & l'amour de l'ordre à celui de l'ame. Ce dernier amour développé & rendu actif porte le nom de conscience; mais la conscience ne se développe & n'agit qu'avec les lumières de l'homme. Ce n'est que par ces lumières qu'il parvient à connoître l'ordre, & ce n'est que quand il le connoît que sa conscience le porte à l'aimer. La conscience est donc nulle dans l'homme qui n'a rien comparé, & qui n'a point vu ses rapports. Dans cet état l'homme ne connoît que lui; il ne voit son bien-être opposé ni conforme à celui de personne; il ne hait ni n'aime rien; borné au seul instinct physique, il est nul, il est bête: c'est ce que j'ai fait voir dans mon Discours sur l'Inégalité.

QUAND, par un développement dont j'ai montré le progrès, les hommes commencent à jetter les yeux sur leurs semblables, ils commencent aussi à voir leurs rapports & les rapports des choses, à prendre des idées de convenance, de justice & d'ordre; le beau moral commence à leur devenir sensible & la conscience agit. Alors ils ont des vertus, & s'ils ont aussi des vices, c'est parce que leurs intérêts se croisent, & que leur ambition s'éveille à mesure que leurs lumières s'étendent. Mais tant qu'il y a moins d'opposition d'intérêts que de concours de lumières, les hommes sont essentiellement bons. Voilà le second état.

QUAND enfin tous les intérêts particuliers agités s'entrechoquent, quand l'amour de soi mis en fermentation devient amour-propre, que l'opinion rendant l'univers entier nécessaire à chaque homme, les rend tous ennemis nés les uns des autres, & fait que nul ne trouve son bien que dans le mal d'autrui, alors la conscience, plus foible que les passions exaltées, est étouffée par elles, & ne reste plus dans la bouche des hommes qu'un mot fait pour se tromper mutuellement. Chacun feint alors de vouloir sacrifier ses

intérêts à ceux du public, & tous mentent. Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le ſien : auſſi cet accord eſt-il l'objet du vrai politique qui cherche à rendre les peuples heureux & bons. Mais c'eſt ici que je commence à parler une langue étrangère, auſſi peu connue des lecteurs que de vous.

VOILA, Monſeigneur, le troiſième & dernier terme, au-delà duquel rien ne reſte à faire, & voilà comment l'homme étant bon, les hommes deviennent méchans. C'eſt à chercher comment il faudroit s'y prendre pour les empêcher de devenir tels, que j'ai conſacré mon livre. Je n'ai pas affirmé que dans l'ordre actuel la choſe fût abſolument poſſible ; mais j'ai bien affirmé & j'affirme encore qu'il n'y a, pour en venir à bout, d'autres moyens que ceux que j'ai propoſés.

LA-DESSUS vous dites que mon plan d'éducation, (23) *loin de s'accorder avec le Chriſtianiſme, n'eſt pas même propre à faire des citoyens ni des hommes ;* & votre unique preuve eſt de m'oppoſer le péché originel. Monſeigneur, il n'y a d'autre moyen de ſe délivrer du péché originel & de ſes effets, que le baptême. D'où il ſuivroit, ſelon vous, qu'il n'y auroit jamais eu de citoyens ni d'hommes que des Chrétiens. Ou niez cette conſéquence, ou convenez que vous avez trop prouvé.

VOUS tirez vos preuves de ſi haut que vous me forcez d'aller auſſi chercher loin mes réponſes. D'abord il s'en faut bien, ſelon moi, que cette doctrine du péché originel, ſujette à des difficultés ſi terribles, ne ſoit contenue dans l'Écriture, ni ſi clairement, ni ſi durement qu'il a plu au rhéteur Auguſtin & à nos théologiens de la bâtir ; & le moyen de concevoir que Dieu crée tant d'ames innocentes & pures, tout exprès pour les joindre à des corps coupables, pour leur y faire contracter la corruption morale, & pour les condamner toutes à l'enfer, ſans autre crime que cette union qui eſt ſon ouvrage ? Je ne dirai pas ſi (comme vous vous en vantez) vous éclairciſſez par ce ſyſtême le myſtère de notre cœur, mais je vois que vous obſcurciſſez beaucoup la juſtice & la bonté

[23] *Mandement* in-4°. pag. 5. & de la nouv. Collection in-4°. Tome VII. p. 63.

de l'Être ſuprême. Si vous levez une objection, c'eſt pour en ſubſtituer de cent fois plus fortes.

MAIS au fond que fait cette doctrine à l'auteur d'Émile? Quoiqu'il ait cru ſon livre utile au genre humain, c'eſt à des Chrétiens qu'il l'a deſtiné; c'eſt à des hommes lavés du péché originel & de ſes effets, du moins quant à l'ame, par le Sacrement établi pour cela. Selon cette même doctrine, nous avons tous dans notre enfance recouvré l'innocence primitive; nous ſommes tous ſortis du baptême auſſi ſains de cœur qu'Adam ſortit de la main de Dieu. Nous avons, direz-vous, contracté de nouvelles ſouillures: mais puiſque nous avons commencé par en être délivrés, comment les avons-nous derechef contractées? Le ſang de Chriſt n'eſt-il donc pas encore aſſez fort pour effacer entiérement la tache, ou bien ſeroit-elle un effet de la corruption naturelle de notre chair; comme ſi, même indépendamment du péché originel, Dieu nous eût créés corrompus, tout exprès pour avoir le plaiſir de nous punir? Vous attribuez au péché originel les vices des peuples que vous avouez avoir été délivrés du péché originel; puis vous me blâmez d'avoir donné une autre origine à ces vices. Eſt-il juſte de me faire un crime de n'avoir pas auſſi mal raiſonné que vous.

ON pourroit, il eſt vrai, me dire que ces effets que j'attribue au baptême (24) ne paroiſſent par nul ſigne extérieur; qu'on ne voit pas les Chrétiens moins enclins au mal que les infideles: au lieu que, ſelon moi, la malice infuſe du péché devroit ſe marquer dans ceux-ci par des différences ſenſibles. Avec les ſecours que vous

(24) Si l'on diſoit, avec le Docteur Thomas Burnet, que la corruption & la mortalité de la race humaine, ſuite du péché d'Adam, fût un effet naturel du fruit défendu; que cet aliment contenoit des ſucs vénimeux qui dérangerent toute l'économie animale, qui irriterent les paſſions, qui affoiblirent l'entendement, & qui porterent par-tout les principes du vice & de la mort: alors il faudroit convenir que la nature du remède devant ſe rapporter à celle du mal, le baptême devroit agir phyſiquement ſur le corps de l'homme, lui rendre la conſtitution qu'il avoit dans l'état d'innocence, & ſinon l'immortalité qui en dépendoit, du moins tous les effets moraux de l'économie animale rétablie.

avez dans la morale évangélique, outre le baptême, tous les Chrétiens, pourſuivroit-on, devroient être des Anges ; & les infidèles, outre leur corruption originelle, livrés à leurs cultes erronés, devroient être des Démons. Je conçois que cette difficulté preſſée pourroit devenir embarraſſante : car que répondre à ceux qui me feroient voir que, relativement au genre humain, l'effet de la rédemption, faite à ſi haut prix, ſe réduit à-peu-près à rien?

MAIS, Monſeigneur, outre que je ne crois point qu'en bonne théologie on n'ait pas quelque expédient pour ſortir de-là ; quand je conviendrois que le baptême ne remédie point à la corruption de notre nature, encore n'en auriez-vous pas raiſonné plus ſolidement. Nous ſommes, dites-vous, pécheurs à cauſe du péché de notre premier père ; mais notre premier père pourquoi fut-il pécheur lui-même? Pourquoi la même raiſon par laquelle vous expliquerez ſon péché, ne ſeroit-elle pas applicable à ſes deſcendans ſans le péché originel? Et pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injuſtice, en nous rendant pécheurs & puniſſables par le vice de notre naiſſance, tandis que notre premier père fut pécheur & puni comme nous ſans cela! Le péché originel explique tout, excepté ſon principe, & c'eſt ce principe qu'il s'agit d'expliquer.

VOUS avancez que, par mon principe à moi, (25) *l'on perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le myſtère de notre propre cœur;* & vous ne voyez pas que ce principe, bien plus univerſel, éclaire même la faute du premier homme, (26)

(25) *Mandement* in-4°. p. 5. & de la nouv. Collection in-4°. Tome VII. p. 63.

[26] Regimber contre une défenſe inutile & arbitraire eſt un penchant naturel, mais qui, loin d'être vicieux en lui-même, eſt conforme à l'ordre des choſes & à la bonne conſtitution de l'homme ; puiſqu'il ſeroit hors d'état de ſe conſerver, s'il n'avoit un amour très-vif pour lui-même & pour le maintien de tous ſes droits, tels qu'il les a reçus de la nature. Celui qui pourroit tout ne voudroit que ce qui lui ſeroit utile ; mais un être foible, dont la loi reſtreint & limite encore le pouvoir, perd une partie de lui-même, & réclame en ſon cœur ce qui lui eſt ôté. Lui faire un crime de cela, ſeroit lui en faire un d'être lui

que le vôtre laiſſe dans l'obſcurité. Vous ne ſavez voir que l'homme dans les mains du diable, & moi je vois comment il y eſt tombé; la cauſe du mal eſt, ſelon vous, la nature corrompue, & cette corruption même eſt un mal dont il falloit chercher la cauſe. L'homme fut créé bon; nous en convenons, je crois, tous les deux : mais vous dites qu'il eſt méchant, parce qu'il a été méchant, & moi je montre comment il a été méchant. Qui de nous, à votre avis, remonte le mieux au principe?

CEPENDANT vous ne laiſſez pas de triompher à votre aiſe, comme ſi vous m'aviez terraſſé. Vous m'oppoſez comme une objection inſoluble (27) *ce mélange frappant de grandeur & de baſſeſſe, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice*, qui ſe trouve en nous. *Étonnant contraſte*, ajoutez-vous, *qui déconcerte la philoſophie payenne, & la laiſſe errer dans de vaines ſpéculations!*

& non pas un autre; ce ſeroit vouloir en même temps qu'il fût & qu'il ne fût pas. Auſſi l'ordre enfreint par Adam me paroît-il moins une véritable défenſe qu'un avis paternel; c'eſt un avertiſſement de s'abſtenir d'un fruit pernicieux qui donne la mort. Cette idée eſt aſſurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu, & même au texte de la Genèſe, que celle qu'il plaît aux Docteurs de nous preſcrire : car quant à la menace de la double mort, on a fait voir que ce mot *morte morieris* n'a pas l'emphaſe qu'ils lui prêtent, & n'eſt qu'un hébraïſme employé en d'autres endroits où cette emphaſe ne peut avoir lieu.

Il y de plus un motif ſi naturel d'indulgence & de commiſération dans la ruſe du tentateur & dans la ſéduction de la femme, qu'à conſidérer dans toutes ſes circonſtances le péché d'Adam, l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légères. Cependant ſelon eux, quelle effroyable punition! Il eſt même impoſſible d'en concevoir une plus terrible; car quel châtiment eût pu porter Adam pour les plus grands crimes, que d'être condamné, lui & toute ſa race, à la mort en ce monde, & à paſſer l'éternité dans l'autre dévorés des feux de l'enfer? Eſt-ce-là la peine impoſée par le Dieu de miſéricorde à un pauvre malheureux pour s'être laiſſé tromper? Que je hais la décourageante doctrine de nos durs théologiens! ſi j'étois un moment tenté de l'admettre, c'eſt alors que je croirois blaſphémer.

[27] *Mandement* in-4°. p. 6, & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. p. 63.

CE n'eſt pas une vaine ſpéculation que la théorie de l'homme, lorſqu'elle ſe fonde ſur la nature, qu'elle marche à l'appui des faits par des conſéquences bien liées, & qu'en nous menant à la ſource des paſſions, elle nous apprend à régler leur cours. Que ſi vous appellez philoſophie payenne la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard, je ne puis répondre à cette imputation, parce que je n'y comprends rien; (28) mais je trouve plaiſant que vous empruntiez preſque ſes propres termes (29) pour dire qu'il n'explique pas ce qu'il a le mieux expliqué.

PERMETTEZ, Monſeigneur, que je remette ſous vos yeux la concluſion que vous tirez d'une objection ſi bien diſcutée, & ſucceſſivement toute la tirade qui s'y rapporte.

(30) *L'HOMME ſe ſent entraîné par une pente funeſte, & comment ſe roidiroit-il contre elle, ſi ſon enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertu, de ſageſſe, de vigilance, & ſi, durant tout le cours de ſa vie, il ne faiſoit lui-même, ſous la protection & avec les graces de ſon Dieu, des efforts puiſſans & continuels?*

C'EST-A-DIRE : *nous voyons que les hommes ſont méchans, quoiqu'inceſſamment tyranniſés dès leur enfance; ſi donc on ne les tyranniſoit pas dès ce temps-là, comment parviendroit-on à les rendre ſages, puiſque, même en les tyranniſant ſans ceſſe, il eſt impoſſible de les rendre tels?*

NOS raiſonnemens ſur l'éducation pourront devenir plus ſenſibles en les appliquant à un autre ſujet.

SUPPOSONS, Monſeigneur, que quelqu'un vînt tenir ce diſcours aux hommes.

» VOUS vous tourmentez beaucoup pour chercher des gouver-» nemens équitables & pour vous donner de bonnes loix. Je vais » premiérement

[28] A moins qu'elle ne ſe rapporte à l'accuſation que m'intente M. de Beaumont dans la ſuite, d'avoir admis pluſieurs Dieux.

[29] Émile, Tome IV. de la nouv. Collection in-4°. p. 44 & 45.

[30] *Mandement* in-4°. p. 6. & de la nouv. Collection in-4°. Tome VII. p. 63 & 64.

» premiérement vous prouver que ce ſont vos gouvernemens mê-
» mes qui ſont les maux auxquels vous prétendez remédier par
» eux. Je vous prouverai, de plus, qu'il eſt impoſſible que vous
» ayez jamais ni de bonnes loix ni des gouvernemens équitables;
» & je vais vous montrer enſuite le vrai moyen de prévenir ſans
» gouvernemens & ſans loix tous ces maux dont vous vous plai-
» gnez. «

SUPPOSONS qu'il expliquât après cela ſon ſyſtême & proposât ſon moyen prétendu. Je n'examine point ſi ce ſyſtême ſeroit ſolide & ce moyen praticable. S'il ne l'étoit pas, peut-être ſe contenteroit-on d'enfermer l'auteur avec les foux, & on lui rendroit juſtice: mais ſi malheureuſement il l'étoit, ce ſeroit bien pis, & vous concevez, Monſeigneur, ou d'autres concevrons pour vous, qu'il n'y auroit pas aſſez de bûchers & de roues pour punir l'infortuné d'avoir eu raiſon. Ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit ici.

QUEL que fût le ſort de cet homme, il eſt sûr qu'un déluge d'écrits viendroit fondre ſur le ſien. Il n'y auroit pas un grimaud qui, pour faire ſa cour aux Puiſſances, & tout fier d'imprimer avec privilège du Roi, ne vînt lancer ſur lui ſa brochure & ſes injures, & ne ſe vantât d'avoir réduit au ſilence celui qui n'auroit pas daigné répondre, ou qu'on auroit empêché de parler. Mais ce n'eſt pas encore de cela qu'il s'agit.

SUPPOSONS enfin qu'un homme grave, & qui auroit ſon intérêt à la choſe, crût devoir auſſi faire comme les autres, & parmi beaucoup de déclamations & d'injures s'avisât d'argumenter ainſi: *Quoi, malheux! vous voulez anéantir les gouvernemens & les loix, tandis que les gouvernemens & les loix ſont le ſeul frein du vice, & ont bien de la peine encore à le contenir? Que ſeroit-ce, grand Dieu! ſi nous ne les avions plus? Vous nous ôtez les gibets & les roues; vous voulez établir un brigandage public. Vous êtes un homme abominable.*

SI ce pauvre homme oſoit parler, il diroit, ſans doute: » Très-excellent Seigneur, votre Grandeur fait une pétition de

» principe. Je ne dis point qu'il ne faut pas réprimer le vice, mais » je dis qu'il vaut mieux l'empêcher de naître. Je veux pourvoir » à l'insuffisance des loix, & vous m'alléguez l'insuffisance des loix. » Vous m'accusez d'établir les abus, parce qu'au lieu d'y remé- » dier j'aime mieux qu'on les prévienne. Quoi! s'il étoit un moyen » de vivre toujours en santé, faudroit-il donc le proscrire, de peur » de rendre les médecins oisifs? Votre Excellence veut toujours » voir des gibets & des roues, & moi je voudrois ne plus voir de » malfaiteurs : avec tout le respect que je lui dois, je ne crois pas » être un homme abominable. «

HÉLAS! M. T. C. F., malgré les principes de l'éducation la plus saine & la plus vertueuse, malgré les promesses les plus magnifiques de la Religion & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquens, trop multipliés. J'ai prouvé que cette éducation, que vous appellez la plus saine, étoit la plus insensée; que cette éducation, que vous appellez la plus vertueuse, donnoit aux enfans tous leurs vices; j'ai prouvé que toute la gloire du paradis les tentoit moins qu'un morceau de sucre, & qu'ils craignoient beaucoup plus de s'ennuyer à Vêpres que de brûler en enfer; j'ai prouvé que les écarts de la jeunesse qu'on se plaint de ne pouvoir réprimer par ces moyens, en étoient l'ouvrage. *Dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne se précipiteroit-elle donc pas?* La jeunesse ne s'égare jamais d'elle-même : toutes ses erreurs lui viennent d'être mal conduite. Les camarades & les maîtresses achevent ce qu'ont commencé les prêtres & les précepteurs; j'ai prouvé cela. *C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées : que seroit ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots, & ne rompoit ses efforts?* Je pourrois dire : *c'est un torrent qui renverse vos impuissantes digues & brise tout. Élargissez son lit & le laissez courir sans obstacle; il ne fera jamais de mal.* Mais j'ai honte d'employer dans un sujet aussi sérieux ces figures de collège, que chacun applique à sa fantaisie, & qui ne prouvent rien d'aucun côté.

Au reste, quoique, selon vous, les écarts de la jeunesse ne soient encore que trop fréquens, trop multipliés, à cause de la

pente de l'homme au mal, il paroit qu'à tout prendre vous n'êtes pas trop mécontent d'elle ; que vous vous complaiſez aſſez dans l'éducation ſaine & vertueuſe que lui donnent actuellement vos maîtres pleins de vertus, de ſageſſe & de vigilance ; que, ſelon vous, elle perdroit beaucoup à être élevée d'une autre manière, & qu'au fond vous ne penſez pas de ce ſiècle, *la lie des ſiècles*, tout le mal que vous affectez d'en dire à la tête de vos Mandemens.

Je conviens qu'il eſt ſuperflu de chercher de nouveaux plans d'éducation, quand on eſt ſi content de celle qui exiſte ; mais convenez auſſi, Monſeigneur, qu'en ceci vous n'êtes pas difficile. Si vous euſſiez été auſſi coulant en matière de doctrine, votre diocèſe eût été agité de moins de troubles ; l'orage que vous avez excité ne fût point retombé ſur les Jéſuites ; je n'en aurois point été écraſé par compagnie ; vous fuſſiez reſté plus tranquille, & moi auſſi.

Vous avouez que, pour réformer le monde autant que le permettent la foibleſſe, &, ſelon vous, la corruption de notre nature, il ſuffiroit d'obſerver, ſous la direction & l'impreſſion de la grace, les premiers rayons de la raiſon humaine, de les ſaiſir avec ſoin, & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. (31) *Par là*, continuez-vous, *ces eſprits, encore exempts de préjugés, ſeroient pour toujours en garde contre l'erreur ; ces cœurs, encore exempts des grandes paſſions, prendroient les impreſſions de toutes les vertus.* Nous ſommes donc d'accord ſur ce point, car je n'ai pas dit autre choſe. Je n'ai pas ajouté, j'en conviens, qu'il fallût faire élever les enfans par des Prêtres ; même je ne penſois pas que cela fût néceſſaire pour en faire des citoyens & des hommes, & cette erreur, ſi c'en eſt une, commune à tant de Catholiques, n'eſt pas un ſi grand crime à un proteſtant. Je n'examine pas ſi, dans votre pays, les Prêtres eux-mêmes paſſent pour de ſi bons citoyens ; mais comme l'éducation de la génération préſente eſt leur ouvrage, c'eſt entre vous, d'un côté, & vos anciens Mandemens, de l'autre, qu'il faut décider ſi leur lait ſpirituel lui

[31] *Mandement* in-4°. p. 5. & de la nouv. Collection in 4°. T. VII. p. 63.

a ſi bien profité, s'il en a fait de ſi grands ſaints, (32) *vrais adorateurs de Dieu*, & de ſi grands hommes, *dignes d'être la reſſource & l'ornement de la patrie.* Je puis ajouter une obſervation qui devroit frapper tous les bons François, & vous-même comme tel; c'eſt que de tant de Rois qu'a eus votre nation, le meilleur eſt le ſeul que n'ont point élevé les Prêtres.

MAIS qu'importe tout cela, puiſque je ne leur ai point donné l'excluſion; qu'ils élevent la jeuneſſe, s'ils en ſont capables, je ne m'y oppoſe pas; & ce que vous dites là-deſſus (33) ne fait rien contre mon livre. Prétendriez-vous que mon plan fût mauvais, par cela ſeul qu'il peut convenir à d'autres qu'aux gens d'Égliſe.

SI l'homme eſt bon par ſa nature, comme je crois l'avoir démontré, il s'enſuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altère; & ſi les hommes ſont méchans, comme ils ont pris peine à me l'apprendre, il s'enſuit que leur méchanceté leur vient d'ailleurs; fermez donc l'entrée au vice, & le cœur humain ſera toujours bon. Sur ce principe j'établis l'éducation négative comme la meilleure, ou plutôt la ſeule bonne; je fais voir comment toute éducation poſitive ſuit, de quelque manière qu'on s'y prenne, une route oppoſée à ſon but; & je montre comment on tend au même but, & comment on y arrive par le chemin que j'ai tracé.

J'APPELLE éducation poſitive celle qui tend à former l'eſprit avant l'âge, & à donner à l'enfant la connoiſſance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes, inſtrumens de nos connoiſſances, avant de nous donner ces connoiſſances, & qui prépare à la raiſon par l'exercice des ſens. L'éducation négative n'eſt pas oiſive, tant s'en faut. Elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préſerve de l'erreur. Elle diſpoſe l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai quand il eſt en état de l'entendre, & au bien quand il eſt en état de l'aimer.

[32] *Mandement* in-4°. p. 5. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 63.
[33] Ibid.

CETTE marche vous déplaît & vous choque ; il eſt aiſé de voir pourquoi. Vous commencez par calomnier les intentions de celui qui la propoſe. Selon vous, cette oiſiveté de l'ame m'a paru néceſſaire pour la diſpoſer aux erreurs que je lui voulois inculquer. On ne ſait pourtant pas trop quelle erreur veut donner à ſon élève celui qui ne lui apprend rien avec plus de ſoin qu'à ſentir ſon ignorance, & à ſavoir qu'il ne ſait rien. Vous convenez que le jugement a ſes progrès & ne ſe forme que par degrés. *Mais s'enſuit-il,* (34) ajoutez-vous, *qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoiſſe pas la différence du bien & du mal, qu'il confonde la ſageſſe avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice?* Tout cela s'enſuit, ſans doute, ſi à cet âge le jugement n'eſt pas développé. *Quoi!* pourſuivez-vous, *il ne ſentira pas qu'obéir à ſon père eſt un bien, que lui déſobéir eſt un mal?* Bien loin de-là ; je ſoutiens qu'il ſentira, au contraire, en quittant le jeu pour aller étudier ſa leçon, qu'obéir à ſon père eſt un mal, & que lui déſobéir eſt un bien, en volant quelque fruit défendu. Il ſentira auſſi, j'en conviens, que c'eſt un mal d'être puni & un bien d'être récompenſé ; & c'eſt dans la balance de ces biens & de ces maux contradictoires que ſe règle ſa prudence enfantine. Je crois avoir démontré cela mille fois dans mon troiſième volume, & ſur-tout dans le dialogue du maître & de l'enfant ſur ce qui eſt mal. (35) Pour vous, Monſeigneur, vous réfutez mes deux volumes en deux lignes, & les voici. (36) *Le prétendre, M. T. C. F., c'eſt calomnier la nature humaine, en lui attribuant une ſtupidité qu'elle n'a point.* On ne ſauroit employer une réfutation plus tranchante, ni conçue en moins de mots. Mais cette ignorance, qu'il vous plaît d'appeller ſtupidité, ſe trouve conſtamment dans tout eſprit gêné dans des organes imparfaits, ou qui n'a pas été cultivé ; c'eſt une obſervation facile à faire & ſenſible à tout le monde. Attribuer cette ignorance à la nature humaine n'eſt donc pas la calomnier, & c'eſt vous qui l'avez calomniée en lui imputant une malignité qu'elle n'a point.

[34] *Mandement* in-4°. p. 7. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 65.
(35) Émile, Tome III de la nouvelle Collection in-4°. p. 128.
[36] *Mandement* in-4°. p. 7. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 63.

Vous dites encore (37) : *Ne vouloir enſeigner la ſageſſe à l'homme que dans le temps qu'il ſera dominé par la fougue des paſſions naiſſantes, n'eſt-ce pas la lui préſenter dans le deſſein qu'il la rejette?* Voilà derechef une intention que vous avez la bonté de me prêter, & qu'aſſurément nul autre que vous ne trouvera dans mon livre. J'ai montré, premièrement, que celui qui ſera élevé comme je veux, ne ſera pas dominé par les paſſions dans le temps que vous dites. J'ai montré encore comment les leçons de la ſageſſe pouvoient retarder le développement de ces mêmes paſſions. Ce ſont les mauvais effets de votre éducation que vous imputez à la mienne, & vous m'objectez les défauts que je vous apprends à prévenir. Juſqu'à l'adoleſcence j'ai garanti des paſſions le cœur de mon élève, & quand elles ſont prêtes à naître j'en recule encore le progrès par des ſoins propres à les réprimer. Plutôt, les leçons de la ſageſſe ne ſignifient rien pour l'enfant hors d'état d'y prendre intérêt & de les entendre; plus tard, elles ne prennent plus ſur un cœur déja livré aux paſſions. C'eſt au ſeul moment que j'ai choiſi qu'elles ſont utiles : ſoit pour l'armer ou pour le diſtraire; il importe également qu'alors le jeune homme en ſoit occupé.

Vous dites (38) : *Pour trouver la jeuneſſe plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet auteur veut qu'elle ſoit dénuée de tout principe de Religion.* La raiſon en eſt ſimple : c'eſt que je veux qu'elle ait une religion, & que je ne lui veux rien apprendre dont ſon jugement ne ſoit en état de ſentir la vérité. Mais moi, Monſeigneur, ſi je diſois : *Pour trouver la jeuneſſe plus docile aux leçons qu'on lui prépare, on a grand ſoin de la prendre avant l'âge de raiſon :* ferois-je un raiſonnement plus mauvais que le vôtre, & ſeroit-ce un préjugé bien favorable à ce que vous faites apprendre aux enfans? Selon vous, je choiſis l'âge de raiſon pour inculquer l'erreur, & vous, vous prévenez cet âge pour enſeigner la vérité. Vous vous preſſez d'inſtruire l'enfant avant qu'il puiſſe diſcerner le vrai du faux, & moi j'attends pour le tromper qu'il ſoit en état de le connoître. Ce jugement eſt-il naturel, & lequel paroît cher-

[37] *Mandement* in-4°. p. 9 & de la nouv. Collection in-4°. T. VII p. 67.
[38] *Mandement* in 4°. p. 7. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 65.

cher à ſéduire, de celui qui ne veut parler qu'à des hommes, ou de celui qui s'adreſſe aux enfans?

Vous me cenſurez d'avoir dit & montré que tout enfant qui croit en Dieu eſt idolâtre ou antropomorphite, & vous combattez cela en diſant [39] qu'on ne peut ſuppoſer ni l'un ni l'autre d'un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Voilà ce qui eſt en queſtion; reſte à voir la preuve. La mienne eſt que l'éducation la plus chrétienne ne ſauroit donner à l'enfant l'entendement qu'il n'a pas, ni détacher ſes idées des êtres matériels, au-deſſus deſquels tant d'hommes ne ſauroient élever les leurs. J'en appelle, de plus, à l'expérience : j'exhorte chacun des lecteurs à conſulter ſa mémoire, & à ſe rappeller ſi, lorſqu'il a cru en Dieu étant enfant, il ne s'en eſt pas toujours fait quelque image. Quand vous lui dites que *la Divinité n'eſt rien de ce qui peut tomber ſous les ſens;* ou ſon eſprit troublé n'entend rien, ou il entend qu'elle n'eſt rien. Quand vous lui parlez d'*une intelligence infinie*, il ne ſait ce que c'eſt qu'*intelligence;* il ſait encore moins ce que c'eſt qu'*infini.* Mais vous lui ferez répéter après vous les mots qu'il vous plaira de lui dire; vous lui ferez même ajouter, s'il le faut, qu'il les entend: car cela ne coûte guères, & il aime encore mieux dire qu'il les entend que d'être grondé ou puni. Tous les anciens, ſans excepter les Juifs, ſe ſont repréſenté Dieu corporel, & combien de Chrétiens, ſur-tout de Catholiques, ſont encore aujourd'hui dans ce cas-là! Si vos enfans parlent comme des hommes, c'eſt parce que les hommes ſont encore enfans. Voilà pourquoi les myſtères entaſſés ne coûtent plus rien à perſonne; les termes en ſont tout auſſi faciles à prononcer que d'autres. Une des commodités du Chriſtianiſme moderne eſt de s'être fait un certain jargon de mots ſans idées, avec leſquels on ſatisfait à tout, hors à la raiſon.

Par l'examen de l'intelligence qui mène à la connoiſſance de Dieu, je trouve qu'il n'eſt pas raiſonnable de croire cette connoiſſance *néceſſaire au ſalut.* Je cite en exemple les inſenſés, les enfans, & je mets dans la même claſſe les hommes dont

[39] *Mandement* in-4°. p. 7. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. p. 65.

l'eſprit n'a pas acquis aſſez de lumières pour comprendre l'exiſtence de Dieu. Vous dites là-deſſus : (40) *ne ſoyons point ſurpris que l'Auteur d'Émile remette à un temps ſi reculé la connoiſſance de l'exiſtence de Dieu ; il ne la croit pas néceſſaire au ſalut.* Vous commencez, pour rendre ma propoſition plus dure, par ſupprimer charitablement le mot *toujours*, qui non-ſeulement la modifie, mais qui lui donne un autre ſens, puiſque, ſelon ma phraſe, cette connoiſſance eſt ordinairement néceſſaire au ſalut, & qu'elle ne le ſeroit jamais, ſelon la phraſe que vous me prêtez. Après cette petite falſification, vous pourſuivez ainſi :

» IL eſt clair (*dit-il par l'organe d'un perſonnage chimérique ;*) » il eſt clair que tel homme parvenu juſqu'à la vieilleſſe ſans croire » en Dieu, ne ſera pas pour cela privé de ſa préſence dans l'au- » tre, « [vous avez omis le mot de *vie*] » ſi ſon aveuglement n'a » pas été volontaire, & je dis qu'il ne l'eſt pas toujours. «

AVANT de tranſcrire ici votre remarque, permettez que je faſſe la mienne. C'eſt que ce perſonnage prétendu chimérique, c'eſt moi-même, & non le Vicaire ; que ce paſſage que vous avez cru être dans la profeſſion de foi n'y eſt point, mais dans le corps même du Livre. Monſeigneur, vous liſez bien légérement, vous citez bien négligemment les écrits que vous flétriſſez ſi durement ; je trouve qu'un homme en place qui cenſure devroit mettre un peu plus d'examen dans ſes jugemens. Je reprends à votre texte.

REMARQUEZ, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui ſeroit dépourvu de l'uſage de ſa raiſon, mais uniquement de celui dont la raiſon ne ſeroit point aidée de l'inſtruction Vous affirmez enſuite (41) qu'*une telle prétention eſt ſouverainement abſurde. S. Paul aſſure qu'entre les philoſophes payens pluſieurs ſont parvenus par les ſeules forces de la raiſon à la connoiſſance du vrai Dieu ;* & là-deſſus vous tranſcrivez ſon paſſage.

MONSEIGNEUR, c'eſt ſouvent un petit mal de ne pas entendre

[40] *Mandement* in-4°. p. 9. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 68.
[41] *Mandement* in-4°. p. 10 & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 68.

dre un auteur qu'on lit; mais c'en eſt un grand quand on le réfute, & un très-grand quand on le diffame. Or, vous n'avez point entendu le paſſage de mon livre que vous attaquez ici, de même que beaucoup d'autres. Le lecteur jugera ſi c'eſt ma faute ou la vôtre quand j'aurai mis le paſſage entier ſous ſes yeux.

» NOUS tenons [les Réformés] que nul enfant mort avant l'âge de » raiſon ne ſera privé du bonheur éternel. Les Catholiques croient » la même choſe de tous les enfans qui ont reçus le baptême, quoi- » qu'ils n'aient jamais entendu parler de Dieu. Il y a donc des cas » où l'on peut être ſauvé ſans croire en Dieu, & ces cas ont lieu, » ſoit dans l'enfance, ſoit dans la démence, quand l'eſprit humain » eſt incapable des opérations néceſſaires pour reconnoître la Di- » vinité. Toute la différence que je vois ici entre vous & moi, » eſt que vous prétendez que les enfans ont à ſept ans cette ca- » pacité, & que je ne la leur accorde pas même à quinze. Que » j'aie tort ou raiſon, il ne s'agit pas ici d'un article de foi, mais » d'une ſimple obſervation d'hiſtoire naturelle. "

» PAR le même principe, il eſt clair que tel homme parvenu » juſqu'à la vieilleſſe ſans croire en Dieu, ne ſera pas pour cela » privé de ſa préſence dans l'autre vie ſi ſon aveuglement n'a pas » été volontaire; & je dis qu'il ne l'eſt pas toujours. Vous en con- » venez pour les inſenſés qu'une maladie prive de leurs facultés » ſpirituelles, mais non de leur qualité d'hommes, ni, par conſé- » quent, du droit aux bienfaits de leur créateur. Pourquoi donc » n'en pas convenir auſſi pour ceux qui ſéqueſtrés de toute ſo- » ciété dès leur enfance, auroient mené une vie abſolument ſau- » vage, privé des lumières qu'on n'acquiert que dans le commerce » des hommes? Car il eſt d'une impoſſibilité démontrée qu'un pa- » reil ſauvage pût jamais élever ſes réflexions juſqu'à la connoiſ- » ſance du vrai Dieu. La raiſon nous dit qu'un homme n'eſt pu- » niſſable que pour les fautes de ſa volonté, & qu'une ignorance » invincible ne lui ſauroit être imputée à crime. D'où il ſuit que » devant la juſtice éternelle tout homme qui croiroit s'il avoit les lu- » mières néceſſaires eſt réputé croire, & qu'il n'y aura d'incré-

» dules punis que ceux dont le cœur se ferme à la vérité. " *Émile Tome III. de la nouvelle Collection pag. 68 & suiv.*

VOILA mon passage entier, sur lequel votre erreur saute aux yeux. Elle consiste en ce que vous avez entendu ou fait entendre que, selon moi, il falloit avoir été instruit de l'existence de Dieu pour y croire. Ma pensée est fort différente. Je dis qu'il faut avoir l'entendement développé & l'esprit cultivé jusqu'à certain point pour être en état de comprendre les preuves de l'existence de Dieu, & sur-tout pour les trouver de soi-même sans en avoir jamais entendu parler. Je parle des hommes barbares ou sauvages; vous m'alléguez des philosophes: je dis qu'il faut avoir acquis quelque philosophie pour s'élever aux notions du vrai Dieu; vous citez saint Paul qui reconnoit que quelques philosophes payens se sont élevés aux notions du vrai Dieu: je dis que tel homme grossier n'est pas toujours en état de se former de lui-même une idée juste de la Divinité; vous dites que les hommes *instruits sont en état de se former une idée juste de la Divinité*; & sur cette unique preuve mon opinion vous paroît *souverainement absurde*. Quoi! parce qu'un Docteur en Droit doit savoir les loix de son pays, est-il absurde de supposer qu'un enfant qui ne sait pas lire a pu les ignorer?

QUAND un auteur ne veut pas se répéter sans cesse, & qu'il a une fois établi clairement son sentiment sur une matière, il n'est pas tenu de rapporter toujours les mêmes preuves en raisonnant sur le même sentiment. Ses écrits s'expliquent alors les uns par les autres; & les derniers, quand il a de la méthode, supposent toujours les premiers. Voilà ce que j'ai toujours tâché de faire, & ce que j'ai fait, sur-tout dans l'occasion dont il s'agit.

VOUS supposez, ainsi que ceux qui traitent de ces matières, que l'homme apporte avec lui sa raison toute formée, & qu'il ne s'agit que de la mettre en œuvre. Or, cela n'est pas vrai; car l'une des acquisitions de l'homme, & même des plus lentes, est la raison. L'homme apprend à voir des yeux de l'esprit, ainsi que des yeux du corps; mais le premier apprentissage est bien plus

long que l'autre, parce que les rapports des objets intellectuels ne ſe meſurant pas comme l'étendue, ne ſe trouvent que par eſtimation, & que nos premiers beſoins, nos beſoins phyſiques, ne nous rendent pas l'examen de ces mêmes objets ſi intéreſſant. Il faut apprendre à voir deux objets à la fois; il faut apprendre à le comparer entre eux; il faut apprendre à comparer les objets en grand nombre, à remonter par degrés aux cauſes, à les ſuivre dans leurs effets; il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie & d'ordre. L'homme qui, privé du ſecours de ſes ſemblables & ſans ceſſe occupé de pourvoir à ſes beſoins, eſt réduit en toute choſe à la ſeule marche de ſes propres idées, fait un progrès bien lent de ce côté-là : il vieillit & meurt avant d'être ſorti de l'enfance de la raiſon. Pouvez-vous croire de bonne foi que d'un million d'hommes élevés de cette manière, il y en eût un ſeul qui vînt à penſer à Dieu?

L'ORDRE de l'Univers, tout admirable qu'il eſt, ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention, manquant des connoiſſances qui rendent cet ordre ſenſible, & n'ayant point appris à réfléchir ſur ce qu'il apperçoit. Ce n'eſt ni endurciſſement ni mauvaiſe volonté; c'eſt ignorance, engourdiſſement d'eſprit. La moindre méditation fatigue ces gens-là, comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. Ils ont ouï parler des œuvres de Dieu & des merveilles de la nature. Ils répetent les mêmes mots ſans y joindre les mêmes idées, & ils ſont peu touchés de tout ce qui peut élever le ſage à ſon Créateur. Or, ſi parmi nous le peuple, à portée de tant d'inſtructions, eſt encore ſi ſtupide, que feront ces pauvres gens abandonnés à eux-mêmes dès leur enfance, & qui n'ont jamais rien appris d'autrui? Croyez-vous qu'un Caffre ou un Lapon philoſophe beaucoup ſur la marche du monde & ſur la génération des choſes? Encore les Lapons & les Caffres, vivant en corps de nations, ont-ils des multitudes d'idées acquiſes & communiquées, à l'aide deſquelles ils acquièrent quelques notions groſſières d'une Divinité : ils ont, en quelque façon, leur catéchiſme : mais l'homme ſauvage errant ſeul dans les bois, n'en a point du tout. Cet homme

n'exiſte pas, direz-vous; ſoit. Mais il peut exiſter par ſuppoſition. Il exiſte certainement des hommes qui n'ont jamais eu d'entretien philoſophique en leur vie, & dont tout le temps ſe conſume à chercher leur nourriture, la dévorer & dormir. Que ferons-nous de ces hommes-là, des Eskimaux, par exemple? En ferons-nous des théologiens?

MON ſentiment eſt donc que l'eſprit de l'homme, ſans progrès, ſans inſtruction, ſans culture, & tel qu'il ſort des mains de la nature, n'eſt pas en état de s'élever de lui-même aux ſublimes notions de la Divinité; mais que ces notions ſe préſentent à nous à meſure que notre eſprit ſe cultive; qu'aux yeux de tout homme qui a penſé, qui a réfléchi, Dieu ſe manifeſte dans ſes ouvrages; qu'il ſe révèle aux gens éclairés dans le ſpectacle de la nature; qu'il faut, quand on a les yeux ouverts, les fermer pour ne l'y pas voir; que tout philoſophe athée eſt un raiſonneur de mauvaiſe foi, ou que ſon orgueil aveugle; mais qu'auſſi tel homme ſtupide & groſſier, quoique ſimple & vrai, tel eſprit ſans erreur & ſans vice, peut, par une ignorance involontaire, ne pas remonter à l'Auteur de ſon être, & ne pas concevoir ce que c'eſt que Dieu, ſans que cette ignorance le rende puniſſable d'un défaut auquel ſon cœur n'a point conſenti. Celui-ci n'eſt pas éclairé, & l'autre refuſe de l'être : cela me paroît fort différent.

APPLIQUEZ à ce ſentiment votre paſſage de ſaint Paul, & vous verrez qu'au lieu de le combattre il le favoriſe; vous verrez que ce paſſage tombe uniquement ſur ces ſages prétendus à qui *ce qui peut être connu de Dieu, a été manifeſté*, à qui *la conſidération des choſes qui ont été faites dès la création du monde, a rendu viſible ce qui eſt inviſible en Dieu*, mais qui *ne l'ayant point glorifié, & ne lui ayant point rendu graces, ſe ſont perdus dans la vanité de leur raiſonnement*, & ainſi demeurés ſans excuſe, *en ſe diſant ſages, ſont devenus foux*. La raiſon ſur laquelle l'Apôtre reproche aux philoſophes de n'avoir pas glorifié le vrai Dieu, n'étant point applicable à ma ſuppoſition, forme une induction toute en ma faveur; elle confirme ce que j'ai dit moi-même, que tout *Philoſophe qui ne croit pas a tort, parce qu'il uſe mal de la raiſon*

qu'il a cultivée, & qu'il eſt en état d'entendre les vérités qu'il rejette; elle montre, enfin, par le paſſage même, que vous ne m'avez point entendu; & quand vous m'imputez d'avoir dit ce que je n'ai ni dit ni penſé, ſavoir que l'on ne croit en Dieu que ſur l'autorité d'autrui, (42) vous avez tellement tort, qu'au contraire je n'ai fait que diſtinguer les cas où l'on peut connoître Dieu par ſoi-même, & les cas où l'on ne le peut que par le ſecours d'autrui.

Au reſte, quand vous auriez raiſon dans cette critique; quand vous auriez ſolidement réfuté mon opinion, il ne s'enſuivroit pas de cela ſeul qu'elle fût ſouverainement abſurde, comme il vous plaît de la qualifier : on peut ſe tromper ſans tomber dans l'extravagance, & toute erreur n'eſt pas une abſurdité. Mon reſpect pour vous me rendra moins prodigue d'épithètes, & ce ne ſera pas ma faute ſi le lecteur trouve à les placer.

Toujours avec l'arrangement de cenſurer ſans entendre, vous paſſez d'une imputation grave & fauſſe à une autre qui l'eſt encore plus, & après m'avoir injuſtement accuſé de nier l'évidence de la Divinité, vous m'accuſez plus injuſtement d'en avoir révoqué l'unité en doute. Vous faites plus; vous prenez la peine d'entrer là-deſſus en diſcuſſion, contre votre ordinaire; & le ſeul endroit de votre Mandement où vous ayez raiſon, eſt celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite.

Voici le paſſage que vous attaquez, ou plutôt votre paſſage où vous rapportez le mien; car il faut que lecteur me voie entre vos mains.

„ (43) Je ſais, *fait-il dire au perſonnage ſuppoſé qui lui ſert* „ *d'organe*; je ſais que le monde eſt gouverné par une volonté „ puiſſante & ſage; je le vois, ou plutôt je le ſens & cela m'im-

(42) M. de Beaumont ne dit pas cela en propres termes: mais c'eſt le ſeul ſens raiſonnable qu'on puiſſe donner à ſon texte, appuyé du paſſage de Saint Paul; & je ne puis répondre qu'à ce que j'entends. (*Voyez ſon Mandement* in-4°. pag. 10.) & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. pag. 68.

(43) *Mandement* in-4°. pag. 10. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. pag. 69.

„ porte à ſavoir : mais ce même monde eſt-il éternel, ou créé ? „ Y a-t-il un principe unique des choſes ? Y en a-t-il deux ou „ pluſieurs, & quelle eſt leur nature ? Je n'en ſais rien, & que „ m'importe ? ..... (44) je renonce à des queſtions oiſeuſes qui „ peuvent inquiéter mon amour-propre, mais qui ſont inutiles à „ ma conduite & ſupérieures à ma raiſon. "

J'OBSERVE, en paſſant, que voici la ſeconde fois que vous qualifiez le Prêtre Savoyard de perſonnage chimérique ou ſuppoſé. Comment êtes-vous inſtruit de cela, je vous ſupplie ? J'ai affirmé ce que je ſavois ; vous niez ce que vous ne ſavez pas ; qui des deux eſt le téméraire ? On ſait, j'en conviens, qu'il y a peu de Prêtres qui croient en Dieu, mais encore n'eſt-il pas prouvé qu'il n'y en ait point du tout. Je reprends votre texte.

(45) QUE *veut donc dire cet auteur téméraire ? ..... l'unité de Dieu lui paroît une queſtion oiſeuſe & ſupérieure à ſa raiſon, comme ſi la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande des abſurdités.* „ la pluralité des Dieux, *dit énergiquement Tertullien*, „ eſt une nullité de Dieu, " *admettre un Dieu, c'eſt admettre un Être ſuprême & indépendant, auquel tous les autres êtres ſoient ſubordonnés.* (46) *Il implique donc qu'il y ait pluſieurs Dieux.*

MAIS qui eſt-ce qui dit qu'il y a pluſieurs Dieux ? Ah, Monſeigneur ! vous voudriez-bien que j'euſſe dit de pareilles folies ; vous n'auriez sûrement pas pris la peine de faire un Mandement contre moi.

JE ne ſais ni pourquoi ni comment ce qui eſt eſt, & bien

(44) Ces points indiquent une lacune de deux lignes par leſquelles le paſſage eſt tempéré, & que M. de Beaumont n'a pas voulu tranſcrire.

(45) *Mandement* in-4°. p. 11. & de la nouvelle Collection in-4°. T. VII. page 41.

(46) Tertullien fait ici un ſophiſme très-familier aux Pères de l'Égliſe. Il définit le mot *Dieu* ſelon les Chrétiens, & puis il accuſe les Payens de contradiction, parce que, contre ſa définition, ils admettent pluſieurs Dieux. Ce n'étoit pas la peine de m'imputer une erreur que je n'ai pas commiſe, uniquement pour citer ſi hors de propos un ſophiſme de Tertullien.

d'autres qui ſe piquent de le dire ne le ſavent pas mieux que moi. Mais je vois qu'il n'y a qu'une première cauſe motrice, puiſque tout concourt ſenſiblement aux mêmes fins. Je reconnois donc une volonté unique & ſuprême qui dirige tout, & une puiſſance unique & ſuprême qui exécute tout. J'attribue cette puiſſance & cette volonté au même Etre, à cauſe de leur parfait accord, qui ſe conçoit mieux dans un que dans deux, & parce qu'il ne faut pas ſans raiſon multiplier les êtres : car le mal même que nous voyons n'eſt point un mal abſolu, &, loin de combattre directement le bien, il concourt avec lui à l'harmonie univerſelle.

Mais ce par quoi les choſes ſont, ſe diſtingue très-nettement ſous deux idées ; ſavoir la choſe qui fait, & la choſe qui eſt faite ; même ces deux idées ne ſe réuniſſent pas dans le même être ſans quelque effort d'eſprit, & l'on ne conçoit guères une choſe qui agit, ſans en ſupporter une autre ſur laquelle elle agit. De plus, il eſt certain que nous avons l'idée de deux ſubſtances diſtinctes ; ſavoir, l'eſprit & la matière ; ce qui penſe, & ce qui eſt étendu ; & ces deux idées ſe conçoivent très-bien l'une ſans l'autre.

Il y a donc deux manières de concevoir l'origine des choſes, ſavoir ou dans deux cauſes diverſes, l'une vive & l'autre morte, l'une motrice & l'autre mue, l'une active & l'autre paſſive, l'une efficiente & l'autre inſtrumentale ; ou dans une cauſe unique qui tire d'elle ſeule tout ce qui eſt & tout ce qui ſe fait. Chacun de ces deux ſentimens, débattus par les méthaphyſiciens depuis tant de ſiècles, n'en eſt pas devenu plus croyable à la raiſon humaine : & ſi l'exiſtence éternelle & néceſſaire de la matière a pour nous ſes difficultés, ſa création n'en a pas de moindres, puiſque tant d'hommes & de philoſophes, qui dans tous les temps ont médité ſur ce ſujet, ont tous unanimement rejetté la poſſibilité de la création, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroiſſent avoir ſincérement ſoumis leur raiſon à l'autorité ; ſincérité que les motifs de leur intérêt, de leur ſûreté, de leur repos rendent fort ſuſpecte, & dont il ſera toujours impoſſible de s'aſſurer tant que l'on riſquera quelque choſe à parler vrai.

SUPPOSÉ qu'il y ait un principe éternel & unique des choſes; ce principe étant ſimple dans ſon eſſence n'eſt pas compoſé de matière & d'eſprit, mais il eſt matière ou eſprit ſeulement. Sur les raiſons déduites par le Vicaire, il ne ſauroit concevoir que ce principe ſoit matière, & s'il eſt eſprit, il ne ſauroit concevoir que par lui la matière ait reçu l'être : car il faudroit pour cela concevoir la création ; or, l'idée de création, l'idée ſous laquelle on conçoit que par un ſimple acte de volonté rien devient quelque choſe, eſt, de toutes les idées qui ne ſont pas clairement contradictoires, la moins compréhenſible à l'eſprit humain.

ARRÊTÉ des deux côtés par ces difficultés, le bon Prêtre demeure indécis, & ne ſe tourmente point d'un doute de pure ſpéculation, qui n'influe en aucune manière ſur ces devoirs en ce monde ; car enfin que m'importe d'expliquer l'origine des êtres, pourvu que je ſache comment ils ſubſiſtent, quelle place j'y dois remplir, & en vertu de quoi cette obligation m'eſt impoſée ?

MAIS ſuppoſer deux principes (47) des choſes, ſuppoſition que pourtant le Vicaire ne fait point, ce n'eſt pas pour cela ſuppoſer deux Dieux ; à moins que, comme les Manichéens, on ne ſuppoſe auſſi ces principes tous deux actifs ; doctrine abſolument contraire à celle du Vicaire, qui, très-poſitivement, n'admet qu'une intelligence première, qu'un ſeul principe actif, & par conſéquent qu'un ſeul Dieu.

J'AVOUE bien que la création du monde étant clairement énoncée dans nos traductions de la Genèſe, la rejetter poſitivement ſeroit à cet égard rejetter l'autorité, ſinon des livres ſacrés, au moins des traductions qu'on nous en donne, & c'eſt auſſi ce qui tient le Vicaire dans un doute qu'il n'auroit peut-être pas ſans cette

(47) Celui qui ne connoît que deux ſubſtances, ne peut non plus imaginer que deux principes ; & le terme, *ou pluſieurs*, ajouté dans l'endroit cité, n'eſt-là qu'une eſpèce d'explétif, ſervant tout au plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'importe pas plus à connoître que leur nature.

cette autorité : car d'ailleurs la co-exiſtence des deux principes (48) ſemble expliquer mieux la conſtitution de l'univers & lever des difficultés qu'on a peine à réſoudre ſans elle, comme entr'autres celle de l'origine du mal. De plus, il faudroit entendre parfaitement l'Hébreu, & même avoir été contemporain de Moïſe, pour ſavoir certainement quel ſens il a donné au mot qu'on nous rend par le mot *créa*. Ce terme eſt trop philoſophique pour avoir eu dans ſon origine l'acception connue & populaire que nous lui donnons maintenant ſur la foi de nos Docteurs. Cette acception a pu changer & tromper même les Septante, déja imbus des queſtions de la philoſophie grecque; rien n'eſt moins rare que des mots dont le ſens change par trait de temps, & qui font attribuer aux anciens auteurs qui s'en ſont ſervis des idées qu'ils n'ont pas eues. Il eſt très-douteux que le mot grec ait eu le ſens qu'il nous plaît de lui donner, & il eſt très-certain que le mot latin n'a point eu ce même ſens, puiſque Lucrece, qui nie formellement la poſſibilité de toute création, ne laiſſe pas d'employer ſouvent le même terme pour exprimer la formation de l'univers & de ſes parties. Enfin, M. de Beauſobre a prouvé (49) que la notion de la création ne ſe trouve point dans l'ancienne théologie judaïque, & vous êtes trop inſtruit, Monſeigneur, pour ignorer que beaucoup d'hommes, pleins de reſpect pour nos livres ſacrés, n'ont cependant point reconnu, dans le récit de Moïſe, l'abſolue création de l'univers. Ainſi le Vicaire, à qui le deſpotiſme des théologiens n'en impoſe pas, peut très-bien, ſans en être moins orthodoxe, douter s'il y a deux principes éternels des choſes, ou s'il n'y en a

(48) Il eſt bon de remarquer que cette queſtion de l'éternité de la matière, qui effarouche ſi fort nos théologiens, effarouchoit aſſez peu les Pères de l'Égliſe, moins éloignés des ſentimens de Platon. Sans parler de Juſtin Martyr, d'Origène, & d'autres, Clément Alexandrin prend ſi bien l'affirmative dans ſes Hypotipoſes, que Photius veut à cauſe de cela que ce Livre ait été falſifié. Mais le même ſentiment reparoît encore dans les Stromates, où Clément rapporte celui d'Héraclite ſans l'improuver. Ce Père, livre V, tâche, à la vérité, d'établir un ſeul principe, mais c'eſt parce qu'il refuſe ce nom à la matière, même en admettant ſon éternité.

(49) Hiſt. du Manichéiſme, T. II.

qu'un. C'eſt un débat purement grammatical ou philoſophique, où la révélation n'entre pour rien.

QUOI qu'il en ſoit, ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit entre nous, & ſans ſoutenir les ſentimens du Vicaire, je n'ai rien à faire ici qu'à montrer vos torts.

OR, vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une queſtion oiſeuſe & ſupérieure à la raiſon, puiſque dans l'écrit que vous cenſurez, cette unité eſt établie & ſoutenue par le raiſonnement; & vous avez tort de vous étayer d'un paſſage de Tertullien, pour conclure contre moi qu'il implique qu'il y ait pluſieurs Dieux : car ſans avoir beſoin de Tertullien, je conclus auſſi de mon côté qu'il implique qu'il y ait pluſieurs Dieux.

VOUS avez tort de me qualifier pour cela d'auteur téméraire, puiſqu'où il n'y a point d'aſſertion, il n'y a point de témérité. On ne peut concevoir qu'un auteur ſoit un téméraire, uniquement pour être moins hardi que vous.

ENFIN, vous avez tort de croire avoir bien juſtifié les dogmes particuliers qui donnent à Dieu les paſſions humaines, & qui, loin d'éclaircir les notions du grand Être, les embrouillent & les aviliſſent, en m'accuſant fauſſement d'embrouiller & d'avilir moi-même ces notions, d'attaquer directement l'eſſence divine, que je n'ai point attaquée, & de révoquer en doute ſon unité, que je n'ai point révoquée en doute. Si je l'avois fait, que s'enſuivroit-il? Récriminer n'eſt pas ſe juſtifier; mais celui qui, pour toute défenſe, ne fait que récriminer à faux, a bien l'air d'être ſeul coupable.

LA contradiction que vous me reprochez dans le même lieu, eſt tout auſſi bien fondée que la précédente accuſation. *Il ne ſait*, dites-vous, *quelle eſt la nature de Dieu, & bientôt après il reconnoit que cet Être ſuprême eſt doué d'intelligence, de puiſſance, de volonté & de bonté; n'eſt-ce donc pas là avoir une idée de la nature divine?*

VOICI, Monſeigneur, là-deſſus ce que j'ai à vous dire.

„ DIEU eſt intelligent ; mais comment l'eſt-il ? L'homme eſt „ intelligent, quand il raiſonne, & la ſuprême intelligence n'a pas „ beſoin de raiſonner ; il n'y a pour elle ni prémiſſe, ni conſé- „ quence ; il n'y a pas même de propoſition ; elle eſt purement „ intuitive, elle voit également tout ce qui eſt & tout ce qui peut „ être ; toutes les vérités ne ſont pour elle qu'une ſeule idée, „ comme tous les lieux un ſeul point, & tous les temps un ſeul „ moment. La puiſſance humaine agit par des moyens, la puiſ- „ ſance divine agit par elle-même : Dieu peut parce qu'il veut, „ ſa volonté fait ſon pouvoir. Dieu eſt bon, rien n'eſt plus ma- „ nifeſte ; mais la bonté dans l'homme eſt l'amour de ſes ſemba- „ bles, & la bonté de Dieu eſt l'amour de l'ordre ; car c'eſt par „ l'ordre qu'il maintient ce qui exiſte, & lie chaque partie avec „ le tout. Dieu eſt juſte, j'en ſuis convaincu ; c'eſt une ſuite de „ ſa bonté ; l'injuſtice des hommes eſt leur œuvre & non pas la „ ſienne : le déſordre moral qui dépoſe contre la Providence aux „ yeux des philoſophes, ne fait que la démontrer aux miens. „ Mais la juſtice de l'homme eſt de rendre à chacun ce qui lui „ appartient, & la juſtice de Dieu de demander compte à cha- „ cun de ce qu'il lui a donné.

„ QUE ſi je viens à découvrir ſucceſſivement ces attributs, dont „ je n'ai nulle idée abſolue, c'eſt par des conſéquences forcées, „ c'eſt par le bon uſage de ma raiſon ; mais je les affirme ſans „ les comprendre, & dans le fond, c'eſt n'affirmer rien. J'ai beau „ me dire, Dieu eſt ainſi ; je le ſens, je me le prouve : je n'en „ conçois pas mieux comment Dieu peut être ainſi.

„ ENFIN, plus je m'efforce de contempler ſon eſſence infinie, „ moins je la conçois ; mais elle eſt, cela me ſuffit ; moins je la „ conçois, plus je l'adore. Je m'humilie & lui dis : Être des êtres, „ je ſuis parce que tu es ; c'eſt m'élever à ma ſource que de te „ méditer ſans ceſſe. Le plus digne uſage de ma raiſon eſt de „ m'anéantir devant toi : c'eſt mon raviſſement d'eſprit, c'eſt le „ charme de ma foibleſſe de me ſentir accablé de ta grandeur. "

VOILA ma réponſe, & je la crois peremptoire. Faut-il vous

dire à préſent où je l'ai priſe ? Je l'ai tirée mot à mot de l'endroit même que vous accuſez de contradiction. Vous en uſez comme tous mes adverſaires, qui, pour me réfuter, ne font qu'écrire les objections que je me ſuis faites, & ſupprimer mes ſolutions. La réponſe eſt déja toute prête; c'eſt l'ouvrage qu'ils ont réfuté.

NOUS avançons, Monſeigneur, vers les diſcuſſions les plus importantes.

APRÈS avoir attaqué mon ſyſtême & mon livre, vous attaquez auſſi ma religion; & parce que le Vicaire catholique fait des objections contre ſon Égliſe, vous cherchez à me faire paſſer pour ennemi de la mienne; comme ſi propoſer des difficultés ſur un ſentiment, c'étoit y renoncer; comme ſi toute connoiſſance humaine n'avoit pas les ſiennes; comme ſi la géométrie elle-même n'en avoit pas, ou que les géomètres ſe fiſſent une loi de les taire pour ne pas nuire à la certitude de leur art.

LA réponſe que j'ai d'avance à vous faire, eſt de vous déclarer, avec ma franchiſe ordinaire, mes ſentimens en matière de religion, tels que je les ai profeſſés dans tous mes écrits, & tels qu'ils ont toujours été dans ma bouche & dans mon cœur. Je vous dirai de plus, pourquoi j'ai publié la profeſſion de foi du Vicaire, & pourquoi, malgré tant de clameurs, je la tiendrai toujours pour l'écrit le meilleur & le plus utile dans le ſiècle où je l'ai publiée. Les bûchers ni les décrets ne me feront point changer de langage; les théologiens, en m'ordonnant d'être humble, ne me feront point être faux, & les philoſophes, en me taxant d'hypocriſie, ne me feront point profeſſer l'incrédulité. Je dirai ma religion, parce que j'en ai une, & je la dirai hautement, parce que j'ai le courage de la dire, & qu'il ſeroit à deſirer pour le bien des hommes que ce fût celle du genre humain.

MONSEIGNEUR, je ſuis chrétien, & ſincérement chrétien, ſelon la doctrine de l'Évangile. Je ſuis chrétien, non comme un diſciple des Prêtres, mais comme un diſciple de Jeſus-Chriſt. Mon maître a peu ſubtiliſé ſur le dogme, & beaucoup inſiſté ſur les devoirs, il preſcrivoit moins d'articles de foi que de bonnes œu-

vres; il n'ordonnoit de croire que ce qui étoit néceſſaire pour être bon; quand il réſumoit la loi & les Prophètes, c'étoit bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance, (50) & il m'a dit par lui-même & par ſes Apôtres que celui qui aime ſon frère a accompli la loi. (51)

MOI, de mon côté, très-convaincu des vérités eſſentielles au Chriſtianiſme, leſquelles ſervent de fondement à toute bonne morale, cherchant au ſurplus à nourrir mon cœur de l'eſprit de l'Évangile, ſans tourmenter ma raiſon de ce qui m'y paroit obſcur, enfin perſuadé que quiconque aime Dieu par-deſſus toute choſe & ſon prochain comme ſoi-même, eſt un vrai Chrétien, je m'efforce de l'être, laiſſant à part toutes ces ſubtilités de doctrine, tous ces importans galimathias dont les Phariſiens embrouillent nos devoirs & offuſquent notre foi; & mettant avec ſaint Paul la foi même au-deſſous de la charité. [52]

HEUREUX d'être né dans la religion la plus raiſonnable & la plus ſainte qui ſoit ſur la terre, je reſte inviolablement attaché au culte de mes pères : comme eux je prends l'Écriture & la raiſon pour les uniques règles de ma croyance; comme eux je récuſe l'autorité des hommes, & n'entends me ſoumettre à leurs formules qu'autant que j'en apperçois la vérité; comme eux je me réunis de cœur avec les vrais ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, & les vrais adorateurs de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fidèles, les hommages de ſon Égliſe. Il m'eſt conſolant & doux d'être compté parmi ſes membres, de participer au culte public qu'ils rendent à la Divinité, & de me dire au milieu d'eux : je ſuis avec mes frères.

PÉNÉTRÉ de reconnoiſſance pour le digne Paſteur qui, réſiſtant au torrent de l'exemple, & jugeant dans la vérité, n'a point exclu de l'Égliſe un défenſeur de la cauſe de Dieu, je conſerverai toute ma vie un tendre ſouvenir de ſa charité vraiment chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans ſon troupeau, & j'eſpère n'en point ſcandaliſer les membres, ni par mes ſenti-

(50) Matth. VII. 12. (51) Galat. V. 14. (52) 1. Cor. XIII. 2. 13.

mens ni par ma conduite ; mais lorſque d'injuſtes Prêtres, s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront ſe faire les arbitres de ma croyance, & viendront me dire arrogamment : rétractez-vous, déguiſez-vous, expliquez ceci, déſavouez cela ; leurs hauteurs ne m'en impoſeront point, ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire pour leur plaire ce que je ne penſe pas. Que ſi ma vivacité les offenſe, & qu'ils veuillent me retrancher de l'Égliſe, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'eſt pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fidèles : ils ne m'ôteront pas du rang des élus ſi j'y ſuis inſcrit. Ils peuvent m'en ôter les conſolations dans cette vie, mais non l'eſpoir dans celle qui doit la ſuivre, & c'eſt-là que mon vœu le plus ardent & le plus ſincère eſt d'avoir Jeſus-Chriſt même pour arbitre & pour juge entre eux & moi.

TELS ſont, Monſeigneur, mes vrais ſentimens, que je ne donne pour règle à perſonne, mais que je déclare être les miens, & qui reſteront tels tant qu'il plaira, non aux hommes, mais à Dieu, ſeul maître de changer mon cœur & ma raiſon : car auſſi longtemps que je ſerai ce que je ſuis, & que je penſerai comme je penſe, je parlerai comme je parle. Bien différent, je l'avoue, de vos chrétiens en effigie, toujours prêts à croire ce qu'il faut croire ou à dire ce qu'il faut dire pour leur intérêt ou pour leur repos, & toujours sûrs d'être aſſez bon chrétiens pourvu qu'on ne brûle pas leurs livres & qu'ils ne ſoient pas décrétés. Ils vivent en gens perſuadés que non-ſeulement il faut confeſſer tel & tel article, mais que cela ſuffit pour aller en paradis, & moi je penſe, au contraire, que l'eſſentiel de la religion conſiſte en pratique ; que non-ſeulement il faut être homme de bien, miſéricordieux, humain, charitable, mais que quiconque eſt vraiment tel en croit aſſez pour être ſauvé. J'avoue, au reſte, que leur doctrine eſt plus commode que la mienne, & qu'il en coûte bien moins de ſe mettre au nombre des fidèles par des opinions que par des vertus.

QUE ſi j'ai dû garder ces ſentimens pour moi ſeul, comme ils ne ceſſent de le dire ; ſi lorſque j'ai eu le courage de les pu-

blier & de me nommer, j'ai attaqué les loix & troublé l'ordre public, c'eſt ce que j'examinerai tout à l'heure. Mais qu'il me ſoit permis auparavant de vous ſupplier, Monſeigneur, vous & tous ceux qui liront cet écrit, d'ajouter quelque foi aux déclarations d'un ami de la vérité, & de ne pas imiter ceux qui, ſans preuve, ſans vraiſemblance, & ſur le ſeul témoignage de leur propre cœur, m'accuſent d'athéiſme & d'irréligion, contre des proteſtations ſi poſitives & que rien de ma part n'a jamais démenties. Je n'ai pas trop, ce me ſemble, l'air d'un homme qui ſe déguiſe, & il n'eſt pas aiſé de voir quel intérêt j'aurois à me déguiſer ainſi. L'on doit préſumer que celui qui s'exprime ſi librement ſur ce qu'il ne croit pas, eſt ſincère en ce qu'il dit croire; & quand ſes diſcours, ſa conduite & ſes écrits ſont toujours d'accord ſur ce point, quiconque oſe affirmer qu'il ment, & n'eſt pas un Dieu, ment infailliblement lui-même.

Je n'ai pas toujours eu le bonheur de vivre ſeul. J'ai fréquenté des hommes de toute eſpèce. J'ai vu des gens de tous les partis, des croyans de toutes les ſectes, des eſprits forts de tous les ſyſtêmes; j'ai vu des grands, des petits, des libertins, des philoſophes. J'ai eu des amis ſûrs & d'autres qui l'étoient moins : j'ai été environné d'eſpions, de malveillans, & le monde eſt plein de gens qui me haïſſent à cauſe du mal qu'ils m'ont fait. Je les adjure tous, quels qu'ils puiſſent être, de déclarer au public ce qu'ils ſavent de ma croyance en matière de religion; ſi dans le commerce le plus ſuivi, ſi dans la plus étroite familiarité, ſi dans la gaieté des repas, ſi dans les confidences du tête-à-tête ils m'ont jamais trouvé différent de moi-même; ſi, lorſqu'ils ont voulu diſputer ou plaiſanter, leurs argumens ou leurs railleries m'ont un moment ébranlé, s'ils m'ont ſurpris à varier dans mes ſentimens, ſi dans le ſecret de mon cœur ils en ont pénétré que je cachois au public; ſi dans quelque temps que ce ſoit ils ont trouvé en moi une ombre de fauſſeté ou d'hypocriſie : qu'ils le diſent, qu'ils révèlent tout, qu'ils me dévoilent; j'y conſens, je les en prie, je les diſpenſe du ſecret de l'amitié; qu'ils diſent hautement, non ce qu'ils voudroient que je fuſſe, mais ce qu'ils ſavent que je ſuis :

qu'ils me jugent ſelon leur conſcience; je leur confie mon honneur ſans crainte, & je promets de ne les point récuſer.

QUE ceux qui m'accuſent d'être ſans religion parce qu'ils ne conçoivent pas qu'on en puiſſe avoir une, s'accordent au moins s'ils peuvent entr'eux. Les uns ne trouvent dans mes livres qu'un ſyſtême d'athéiſme, les autres diſent que je rends gloire à Dieu dans mes livres ſans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété & mes ſentimens d'hypocriſie. Mais ſi je prêche en public l'athéiſme, je ne ſuis donc pas un hypocrite, & ſi j'affecte une foi que je n'ai point, je n'enſeigne donc pas l'impiété. En entaſſant des imputations contradictoires, la calomnie ſe découvre elle-même; mais la malignité eſt aveugle, & la paſſion ne raiſonne pas.

JE n'ai pas, il eſt vrai, cette foi dont j'entends ſe vanter tant de gens d'une probité ſi médiocre, cette foi robuſte qui ne doute jamais de rien, qui croit ſans façon tout ce qu'on lui préſente à croire, & qui met à part ou diſſimule les objections qu'elle ne ſait pas réſoudre. Je n'ai pas le bonheur de voir dans la révélation l'évidence qu'ils y trouvent, & ſi je me détermine pour elle, c'eſt parce que mon cœur m'y porte, qu'elle n'a rien que de conſolant pour moi, & qu'à la rejetter les difficultés ne ſont pas moindres; mais ce n'eſt pas parce que je la vois démontrée, car très-sûrement elle ne l'eſt pas à mes yeux. Je ne ſuis pas même aſſez inſtruit à beaucoup près, pour qu'une démonſtration, qui demande un ſi profond ſavoir, ſoit jamais à ma portée. N'eſt-il pas plaiſant que moi qui propoſe ouvertement mes objections & mes doutes, je ſois l'hypocrite, & que tous ces gens ſi décidés, qui diſent ſans ceſſe croire fermement ceci & cela, que ces gens ſi sûrs de tout, ſans avoir pourtant de meilleures preuves que les miennes, que ces gens enfin, dont la plupart ne ſont guères plus ſavans que moi, & qui, ſans lever mes difficultés, me reprochent de les avoir propoſées, ſoient les gens de bonne foi?

POURQUOI ſerois-je un hypocrite, & que gagnerois-je à l'être? J'ai attaqué tous les intérêts particuliers, j'ai ſuſcité contre moi

tous

tous les partis, je n'ai ſoutenu que la cauſe de Dieu & de l'humanité, & qui eſt-ce qui s'en ſoucie? Ce que j'en ai dit n'a pas même fait la moindre ſenſation, & pas une ame ne m'en a ſu gré. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, les dévots ne m'auroient pas fait pis, & d'autres ennemis non moins dangereux ne me porteroient point leurs coups en ſecret. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, les uns m'euſſent attaqués avec plus de réſerve en me voyant défendu par les autres, & diſpoſé moi-même à la vengeance : mais un homme qui craint Dieu n'eſt guères à craindre, ſon parti n'eſt pas redoutable, il eſt ſeul ou à-peu-près, & l'on eſt sûr de pouvoir lui faire beaucoup de mal avant qu'il ſonge à le rendre. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, en me ſéparant ainſi de l'Égliſe, j'aurois ôté tout d'un coup à ſes Miniſtres le moyen de me harceler ſans ceſſe, & de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies; je n'aurois point eſſuyé tant d'ineptes cenſures, & au lieu de me blâmer ſi aigrement d'avoir écrit, il eût fallu me réfuter, ce qui n'eſt pas tout-à-fait ſi facile. Enfin, ſi je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, on eût d'abord un peu clabaudé; mais on m'eût bientôt laiſſé en paix comme tous les autres; le peuple du Seigneur n'eût point pris inſpection ſur moi, chacun n'eût point cru me faire grace en ne me traitant pas en excommunié, & j'euſſe été quitte à quitte avec tout le monde : les Saints en Iſraël ne m'auroient point écrit des lettres anonymes, & leur charité ne ſe fût point exhalée en dévotes injures; elles n'euſſent point pris la peine de m'aſſurer humblement que j'étois un ſcélérat, un monſtre exécrable, & que le monde eût été trop heureux ſi quelque bonne ame eût pris le ſoin de m'étouffer au berceau; d'honnêtes gens, de leur côté, me regardant alors comme un réprouvé, ne ſe tourmenteroient & ne me tourmenteroient point pour me ramener dans la bonne voie; ils ne me tirailleroient pas à droite & à gauche, ils ne m'étoufferoient pas ſous le poids de leurs ſermons, ils ne me forceroient pas de bénir leur zèle en maudiſſant leur importunité, & de ſentir avec reconnoiſſance qu'ils ſont appellés à me faire périr d'ennui.

MONSEIGNEUR, ſi je ſuis un hypocrite, je ſuis un fou; puiſque, pour ce que je demande aux hommes, c'eſt une grande folie de ſe mettre en frais de fauſſeté; ſi je ſuis un hypocrite, je ſuis un ſot; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mène qu'à des malheurs dans cette vie, & que, quand j'y pourrois trouver quelque avantage, je n'en puis profiter ſans me démentir. Il eſt vrai que j'y ſuis à temps encore; je n'ai qu'à vouloir un moment tromper les hommes, & je mets à mes pieds tous mes ennemis. Je n'ai point encore atteint la vieilleſſe; je puis avoir long-temps à ſouffrir; je puis voir changer derechef le public ſur mon compte: mais ſi jamais j'arrive aux honneurs & à la fortune, par quelque route que j'y parvienne, alors je ſerai un hypocrite; cela eſt sûr.

LA gloire de l'ami de la vérité n'eſt point attachée à telle opinion plutôt qu'à telle autre; quoi qu'il diſe, pourvu qu'il le penſe, il tend à ſon but. Celui qui n'a d'autre intérêt que d'être vrai, n'eſt point tenté de mentir, & il n'y a nul homme ſenſé qui ne préfere le moyen le plus ſimple, quand il eſt auſſi le plus sûr. Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures; ils ne m'ôteront point l'honneur d'être un homme véridique en toute choſe, d'être le ſeul auteur de mon ſiècle & de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi, & qui n'ait dit que ce qu'il a cru: ils pourront un moment ſouiller ma réputation à force de rumeurs & de calomnies; mais elle en triomphera tôt ou tard; car tandis qu'ils varieront dans leurs imputations ridicules, je reſterai toujours le même; & ſans autre art que ma franchiſe, j'ai de quoi les déſoler toujours.

MAIS cette franchiſe eſt déplacée avec le public! Mais toute vérité n'eſt pas bonne à dire! Mais, bien que tous les gens ſenſés penſent comme vous, il n'eſt pas bon que le vulgaire penſe ainſi! Voilà ce qu'on me crie de toutes parts; voilà, peut-être, ce que vous me diriez vous-même, ſi nous étions tête-à-tête dans votre cabinet. Tels ſont les hommes. Ils changent de langage comme d'habit; ils ne diſent la vérité qu'en robe de chambre; en habit de parade, ils ne ſavent plus que mentir, & non-ſeule-

ment ils ſont trompeurs & fourbes à la face du genre humain, mais ils n'ont pas honte de punir, contre leur conſcience, quiconque oſe n'être pas fourbe & trompeur public comme eux. Mais ce principe eſt-il bien vrai que toute vérité n'eſt pas bonne à dire ? Quand il le ſeroit, s'enſuivroit-il que nulle erreur ne fût bonne à détruire ? & toutes les folies des hommes ſont-elles ſi ſaintes qu'il n'y en ait aucune qu'on ne doive reſpecter ? Voilà ce qu'il conviendroit d'examiner avant de me donner pour loi une maxime ſuſpecte & vague, qui, fût-elle vraie en elle-même, peut pécher par ſon application.

J'AI grande envie, Monſeigneur, de prendre ici ma méthode ordinaire, & de donner l'hiſtoire de mes idées pour toute réponſe à mes accuſateurs. Je crois ne pouvoir mieux juſtifier tout ce que j'ai oſé dire, qu'en diſant encore tout ce que j'ai penſé.

SI-TÔT que je fus en état d'obſerver les hommes, je les regardois faire, & je les écoutois parler : puis, voyant que leurs actions ne reſſembloient point à leurs diſcours, je cherchai la raiſon de cette diſſemblance, & je trouvai qu'être & paroitre étant pour eux deux choſes auſſi différentes qu'agir & parler, cette deuxième différence étoit la cauſe de l'autre, & avoit elle-même une cauſe qui me reſtoit à chercher.

JE la trouvai dans notre ordre ſocial, qui, de tout point contraire à la nature que rien ne détruit, la tyranniſe ſans ceſſe, & lui fait ſans ceſſe réclamer ſes droits. Je ſuivis cette contradiction dans ſes conſéquences, & je vis qu'elle expliquoit ſeule tous les vices des hommes & tous les maux de la ſociété. D'où je conclus qu'il n'étoit pas néceſſaire de ſuppoſer l'homme méchant par ſa nature, lorſqu'on pouvoit marquer l'origine & le progrès de ſa méchanceté. Ces réflexions me conduiſirent à de nouvelles recherches ſur l'eſprit humain conſidéré dans l'état civil, & je trouvai qu'alors le développement des lumières & des vices ſe faiſoit toujours en même raiſon, non dans les individus, mais dans les peuples ; diſtinction que j'ai toujours ſoigneuſement faite, & qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.

J'AI cherché la vérité dans les livres; je n'y ai trouvé que le menſonge & l'erreur. J'ai conſulté les auteurs; je n'ai trouvé que des charlatans qui ſe font un jeu de tromper les hommes, ſans autre loi que leur intérêt, ſans autre Dieu que leur réputation; prompts à décrier les chefs qui ne les traitent pas à leur gré, plus prompts à louer l'iniquité qui les paie. En écoutant les gens à qui l'on permet de parler en public, j'ai compris qu'ils n'oſent ou ne veulent dire que ce qui convient à ceux qui commandent, & que, payés par le fort pour prêcher le foible, ils ne ſavent parler au dernier que de ſes devoirs, & à l'autre que de ſes droits. Toute l'inſtruction publique tendra toujours au menſonge, tant que ceux qui la dirigent trouveront leur intérêt à mentir, & c'eſt pour eux ſeulement que la vérité n'eſt pas bonne à dire. Pourquoi ſerois-je le complice de ces gens-là?

IL y a des préjugés qu'il faut reſpecter! Cela peut être; mais c'eſt quand d'ailleurs tout eſt dans l'ordre, & qu'on ne peut ôter ces préjugés ſans ôter auſſi ce qui les rachette; on laiſſe alors le mal pour l'amour du bien. Mais lorſque tel eſt l'état des choſes que plus rien ne ſauroit changer qu'en mieux, les préjugés ſont-ils ſi reſpectables qu'il faille leur ſacrifier la raiſon, la vertu, la juſtice, & tout le bien que la vérité pourroit faire aux hommes? Pour moi, j'ai promis de la dire en toute choſe utile, autant qu'il ſeroit en moi; c'eſt un engagement que j'ai dû remplir ſelon mon talent, & que ſûrement un autre ne remplira pas à ma place, puiſque chacun ſe devant à tous, nul ne peut payer pour autrui. *La divine vérité*, dit Auguſtin, *n'eſt ni à moi, ni à vous, ni à lui, mais à nous tous qu'elle appelle avec force à la publier de concert, ſous peine d'être inutile à nous-mêmes ſi nous ne la communiquons aux autres : car quiconque s'approprie à lui ſeul un bien dont Dieu veut que tous jouiſſent, perd par cette uſurpation ce qu'il dérobe au public, & ne trouve qu'erreur en lui-même, pour avoir trahi la vérité.* (53)

LES hommes ne doivent point être inſtruits à demi. S'ils doi-

[53] Aug. Confeſ. L. XII. c. 25.

vent rester dans l'erreur, que ne les laissez-vous dans l'ignorance? A quoi bon tant d'écoles & d'Universités pour ne leur apprendre rien de ce qui leur importe à savoir? Quel est donc l'objet de vos Collèges, de vos Académies, de tant de fondations savantes? Est-ce de donner le change au peuple, d'altérer sa raison d'avance, & de l'empêcher d'aller au vrai? Professeurs de mensonge, c'est pour l'abuser que vous feignez de l'instruire, & comme ces brigands qui mettent des fanaux sur les écueils, vous l'éclairez pour le perdre.

Voila ce que je pensois en prenant la plume, & en la quittant je n'ai pas lieu de changer de sentiment. J'ai toujours vu que l'instruction publique avoit deux défauts essentiels, qu'il étoit impossible d'en ôter. L'un est la mauvaise foi de ceux qui la donnent, & l'autre l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des hommes sans passions instruisoient des hommes sans préjugés, nos connoissances resteroient plus bornées, mais plus sûres, & la raison régneroit toujours. Or, quoi qu'on fasse, l'intérêt des hommes publics sera toujours le même, mais les préjugés du peuple, n'ayant aucune base fixe, sont plus variables; ils peuvent être altérés, changés, augmentés ou diminués. C'est donc de ce côté seul que l'instruction peut avoir quelque prise, & c'est-là que doit tendre l'ami de la vérité. Il peut espérer de rendre le peuple plus raisonnable, mais non ceux qui le mènent plus honnêtes gens.

J'ai vu dans la religion la même fausseté que dans la politique, & j'en ai été beaucoup plus indigné; car le vice du gouvernement ne peut rendre les sujets malheureux que sur la terre; mais qui sait jusqu'où les erreurs de la conscience peuvent nuire aux infortunés mortels? J'ai vu qu'on avoit des professions de foi, des doctrines, des cultes qu'on suivoit sans y croire, & que rien de tout cela ne pénétrant ni le cœur ni la raison, n'influoit que très-peu sur la conduite. Monseigneur, il faut vous parler sans détour. Le vrai croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées: il sent que l'homme est un être intelligent auquel il faut un culte raisonnable, & un être sociable auquel il faut une morale faite pour l'humanité. Trouvons premiérement ce culte & cette mo-

rale ; cela ſera de tous les hommes : & puis quand il faudra des formules nationales, nous en examinerons les fondemens, les rapports, les convenances, & après avoir dit ce qui eſt de l'homme, nous dirons enſuite ce qui eſt du citoyen. Ne faiſons pas, ſurtout, comme votre Monſieur Joli de Fleuri, qui, pour établir ſon Janſéniſme, veut déraciner toute loi naturelle & toute obligation qui lie entr'eux les humains ; *de ſorte que*, ſelon lui, le Chrétien & l'Infidèle qui contractent entr'eux, ne ſont tenus à rien du tout l'un envers l'autre, puiſqu'il n'y a point de loi commune à tous les deux.

JE vois donc deux manières d'examiner & comparer les religions diverſes, l'une ſelon le vrai & le faux qui s'y trouvent, ſoit quant aux faits naturels ou ſurnaturels ſur leſquels elles ſont établies, ſoit quant aux notions que la raiſon nous donne de l'Être ſuprême & du culte qu'il veut de nous ; l'autre ſelon leurs effets temporels & moraux ſur la terre, ſelon le bien ou le mal qu'elles peuvent faire à la ſociété & au genre humain. Il ne faut pas, pour empêcher ce double examen, commencer par décider que ces deux choſes vont toujours enſemble, & que la religion la plus vraie eſt auſſi la plus ſociale ; c'eſt préciſément ce qui eſt en queſtion, & il ne faut pas d'abord crier que celui qui traite cette queſtion eſt un impie, un athée ; puiſque autre choſe eſt de croire, & autre choſe d'examiner l'effet de ce que l'on croit.

IL paroît pourtant certain, je l'avoue, que ſi l'homme eſt fait pour la ſociété, la religion la plus vraie eſt auſſi la plus ſociale & la plus humaine ; car Dieu veut que nous ſoyons tels qu'il nous a faits ; & s'il étoit vrai qu'il nous eût fait méchans, ce ſeroit lui déſobéir que de vouloir ceſſer de l'être. De plus, la religion conſidérée comme une relation entre Dieu & l'homme, ne peut aller à la gloire de Dieu que par le bien-être de l'homme, puiſque l'autre terme de la relation, qui eſt Dieu, eſt par ſa nature au-deſſus de tout ce que peut l'homme pour ou contre lui.

MAIS ce ſentiment, tout probable qu'il eſt, eſt ſujet à de grandes difficultés, par l'hiſtorique & les faits qui le contrarient.

Les Juifs étoient les ennemis nés de tous les autres peuples, & ils commencerent leur établiſſement par détruire ſept nations, ſelon l'ordre exprès qu'ils en avoient reçu. Tous les Chrétiens ont eu des guerres de religion, & la guerre eſt nuiſible aux hommes, tous les partis ont été perſécuteurs & perſécutés, & la perſécution eſt nuiſible aux hommes; pluſieurs ſectes vantent le célibat, & le célibat eſt ſi nuiſible (54) à l'eſpèce humaine, que, s'il étoit ſuivi par-tout, elle périroit. Si cela ne fait pas preuve pour décider, cela fait raiſon pour examiner, & je ne demandois autre choſe, ſinon qu'on permît cet examen.

Je ne dis ni ne penſe qu'il n'y ait aucune bonne religion ſur la terre; mais je dis, & il eſt trop vrai, qu'il n'y en a aucune parmi celles qui ſont ou qui ont été dominantes, qui n'ait fait à l'humanité des plaies cruelles. Tous les partis ont tourmenté leurs frères, tous ont offert à Dieu des ſacrifices de ſang humain. Quelle que ſoit la ſource de ces contradictions, elles exiſtent; eſt-ce un crime de vouloir les ôter?

La charité n'eſt point meurtrière. L'amour du prochain ne

[54] La continence & la pureté ont leur uſage, même pour la population; il eſt toujours beau de ſe commander à ſoi-même, & l'état de virginité eſt par ces raiſons très-digne d'eſtime; mais il ne s'enſuit pas qu'il ſoit beau, ni bon, ni louable de perſévérer toute la vie dans cet état, en offenſant la nature & en trompant ſa deſtination. L'on a plus de reſpect pour une jeune vierge nubile, que pour une jeune femme; mais on en a plus pour une mère de famille que pour une vieille fille, & cela me paroît très-ſenſé. Comme on ne ſe marie pas en naiſſant, & qu'il n'eſt pas même à propos de ſe marier fort jeune, la virginité, que tous ont dû porter, & honorer, a ſa néceſſité, ſon utilité, ſon prix & ſa gloire; mais c'eſt pour aller, quand il convient, dépoſer toute ſa pureté dans le mariage. Quoi! diſent-ils de leur air bêtement triomphant, des célibataires prêchent le nœud conjugal! pourquoi donc ne ſe marient-ils pas? Ah! pourquoi? Parce qu'un état ſi ſaint & ſi doux en lui-même, eſt devenu par vos ſottes inſtitutions un état malheureux & ridicule, dans lequel il eſt déſormais preſque impoſſible de vivre ſans être un frippon ou un ſot. Sceptre de fer, loix inſenſées! c'eſt à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs ſur la terre, & c'eſt par nous que le cri de la nature s'éleve contre votre barbarie! Comment oſez-vous la pouſſer juſqu'à nous reprocher la miſère où vous nous avez réduits!

porte point à le maſſacrer. Ainſi le zèle du ſalut des hommes n'eſt point la cauſe des perſécutions ; c'eſt l'amour-propre & l'orgueil qui en eſt la cauſe. Moins un culte eſt raiſonnable, plus on cherche à l'établir par force : celui qui profeſſe une doctrine inſenſée ne peut ſouffrir qu'on oſe la voir telle qu'elle eſt : la raiſon devient alors le plus grand des crimes ; à quelque prix que ce ſoit il faut l'ôter aux autres, parce qu'on a honte d'en manquer à leurs yeux. Ainſi l'intolérance & l'inconſéquence ont la même ſource. Il faut ſans ceſſe intimider, effrayer les hommes. Si vous les livrez un moment à leur raiſon, vous êtes perdus.

De cela ſeul il ſuit que c'eſt un grand bien à faire aux peuples dans ce délire, que de leur apprendre à raiſonner ſur la religion : car c'eſt les rapprocher des devoirs de l'homme, c'eſt ôter le poignard à l'intolérance, c'eſt rendre à l'humanité tous ſes droits. Mais il faut remonter à des principes généraux & communs à tous les hommes ; car ſi, voulant raiſonner, vous laiſſez quelque priſe à l'autorité des Prêtres, vous rendez au fanatiſme ſon arme, & vous lui fourniſſez de quoi devenir plus cruel.

Celui qui aime la paix ne doit point recourir à des livres ; c'eſt le moyen de ne rien finir. Les livres ſont des ſources de diſputes intariſſables ; parcourez l'hiſtoire des peuples : ceux qui n'ont point des livres ne diſputent point. Voulez-vous aſſervir les hommes à des autorités humaines ? L'un ſera plus près, l'autre plus loin de la preuve ; ils en ſeront diverſement affectés : avec la bonne foi la plus entière, avec le meilleur jugement du monde, il eſt impoſſible qu'ils ſoient jamais d'accord. N'argumentez point ſur des argumens, & ne vous fondez point ſur des diſcours. Le langage humain n'eſt pas aſſez clair. Dieu lui-même, s'il daignoit nous parler dans nos langues, ne nous diroit rien ſur quoi l'on ne pût diſputer.

Nos langues ſont l'ouvrage des hommes, & les hommes ſont bornés. Nos langues ſont l'ouvrage des hommes, & les hommes ſont menteurs. Comme il n'y a point de vérité ſi clairement énoncée où l'on ne puiſſe trouver quelque chicane à faire, il n'y a point de ſi groſſier menſonge qu'on ne puiſſe étayer de quelque fauſſe raiſon.

Supposons

SUPPOSONS qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il eſt jour ; on ſe moquera de lui : mais laiſſez à ce particulier le temps & les moyens de ſe faire une ſecte, tôt ou tard ſes partiſans viendront à bout de vous prouver qu'il diſoit vrai. Car enfin, diront-ils, quand il a prononcé qu'il étoit jour, il étoit jour en quelque lieu de la terre; rien n'eſt plus certain. D'autres ayant établi qu'il y a toujours dans l'air quelques particules de lumière, ſoutiendront qu'en un autre ſens encore il eſt très-vrai qu'il eſt jour la nuit. Pourvu que des gens ſubtils s'en mêlent, bientôt on vous fera voir le ſoleil en plein minuit. Tout le monde ne ſe rendra pas à cette évidence. Il y aura des débats qui dégénéreront, ſelon l'uſage en guerres & en cruautés. Les uns voudront des explications, les autres n'en voudront point; l'un voudra prendre la propoſition au figuré, l'autre au propre. L'un dira : il a dit à minuit qu'il étoit jour ; & il étoit nuit : l'autre dira ; il a dit à minuit qu'il étoit jour ; & il étoit jour. Chacun taxera de mauvaiſe foi le parti contraire, & n'y verra que des obſtinés. On finira par ſe battre, ſe maſſacrer; les flots de ſang couleront de toutes parts, & ſi la nouvelle ſecte eſt enfin victorieuſe, il reſtera démontré qu'il eſt jour la nuit. C'eſt à-peu-près l'hiſtoire de toutes les querelles de religion.

LA plupart des cultes nouveaux s'établiſſent par le fanatiſme, & ſe maintiennent par l'hypocriſie ; de-là vient qu'ils choquent la raiſon & ne menent point à la vertu. L'enthouſiaſme & le délire ne raiſonnent pas; tant qu'ils durent, tout paſſe & l'on marchande peu ſur les dogmes : cela eſt d'ailleurs ſi commode, la doctrine coûte ſi peu à ſuivre, & la morale coûte tant à pratiquer, qu'en ſe jettant du côté le plus facile, on rachette les bonnes œuvres par le mérite d'une grande foi. Mais, quoi qu'on faſſe, le fanatiſme eſt un état de criſe qui ne peut durer toujours. Il a ſes accès plus ou moins longs, plus ou moins fréquens, & il a auſſi ſes relâches, durant leſquels on eſt de ſang froid. C'eſt alors qu'en revenant ſur ſoi-même, on eſt tout ſurpris de ſe voir enchaîné par tant d'abſurdités. Cependant le culte eſt réglé, les formes ſont preſcrites, les loix ſont établies, les tranſgreſſeurs ſont

punis. Ira-t-on proteſter ſeul contre tout cela, récuſer les loix de ſon pays, & renier la religion de ſon père? Qui l'oſeroit? On ſe ſoumet en ſilence; l'intérêt veut qu'on ſoit de l'avis de celui dont on hérite. On fait donc comme les autres, ſauf à rire à ſon aiſe en particulier de ce qu'on feint de reſpecter en public. Voilà, Monſeigneur, comme penſe le gros des hommes dans la plupart des religions, & ſur-tout dans la vôtre; & voilà la clef des inconſéquences qu'on remarque entre leur morale & leurs actions. Leur croyance n'eſt qu'apparence, & leurs mœurs ſont comme leur foi.

POURQUOI un homme a-t-il inſpection ſur la croyance d'un autre, & pourquoi l'État a-t-il inſpection ſur celle des citoyens? C'eſt parce qu'on ſuppoſe que la croyance des hommes détermine leur morale, & que des idées qu'ils ont de la vie à venir, dépend leur conduite en celle-ci. Quand cela n'eſt pas, qu'importe ce qu'ils croient, ou ce qu'ils font ſemblant de croire? L'apparence de la religion ne ſert plus qu'à les diſpenſer d'en avoir une.

DANS la ſociété chacun eſt en droit de s'informer ſi un autre ſe croit obligé d'être juſte, & le Souverain eſt en droit d'examiner les raiſons ſur leſquelles chacun fonde cette obligation. De plus, les formes nationales doivent être obſervées; c'eſt ſur quoi j'ai beaucoup inſiſté. Mais quant aux opinions qui ne tiennent point à la morale, qui n'influent en aucune manière ſur les actions, & qui ne tendent point à tranſgreſſer les loix, chacun n'a là-deſſus que ſon jugement pour maître, & nul n'a ni droit ni intérêt de preſcrire à d'autres ſa façon de penſer. Si, par exemple, quelqu'un, même conſtitué en autorité, venoit me demander mon ſentiment ſur la fameuſe queſtion de l'hypoſtaſe, dont la Bible ne dit pas un mot, mais pour laquelle tant de grands enfans ont tenu des conciles, & tant d'hommes ont été tourmentés; après lui avoir dit que je ne l'entends point & ne me ſoucie point de l'entendre, je le prierois, le plus honnêtement que je pourrois, de ſe mêler de ſes affaires, & s'il inſiſtoit, je le laiſſerois-là.

VOILA le ſeul principe ſur lequel on puiſſe établir quelque choſe

de fixe & d'équitable ſur les diſputes de religion; ſans quoi, chacun poſant de ſon côté ce qui eſt en queſtion, jamais on ne conviendra de rien, l'on ne s'entendra de la vie, & la religion qui devroit faire le bonheur des hommes, fera toujours leurs plus grands maux.

MAIS plus les religions vieilliſſent, plus leur objet ſe perd de vue; les ſubtilités ſe multiplient, on veut tout expliquer, tout décider, tout entendre; inceſſamment la doctrine ſe rafine & la morale dépérit toujours plus. Aſſurément il y a loin de l'eſprit du Deuteronome à l'eſprit du Talmud & de la Miſna, & de l'eſprit de l'Évangile aux querelles ſur la Conſtitution! Saint Thomas demande (55) ſi par la ſucceſſion des temps les articles de foi ſe ſont multipliés, & il ſe déclare pour l'affirmative. C'eſt-à-dire, que les Docteurs, renchériſſant les uns ſur les autres, en ſavent plus que n'en ont dit les Apôtres & Jeſus-Chriſt. Saint Paul avoue ne voir qu'obſcurément & ne connoître qu'en partie. (56) Vraiment nos théologiens ſont bien plus avancés que cela; ils voient tout, ils ſavent tout: ils nous rendent clair ce qui eſt obſcur dans l'Écriture; ils prononcent ſur ce qui étoit indécis: ils nous font ſentir, avec leur modeſtie ordinaire, que les auteurs ſacrés avoient grand beſoin de leurs ſecours pour ſe faire entendre, & que le Saint-Eſprit n'eût pas ſu s'expliquer clairement ſans eux.

QUAND on perd de vue les devoirs de l'homme pour ne s'occuper que des opinions des Prêtres & de leurs frivoles diſputes, on ne demande plus d'un Chrétien s'il craint Dieu; mais s'il eſt orthodoxe, on lui fait ſigner des formulaires ſur les queſtions les plus inutiles & ſouvent les plus inintelligibles, & quand il a ſigné, tout va bien; l'on ne s'informe plus du reſte. Pourvu qu'il n'aille pas ſe faire pendre, il peut vivre au ſurplus comme il lui plaira; ſes mœurs ne font rien à l'affaire, la doctrine eſt en ſûreté. Quand la religion en eſt-là, quel bien fait-elle à la ſociété? De quel avantage eſt-elle aux hommes? Elle ne ſert qu'à exciter entre eux des

(55) *Secunda ſecundæ Queſt. 1. Art. VII.*
[56] I. Cor. XIII. 9. 12.

diſſentions, des troubles, des guerres de toute eſpèce, à les faire entr'égorger pour des logogryphes : il vaudroit mieux alors n'avoir point de religion que d'en avoir une ſi mal entendue. Empêchons-là, s'il ſe peut, de dégénérer à ce point, & ſoyons sûrs, malgré les bûchers & les chaines, d'avoir bien mérité du genre humain.

Supposons que, las des querelles qui le déchirent, il s'aſſemble pour les terminer & convenir d'une religion commune à tous les peuples. Chacun commencera, cela eſt sûr, par propoſer la ſienne comme la ſeule vraie, la ſeule raiſonnable & démontrée, la ſeule agréable à Dieu & utile aux hommes ; mais ſes preuves ne répondant pas là-deſſus à ſa perſuaſion, du moins au gré des autres ſectes, chaque parti n'aura de voix que la ſienne ; tous les autres ſe réuniront contre lui ; cela n'eſt pas moins sûr. La délibération fera le tour de cette manière, un ſeul propoſant, & tous rejettans ; ce n'eſt pas le moyen d'être d'accord. Il eſt croyable qu'après bien du temps perdu dans ces altercations puériles, les hommes de ſens chercheront des moyens de conciliation. Ils propoſeront, pour cela, de commencer par chaſſer tous les théologiens de l'aſſemblée, & il ne leur ſera pas difficile de faire voir combien ce préliminaire eſt indiſpenſable. Cette bonne œuvre faite, ils diront aux peuples : tant que vous ne conviendrez pas de quelque principe, il n'eſt pas poſſible même que vous vous entendiez, & c'eſt un argument qui n'a jamais convaincu perſonne, que de dire : vous avez tort, car j'ai raiſon.

» Vous parlez de ce qui eſt agréable à Dieu. Voilà préci-
» ſement ce qui eſt en queſtion. Si nous ſavions quel culte lui
» eſt le plus agréable, il n'y auroit plus de diſpute entre nous.
» Vous parlez auſſi de ce qui eſt utile aux hommes ; c'eſt autre
» choſe ; les hommes peuvent juger de cela. Prenons donc cette
» utilité pour règle, & puis établiſſons la doctrine qui s'y rapporte
» le plus. Nous pourrons eſpérer d'approcher ainſi de la vérité
» autant qu'il eſt poſſible à des hommes : car il eſt à préſumer
» que ce qui eſt le plus utile aux créatures, eſt le plus agréable
» au Créateur.

» CHERCHONS d'abord s'il y a quelque affinité naturelle entre » nous, ſi nous ſommes quelque choſe les uns aux autres. Vous, » Juifs, que penſez-vous ſur l'origine du genre humain ? Nous » penſons qu'il eſt ſorti d'un même Père. Et vous, Chrétiens ? » Nous penſons là-deſſus comme les Juifs. Et vous, Turcs ? Nous » penſons comme les Juifs & les Chrétiens. Cela eſt déja bon : » puiſque les hommes ſont tous frères, ils doivent s'aimer com- » me tels.

„ DITES-NOUS maintenant de qui leur père commun avoit reçu „ l'être ? Car il ne s'étoit pas fait tout ſeul. Du Créateur du ciel „ & de la terre. Juifs, Chrétiens & Turcs ſont d'accord auſſi ſur „ cela ; c'eſt encore un très-grand point.

„ ET cet homme, ouvrage du Créateur, eſt-il un être ſimple „ ou mixte ? Eſt-il formé d'une ſubſtance unique, ou de pluſieurs ? „ Chrétiens, répondez. Il eſt compoſé de deux ſubſtances, dont „ l'une eſt mortelle, & dont l'autre ne peut mourir. Et vous, „ Turcs ? Nous penſons de même. Et vous, Juifs ? Autrefois nos „ idées là-deſſus étoient fort confuſes, comme les expreſſions de „ nos livres ſacrés ; mais les Eſſéniens nous ont éclairés, & nous „ penſons encore ſur ce point comme les Chrétiens. "

EN procédant ainſi d'interrogations en interrogations, ſur la Providence divine, ſur l'économie de la vie à venir, & ſur toutes les queſtions eſſentielles au bon ordre du genre humain, ces mêmes hommes ayant obtenu de tous des réponſes preſque uniformes, leur diront : (On ſe ſouviendra que les théologiens n'y ſont plus.) „ Mes amis, de quoi vous tourmentez-vous ? Vous „ voilà tous d'accord ſur ce qui vous importe ; quand vous diffé- „ rerez de ſentiment ſur le reſte, j'y vois peu d'inconvénient. For- „ mez de ce petit nombre d'articles une religion univerſelle, qui „ ſoit, pour ainſi dire, la religion humaine & ſociale, que tout „ homme vivant en ſociété ſoit obligé d'admettre. Si quelqu'un „ dogmatiſe contr'elle, qu'il ſoit banni de la ſociété, comme en- „ nemi de ſes loix fondamentales. Quant au reſte ſur quoi vous „ n'êtes pas d'accord, formez chacun de vos croyances particu-

„ lières autant de religions nationales, & ſuivez-les en ſincérité de „ cœur. Mais n'allez point vous tourmentant pour les faire ad- „ mettre aux autres peuples, & ſoyez aſſurés que Dieu n'exige „ pas cela. Car il eſt auſſi injuſte de vouloir les ſoumettre à vos „ opinions qu'à vos loix, & les Miſſionnaires ne me ſemblent „ guères plus ſages que les conquérans.

„ En ſuivant vos diverſes doctrines, ceſſez de vous les figurer „ ſi démontrées que quiconque ne les voit pas telles, ſoit coupa- „ ble à vos yeux de mauvaiſe foi. Ne croyez point que tous ceux „ qui peſent vos preuves & les rejettent, ſoient pour cela des „ obſtinés que leur incrédulité rende puniſſables; ne croyez point „ que la raiſon, l'amour du vrai, la ſincérité ſoient pour vous „ ſeuls. Quoi qu'on faſſe, on ſera toujours porté à traiter en en- „ nemis ceux qu'on accuſera de ſe refuſer à l'évidence. On plaint „ l'erreur, mais on hait l'opiniâtreté. Donnez la préférence à vos „ raiſons, à la bonne heure; mais ſachez que ceux qui ne s'y „ rendent pas ont les leurs.

„ Honorez en général tous les fondateurs de vos cultes reſ- „ pectifs. Que chacun rende au ſien ce qu'il croit lui devoir, mais „ qu'il ne mépriſe point ceux des autres. Ils ont eu de grands „ génies & de grandes vertus : cela eſt toujours eſtimable. Ils ſe „ ſont dits les envoyés de Dieu, cela peut être & n'être pas: „ c'eſt de quoi la pluralité ne ſauroit juger d'une manière unifor- „ me, les preuves n'étant pas également à ſa portée. Mais quand „ cela ne ſeroit pas, il ne faut point les traiter ſi légérement „ d'impoſteurs. Qui ſait juſqu'où les méditations continuelles ſur „ la Divinité, juſqu'où l'enthouſiaſme de la vertu ont pu, dans „ leurs ſublimes ames, troubler l'ordre didactique & rampant des „ idées vulgaires? Dans une trop grande élévation la tête tourne, „ & l'on ne voit plus les choſes comme elles ſont. Socrate a cru „ avoir un eſprit familier, & l'on n'a point oſé l'accuſer pour cela „ d'être un fourbe. Traiterons-nous les fondateurs des peuples, „ les bienfaiteurs des nations, avec moins d'égards qu'un parti- „ culier? Du reſte, plus de diſpute entre vous ſur la préférence „ de vos cultes. Ils ſont tous bons, lorſqu'ils ſont preſcrits par

„ les loix, & que la religion eſſentiel s'y trouve; ils ſont mauvais „ quand elle ne s'y trouve pas. La forme du culte eſt la police „ des religions & non leur eſſence, & c'eſt au Souverain qu'il ap- „ partient de régler la police dans ſon pays. "

J'AI penſé, Monſeigneur, que celui qui raiſonneroit ainſi, ne ſeroit point un blaſphémateur, un impie; qu'il propoſeroit un moyen de paix juſte, raiſonnable, utile aux hommes; & que cela n'empêcheroit pas qu'il n'eût ſa religion particulière ainſi que les autres, & qu'il n'y fût tout auſſi ſincérement attaché. Le vrai Croyant, ſachant que l'infidèle eſt auſſi un homme, & peut-être un honnête homme, peut ſans crime s'intéreſſer à ſon ſort. Qu'il empêche un culte étranger de s'introduire dans ſon pays, cela eſt juſte; mais qu'il ne damne pas pour cela ceux qui ne penſent pas comme lui; car quiconque prononce un jugement ſi téméraire, ſe rend l'ennemi du reſte du genre humain. J'entends dire ſans ceſſe qu'il faut admettre la tolérance civile, non la théologique; je penſe tout le contraire. Je crois qu'un homme de bien, dans quelque religion qu'il vive de bonne foi, peut être ſauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puiſſe légitimement introduire en un pays des religions étrangères ſans la permiſſion du Souverain; car ſi ce n'eſt pas directement déſobéir à Dieu, c'eſt déſobéir aux loix, & qui déſobéit aux loix déſobéit à Dieu.

QUANT aux religions une fois établies ou tolérées dans un pays, je crois qu'il eſt injuſte & barbare de les y détruire par la violence, & que le Souverain ſe fait tort à lui-même en maltraitant leurs ſectateurs. Il eſt bien différent d'embraſſer une religion nouvelle, ou de vivre dans celle ou l'on eſt né, le premier cas ſeul eſt puniſſable. On ne doit ni laiſſer établir une diverſité de cultes, ni proſcrire ceux qui ſont une fois établis; car un fils n'a jamais tort de ſuivre la religion de ſon père. La raiſon de la tranquillité publique eſt toute contre les perſécuteurs. La religion n'excite jamais de troubles dans un État que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible, ou que le parti foible, intolérant par principe, ne peut vivre en paix avec qui que ce ſoit. Mais tout culte légitime, c'eſt-à-dire, tout culte où ſe trouve la religion eſſentielle,

& dont par conſéquent les ſectateurs ne demandent que d'être ſoufferts & vivre en paix, n'a jamais cauſé ni révoltes ni guerres civiles, ſi ce n'eſt lorſqu'il a fallu ſe défendre & repouſſer les perſécuteurs. Jamais les Proteſtans n'ont pris les armes en France que lorſqu'on les y a pourſuivis. Si l'on eût pu ſe réſoudre à les laiſſer en paix, ils y ſeroient demeurés. Je conviens ſans détour qu'à ſa naiſſance la religion réformée n'avoit pas droit de s'établir en France malgré les loix. Mais lorſque, tranſmiſe des pères aux enfans, cette religion fut devenue celle d'une partie de la Nation Françoiſe, & que le Prince eut ſolemnellement traité avec cette partie par l'Édit de Nantes; cet Édit devint un contrat inviolable, qui ne pouvoit plus être annullé que du commun conſentement des deux parties; & depuis ce temps, l'exercice de la religion Proteſtante eſt, ſelon moi, légitime en France.

QUAND il ne le ſeroit pas, il reſteroit toujours aux ſujets l'alternative de ſortir du royaume avec leurs biens, ou d'y reſter ſoumis au culte dominant. Mais les contraindre à reſter ſans les vouloir tolérer, vouloir à la fois qu'ils ſoient & qu'ils ne ſoient pas, les priver même du droit de la nature, annuller leurs mariages (57), déclarer leurs enfans bâtards..... en ne diſant que ce qui eſt, j'en dirois trop; il faut me taire.

VOICI

(57) Dans un Arrêt du Parlement de Toulouſe, concernant l'affaire de l'infortuné Calas, on reproche aux Proteſtans de faire entr'eux des mariages, *qui, ſelon les Proteſtans, ne ſont que des actes civils, & par conſéquent ſoumis entiérement pour la forme & les effets à la volonté du Roi.*

Ainſi de ce que, ſelon les Proteſtans, le mariage eſt un acte civil, il s'enſuit qu'ils ſont obligés de ſe ſoumettre à la volonté du Roi, qui en fait un acte de la Religion Catholique. Les Proteſtans, pour ſe marier, ont légitimement tenus de ſe faire Catholiques, attendu que, ſelon eux, le mariage eſt un acte civil. Telle eſt la manière de raiſonner de Meſſieurs du Parlement de Toulouſe.

La France eſt un Royaume ſi vaſte, que les François ſe ſont mis dans l'eſprit que le genre humain ne devoit point avoir d'autres loix que les leurs. Leurs Parlemens & leurs Tribunaux paroiſſent n'avoir aucune idée du droit naturel, ni du droit des gens; & il eſt à remarquer que dans tout ce grand Royaume, où ſont tant d'Univerſités, tant de Collèges, tant d'Académies, & où l'on enſeigne avec tant d'im-

VOICI du moins ce que je puis dire. En conſidérant la ſeule raiſon d'état, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux Proteſtans François tous leurs chefs : mais il falloit s'arrêter-là. Les maximes politiques ont leurs applications & leurs diſtinctions. Pour prévenir des diſſentions qu'on n'a plus à craindre, on s'ôte des reſſources dont on auroit grand beſoin. Un parti qui n'a plus ni grands ni nobleſſe à ſa tête, quel mal peut-il faire dans un Royaume tel que la France ? Examinez toutes vos précédentes guerres, appellées guerres de religion; vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu ſa cauſe à la Cour & dans les intérêts des grands. Des intrigues de cabinet brouilloient les affaires, & puis les chefs ameutoient les peuples au nom de Dieu. Mais quelles intrigues, quelles cabales peuvent former des marchands & des payſans ? Comment s'y prendront-ils pour ſuſciter un parti dans un pays où l'on ne veut que des valets ou des maîtres, & où l'égalité eſt inconnue ou en horreur? Un marchand propoſant de lever des troupes peut ſe faire écouter en Angleterre, mais il fera toujours rire des François. (58)

SI j'étois Roi? Non : Miniſtre? Encore moins : mais homme puiſſant en France, je dirois. Tout tend parmi nous aux emplois, aux charges : tout veut acheter le droit de faire mal : Paris & la Cour engouffrent tout. Laiſſons ces pauvres gens remplir le vuide des Provinces ; qu'ils ſoient marchands & toujours marchands, laboureurs & toujours laboureurs. Ne pouvant quitter leur état, ils en tireront le meilleur parti poſſible ; ils remplaceront les nôtres dans les conditions privées dont nous cherchons tous à ſortir ; ils feront va-

portance tant d'inutilités, il n'y a pas une ſeule chaire de Droit naturel. C'eſt le ſeul peuple de l'Europe qui ait regardé cette étude comme n'étant bonne à rien.

[58] Le ſeul cas qui force un peuple ainſi dénué de chefs à prendre les armes, c'eſt quand, réduit au déſeſpoir par ſes perſécuteurs, il voit qu'il ne lui reſte plus de choix que dans la manière de périr. Telle fut, au commencement de ce ſiècle, la guerre des Camiſards. Alors on eſt tout étonné de la force qu'un parti mépriſé tire de ſon déſeſpoir : c'eſt ce que jamais les perſécuteurs n'ont ſu calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de ſang qu'ils devroient bien y ſonger avant de les rendre inévitables.

loir le commerce & l'agriculture que tout nous fait abandonner; ils alimenteront notre luxe, ils travailleront, & nous jouirons.

Si ce projet n'étoit pas plus équitable que ceux qu'on ſuit, il ſeroit du moins plus humain, & sûrement il ſeroit plus utile. C'eſt moins la tyrannie, & c'eſt moins l'ambition des chefs, que ce ne ſont leurs préjugés & leurs courtes vues qui font le malheur des nations.

Je finirai par tranſcrire une eſpèce de Diſcours qui a quelque rapport à mon ſujet, & qui ne m'en écartera pas long-temps.

Un Parſis de Suratte ayant épouſé en ſecret une Muſulmane fut découvert, arrêté, & ayant refuſé d'embraſſer le Mahométiſme, il fut condamné à mort. Avant d'aller au ſupplice, il parla ainſi à ſes juges.

„ Quoi! vous voulez m'ôter la vie! Eh! de quoi me puniſſez-„ vous? J'ai tranſgreſſé ma loi plutôt que la vôtre : ma loi parle „ au cœur & n'eſt pas cruelle ; mon crime a été puni par le blâme „ de mes frères. Mais que vous ai-je fait pour mériter de mourir? „ Je vous ai traités comme ma famille, & je me ſuis choiſi une ſœur „ parmi vous. Je l'ai laiſſée libre dans ſa croyance, & elle a reſ-„ pecté la mienne pour ſon propre intérêt. Borné ſans regret à „ elle ſeule, je l'ai honorée comme l'inſtrument du culte qu'exige „ l'auteur de mon être, j'ai payé par elle le tribut que tout hom-„ me doit au genre humain : l'amour me l'a donnée & la vertu „ me la rendoit chère, elle n'a point vécu dans la ſervitude, elle „ a poſſédé ſans partage le cœur de ſon époux ; ma faute n'a pas „ moins fait ſon bonheur que le mien.

„ Pour expier une faute ſi pardonnable, vous m'avez voulu „ rendre fourbe & menteur ; vous m'avez voulu forcer à profeſſer „ vos ſentimens ſans les aimer & ſans y croire : comme ſi le trans-„ fuge de nos loix eût mérité de paſſer ſous les vôtres, vous m'a-„ vez fait opter entre le parjure & la mort, & j'ai choiſi, car je „ ne veux pas vous tromper. Je meurs donc, puiſqu'il le faut ; „ mais je meurs digne de revivre & d'animer un autre homme

„ juſte. Je meurs martyr de ma religion, ſans craindre d'entrer „ après ma mort dans la vôtre. Puiſſe-je renaître chez les Mu- „ ſulmans pour leur apprendre à devenir humains, clémens, équi- „ tables : car ſervant le même Dieu que nous ſervons, puiſqu'il „ n'y en a pas deux, vous vous aveuglez dans votre zèle en tour- „ mentant ſes ſerviteurs, & vous n'êtes cruels & ſanguinaires que „ parce que vous êtes inconſéquens.

„ VOUS êtes des enfans, qui dans vos jeux ne ſavez que „ faire du mal aux hommes. Vous vous croyez ſavans, & „ vous ne ſavez rien de ce qui eſt de Dieu. Vos dogmes récens „ ſont-ils convenables à celui qui eſt & qui veut être adoré de „ tous les temps? Peuples nouveaux, comment oſez-vous parler „ de religion devant nous? Nos rites ſont auſſi vieux que les aſ- „ tres : les premiers rayons du ſoleil ont éclairé & reçu les hom- „ mages de nos Pères. Le grand Zerduſt a vu l'enfance du monde; „ il a prédit & marqué l'ordre de l'Univers; & vous, hommes „ d'hier, vous voulez être nos prophètes! Vingt ſiècles avant Ma- „ homet, avant la naiſſance d'Iſmaël & de ſon père, les Mages „ étoient antiques. Nos livres ſacrés étoient déja la loi de l'Aſie „ & du monde, & trois grands empires avoient ſucceſſivement „ achevé leur long cours ſous nos ancêtres, avant que les vôtres „ fuſſent ſortis du néant.

„ VOYEZ, hommes prévenus, la différence qui eſt entre vous „ & nous. Vous vous dites croyans, & vous vivez en barbares. „ Vos inſtitutions, vos loix, vos cultes, vos vertus mêmes tour- „ mentent l'homme & le dégradent. Vous n'avez que de triſtes „ devoirs à lui preſcrire. Des jeûnes, des privations, des combats, „ des mutilations, des clôtures : vous ne ſavez lui faire un devoir „ que de ce qui peut l'affliger & le contraindre. Vous lui faites „ haïr la vie & les moyens de la conſerver : vos femmes ſont „ ſans hommes, vos terres ſont ſans culture; vous marquez les „ animaux & vous maſſacrez les humains; vous aimez le ſang, „ les meurtres; tous vos établiſſemens choquent la nature, avi- „ liſſent l'eſpèce humaine; &, ſous le double joug du deſpotiſme „ & du fanatiſme, vous l'écrasez de ſes Rois, & de ſes Dieux.

„ POUR nous, nous ſommes des hommes de paix ; nous ne „ faiſons ni ne voulons aucun mal à rien de ce qui reſpire, non „ pas même à nos tyrans : nous leur cédons ſans regret le fruit de „ nos peines, contens de leur être utiles & de remplir nos devoirs. „ Nos nombreux beſtiaux couvrent vos pâturages ; les arbres „ plantés par nos mains vous donnent leurs fruits & leurs ombres ; „ vos terres, que nous cultivons, vous nourriſſent par nos ſoins : „ un peuple ſimple & doux multiplie ſous vos outrages, & tire „ pour vous la vie & l'abondance du ſein de la mère commune, „ où vous ne ſavez rien trouver. Le ſoleil, que nous prenons à „ témoin de nos œuvres, éclaire notre patience & vos injuſtices ; „ il ne ſe leve point ſans nous trouver occupés à bien faire, & en „ ſe couchant il nous ramène au ſein de nos familles nous pré- „ parer à de nouveaux travaux.

„ DIEU ſeul ſait la vérité. Si malgré tout cela nous nous trom- „ pons dans notre culte, il eſt toujours peu croyable que nous „ ſoyons condamnés à l'enfer, nous qui ne faiſons que du bien „ ſur la terre, & que vous ſoyez les élus de Dieu, vous qui n'y „ faites que du mal. Quand nous ſerions dans l'erreur, vous de- „ vriez la reſpecter pour votre avantage. Notre piété vous engraiſ- „ ſe, & la vôtre vous conſume ; nous réparons le mal que vous „ fait une religion deſtructive. Croyez-moi, laiſſez-nous un culte „ qui vous eſt utile ; craignez qu'un jour nous n'adoptions le vô- „ tre : c'eſt le plus grand mal qui vous puiſſe arriver. "

J'AI tâché, Monſeigneur, de vous faire entendre dans quel eſprit a été écrite la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard, & les conſidérations qui m'ont porté à la publier. Je vous demande à préſent à quel égard vous pouvez qualifier ſa doctrine de blaſphématoire, d'impie, d'abominable, & ce que vous y trouvez de ſcandaleux & de pernicieux au genre humain ? J'en dis autant à ceux qui m'accuſent d'avoir dit ce qu'il falloit taire, & d'avoir voulu troubler l'ordre public ; imputation vague & téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi ſur ce qui eſt utile ou nuiſible, indiſpoſent d'un mot le public crédule contre un auteur bien intentionné. Eſt-ce apprendre au peuple à ne rien croire

que le rappeller à la véritable foi qu'il oublie ? Eſt-ce troubler l'ordre que renvoyer chacun aux loix de ſon pays ? Eſt-ce anéantir tous les cultes que borner chaque peuple au ſien ? Eſt-ce ôter celui qu'on a que ne vouloir pas qu'on en change ? Eſt-ce ſe jouer de toute religion que reſpecter toutes les religions ? Enfin eſt-il donc ſi eſſentiel à chacune de haïr les autres, que, cette haine ôtée, tout ſoit ôté ?

VOILA pourtant ce qu'on perſuade au peuple quand on veut lui faire prendre ſon défenſeur en haine, & qu'on a la force en main. Maintenant, hommes cruels, vos décrets, vos bûchers, vos mandemens, vos journaux le troublent & l'abuſent ſur mon compte. Il me croit un monſtre ſur la foi de vos clameurs ; mais vos clameurs ceſſeront enfin ; mes écrits reſteront, malgré vous, pour votre honte. Les Chrétiens moins prévenus y chercheront avec ſurpriſe les horreurs que vous prétendez y trouver ; ils n'y verront, avec la morale de leur divin Maître, que des leçons de paix, de concorde & de charité. Puiſſent-ils y apprendre à être plus juſtes que leurs pères ! Puiſſent les vertus qu'ils y auront priſes me venger un jour de vos malédictions !

A l'égard des objections ſur les ſectes particulières dans leſquelles l'Univers eſt diviſé, que ne puis-je leur donner aſſez de force pour rendre chacun moins entêté de la ſienne & moins ennemi des autres ; pour porter chaque homme à l'indulgence, à la douceur, par cette conſidération ſi frappante & ſi naturelle, que, s'il fût né dans un autre pays, dans un autre ſecte, il prendroit infailliblement pour l'erreur ce qu'il prend pour la vérité, & pour la vérité ce qu'il prend pour l'erreur ! Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les diviſent, qu'à celles qui les uniſſent ! Et au contraire, négligeant ce qu'ils ont de commun, ils s'acharnent aux ſentimens particuliers avec une eſpèce de rage ; ils tiennent d'autant plus à ces ſentimens qu'ils ſemblent moins raiſonnables, & chacun voudroit ſuppléer à force de confiance à l'autorité que la raiſon refuſe à ſon parti. Ainſi d'accord au fond ſur tout ce qui nous intéreſſe, & dont on ne tient aucun compte, on paſſe la vie à diſputer, à chicaner, à tourmen-

ter, à perſécuter, à ſe battre pour les choſes qu'on entend le moins, & qu'il eſt le moins néceſſaire d'entendre. On entaſſe en vain déciſions ſur déciſions; on plâtre en vain leurs contradictions d'un jargon inintelligible : on trouve chaque jour de nouvelles queſtions à réſoudre, chaque jour de nouveaux ſujets de querelles ; parce que chaque doctrine a des branches infinies, & que chacun, entêté de ſa petite idée, croit eſſentiel ce qui ne l'eſt point, & néglige l'eſſentiel véritable. Que ſi on leur propoſe des objections qu'ils ne peuvent réſoudre, ce qui, vu l'échafaudage de leurs doctrines, devient plus facile de jour en jour, ils ſe dépitent comme des enfans, & parce qu'ils ſont plus attachés à leur parti qu'à la vérité, & qu'ils ont plus d'orgueil que de bonne foi, c'eſt ſur ce qu'ils peuvent le moins prouver qu'ils pardonnent le moins quelque doute.

Ma propre hiſtoire caractériſe mieux qu'aucune autre le jugement qu'on doit porter des Chrétiens d'aujourd'hui : mais comme elle en dit trop pour être crue, peut-être un jour fera-t-elle porter un jugement tout contraire ; un jour, peut-être, ce qui fait aujourd'hui l'opprobre de mes contemporains fera leur gloire, & les ſimples qui liront mon livre diront avec admiration : quels temps angéliques ce devoient être que ceux où un tel livre a été brûlé comme impie, & ſon auteur pourſuivi comme un malfaiteur ! ſans doute alors tous les écrits reſpiroient la dévotion la plus ſublime, & la terre étoit couverte de Saints !

Mais d'autres livres demeureront. On ſaura, par exemple, que ce même ſiècle a produit un panégyriſte de la ſaint Barthélemi, François, & comme on peut bien croire, homme d'Égliſe, ſans que ni Parlement ni Prélat ait ſongé même à lui chercher querelle. Alors, en comparant la morale des deux livres, & le ſort des deux auteurs, on pourra changer de langage, & tirer un autre concluſion.

Les doctrines abominables ſont celles qui menent au crime, au meurtre, & qui font des fanatiques. Eh ! qu'y a-t-il de plus abominable au monde que de mettre l'injuſtice & la violence en

ſyſtême, & de les faire découler de la clémence de Dieu? Je m'abſtiendrai d'entrer ici dans un parallèle qui pourroit vous déplaire. Convenez ſeulement, Monſeigneur, que ſi la France eût profeſſé la religion du Prêtre Savoyard, cette religion ſi ſimple & ſi pure, qui fait craindre Dieu & aimer les hommes, des fleuves de ſang n'euſſent point ſi ſouvent inondé les champs François; ce peuple ſi doux & ſi gai n'eût point étonné les autres de ſes cruautés dans tant de perſécutions & de maſſacres, depuis l'Inquiſition de Toulouſe (59) juſqu'à la ſaint Barthélemi, & depuis les guerres des Albigeois juſqu'aux Dragonades; le Conſeiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les Réformés; les habitans de Merindol & de Cabrières n'euſſent point été mis à mort par Arrêt du Parlement d'Aix; & ſous nos yeux l'innocent Calas, torturé par les bourreaux n'eût point péri ſur la roue. Revenons à préſent, Monſeigneur, à vos cenſures & aux raiſons ſur leſquelles vous les fondez.

Ce ſont toujours des hommes, dit le Vicaire, qui nous atteſtent la parole de Dieu, & qui nous l'atteſtent en des langues qui nous ſont inconnues. Souvent, au contraire, nous aurions grand beſoin que Dieu nous atteſtât la parole des hommes; il eſt bien sûr, au moins, qu'il eût pu nous donner la ſienne, ſans ſe ſervir d'organes ſi ſuſpects. Le Vicaire ſe plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine : *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi!*

(59) Il eſt vrai que Dominique, Saint Eſpagnol, y eût grande part. Le Saint, ſelon un Écrivain de ſon ordre, eut la charité, prêchant contre les Albigeois, de s'adjoindre de dévotes perſonnes, zélées pour la loi, leſquelles priſſent le ſoin d'extirper corporellement & par le glaive matériel les hérétiques qu'il n'auroit pu vaincre avec le glaive de la parole de Dieu. *Ob charitatem, prædicans contra Albienſes, in adjutorium ſumpſit quaſdam devotas perſonas, zelantes profide quæ corporaliter illos Hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipſe gladio verbi Dei amputare non poſſet.* Antonin. in Chron. P. III. tit. 23. c. 14. §. 2. Cette charité ne reſſemble guères à celle du Vicaire; auſſi a-t-elle un prix bien différent. L'une fait décréter & l'autre canoniſer ceux qui la profeſſent.

VOUS répondez : *Pour que cette plainte fût ſenſée, M. T. C. F. ; il faudroit pouvoir conclure que la révélation eſt fauſſe dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier ; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'aſſure qu'il a dit, dès que ce n'eſt pas directement à moi qu'il a adreſſé ſa parole.* (60)

ET tout au contraire, cette plainte n'eſt ſenſée qu'en admettant la vérité de la révélation. Car ſi vous la ſuppoſez fauſſe, quelle plainte avez-vous à faire du moyen dont Dieu s'eſt ſervi, puiſqu'il ne s'en eſt ſervi d'aucun ? Vous doit-il compte des tromperies d'un impoſteur ? Quand vous vous laiſſez duper, c'eſt votre faute & non pas la ſienne. Mais lorſque Dieu, maître du choix de ſes moyens, en choiſit par préférence qui exigent de notre part tant de ſavoir & de ſi profondes diſcuſſions, le Vicaire a-t-il tort de dire : „ voyons toutefois ; examinons, comparons, vérifions. O ! „ ſi Dieu eût daigné me diſpenſer de tout ce travail, l'en aurois-„ je ſervi de moins bon cœur ? ”

MONSEIGNEUR, votre mineure eſt admirable. Il faut la tranſcrire ici toute entière ; j'aime à rapporter vos propres termes ; c'eſt ma plus grande méchanceté.

MAIS n'eſt il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la révélation chrétienne, dont il ſeroit abſurde de douter ? Par quelle autre voie que celle des témoignages humains, l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athènes, cette Rome dont il vante ſi ſouvent & avec tant d'aſſurance les loix, les mœurs & les héros. Que d'hommes entre lui & les Hiſtoriens qui ont conſervé la mémoire de ces événemens !

SI la matière étoit moins grave & que j'euſſe moins de reſpect pour vous, cette manière de raiſonner me fourniroit peut-être l'occaſion d'égayer un peu mes lecteurs ; mais à Dieu ne plaiſe que j'oublie le ton qui convient au ſujet que je traite, & à l'homme à qui

(60) *Mandement* in-4°. p. 12. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. page 70.

qui je parle. Au risque d'être plat dans ma réponse, il me suffit de montrer que vous vous trompez.

CONSIDÉREZ donc, de grace, qu'il est tout-à-fait dans l'ordre que des faits humains soient attestés par des témoignages humains. Ils ne peuvent l'être par nulle autre voie ; je ne puis savoir que Sparte & Rome ont existé, que parce que des auteurs contemporains me le disent, & entre moi & un autre homme qui a vécu loin de moi, il faut nécessairement des intermédiaires : mais pourquoi en faut-il entre Dieu & moi, & pourquoi en faut-il de si éloignés, qui en ont besoin de tant d'autres ? Est-il simple, est-il naturel que Dieu ait été chercher Moïse pour parler à Jean-Jacques Rousseau ?

D'AILLEURS nul n'est obligé sous peine de damnation de croire que Sparte ait existé ; nul, pour en avoir douté, ne sera dévoré des flammes éternelles. Tout fait dont nous ne sommes pas les témoins, n'est établi pour nous que sur des preuves morales, & toute preuve morale est susceptible de plus & de moins. Croirai-je que la justice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas su marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible ?

S'IL y a dans le monde une histoire attestée, c'est celle des Wampirs. Rien n'y manque ; procès verbaux, certificats de Notables, de Chirurgiens, de Curés, de Magistrats. La preuve juridique est des plus complettes. Avec cela, qui est-ce qui croit aux Wampirs ? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru ?

QUELQUE attestés que soient, au gré même de l'incrédule Cicéron, plusieurs des prodiges rapportés par Tite-Live, je les regarde comme autant de fables, & sûrement je ne suis pas le seul. Mon expérience constante & celle de tous les hommes est plus forte en ceci que le témoignage de quelques-uns. Si Sparte & Rome ont été des prodiges elles-mêmes, c'étoient des prodiges dans le genre moral ; & comme on s'abuseroit en Laponie de fixer à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, on ne s'abuseroit

pas moins parmi nous de fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens que l'on voit autour de soi.

VOUS vous souviendrez, s'il vous plaît, que je continue ici d'examiner vos raisonnemens en eux-mêmes, sans soutenir ceux que vous attaquez. Après ce mémoratif nécessaire, je me permettrai sur votre manière d'argumenter encore une supposition.

UN habitant de la rue S. Jacques vient tenir ce discours à Monsieur l'Archevêque de Paris : » Monseigneur, je sais que vous ne » croyez ni à la béatitude de Saint Jean de Pâris, ni aux mira- » cles qu'il a plu à Dieu d'opérer en public sur sa tombe, à la » vue de la ville du monde la plus éclairée & la plus nombreuse. » Mais je crois devoir vous attester que je viens de voir ressus- » citer le Saint en personne dans le lieu où ses os ont été déposés. «

L'HOMME de la rue S. Jacques ajoute à cela le détail de toutes les circonstances qui peuvent frapper le spectateur d'un pareil fait. Je suis persuadé qu'à l'ouie de cette nouvelle, avant de vous expliquer sur la foi que vous y ajoutez, vous commencerez par interroger celui qui l'atteste, sur son état, sur ses sentimens, sur son Confesseur, sur d'autres articles semblables; & lorsqu'à son air, comme à ses discours, vous aurez compris que c'est un pauvre ouvrier, & que, n'ayant point à vous montrer de billet de confession, il vous confirmera dans l'opinion qu'il est Janséniste : » Ah! ah! lui direz-vous d'un air railleur, vous êtes convulsio- » naire, & vous avez vu ressusciter saint Pâris? Cela n'est pas » fort étonnant; vous avez vu tant d'autres merveilles! «

TOUJOURS dans ma supposition, sans doute il insistera : il vous dira qu'il n'a point vu seul le miracle; qu'il avoit deux ou trois personnes avec lui qui ont vu la même chose, & que d'autres à qui il l'a voulu raconter, disent l'avoir aussi vu eux-mêmes. Là-dessus vous demanderez si tous ces témoins étoient Jansénistes? „ Oui, Monseigneur, dira-t-il; mais n'importe, ils sont en nom- „ bre suffisant, gens de bonnes mœurs, de bon sens, & non ré- „ cusables; la preuve est complette, & rien ne manque à notre dé- „ claration pour constater la vérité du fait. "

D'AUTRES Évêques moins charitables enverroient chercher un Commiſſaire, & lui conſigneroient le bon homme honoré de la viſion glorieuſe, pour en aller rendre grace à Dieu aux petites maiſons. Pour vous, Monſeigneur, plus humain, mais non plus crédule, après une grave réprimande, vous vous contenterez de lui dire : „ Je ſais que deux ou trois témoins, honnêtes gens & de „ bon ſens, peuvent atteſter la vie ou la mort d'un homme ; mais „ je ne ſais pas encore combien il en faut pour conſtater la ré- „ ſurrection d'un Janſéniſte. En attendant que je l'apprenne, allez, „ mon enfant, tâcher de fortifier votre cerveau creux. Je vous „ diſpenſe du jeûne, & voilà de quoi vous faire de bon bouillon. "

C'EST à-peu-près, Monſeigneur, ce que vous diriez & que diroit tout autre homme ſage à votre place. D'où je conclus que, même ſelon vous, & ſelon tout autre homme ſage, les preuves morales ſuffiſantes pour conſtater les faits qui ſont dans l'ordre des poſſibilités morales, ne ſuffiſent plus pour conſtater des faits d'un autre ordre, & purement ſurnaturels : ſur quoi je vous laiſſe juger vous-même de la juſteſſe de votre comparaiſon.

VOICI pourtant la concluſion triomphante que vous en tirez contre moi. *Son ſcepticiſme n'eſt donc ici fondé que ſur l'intérêt de ſon incrédulité.* (61) Monſeigneur, ſi jamais elle me procure un Évêché de cent mille livres de rente, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité.

CONTINUONS maintenant à vous tranſcrire, en prenant ſeulement la liberté de reſtituer au beſoin les paſſages de mon livre que vous tronquez.

„ QU'UN homme, *ajoute-t-il plus loin*, vienne nous tenir ce „ langage : mortels, je vous annonce les volontés du Très-Haut ; „ reconnoiſſez à ma voix celui qui m'envoie. J'ordonne au ſoleil „ de changer ſon cours, aux étoiles de former un autre arran- „ gement, aux montagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, à „ la terre de prendre un autre aſpect : à ces merveilles qui ne

[61] *Mandement* in-4°. p. 12. & de la nouv. Collect. in-4°. T. VII. p. 71.

„ reconnoîtra pas à l'inſtant le maître de la nature ? " *Qui ne croiroit, M. T. C. F., que celui qui s'exprime de la ſorte, ne demande qu'à voir des miracles pour être Chrétien?*

BIEN plus que cela, Monſeigneur; puiſque je n'ai pas même beſoin des miracles pour être Chrétien.

ÉCOUTEZ toutefois ce qu'il ajoute : » Reſte enfin, dit-il, l'exa» men le plus important dans la doctrine annoncée; car puiſque » ceux qui diſent que Dieu fait ici-bas des miracles, prétendent » que le diable les imite quelquefois avec les prodiges les mieux » conſtatés, nous ne ſommes pas plus avancés qu'auparavant, & » puiſque les Magiciens de Pharaon oſoient, en préſence même » de Moïſe, faire les mêmes ſignes qu'il faiſoit par l'ordre exprès » de Dieu, pourquoi dans ſon abſence n'euſſent-ils pas, aux mê» mes titres, prétendu la même autorité ? Ainſi donc, après avoir » prouvé la doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle » par la doctrine, de peur de prendre l'œuvre du démon pour » l'œuvre de Dieu. Que faire en pareil cas pour éviter le dialèle ? » Une ſeule choſe; revenir au raiſonnement, & laiſſer-là les mi» racles. Mieux eut valut n'y pas recourir. «

C'EST dire : qu'on me montre des miracles, & je croirai. Oui, Monſeigneur, c'eſt dire : qu'on me montre des miracles & je croirai aux miracles. *C'eſt dire : qu'on me montre des miracles, & je refuſerai encore de croire.* Oui, Monſeigneur, c'eſt dire, ſelon le précepte même de Moïſe : (62) qu'on me montre des miracles, & je refuſerai encore de croire une doctrine abſurde & déraiſonnable, qu'on voudroit étayer par eux. Je croirois plutôt à la magie que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raiſon.

J'AI dit que c'étoit-là du bon ſens le plus ſimple, qu'on n'obſcurciroit qu'avec des diſtinctions tout au moins très-ſubtiles : c'eſt encore une de mes prédictions; en voici l'accompliſſement.

QUAND une doctrine eſt reconnue vraie, divine, fondée ſur

(62) Deuteron. C. XIII.

une révélation certaine, on s'en ſert pour juger des miracles, c'eſt-à-dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des impoſteurs voudroient oppoſer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle, qu'on annonce comme émanée du ſein de Dieu, les miracles ſont produits en preuves; c'eſt à-dire, que celui qui prend la qualité d'envoyé du Très-Haut, confirme ſa miſſion, ſa prédication par des miracles qui ſont le témoignage même de la Divinité. Ainſi la doctrine & les miracles ſont des argumens reſpectifs dont on fait uſage ſelon les divers points de vue où l'on ſe place dans l'étude & dans l'enſeignement de la religion. Il ne ſe trouve-là, ni abus du raiſonnement, ni ſophiſme ridicule, ni cercle vicieux. (63)

LE lecteur en jugera. Pour moi je n'ajouterai pas un ſeul mot. J'ai quelquefois répondu ci-devant avec mes paſſages; mais c'eſt avec les vôtres que je veux vous répondre ici.

OU eſt donc, M. T. C. F., la bonne foi philoſophique dont ſe pare cet Écrivain?

MONSEIGNEUR, je ne me ſuis jamais piqué d'une bonne foi philoſophique; car je n'en connois pas de telle. Je n'oſe même plus trop parler de la bonne foi chrétienne, depuis que les ſoi-diſans Chrétiens de nos jours trouvent ſi mauvais qu'on ne ſupprime pas les objections qui les embarraſſent. Mais pour la bonne foi pure & ſimple, je demande laquelle de la mienne ou de la vôtre eſt la plus facile à trouver ici?

PLUS j'avance, plus les points à traiter deviennent intéreſſans. Il faut donc continuer à vous tranſcrire. Je voudrois dans des diſcuſſions de cette importance ne pas omettre un de vos mots.

ON croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui atteſtent la révélation chrétienne, le même auteur y défère cependant de la manière la plus poſitive, la plus ſolemnelle.

ON auroit raiſon, ſans doute, puiſque je tiens pour révélée

(63) *Mandement* in-4°. page 13. & de la nouvelle Collection in-4°. T. VII. page 71.

toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu. Il faut seulement ôter l'amphibologie de votre phrase ; car si le verbe relatif *y défère*, se rapporte à la révélation chrétienne, vous avez raison ; mais s'il se rapporte aux témoignages humains, vous avez tort. Quoi qu'il en soit, je prends acte de votre témoignage contre ceux qui osent dire que je rejette toute révélation ; comme si c'étoit rejetter une doctrine que de la reconnoître sujette à des difficultés insolubles à l'esprit humain ; comme si c'étoit la rejetter que ne pas l'admettre sur le témoignage des hommes, lorsqu'on a d'autres preuves équivalentes ou supérieures qui dispensent de celle-là? Il est vrai que vous dites conditionnellement *on croiroit* ; mais *on croiroit* signifie *on croit*, lorsque la raison d'exception pour ne pas croire se réduit à rien, comme on verra ci-après de la vôtre. Commençons par la preuve affirmative.

Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F., & en même temps pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage. „ J'avoue que la majesté des écritures m'étonne ; la sainteté de „ l'Évangile (64) parle à mon cœur. Voyez les livres des phi- „ losophes, avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de ce- „ lui-là! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime & si simple soit „ l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire „ ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce là le ton d'un enthou- „ siaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pu- „ reté dans ses mœurs! Quelle grace touchante dans ses instruc- „ tions! quelle élévation dans ses maximes! quelle profonde sa- „ gesse dans ses discours! quelle présence d'esprit, quelle finesse „ & quelle justesse dans ses réponses! quel empire sur ses pas- „ sions! Où est l'homme, où est le Sage qui sait agir, souffrir „ & mourir sans foiblesse & sans ostentation (65)? Quand Platon

(64) La négligence avec laquelle M. de Beaumont me transcrit, lui a fait faire ici deux changemens dans une ligne. Il a mis, *la majesté de l'Ecriture*, au lieu de *la majesté des Ecritures* ; & il a mis, *la sainteté de l'Ecriture, au lieu de la sainteté de l'Evangile*. Ce n'est pas, à la vérité, me faire dire des hérésies ; mais c'est me faire parler bien niaisement.

(65) Je remplis, selon ma coutu-

„ peint ſon juſte imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime, „ & digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait „ Jeſus-Chriſt : la reſſemblance eſt ſi frappante que tous les pères „ l'ont ſentie, & qu'il n'eſt pas poſſible de s'y tromper. Quels „ préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oſer „ comparer le fils de Sophroniſque au fils de Marie ? Quelle diſ- „ tance de l'un à l'autre ! Socrate mourant ſans douleurs, ſans „ ignominie, ſoutint aiſément juſqu'au bout ſon perſonnage, & ſi „ cette facile mort n'eût honoré ſa vie, on douteroit ſi Socrate, „ avec tout ſon eſprit, fut autre choſe qu'un Sophiſte. Il inventa, „ dit-on, la morale. D'autres avant lui l'avoient miſe en prati- „ que ; il ne fit que dire ce qu'ils avoient fait, il ne fit que met- „ tre en leçons leurs exemples. Ariſtide avoit été juſte avant que „ Socrate eût dit ce que c'étoit que juſtice ; Léonidas étoit mort „ pour ſon pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la „ patrie ; Sparte étoit ſobre avant que Socrate eût loué la ſo- „ briété : avant qu'il eût défini la vertu, Sparte abondoit en hom- „ mes vertueux. Mais où Jeſus avoit-il pris parmi les ſiens cette „ morale élevée & pure, dont lui ſeul a donné les leçons & l'exem- „ ple ? Du ſein du plus furieux fanatiſme la plus haute ſageſſe ſe „ fit entendre, & la ſimplicité des plus héroïques vertus honora „ le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate, philoſo- „ phant tranquillement avec ſes amis, eſt la plus douce qu'on puiſſe „ deſirer ; celle de Jeſus expirant dans les tourmens, injurié, rail- „ lé, maudit de tout un peuple, eſt la plus horrible qu'on puiſſe „ craindre. Socrate prenant la coupe empoiſonnée bénit celui qui „ la lui préſente & qui pleure. Jeſus, au milieu d'un ſupplice af- „ freux, prie pour ſes bourreaux acharnés. Oui, ſi la vie & la „ mort de Socrate ſont d'un Sage, la vie & la mort de Jeſus „ ſont d'un Dieu. Dirons-nous que l'hiſtoire de l'Évangile eſt in-

ine, les lacunes faites par M. de Beaumont ; non qu'abſolument celles qu'il fait ici ſoient inſidieuſes, comme en d'autres endroits ; mais parce que le défaut de ſuite & de liaiſon affoiblit le paſſage quand il eſt tronqué ; & auſſi parce que mes perſécuteurs ſupprimant avec ſoin tout ce que j'ai dit de ſi bon cœur en faveur de la Religion, il eſt bon de le rétablir à meſure que l'occaſion s'en trouve.

„ ventée à plaiſir? Non, ce n'eſt pas ainſi qu'on invente, & les „ faits de Socrate, dont perſonne ne doute, ſont moins atteſtés „ que ceux de Jeſus-Chriſt. Au fond c'eſt reculer la difficulté „ ſans la détruire. Il ſeroit plus inconcevable que pluſieurs hom- „ mes d'accord euſſent fabriqué ce livre qu'il ne l'eſt qu'un ſeul „ en ait fourni le ſujet. Jamais des auteurs Juifs n'euſſent trouvé „ ni ce ton ni cette morale, & l'Évangile a des caractères de vé- „ rité ſi grands, ſi frappans, ſi parfaitement inimitables, que l'in- „ venteur en ſeroit plus étonnant que le Héros.

(66) *Il ſeroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Évangile.* Je vous ſais gré, Monſeigneur, de cet aveu; c'eſt une injuſtice que vous avez de moins que les autres. Venons maintenant à la preuve négative qui vous fait dire *on croiroit* au lieu d'*on croit*.

Cependant l'auteur ne la croit qu'en conſéquence des témoignages humains. Vous vous trompez, Monſeigneur; je la reconnois en conſéquence de l'Évangile & de la ſublimité que j'y vois, ſans qu'on me l'atteſte. Je n'ai pas beſoin qu'on m'affirme qu'il y a un Évangile lorſque je le tiens. *Ce ſont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté.* Et point du tout; on ne me rapporte point que l'Évangile exiſte; je le vois de mes propres yeux, & quand tout l'Univers me ſoutiendroit qu'il n'exiſte pas, je ſaurois très-bien que tout l'Univers ment, ou ſe trompe. *Que d'hommes entre Dieu & lui!* Pas un ſeul. L'Évangile eſt la pièce qui décide, & cette pièce eſt entre mes mains. De quelque manière qu'elle y ſoit venue, & quelque auteur qui l'ait écrite, j'y reconnois l'Eſprit divin : cela eſt immédiat autant qu'il peut l'être; il n'y a point d'hommes entre cette preuve & moi; & dans le ſens où il y en auroit, l'hiſtorique de ce ſaint livre, de ſes auteurs, du temps où il a été compoſé, &c. rentre dans les diſcuſſions de critique où la preuve morale eſt admiſe. Telle eſt la réponſe du Vicaire Savoyard.

Le

(66) *Mandement* in-4°. page 14. de la nouv. Collection. in-4°. T. VII. page 72.

Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même ; le voilà confondu par ſes propres aveux. Je vous laiſſe jouir de toute ma confuſion. *Par quel étrange aveuglement a-t il donc pu ajouter?* » Avec tout cela ce même Évangile eſt plein de choſes in- » croyables, de choſes qui répugnent à la raiſon, & qu'il eſt im- » poſſible à tout homme ſenſé de concevoir ni d'admettre. Que » faire au milieu de toutes ces contradictions? Être toujours mo- » deſte & circonſpect; reſpecter en ſilence (67) ce qu'on ne » ſauroit ni rejetter ni comprendre, & s'humilier devant le grand » Être qui ſeul ſait la vérité. Voilà le ſcepticiſme involontaire où » je ſuis reſté. « *Mais le ſcepticiſme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorſqu'on refuſe de ſe ſoumettre à la doctrine d'un livre qui ne ſauroit être inventé par les hommes? Lorſque ce livre porte des caractères de vérité ſi grands, ſi frappans, ſi parfaitement inimitables, que l'inventeur en ſeroit plus étonnant que le Héros? C'eſt bien ici qu'on peut dire que l'iniquité a menti contre elle-même.* (68)

MONSEIGNEUR, vous me taxez d'iniquité ſans ſujet : vous m'imputez ſouvent des menſonges & vous n'en montrez aucun.

(67) Pour que les hommes s'impoſent ce reſpect & ce ſilence, il faut que quelqu'un leur diſe une fois les raiſons d'en uſer ainſi. Celui qui connoît ces raiſons peut les dire, mais ceux qui cenſurent & n'en diſent point, pourroient ſe taire. Parler au public avec franchiſe, avec fermeté, eſt un droit commun à tous les hommes, & même un devoir en toute choſe utile; mais il n'eſt guères permis à un particulier d'en cenſurer publiquement un autre : c'eſt s'attribuer une trop grande ſupériorité de vertus, de talens, de lumières. Voilà pourquoi je ne me ſuis jamais ingéré de critiquer ni réprimander perſonne. J'ai dit à mon ſiècle des vérités dures, mais je n'en ai dit à aucun particulier, & s'il m'eſt arrivé d'attaquer & nommer quelques livres, je n'ai jamais parlé des auteurs vivans qu'avec toute ſorte de bienſéance & d'égards. On voit comment ils me les rendent. Il me ſemble que tous ces Meſſieurs qui ſe mettent ſi fiérement en avant pour m'enſeigner l'humilité, trouvent la leçon meilleure à donner qu'à ſuivre.

(68) *Mandement* in-4°. page 14. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 73.

Je m'impoſe avec vous une maxime contraire, & j'ai quelquefois lieu d'en uſer.

LE ſcepticiſme du Vicaire eſt involontaire par la raiſon même qui vous fait nier qu'il le ſoit. Sur les foibles autorités qu'on veut donner à l'Évangile, il le rejetteroit par les raiſons déduites auparavant, ſi l'Eſprit divin qui brille dans la morale & dans la doctrine de ce livre, ne lui rendoit toute la force qui manque au témoignage des hommes ſur un tel point. Il admet donc ce livre ſacré avec toutes les choſes admirables qu'il renferme, & que l'eſprit humain peut entendre; mais quant aux choſes incroyables qu'il y trouve, *leſquelles répugnent à ſa raiſon, & qu'il eſt impoſſible à tout homme ſenſé de concevoir ni d'admettre*, il les *reſpecte en ſilence, ſans les comprendre, ni les rejetter, & s'humilie devant le grand Être, qui ſeul ſait la vérité.* Tel eſt ſon ſcepticiſme, & ce ſcepticiſme eſt bien involontaire, puiſqu'il eſt fondé ſur des preuves invincibles de part & d'autre, qui forcent la raiſon de reſter en ſuſpens. Ce ſcepticiſme eſt celui de tout Chrétien raiſonnable & de bonne foi qui ne veut ſavoir des choſes du Ciel que celles qu'il peut comprendre, celles qui importent à ſa conduite, & qui rejette avec l'Apôtre *les queſtions peu ſenſées qui ſont ſans inſtruction, & qui n'engendrent que des combats.* (69)

D'ABORD vous me faites rejetter la révélation, pour m'en tenir à la religion naturelle, & premiérement je n'ai point rejetté la révélation. Enſuite vous m'accuſez *de ne pas admettre même la religion naturelle, ou du moins de n'en pas reconnoître la néceſſité;* & votre unique preuve eſt dans le paſſage ſuivant que vous rapportez: » Si je me trompe, c'eſt de bonne foi. Cela ſuffit pour » que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime; quand vous » vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela. « *C'eſt-à-dire*, continuez-vous, *que, ſelon lui, il ſuffit de ſe perſuader qu'on eſt en poſſeſſion de la vérité; que cette perſuaſion, fût-elle accompagnée des plus monſtrueuſes erreurs, ne peut jamais être un ſujet de reproche; qu'on doit toujours regarder comme un homme ſage & re-*

(69) Timoth. C. II. v. 23.

ligieux, celui qui, adoptant les erreurs même de l'Athéiſme, dira qu'il eſt de bonne foi. Or, n'eſt-ce pas là ouvrir la porte à toutes les ſuperſtitions, à tous les ſyſtêmes fanatiques, à tous les délires de l'eſprit humain? (70)

POUR vous, Monſeigneur, vous ne pourrez pas dire ici, comme le Vicaire : *Si je me trompe, c'eſt de bonne foi:* car c'eſt bien évidemment à deſſein qu'il vous plait de prendre le change & de le donner à vos lecteurs; c'eſt ce que je m'engage à prouver ſans replique ; & je m'y engage ainſi d'avance, afin que vous y regardiez de plus près.

LA profeſſion du Vicaire Savoyard eſt compoſée de deux parties. La première, qui eſt la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frappantes & neuves, eſt deſtinée à combattre le moderne matérialiſme, à établir l'exiſtence de Dieu & la religion naturelle avec toute la force dont l'auteur eſt capable. De celle-là, ni vous, ni les Prêtres n'en parlez point, parce qu'elle vous eſt fort indifférente, & qu'au fond la cauſe de Dieu ne vous touche guères, pourvu que celle du Clergé ſoit en sûreté.

LA ſeconde, beaucoup plus courte, moins régulière, moins approfondie, propoſe des doutes & des difficultés ſur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre ſa véritable certitude dans la pureté, la ſainteté de ſa doctrine, & dans la ſublimité toute divine de celui qui en fut l'auteur. L'objet de cette ſeconde partie eſt de rendre chacun plus réſervé dans ſa religion à taxer les autres de mauvaiſe foi dans la leur, & de montrer que les preuves de chacune ne ſont pas tellement démonſtratives à tous les yeux qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voyent pas la même clarté que nous. Cette ſeconde partie, écrite avec toute la modeſtie, avec tout le reſpect convenable, eſt la ſeule qui ait attiré votre attention & celle des Magiſtrats. Vous n'avez eu que des bûchers & des injures pour réfuter mes raiſonnemens. Vous avez vu le mal

(70) *Mandement* in-4°. page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 73.

dans le doute de ce qui eſt douteux, vous n'avez point vu le bien dans la preuve de ce qui eſt vrai.

En effet, cette première partie, qui contient ce qui eſt vraiment eſſentiel à la religion, eſt déciſive & dogmatique. L'auteur ne balance pas, n'héſite pas. Sa conſcience & ſa raiſon le déterminent d'une manière invincible. Il croit, il affirme : il eſt fortement perſuadé.

Il commence l'autre, au contraire, par déclarer que *l'examen qui lui reſte à faire eſt bien différent; qu'il n'y voit qu'embarras, myſtère, obſcurité; qu'il n'y porte qu'incertitude & défiance; qu'il n'y faut donner à ſes diſcours que l'autorité de la raiſon; qu'il ignore lui même s'il eſt dans l'erreur, & que toutes ſes affirmations ne ſont ici que des raiſons de douter.* Il propoſe dans ſes objections ſes difficultés, ſes doutes. Il propoſe auſſi ſes grandes & fortes raiſons de croire; & de toute cette diſcuſſion réſulte la certitude des dogmes eſſentiels & un ſcepticiſme reſpectueux ſur les autres. A la fin de cette ſeconde partie il inſiſte de nouveau ſur la circonſpection néceſſaire en l'écoutant. *Si j'étois plus sûr de moi, j'aurois*, dit-il, *pris un ton dogmatique & déciſif; mais je ſuis homme, ignorant, ſujet à l'erreur : que pouvois-je faire? Je vous ai ouvert mon cœur ſans réſerve; ce que je tiens pour sûr, je vous l'ai donné pour tel : je vous ai donné mes doutes pour des doutes, mes opinions pour des opinions; je vous ai dit mes raiſons de douter & de croire. Maintenant c'eſt à vous de juger.*

Lors donc que dans le même écrit l'auteur dit : *Si je me trompe, c'eſt de bonne foi; cela ſuffit pour que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime;* je demande à tout lecteur qui a le ſens commun & quelque ſincérité, ſi c'eſt ſur la première ou ſur la ſeconde partie que peut tomber ce ſoupçon d'être dans l'erreur; ſur celle où l'auteur affirme, ou ſur celle où il balance? Si ce ſoupçon marque la crainte de croire en Dieu mal-à-propos, ou celle d'avoir à tort des doutes ſur la révélation? Vous avez pris le premier parti contre toute raiſon, & dans le ſeul deſir de me rendre criminel; je vous défie d'en donner aucun autre motif. Monſeigneur, où ſont,

je ne dis pas l'équité, la charité chrétienne, mais le bon ſens & l'humanité ?

QUAND vous auriez pu vous tromper ſur l'objet de la crainte du Vicaire, le texte ſeul que vous rapportez vous eût déſabuſé malgré vous. Car, lorſqu'il dit : *cela ſuffit pour que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime*, il reconnoit qu'une pareille erreur pourroit être un crime, & que ce crime lui pourroit être imputé, s'il ne procédoit pas de bonne foi : mais quand il n'y auroit point de Dieu, où ſeroit le crime de croire qu'il y en a un? Et quand ce ſeroit un crime, qui eſt-ce qui le pourroit imputer? La crainte d'être dans l'erreur ne peut donc ici tomber ſur la religion naturelle, & le diſcours du Vicaire ſeroit un vrai galimathias dans le ſens que vous lui prêtez. Il eſt donc impoſſible de déduire du paſſage que vous rapportez, que *je n'admets pas la religion naturelle*, ou que *je n'en reconnois pas la néceſſité ;* il eſt encore impoſſible d'en déduire *qu'on doive toujours*, ce ſont vos termes, *regarder comme un homme ſage & religieux celui qui, adoptant les erreurs de l'athéiſme, dira qu'il eſt de bonne foi ;* & il eſt même impoſſible que vous ayez cru cette déduction légitime. Si cela n'eſt pas démontré, rien ne ſauroit jamais l'être, ou il faut que je ſois un inſenſé.

POUR montrer qu'on ne peut s'autoriſer d'une miſſion divine pour débiter des abſurdités, le Vicaire met aux priſes un inſpiré, qu'il vous plaît d'appeller Chrétien, & un raiſonneur, qu'il vous plaît d'appeller incrédule, & il les fait diſputer chacun dans leur langage, qu'il déſaprouve, & qui très-ſûrement n'eſt ni le ſien ni le mien. Là-deſſus vous me taxez d'*une inſigne mauvaiſe foi*, (71) & vous prouvez cela par l'ineptie des diſcours du premier. Mais ſi ſes diſcours ſont ineptes, à quoi donc le reconnoiſſez-vous pour Chrétien ? Et ſi le raiſonneur ne réfute que des inepties, quel droit avez-vous de le taxer d'incrédulité ? S'enſuit-il des inepties que débite un inſpiré que ce ſoit un Catholique, & de celles que réfute

(71) *Mandement* in-4°. page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. *page* 74.

un raiſonneur, que ce ſoit un mécréant? Vous auriez bien pu, Monſeigneur, vous diſpenſer de vous reconnoître à un langage ſi plein de bile & de déraiſon; car vous n'aviez pas encore donné votre Mandement.

Si la raiſon & la révélation étoient oppoſées l'une à l'autre, il eſt conſtant, dites-vous, *que Dieu ſeroit en contradiction avec lui-même.* (72) Voilà un grand aveu que vous nous faites-là : car il eſt sûr que Dieu ne ſe contredit point. *Vous dites, ô impies! que les dogmes que nous regardons comme révélés, combattent les vérités éternelles : mais il ne ſuffit pas de le dire.* J'en conviens; tâchons de faire plus.

JE ſuis sûr que vous preſſentez d'avance où j'en vais venir. On voit que vous paſſez ſur cet article des myſtères comme ſur des charbons ardens; vous oſez à peine y poſer le pied. Vous me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette ſituation douloureuſe. J'aurai la diſcrétion de rendre ce moment le plus court qu'il ſe pourra.

VOUS conviendrez bien, je penſe, qu'une de ces vérités éternelles qui ſervent d'élémens à la raiſon, eſt que la partie eſt moindre que le tout, & c'eſt pour avoir affirmé le contraire que l'inſpiré vous paroît tenir un diſcours plein d'inepties. Or, ſelon votre doctrine de la tranſſubſtantiation, lorſque Jeſus fit la dernière cène avec ſes diſciples, & qu'ayant rompu le pain il donna ſon corps à chacun d'eux, il eſt clair qu'il tint ſon corps entier dans ſa main, & s'il mangea lui-même du pain conſacré, comme il put le faire, il mit ſa tête dans ſa bouche.

VOILA donc bien clairement, bien préciſément la partie plus grande que le tout, & le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela, Monſeigneur? Pour moi, je ne vois que M. le Chevalier de Cauſans qui puiſſe vous tirer d'affaire.

JE ſais bien que vous avez encore la reſſource de ſaint Auguſ-

(72) *Mandement* in-4°. page 15. 16. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 75.

tin, mais c'eſt la même. Après avoir entaſſé ſur la Trinité force diſcours inintelligibles, il convient qu'ils n'ont aucun ſens ; *mais* dit naïvement ce Père de l'Égliſe, *on s'exprime ainſi, non pour dire quelque choſe, mais pour ne pas reſter muet.* (73)

TOUT bien conſidéré, je crois, Monſeigneur, que le parti le plus sûr que vous ayez à prendre ſur cet article & ſur beaucoup d'autres, eſt celui que vous avez pris avec M. de Montazet, & par la même raiſon.

LA mauvaiſe foi de l'auteur d'Émile n'eſt pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. (74) » Nos » Catholiques, *lui fait-il dire*, font grand bruit de l'autorité de » l'Égliſe : mais que gagnent-ils à cela s'il leur faut un auſſi grand » appareil de preuves pour cette autorité qu'aux autres ſectes pour » établir directement leur doctrine ? L'Égliſe décide que l'Égliſe a » droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée ? « *Qui ne croiroit, M. T. C. F. à entendre cet impoſteur, que l'autorité de l'Égliſe n'eſt prouvée que par ſes propres déciſions, & qu'elle procède ainſi : je décide que je ſuis infaillible ; donc je le ſuis ? Imputation calomnieuſe, M. T. C. F.* Voilà, Monſeigneur, ce que vous aſſurez : il nous reſte à voir vos preuves. En attendant, oſeriez-vous bien affirmer que les théologiens catholiques n'ont jamais établi l'autorité de l'Égliſe par l'autorité de l'Égliſe, *ut in ſe virtualiter reflexam ?* S'ils l'ont fait, je ne les charge donc pas d'une imputation calomnieuſe.

(75) *La conſtitution du Chriſtianiſme : l'eſprit de l'Évangile, les erreurs mêmes & la foibleſſe de l'eſprit humain tendent à démontrer que l'Égliſe établie par Jeſus-Chriſt eſt une Égliſe infaillible.* Monſeigneur, vous commencez par nous payer-là de mots qui ne nous donnent pas le change : les diſcours vagues ne font jamais preuve, & toutes ces choſes qui tendent à démontrer, ne démontrent rien.

(73) Dictum eſt tamen tres perſonæ, non ut aliquid diceretur, ſed ne taceretur. *Aug. de Trinit. L. V. c. 9.*

[74] *Mandement* in-4°. page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 75.

[75] *Ibid.*

Allons donc tout d'un coup au corps de la démonſtration : le voici.

NOUS aſſurons que comme ce divin Légiſlateur a toujours enſeigné la vérité, ſon Égliſe l'enſeigne auſſi toujours. (76)

MAIS qui êtes-vous, vous qui nous aſſurez cela pour toute preuve ? Ne ſeriez-vous point l'Égliſe ou ſes chefs ? A vos manières d'argumenter vous paroiſſez compter beaucoup ſur l'aſſiſtance du Saint-Eſprit. Que dites-vous donc, & qu'a dit l'impoſteur ? De grace, voyez cela vous-même ; car je n'ai pas le courage d'aller juſqu'au bout.

JE dois pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez ſi bien, conſiſte dans cette phraſe que vous avez eu ſoin de ſupprimer à la fin du paſſage dont il s'agit. *Sortez de-là, vous rentrez dans toutes nos diſcuſſions.*

EN effet, quel eſt ici le raiſonnement du Vicaire ? Pour choiſir entre les religions diverſes, il faut, dit-il, de deux choſes l'une ; ou entendre les preuves de chaque ſecte & les comparer, ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous inſtruiſent. Or, le premier moyen ſuppoſe des connoiſſances que peu d'hommes ſont en état d'acquérir, & le ſecond juſtifie la croyance de chacun dans quelque religion qu'il naiſſe. Il cite en exemple la religion catholique, où l'on donne pour loi l'autorité de l'Égliſe, & il établit là-deſſus ce ſecond dilemme. Ou c'eſt l'Égliſe qui s'attribue à elle-même cette autorité, & qui dit : *je décide que je ſuis infaillible, donc je le ſuis*, & alors elle tombe dans le ſophiſme appelé cercle vicieux ; où elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de Dieu, & alors il lui faut un auſſi grand appareil de preuves pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres ſectes pour établir directement leur doctrine : il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'inſtruction, & le peuple n'eſt pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Égliſe chez les Catholiques, que la vérité de la doctrine chez les Proteſtans. Comment donc ſe

[76] *Ibid.* Cet endroit mérite d'être lu dans le Mandement même.

ſe déterminera-t-il d'une manière raiſonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'inſtruiſent ? Mais alors le Turc ſe déterminera de même. En quoi le Turc eſt-il plus coupable que nous ? Voilà, Monſeigneur, le raiſonnement auquel vous n'avez pas répondu, & auquel je doute qu'on puiſſe répondre. (77) Votre franchiſe épiſcopale ſe tire d'affaire en tronquant le paſſage de l'auteur de mauvaiſe foi.

GRACE au Ciel, j'ai fini cette ennuyeuſe tâche. J'ai ſuivi pied-à-pied vos raiſons, vos citations, vos cenſures, & j'ai fait voir qu'autant de fois que vous avez attaqué mon livre, autant de fois vous avez eu tort. Il reſte le ſeul article du gouvernement, dont je veux bien vous faire grace : très-sûr que quand celui qui gémit ſur les misères du peuple, & qui les éprouve, eſt accuſé par vous d'empoiſonner les ſources de la félicité publique, il n'y a point de lecteur qui ne ſente ce que vaut un pareil diſcours. Si le Traité du Contrat ſocial n'exiſtoit pas, & qu'il fallût prouver de nouveau les grandes vérités que j'y développe, les complimens que vous faites à mes dépens aux Puiſſances, ſeroient un des faits que je citerois en preuve, & le ſort de l'auteur en ſeroit un autre encore plus frappant. Il ne me reſte plus rien à dire à cet égard ; mon ſeul exemple a tout dit, & la paſſion de l'intérêt particulier ne doit point ſouiller les vérités utiles. C'eſt le décret contre ma perſonne, c'eſt mon livre brûlé par le bourreau, que je tranſmets à

(77) C'eſt ici une de ces objections terribles auxquelles ceux qui m'attaquent ſe gardent bien de toucher. Il n'y a rien de ſi commode que de répondre avec des injures & de ſaintes déclamations ; on élude aiſément tout ce qui embarraſſe. Auſſi faut-il avouer qu'en ſe chamaillant entre eux, les théologiens ont bien des reſſources qui leur manquent vis-à-vis des ignorans, & auxquelles il faut alors ſuppléer comme ils peuvent. Ils ſe payent réciproquement de mille ſuppoſitions gratuites qu'on n'oſe récuſer quand on n'a rien de mieux à donner ſoi-même. Telle eſt ici l'invention de je ne ſais quelle foi infuſe qu'ils obligent Dieu, pour les tirer d'affaire, de tranſmettre du père à l'enfant. Mais ils réſervent ce jargon pour diſputer avec les Docteurs ; s'ils s'en ſervoient avec nous autres profanes, ils auroient peur qu'on ne ſe moquât d'eux.

la poſtérité pour pièces juſtificatives : mes ſentimens ſont moins bien établis par mes écrits que par mes malheurs.

JE viens, Monſeigneur, de diſcuter tout ce que vous alléguez contre mon livre. Je n'ai pas laiſſé paſſer une de vos propoſitions ſans examen ; j'ai fait voir que vous n'avez raiſon dans aucun point, & je n'ai pas peur qu'on réfute mes preuves ; elles ſont au-deſſus de toute réplique où regne le ſens commun.

CEPENDANT quand j'aurois eu tort en quelques endroits, quand j'aurois eu toujours tort, quelle indulgence ne méritoit point un livre où l'on ſent par-tout, même dans les erreurs, même dans le mal qui peut y être, le ſincère amour du bien & le zèle de la vérité ? Un livre où l'auteur, ſi peu affirmatif, ſi peu déciſif, avertit ſi ſouvent ſes lecteurs de ſe défier de ſes idées, de peſer ſes preuves, de ne leur donner que l'autorité de la raiſon ? Un livre qui ne reſpire que paix, douceur, patience, amour de l'ordre, obéiſſance aux loix en toute choſe, & même en matière de religion ? Un livre enfin où la cauſe de la Divinité eſt ſi bien défendue, l'utilité de la religion ſi bien établie, où les mœurs ſont ſi reſpectées, où l'arme du ridicule eſt ſi bien ôtée au vice, où la méchanceté eſt peinte ſi peu ſenſée, & la vertu ſi aimable ? Eh ! quand il n'y auroit pas un mot de vérité dans cet ouvrage, on en devroit honorer & chérir les rêveries, comme les chimères les plus douces qui puiſſent flatter & nourrir le cœur d'un homme de bien. Oui, je ne crains point de le dire, s'il exiſtoit en Europe un ſeul gouvernement vraiment éclairé, un gouvernement dont les vues fuſſent vraiment utiles & ſaines, il eût rendu des honneurs publics à l'auteur d'Émile, il lui eût élevé des ſtatues. Je connoiſſois trop les hommes pour attendre d'eux de la reconnoiſſance ; je ne les connoiſſois pas aſſez, je l'avoue, pour en attendre ce qu'ils ont fait.

APRÈS avoir prouvé que vous avez mal raiſonné dans vos cenſures, il me reſte à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures : mais puiſque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon livre, montrer que mes prétendus torts ne ſont que les vôtres, n'eſt-ce pas dire aſſez que les injures qui

les ſuivent ne doivent pas être pour moi. Vous chargez mon ouvrage des épithètes les plus odieuſes, & moi je ſuis un homme abominable, un téméraire, un impie, un impoſteur. Charité chrétienne, que vous avez un étrange langage dans la bouche des Miniſtres de Jeſus-Chriſt !

MAIS vous qui m'oſez reprocher des blaſphémes, que faites-vous quand vous prenez les Apôtres pour complices des propos offenſans qu'il vous plaît de tenir ſur mon compte ? A vous entendre, on croiroit que ſaint Paul m'a fait l'honneur de ſonger à moi, & de prédire ma venue comme celle de l'Antechriſt. Et comment l'a-t-il prédite, je vous prie ? Le voici. C'eſt le début de votre Mandement.

SAINT Paul a prédit, M. T. C. F., qu'il viendroit des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, ſuperbes, blaſphémateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un eſprit corrompu & pervertis dans la foi. (78)

JE ne conteſte aſſurément pas que cette prédiction de ſaint Paul ne ſoit très-bien accomplie ; mais s'il eût prédit, au contraire, qu'il viendroit un temps où l'on ne verroit point de ces gens-là, j'aurois été, je l'avoue, beaucoup plus frappé de la prédiction, & ſur-tout de l'accompliſſement.

D'APRÈS une prophétie ſi bien appliquée, vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité épiſcopale s'égaie à des antithèſes, & où je me trouve un perſonnage fort plaiſant. Cet endroit, Monſeigneur, m'a paru le plus joli morceau de votre Mandement. On ne ſauroit faire une ſatyre plus agréable, ni diffamer un homme avec plus d'eſprit.

DU ſein de l'erreur, (il eſt vrai que j'ai paſſé ma jeuneſſe dans votre Égliſe.) *il s'eſt élevé* (pas fort haut,) *un homme plein du langage de la philoſophie*, (comment prendrois-je un langage que je

(78) *Mandement* in-4°. p. 4. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. page 61.

n'entends point ?) *ſans être véritablement philoſophe :* (Oh! d'accord : je n'aſpirai jamais à ce titre, auquel je reconnois n'avoir aucun droit; & je n'y renonce aſſurément pas par modeſtie ;) *eſprit doué d'une multitude de connoiſſances* (j'ai appris à ignorer des multitudes de choſes que je croyois ſavoir,) *qui ne l'ont pas éclairé*, (elles m'ont appris à ne pas penſer l'être.) *& qui ont répandus les ténèbres dans les autres eſprits :* (les ténèbres de l'ignorance valent mieux que la fauſſe lumière de l'erreur.) *Caractère livré aux paradoxes d'opinions & de conduite ;* (y a-t-il beaucoup à perdre à ne pas agir & penſer comme tout le monde?) *Alliant la ſimplicité des mœurs avec le faſte des penſées :* (la ſimplicité des mœurs élève l'ame; quant au faſte de mes penſées, je ne ſais ce que c'eſt.) *Le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés ;* (rien de plus nouveau pour nous que des maximes antiques : il n'y a point à cela d'alliage, & je n'y ai point mis de fureur ;) *l'obſcurité de la retraite avec le deſir d'être connu de tout le monde.* (Monſeigneur, vous voilà comme les faiſeurs de romans, qui devinent tout ce que leur héros a dit & penſé dans ſa chambre. Si c'eſt ce deſir qui m'a mis la plume à la main, expliquez comment il m'eſt venu ſi tard, ou pourquoi j'ai tardé ſi long-temps à le ſatisfaire?) *On l'a vu inveſtiver contre les ſciences qu'il cultivoit ;* (cela prouve que je n'imite pas vos gens de lettres, & que dans mes écrits l'intérêt de la vérité marche avant le mien.) *Préconiſer l'excellence de l'Évangile*, (toujours & avec le plus vrai zèle.) *Dont il détruiſoit les dogmes ;* (non, mais j'en prêchois la charité, bien détruite par les Prêtres.) *Peindre la beauté des vertus, qu'il éteignoit dans l'ame de ſes lecteurs.* (Ames honnêtes, eſt-il vrai que j'éteins en vous l'amour des vertus!)

Il s'eſt fait le précepteur du genre humain pour le tromper, le moniteur public pour égarer tout le monde, l'oracle du ſiècle pour achever de le perdre. (Je viens d'examiner comment vous avez prouvé tout cela.) *Dans un ouvrage ſur l'inégalité des conditions*, (pourquoi des conditions? Ce n'eſt-là ni mon ſujet ni mon titre.) *Il avoit abaiſſé l'homme juſqu'au rang des bêtes ;* (lequel de nous deux l'élève ou l'abaiſſe, dans l'alternative d'être bête ou méchant?) *Dans*

une autre production plus récente il avoit insinué le poison de la volupté : (Eh! que ne puis-je aux horreurs de la débauche substituer le charme de la volupté ? Mais rassurez-vous, Monseigneur, vos Prêtres sont à l'épreuve de l'Héloïse ; ils ont pour préservatif l'Aloïsia.) *Dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme, afin d'établir l'empire de l'irréligion.* (Cette imputation a déja été examinée.)

VOILA, Monseigneur, comment vous me traitez, & bien plus cruellement encore ; moi que vous ne connoissez point, & que vous ne jugez que sur des oui-dire. Est-ce donc la morale de cet Évangile dont vous vous portez pour le défenseur ? Accordons que vous voulez préserver votre troupeau du poison de mon livre ; pourquoi des personnalités contre l'auteur ? J'ignore quel effet vous attendez d'une conduite si peu chrétienne, mais je sais que défendre sa religion par de telles armes, c'est la rendre fort suspecte aux gens de bien.

CEPENDANT c'est moi que vous appellez téméraire. Eh! comment ai-je mérité ce nom, en ne proposant que des doutes, & même avec tant de réserve ; en n'avançant que des raisons, & même avec tant de respect, en n'attaquant personne, en ne nommant personne? Et vous, Monseigneur, comment osez-vous traiter ainsi celui dont vous parlez avec si peu de justice & de bienséance, avec si peu d'égard, & avec tant de légéreté ?

VOUS me traitez d'impie ; & de quelle impiété pouvez-vous m'accuser, moi qui jamais n'ai parlé de l'Être suprême que pour lui rendre la gloire qui lui est due, ni du prochain que pour porter tout le monde à l'aimer ? Les impies sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en la faisant servir aux passions des hommes. Les impies sont ceux qui, s'osant porter pour interprètes de la Divinité, pour arbitres entre elle & les hommes, exigent pour eux-mêmes les honneurs qui lui sont dus. Les impies sont ceux qui s'arrogent le droit d'exercer le pouvoir de Dieu sur la terre, & veulent ouvrir & fermer le Ciel à leur gré. Les impies sont ceux qui font lire des libelles dans les Eglises. . . . . .

A cette idée horrible tout mon ſang s'allume, & des larmes d'indignation coulent de mes yeux. Prêtres du Dieu de paix, vous lui rendrez compte un jour, n'en doutez pas, de l'uſage que vous oſez faire de ſa maiſon.

Vous me traitez d'impoſteur! & pourquoi? Dans votre manière de penſer, j'erre; mais où eſt mon impoſture? Raiſonner & ſe tromper, eſt-ce en impoſer? Un ſophiſte même qui trompe ſans ſe tromper, n'eſt pas un impoſteur encore, tant qu'il ſe borne à l'autorité de la raiſon, quoiqu'il en abuſe. Un impoſteur veut être cru ſur ſa parole, il veut lui-même faire autorité. Un impoſteur eſt un fourbe qui veut en impoſer aux autres pour ſon profit; & où eſt, je vous prie, mon profit dans cette affaire? Les impoſteurs ſont, ſelon Ulpien, ceux qui font des preſtiges, des imprécations, des exorciſmes : or, aſſurément je n'ai jamais rien fait de tout cela.

Que vous diſcourez à votre aiſe, vous autres hommes conſtitués en dignité! Ne reconnoiſſant de droits que les vôtres, ni de loix que celles que vous impoſez, loin de vous faire un devoir d'être juſtes, vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fiérement le foible ſans répondre de vos iniquités à perſonne : les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences; ſur les moindres convenances d'intérêt ou d'état vous nous balayez devant vous comme la pouſſière. Les uns décretent & brûlent, les autres diffament & déshonorent ſans droit, ſans raiſon, ſans mépris, même ſans colère, uniquement parce que cela les arrange, & que l'infortuné ſe trouve ſur leur chemin. Quand vous nous inſultez impunément, il ne nous eſt pas même permis de nous plaindre, & ſi nous montrons notre innocence & vos torts, on nous accuſe encore de vous manquer de reſpect.

Monseigneur, vous m'avez inſulté publiquement : je viens de prouver que vous m'avez calomnié. Si vous étiez un particulier comme moi, que je puſſe vous citer devant un Tribunal équitable, & que nous y comparuſſions tous deux, moi avec mon

Livre, & vous avec votre Mandement, vous y feriez certainement déclaré coupable & condamné à me faire une réparation auſſi publique que l'offenſe l'a été. Mais vous tenez un rang où l'on eſt diſpenſé d'être juſte ; & je ne ſuis rien. Cependant vous qui profeſſez l'Évangile ; vous Prélat fait pour apprendre aux autres leur devoir, vous ſavez le vôtre en pareil cas. Pour moi, j'ai fait le mien, je n'ai plus rien à vous dire, & je me tais.

DAIGNEZ, Monſeigneur, agréer mon profond reſpect,

J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 18 Novembre 1762.

LETTRE (79)

DE M. ROUSSEAU,

DE GENÈVE,

A M.** A PARIS.

C'EST rendre ſervice à un ſolitaire éloigné de tout, que de l'avertir de ce qui ſe paſſe par rapport à lui. Voilà, Monſieur, ce que vous avez très-obligeamment fait, en m'envoyant un exemplaire de ma prétendue Lettre à M. l'Archevêque d'Auſch. Cette Lettre, comme vous l'avez deviné, n'eſt pas plus de moi, que tous ces écrits pſeudonymes qui courent Paris ſous mon nom. Je n'ai point vu le Mandement auquel elle répond, je n'en ai même jamais ouï parler, & il y a huit jours que j'ignorois qu'il y eût un M. du Tillet, Archevêque d'Auſch. J'ai peine à croire que l'auteur de cette Lettre ait voulu perſuader ſérieuſement qu'elle étoit de moi. N'ai-je pas aſſez des affaires qu'on me ſuſcite, ſans m'aller mêler de celles d'autrui? Depuis quand m'a-t-on vu devenir homme de parti? Quel nouvel intérêt m'auroit fait changer ſi bruſquement de maximes? Les Jéſuites ſont-ils en meilleur état que quand je refuſois d'écrire contre eux dans leurs diſgraces? Quelqu'un me connoît-il aſſez lâche, aſſez vil, pour inſulter aux malheureux? Eh! ſi j'oubliois les égards qui leur ſont

(79) M. Rouſſeau n'avoit pas encore daigné répondre à toutes les critiques que l'on répandoit dans le public contre ſon Émile : peut-être ne trouvoit-il pas des adverſaires dignes de lui. Il ne falloit rien moins qu'un Mandement de M. l'Archevêque de Paris pour le tirer de ſa léthargie ſur ce point, & lui faire prendre la plume pour ſa défenſe. Il y répondit, & quelque temps après il parut une lettre prétendue de lui à M. l'Archevêque d'Auſch. Elle lui fut envoyée par un ami, à qui il adreſſa celle-ci pour le remercier de ſon attention.

dus, de qui pourroient-ils en attendre ? Que m'importe enfin le ſort des Jéſuites, quel qu'il puiſſe être ? Leurs ennemis ſe ſont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux ? La triſte vérité délaiſſée eſt-elle plus chère aux uns qu'aux autres ? Et ſoit qu'ils triomphent ou qu'ils ſuccombent, en ſerai-je moins perſécuté ? D'ailleurs, pour peu qu'on liſe attentivement cette Lettre, qui ne ſentira pas, comme vous, que je n'en ſuis point l'auteur ? Les maladreſſes y ſont entaſſées : elle eſt datée de Neufchatel où je n'ai pas mis le pied ; on y emploie la formule du *très-humble ſerviteur*, dont je n'uſe avec perſonne ; on m'y fait prendre le titre de Citoyen de Genève, auquel j'ai renoncé : tout en commençant on s'échauffe pour M. de Voltaire, le plus ardent, le plus adroit de mes perſécuteurs, & qui ſe paſſe bien, je crois, d'un défenſeur tel que moi : on affecte quelques imitations de mes phraſes, & ces imitations ſe démentent l'inſtant après ; le ſtyle de la Lettre peut être meilleur que le mien, mais enfin ce n'eſt pas le mien : on m'y prête des expreſſions baſſes ; on m'y fait dire des groſſiéretés qu'on ne trouvera certainement dans aucun de mes écrits : on m'y fait dire *vous* à Dieu ; uſage que je ne blâme pas, mais qui n'eſt pas le nôtre. Pour me ſuppoſer l'auteur de cette Lettre, il faut ſuppoſer auſſi que j'ai voulu me déguiſer. Il n'y falloit donc pas mettre mon nom, & alors on auroit pu perſuader aux ſots qu'elle étoit de moi.

TELLES ſont, Monſieur, les armes dignes de mes adverſaires, dont ils achevent de m'accabler. Non contens de m'outrager dans mes ouvrages, ils prennent le parti plus cruel encore de m'attribuer les leurs. A la vérité le public juſqu'ici n'a pas pris le change, & il faudroit qu'il fût bien aveuglé pour le prendre aujourd'hui. La juſtice que j'en attends ſur ce point, eſt une conſolation bien foible pour tant de maux. Vous ſavez la nouvelle affliction qui m'accable : la perte de M. de Luxembourg met le comble à toutes les autres ; je la ſentirai juſqu'au tombeau. Il fut mon conſolateur durant ſa vie, il ſera mon protecteur après ſa mort. Sa chère & honorable mémoire défendra la mienne des outrages de mes ennemis, & quand ils voudront la

ſouiller par leurs calomnies, on leur dira : comment cela pourroit-il être ? Le plus honnête homme de France fut ſon ami.

JE vous remercie & vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

A Motiers, le 28 Mai 1764.

LETTRE (80)

A M. J. J. ROUSSEAU,

DE GENÈVE.

JE ne ſais ce que c'eſt, Monſieur, que cette Lettre publiée ſous votre nom, adreſſée à M. l'Archevêque d'Auſch, & que votre candeur a ſi hautement déſavouée dans le *Journal Encyclopédique* (du 1 Juin 1764.) Vous avez, dites-vous, bien de la peine à vous perſuader que l'auteur de cette Lettre ait ſérieuſement penſé à la mettre ſur votre compte, & vous ne ſuppoſez pas que perſonne vous l'attribue : ce ne ſera pas moi, Monſieur ; je connois votre intégrité : vous dites ne l'avoir point écrite ; ce déſaveu me ſuffit ; il eſt plus fort, plus convaincant que toutes les raiſons dont vous l'accompagnez ; parce qu'un homme tel que vous eſt au-deſſus de toute eſpèce de juſtification. Pourquoi donc vous défendez-vous ? Pourquoi vois-je à la ſuite de cette déclaration qui eût dû, ce me ſemble, être, partant de vous, ſi ſimple & ſi ingénue, tant de preuves, tant de plaintes, tant de reproches ? Je ne ſoupçonne point les auteurs du Journal ; ils reſpectent votre philoſophie, eſtiment vos talens ; & ils n'euſſent jamais oſé vous compromettre : mais leur bonne foi, leurs lumières, n'ont-elles point été en défaut ? Et cette Lettre qu'ils ont inſérée dans leur ouvrage, n'eſt-elle pas de quelqu'un de vos ennemis, qui, pour mieux vous déſervir dans l'eſprit de vos admirateurs, a emprunté votre nom, a tâché d'imiter votre ſtyle,

(80) Cette Lettre eſt vraiſemblablement du véritable auteur de celle à M. l'Archevêque d'Auſch : nous ne la rapportons ici que pour faire voir juſqu'où l'on porte l'audace à vouloir tromper le public ; mais il eſt trop éclairé pour prendre le change. L'ironie qui y regne ſuffit ſeule pour dévoiler l'impoſture. On conviendra aiſément qu'il eſt quelquefois malheureux d'avoir des talens auſſi ſupérieurs que ceux de M. Rouſſeau, puiſqu'ils lui attirent tant de jaloux : la poſtérité prononcera.

votre énergie, & votre modeſtie ? Je le crois, & je ne doute pas qu'un jour vous ne confondiez l'impoſture, & que vous ne *déſavouiez ce déſaveu*, dont on vous ſuppoſe l'auteur. Ce n'eſt pas que cette Lettre ſoit indigne de vous, par la force des preuves, la nobleſſe de l'expreſſion, ou par ce ton d'indifférence, mais mâle & impoſant, dont vous parlez de vous & des perſécutions qu'on vous a ſuſcitées. Mais qui reconnoitra le philoſophe, l'ami de la vertu, de la bienfaiſance, des hommes, à ces mots : *n'ai-je pas aſſez des affaires qu'on me ſuſcite, ſans me mêler de celles d'autrui? Depuis quand m'a-t-on vu devenir un homme de parti? Quel nouvel intérêt m'auroit fait changer ſi bruſquement de maximes? Les Jéſuites ſont-ils en meilleur état que quand je refuſois d'écrire contre eux dans leurs diſgraces? Quelqu'un me connoit-il aſſez lâche, aſſez vil, pour inſulter aux malheureux? Eh! ſi j'oubliois les égards qui leur ſont dus, de qui pourroient-ils en attendre? Que m'importe enfin le ſort des Jéſuites, quel qu'il puiſſe être? Leurs ennemis ſe ſont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux? La triſte vérité délaiſſée eſt elle plus chère aux uns qu'aux autres? Et ſoit qu'ils triomphent, ou qu'ils ſuccombent, en ſerai-je moins perſécuté?*

Si je croyois, Monſieur, que vous euſſiez écrit cette Lettre, je me garderois bien d'y répondre; je me tairois, déſeſpéré de ne pouvoir concilier les contradictions qu'elle renferme, & ſurtout ces réflexions ſur les Jéſuites, & ce détachement de toutes choſes, ſi fort oppoſé à votre philoſophie, à l'élévation de votre ame, & à la généroſité de vos ſentimens. Ce n'eſt donc pas vous que j'attaque, mais c'eſt celui qui a oſé ſe ſervir de votre nom, & dont je vous prie de remarquer avec moi la maladreſſe & les abſurdités.

N'AI-JE pas aſſez des affaires qu'on me ſuſcite, ſans m'aller mêler de celles d'autrui? Vous êtes bien éloigné, Monſieur, de penſer auſſi peu philoſophiquement, & vous ſeriez bien affligé de trouver dans votre cœur un ſentiment ſi dur; car vous n'ignorez pas que les perſécutions qu'on ſuſcitoit de toute part à votre patron Socrate, ne l'empêcherent jamais de ſe mêler des affaires

qui intéreſſoient le public : vous ſavez que ni la crainte des humiliations, ni l'atrocité de ſes ennemis, ni l'iniquité de ſes juges; en un mot, que jamais rien n'arrêta ſon zèle, toutes les fois qu'il crut la ſageſſe de ſes avis utile à ſes concitoyens. Or, ſi cet homme vertueux, ſi ce vrai philoſophe, qui a eu tant de ſinges & ſi peu d'imitateurs, eût vécu de nos jours, eût-il regardé l'affaire des Jéſuites comme étrangère à ſa philoſophie, comme celle d'autrui? Tout au contraire, il eût regardé ces hommes tout au moins de l'œil dont il voyoit les Sophiſtes, & démaſquant leur orgueil, comme il dévoila celui des faux ſages de ſon temps, il eut confondu leurs projets, leur ambition, & cette gravité dont ils s'enveloppoient, & qui en impoſoit ſi fort à la multitude. . . . . .

. . . . . *QUEL nouvel intérêt m'auroit fait changer ſi bruſquement de maximes?* Permettez que je réponde à cette queſtion, comme ſi c'étoit vous qui l'euſſiez faite. L'intérêt des philoſophes, c'eſt-à-dire, de la vérité : car enfin l'homme le plus éclairé peut ſe tromper; & certainement ce ne ſera pas vous qui ſoutiendrez qu'il exiſte ſur la terre quelqu'un d'infaillible. Or, je ſuppoſe que vous ayez apperçu l'erreur de vos maximes; qui ne ſait que vous êtes aſſez modeſte, aſſez généreux, aſſez grand pour changer tout-à-coup & très-bruſquement d'opinion? Il eſt même de la beauté de votre ame & de ſon intégrité de faire publiquement l'aveu d'un tel changement, quelque ſubit qu'il ſoit.

LES Jéſuites ſont ils en meilleur état que quand je refuſois d'écrire contre eux dans leurs diſgraces? Où l'auteur de ce déſaveu va-t-il prendre ces fauſſes anecdotes? N'en êtes-vous pas indigné, Monſieur? Qui lui a dit que vous avez été ſollicité d'écrire contre les Jéſuites? Aſſurément la cauſe de la nation n'auroit pu être défendue par un orateur plus éloquent ou plus énergique : mais outre que vous n'êtes ni Avocat, ni Magiſtrat, ni François, quelle idée que celle de ſuppoſer que les Parlemens, d'accord avec le Clergé, aient jamais ſongé à vous charger de la cauſe la plus importante, de celle où il étoit queſtion des loix de l'État, & de la pureté des maximes du Catholiciſme! *Les Jéſuites ſont-*

ils en meilleur état, &c. Obſervez, je vous prie, que celui qui vous fait écrire ſi inconſéquemment, laiſſe entendre que, ſi les Jéſuites étoient en meilleur état, vous ne refuſeriez pas d'écrire contre eux. Mais il ne ſonge pas qu'ami de la vérité, autant que vous l'êtes, la diſgrace, ou la proſpérité d'un corps que vous croyez nuiſible, doit peu vous toucher; & que, ſi vous le croyiez innocent, vous vous empreſſeriez de le juſtifier. Sans doute qu'il ſeroit vil & lâche d'inſulter à ceux de cet ordre qui ſont malheureux. Il en eſt parmi eux de très-eſtimables & de très-vertueux; mais c'eſt par cela même qu'ils méritent d'être conſolés, & ſur-tout éclairés ſur les vices de leur inſtitut. Et qui a plus de droit à les inſtruire, & à changer leurs opinions (à certains égards) qu'un philoſophe qui penſe comme vous? Et ſi cette ſociété n'eſt nullement vicieuſe à vos yeux, c'eſt à vous de tonner, d'éclater, d'oublier vos propres malheurs & les perſécutions qu'on vous ſuſcite, pour prendre ſa défenſe; car vous ſavez bien mieux que celui qui vous a fait écrire, qu'on doit à l'innocence bien plus que des égards. Mais ce fabricateur de lettres ne peut-il tracer deux lignes, ſans tomber dans des contradictions groſſières? Il vient de faire dire qu'il eſt dû des égards aux Jéſuites; & tout de ſuite il vous fait ajouter: *que m'importe enfin le ſort des Jéſuites, quel qu'il puiſſe être?* Le barbare! que lui importe le ſort d'un Ordre qu'il croit innocent, & auquel il déclare qu'il eſt dû des égards! Eſt-ce-là la ſenſibilité d'une ame juſte, d'un cœur honnête, d'un citoyen, d'un homme? Et s'il croit les Jéſuites perſécutés, ou même s'il les croit coupables, cette indifférence n'eſt-elle pas également criminelle? L'auteur d'Émile penſe bien différemment; jamais on ne l'entendra dire que le ſort d'un corps chargé de l'éducation, lui eſt indifférent. *Leurs ennemis ſe ſont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux?* Quels ſentimens on vous ſuppoſe, Monſieur! Aſſurément c'eſt un de vos perſécuteurs qui a écrit ce déſaveu. Comme il vous peint intéreſſé, vindicatif, cruel, enfin tout ce que vous n'êtes pas! Il veut abſolument que l'on penſe que, ſi vos ennemis euſſent été plus tolérans pour vous, vous auriez écrit contre les Jéſuites! A cette cauſe peu honnête de refus, il en ajoute deux autres tout auſſi peu philoſophiques.

La

La triſte vérité délaiſſée eſt-elle plus chère aux uns qu'aux autres? Et ſoit qu'ils triomphent, ou qu'ils ſuccombent, en ſerai-je moins perſécuté? Comme on vous fait penſer de vous-même! Quel excès d'amour-propre on cherche à vous donner! Ne vous ſemble-t-il pas voir tous les partis délaiſſer la *triſte vérité*, & ſe réunir pour vous perſécuter? Mais il vous connoît bien mal celui qui fait pour vous ces orgueilleuſes réflexions; il ne ſait pas que c'eſt à cauſe même de cet abandon général de la triſte vérité, que, ferme contre tous les partis, vous combattriez pour elle. Vous qui élévâtes votre voix mâle & vertueuſe contre ces jeux criminels qu'on vouloit introduire à Genève; vous qui garantîtes vos concitoyens de la corruption que le *Tartuffe*, l'*Avare*, le *Miſanthrope*, &c. euſſent portée dans les ames de vos compatriotes; vous craindriez de parler ſur une Société dont on accuſe l'inſtitut de tendre à la corruption, non d'une ville, mais du monde entier, votre patrie & celle des philoſophes! Non, Monſieur, ces ſcrupules, ces craintes ne ſont point de vous; & c'eſt ce qui achève de me perſuader que vous n'avez jamais ſongé à faire le déſaveu qu'on a envoyé, ſous votre nom, aux auteurs du *Journal Encyclopédique*, &c.

Je ſuis, Monſieur, &c.

EXTRAITS
DES
JOURNAUX.

*Jugemens qu'ont porté du Livre d'*ÉMILE, *les différens Journaliſtes qui en ont parlé dans le temps.*

JOURNAL DE TRÉVOUX.

NOUS raſſemblerons ici, avec la plus exacte fidélité, les propoſitions fondamentales, & les meilleures preuves dont M. Rouſſeau appuie ſon ſyſtême. Il n'aura point à nous reprocher d'avoir tronqué ou défiguré ſon texte. On ne trouvera pas ici cette multitude de phraſes ſémillantes, qui ne prouve que la fécondité de ſon génie, & la facilité à s'énoncer; parce qu'il ne faut pas juger de la beauté ou de la difformité des objets, par le maſque qui les couvre. Écoutons M. Rouſſeau; c'eſt lui qui parle.

„ TOUT eſt bien, ſortant des mains de l'Auteur des choſes: „ tout dégénère entre les mains de l'homme. Il force une terre „ à nourrir les productions d'une autre, un arbre à porter les fruits „ d'un autre..... Il ne veut rien tel que l'a fait la nature, pas „ même l'homme: il le faut dreſſer pour lui, comme un cheval „ de manège..... ſans cela tout iroit plus mal encore, & notre „ eſpèce ne veut pas être façonnée à demi. Dans l'état où ſont „ déſormais les choſes, un homme abandonné dès ſa naiſſance à „ lui-même parmi les autres, ſeroit le plus défiguré de tous....

„ L'ÉDUCATION nous vient de la nature, ou des hommes, ou „ des choſes. Le développement interne de nos facultés & de „ nos organes eſt l'éducation de la nature: l'uſage qu'on nous „ apprend à faire de ce développement, eſt l'éducation des hom- „ mes; & l'acquis de notre propre expérience ſur les objets qui „ nous affectent, eſt l'éducation des choſes.

„ NOUS naiſſons ſenſibles..... ſitôt que nous avons, pour „ ainſi dire, la conſcience de nos ſenſations, nous ſommes diſ- „ poſés à rechercher, ou à fuir les objets qui les produiſent..... „ C'eſt à ces diſpoſitions primitives qu'il faudroit tout rapporter; „ & cela ſe pourroit, ſi nos trois éducations n'étoient que diffé- „ rentes: mais que faire, quand elles ſont oppoſées?... Forcé „ de combattre la nature ou les inſtitutions ſociales, il faut opter

„ entre faire un homme ou un citoyen ; car on ne peut faire à „ la fois l'un & l'autre.

„ L'HOMME naturel eſt tout pour lui. . . . . L'homme civil n'eſt „ qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, & dont la „ valeur eſt dans ſon rapport avec l'entier, qui eſt le corps ſo- „ cial. Les bonnes inſtitutions ſociales ſont celles qui ſavent le „ mieux dénaturer l'homme, lui ôter ſon exiſtence abſolue pour „ lui en donner une relative, & tranſporter le *moi* dans l'unité „ commune.

„ DE ces objets *néceſſairement oppoſés*, viennent deux for- „ mes d'inſtitution contraires ; l'une publique & commune, l'au- „ tre particulière & domeſtique. . . L'inſtitution publique n'exiſte „ plus, & ne peut plus exiſter ; parce qu'où il n'y a plus de pa- „ trie, il ne peut plus y avoir de citoyens. Ces deux mots, *Pa- „ trie* & *Citoyens*, doivent être effacés des langues modernes.

„ RESTE enfin l'éducation domeſtique ou celle de la nature. „ Mais que deviendra pour les autres un homme uniquement „ élevé pour lui ? Si peut-être le double objet qu'on ſe propoſe, „ pouvoit ſe réunir en un ſeul, en ôtant les contradictions de „ l'homme, on ôteroit un grand obſtacle à ſon bonheur. . . . Pour „ former cet homme rare, qu'avons-nous à faire ? Beaucoup, ſans „ doute ; c'eſt d'empêcher que rien ne ſoit fait.

„ DANS l'ordre ſocial, où toutes les places ſont marquées, „ chacun doit être élevé pour la ſienne. Si un particulier formé „ pour ſa place en ſort, il n'eſt plus propre à rien. . . Dans l'ordre „ naturel, les hommes étant tous égaux, leur vocation commune „ eſt l'état d'homme, & quiconque eſt bien élevé pour celui-là, „ ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent. Qu'on deſtine „ mon élève à l'épée, à l'Égliſe, au Barreau, peu m'importe. . . . „ En ſortant de mes mains il ne ſera, j'en conviens, ni Magiſ- „ trat, ni Soldat, ni Prêtre : il ſera premiérement homme, tout „ ce qu'un homme doit être, il ſaura l'être au beſoin tout auſſi- „ bien que qui que ce ſoit. . . . ,

„ A peine l'enfant eſt-il ſorti du ſein de la mère.... qu'on „ lui donne de nouveaux liens, on l'emmaillotte, on le couche la „ tête fixée & les jambes allongées; les bras pendans à côté du „ corps; il eſt entouré de linges & de bandages de toute eſ- „ pèce, qui ne lui permettent pas de changer de ſituation..... „ De peur que les corps ne ſe déforment par des mouvemens „ libres, on ſe hâte de les déformer en les mettant en preſſe.... „ D'où vient cet uſage déraiſonnable? D'un uſage dénaturé. De- „ puis que les mères, mépriſant leur premier devoir, n'ont plus „ voulu nourrir leurs enfans, il a fallu les confier à des femmes „ mercénaires, qui, ſe trouvant ainſi mères d'enfans étrangers pour „ qui la nature ne leur diſoit rien, n'ont cherché qu'à s'épargner de „ la peine..... Non contentes d'avoir ceſſé d'alaiter leurs enfans, „ les femmes ceſſent d'en vouloir faire; la conſéquence eſt na- „ turelle..... Cet uſage ajouté aux autres cauſes de dépopula- „ tion, nous annonce le ſort prochain de l'Europe. Les ſciences, „ les arts, la philoſophie & les mœurs qu'elle engendre, ne tar- „ deront pas d'en faire un déſert. Elle ſera peuplée de bêtes fé- „ roces; elle n'aura pas beaucoup changé d'habitans.

„ POINT de mère, point d'enfant. Entre eux les devoirs ſont „ réciproques..... Si la voix du ſang n'eſt fortifiée par l'habi- „ tude & les ſoins, elle s'éteint dans les premières années, & le „ cœur meurt, pour ainſi dire, avant que de naître. Nous voilà „ dès les premiers pas hors de la nature. On en ſort encore par „ une route oppoſée, lorſqu'une mère porte ſes ſoins à l'excès; „ lorſqu'elle fait de ſon enfant ſon idole; qu'elle augmente & „ nourrit ſa foibleſſe pour l'empêcher de la ſentir, & qu'eſpérant „ le ſouſtraire aux loix de la nature, elle écarte de lui des at- „ teintes pénibles, ſans ſonger combien, pour quelques incom- „ modités dont elle le préſerve un moment, elle accumule au „ loin d'accidens & de périls ſur ſa tête, & combien c'eſt une „ précaution barbare de prolonger la foibleſſe de l'enfance ſous „ les fatigues des hommes faits.... Exercez vos enfans aux at- „ teintes qu'ils auront à ſupporter un jour. Endurciſſez leurs corps „ aux intempéries des ſaiſons, des climats, des élémens; à la

„ faim, à la ſoif, à la fatigue; trempez-les dans l'eau du Styx.

„ COMME la véritable nourrice eſt la mère, le véritable pré-
„ cepteur eſt le père .... que des mains de l'un, l'enfant paſſe
„ dans celles de l'autre. Il ſera mieux élevé par un père judicieux
„ & borné, que par le plus habile maître du monde; car le zèle
„ ſuppléera mieux au talent, que le talent au zèle. Mais les af-
„ faires, les fonctions, les devoirs!..... Ah! les devoirs! ſans
„ doute le dernier eſt celui du père?....

„ UN père, quand il engendre & nourrit des enfans, ne fait
„ en cela que le tiers de ſa tâche. Il doit des hommes à ſon eſ-
„ pèce, il doit à la ſociété des hommes ſociables, il doit des ci-
„ toyens à l'État.....

„ ON raiſonne beaucoup ſur les qualités d'un bon gouverneur.
„ La première que j'en exigerois..... c'eſt de n'être point un
„ homme à vendre.... Qui donc élevera mon enfant? Je te l'ai
„ déja dit; toi-même.... Je ne le peux.... Tu ne le peux! Fais-
„ toi donc un ami, je ne vois point d'autre reſſource....

„ QUELQU'UN dont je ne connois que le rang, m'a fait propo-
„ ſer d'élever ſon fils.... Si j'avois accepté ſon offre & que j'euſſe
„ erré dans ma méthode, c'étoit une éducation manquée: ſi j'a-
„ vois réuſſi, c'eût été bien pis; ſon fils auroit renié ſon titre;
„ il n'eût plus voulu être Prince.

„ DÈS que l'enfant commence à diſtinguer les objets, il im-
„ porte de mettre du choix dans ceux qu'on lui montre.... Je
„ veux qu'on l'habitue à voir des objets nouveaux, des animaux
„ laids, dégoûtans, biſarres; mais peu-à-peu, de loin, juſqu'à ce
„ qu'il y ſoit accoutumé.... Il veut tout toucher, tout manier;
„ ne vous oppoſez point à cette inquiétude: elle lui ſuggère un
„ apprentiſſage très-néceſſaire..... Quand l'enfant tend la main
„ avec effort ſans rien dire, il croit atteindre l'objet, parce qu'il
„ n'en eſtime pas la diſtance; il eſt dans l'erreur: mais quand il
„ ſe plaint & crie en tendant la main, alors il ne s'abuſe plus ſur
„ la diſtance, il commande à l'objet de s'approcher, ou à vous

„ de

„ de le lui apporter. Dans le premier cas, portez-le à l'objet „ lentement & à petits pas : dans le ſecond, ne faites pas ſeu- „ lement ſemblant de l'entendre; plus il criera, moins vous de- „ vez l'écouter. Il importe de l'accoutumer de bonne heure à „ ne commander ni aux hommes, car il n'eſt pas leur maître; „ ni aux choſes, car elles ne l'entendent point. Il vaut mieux „ porter l'enfant à l'objet, que d'apporter l'objet à l'enfant. . . . .

„ TOUTE méchanceté vient de foibleſſe; l'enfant n'eſt méchant „ que parce qu'il eſt foible; rendez-le fort, il ſera bon : celui „ qui pourroit tout ne feroit jamais de mal. De tous les attributs „ de la Divinité toute-puiſſante, la bonté eſt celui ſans lequel on „ la peut le moins concevoir.

„ LA fantaiſie ne tourmentera point les enfans, quand on ne „ l'aura pas fait naître, attendu qu'elle n'eſt pas de la nature. . . . „ Les longs pleurs d'un enfant qui n'eſt ni lié ni malade, & qu'on „ ne laiſſe manquer de rien, ne ſont que des pleurs d'habitude „ & d'obſtination. Ils ne ſont point l'ouvrage de la nature, mais „ de la nourrice qui, pour n'en ſavoir endurer l'importunité, la „ multiplie, ſans ſonger qu'en faiſant taire l'enfant aujourd'hui, „ on l'excite à pleurer demain davantage. Le ſeul moyen de gué- „ rir ou prévenir cette habitude, eſt de n'y faire aucune attention. „ Perſonne n'aime à prendre une peine inutile, pas même les en- „ fans. . . . . Au reſte, quand ils pleurent par fantaiſie ou par obſ- „ tination, un moyen sûr pour les empêcher de continuer, eſt „ de les diſtraire par quelque objet agréable & frappant; mais „ il eſt de la dernière importance que l'enfant n'apperçoive pas „ l'intention de le diſtraire. . . .

„ JE voudrois (c'eſt toujours M. Rouſſeau qui parle) que les „ premières articulations qu'on fait entendre à l'enfant, fuſſent ra- „ res, faciles, diſtinctes, ſouvent répétées, & que les mots qu'elles „ expriment ne ſe rapportaſſent qu'à des objets ſenſibles qu'on „ peut d'abord montrer à l'enfant. La malheureuſe facilité que „ nous avons à nous payer de mots que nous n'entendons point, „ commence plutôt qu'on ne penſe. . . . Parlez toujours correc-

„ tement devant eux, faites qu'ils ne ſe plaiſent avec perſonne „ autant qu'avec vous, & ſoyez sûrs qu'inſenſiblement leur lan- „ gage s'épurera ſur le vôtre, ſans que vous les ayez jamais re- „ pris.... On ſe preſſe trop de les faire parler, comme ſi l'on „ avoit peur qu'ils n'appriſſent pas à parler d'eux-mêmes.... ils „ en parlent plus tard, plus confuſément.....

„ AUX champs les enfans épars, éloignés du père, de la mère „ & des autres enfans, s'exercent à ſe faire entendre à diſtance, „ & à meſurer la force de la voix ſur l'intervalle qui les ſépare „ de ceux dont ils veulent être entendus. Voilà comment on ap- „ prend véritablement à prononcer, & non pas en bégayant „ quelques voyelles à l'oreille d'une gouvernante attentive.... Ce „ qui empêche les garçons dans les collèges, & les filles dans les „ couvens, d'acquérir jamais une prononciation auſſi nette que „ celle des payſans, c'eſt la néceſſité d'apprendre par cœur „ beaucoup de choſes, & de réciter tout haut ce qu'ils ont ap- „ pris : car, en étudiant, ils s'habituent à barbouiller, à pronon- „ cer négligemment & mal : en récitant, c'eſt pis encore; ils re- „ cherchent leurs mots avec effort, ils trainent & allongent leurs „ ſyllabes.... Émile n'aura pas ces défauts de prononciation, ou „ du moins il ne les aura pas contractés par les mêmes cauſes.... „ Les vices de prononciation qu'on fait contracter aux enfans en „ rendant leur parler ſourd, confus, timide, en critiquant inceſ- „ ſamment leur ton, en épluchant tous leurs mots, ne ſe corri- „ gent jamais....

„ RESSERREZ, le plus qu'il eſt poſſible, le vocabulaire de „ l'enfant : c'eſt un très-grand inconvénient qu'il ait plus de mots „ que d'idées, qu'il ſache dire plus de choſes qu'il n'en peut pen- „ ſer..... Les payſans ont peu d'idées; mais ils les comparent „ très-bien.

„ QUAND les enfans commencent à parler, ils pleurent moins.... „ Dès qu'une fois Émile aura dit, *j'ai mal*, il faudra des douleurs „ bien vives pour le forcer à pleurer.... Si l'enfant eſt délicat, „ ſenſible, que naturellement il ſe mette à crier pour rien, en ren-

„ dant ſes cris inutiles & ſans effet, j'en taris bientôt la ſource. „ Tant qu'il pleure, je ne vais point à lui; j'y cours, ſitôt qu'il „ s'eſt tû.... S'il tombe, s'il ſe fait une boſſe à la tête, &c. je „ reſterai tranquille au moins pour un peu de temps. Le mal eſt „ fait, c'eſt une néceſſité qu'il l'endure..... Souffrir eſt la pre- „ mière choſe qu'il doit apprendre, & celle qu'il aura le plus „ grand beſoin de ſavoir....

„ Y a-t-il rien de plus ſot que la peine qu'on prend pour ap- „ prendre aux enfans à marcher, comme ſi l'on en avoit vu quel- „ qu'un qui, par la négligence de ſa nourrice, ne sût pas mar- „ cher étant grand ?... Émile n'aura ni bourlets, ni paniers rou- „ lans, ni charriots, ni liſières, ou du moins dès qu'il commen- „ cera de ſavoir mettre un pied devant l'autre, on ne le ſoutien- „ dra que ſur les lieux pavés, & l'on ne fera qu'y paſſer en hâte.... „ Qu'on le mène journellement au milieu d'un pré. Là qu'il cou- „ re, qu'il s'ébatte, qu'il tombe cent fois le jour, tant mieux, „ il en apprendra plutôt à ſe relever."

Telle eſt la ſubſtance d'une partie du premier Volume d'Émile : nous ſera-t-il permis, maintenant, M. Rouſſeau, de réfléchir ſur le parti que nous avons à prendre ? Vous ne prétendez pas que nous embraſſions aveuglément votre ſyſtême : la tyrannie n'eſt point de votre goût. Quand vous traitez *d'homme enfant*, de *lecteur vulgaire* ou *ſtupide*, quiconque n'eſt pas de votre avis, vous n'avez ſans doute en vue que ceux qui vous contrediſent ſans examiner : vous qui êtes trop ami de la raiſon pour en interdire l'uſage. Examinons donc.

Tout eſt bien, ſortant des mains de l'Auteur des choſes, &c. D'abord voilà un début équivoque & captieux : il a un ſens vrai auquel vous faites peu d'attention, parce qu'il eſt étranger à votre objet; conſidéré ſous un autre rapport, il eſt faux; & c'eſt alors qu'il devient une des pierres angulaires de votre édifice. Si la nature produit un arbre, ce ſera bien un arbre. Eſt-ce un homme? Elle aura fait l'être qui eſt un homme. Si c'eſt un monſtre, ç'en ſera bien un. Chaque être a ſa bonté abſolue, qui le conſtitue

lui-même, & ſans laquelle il n'eſt pas poſſible : en ce ſens, *tout eſt bien ſortant des mains de l'Auteur des choſes;* & ce principe, dont tout le monde convient, vous eſt inutile. Mais, chaque être dans ſon origine eſt-il relativement bon, de manière que cette conſtitution primitive ne puiſſe être remplacée que par un mal? C'eſt-à-dire, cette terre que l'homme trouve inculte & chargée de ronces, ne pourra-t-elle être cultivée & aſſujettie à donner des productions plus utiles, ſans un attentat contre la nature? Ce ſera la contredire, dites-vous, que de greffer un ſauvageon : inſertion qu'elle avoue cependant, & qu'elle ſeconde en ſuivant ſes loix générales. L'homme naît-il tellement bon, qu'abandonné à lui-même dès ſa naiſſance, il ne connoîtroit point le mal, ou ne le feroit pas ſans réfléchir? Tout ce qui n'eſt pas inſtitution originelle y répugne-t-il? N'y a-t-il pour l'homme qu'une façon d'être qui ſoit dans l'ordre? Les bonnes inſtitutions ſociales le dénaturent-elles? Eſt il né pour être ſeul, pour ne rechercher ou ne fuir que ce qui a rapport à lui? Ses premières ſenſations ſe bornent-elles à ſon individu; & de-là ſuit-il que les devoirs de ſociété qu'il aura à remplir dans un âge mûr, ſont contre nature? Cette nature eſt-elle tellement une, & reſtreinte par-tout & toujours au ſeul point originel des choſes, que la ſociété n'en puiſſe être une émanation? L'arbre élagué pour porter de plus beaux fruits, ou tranſplanté pour conſpirer à l'arrangement ſymmétrique d'un verger, ne tient-il plus ſes productions de la nature? Le citoyen n'eſt-il plus homme? La volonté du Créateur (car enfin c'eſt la nature, ſelon vous même; heureuſement vous ne niez pas tout;) cette volonté de l'Être ſuprême eſt elle démentie, dès-là même que les hommes vivent enſemble; & la raiſon, préſent de la ſouveraine intelligence, ceſſe-t-elle d'être lumière *naturelle*, lorſqu'elle nous dicte ces loix ſociales dont le but eſt de maintenir l'ordre entre des créatures qui, en ſe réuniſſant, n'ont fait que céder à un penchant inné, ou du moins à la néceſſité morale, & peut-être même phyſique, des choſes? A chaque inſtant vous avez beſoin de ces propoſitions, & vous les laiſſez ſans preuves.

Si vous vous fuſſiez contenté de crier à haute voix, & de faire

bien entendre que l'homme abuſe de ſa raiſon, que ſa malice ſubſtitue dans la ſociété des vices nouveaux à ceux qu'il auroit adoptés s'il eût vécu errant & vagabond comme certains peuples ; que, réprimé par l'autorité néceſſaire des loix, il n'a fait que devenir, quelquefois, & cela par abus de ſa liberté, plus adroit à couvrir ſa marche vers le déſordre ; que ſouvent le plus fort, cherchant ſon intérêt propre aux dépens du plus foible, a preſcrit, ſous prétexte de l'ordre, comme règle de la nature, ce qui n'étoit que la loi de la paſſion : ſi vous euſſiez dit encore que trop ſouvent la ſageſſe des loix ſociales ſe trouve en oppoſition avec les deſirs déréglés de l'homme, on eût applaudi à votre zèle ; mais ces reproches ont été faits mille fois au genre humain : il vous falloit du nouveau. Pourſuivons, cet objet reviendra.

L'HOMME naturel eſt tout pour lui : il eſt l'entier abſolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à ſon ſemblable ; l'homme civil n'eſt qu'une unité fractionnaire, dont la valeur eſt dans ſon rapport avec le corps ſocial. Rien ne reſſemble tant à une vérité dans votre bouche, tant vous ſavez faire illuſion : il n'y a cependant encore ici que de la contradiction, de l'équivoque & du preſtige. Comment l'homme eſt-il entier, abſolu, quand il a rapport à ſon ſemblable ? Mais ceci n'eſt rien. Qu'entendez-vous par *homme naturel ?* Car vous abuſez ſouvent du mot de *nature*. Eſt-ce celui qui n'a reçu que l'éducation de la nature ? Cette éducation eſt, ſelon vous, *le développement interne de nos facultés & de nos organes*. Choiſiſſez : ce développement eſt-il complet, ou non ? L'homme naturel, que vous oppoſez à l'homme civil, peut-il déja réfléchir ſur les impreſſions que produiſent chez lui les objets qui l'environnent, & combiner ſes notions ; ou bien eſt-il à cet âge où il ne ſait encore que ſentir, ſans pouvoir faire uſage de la raiſon, qui doit l'éclairer un jour ? S'il n'eſt ſuſceptible que de ſenſations, qui à peine excitent en lui la conſcience réfléchie de ſon exiſtence, comment allez-vous comparer l'homme animal avec l'homme civil ? Il n'eſt plus étonnant effectivement que l'un s'éloigne de l'autre au point qu'ils paroiſſent répugner enſemble. Eſt-ce-là ce que ſignifie votre axiôme ? Non, ſans doute. Il a

donc un libre uſage de ſa raiſon, cet homme naturel que vous définiſſez ici. Et voilà le terme moyen qui rapproche l'enfant de l'état de citoyen. Hé bien ! Cet homme raiſonnant eſt *tout pour lui !* Oui, ſans doute, s'il eſt ſeul & iſolé de ſes ſemblables ; mais ſi le haſard même le réunit à eux, n'aura-t-il pas bientôt l'occaſion de ſe dire, pour aſſurer ſon bonheur : ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te faſſe ? Il n'eſt donc déja plus tout pour lui. Et il ceſſe alors d'être l'*homme naturel* dans le vrai ſens, c'eſt-à-dire, dans les vues du Créateur ! Parce qu'il déraiſonne ſans doute : ou peut-être la raiſon n'eſt pas un don de la nature ?

Vous êtes auſſi heureux à décrire l'homme civil. Pour mieux l'oppoſer à l'homme naturel, qui, ſelon vous, eſt tout à lui, vous le définiſſez d'après quelques faits héroïques qui étonnent d'autant plus, qu'ils ſont rares & élevés au-deſſus des devoirs ordinaires de la ſociété, & vous en concluez que *les bonnes inſtitutions ſociales ſont celles qui ſavent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter ſon exiſtence abſolue, pour lui en donner une relative, & tranſporter le* moi *dans l'unité commune.* Peut-on bien juger des choſes, en ne les comparant que dans leurs extrêmes ? Il falloit diſtinguer, dans le citoyen, deux rapports, qui tous deux ſont dans la nature, ou, pour ne point abuſer des termes, dans le ſyſtême général de l'Univers. L'homme en ſociété pourvoit à ſa conſervation & à ſon bien-être ; rien ne l'en empêche que ſon goût pour le déſordre. Voilà ſon premier rapport. Il doit conſpirer au bien général ; autrement il ne pourroit plus même prétendre à ſon bonheur propre. L'obéiſſance qu'il doit aux loix n'eſt point un pur aſſerviſſement fondé ſur la contrainte & la violence. Si l'homme n'a droit d'être heureux au milieu de ſes ſemblables, qu'autant qu'il ne leur nuit pas, les inſtitutions ſociales ne peuvent auſſi, ſans s'écarter de leur vrai but, lui enlever les moyens de ſe procurer ſa félicité particulière. Enfin, le citoyen doit à la patrie, & la patrie doit au citoyen : la loi puiſe dans cette néceſſité des choſes, que vous aimez tant, la règle de conduite de l'un & de l'autre ; &, par ſes ſages diſpoſitions, elle ne fait que réprimer les deſirs déréglés, ou élever l'être penſant au-deſſus de l'homme

animal. Comment prouveriez-vous maintenant que l'homme civil répugne à la nature, & que les inſtitutions ſociales ne ſont bonnes qu'autant qu'elles ſavent dénaturer l'homme ?

CES *deux mots*, patrie & citoyen, *doivent être effacés des langues modernes*, dites-vous : malgré ce bon mot, la patrie connoît encore des citoyens qu'elle chérit. Vous dites qu'il *faut opter entre faire un homme & un citoyen*, & que *l'on ne peut faire à la fois l'un & l'autre.* Il ſemble donc qu'après avoir proſcrit la ſociété & les inſtitutions ſociales, vous deviez vous borner à former l'homme de la nature. En ce cas, il étoit inutile de faire un traité d'éducation auſſi étendu. Puiſque, ſelon vous, *tout eſt bien, ſortant des mains de l'Auteur des choſes*, & que *les bonnes inſtitutions ſociales* doivent *dénaturer l'homme*, il ne s'agit plus que de ſéqueſtrer votre élève dans quelque iſle déſerte, où il deviendra de lui-même l'*homme naturel* que vous demandez. Mais vous ſentez le ridicule de ce ſyſtéme; & ne pouvant enviſager votre Émile comme un ſujet inutile au genre humain, vous faites un effort pour le rendre en même temps naturel & ſocial, *en ôtant les contradictions de l'homme.* Pour cela que faut-il faire ? *Beaucoup ſans doute ; c'eſt d'empêcher que rien ne ſoit fait.* Prétendez-vous renouveller la face de la terre, & renverſer de fond en comble toutes les ſociétes qui exiſtent, en n'épargnant pas même leurs *bonnes inſtitutions* qui doivent *dénaturer* votre élève, s'il s'y conforme ? Non ſans doute ; vous avez dû voir qu'il n'appartient plus qu'à l'Être ſuprême d'opérer ce changement univerſel : votre propoſition n'eſt-elle qu'exagérée, & n'avez-vous eu intention que de corriger les abus qui ſe ſont gliſſés dans la ſociété ? Voyons ſi alors vous vous accordez avec vous-même. Quand vous aurez remédiez à ce que vous regardez comme abus, peu vous importe, dites-vous, à quel état on deſtine votre Émile ; *il ſera propre à l'épée, au Barreau, à l'Égliſe..... Riſum teneatis, amici.* Quoi ! vous en ferez un homme contradictoire, un fourbe, qui extérieurement avouera un état que vous lui aurez dépeint comme un fruit de la folie humaine ?

AVANT d'aller plus loin, convenons encore d'une choſe. Après

avoir dit dans votre avant-propos, qu'en liſant votre ouvrage, *on croira moins lire un Traité d'Éducation, que les réveries d'un viſionnaire ſur l'Éducation. Qu'y faire?* Ajoutez-vous : *ce n'eſt pas ſur les idées d'autrui que j'écris ; c'eſt ſur les miennes..... dépend-il de moi de me donner d'autres yeux, & de m'affecter d'autres idées? Non.* Dépend-il plus de ceux à qui vous reprochez leurs préjugés, de ſe donner d'autres yeux, & de s'affecter d'autres idées?

NOUS avouerons donc ſans peine que l'enfant trop reſſerré dans les tégumens dont on le couvre après ſa naiſſance, eſt un priſonnier malheureux, & que des liens trop étroits le déforment & l'affoibliſſent : nous ne croirons pas cependant que *tremper* les enfans *dans l'eau du Styx*, doivent être les expoſer à toutes les intempéries de l'air, ſans avoir aucun égard à leurs forces, au climat & à la ſaiſon. Ce que l'on fait encore, & que vous avez très-bien prouvé, c'eſt que la mère eſt la nourrice naturelle de ſon enfant, & que l'uſage accrédité, qui livre l'homme à des nourrices mercénaires, eſt une des cauſes de la dépopulation. Mais qu'étoit-il beſoin d'ajouter que *les ſciences, les arts, la philoſophie & les mœurs, qu'elle engendre, ne tarderont pas d'en faire un déſert ; qu'elle ſera peuplée de bêtes féroces, & qu'elle n'aura pas beaucoup changé d'habitans?*

L'ON s'accordera encore avec vous pour crier à ces mères inſenſées qui font des idoles de leurs enfans, qu'en écartant d'eux toute atteinte pénible, elles accumulent au loin les douleurs & les maux, ſur la tête de ces victimes infortunées de leur aveugles tendreſſe. Que n'eſt-il permis auſſi de deſirer que le père, s'il eſt ſenſé, pût être le précepteur de ſon enfant, ou qu'au moins un gouverneur ne fût point un homme vénal? Mais quelles raiſons autres que des ſophiſmes pourrions-nous donner à cet inſtituteur choiſi, pour lui perſuader que, s'il réuſſit, il aura engagé ſon élève à renier le titre que lui a donné la divine Providence, & qu'il aura dû le diſpoſer à ne plus vouloir être Prince, s'il eſt né pour occuper ce rang dans l'ordre ſocial? Ces propoſitions ſont des corollaires de vos principes, qui ne peuvent nous en impoſer juſqu'à nous faire croire que l'autorité des Princes n'émane pas de la puiſſance du maître de l'Univers.

VOUS

Vous développez avec intelligence la pratique qu'il faut obſerver pour ſatisfaire l'inquiétude & rectifier les premiers mouvemens d'un enfant qui commence à diſtinguer les objets; mais vous paſſez bientôt à une propoſition fauſſe, qu'il n'eſt pas étonnant que vous prouviez mal. *Toute méchanceté*, dites-vous, *vient de foibleſſe. . . . celui qui pourroit tout, ne feroit jamais de mal.* Souvenez-vous d'abord que nous profiterons de cette aſſertion pour démontrer contre vous-même la fauſſeté d'une autre qui vous tient lieu d'axiôme : attendons qu'il en ſoit temps, & contentons-nous aujourd'hui de relever celle-ci. Toute méchanceté vient de foibleſſe, dites-vous, parce que celui qui pourroit tout ne feroit jamais de mal, & que *de tous les attributs de la Divinité toute-puiſſante, la bonté eſt celui ſans lequel on la peut le moins concevoir.* Vous avez confondu ici la vérité du conſéquent avec celle de la conſéquence. Le Tout-puiſſant eſt bon ſans doute, parce qu'il réunit toutes les perfections; mais en eſt-il de même de l'homme qui ſeroit fort relativement aux autres? Et n'eſt-ce pas de cette ſupériorité de forces reſpectives que naiſſent la violence & tous les vices qui en dérivent?

Vous exigez que l'on croye encore que *la fantaiſie ne tourmentera point les enfans, quand on ne l'aura pas fait naître, attendu qu'elle n'eſt pas de la nature.* Cette ſuppoſition prend ſa ſource dans une autre que vous annoncez dès votre début, & que vous exprimerez bientôt en ces termes; *poſons pour maxime inconteſtable que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits: il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain; il ne s'y trouve pas un ſeul vice dont on ne puiſſe dire comment & par où il y eſt entré.* Le temps viendra où peut-être vous ſerez obligé de convenir avec nous, que cette maxime n'eſt pas ſi inconteſtable dans le ſens que vous lui donnez; mais enfin, ſi elle l'eſt pour vous dans cet inſtant-ci, pourquoi la contredire? Pourquoi dans un autre endroit avouez-vous que l'enfant peut *naturellement ſe mettre à crier pour rien?*

On convient avec vous qu'un moyen généralement sûr pour tarir la ſource des pleurs d'habitude & d'obſtination, eſt de ne

point faire attention aux cris de l'enfant : s'il s'agiſſoit cependant d'un naturel violent & impétueux, que l'on ne peut négliger d'écouter ſans le porter à la fureur, il n'eſt pas douteux qu'alors il ne valût mieux diſtraire l'enfant par quelque objet agréable & frappant, en obſervant, comme vous le demandez, qu'il n'apperçoive pas l'intention de le diſtraire.

VOUS voulez encore, avec raiſon, que les premières articulations qu'on fait entendre à l'enfant ſoient rares, faciles, diſtinctes, ſouvent répétées, & que les mots qu'elles expriment ne ſe rapportent qu'à des objets ſenſibles qu'on peut d'abord lui montrer : il n'eſt pas juſqu'aux nourrices qui ne ſoient ici d'accord avec vous, & qui ordinairement ne ſuivent cette méthode : elles ſentent auſſi communément qu'il ſeroit ridicule & inutile de trop étendre le vocabulaire des enfans; ce qui n'eſt pas tout-à-fait le *reſſerrer le plus qu'il eſt poſſible*, comme vous le déſirez. Il eſt certain qu'il vaut mieux parler toujours correctement devant eux, que de les reprendre continuellement, & qu'en épluchant tous leurs mots, on leur fait contracter un parler ſourd, confus & timide.

Y a-t-il rien de plus ſot, dites-vous *que la peine qu'on prend pour apprendre aux enfans à marcher, comme ſi l'on en avoit vu quelqu'un qui, par la négligence de ſa nourrice, ne sût pas marcher étant grand*? On apprend de bonne heure aux enfans à marcher, pour deux raiſons. 1°. Parce que le mouvement développe & fortifie leurs membres. 2°. Parce qu'il y auroit du danger que dans les premiers eſſais qu'ils feroient d'eux-mêmes, il ne leur arrivât de ſe caſſer un bras ou la tête. *Qu'on les mène journellement au milieu d'un pré : là, qu'ils tombent cent fois le jour, tant mieux; ils en apprendront plutôt à ſe relever.* C'eſt fort bien dit; mais tout le monde n'a pas un pré à ſa diſpoſition.

MAIS avançons. Il eſt très-vrai, comme vous le dites ailleurs, que l'homme aveuglément livré à ſes premiers penchans eût fait conſiſter ſon bonheur, bonheur apparent & paſſager, à faire tout ce qui lui plaît, ſi les loix divines & humaines n'euſſent mis un frein à ſes déſirs déréglés. Il eſt encore certain qu'en relation avec

ſon eſpèce, il a plus de devoirs à remplir, & qu'alors le mauvais uſage de ſa liberté le tourne à plus de vices qu'il n'en feroit paroître, s'il étoit iſolé de ſes ſemblables. Et de-là il s'enſuit que les règles ſociales les plus ſages ſont la perte de l'homme? Que les inſtitutions humaines ſont toutes des abus & des préjugés qui ont *altéré* ſa nature, & qui l'éloignent de ſa deſtination? Mais qui vous a dit, ou, quand avez-vous prouvé que l'homme eſt fait pour ſe borner aux propenſions animales? L'enfant, le ſauvage, ſont-ils l'homme parfait? Êtes-vous bien sûr qu'ils en ſoient l'archétype? Dans quel décret de la Providence éternelle avez-vous donc lu qu'elle n'a pas porté l'homme à la ſociété comme à un moyen qu'elle a pu remplacer ſans doute, mais qu'elle a voulu choiſir, pour le conduire à une fin encore ultérieure?

» AVANT que les préjugés & les inſtitutions humaines aient al-» téré, dites-vous, nos penchans naturels, le bonheur des enfans, » ainſi que des hommes, conſiſte dans l'uſage de leur liberté. Qui-» conque fait ce qu'il veut eſt heureux, s'il ſe ſuffit à lui-même." Que n'ajoutiez-vous : *& s'il veut ce qu'il doit vouloir?* Les loix n'enlèvent point l'uſage de la liberté; elles ne font qu'en interdire l'abus. » Mais l'homme livré à lui-même, & dégagé des liens de » la loi, n'abuſeroit jamais de cette liberté; les premiers mou-» vemens de la nature ſont toujours droits; il n'y a point de per-» verſité originelle dans le cœur humain." Où avez-vous encore vu tout cela? S'il étoit permis d'employer vos armes contre vous-même, ne vous trouveroit-on pas encore ici en contradiction? Vous avez dit, *que la méchanceté vient de foibleſſe* : ſans ceſſe vous nous répétez que l'enfant eſt foible, vous exagérez même la foibleſſe de ſon intelligence : l'enfant porte donc en lui le germe de la méchanceté. Mais à quoi bon s'appuyer d'un paralogiſme pour en combattre un autre. Écoutez-nous un inſtant; ſi nous avons tort, vous nous direz pourquoi.

LES hommes n'apportent pas en naiſſant le même naturel : quand nous aurions tous la même ame, nous n'aurions pas le même corps, & nous dépendons des impreſſions de nos organes, qui ſeroient les ſeules règles de nos actions, ſi la raiſon ne nous ap-

prenoit, & ſi l'Auteur de la nature ne nous aidoit à ſecouer le joug de l'homme brute. Les habitudes ſe contractent ; & nos penchans divers influent ſur l'exercice de nos facultés. Pourquoi ne ſuis-je pas auſſi diſpoſé qu'un autre à mettre de la droiture dans mes actions? L'Être ſuprême l'a voulu; qu'avez-vous à répondre, vous qui l'admettez? Vous nous donnerez bientôt occaſion d'entrer dans d'autres raiſons.

ENFIN, ſelon vous, » la ſeule paſſion naturelle à l'homme, eſt » l'amour de ſoi-même. " Oui, ſans doute, & c'eſt-là l'origine de nos vices : nous apportons avec nous l'inſtrument de notre perverſité. Il n'eſt point vrai » que cet amour-propre ne devienne bon » ou mauvais dans un homme que par l'application qu'en fait, & » par les relations que lui donne un autre homme. " Chacun de nous ſe ſuffit à lui-même pour produire ſa malice. Nous luttons, à la vérité, contre la règle à meſure qu'elle multiplie nos devoirs; mais ſommes-nous méchans, parce que nous ſommes obligés d'être bons? N'eſt-ce pas plutôt parce que nous ne voulons pas devenir ce que nous devons être? L'haleine de nos ſemblables nous eſt contagieuſe, & le mauvais exemple a de l'empire ſur notre foibleſſe; mais nos devoirs ſont des devoirs enfin, & le méchant, quel qu'il ſoit, & de quelque façon qu'il le ſoit devenu, tranſgreſſe la ſageſſe *des loix établies dans la ſociété.* L'homme pourroit être bon en ſociété; il ne le veut pas : la nature l'a pourvu de la faculté dont il abuſe pour ſe porter au déſordre. Allez-vous encore demander à quoi bon ce don funeſte de la nature? La réponſe eſt déja donnée; le Tout-puiſſant eſt juſte & ſage, n'en convenez-vous pas? Une vérité, quoique terrible, n'en eſt pas moins certaine.

L'ESPRIT d'indépendance qui règne dans votre façon de penſer & d'agir, vous fait abhorrer tout ce qui ſent l'autorité, & vous ne voulez pas que l'enfant ſoit aſſujetti à obéir. Vous excluez de ſon Dictionnaire les mots d'*obéiſſance*, de *commandement*, encore plus ceux de *devoir* & d'*obligation*, & vous n'y admettez que ceux de *force*, de *néceſſité*, d'*impuiſſance* & de *contrainte*. N'eſt-ce pas ici un pur débat ſur les termes? Car enfin nous ne voyons

rien de plus énergique pour exprimer l'effet du commandement que les mots de *force*, de *néceſſité*, de *contrainte*. Mais vous voulez que cette contrainte vienne de la néceſſité des choſes, vous deſirez que l'on n'oppoſe aux caprices de l'enfance que des obſtacles phyſiques : à la bonne heure; quand ce moyen ne ſeroit pas toujours praticable, il n'en eſt pas moins vrai qu'il eſt très-efficace. Vous convenez enſuite que c'eſt rappeller l'enfant à cette néceſſité des choſes, que de lui faire connoître qu'il eſt foible, & que celui qui le gouverne eſt fort; que ſon état le rend dépendant de ſon maître, & le met néceſſairement à ſa merci. Nous convenons de notre côté qu'il faut effectivement diſpoſer l'enfant à ſentir cette dépendance phyſique, avant d'exiger qu'il enviſage ſon Mentor comme plus éclairé que lui : il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit le plus court & le plus sûr chemin pour conduire l'élève à une entière docilité. Les ſages inſtituteurs réprouvent, ainſi que vous, le commandement dont l'enfant ne voit point le fondement, & qu'on n'a point appuyé d'abord des raiſons qui ſont à ſa portée.

On paſſe aiſément des expreſſions outrées; mais peut-on ſoutenir la multitude de mauvais raiſonnemens dont vous étayez votre ſyſtême? *Gardez-vous ſur-tout*, dites-vous, *de donner à l'enfant de vaines formules de politeſſe*. Pourquoi cela? C'eſt *qu'il vaut beaucoup mieux qu'il diſe* en priant, faites cela, *qu'en commandant*, je vous prie. Sans contredit; mais ne vaut-il pas encore mieux l'accoutumer à prier en s'énonçant comme il convient, & à commander avec des expreſſions douces & affables? La politeſſe & la douceur du commerce excluent-elles l'humanité? Au contraire elles y accoutument ou la ſuppoſent.

Vous ne voulez pas que l'on raiſonne avec les enfans, *parce que le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, eſt de faire un homme raiſonnable. Si les enfans*, ajoutez-vous, *entendoient raiſon, ils n'auroient pas beſoin d'être élevés*. Le chef-d'œuvre d'une bonne culture, eſt de faire une bonne récolte : ne ſeme-t-on pas, pour y parvenir, la même eſpèce de grain que l'on doit recueillir? Quel eſt auſſi l'inſtituteur qui prétend faire entendre raiſon à l'enfant, comme il doit l'entendre dans l'âge mûr? *A quoi ſerviroit la rai-*

ſon à cet âge ? dites-vous encore : *elle eſt le frein de la force, & l'enfant n'a pas beſoin de ce frein.* N'eſt-elle pas auſſi le ſoutien de la foibleſſe ?

On doit être sûr que l'enfant traitera de caprice toute volonté contraire à la ſienne, & dont il ne ſentira pas la raiſon. Or, un enfant ne ſent la raiſon de rien, dans tout ce qui choque ſes fantaiſies. Prouvez donc qu'il y a du danger à la lui faire ſentir, en tempérant l'autorité par la douceur, & la fermeté par la patience.

Il eût été trop ſenſé de rappeller au gouverneur, qu'il doit proportionner ſes préceptes & ſes conſeils à l'intelligence de ſon élève : il eſt plus conforme à votre ſyſtême de lui interdire toute leçon verbale. L'enfant *n'en doit recevoir que de l'expérience.* Pourquoi ne voulez-vous pas qu'il puiſe dans celle que vous ſuppoſez au maître, les moyens de réfléchir ſur la ſienne propre ? *Quand vous aurez amené votre élève ſain & robuſte à l'âge de douze ans, ſans qu'il ſache diſtinguer ſa main droite de ſa main gauche, dès vos premières leçons, les yeux de ſon entendement s'ouvriront à la raiſon.* Il ira loin, s'il ſuit la vôtre pour guide. Quelle avance a donc votre idiot de douze ans ſur nos élèves ? Il a l'ignorance de plus : ſi l'on vous en croit, ce ſera encore un bien pour lui.

Il ne faut infliger à l'enfant *aucune eſpèce de châtiment, parce qu'il ne ſait ce que c'eſt qu'être en faute. Dépourvu de toute moralité dans ſes actions, il ne peut rien faire qui ſoit moralement mal, & qui mérite ni châtiment ni réprimande.* Lorſqu'on punit un enfant, ou qu'on lui reproche ſes fautes, avant qu'il ait le plein uſage de la raiſon, on n'a égard qu'au phyſique de ſes actions, qui, dans un âge plus avancé, ſe trouvera joint au moral ; on le garantit d'avance du mal futur : qu'y a-t-il d'inſenſé dans cette prévoyance ? Quand votre Émile, par une étourderie conſtante, vous caſſe des vîtres, eſt-il en faute ? Non, ſelon vous. Pourquoi donc l'enfermez-vous ? Et comment appellez-vous cette détention dans un lieu obſcur ? Si vous vous abuſez ſur la qualification de cet empriſonnement, l'enfant ne s'y trompe point.

» J'ai fait cent fois réflexion en écrivant, dites-vous, qu'il eſt

» impoſſible, dans un long ouvrage, de donner toujours les mê-
» mes ſens aux mêmes mots. Il n'y a point de langue aſſez ri-
» che pour fournir autant de termes, de tours & de phraſes, que
» nos idées peuvent avoir de modifications.... Tantôt je dis que
» les enfans ſont incapables de raiſonnement, & tantôt je les fais
» raiſonner avec aſſez de fineſſe; je ne crois pas en cela me con-
» tredire dans mes idées, mais je ne puis diſconvenir que je ne
» me contrediſe ſouvent dans mes expreſſions. " Vous voilà à l'abri de tout reproche; quand vous vous contredirez, c'eſt qu'on ne vous aura pas entendu.

Vous avancez encore que *la tromperie & le menſonge naiſſent avec les conventions & les devoirs?* Pour en juger, il faut, comme vous le demandez, ſaiſir votre idée ſans s'arrêter à l'expreſſion. Ne rapprochez-vous ſi ſouvent les *conventions* des *devoirs* que pour toujours les confondre? Et voulez-vous dire que les devoirs de la ſociété, devoirs conventionnels, & dont toute la force vient de l'opinion, ſont la cauſe funeſte de la tromperie & du menſonge; en ſorte que ces actions déſordonnées doivent être imputées à la règle ſociale plutôt qu'à la malice de l'homme qui la tranſgreſſe? Cette propoſition rentre dans celles que nous avons déja paſſées en revue. Votre intention eſt-elle d'énoncer que le menſonge n'eſt un mal moral, qu'autant que c'eſt un devoir de ne pas mentir? Cela eſt très-vrai, & ne vous aide en rien. Prétendez-vous faire entendre auſſi que l'homme ne chercheroit point à tromper ſon ſemblable, s'il n'avoit articulé avec lui quelque convention? Vous avancez plus que vous ne pouvez prouver. Votre Émile caſſe les fenêtres dans ſa chambre: d'abord vous laiſſez ſouffler ſur lui le vent nuit & jour, ſans vous ſoucier des rhumes, parce qu'il vaut mieux être enrhumé que fou. A la fin, vous faites raccommoder les vîtres, toujours ſans rien dire: il les briſe encore; alors vous changez de méthode: vous l'enfermez dans un lieu obſcur; &, après qu'il y a demeuré quelques heures, quelqu'un que vous apoſtez, lui ſuggère de vous propoſer un accord, au moyen duquel vous lui rendrez la liberté, & il ne caſſera plus de vîtres. Cet accord eſt-il une convention? Non: au-

trement vous lui apprendriez à vous tromper ; ce raiſonnement eſt à vous. Hé bien ! après cet accord, qui n'eſt point une convention, votre Émile ne caſſera plus de vîtres à deſſein ? Vous nous en répondez ; mais votre garantie ne nous tranquilliſe pas. Au moins, s'il en caſſe encore, il ne pourra être tenté de cacher ou même de nier cette action, pour éviter l'empriſonnement ? Cet Émile eſt votre ouvrage ; vous en êtes vraiment le père : il n'eſt pas étonnant que votre tendreſſe paternelle vous faſſe illuſion. Nous entrevoyons encore un ſens dont votre propoſition eſt ſuſceptible ; c'eſt que l'homme ne rompt véritablement une convention que quand il fait à quoi elle l'oblige, & qu'il ne ment dans toute l'énergie du mot, que lorſqu'il ſait que ne point mentir eſt un devoir : mais cette conſidération doit-elle empêcher que l'on n'inculque de bonne heure à l'enfant ſes obligations & ſes devoirs ? Il n'eſt pas un être machinal, & ne doit pas l'être auſſi long-temps que vous le prétendez. Quand on vous demande où vous placerez votre Émile pour l'élever comme un être inſenſible, comme un automate, & pour dérober à ſes yeux le ſpectacle & l'exemple des paſſions d'autrui, ne croyez pas avoir ſatisfait à la queſtion, en vous écriant : *ô hommes, eſt-ce ma faute ſi vous avez rendu difficile tout ce qui eſt bien ?* Il s'agit de ſavoir ſi c'eſt à la perverſité actuelle de l'homme, ou plutôt à l'ordre phyſique des choſes que répugne votre homme *naturel.*

Pour inſpirer la charité aux enfans, on leur fait donner l'aumône, comme ſi l'on dédaignoit, dites-vous, *de la donner ſoi même. Eh ! ce n'eſt pas l'enfant qui doit donner ; c'eſt le maître.* Depuis quand un bon inſtituteur a-t-il dédaigné de donner l'exemple à ſon élève ? Et quel danger peut-il y avoir pour l'enfant à contracter l'habitude de donner aux miſérables ? Il ne ſent pas encore tout le mérite de la généroſité & de la commiſération ; mais l'habitude le diſpoſe à ſe rappeller dans un âge plus mûr la vraie notion de ces actions : il s'accoutume à l'acte qui doit lui être méritoire. Eſt-ce une prévoyance déplacée ? Cette réflexion doit ſuffire pour vous tenir en bride ſur quantité d'autres points, juſqu'à ce que vous nous ayez démontré qu'elle n'eſt pas juſte. Elle indique

dique la réponſe à toutes ces petites queſtions, qui dans le fond ne ſont que des plaiſanteries, & que vous prenez pour des vérités. *N'eſt-ce rien que d'être heureux ? N'eſt-ce rien que de ſauter, jouer, courir toute la journée? De la vie l'enfant ne ſera ſi occupé.* Tout cela ſent plus la bouffonnerie que la raiſon. Allez-vous dire encore qu'il y a de la folie à prévoir un avenir dont nous ne ſommes pas les maîtres ? L'inſtituteur fait ce qu'il doit ; celui qui diſpoſe de l'avenir fera le reſte. C'eſt dans cette eſpérance que le laboureur confie à la terre un grain qu'il ne peut pas faire germer.

Vous regrettez toujours que l'on ſeme dans le cœur & dans l'eſprit de l'enfant, ce qu'il ne doit recueillir que dans l'été de ſes jours. Il eſt vrai qu'il ne faut pas trop le jetter en avant de ſes lumières : mais c'eſt un aiglon qu'il eſt bon d'accoutumer aux rayons du ſoleil. Il n'eſt pas douteux que, relativement à la culture de l'eſprit & à la formation des mœurs, il n'y ait des vices à réformer dans l'éducation actuelle ; mais ſi l'on donne dans un extrême, vous n'en êtes pas plus excuſable de donner dans un autre ; & pour démontrer le danger des notions précoces, il n'étoit pas beſoin de vous mettre dans la tête qu'un enfant juſqu'à douze ans n'eſt qu'une pure machine, qui n'eſt ſenſible qu'aux impreſſions animales, & incapable de la réflexion la plus légère ſur tout ce qui n'a point un rapport prochain à ſes beſoins phyſiques.

Avant l'âge de dix ans aucun enfant ne peut, ſelon vous, aſſez entendre une fable de la Fontaine, même après l'explication du maître, pour en tirer du profit. Permettez-vous qu'Émile parodie les documens que vous lui donnez dans le cours de la même époque de ſon enfance, & qu'il raiſonne avec nous, comme il a raiſonné avec vous ſur l'apologie du Renard & du Corbeau ?

Émile, en plantant des fèves dans un jardin, a, ſans le ſavoir, ravagé une planche de melons. Le jardinier *Robert* de ſon côté arrache les fèves que l'on avoit eu ſoin d'arroſer tous les jours : elles étoient déja grandes & faiſoient les délices de l'enfant. Émile arrive empreſſé & l'arroſoir à la main. O ſpectacle ! ô douleur ! plus de fèves ; on ſe lamente, & *Robert* ſe plaint encore plus

fort. Vous prenez de-là occaſion de faire entendre à Émile ce que c'eſt que la propriété.

JEAN-JACQUES.

EXCUSEZ-NOUS, mon pauvre Robert....

MON pauvre Robert! Que ſignifie le mot *pauvre?* Et que veut-il dire ici? Comment Robert eſt-il pauvre, s'il a de quoi pourvoir à tous ſes beſoins? S'il l'eſt réellement, pourquoi le careſſez-vous en lui rappellant ſa pauvreté? Émile va apprendre à inſulter à la misère.

VOUS aviez mis là votre travail, votre peine?

QU'EST-CE que mettre ſon travail dans un lieu? *Votre travail, votre peine!* Cheville, redondance inutile, pléonaſme auſſi inexcuſable que celui qui ſe trouve dans les mots, *honteux* & *confus.* L'enfant deviendra babillard & lâche dans ſon ſtyle.

NOUS avons eu tort.

NOUS avons eu *tort*! Une autre fois nous aurons fait *tort.* Pourquoi des ſignifications ſi oppoſées dans le même mot; Émile n'y eſt plus; tandis que vous parlez grammaire, il ſonge à ſes fèves.

NOUS ferons venir d'autre graine de Malte.

GRAINE de Malte! quelle eſpèce de plante eſt-ce-là que la Malte? C'eſt une iſle: oui; mais on ne s'arrêtera pas à le dire, & l'enfant ne ſongera pas à le demander. Il prend donc une fauſſe notion.

POUR ne point épiloguer ſur tous les mots, paſſons à la concluſion de l'entretien. Robert, que l'on a endoctriné, après avoir accordé à Émile un coin de ſon jardin pour y cultiver des fèves, lui dit: *ſouvenez-vous que j'irai labourer vos fèves, ſi vous touchez à mes melons.* Émile remportera pour maxime de conduite, qu'il eſt permis de faire du mal à qui nous en fait.

DANS une autre occaſion Émile voit un homme en colère : vous lui dites, *ce pauvre homme eſt malade, il eſt dans un accès de fievre.* Qu'eſt-ce que la fièvre ? Docteur, prenez garde : ſi vous la définiſſez bien, ce n'eſt plus la colère, & vous trompez Émile : ſi vous la définiſſez mal, vous le trompez encore. Quelque réponſe que vous faſſiez à toutes ces chicanes, elle ſera bonne pour nous, ſi elle eſt ſenſée.

IL ſeroit poſſible d'en faire autant de quelques autres leçons que vous donnez à votre élève dans l'âge où vous ne croyez pas qu'il puiſſe voir le monde autrement que comme un globe de carton ; mais ces leçons n'en ſeroient pas moins bonnes. Il en eſt de même des Fables de la Fontaine & des autres moyens d'inſtruction : pour les rendre utiles à l'enfant, il faut d'abord lui en faciliter l'intelligence : ce qui peut très-bien ſe faire ſans épuiſer toutes les queſtions qui peuvent avoir rapport à chaque mot. Les hommes faits ne pourroient même converſer entre eux, s'il leur falloit pour cela des idées complettes des choſes. L'eſprit de l'enfant eſt une jeune plante qui tire d'abord peu de ſucs nourriciers : mais ſucceſſivement elle en abſorbe à proportion qu'elle s'accroît : une idée en amene une autre, un raiſonnement trace la route à un ſecond. Enfin cette ſoupleſſe admirable, dont la nature a pourvu le cerveau des enfans, les rend propres à paſſer rapidement d'une notion imparfaite à une autre qui leur préſente plus de faces de l'objet qu'ils n'avoient d'abord qu'entrevu. Vous refuſez le nom de mémoire à cette facilité de ſe rétracer les impreſſions paſſées : appellez-la comme il vous plaira ; elle n'exiſte pas moins.

ENFIN, votre Émile atteint un âge qui le rappelle malgré vous à cette ſociété, dont vous combattiez d'abord la conſtitution originelle & légitime, la confondant avec les abus qu'elle proſcrit. Par grace vous le placez au milieu de nous : il faut qu'il y joue un beau rôle : & quel rôle plus noble que celui de philoſophe vertueux ? Qu'Émile doive être ou ne point être ce perſonnage que vous deſſinez avec complaiſance, il n'en eſt pas moins vrai que le modèle offre des traits que nous reſpectons. Si

nous ſommes auſſi vicieux, auſſi mépriſables que vous l'imaginez; nous ſommes au moins plus amis de la vertu que vous ne le croyez. Votre Émile ſe rapproche donc quelquefois de nous; & alors il nous paroît dans l'ordre. Vous voyez que nous ne ſommes pas toujours en proie aux préjugés.

» A douze ou treize ans, dites-vous, les forces de l'enfant ſe » développent bien plus rapidement que ſes beſoins. . . . Il ſe voit » par-tout entouré de tout ce qui lui eſt néceſſaire; aucun be- » ſoin imaginaire ne le tourmente; l'opinion ne peut rien ſur » lui; ſes deſirs ne vont pas plus loin que ſes bras. " Cette évaluation reſpective des forces & des beſoins, tant réels qu'imaginaires des enfans, eſt-elle bien juſte? Nous ne voyons pas que vous ayez ſuffiſamment fondé l'exiſtence de cette ſupériorité de forces qui ſeroit effectivement à deſirer. Il eſt vrai que votre Émile en ſera moins éloigné: mais ce rapport de ſes forces à ſes deſirs dépend preſqu'entiérement du concours des circonſtances particulières que vous ſuppoſez & qui ſe trouvent rarement réunies. Vous choiſiſſez votre Émile d'une bonne ſanté, d'un eſprit médiocre; il eſt fils d'un père riche; il ne lui manque qu'un ſuperflu qu'il ne connoît pas; ſéqueſtré du ſpectacle des paſſions humaines, il ne peut guères puiſer de lumières dangereuſes que dans les fautes de ſon maître; & vous l'avez demandé ce maître tel qu'il en exiſte peu. Tout l'avantage qu'il tire de votre méthode eſt l'ignorance qui devient un bien pour lui, mais qui ſeroit funeſte au plus grand nombre. Si votre Émile étoit pauvre, valétudinaire, d'un eſprit foible & borné, ou vif, impétueux & précoce; s'il étoit au milieu de ſes ſemblables; tranchons le mot, s'il étoit ſollicité, entraîné, corrompu de bonne heure par le charme de l'exemple, par l'appas ſéducteur du vice; tout votre édifice ſe diſſiperoit en fumée.

J'AI donc eu raiſon, direz-vous, d'adopter le plan que je propoſe; & c'eſt un grand malheur pour vos enfans, d'être expoſés à tant d'occaſions dangereuſes qui font éclorre dans leurs cœurs le germe funeſte des paſſions, & y portent le feu des deſirs vicieux. Oui, c'eſt un malheur, & votre méthode n'en eſt pas plus adaptée au bien général; parce qu'il n'eſt poſſible que de remé-

dier aux ſuites du danger. Dépend-il de ceux qui naiſſent dans le ſein de la ſociété, de ſe ſouſtraire aux rapports de l'homme ſocial? Diſpoſons de bonne heure notre tendre jeuneſſe à ſortir victorieuſe du torrent qui l'environne; c'eſt tout ce que nous pouvons, & ce que nous ne ferions pas en ſuivant votre marche. S'il eſt au-deſſus des forces humaines de diſſoudre la ſociété pour jamais, d'extirper la racine du vice & des abus; s'il eſt impoſſible d'éloigner le plus grand nombre des jeunes gens de l'air contagieux que la perverſité de l'homme a répandu ſur toute la terre au mépris de la loi divine & des bonnes inſtitutions ſociales; vous aurez toujours voyagé dans le pays des chimères (comme vous le dites vous-même en plaiſantant) toutes les fois que vous aurez eu beſoin de ſuppoſer votre élève hors de l'état actuel des choſes; ou bien ce que votre méthode peut avoir d'utile, ſe reſtreindra à quelques cas extraordinaires, & il ſera conſtamment faux que le préjugé ſeul nous empêche de l'adopter.

Vous avez mieux aimé dans le premier âge, perdre du temps que de le mal employer; l'un vaut l'autre effectivement: mais, comme nous avons déja eu occaſion de l'obſerver, vous prolongez un peu trop la dureté de ce premier âge, où l'enfant, ſelon vous, n'eſt ſuſceptible d'aucune inſtruction relative à ſes devoirs ou à ſes beſoins futurs. Sans rappeller ici les raiſons que nous avons déja oppoſées à toutes ces propoſitions, qui tendent à prouver que les enfans ſont de pures machines juſqu'à l'âge de dix à douze ans, & qu'il eſt impoſſible avant cette époque de leur faire prendre des notions juſtes des choſes, il ſuffira de tirer des inductions de ce que vous dites vous-même quand vous vous donnez la peine de réfléchir ſur vos aſſertions. » Songez, dites-vous, que (dans le » ſecond âge) les paſſions approchent, & que, ſitôt qu'elles frap» peront à la porte, votre élève n'aura plus d'attention que pour » elles. " Voulez-vous que nous vous faſſions part des réflexions qu'auroit produit chez nous ce raiſonnement? Les voici. D'abord il faut jetter mon plan au feu; enſuite ou me taire, ou en tracer un autre. Pourquoi cela? Je viens de dire que, pour inſtruire l'enfant, il ne falloit pas attendre l'âge des paſſions: je répète à cha-

que page que l'homme corrompt l'homme ; & quand l'enfant n'apporteroit pas en naiſſant le germe du vice & des erreurs, il en trouve le ſpectacle étalé à ſes yeux dès qu'ils peuvent s'ouvrir : mais il eſt clair que preſque tous les élèves ne peuvent être placés ailleurs que dans le ſein de la ſociété : les paſſions livrent donc, généralement parlant, des aſſauts à leurs cœurs plutôt que je ne le ſuppoſe ; & quand la contagion ne ſe comuniqueroit pas à tous d'auſſi bonne heure, il n'en ſeroit pas moins imprudent de ne pas prévenir le danger. J'ai donc eu tort d'oublier que le plus grand nombre des enfans eſt néceſſairement dans le cas de ces caractères violens & précoces qu'il faut, ſelon mes propres expreſſions, ſe hâter de faire hommes ?

Il nous paroît raiſonnable, ainſi qu'à vous, de tourner d'abord l'attention de l'élève ſur les phénomènes de la nature que peut atteindre ſa foible vue. Outre que ces connoiſſances lui découvriront ſes rapports naturels & primitifs avec les êtres qui l'environnent, elles ſont très-propres à faire naître chez lui la curioſité & le deſir d'apprendre. Nous conviendrons encore ſans peine que, pour nourrir cette curioſité, il ne faut pas ſe preſſer de la ſatisfaire : c'eſt un principe avoué par tous les inſtituteurs qui connoiſſent le vrai but de leur fonction. Il eſt hors de doute auſſi que l'on doit mettre les queſtions à la portée de l'enfant ; mais quand vous ajoutez qu'il faut les lui laiſſer réſoudre, ne donnez-vous pas dans Scylla pour vous éloigner de Carybde ? Vous voulez que l'enfant ne ſache rien parce qu'on le lui a dit, mais parce qu'il l'a compris lui-même ; qu'il n'apprenne pas la ſcience, mais qu'il l'invente. Entre le ſilence & la précipitation à lever les difficultés, n'y a-t-il pas une route moyenne à ſuivre ? Sans favoriſer la pareſſe, ne pouvons-nous ſoulager la foibleſſe ? Faiſons naître les queſtions à propos, choiſiſſons-en les objets ; que la façon de les propoſer excite l'attention de notre élève : ſi de lui-même il cherche à découvrir, s'il nous interroge ; ſaiſiſſons bien le ſens de ſa demande ; habituons-le à l'énoncer en termes clairs & précis, & fixons-le autour du point de la queſtion. Mais dans tous les cas, ſouvenons-nous que ſon attention eſt un arc foible

& délicat, qui ne ſoutient qu'une légère tenſion, ſur-tout quand l'objet qu'elle enviſage eſt de la nature à ne produire dans l'eſprit de l'enfant qu'un intérêt médiocre : exerçons les forces du jeune homme & n'en abuſons pas : examinons bien juſqu'où elles peuvent aller, & n'en exigeons pas trop, ſi nous voulons en tirer parti : mettons-le ſur la voie de la ſolution ; point d'étalage pédanteſque, mais point de taciturnité, point d'inaction de notre part ; préſentons par degrés le flambeau de la vérité. Si la première tentation ne l'éclaire pas ſur tous les rapports que vous avez expoſés à ſes yeux, au moins en ſaiſira-t-il quelques-uns : un ſecond eſſai, adroitement ménagé, ſuffira peut-être pour lui donner la vraie notion de la choſe. Ce qu'il ſaura de cette façon, vous le lui aurez dit ; mais il le ſaura parce qu'il le comprendra lui-même : il aura *appris la ſcience*, mais en ſuivant la marche de ceux qui l'inventent, ſans avoir eu l'embarras rebutant de choiſir, entre une multitude de routes, celle qui mene à la découverte du vrai. Ce n'eſt point là ſavoir & croire ſur parole : ce n'eſt pas non plus perdre le temps en ſimagrées, de la part du maître, & en efforts toujours pénibles & le plus ſouvent infructueux de la part du diſciple. Il y a de l'imprudence dans une courſe trop précipitée, & de la maladreſſe dans une marche trop lente.

POURQUOI initier ſi tard votre Émile dans les ſciences ? Pourquoi attendre ſi long-temps à lui donner les notions morales qu'il peut ſaiſir ? » C'eſt, dites-vous, qu'il y a de l'ineptie à exiger des » enfans qu'ils s'appliquent à des choſes qu'on leur dit *vaguement* » être pour leur bien, ſans qu'ils ſachent quel eſt ce bien ; c'eſt » qu'il n'y a que des objets purement phyſiques qui puiſſent les » intéreſſer : rien n'eſt bien pour eux que ce qu'ils ſentent être » tel ; vouloir qu'ils ſoient dociles étant petits, c'eſt vouloir qu'ils » ſoient crédules & dupes étant grands. . . . . Pourquoi en- » fin les appliquer aux études d'un âge auquel il eſt ſi peu sûr » qu'ils parviennent ? " Il eſt étonnant qu'un homme d'eſprit ſe ſoit repoſé ſur tout cela comme ſur de bonnes raiſons. Quel eſt le maître » qui exige de ſes élèves qu'ils s'appliquent à des choſes » qu'il leur dit *vaguement* être pour leur bien ? " Et quel eſt l'inſ-

tituteur ſenſé qui ne cherche pas à les convaincre au moins de l'utilité des choſes auxquelles il les veut porter? Il a beau faire, les objets purement phyſiques les intéreſſeront toujours plus que les objets moraux & de pure ſpéculation : qu'y a-t-il d'étonnant à cela? N'eſt-ce pas la foibleſſe des hommes faits ainſi que des enfans? Vous convenez qu'il eſt aiſé de convaincre un enfant que ce qu'on veut lui enſeigner eſt utile; » mais ce n'eſt rien de » le convaincre, ajoutez-vous; ſi l'on ne ſait le perſuader. " Commençons par la conviction, & contentons-nous d'abord; qu'en arrivera-t-il? Suppoſons nos élèves parvenus à l'âge où vous croyez votre Émile capable de ſentir l'utilité des choſes; imaginez-vous qu'ils ſoient alors moins ſuſceptibles de perſuaſion? Au contraire, accoutumés à diſtinguer, d'une façon plus nette & plus étendue que lui, les qualités tant abſolues que relatives de leurs actions, ils ſeront plus diſpoſés à ſentir ce que c'eſt que rectitude & utilité. Ils ne ſont donc pas en retard de ce côté-là; & l'acquis des connoiſſances ſpéculatives & morales leur donne l'avantage ſur lui. Nos élèves ſentiront qu'ils ſont heureux d'être inſtruits, tandis que le vôtre en ſera encore à deſirer de l'être : ils ſeront plus avancés que lui pour eux-mêmes & pour le bien de la ſociété.

QUE l'on vous demande s'il ſera temps d'apprendre ce qu'on doit ſavoir, quand le moment ſera venu d'en faire uſage : » je » l'ignore, dites-vous; ce que je ſais, c'eſt qu'il eſt impoſſible de » l'apprendre plutôt. " C'eſt-là ſe tromper; nous vous l'avons déja fait voir. » Nos vrais maîtres ſont l'expérience & le ſentiment. " C'eſt donc là votre preuve? Elle n'eſt pas de bon aloi. Jamais rien ne nous frappe ſi intimement que ce qui nous eſt connu par la voie de l'*expérience* & du *ſentiment;* & cela n'eſt pas particulier à l'enfance; mais les impreſſions que font ſur nous les autres connoiſſances, pour n'être pas auſſi vives, n'en ſont pas moins réelles & lumineuſes. Un maître *expérimenté* & qui *ſent* bien les choſes, inſinue plus ou moins ſes affections dans le cœur de ſon diſciple, en même temps qu'il éclaire ſon eſprit. C'eſt tout ce que peut un homme ſur les facultés d'un autre homme, & tout ce qui ſuffit pour l'éducation. Pourquoi craignez-vous auſſi qu'en

qu'en rendant les enfans dociles, on ne les dispose à être crédules & dupes dans un âge plus avancé? Ne profitons-nous pas de cette docilité même pour leur apprendre à distinguer le vrai du faux, & à n'être dupes ni d'eux-mêmes, ni des autres? Un bon instituteur donnant pour certain ce qui l'est, & pour probable ou douteux ce qui n'est qu'opinion, quel risque y a-t-il que dans les premiers temps le jeune homme juge quelquefois d'après lui? Le temps & la réflexion lui approprieront ces connoissances.

EXAMINONS un peu comment vous vous y prenez pour initier votre Émile dans les sciences. Vous n'avez plus de temps à perdre; &, de votre aveu même, vous n'en avez pas assez pour faire tout ce qui seroit utile. Ce n'est donc plus la saison d'aller à pas de tortue; & votre élève plus robuste peut soutenir une marche plus prompte & plus suivie. » Pourquoi aller chercher, » dites-vous, des globes, des sphères, des cartes pour apprendre » la géographie aux enfans? Que de machines! Que ne commen- » cez-vous par lui montrer l'objet même, afin qu'il sache au » moins de quoi vous lui parlez? " *Hé bien! Nous avons tort*; enseignez-nous donc une méthode plus sûre, plus courte & plus facile. Mais, quelle lenteur dans celle que vous proposez! Et que de machines d'une autre espèce, à votre tour, pour donner la première leçon de cosmographie! Il faut tout l'intervalle de Noël à la saint Jean pour apprendre à votre Émile que le soleil ne se lève pas toute l'année au même endroit. Mais » il aura vu les » choses au moins de ses propres yeux." C'est fort bien fait, & nos élèves seroient fort à plaindre si leurs maîtres ne savoient aussi leur faire ouvrir les yeux à propos. Heureusement notre méthode n'interdit pas l'usage de la vue; & elle a par-dessus la vôtre l'avantage de faire apprendre plus de choses & aussi-bien, en moins de temps. Vous supposez le maître instruit, connoissant sa besogne, & le disciple à l'âge de l'entendre : nous le supposons aussi, & il est constant que cet âge arrive plutôt que vous ne le croyez.

VOUS sentez vous-même que votre façon d'instruire ne donnera à votre Émile qu'un petit nombre de connoissances : » mais » quand l'enfant ne sauroit rien, peu importe, dites-vous, pourvu

» qu'il ne ſe trompe pas, & je ne mets des vérités dans ſa tête » que pour le garantir des erreurs qu'il apprendroit à leur place..." C'eſt le but que nous nous propoſons auſſi, & nous ſavons bien que nos jeunes gens ne ſeront pas des ſavans en ſortant de nos mains; mais nous multiplions leurs connoiſſances pour les mettre à l'abri de cette multitude d'erreurs où ils peuvent donner, & que vous avez ſoin d'exagérer. Prouvez-nous bien qu'il eſt des erreurs dans leſquelles Émile ne tombera point, & dont notre méthode ne peut garantir. Quand nous parlons de notre méthode, remarquez bien qu'il s'agit de celle qui doit embraſſer un bon inſtituteur, qui connoît les abus que la négligence ou d'autres cauſes ont introduits dans l'éducation actuelle, & qui ſait éviter les extrêmes : cette méthode eſt bien éloignée de la vôtre.

» SI-TÔT que l'enfant peut diſcerner ce qui eſt utile & ce qui » ne l'eſt pas, il importe, dites-vous, d'uſer de beaucoup de mé- » nagement & d'art pour l'amener aux études ſpéculatives. Vou- » lez-vous, par exemple, qu'il cherche une moyenne proportion- » nelle entre deux lignes? Commencez par faire en ſorte qu'il » ait beſoin de trouver un quarré égal à un rectangle donné : s'il » s'agiſſoit de deux moyennes proportionnelles, il faudroit d'abord » lui rendre le problême de la duplication du cube intéreſſant, &c." Notez bien qu'il s'agit de l'inſtant où l'enfant commence à diſcerner ce qui eſt utile & ce qui ne l'eſt pas; qu'il eſt queſtion de l'*amener* aux études ſpéculatives; que juſqu'à ce moment, qui eſt à-peu-près l'âge de douze ans, vous conſentez qu'il ne ſache pas même *diſtinguer ſa main droite de ſa main gauche.* Quelqu'un pourroit imaginer que cet enfant ne doit commencer, par exemple, que par le rudiment du calcul. Point du tout : il eſt ignorant; mais ſon introduction dans le ſanctuaire des ſciences eſt un pas de géant : il prélude par la ſolution d'un problême qui a occupé les plus grands géomètres pendant pluſieurs ſiecles. Que l'on paſſe rapidement ſur cet endroit, quatre lignes au-delà on aura dans la tête qu'effectivement l'enfant a réſolu le problême de la duplication du cube. Ce n'eſt-là qu'un tour de cette eſpèce : on en trouvera mille.

» Je hais les livres. " Vous en faites tant & de ſi bons, M. Rouſſeau ! Comment ! vous guériſſez la peſte par la peſte ! Et le trait de Robinſon Cruſoé eſt-il aſſez plaiſant ? S'il faut abſolument des livres pour votre élève, c'eſt le roman de Robinſon que vous lui donnerez pour débuter dans ſes études : » ſeul il compoſera » pendant long-temps toute ſa bibliothèque. " Le récit du ſéjour de Robinſon dans ſon Iſle, eſt la partie ſur laquelle vous le fixez : c'eſt effectivement la plus frappante. Mais y avez-vous bien réfléchi ? Cet endroit eſt pernicieux pour votre Émile. 1°. Vous craignez qu'un vers de *la Fontaine* ne rende ſon ſtyle lâche & diffus : la narration de Robinſon offre ſes défauts d'un bout à l'autre, & eſt de plus dépourvue de correction. Vous lui donnerez une nouvelle forme ? Tout eſt dit pour cet article. 2°. Robinſon dans l'eſpace de 200 pages répète 60 fois le nom de Dieu : Émile, à l'âge dont il s'agit, ne peut encore, ſelon vous, en entendre parler ſans danger. Quand vous l'aurez ajuſté à votre guiſe, Émile y trouvera de temps à autre quelques bonnes maximes qu'il pourroit trouver ailleurs ; mais le fruit principal de cette étude, ſera de lui apprendre à ſe tirer tel quel d'accidens uniques, que *probablement* il n'aura pas à eſſuyer. C'eſt-là bien plus mal procéder que ceux à qui vous reprochez d'appliquer leurs élèves aux études d'un âge auquel ils ne parviendront *peut être* pas.

Votre ouvrage eſt un fond inépuiſable de réflexions : mais il faut à la fin vous quitter, & nous ne pouvons que parcourir les objets principaux. Encore un mot. Sans examiner ſi vous êtes fondé à prophétiſer des révolutions prochaines, & s'il eſt néceſſaire que tous les enfans apprennent un art méchanique, nous conviendrons avec vous qu'il ne peut être que très-utile de leur fournir le moyen de ſe délaſſer des travaux de l'eſprit par les exercices du corps. Il eſt très-certain qu'il faut auſſi leur faire connoître l'*à quoi bon* ſur tout ce qu'ils font, & le *pourquoi* ſur tout ce qu'ils croient ; & qu'il s'agit moins d'en faire des ſavans que de les introduire dans la vraie route des connoiſſances utiles & néceſſaires. La prudence dicte encore qu'aux approches de la

puberté on ſoit plus attentif que jamais à ne leur offrir que des objets qui répriment l'activité de leurs ſens, & à choiſir leurs ſociétés, leurs occupations & leurs plaiſirs. Le ſoin que vous prenez de leur inſpirer des ſentimens d'humanité en les introduiſant dans le monde, fait honneur à votre cœur. Que les maitres apprennent auſſi de vous à profiter du feu de l'adoleſcence pour s'attacher les jeunes gens par les liens de l'amitié. S'il leur paroit quelquefois néceſſaire d'expoſer leurs élèves aux dangers de la ſociété, pour leur apprendre à s'en garantir, & pour les corriger de la vanité, qu'ils obſervent, comme vous, de conſulter les circonſtances, de prévoir les ſuites, & de fixer les événemens au point utile : qu'ils leur faſſent enviſager les conſéquences de leur chûte avant qu'elle arrive ; & qu'ils les relevent avec bonté. Qu'Émile enfin regarde comme un déſordre, que dans une machine les reſſorts principaux n'exercent leur force que pour écraſer les plus foibles, mais qu'il ſache auſſi qu'en même temps que tout homme doit s'occuper des bonnes actions qui ſont à ſa portée, il doit ſe tenir à ſa place pour conſpirer à l'harmonie générale. L'humanité eſt de tous les états ; mais la fonction de chacun n'eſt pas, par exemple, celle de défenſeur des loix & de protecteur public des opprimés. Le monde phyſique expoſe à nos yeux le tableau des gradations qui doivent entretenir l'harmonie dans le monde ſocial.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE.

TOUT eſt intéreſſant dans l'ouvrage dont nous allons parler. Le ſujet eſt un des plus nobles & des plus importans qu'on puiſſe traiter; & l'auteur, un des plus célèbres écrivains du ſiècle. Nos lecteurs nous reprocheront peut-être notre lenteur à les entretenir; mais lorſque, d'un côté, un zèle reſpectable & une politique néceſſaire lançoient des foudres contre l'auteur; lorſque, de l'autre, la ſuperſtition & l'envie triomphoient de le voir ſuſpect & criminel; étoit-ce à nous à chercher à le juſtifier? Moins téméraires & moins dangereux, nous n'aurions point balancé à en entretenir nos lecteurs : tâchons cependant de préſenter ce traité ſous un jour nouveau; nous ne le montrerons qu'en philoſophes, & reſpectueux également pour le ſanctuaire & pour le trône, trop convaincus de notre foibleſſe pour toucher à ces redoutables objets, nous laiſſerons les hommes d'État venger l'État, le Miniſtre de l'Autel venger l'Autel : nous nous réſerverons uniquement ce qui eſt du reſſort de la raiſon & de l'expérience.

M. Rouſſeau diſtingue trois ſortes d'éducations : „ elle nous vient, dit-il, de la nature, ou des hommes, ou des choſes. Le développement interne de nos facultés & de nos organes, eſt l'éducation de la nature; l'uſage qu'on nous apprend à faire de ce développement, eſt l'éducation des hommes; & l'acquis de notre propre expérience ſur les objets qui nous affectent, eſt l'éducation des choſes. " Il en conclut que chacun de nous eſt formé par trois ſortes de maîtres. Le diſciple dans lequel leurs diverſes leçons ſe contrarient, eſt mal élevé, & ne ſera jamais d'accord avec lui-même : celui dans lequel elles tombent toutes ſur les mêmes points, & tendent aux mêmes fins, va ſeul à ſon but, & vit conſéquemment : celui-là ſeul eſt bien élevé. De ces trois éducations, celle de la nature ne dépend point de nous; les autres en dépendent à certains égards. Or, il eſt naturel de régler les autres ſur celle à laquelle nous ne pouvons rien. C'eſt donc ſur

l'éducation de la nature qu'il faudroit diriger les deux ſuivantes : être homme, c'eſt-là ce que veut enſeigner notre philoſophie ; il ne veut faire de ſon élève un être, ni de telle condition, ni de telle ſecte, ni de telle patrie, ni de tel pays ; il veut lui apprendre à vivre, c'eſt-à-dire, à faire uſage de ſes organes, de ſes ſens, de ſes facultés, de toutes les parties de lui-même qui lui donnent le ſentiment de ſon exiſtence. En un mot, c'eſt l'homme naturel qu'il enviſage, indépendamment de cette foule de préjugés & de conventions biſarres dont la ſociété abonde. Ainſi le géomètre calcule les forces mouvantes, & aſſigne les effets qui doivent en ſuivre, ſans faire attention aux frottemens & autres cauſes ſecondes qui dérangeront ſon calcul. Tel eſt le but de M. Rouſſeau ; tel eſt l'eſprit qui règne dans ſon livre. Toutes les fois qu'on s'écartera de ce point de vue, où l'on ceſſera de l'entendre, ou bien on le calomniera.

NOTRE philoſophe prend l'homme dès ſa naiſſance, & il ſe plaint que dès ce moment, on le charge de chaînes. La coutume du maillot lui paroit funeſte. Il voit que dans les pays où l'on n'a pas pris ces précautions, les hommes ſont tous grands, forts, & bien proportionnés. Notre uſage lui ſemble tout propre à former des gens contrefaits. Il recherche l'origine de ce préjugé : il croit la trouver dans la délicateſſe de nos femmes, qui, dédaignant de nourrir leurs enfans, les confient à des mercénaires ; celles-ci, qui n'ont que l'intérêt pour but, garottent un enfant, pour s'épargner le ſoin de le veiller. Il s'élève ici contre cet abus. „ Tout vient, dit-il, ſucceſſivement de cette dépravation : tout l'ordre moral s'altère ; le naturel s'éteint dans tous les cœurs ; l'intérieur des maiſons prend un air moins vivant ; le ſpectacle touchant d'une famille naiſſante n'attache plus les maris, n'impoſe plus d'égards aux étrangers : on reſpecte moins la mère dont on ne voit pas les enfans ; il n'y a point de réſidence dans les familles ; l'habitude ne renforce plus les liens du ſang ; il n'y a plus ni pères, ni mères, ni enfans, ni frères, ni ſœurs ; tous ſe connoiſſent à peine ; comment s'aimeroient-ils ? " A ce tableau il fait ſuccéder celui des plaiſirs vertueux que feroit naitre dans ſa famille

une mère qui ſeroit docile à une des premières loix & des plus ſacrées de la nature. N'y gagnât-elle que plus de tendreſſe de la part de ſes enfans, quel bien plus précieux pour elle! Accoutumé à ne voir, pendant ſes premières années, qu'une ſeconde mère, le cœur de l'enfant parle bien plus haut pour celle-ci. Le moyen que l'on prend pour empêcher ce ſentiment, qui eſt de rebuter la nourrice, quand elle vient voir ſon nourriçon, ne fait point un fils tendre, mais un homme ingrat. M. Rouſſeau exige du père des devoirs qui ne ſont pas moins auſtères. Il veut que celui qui a donné la vie, ſe charge de la rendre utile à la ſociété. Nulles affaires, nulles infirmités ne peuvent l'empêcher de remplir cette partie eſſentielle de ſon rôle. Si cependant il ſe croit avec quelque fondement dans une impoſſibilité abſolue d'y ſatisfaire, il faut qu'il ſe faſſe un ami. Ce titre ſacré peut ſeul lui répondre d'un bon gouverneur. „ Un gouverneur! s'écrie notre philoſophe, ô quelle ame ſublime! . . . En vérité, pour faire un homme, il faut être ou père, ou plus qu'homme ſoi-même. " Perſuadé qu'il eſt hors d'état de remplir cette place, M. Rouſſeau veut du moins eſſayer d'en tracer l'idée. Dans cette vue, il prend le parti de ſe donner un être imaginaire; il s'en charge dès le berceau. Il ne demande point un eſprit extraordinaire dans l'élève qu'il veut former; il le ſuppoſe né dans des climats tempérés, parce que ce n'eſt que dans ces climats que les hommes ſont tout ce qu'ils peuvent être. Il choiſit un riche, *parce qu'il ſera sûr du moins d'avoir fait un homme de plus; au lieu qu'un pauvre peut devenir homme de lui-même.* Par la même raiſon il ne ſera pas fâché que cet élève, qu'il appelle Émile, ait de la naiſſance; *ce ſera toujours une victime arrachée aux préjugés.* Enfin il veut que ſon pupille n'obéiſſe qu'à lui, & qu'on ne les ôte jamais l'un à l'autre que de leur conſentement. Telle eſt la baſe du traité qu'il fait avec la famille; traité qui ſuppoſe encore un accouchement heureux, un enfant vigoureux & ſain; car enfin il ne veut point ſe charger d'un enfant cacochyme; ſelon lui, un corps débile affoiblit l'ame. Après ce principe preſque toujours démenti par l'expérience, il attaque vivement la médecine, dont il ne veut point diſtinguer l'utilité d'avec les abus. Il paſſe à la néceſſité d'une nourrice, & ſi la mère conſent

à remplir ce devoir, il l'en félicite ; mais le gouverneur ne lui donne pas moins ſes *directions* par écrit. Si, comme il arrive preſque toujours, il faut une nourrice étrangère, il commence par la bien choiſir. Une nourrice nouvellement accouchée lui paroit préférable pour un enfant nouveau né. Il la demande encore auſſi ſaine de cœur que de corps. Il blâme l'attention qu'on a de la nourrir beaucoup mieux qu'à ſon ordinaire ; il ſouhaite ſeulement qu'elle prenne des alimens un peu plus ſubſtanciels. Il deſireroit qu'elle fit uſage des végétaux ; & ſi on lui objecte que le lait qui en eſt formé s'aigrit aiſément, il répond qu'il eſt bien éloigné de regarder le lait aigri comme une nourriture malſaine. Ce n'eſt point à la ville qu'Émile ſera nourri ; mais dans la maiſon ruſtique de ſa nouvelle mère, & ſon gouverneur l'y ſuivra.

Le ſoin de laver l'enfant immediatement après l'accouchement, & celui de renouveller ſouvent l'uſage du bain, occupe enſuite notre philoſophe ; il preſcrit même de parvenir par gradation juſqu'au point de laver été & hiver les enfans à l'eau froide & même glacée. On l'a déja vu crier contre le maillot ; il y revient, & en donne une nouvelle raiſon, qui eſt que, quand un enfant eſt libre, on voit plus aiſément quand il eſt ſale, & on a plus de facilité pour le nettoyer.

L'éducation de l'homme commence à ſa naiſſance : avant de parler, avant d'entendre, il s'inſtruit déja : tel eſt le principe de M. Rouſſeau, qui met le gouverneur dans la néceſſité d'épier tous les mouvemens de l'enfance. Dès que l'enfant commence à diſtinguer les objets, il importe de mettre du choix dans ce qu'on lui montre. On peut dès-lors lui préſenter des animaux d'une nature biſarre ou hideuſe, qui, s'ils étoient reculés de ſes yeux pendant les premières années, deviendroient un jour l'objet de ſon effroi, mais qui, rapprochés avec prudence, ne ſeront inſenſiblement que ſes jouets.

L'enfant n'étant attentif qu'à ce qui affecte naturellement ſes ſens, lui préſenter ſes ſenſations dans un ordre convenable, c'eſt préparer ſa mémoire à les fournir un jour dans le même ordre

à

à ſon entendement. Il faut donc le laiſſer toucher, manier tout ce qu'il deſire, & lui permettre de ſe familiariſer avec ces ſources de nos penſées. On doit cependant prendre garde qu'il ne s'imagine que ſes mouvemens auxquels on ſe prête, ne ſoient des actes d'orgueil & d'empire. Auſſitôt qu'il commence à connoître les diſtances, il faut le porter, non comme il lui plait, mais comme il plaît au gouverneur.

Les cris, les pleurs, les geſtes, voilà l'unique langue que parloient les premiers hommes; telle eſt l'unique langue des enfans. Mais leurs geſtes ne ſont point dans leurs foibles mains, ils ſont ſur leur viſage : le ſourire, le deſir, l'effroi y naiſſent & paſſent comme autant d'éclairs. Leurs pleurs, ſignes de leurs chagrins, doivent être écoutés; on doit bien ſe garder de les exciter jamais : mais il faut auſſi ne leur pas obéir toujours. Les premiers pleurs des enfans, dit notre auteur, ſont des prieres : ſi on n'y prend garde, elles deviennent des ordres. Ces marques d'orgueil, de fureur & de vengeance; en un mot, tous ces vices qui ſemblent percer dans un enfant, ont donné lieu de croire à pluſieurs philoſophes, que l'homme naiſſoit méchant. M. Rouſſeau rejette cette calomnie dont on flétrit le plus bel ouvrage de la nature, & ne voit dans tous ces mouvemens du premier âge que le deſir d'activité & le beſoin d'eſſayer ſes forces. Si l'enfant paroît avoir du penchant à détruire, ce n'eſt point par méchanceté; c'eſt que l'action qui détruit, étant plus rapide, convient mieux à ſa vivacité. De tout cela, notre auteur tire quatre maximes. *Laiſſer aux enfans l'uſage de toutes les forces que la nature leur donne, & dont ils ne ſauroient abuſer. Les aider & ſuppléer à ce qui leur manque, ſoit en intelligence, ſoit en force dans tout ce qui eſt du beſoin phyſique. Dans les ſecours qu'on leur donne, ſe borner uniquement à l'utilité réelle, ſans rien accorder à la fantaiſie, c'eſt-à-dire, au deſir ſans raiſon. Étudier avec ſoin leur langage & leurs ſignes, afin que dans un âge où ils ne ſavent pas diſſimuler, on diſtingue dans leurs devoirs ce qui vient immédiatement de la nature, & ce qui vient de l'opinion.* Voilà quatre maximes eſſentielles dont l'eſprit eſt de donner aux enfans plus de liberté vérita-

ble & moins d'empire, de leur laiſſer plus faire par eux-mêmes ; & moins exiger d'autrui.

LE ſevrage exerce enſuite les réflexions de notre auteur ; il croit qu'on sèvre trop tôt les enfans : ſelon lui, le temps véritable eſt l'*éruption* des dents ; mais il ne veut pas que, pour faciliter cette *éruption*, on ſe ſerve de corps durs, qui rendent les gencives plus calleuſes, préparent un déchirement plus pénible ; il préfère des matières molles, qui cèdent, où la dent s'imprime.

L'USAGE de parler beaucoup aux enfans, ne plaît pas à notre obſervateur ; il demande que les premières articulations qu'on leur fait entendre, ſoient rares, faciles, diſtinctes, ſouvent répétées ; & que les mots qu'elles expriment, ne ſe rapportent qu'à des objets ſenſibles qu'on peut montrer. La malheureuſe facilité que nous avons à nous payer de mots que nous n'entendons point, dit-il, commence plutôt qu'on ne penſe. La manie qu'on a de faire parler des enfans trop tôt, eſt cauſe, ſelon lui, qu'ils parlent plus tard, & plus confuſément. L'extrême attention qu'on donne à tout ce qu'ils diſent, les diſpenſe de bien articuler. L'eſſentiel eſt de bien reſſerrer, le plus qu'il eſt poſſible, le vocabulaire de l'enfant. C'eſt un très-grand inconvénient qu'il ait plus de mots que d'idées, qu'il ſache dire plus de choſes qu'il n'en fait penſer. Si les payſans ont en général l'eſprit plus juſte que les gens de ville, M. Rouſſeau l'attribue à la moindre étendue de leur dictionnaire. *Ils ont peu d'idées, mais ils les comparent très-bien.*

NOUS voici au ſecond terme de la vie, celui auquel proprement finit l'enfance. Dans cette époque, ſouffrir eſt la première choſe qu'on doit apprendre ; c'eſt celle qu'on aura un jour le plus grand beſoin de ſavoir. M. Rouſſeau fait main-baſſe ſur tout cet attirail de bourlets, de paniers roulans, de charriots, de liſières dont on arme l'enfance contre les dangers. Au lieu de laiſſer croupir Émile dans l'air uſé d'une chambre, il le mène journellement au milieu d'un pré. *Qu'il y courre, qu'il s'ébatte, qu'il tombe cent fois le jour ; tant mieux*, s'écrie notre gouverneur, *il en apprendra plutôt à ſe relever : le bien être de la liberté rachete beaucoup de bleſ-*

ſures. Conſidérant l'incertitude & la briéveté de la vie humaine, notre philoſophe veut qu'on donne au premier âge tout le bonheur dont il eſt ſuſceptible. „ Aimez l'enfance, dit-il ; favoriſez ſes jeux, ſes plaiſirs, ſon aimable inſtinct. Qui de vous n'a pas regretté quelquefois cet âge où le rire eſt toujours ſur les lèvres, & où l'ame eſt toujours en paix?... Pères, ſavez-vous le moment où la mort attend vos enfans? Ne vous préparez pas des regrets en leur ôtant le peu d'inſtans que la nature leur donne : auſſitôt qu'ils peuvent ſentir le plaiſir d'être, faites qu'ils en jouiſſent. " Mais, dira-t-on, c'eſt le temps de corriger les mauvaiſes inclinations de l'homme. „ Malheureuſe prévoyance, s'écrie encore notre auteur, qui rend un être actuellement miſérable ſur l'eſpoir bien ou mal fondé de le rendre heureux un jour! Ne pourra-t-on jamais diſtinguer la licence de la liberté, & l'enfant que l'on rend heureux, d'avec l'enfant que l'on gâte? " Ici paroît un beau morceau ſur la manière de faire ſon bonheur, dont la baſe eſt cette maxime ſi ſage, de régler toujours ſes deſirs ſur ſes facultés.

C'EST dans la proportion exacte des uns & des autres que conſiſte en effet la félicité réelle. L'homme vraiment libre & heureux ne veut que ce qu'il peut, & fait ce qu'il lui plait. Le grand art eſt de ſavoir reſter à ſa place. L'enfant qui ne connoît pas la ſienne, ne ſauroit s'y maintenir ; c'eſt à ceux qui le gouvernent à l'y retenir. Il ne doit être ni bête, ni homme, mais enfant; il faut qu'il ſente ſa foibleſſe, non qu'il en ſouffre; il faut qu'il dépende, & non qu'il obéiſſe. Il n'eſt ſoumis aux autres qu'à cauſe de ſes beſoins. Nul n'a droit, pas même le père, de commander à l'enfant ce qui ne lui eſt bon à rien.

A l'occaſion de l'eſpèce de dépendance où la foibleſſe du premier âge place les humains, M. Rouſſeau en diſtingue de deux ſortes; la dépendance des choſes, qui eſt de la nature; celle des hommes, qui eſt de la ſociété. La ſeconde détruit la liberté, & engendre ſouvent les vices; la première, n'ayant aucune moralité, ne nuit point à la liberté, & encore moins aux vertus. Maintenir l'enfant dans la ſeule dépendance des choſes, c'eſt ſuivre l'ordre de la nature dans le progrès de ſon éducation. Qu'il ne

ſache ce que c'eſt qu'obéiſſance quand il agit, ni ce que c'eſt qu'empire quand on agit pour lui. Voilà la grande maxime à laquelle s'attache notre obſervateur, & dont il développe les conſéquences. Ainſi les mots d'*obéir* & de *commander* ſont proſcrits du dictionnaire d'Émile, encore plus ceux de *devoir* & d'*obligation*; mais ceux de *force*, de *néceſſité*, d'*impuiſſance* & de *contrainte* y doivent tenir une grande place.

LOCKE, cet illuſtre précepteur du genre humain, veut qu'on raiſonne toujours avec les enfans. Ce n'eſt pas la maxime du Citoyen de Genève. Il craint trop qu'en ſuivant cette méthode, on ne donne aux enfans des idées fauſſes; & la première idée de cette nature eſt l'infaillible germe de l'erreur & du vice. En effet, pour raiſonner avec un enfant ſur un menſonge, par exemple, qu'il a fait, il faut par des nuances déliées, mais néceſſaires, amener ſa foible intelligence juſqu'au premier principe du vrai & du faux, du juſte & de l'injuſte, ou bien ſe contenter de mots qui n'expliqueront rien, & qui ne porteront aucune idée. La dernière méthode en fait un perroquet habitué à articuler des ſons ſans les entendre; la première, qui eſt à peine du reſſort des hommes faits, ſera-t-elle à la portée d'un âge ſi tendre? Le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, dit-il, eſt de faire un homme raiſonnable; & l'on prétend élever un enfant par la raiſon! c'eſt commencer par la fin, c'eſt vouloir faire l'inſtrument, de l'ouvrage. Faites, dit-il plus haut, que tant que votre élève n'eſt frappé que des choſes ſenſibles, toutes ſes idées s'arrêtent aux ſenſations; faites que de toutes parts il n'apperçoive autour de lui que le monde phyſique.

CE paradoxe philoſophique, qui eſt un de ceux qui révoltent dans cet ouvrage, nous paroit de toute vérité. Que M. Rouſſeau nous permette de le préſenter à notre manière. Il eſt évident que rien n'eſt plus dangereux que de donner aux enfans des notions confuſes; parce que, dans une jeune tête, de confuſes, elles deviennent bientôt fauſſes. Il eſt certain que les notions morales ne peuvent être préſentées ſans le concours d'une foule d'autres; parce que la chaîne éternelle qui lie toutes ces vérités, s'étend preſque à l'infini. Il en réſulte que le moindre raiſonnement, le

raiſonnement le plus ſimple, exige néceſſairement un nombre conſidérable d'idées préexiſtantes, & conçues clairement. Or, il eſt avoué que nous ne tirons nos idées que des ſens, que les ſenſations en ſont l'unique & fidèle magaſin. Il eſt donc vrai qu'on ne peut offrir à un enfant le moindre raiſonnement moral, qu'après avoir exercé long-temps ſes ſens à acquérir des idées; ce qui ne peut ſe faire dans le premier âge. Suivons donc la maxime de notre philoſophe, & reculons l'aurore de la raiſon, ſi nous voulons qu'un jour elle éclate ſans nuages.

Il eſt important de rendre les enfans dociles; mais on n'arrivera jamais à ce but en leur prêchant l'obéiſſance. L'art conſiſte à les empêcher de faire ce dont ils doivent s'abſtenir, ſans uſer de défenſe, ſans explication, ſans raiſonnement. Ce qu'on accorde, qu'on l'accorde avec plaiſir au premier mot, ſans ſollicitations, ſans prières, ſur-tout ſans conditions. Qu'on refuſe avec répugnance, mais que tous les refus ſoient irrévocables. La vanité, l'avidité, la crainte, l'émulation même, ſont ici des reſſorts proſcrits; on n'en veut qu'un, c'eſt la liberté bien réglée. En un mot, la première éducation d'Émile ſera purement négative; elle conſiſtera, non point à enſeigner la vertu ni la vérité, mais à garantir le cœur du vice & l'eſprit de l'erreur.

Notre auteur ſe fait une objection dont il s'avoue toute la force. Son élève n'aura-t-il pas continuellement dans le monde le ſpectacle & l'exemple des paſſions d'autrui? Nourrice, laquais, gouvernante, le gouverneur même, ne détruiroient-ils pas cet édifice extraordinaire? M. Rouſſeau convient qu'il ne pourra pas parer à tous les inconvéniens, mais il peut les diminuer. D'abord, le gouverneur, avant d'entreprendre de former un homme, doit s'être fait homme lui-même. Enſuite il faut qu'il ſe rende maître de tout ce qui l'entoure, & pour que cette autorité ſoit ſuffiſante, il s'efforcera de la fonder ſur l'eſtime de la vertu. Troiſiémement, il élevera ſon Émile à la campagne; „loin de la canaille, des valets, les derniers des hommes après leurs maîtres, loin des noires lueurs des villes que le vernis dont on les couvre, rend ſéduiſantes & contagieuſes.” Enfin, ne pouvant empêcher que

l'enfant ne s'inſtruiſe au dehors par des exemples, il bornera toute ſa vigilance à les imprimer dans ſon eſprit ſous l'image qui leur convient. Ainſi le ſpectacle de l'homme en colère ayant frappé Émile, s'il demande ce que c'eſt que cette paſſion, on ne s'amuſera point à lui faire de beaux diſcours; on lui dira ſimplement: *ce pauvre homme eſt malade, il eſt dans un accès de fièvre.* Sur cette réponſe, il ne manquera pas de contracter de bonne heure de la répugnance à ſe livrer aux accès de cette frénéſie. Les autres paſſions ſeront ainſi repréſentées ſous des images analogues à leurs effets, & propres à en dégoûter un jeune cœur.

M. Rouſſeau ſent bien qu'au ſein de la ſociété l'on ne peut amener un enfant à l'âge de douze ans ſans lui donner quelque idée des rapports d'homme à homme, & de la moralité des actions. Mais d'abord il veut qu'on recule ces notions le plus que l'on pourra. En ſecond lieu, il veut que l'on commence à expliquer les devoirs qui ſont envers nous-mêmes. La première idée qu'il prétend faire naitre, eſt celle de la propriété. Pour lui faire concevoir ce mot, il ne va point differter en orateur : il lui inſpire du goût pour le jardinage : il travaille avec lui; il prend poſſeſſion d'un petit coin de jardin, en y plantant des fèves; il laiſſe développer dans ſon cœur ce plaiſir ſecret qui naît à la vue du ſuccès de ſon travail. Les fèves pouſſent, il les arroſe tous les jours, il en chérit le ſpectacle; un beau matin il trouve tout arraché & le terrein bouleverſé. Il crie, il ſe plaint du jardinier qui a fait le coup. Celui-ci ſe plaint à ſon tour de ce que, pour planter de miſérables fèves, on a gâté une place où il avoit ſemé des melons de Malte. De-là naît une converſation entre le gouverneur, l'élève & le jardinier, dans laquelle ſe développent, d'une manière ſimple & à la portée de l'enfant, les principes de la propriété & des conventions qui la fondent. Les conventions ouvrent la porte aux menſonges qui ravagent la ſociété. M. Rouſſeau entre ici dans un long détail ſur ce vice, & ſes préceptes là-deſſus ſont de ne jamais engager un enfant à mentir, en lui demandant ſi c'eſt lui qui a fait une telle faute; mais à ſi bien prendre ſes meſures que, ſi jamais il manque à ſes conventions, ou qu'il

nie un fait réel, ce menſonge attire ſur lui des maux qu'il voie ſortir de l'ordre même des choſes, & non pas de la vengeance de ſon gouverneur. La manière dont on fait donner l'aumône aux enfans, paroît à notre cenſeur ſujette à pluſieurs inconvéniens. On la fait donner par l'enfant; il voudroit que ce fût le maître. Quelque attachement que le gouverneur ait pour ſon élève, il doit lui diſputer cet honneur; il doit lui faire juger qu'à ſon âge on n'en eſt point encore digne. On fait donner par l'enfant des métaux dont il ne ſent pas la valeur; ainſi c'eſt la main qui donne & non pas le cœur. On ſe hâte de lui rendre ce qu'on lui a donné; c'eſt le rendre libéral en apparence, & avare en effet. Les enfans, dit Locke, contracteront ainſi l'habitude de la libéralité. Oui, répond notre auteur, d'une libéralité uſurière, *qui donne un œuf pour avoir un bœuf.* Le gouverneur d'Émile aimera donc mieux donner lui-même : il importe, dit-il, qu'il ne s'accoutume pas à regarder les devoirs des hommes ſeulement comme des devoirs d'enfant. Au reſte, la ſeule leçon de moral qu'il croye convenir à l'enfance, & la plus importante à tout âge, eſt de ne jamais faire de mal à perſonne. „ Le précepte même de faire du bien, s'écrie-t-il avec autant de vérité que de force, s'il n'eſt ſubordonné à celui-là, eſt dangereux, faux, contradictoire. Qui eſt-ce qui ne fait pas du bien? Tout le monde en fait, le méchant comme les autres; il fait un heureux aux dépens de cent miſérables, & de-là viennent toutes nos calamités. "

Si l'on ne doit point ſe hâter d'exercer la raiſon, il faut avoir la même circonſpection pour la mémoire : M. Rouſſeau le penſe, parce que les enfans, n'étant pas capables de jugement, n'ont point de véritable mémoire. Tout ce qu'on leur apprend ordinairement ne lui paroit former dans leur tête que des mots, & jamais des idées. Le blaſon, la géographie, la chronologie, les langues même ſont placées au rang des inutilités de l'éducation. Il ne croit pas que juſqu'à l'âge de douze ou quinze ans nul enfant, les prodiges à part, ait jamais appris véritablement deux langues. Le géographe, en penſant enſeigner la deſcription de la terre, n'enſeigne qu'à connoître des cartes. Pour l'hiſtorien, s'il veut

enſeigner ſeulement des faits, la ſcience eſt miſérable. S'il prétend au contraire apprécier ces faits par des rapports moraux, ſa ſcience devient ſublime : mais elle eſt trop au-deſſus des foibles conceptions du premier âge.

CE n'eſt pas dans les livres qu'un ſage gouverneur doit exercer l'eſpèce de mémoire que peut avoir un enfant; c'eſt en lui préſentant à propos des objets ſenſibles; c'eſt en choiſiſſant ces objets; en lui offrant ſans ceſſe ce qu'il doit connoître, & en lui cachant ce qu'il doit ignorer. Par-là on lui formera un magaſin de connoiſſances qui ſervira à ſon éducation durant ſa jeuneſſe, & à ſa conduite dans tous les temps. L'Émile de M. Rouſſeau n'apprendra jamais rien par cœur, pas même les fables de la Fontaine, toutes charmantes qu'il les avoue. L'apologue pourroit accoutumer ſon jeune cœur au menſonge; & d'ailleurs les fables qui ſembleront le plus à la portée des enfans, paroiſſent à notre auteur bien au-deſſus de leur raiſon. Il en fait l'eſſai ſur l'apologue ſi connu du *Corbeau* & du *Renard*; il prétend montrer que celui-là même, qui eſt un chef-d'œuvre de naïveté, eſt en partie inintelligible & dangereux pour ſon Émile. Avouons cependant que ſes objections ne ſont pas ſans réplique, & qu'il y en a même qui portent viſiblement à faux. Il nous ſemble encore que dans la fable du Loup maigre & du Chien gras, notre philoſophe a mal ſaiſi l'eſprit du fabuliſte. C'eſt bien moins une leçon de modération que la Fontaine a voulu donner, qu'une leçon de ce noble amour de la liberté : qui rend ſatisfait un cœur généreux dans le ſein des plus fortes diſgraces.

MAIS du moins Émile apprendra-t-il à lire? Non, répond M. Rouſſeau. A peine à douze ans ſaura-t-il ce que c'eſt qu'un livre. Si ſon élève parvient à cette connoiſſance, ce ne ſera pas par les routes accoutumées. L'intérêt ſeul aura fait ce prodige. Émile recevra quelquefois de ſon père, de ſa mère des billets d'invitation pour un dîner ou pour quelque partie de plaiſir. Ces billets ſeront *courts, clairs, nets, bien écrits.* La douleur d'avoir perdu ces amuſemens faute d'avoir ſu lire, & le deſir d'en profiter à l'avenir, lui fera naître l'envie de déchiffrer ces billets; & cette envie produira inſenſiblement le miracle.

ON

On pourra reprocher à M. Rouſſeau que l'exercice qu'il donne excluſivement au corps, doit nuire aux opérations de l'eſprit. „ Erreur pitoyable, s'écrie-t-il, comme ſi ces deux actions ne devoient pas marcher de concert, & que l'une ne dût pas toujours diriger l'autre. " Il fait ici le parallèle de l'élève habitué à raiſonner ſur tout, & de celui qu'il a appris lui-même à exercer ſon corps, & à perfectionner ſes ſens. Le mien, dit-il, ne s'accoutume point à recourir ſans ceſſe aux autres, encore moins à leur étaler ſon grand ſavoir. „ En revanche, il juge, il prévoit, il raiſonne en tout ce qui ſe rapporte immédiatement à lui. Il ne jaſe pas, il agit : il ne ſait pas un mot de ce qui ſe fait dans le monde, mais il ſait fort bien faire ce qui lui convient. Comme il eſt ſans ceſſe en mouvement, il eſt forcé d'obſerver beaucoup de choſes, de connoître beaucoup d'effets; il acquiert de bonne heure une grande expérience, il prend ſes leçons de la nature, & non pas des hommes. Ainſi ſon corps & ſon eſprit s'exercent à la fois. Agiſſant toujours d'après ſa penſée, & non d'après celle d'un autre, il unit continuellement deux opérations; plus il ſe rend fort & robuſte, plus il devient ſenſé & judicieux. "

„ Pour apprendre à penſer, il faut donc exercer nos membres, nos ſens, nos organes, qui ſont les inſtrumens de notre intelligence. Le ſage Locke, le bon Rollin, le ſavant Fleuri, le pédant de Crouſaz, s'accordent tous en ce ſeul point, d'exercer beaucoup le corps des enfans. " Pour ne rien laiſſer à deſirer ſur cette partie, notre philoſophe entre dans les plus petits détails. Les habits doivent être larges, & les couleurs laiſſées au choix. On ne doit jamais promettre de beaux habits à un enfant, comme une récompenſe : ce ſeroit dire : *ſachez que l'homme n'eſt rien que par ſes habits, que votre prix eſt tout dans les vôtres.* Il veut qu'on laiſſe à ſon élève la tête nue, & qu'on lui donne des vêtemens légers. Émile boira *toutes les fois qu'il aura ſoif, mais de l'eau pure, fût-il tout en nage, & fût-on dans le cœur de l'hiver.* Il dormira longuement pendant la nuit, & ſur un lit dur. Si ſon gouverneur l'éveille quelquefois, ce ſera moins de peur qu'il ne prenne l'habitude de dormir trop long-temps, que pour l'accoutumer à tout,

même à être éveillé bruſquement. Mais inoculera-t-on Émile? Quoique M. Rouſſeau regarde l'inoculation comme très-favorable à la généralité des hommes, il croit plus dans ſes principes de laiſſer faire en tout la nature, dans les ſoins qu'elle aime à prendre ſeule. „ L'homme, de ſa nature eſt tout préparé, laiſſons-le noculer par le maître." Il veut qu'Émile apprenne à nager: „ il eſt étonnant en effet que, tandis qu'on a tant de ſoins d'enſeigner l'équitation bien moins utile, on néglige l'art de nager, d'où dépend bien ſouvent la vie."

Les membres ſont exercés, il faut auſſi exercer les ſens; c'eſt-à-dire, qu'il faut inſtruire les enfans à bien juger par eux. La vue peut être accoutumée à plus de juſteſſe. Le tact peut devenir plus fin & plus sûr; ce ſens exercé avec plus de ſoin, peut nous être d'une utilité infinie dans l'obſcurité de la nuit, nous faire connoître où nous ſommes, & nous guérir des terreurs des phantômes. En un mot, le toucher étant de tous les ſens celui qui nous inſtruit le mieux de l'impreſſion que les corps étrangers peuvent faire ſur le nôtre, eſt celui dont l'uſage eſt le plus fréquent, & nous donne le plus immédiatement la connoiſſance néceſſaire à notre conſervation. Le point eſſentiel eſt ſur-tout de comparer les ſens & de rectifier par l'un les illuſions de l'autre. M. Rouſſeau enſeigne à le faire, & éclaircit toujours la choſe par des exemples qui la mettent ſous les yeux.

Émile apprendra à danſer, mais ce ne ſera pas de *Marcel*. Au lieu de l'occuper à faire un pas avec grace, & à faire des gambades avec légéreté, on menera l'élève au pied d'un rocher; là on lui montrera quelle attitude il faut prendre, comment il faut porter le corps, la tête, le pied, la main, pour ſuivre des ſentiers eſcarpés, raboteux & rudes, & s'élancer de pointe en pointe. En un mot, on en fera l'émule d'un chevreuil, & non d'un danſeur d'Opéra. Émile apprendra à deſſiner; mais il n'aura d'autre maître que la nature, ni d'autre modèle que les objets. Il crayonnera une maiſon ſur une maiſon, un arbre ſur un arbre, un homme ſur un homme, afin qu'il s'accoutume à bien obſerver les corps & leurs apparences, & non pas à prendre des imitations fauſſes

& conventionnelles pour de véritables imitations. Émile apprendra la géométrie ; mais il faudra qu'il trouve lui-même les rapports des figures, ſans aucune de ces démonſtrations ordinaires & de ces méthodes uſitées. Tout l'art du gouverneur conſiſtera à chercher avec lui les vérités qu'Émile trouvera ſeul. Émile ne jouera point au volant, jeu trop foible pour ſon ſexe ; il jouera à la paulme, au mail, au billard, &c. On voudroit en vain oppoſer que ces exercices ſont ſupérieurs à ſon âge. Ne voit-on pas, dit l'auteur, dans toutes les foires, des enfans de dix ans qui font des prodiges d'adreſſe & de force ? On montrera la muſique à Émile : mais on ne lui apprendra point à la lire ; on lui rendra les ſons à l'oreille. On aura ſoin d'écarter tout chant biſarre, pathétique ou d'expreſſion ; la muſique imitative & théatrale n'eſt point de ſon âge. Par la même raiſon on ne lui donnera à réciter aucun rôle de Tragédie ni de Comédie. Comme il ne connoît point les choſes que ces pièces renferment, & qu'il n'a point éprouvé les ſentimens dont elles ſont pleines : il ne peut, ni ne doit les rendre.

M. Rouſſeau paſſe enſuite aux alimens : ſuivons-le encore. Il ne trouve pas mauvais qu'on mène les enfans un peu par gourmandiſe. Il préfere ce moyen à celui de la vanité, en ce que le premier eſt un appétit de la nature, & le ſecond un ouvrage de l'opinion, dépendant du caprice & ſujet à mille abus. *La gourmandiſe*, d'ailleurs, *eſt la paſſion de l'enfance ; cette paſſion ne tient devant aucune autre ; à la moindre concurrence elle diſparoît.* Pour flatter l'appétit des enfans, il ne s'agit pas d'exciter leur ſenſualité, mais ſeulement de la ſatisfaire ; & les choſes du monde les plus communes peuvent mener à ce but. Les végétaux paroiſſent au Mentor d'Émile préférables à la viande. Il donne même pour certain que les grands mangeurs de viande ſont cruels & féroces plus que les autres hommes. Nous n'avons garde de ſouſcrire à cette maxime démentie par quantité d'exemples ; mais nous ſommes charmés qu'elle ait occaſionné la traduction admirable d'un morceau de Plutarque, où ce philoſophe juſtifie la doctrine de Pythagore. Au reſte, à quelque ſorte de régime qu'on

aſſujettiſſe les enfans, il ſera toujours bon, pourvu qu'on ne les accoutume qu'à des mets groſſiers & ſimples. M. Rouſſeau finit par le ſens de l'odorat qu'il appelle celui de l'imagination. „ Il a dans l'amour, dit-il, des effets aſſez connus. Le doux parfum d'un cabinet de toillette n'eſt pas un piège auſſi foible qu'on penſe ; & je ne ſais s'il faut féliciter ou plaindre l'homme ſage & peu ſenſible que l'odeur des fleurs que ſa maitreſſe a ſur le ſein, ne fit jamais palpiter. " Mais il convient qu'on ne peut tirer de ce ſens un uſage fort utile pour l'éducation.

Il eſt un ſixième ſens appellé le *ſens-commun*, moins, dit M. Rouſſeau, parce qu'il eſt commun à tous les hommes que parce qu'il réſulte de l'uſage bien réglé des autres ſens, & qu'il nous inſtruit de la nature des choſes par le concours de toutes les apparences. Ce ſixième ſens n'a point d'organe particulier ; il ne réſide que dans le cerveau, & ſes ſenſations purement internes, s'appellent perceptions ou idées. C'eſt l'art de les comparer entr'elles qu'on nomme raiſon humaine, & c'eſt la culture de cette raiſon qu'il réſerve pour la ſuite de cet ouvrage.

Avant d'entrer dans une carrière nouvelle, M. Rouſſeau jette un moment les yeux ſur celle qu'il vient de parcourir. On a ſouvent ouï parler d'un homme fait ; il prétend conſidérer un enfant fait. Il amène en conſéquence ſon Émile au milieu d'une aſſemblée de ſages ſpectateurs ; & là, par une récapitulation vive qui eſt toute en action, il rappelle la marche qu'il a tenue, & les heureux effets qu'il en a vu naître : c'eſt une conſtitution vigoureuſe, un corps ſain, des ſens bien exercés, un eſprit fermé à l'erreur, un cœur échappé au vice, une ame où une innocente joie fait briller une continuelle ſérénité.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer un des derniers morceaux de ce volume où l'auteur exprime le plaiſir qu'on a de voir un enfant qui donne de grandes eſpérances. Nos lecteurs nous ſauront sûrement gré de leur mettre ſous les yeux un tableau ſi gracieux & ſi riant. „ L'exiſtence des êtres finis eſt ſi pauvre & ſi bornée, que, quand nous ne voyons que ce qui eſt,

nous ne ſommes jamais émus. Ce ſont les chimères qui ornent les objets réels, & ſi l'imagination n'ajoute un charme à ce qui nous frappe, le ſtérile plaiſir qu'on y prend ſe borne à l'organe, & laiſſe toujours le cœur froid. La terre, parée des tréſors de l'automne, étale une richeſſe que l'œil admire ; mais cette admiration n'eſt point touchante ; elle vient plus de la réflexion que du ſentiment. Au printemps, la campagne preſque nue, n'eſt encore couverte de rien ; les bois n'offrent point d'ombre ; la verdure ne fait que poindre. Le cœur eſt touché à ſon aſpect. En voyant ainſi renaître la nature, on ſe ſent ranimer ſoi-même, l'image du plaiſir nous environne ; ces campagnes de la volupté, ces douces larmes toujours prêtes à ſe joindre à tout ſentiment délicieux, ſont déja ſur le bord de nos paupières ; mais l'aſpect des vendanges a beau être animé, vivant, agréable, on le voit toujours d'un œil ſec."

„ POURQUOI cette différence? C'eſt qu'au ſpectacle du printemps, l'imagination joint celui des ſaiſons qui le doivent ſuivre ; à ces tendres bourgeons que l'œil apperçoit, elle ajoute les fleurs, les fruits, les ombrages, quelquefois les myſtères qu'ils peuvent couvrir. Elle réunit en un point des temps qui ſe doivent ſuccéder, & voit moins les objets comme ils ſeront, que comme elle les deſire, parce qu'il dépend d'elle de les choiſir. En automne, au contraire, on n'a plus à voir que ce qui eſt. Si l'on veut arriver au printemps, l'hiver nous arrête, & l'imagination glacée expire ſur la neige & ſur les frimats."

ÉMILE eſt parvenu à ſa treizième année. Il a paſſé les deux premières parties de ſon enfance. Son corps eſt ſain, vigoureux ; ſes membres ſont flexibles & agiles ; ſes ſens ſont exercés ; ſon imagination a reçu, par le moyen des ſenſations, beaucoup d'idées ſimples. Si ſon jugement a peu agi juſqu'à préſent, il n'eſt en proie à aucune erreur ; & il eſt en état de recevoir toutes les vérités. Ses facultés, qui n'ont point été ſurchargées, ne ſont cependant pas reſtées oiſives. Le ſage Mentor les a préparées de loin ; cependant Émile a encore peu de ſoins. Il ne connoit point les préjugés & les fardeaux de la ſociété ; les paſſions n'ont point

fait entendre encore leur cri dans ſon jeune cœur ; ſes forces ſurpaſſent donc de beaucoup & ſes beſoins & ſes deſirs. Que fera-t-il de cet excédent ? „ Il jettera dans l'avenir, dit M. Rouſſeau, le ſuperflu de ſon être actuel. L'enfant robuſte fera des proviſions pour l'homme foible : mais il n'établira ſes magaſins ni dans des coffres qu'on peut lui voler, ni dans des granges qui lui ſont étrangères. Pour s'approprier véritablement ſon acquis, c'eſt dans ſes bras, dans ſa tête, c'eſt dans lui qu'il le logera : voilà donc le temps des inſtructions & des études. "

MAIS quelles ſciences le gouverneur montrera-t-il à ſon élève ? M. Rouſſeau obſerve que des connoiſſances qui ſont à notre portée, les unes ſont fauſſes, les autres ſont inutiles, & les autres ſervent à nourrir l'orgueil de celui qui les a. Le petit nombre de celles qui contribuent réellement à notre bien-être, lui paroît ſeul digne des recherches du ſage. Dans ce petit nombre il y a un ordre à mettre. Sera-ce celui que les ſciences peuvent avoir entre elles, indépendamment de toute relation ? Non : ce ſera celui que la nature préſente dans les rapports que les ſciences ont avec nos ſens ; c'eſt-à-dire, que l'on commencera par les connoiſſances dont les objets affectent premiérement nos ſens. Qu'on tranſporte un homme dans une iſle déſerte, la première connoiſſance que deſirera cet homme, ce ſera celle de ſon iſle. Le monde eſt l'iſle de l'enfant. La terre qu'il habite, le ſoleil qui l'éclaire ; voilà les premiers objets qui le frappent, & qu'il faut offrir à ſes réflexions. La géographie, & cette partie de l'aſtronomie qui s'y trouve liée, ſont conſéquemment les premières ſciences qu'il faut lui faire entrevoir. Les livres, les ſphères, les figures, les cartes ; tels ſont les inſtrumens dont ſe ſervent leurs maitres ; on les proſcrit ici. Émile n'aura point d'autres livres que les objets mêmes ; il ne verra les images, ni du ſoleil, ni de la terre : il verra le ſoleil même, la terre même. Il devinera, ſans lecture, ſans leçons, le cours de l'aſtre du jour ; ſon Mentor n'aura d'autre ſoin que d'arrêter ſes ſens ſur les objets, de piquer ſa curioſité par quelques réflexions courtes, & comme jettées au haſard, d'aider à ſes méditations par quelques mots échappés ; & qui porteront à peine

un demi-jour. En un mot, Émile inventera la ſcience plutôt qu'il ne l'apprendra. Voici quelques exemples de cette méthode. M. Rouſſeau veut faire comprendre à ſon élève le tour que le ſoleil fait ou paroît faire en vingt-quatre heures autour de la terre. Il le mène dans un endroit découvert à l'heure où cet aſtre ſe lève. Après avoir laiſſé cauſer Émile ſur les montagnes & ſur les objets voiſins, il garde quelques momens le ſilence comme un homme qui rêve; puis lui dit : *Je ſonge qu'hier au ſoir le ſoleil s'eſt couché-là, qu'il s'eſt levé-là ce matin. Comment cela ſe peut-il faire?* Il n'ajoute rien de plus; il ne répond pas même aux queſtions que l'enfant pourroit lui faire là-deſſus; il l'abandonne à ſes réflexions, & à l'inquiétude qu'elles lui cauſeront; cette inquiétude ſera un moyen pour qu'il ſoit frappé plus ſenſiblement de l'objet, & qu'il le découvre avec plus de netteté.

Veut-on faire tomber les réflexions de l'élève ſur la marche annuelle du ſoleil : pour le mettre ſur la route, il ſuffit de lui faire connoître la différence de l'orient d'été & de l'orient d'hiver. Qu'on ſe garde bien de lui dire le fait : mais qu'à la ſaint Jean on lui faſſe remarquer, comme en paſſant, le point de l'horiſon où le ſoleil ſe lève par quelques objets faciles à reconnoître, comme un arbre, une montagne, un étang. Qu'à Noël on le mène dans le même lieu au point du jour : lorſque le ſoleil paroîtra, pour peu qu'on ait préparé l'enfant, il ne manquera pas de crier : *Oh! voilà qui eſt plaiſant! Le ſoleil ne ſe lève plus à la même place? Il y a donc un orient d'hiver.* Cette réflexion le met ſur la route, & pour peu qu'on l'aide, elle le conduira au but. „ En général, conclut notre auteur, ne ſubſtituez jamais le ſigne à la choſe, que quand il vous eſt impoſſible de la montrer : car le ſigne abſorbe l'attention de l'enfant, & lui fait oublier la choſe repréſentée. " Ici il indique en paſſant quelques vices de la ſphère armillaire, qui eſt en effet remplie de défauts, & très-propre à jetter dans l'eſprit des jeunes gens de fauſſes notions dont la plupart ne reviennent plus.

La méthode de M. Rouſſeau donnera ſans doute moins de connoiſſances, & plus difficiles à acquérir; mais en récompenſe elles

ſeront nettes, ſolides, conſtantes, & habitueront l'homme au premier de tous les devoirs, celui de penſer par lui-même. Ces avantages ne valent-ils pas bien des idées en foule, mais entaſſées dans la mémoire; ſans ordre, ſans choix, ſans liaiſon; ſemblables aux feuilles de la Sybille que le moindre ſouffle diſſipe? „ Quand je vois un homme épris de l'amour des connoiſſances, dit l'auteur, ſe laiſſer ſéduire à leur charme, & courir de l'une à l'autre, ſans ſavoir s'arrêter, je crois voir un enfant ſur le rivage amaſſant des coquilles, & commençant par s'en charger; puis tenté par celles qu'il voit encore, en rejetter, en reprendre, juſqu'à ce que, accablé de leur multitude, & ne ſachant plus que choiſir, il finiſſe par tout jetter, & retourner à vuide. Boileau, dit-il ailleurs, ſe vantoit d'avoir appris à Racine, à rimer difficilement: parmi tant d'admirables méthodes pour abréger l'étude des ſciences, nous aurions grand beſoin que quelqu'un nous en donnât pour les apprendre avec effort. "

TOUJOURS guidé par ſon principe, M. Rouſſeau avoue qu'il hait les livres; parce qu'ils apprennent à parler de ce qu'on ne ſait pas. Mais il en faut un: il voudroit qu'il offrît une ſituation où tous les beſoins naturels de l'homme ſe montraſſent d'une manière ſenſible à l'eſprit d'un enfant, & où les moyens de pourvoir à ces mêmes beſoins ſe développaſſent ſucceſſivement avec la même facilité. Ce livre merveilleux, il ſe flatte de l'avoir trouvé. Quel eſt-il? *Robinſon Cruſoé.* Le héros de ce Roman ſeul dans ſon iſle, dépourvu de l'aſſiſtance de ſes ſemblables & des inſtrumens de tous les Arts, pourvoyant cependant à ſa ſubſiſtance, à ſa conſervation, & ſe procurant même une ſorte de bien-être; voilà, dit notre philoſophe, un objet intéreſſant pour tout âge. Il veut que la tête en tourne à ſon Émile, qu'il penſe être Robinſon, qu'il ſe figure être à ſa place, qu'il s'occupe de toutes les reſſources de ce perſonnage imaginaire; qu'il examine les moyens qu'il prit pour s'aſſurer une vie commode; qu'il le contrôle; qu'il s'imagine pouvoir faire mieux. Ces rêves le feront réfléchir ſur le premier état des hommes & ſur les arts naturels: ceux-ci le conduiront aux arts inventés dans la ſociété.

RIEN

RIEN n'eſt ſi important que de donner à l'élève des notions juſtes ſur tous les objets qu'on déploie à ſes regards. Il faut donc en lui parlant des arts de la ſociété, les lui faire apprécier. L'inutilité eſt preſque toujours la meſure des degrés d'eſtime que l'on accorde : un marchand de colifichets eſt bien plus honoré qu'un laboureur. C'eſt ſur leur utilité & leur indépendance que notre ſage veut qu'on les conſidère : ainſi un agriculteur, un charpentier, ſeront bien plus reſpectables aux yeux d'Émile, que les artiſtes les plus fêtés de Paris. Il ne ſe bornera pas à une oiſive vénération. On le menera dans les atteliers ; on lui fera manier les outils : il partagera les travaux : il s'inſtruira bien mieux dans des boutiques que dans tous les livres du monde. Ce n'eſt-là qu'un pas, ſon Mentor le menera bien plus loin.

IL faut vivre ; c'eſt la première inſtruction qu'on doit donner à ſon élève. La naiſſance, la fortune, le crédit ; fragiles reſſources ! Il faut donc ſe ménager des moyens qui ſoient au-deſſus des caprices des hommes & des revers de la fortune. Enſeigner les ſciences eſt, ſuivant M. Rouſſeau, une reſſource incertaine, & qui laiſſe dans la dépendance, dans la triſte néceſſité de flatter un riche orgueilleux, & de former d'humiliantes intrigues. L'agriculture n'ôte pas les craintes de manquer. L'ennemi, un voiſin puiſſant, un procès peut enlever le champ que l'on cultive. Un métier eſt la ſeule reſſource qui aſſure une ſubſiſtance innocente & tranquille. M. Rouſſeau enſeigne donc un métier & un métier méchanique à ſon élève, fût-il le fils d'un Prince. Si on lui parle du choix, tous les métiers lui paroiſſent honnêtes & bons, pourvu qu'ils ne ſuppoſent pas des qualités odieuſes. Cependant, comme la propreté eſt quelque choſe de réel, il n'enſeignera point à ſon élève, des métiers où elle eſt bleſſée ; il voudra bien encore avoir égard à la ſanté, & écarter ceux qui ſont exceſſivement pénibles. Il préférera ceux qui peuvent s'accorder avec la propreté, & où l'induſtrie & l'adreſſe ſe joignent aux travaux du corps ; tel eſt, à ce qu'il prétend, celui de menuiſier ; comme ſi celui qui dégroſſit, ſcie ou rabotte une pièce de bois, n'étoit pas expoſé, par la fatigue de ce travail, à contracter une certaine

mal-propreté. Il permet encore à ſon élève d'être un faiſeur d'inſtrumens de mathématiques, ſi ſon génie ſe dirige vers les ſciences ſpéculatives. Mais ce ne ſera pas en riant, ce ne ſera pas en faiſant venir des maîtres chez eux, qu'Émile & ſon gouverneur apprendront leur métier : *Ils iront une ou deux fois la ſemaine paſſer la journée entière chez le maître; ils ſe leveront à ſon heure: ils ſeront à l'ouvrage avant lui; ils travailleront ſous ſes ordres, & après avoir eu l'honneur de ſouper avec ſa famille, ils retourneront coucher dans leurs lits durs.*

TELLE eſt à-peu-près la manière dont M. Rouſſeau élève ſon pupille juſqu'à l'âge de 15 ans. Il a commencé par exercer ſon corps & ſes ſens. Enſuite il a exercé ſon eſprit & ſon jugement. Enfin, il a réuni l'uſage de ſes membres à celui de ſes facultés. Il en fait un être agiſſant & penſant : il va préſentement, pour achever l'homme, en faire un être ſenſible; c'eſt-à-dire, perfectionner la raiſon par le ſentiment.

ÉMILE eſt parvenu à ſon troiſième luſtre. C'eſt le temps critique de ſon Mentor. Les orages s'apprêtent; les paſſions vont ſe préſenter en foule. M. Rouſſeau remonte à l'origine des paſſions. Il les croit un don de la nature qu'il eſt fou de vouloir anéantir. Leur principe eſt l'amour de ſoi, qui, tranſporté dans la ſociété, s'y change bientôt en amour-propre : celui-ci ſe nourrit de l'idée de comparaiſon; il ſe préfere; il veut être préféré; il exige tyranniquement les prédilections. De-là l'amour, l'amitié, la reconnoiſſance; mais auſſi de-là, l'envie, la haine, la vengeance. Notre philoſophe en conclut que ce qui rend l'homme eſſentiellement bon, eſt d'avoir peu de beſoins, & de ne pas ſe comparer aux autres; ce qui le rend eſſentiellement méchant; c'eſt d'avoir beaucoup de beſoins, & de tenir beaucoup à l'opinion.

LA première paſſion, la plus dangereuſe peut-être, celle qui doit exercer les premiers ſoins du gouverneur, c'eſt cette douce émotion que ſon élève va éprouver à la vue d'un ſexe différent.

M. Rouſſeau a obſervé que ceux, dont les voluptés avoient été précoces, étoient durs & même cruels. Au contraire, les

hommes qui avoient conſervé long-temps leur innocence, étoient chers à la ſociété, par les plus touchantes vertus. Il conſeille donc, ſi l'on veut mettre l'ordre & la règle dans les paſſions naiſſantes, d'étendre l'eſpace durant lequel elles ſe développent. La pitié, cette vertu ſi douce pour ceux qui la ſentent, ſi chère à ceux qui en ſont les objets, doit être excitée la première. On la fera naître en préſentant à l'élève des hommes qui ſouffrent, en lui montrant des malheureux qui ſoupirent. Qu'on ne diſe point que c'eſt le rendre malheureux lui-même; la pitié eſt ſans doute accompagnée d'un ſentiment de douleur; mais cette douleur a quelque choſe de délicieux que n'égale point toute cette gaieté, qui ſouvent n'eſt que le maſque du trouble de l'ame. Cette théorie de la pitié eſt expoſée ici avec autant de force que de vérité, & recueillie dans les trois maximes ſuivantes, au reſte, qui ſont aſſez connues. *Il n'eſt pas dans le cœur humain de ſe mettre à la place des gens qui ſont plus heureux que nous; mais ſeulement de ceux qui ſont plus à plaindre. . . . . On ne plaint jamais dans autrui que les maux dont on ne ſe croit pas exempt ſoi-même. . . . . La pitié qu'on a du mal d'autrui, ne ſe meſure pas ſur la quantité de ce mal, mais ſur le ſentiment qu'on prête à ceux qui le ſouffrent.*

La morale commence; voici le temps d'apprendre à Émile à connoître les hommes auxquels il va s'attacher. Deux inconvéniens ſont à craindre. Lui préſenter la ſociété ſous des couleurs favorables, c'eſt le tromper : la lui peindre telle qu'elle eſt, pleine d'impoſture, de petiteſſes & d'injuſtices, c'eſt riſquer de lui rendre ſes ſemblables odieux, & de faire de l'obſervateur un médiſant, un ſatyrique. Pour lever ce double obſtacle, montrons-lui les hommes au loin, montrons-les dans d'autres temps, dans d'autres lieux, de ſorte qu'il puiſſe voir la ſcène, ſans jamais y pouvoir agir. Voilà le moment de l'hiſtoire, dont M. Rouſſeau fait un magnifique éloge. Sublime ſcience qui, écrite comme elle devroit l'être, ſeroit un cours pratique de politique & de morale! Malheureuſement ceux qui nous ont tranſmis les faits des hommes illuſtres, les ont ſouvent altérés. L'auteur indique ici les principaux vices qu'il trouve dans cette ſcience. D'abord

les Hiſtoriens ont preſque toujours peint les hommes par leur mauvais côté : ils n'ont guères parlé que des peuples illuſtrés par des vices. En ſecond lieu, les faits changent de forme dans la tête de l'écrivain ; ils ſe moulent ſur ſes intérêts, ſur ſes préjugés. Troiſiémement, l'Hiſtorien juge trop ; il ne devroit que réciter. *Les faits !* s'écrie notre philoſophe : *eh ! que le lecteur juge lui-même*, Thucydide lui paroit le meilleur modèle dans cette partie. Quatriémement, on ne tient regiſtre que des faits ſenſibles & marqués ; mais on laiſſe échapper les cauſes lentes & progreſſives de ces faits. Enfin l'Hiſtoire montre bien plus les actions que les hommes ; *elle ne ſaiſit ceux-ci que dans certains momens choiſis, dans leurs vêtemens de parade. Elle n'expoſe que l'homme public qui s'eſt arrangé pour être vu. C'eſt bien plus ſon habit que ſa perſonne qu'elle peint.* Plutarque eſt cité ſur ce point comme un modèle : cette dernière règle eſt confirmée par un trait du grand Turene, bien propre en effet à dévoiler toute l'ame de ce héros. Tels ſont les vices de l'Hiſtoire ; mais quel bien ne produira-t-elle pas, quand elle paroitra avec ſes véritables caractères ! Les hommes ſeront montrés tels qu'ils ſont ; les paſſions dépouilleront leurs ſéduiſantes amorces ; & les tyrans, les plus heureux en apparence, paroitront tels qu'ils ſont, victimes infortunées de l'ambition ſatisfaite, & dévorés de noirs chagrins cauſés par leur propre grandeur.

LORSQU'UN jeune homme lit quelque Hiſtoire dont les événemens intéreſſent par le génie, les talens où les vertus de quelqu'éminent perſonnage, ſon ardente imagination le tranſporte dans le lieu, dans l'action, il veut être, il ſe perſuade qu'il eſt le grand homme dont il médite les faits. M Rouſſeau défend à ſon Émile cette noble émulation ; „ s'il arrive une ſeule fois, dit-il, que, dans ces parallèles, il aime mieux être un autre que lui, cet autre, fût-il Socrate, fût-il Caton, tout eſt manqué ; celui qui commence à ſe rendre étranger à lui-même, ne tarde pas à s'oublier tout-à-fait. " Il faut avouer que ce ſyſtême ſuppoſe dans l'élève un fond prodigieux d'orgueil, mais pour le réfréner, notre philoſophe a des moyens, il employera l'expé-

rience ; il expoſera ſon élève à devenir le jouet des gens habiles, la dupe des frippons, la victime des flatteurs. Ces épreuves mortifiantes réprimeront bien la vanité ; &, pour la frapper encore davantage, il fera lire à ſon Émile l'apologue du Corbeau & du Renard ; voilà le temps de montrer des fables ; c'eſt lorſqu'on eſt tombé dans la faute, qu'il faut des images qui en faſſent ſentir les malheurs.

M. Rouſſeau continue à développer les règles de conduite, & la manière d'inſpirer à la jeuneſſe les vertus ſociales. On ne peut qu'applaudir à la ſageſſe des méthodes qu'il indique, & à la vérité des principes qu'il établit : voici cependant un trait qui nous étonne. Il ſuppoſe qu'Émile reçoit un ſoufflet d'un brutal, ou même un démenti de la part d'un ivrogne : il prononce, en termes couverts à la vérité, qu'Émile doit tuer l'aggreſſeur, non en ſe battant avec lui ; ce ſeroit une folie ; mais en l'aſſaſſinant. La raiſon qu'il apporte ; c'eſt que l'honneur des citoyens ne doit pas être à la merci d'un brutal. Premiérement, il eſt au moins très-douteux que l'homme ait le droit d'ôter jamais la vie à ſon ſemblable dans d'autres cas que celui d'une légitime défenſe. Mais la conſervation de l'honneur lui donnât-elle ce funeſte privilège, ce ne ſeroit jamais qu'en faveur de l'honneur réel, & jamais de l'honneur faux, factice, imaginé biſarrement par un ſtupide vulgaire. Or, l'honneur réel peut-il être bleſſé par la brutalité d'un coquin, d'un ivrogne ? Un ſoufflet, un démenti, peuvent-ils flétrir, dans l'eſprit des honnêtes gens, un citoyen qui les ſouffre injuſtement ? Certainement ils ne déshonorent que celui qui les donne. Quelques miſérables pourront méſeſtimer celui qui reçoit cette injure ; mais le triſte plaiſir de mériter l'eſtime de gens ſemblables, vaut-il que l'on commette le crime réel de tremper ſes mains dans le ſang d'un homme ? Le mépriſable empire de l'opinion coûtera donc la vie aux hommes ! Il eſt bien étonnant qu'une maxime ſi fauſſe & ſi cruelle ait échappé à un *ami de l'humanité*.

La morale mène à la métaphyſique ; M. Rouſſeau examine le ſentiment de Locke, qui veut que l'on commence par l'étude des eſprits, & qu'on paſſe enſuite à celle des corps : il regarde cette

méthode comme celle de la ſuperſtition, des préjugés & de l'erreur. Il prouve que les enfans ne peuvent avoir aucune idée des eſprits, & que vouloir les leur faire entendre, c'eſt ou perdre ſon temps, ou en faire des fous. Cette recherche le mène à une queſtion plus importante, où il s'agit de l'Être ſuprême. Il veut qu'on en recule les notions fort tard; il croit cette précaution l'unique moyen pour inſpirer le reſpect & l'amour dus à l'Auteur du monde. Enfin il ſe demande dans quelle religion il élévera Émile. *Nous ne l'aggrégerons*, répond-il, *ni à celle-ci, ni à celle-là; nous le mettrons en état de choiſir celle où le meilleur uſage de ſa raiſon doit le conduire.* Nous l'avons déja dit, nous ne toucherons point à ce vénérable objet : nous laiſſons le ſoin de défendre la cauſe de la religion au zèle de ces illuſtres Magiſtrats qui l'ont entrepris, & aux plus auguſtes loix à la venger : de reſpectables Miniſtres des Autels, deſtinés à veiller ſur ſes droits; des corps éclairés, qu'on regarde comme les dépoſitaires de la pureté de la doctrine, ont fait entendre leur voix; ç'en eſt aſſez pour nous; il eſt impoſſible de ne point adhérer à tout ce qu'ils ont dit. Heureux l'auteur, ſi, lorſqu'il parle de la religion, il ſe fût borné à nous préſenter des morceaux tels que celui que nous allons citer!

„ Je vous avoue auſſi que la majeſté des écritures m'étonne, la ſainteté de l'évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philoſophes : avec toute leur pompe, qu'ils ſont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre, à la fois ſi ſublime & ſi ſimple, ſoit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'hiſtoire ne ſoit qu'un homme lui-même? Eſt-ce-là le ton d'un enthouſiaſte ou d'un ambitieux ſectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ſes mœurs! Quelle grace touchante dans ſes inſtructions! Quelle élévation dans ſes maximes! Quelle profonde ſageſſe dans ſes diſcours! Quelle préſence d'eſprit, quelle fineſſe & quelle juſteſſe dans ſes réponſes! Quel empire ſur ſes paſſions! Où eſt l'homme, où eſt le ſage qui ſait agir, ſouffrir & mourir ſans foibleſſe & ſans oſtentation?... Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oſer comparer le fils de Sophroniſque au fils de Marie! Quelle diſtance de l'un à l'autre! Socrate

mourant ſans douleur, ſans ignominie, ſoutint aiſément juſqu'au bout ſon perſonnage, & ſi cette facile mort n'eût honoré ſa vie, on douteroit ſi Socrate, avec tout ſon eſprit, fut autre choſe qu'un Sophiſte. Il inventa, dit-on, la morale. D'autres, avant lui, l'avoient miſe en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avoient fait, il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Ariſtide avoit été juſte, avant que Socrate eût dit ce que c'étoit que juſtice; Léonidas étoit mort pour ſon pays, avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie; Sparte étoit ſobre, avant que Socrate eût loué la ſobriété: avant qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondoit en hommes vertueux. Mais où Jéſus avoit-il pris chez les ſiens cette morale élevée & pure, dont lui ſeul a donné les leçons & l'exemple? Du ſein du plus furieux fanatiſme la plus haute ſageſſe ſe fit entendre, & la ſimplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate philoſophant tranquillement avec ſes amis, eſt la plus douce qu'on puiſſe deſirer; celle de Jéſus expirant dans les tourmens, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, eſt la plus horrible qu'on puiſſe craindre. Socrate, prenant la coupe empoiſonnée, bénit celui qui la lui préſente & qui pleure; Jéſus au milieu d'un ſupplice affreux, prie pour ſes bourreaux acharnés. Oui, ſi la vie & la mort de Socrate ſont d'un ſage, la vie & la mort de Jéſus ſont d'un Dieu. "

A côté des vérités les plus ſublimes, on voit dans *Émile* des erreurs bien humiliantes pour l'eſprit humain. Qui pourroit imaginer qu'une même ame eût enfanté les unes & les autres? L'analyſe du Théiſme dans cet ouvrage, eſt peut-être, en ce genre, ce qu'il y a de plus éloquent & de plus fortement raiſonné; mais le coloris de ce beau tableau eſt défiguré par des ombres qu'on n'auroit pas dû attendre d'une main auſſi ſavante que celle du peintre qui l'a ſi fortement deſſiné. Eſſayons d'abord de la préſenter par ſon beau côté, pour l'examiner après dans ce qu'il y a de répréhenſible.

On peut reprocher aux philoſophes anciens & modernes, d'avoir voulu toujours exclure Dieu de la formation du monde, & de l'avoir expliquée par les biſarres ſyſtêmes de force, de chan-

ces, de fatalité, de néceſſité, d'atômes, de monde animé, de matière vivante, de matérialiſme de toute eſpèce. Toutes ces abſurdités que les anciens avoient épuiſées, avant d'en venir à l'Être des êtres, pour trouver en lui le dénouement de leurs difficultés ſur l'origine du Monde, ſont encore répétées de nos jours, à la honte de la raiſon, par de prétendus philoſophes, qui, croyant qu'eux ſeuls ſont éclairés, vrais, de bonne foi, nous ſoumettent impérieuſement à leurs déciſions tranchantes, en nous les donnant pour les vrais principes des choſes. M. Rouſſeau n'a pas donné dans cet écueil de l'incrédulité moderne; mais par une progreſſion d'idées que la raiſon avoue, il s'eſt élevé à la connoiſſance de l'Être ſuprême.

Comme le ſcepticiſme de nos jours a répandu des doutes ſur les vérités les plus évidentes, notre auteur a cru devoir deſcendre juſques dans lui-même, pour s'aſſurer de ſon exiſtence & de celle de l'Univers, afin que ces deux vérités inconteſtables lui ſerviſſent comme de degrés pour arriver à Dieu. En ſe repliant ſur ſes ſenſations, qui le forcent d'acquieſcer à ſon exiſtence, & trouvant en lui la faculté de les comparer, il ſe ſent doué d'une force active qu'il ne ſavoit pas avoir auparavant; où commence ſon activité, commence ſon intelligence. La faculté diſtinctive de l'être actif ou intelligent, eſt de pouvoir donner un ſens à ce mot *eſt*. On chercheroit en vain cette force intelligente dans l'être purement ſenſitif. Cet être ſentira chaque objet ſéparément, ou même il ſentira l'objet total formé des deux: mais n'ayant aucune force pour les replier l'un ſur l'autre, il ne les comparera jamais, il ne les jugera point. L'homme n'eſt donc pas ſimplement un être ſenſitif & paſſif; &, quoiqu'en diſe un livre trop vanté, il peut prétendre à l'honneur de penſer.

C'est encore une des rêveries de la philoſophie moderne de donner une ſorte de vie, je ne ſais quelle ſenſation ſourde aux molécules. Elle eſt venue à bout de ſe former une idée de la matière ſentante, ſans avoir des ſens. Comme il n'y a qu'elle ſeule qui ait ce bonheur-là, il eſt impoſſible de la combattre ſur cette idée, auprès de laquelle tous les myſtères de la religion ne ſont

rien

rien pour l'incompréhenſibilité, quoiqu'elle refuſe de les adopter .... Cet Univers viſible eſt pour M. Rouſſeau une matière éparſe & morte, qui n'a rien dans ſon tout de l'union, de l'organiſation, du ſentiment commun des parties d'un corps animé, puiſqu'il eſt certain que nous, qui ſommes parties, ne nous ſentons nullement dans le tout. Il en infère que le monde n'eſt pas un grand animal qui ſe meuve de lui-même, mais qu'il a de ſes mouvemens quelque cauſe étrangère à lui. Les loix conſtantes auxquelles il eſt aſſujetti, ne ſuffiſent point pour expliquer la marche de l'Univers. „ Deſcartes, avec des dez, formoit le Ciel & la Terre; mais il ne put donner le premier branle à ces dez, ni mettre en jeu ſa force centrifuge qu'à l'aide d'un mouvement de rotation. Newton a trouvé la loi de l'attraction; mais l'attraction ſeule réduiroit bientôt l'Univers en une maſſe immobile; à cette loi, il a fallu joindre une force projectile pour faire décrire des courbes aux corps céleſtes. Que Deſcartes nous diſe quelle loi phyſique a fait tourner ſes tourbillons; que Newton nous montre la main qui lança les planètes ſur la tangente de leurs orbites. "

L'ACTION & la réaction des forces de la nature agiſſant les unes ſur les autres, décèlent néceſſairement une volonté qui a imprimé le mouvement à cet Univers; autrement on ſe perdroit dans une progreſſion de cauſes à l'infini, qui ſe réduit à n'en point ſuppoſer du tout. Voilà donc un premier dogme, ou un premier article de foi. Mais comment ma volonté produit-elle une action phyſique & corporelle? Je n'en ſais rien; mais j'éprouve en moi le même avantage du côté de la matière, que je ne ſaurois concevoir productrice du mouvement. D'ailleurs, le mouvement ne lui eſt point eſſentiel, puiſqu'il en ſeroit inſéparable, qu'il y ſeroit toujours en même degré, toujours le même dans chaque portion de matière, qu'il ſeroit incommunicable, & que ſe portant à la fois dans tous les ſens, il ſe détruiroit lui-même. Quel monde pourroit réſulter d'une force aveugle répandue dans toute la nature?

SI la matière mue me montre une volonté, la matière mue

ſelon de certaine loix, me montre une intelligence. Donc cet Être exiſte. Où le voyez-vous exiſter, m'allez-vous dire ? Non-ſeulement dans les Cieux qui roulent, dans l'aſtre qui nous éclaire; non-ſeulement dans moi-même, mais dans la brebis qui paît, dans l'oiſeau qui vole, dans la pierre qui tombe, dans la feuille qu'emporte le vent. On ne craint pas d'inſulter à notre raiſon en nous diſant que le haſard, avant de produire ce monde, en a ébauché une infinité d'autres dans la durée infinie des temps; que vraiſemblablement il s'eſt formé d'abord des eſtomachs ſans bouches, des pieds ſans têtes, des mains ſans bras, des organes imparfaits de toute eſpèce, qui ont péri faute de pouvoir ſe conſerver. Mais pourquoi nul de ces informes eſſais ne frappe-t-il plus nos regards ? Quand nous nous récrions ſur l'impoſſibilité que l'harmonie frappante de cet Univers ſoit l'ouvrage du haſard, on nous répond que la difficulté de l'événement eſt compenſée par la quantité de jets. Nous ſommes ſi convaincus de l'ineptie de cette réponſe, que, ſi l'on venoit nous dire que des caractères d'Imprimerie, jettés au haſard, ont donné l'*Éneïde* toute arrangée, nous ne daignerions point faire un pas pour aller vérifier ce menſonge. „ Que d'abſurdes ſuppoſitions pour déduire toute cette harmonie de l'aveugle méchaniſme de la matière mue fortuitement! Ceux qui nient l'unité d'intention qui ſe manifeſte dans les rapports de toutes les parties de ce grand tout, ont beau couvrir leur galimathias d'abſtractions, de coordinations, de principes généraux, de termes emblématiques; quoiqu'ils faſſent, il m'eſt impoſſible de concevoir un ſyſtême d'êtres ſi conſtamment ordonné, que je ne conçoive une intelligence qui l'ordonne. Il ne dépend pas de moi de croire que la matière paſſive & morte a pu produire des êtres vivans & ſentans, qu'une fatalité aveugle a pu produire des êtres intelligens, que ce qui ne penſe point a pu produire des êtres qui penſent. ”

QUE conclure de tout ceci? Que le monde eſt donc gouverné par une volonté puiſſante, ſage & conſéquemment bonne. Mais le déſordre moral qui nous préſente les hommes dans le cahos, tandis que le concert règne entre les élémens, ne ſemble-t-il pas

contredire cette idée de *bonté* que nous donnons à l'Être puiſſant & ſage? Loin de conclure rien de pareil dans ces contradictions apparentes, l'auteur en tire au contraire les ſublimes idées de l'ame, qui n'avoient point juſques-là réſulté de ſes recherches. Il ſe convainc, en méditant ſur la nature de l'homme, qu'il eſt impoſſible qu'il ſoit un être ſimple ; cet être ne pouvant rendre raiſon de ſes mouvemens divers, qui tantôt l'élèvent à l'étude des vérités éternelles, à l'amour de la juſtice & du beau moral, & tantôt le font deſcendre en lui-même, & l'aſſerviſſent à l'empire des paſſions : il y a donc en lui deux ſubſtances, l'une étendue & diviſible, l'autre immatérielle & peſante. „ Il n'y a ni mouvement, ni figure qui produiſe la réflexion : quelque choſe en toi cherche à briſer les liens qui le compriment : l'eſpace n'eſt pas ta meſure, l'Univers entier n'eſt pas aſſez grand pour toi; tes ſentimens, tes deſirs, ton inquiétude, ton orgueil même, ont un autre principe que ce corps étroit dans lequel tu te ſens enchaîné. "

Si l'homme étoit libre de ne pas vouloir ſon propre bien, & de vouloir ſon mal, ſa liberté dégénéreroit alors de ce qu'elle doit être. En quoi conſiſte-t-elle donc ? En cela même qu'il ne peut vouloir que ce qui lui eſt convenable, ou qu'il eſtime tel, ſans que rien d'étranger à lui le détermine. S'enſuit-il qu'il ne ſoit pas ſon maître, parce qu'il n'eſt pas le maître d'être un autre que lui ? L'homme, dites-vous, abuſe de ſa liberté : mais pour l'en empêcher, falloit-il l'en priver ? On eût ôté à ſes actions la moralité qui les annoblit, & à lui-même ſon droit à la vertu: on eût mis de la contradiction dans notre nature, & donné le prix d'avoir bien fait à qui n'eut pas le pouvoir de mal faire. Quoi! pour empêcher l'homme d'être méchant, falloit-il le borner à l'inſtinct & le faire bête ?

La vertu répand un certain charme délicieux ſur ce qu'il y a de bon & d'honnête dans nos actions; mais ſi toute ſa récompenſe étoit en elle-même, elle ne pourroit ſe ſoutenir contre les attraits de la volupté, ni contre l'impétuoſité des paſſions. „ La vertu, dit-on, eſt l'amour de l'ordre : mais cet amour peut-il donc, & doit-il l'emporter en moi ſur celui de mon bien-être ? Qu'ils me

donnent une raiſon claire & ſuffiſante pour le préférer. Dans le fond, leur prétendu principe eſt un pur jeu de mots ; car je dis auſſi moi, que le vice eſt l'amour de l'ordre, pris dans un ſens différent. Il y a quelque ordre moral par-tout où il y a ſentiment & intelligence. La différence eſt, que le bon ordonne par rapport au tout, & que le méchant ordonne tout par rapport à lui. Celui-ci ſe fait le centre de toutes choſes ; l'autre meſure ſon rayon, & ſe tient à la circonférence. Alors il eſt ordonné, par rapport au centre commun, qui eſt Dieu ; par rapport à tous les cercles concentriques, qui ſont les créatures. Si la Divinité n'eſt pas, il n'y a que le méchant qui raiſonne, le bon n'eſt qu'un inſenſé. "

„ La loi naturelle eſt la règle inflexible à laquelle, ſi nous voulons remplir notre deſtination ſur la terre, nous devons plier toutes nos actions. Mais quel en eſt l'interprète ? La conſcience. Elle eſt la voix de l'ame, ainſi que les paſſions ſont la voix du corps, ou plutôt elle eſt à l'ame ce que l'inſtinct eſt au corps ; qui la ſuit, obéit à la nature, & ne craint point de s'égarer. "

POUR ne pas nous tromper ici ſur le mot de *conſcience*, il eſt bon d'obſerver que M. Rouſſeau la confond avec le ſentiment moral, qui n'eſt autre qu'un principe inné de juſtice & de vertu, ſur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions & celles d'autrui comme bonnes ou mauvaiſes. Par cela même qu'il eſt inné, il eſt antérieur à nos idées acquiſes. Il nous eſt tout auſſi naturel que l'amour de nous-même. „ Jettez les yeux ſur toutes les nations du monde ; parcourez toutes les hiſtoires : parmi cette prodigieuſe diverſité de mœurs & de caractères, vous trouverez par-tout les mêmes idées de juſtice & d'honnêteté, par-tout les mêmes notions du bien & du mal. L'ancien paganiſme enfanta des Dieux abominables qu'on eût punis ici-bas comme des ſcélérats, & qui n'offroient pour tableau du bonheur ſuprême, que des forfaits à commettre, & des paſſions à contenter. Mais le vice, armé d'une autorité ſacrée, deſcendoit en vain du ſéjour éternel : l'inſtinct moral le repouſſoit du cœur des humains. En célébrant les débauches de Jupiter, on admiroit la con-

tinence de Xénocrate ; la chaſte Lucrèce adoroit l'impudique Vénus ; l'intrépide Romain ſacrifioit à la Peur : il invoquoit le Dieu qui mutila ſon père, & mouroit ſans murmure de la main du ſien : les plus mépriſables Divinités furent ſervies par les plus grands hommes. La ſainte voix de la nature, plus forte que celle des Dieux, ſe faiſoit reſpecter ſur la terre, & ſembloit réléguer dans le Ciel le crime avec les coupables. "

L'AUTEUR d'Émile s'étant propoſé d'établir le Théiſme ſur la ruine de la religion révélée, il eſt bien étonnant que, par rapport à ce même Théiſme, il ait donné ſur lui tant de priſe à ſes adverſaires, tant du côté du dogme que du côté de la morale. Il eſt un grand exemple de la néceſſité de la révélation pour rétablir la religion naturelle dans ſa ſplendeur primitive, puiſque, dans le ſein du chriſtianiſme, il a méconnu les vérités les plus importantes de cette même religion dont il eſt le ſectateur. Par ſes doutes téméraires, il a donné atteinte à l'unité & à la puiſſance de Dieu ; il a fait injure à ſa providence en lui faiſant refuſer aux hommes les lumières dont ils ont beſoin pour le connoître ; & à ſa ſainteté, en lui faiſant récompenſer en eux l'oubli où il les laiſſe de lui-même. Il a détruit en partie le droit de la nature, en le fondant uniquement ſur le beſoin naturel au cœur humain, & en donnant pour baſe à la juſtice humaine l'amour des hommes dérivé de l'amour de ſoi ; en tant que par cet amour la force d'une ame expanſive nous indentifie avec nos ſemblables, & que nous ſentant, pour ainſi dire, en eux, c'eſt pour ne pas ſouffrir nous-mêmes, que nous ne voulons pas qu'ils ſouffrent. Il fait de l'hypocriſie une vertu ; &, contre la défenſe de la loi naturelle, il recommande la vengeance ; &, ce qui doit étonner, c'eſt qu'il ne la couvre pas même du faux point d'honneur ; il ne tient qu'à ſes lecteurs d'entendre ce qu'il dit de la permiſſion que donne la loi de ſe défaire de ſon ennemi par un lâche aſſaſſinat.

APRÈS tant d'erreurs en fait de dogme & de morale, comment a-t-il pu avancer qu'il ne peut tirer d'une doctrine poſitive aucun dogme utile à l'homme, & honorable à ſon auteur, qu'il ne puiſſe tirer ſans elle du bon uſage de ſes facultés ? Comment

a-t-il pu ſe perſuader que les plus grandes idées de la Divinité nous viennent par la raiſon ſeule ? Mais afin qu'on ne nous accuſe point de calomnier ici la doctrine de M. Rouſſeau, nous allons puiſer dans ſes propres écrits toute la preuve de nos accuſations, & nous nous ſervirons contre lui de ſes armes pour le mieux combattre.

On lit Tome II, pag. 25, ces mots : *je crois donc que le monde eſt gouverné par une volonté puiſſante & ſage ; je le vois, ou plutôt je le ſens, & cela m'importe à ſavoir : mais ce même monde eſt-il éternel, ou créé? Y a-t-il un principe unique des choſes? Y en a-t-il deux, ou pluſieurs, & quelle eſt leur nature? Je n'en ſais rien, & que m'importe ?*

Ce ſcepticiſme, par rapport à la création & à l'unité de Dieu, ne figure-t-il pas bien dans un traité de religion naturelle ? Du principe que poſe M. Rouſſeau, qu'il ne ſait pas *ſi le monde eſt éternel ou créé*, il réſulte qu'il doit douter s'il n'exiſte point lui-même avec le monde, néceſſairement & en vertu de ſon eſſence, & par conſéquent ſi l'éternité, l'indépendance, l'immenſité, l'infinité, toutes propriétés qui coulent de la néceſſité d'exiſter, ne lui ſont pas eſſentielles. Et comme tout être, qui exiſte en vertu de ſa nature, ne reconnoît rien qui le limite dans ſes perfections, pas même ſa nature qui s'identifie avec l'exiſtence, il doit douter s'il ne poſsède pas dans un degré infini les attributs phyſiques & moraux qui conſtituent ſon eſſence. Si, en vertu de ſon exiſtence néceſſaire, il eſt éternel, immenſe, indépendant, pourquoi ne ſeroit-il pas infiniment intelligent, ſage & puiſſant ? Sur quoi peut être fondé le bel éloge que fait l'auteur de l'illuſtre Clarke, qu'il nous repréſente comme éclairant le monde, après tant de philoſophes qui l'avoient aveuglé, annonçant enfin l'Etre des êtres & le diſpenſateur des choſes, ſi ce n'eſt ſur la vérité de ſon ſyſtême ? Or, ce ſyſtême, ſelon lui, ſi grand, ſi conſolant, ſi ſublime, ſi propre à élever l'ame, à donner une baſe à la vertu, & en même-temps ſi frappant, ſi lumineux, ſi ſimple, établit de la manière la plus ſolide la création & l'unité de Dieu.

On lit, Tome I, pag. 336, ce qui ſuit : *ce mot* Eſprit *n'a aucun ſens pour quiconque n'a pas philoſophé..... Voilà pourquoi tous les peuples du monde, ſans excepter les Juifs, ſe ſont faits des Dieux corporels. Nous-mêmes, avec nos termes d'*Eſprit, *de* Trinité, *de* Perſonnes, *ſommes pour la plupart de vrais Anthropomorphites*, ibid. pag. 337. *Le Polythéiſme a été la première religion des hommes, & l'idolâtrie leur premier culte. Ils n'ont pu reconnoître un ſeul Dieu que quand, généraliſant de plus en plus leurs idées, ils ont été en état de remonter à une première cauſe; de réunir le ſyſtême total des êtres ſous une ſeule idée, & de donner un ſens au mot* ſubſtance, *lequel eſt au fond la plus grande des abſtractions. Tout enfant qui croit en Dieu, eſt donc néceſſairement idolâtre, ou du moins Anthropomorphite*, ibid. pag. 340. *Le philoſophe qui ne croit pas, a tort, parce qu'il uſe mal de la raiſon qu'il a cultivée, & qu'il eſt en état d'entendre les vérités qu'il rejette. Mais l'enfant qui profeſſe la Religion Chrétienne, que croit-il?* ibid. pag. 338. *Les idées de création, d'annihilation, d'ubiquité, d'éternité, de toute-puiſſance, celle des attributs divins, toutes ces idées qu'il appartient à ſi peu d'hommes de voir auſſi confuſes & auſſi obſcures qu'elles le ſont, & qui n'ont rien d'obſcur pour le peuple, parce qu'il n'y comprend rien du tout, comment ſe préſenteront-elles dans toute leur force, c'eſt-à-dire, dans toute leur obſcurité, à de jeunes eſprits encore occupés aux premières opérations des ſens, & qui ne conçoivent que ce qu'ils touchent?*

Que prétend M. Rouſſeau en élevant ſur la connoiſſance du vrai Dieu des difficultés inacceſſibles à tous autres qu'à des philoſophes qui ont cultivé leur raiſon? Eſt-ce qu'on ne ſauroit croire en Dieu, ſi l'on n'a pas beaucoup d'eſprit? Néanmoins il bénit le Ciel de ce que, ſans l'appareil effrayant de la philoſophie, nous avons des principes ſûrs pour régler nos mœurs, & des ſentimens convenables à notre nature; enfin de ce que, diſpenſés de conſumer notre vie à l'étude de la morale, nous avons à moindres frais un guide plus aſſuré dans le dédale immenſe des opinions humaines.

Si nous ſommes tous, ainſi que le prétend M. Rouſſeau, de vrais antrhopomorphites, pourquoi, lorſque cette héréſie s'éleva au quatrième ſiècle, fit-elle une ſi grande ſenſation dans l'égliſe, & fut-elle condamnée avec tant d'éclat ? Il aſſure que le polythéiſme a été la première religion des hommes. Si l'on conſulte la plus ancienne des hiſtoires, on y voit l'origine du genre humain : on y trouve le théiſme dicté aux premiers hommes par celui qui eſt l'objet du théiſme : de-là, par une ſuite de générations bien liée, on paſſe aux fondateurs d'une famille, d'une ſociété, d'une nation théiſte ; d'une nation, qui a tranſmis cette doctrine pure, qu'elle reçut de ſes ancêtres, juſqu'à ſa poſtérité la plus reculée, & dont les annales ont été en tout temps dépoſitaires des principes du théiſme, & inſéparables de ces principes. Hiſtoire pour hiſtoire, celle de Moyſe mérite certainement la préférence ſur les écrits d'Hérodote, de Diodore de Sicile, en y joignant même *quidquid Græcia mendax audet in hiſtoriâ.* Nul de ces écrivains ne remonte dans la haute antiquité : ils ſe perdent tous dans les temps fabuleux, vuide immenſe que les Grecs ont rempli d'une infinité de rêveries : ils y ont peint des Dieux, des Déeſſes, des héros, auteurs de leur race, faute d'y trouver des hommes dont ils puiſſent écrire l'hiſtoire ; mais ici nous voyons un heureux accord entre l'hiſtoire & les enſeignemens de la raiſon : ces deux ſources de nos connoiſſances ſe réuniſſent ; au lieu que chez M. Rouſſeau elles ſont toujours en oppoſition.

En effet, ſi l'on poſe pour principe que le polythéiſme a été la première religion des hommes, & l'idolâtrie leur premier culte, c'eſt une conſéquence néceſſaire que l'homme n'eſt pas ſorti des mains de Dieu ; & ainſi l'on ne ſauroit éviter d'admettre la ſuppoſition abſurde des athées ſur le progrès à l'infini des générations des hommes, ou ſur la formation des premiers hommes & des premiers animaux qu'on prétendroit produits dans le temps, du limon de la terre échauffée par le Soleil. Cette cruelle alternative conduit directement à l'athéiſme dont elle eſt l'écueil.

En ſuppoſant que Dieu ait créé le premier homme, a-t-il pu le créer dans le même état où M. Rouſſeau conſidère les Sauvages

vages dans ſon diſcours ſur *l'inégalité des conditions*, c'eſt-à-dire, ſéqueſtrés de toute ſociété dès leur enfance, & conſéquemment privés des lumières qu'on n'acquiert que dans le commerce des hommes? Or, il eſt d'une impoſſibilité par lui-même démontrée, que de pareils Sauvages puiſſent jamais élever leurs réflexions juſqu'à la connoiſſance du vrai Dieu. Ce n'eſt donc pas un pareil homme que Dieu créera. Il le créera en ſociété, c'eſt-à-dire, avec une compagne. S'en repoſera-t-il ſur eux-mêmes pour le développement de leurs facultés? Il s'écoulera des ſiècles avant qu'ils parviennent à penſer quelque choſe de raiſonnable. On peut conſulter la première partie du Diſcours déja cité ſur l'état naturel de l'eſprit humain, & ſur la lenteur de ſes progrès. Comme l'eſprit humain n'arrive jamais à la vérité qu'à travers les erreurs ou les inconſéquences; on peut ſuppoſer qu'ils ſeront plongés long-temps dans la barbarie & dans la ſuperſtition la plus groſſière. Si la deſtination viſible de l'homme eſt de connoître & d'aimer l'Auteur de ſon exiſtence, ſera-t-il expoſé à manquer cette deſtination, à reſſembler aux animaux brutes, ou à croupir éternellement dans l'ignorance & dans l'erreur?

Le déiſme doit ſa naiſſance aux révolutions arrivées dans la religion par différentes ſectes. Les ſanguinaires Anabaptiſtes, pères de ces Quakers pacifiques dont la religion a été tant tournée en ridicule, & dont on a été forcé de reſpecter les mœurs; les Arméniens, les Sociniens, au nom près de Chrétiens, qu'ils ont conſervé, n'ont rien retenu des dogmes de Jeſus-Chriſt, qu'ils s'accordent tous à regarder comme un homme à qui Dieu a daigné donner des lumières plus propres qu'à ſes contemporains. Si on les en croit, les dogmes qu'on a tiré de l'Écriture, ſont des ſubtilités de philoſophie dont on a enveloppé des vérités ſimples & naturelles. Au milieu de tant de ſectes publiques, dans leſquelles le Chriſtianiſme eſt malheureuſement partagé, une multitude d'hommes plus attachés à Platon qu'à Jeſus-Chriſt, plus philoſophes que Chrétiens, fatigués de tant de diſputes qui déshonorent la religion, ont rejetté témérairement la révélation divine. Sans établir ni ſecte, ni ſociété; ſans s'élever contre aucune Puiſſance,

ils s'étendent par-tout, & paroiſſent reſpecter dans tous les pays la religion nationnale, ſemblables en cela aux philoſophes, qui ſe mêloient avec la foule dans les temples de Dieu, & autoriſoient par leur préſence les ſuperſtitions populaires. L'Angleterre, dit-on, eſt de tous les pays du monde celui où cette religion, ou plutôt cette philoſophie, a jetté, avec le temps, les racines les plus profondes; ce qu'il y a, au moins, de certain, c'eſt que cette Iſle a produit elle ſeule plus de livres en faveur du Déiſme, que tous les autres pays enſemble. Comme c'eſt la religion de ceux qui ſe diſent philoſophes, il n'eſt pas étonnant qu'on attache une certaine gloire à la profeſſer. Il eſt ſi beau de ne pas penſer comme le vulgaire, qu'il ſeroit étonnant que M. Rouſſeau, qui voudroit preſque ne pas penſer comme les philoſophes, pensât comme ceux qui en ſont mépriſés. Voyons quelle tournure philoſophique il a donné à ſes idées ſur la religion révélée.

Commençons par réduire à quelques articles les raiſonnemens par leſquels il a attaqué la révélation; nous examinerons enſuite ſi, dépouillés de l'éloquence qu'il leur prête, ils ont la ſolidité qu'il a cru leur donner comme philoſophe. Voici ces articles : *La poſſibilité & la néceſſité de la révélation ; les caractères de la révélation ; les moyens de connoître la révélation ; les miracles & les prophéties ; la doctrine révélée ; l'intolérantiſme que profeſſe la Religion Chrétienne.*

Possibilité & néceſſité de la révélation. Vous ne voyez, dit-il, dans mon expoſé que la religion naturelle ; il eſt bien étrange qu'il en faille une autre. Par où connoîtrai-je cette néceſſité ? De quoi puis-je être coupable en ſervant Dieu ſelon les lumières qu'il donne à mon eſprit, & ſelon les ſentimens qu'il inſpire à mon cœur ? Quelle pureté de morale ; quel dogme utile à l'homme, & honorable à ſon auteur, puis-je tirer d'une doctrine poſitive, que je ne puiſſe tirer ſans elle du bon uſage de mes facultés ? Montrez-moi ce qu'on peut ajouter pour la gloire de Dieu, pour le bien de la Société, & pour mon propre avantage aux devoirs de la loi naturelle, & quelle vertu vous ferez naître d'un nouveau culte qui ne ſoit pas une conſéquence du

mien ? Les plus grandes idées de la Divinité nous viennent par la raiſon ſeule. Voyez le ſpectacle de la nature : écoutez la voix intérieure. Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux ; à notre conſcience, à notre jugement ?

Non, ſans doute, ſi vous prétendez renfermer votre croyance dans le cercle étroit de vos lumières naturelles. Qui êtes-vous, ô philoſophe ! pour vous imaginer atteindre par la raiſon tout ce que Dieu peut vous enſeigner, ſoit ſur la nature divine & ſes perfections infinies, ſoit ſur l'état primitif, préſent ou futur du genre humain, ſoit ſur les conſeils de la divine providence à l'égard des hommes ? Concentré dans vous-même, pouvez-vous, avec un inſtrument auſſi foible que votre eſprit, connoître toutes les vertus qui ſont poſſibles à l'homme avec le ſecours de Dieu, meſurer tous les degrés de vertu auxquels ce même ſecours le peut élever, connoître tous les motifs qui peuvent lui inſpirer l'enthouſiaſme de la vertu, & toutes les manières de la faire paſſer dans ſes actions ? La religion chrétienne offre à notre foi un ſyſtême de croyance bien ſupérieur à notre foible & tremblante lumière, un ſyſtême que l'homme n'auroit jamais inventé, & néceſſaire à la réparation du genre humain, qui, par le péché, étoit déchu du premier état où il avoit été créé ; ſyſtême qui, ratifiant tout ce que la religion & la loi naturelle diſent à nos eſprits, élève ſur elles un ordre de vérités entièrement inconnues à la raiſon, par rapport aux objets les plus importans, tels que la nature incompréhenſible de Dieu, ſa providence & ſon amour pour les hommes, & les forces ſurnaturelles dont ils ſont doués pour remplir leur ſublime deſtination. Pour avoir droit de mépriſer ce ſyſtême de croyance, il faudroit au moins pouvoir le renverſer.

Il eſt un ſeul livre, dit enſuite M. Rouſſeau, ouvert à tous les yeux ; c'eſt celui de la nature. C'eſt dans ce grand & ſublime livre que j'apprends à ſervir & adorer ſon divin Auteur. Nul n'eſt excuſable de n'y pas lire, parce qu'il parle à tous les hommes une langue intelligible à tous les eſprits. Quand je ſerois né dans une Iſle déſerte, quand je n'aurois pas vu d'autre homme que moi, que je n'aurois jamais appris ce qui s'eſt fait ancien-

nement dans un coin du monde; ſi j'exerce ma raiſon, ſi je la cultive, ſi j'uſe bien des facultés que Dieu me donne, j'apprendrai de moi-même à le connoître, à l'aimer, à aimer ſes œuvres, à vouloir le bien qu'il veut, & à remplir, pour lui plaire, tous mes devoirs ſur la terre. Qu'eſt-ce que tout le ſavoir des hommes m'apprendra de plus? A l'égard de la révélation, ſi j'étois meilleur raiſonneur ou mieux inſtruit, peut-être ſentirois-je ſa vérité, ſon utilité pour ceux qui ont le bonheur de la reconnoître.

Ce que Dieu veut qu'un homme faſſe, il ne lui fait pas dire par un autre homme, il le dit lui-même, il l'écrit au fond de ſon cœur.

Quand M. Rouſſeau écrivoit ceci, il n'avoit pas alors le même intérêt qui lui faiſoit dire dans un autre endroit, que l'eſprit des enfans, avant l'âge de quinze ans, étoit incapable des opérations néceſſaires pour connoître la Divinité, quelque inſtruction qu'il reçût d'ailleurs d'un ſage & habile gouverneur. Une contradiction de plus ou de moins dans ſon livre n'eſt pas grand'choſe. Mais ce qu'il importe d'obſerver, c'eſt qu'il contredit l'expérience de tous les ſiècles, témoins irrécuſables des cultes odieux & inſenſés qu'ont ſuivi toutes les nations, avant qu'elles marchaſſent à la lumière de la vraie révélation, l'exemple des philoſophes même, qui, avec toute l'oſtentation de leur ſavoir, n'ont pas été plus ſages. Il lui eſt d'ailleurs impoſſible, dans ſon ſyſtême, de rendre raiſon de ce penchant, par qui tous les peuples ont été entraînés à adopter des révélations prétendues, qu'on leur préſentoit comme divines. Les philoſophes payens les plus diſtingués ont été bien éloignés de donner autant que lui à la raiſon; & quand ils ne le diroient pas, leurs erreurs monſtrueuſes le diſent aſſez pour eux. M. Rouſſeau nous préſente comme un ouvrage de la raiſon qui ne ſeroit pas même cultivée, comme le fruit des réflexions d'un homme né dans une Iſle déſerte, & qui n'auroit jamais vu d'autre homme que lui, un ſyſtême de moral infiniment plus exact & plus complet que tout ce que Socrate, Platon & tous les anciens philoſophes enſeignerent jamais là-deſſus. A qui doit-il toutes ces belles découvertes, ſi ce n'eſt à la révélation?

On me dit, ajoute-t-il, qu'il falloit une révélation pour apprendre aux hommes la manière dont Dieu vouloit être ſervi; on aſſigne en preuve la diverſité des cultes biſarres qu'ils ont inſtitués; & l'on ne voit pas que cette diverſité même vient de la fantaiſie des révélations. Dès que les peuples ſe ſont aviſés de faire parler Dieu, chacun l'a fait parler à ſa mode, & lui a fait dire ce qu'il a voulu. Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y auroit jamais eu qu'une religion ſur la terre.

Il falloit un culte uniforme; je le veux bien, mais ce point étoit-il donc ſi important, qu'il fallût tout l'appareil de la puiſſance divine pour l'établir? Ne confondons pas le cérémonial de la religion avec la religion. Le culte que Dieu demande eſt celui du cœur; & celui-là, quand il eſt ſincère, eſt toujours uniforme.... Quant au culte extérieur, s'il doit être uniforme pour le bon ordre, c'eſt purement une affaire de police: il ne faut pas de révélation pour cela.

C'est préciſément parce qu'il y a tant de révélations fauſſes chez les divers peuples, qu'il faut bien que chez quelques-uns il y en ait de véritables. Elles ont leur raiſon dans l'inſuffiſance de l'eſprit humain pour connoître la manière dont Dieu veut être ſervi, & dans l'autorité divine dont il a beſoin pour être entrainé.

Si l'auteur eût plus réfléchi ſur la conduite des anciens légiſlateurs, qui ne preſcrivoient d'autre culte pour la Divinité, que celui que leur politique ſuppoſoit inſpiré par la Divinité même, & ſur la facilité de tant de peuples à recevoir des cultes biſarres, quelque oppoſés qu'ils fuſſent à la raiſon & à la religion naturelle, il auroit dû en conclure la néceſſité d'une révélation pour la foibleſſe de la raiſon humaine.

Il n'eſt point vrai, comme il le ſuppoſe, que la religion naturelle chez les théiſtes ſeroit uniforme, quant aux ſentimens du cœur. Ceux qui philoſopheroient exactement, adoreroient Dieu Créateur, tandis que l'auteur & ſes diſciples, ignorant s'il a créé l'Univers; ne lui rendroient point hommage en ſa qualité de Créa-

teur. Ceux-là lui adreſſeroient des prières pour en obtenir des ſecours, des lumières, des dons : l'auteur diroit : *je ne prie point Dieu, que lui demanderois je ?* Il n'eſt pas néceſſaire de pouſſer plus loin cette induction.

NUL légiſlateur juſqu'ici n'a tenté d'établir l'uniformité dans le culte ſans le ſecours d'une révélation vraie ou fauſſe : jamais cette uniformité ne s'eſt introduite ni ſoutenue chez aucun peuple ſans l'appui de cette même révélation. Comment l'auteur a-t-il donc pu avancer que c'eſt purement une affaire de police, d'établir & d'entretenir l'unifomité du culte extérieur ? Ignore-t-il que la religion tient au culte chez le peuple, & les loix à la religion ? Il convient lui-même dans ſon *Contract ſocial* que les légiſlateurs ont été forcés d'honorer les Dieux de leur propre ſageſſe, afin que les peuples, ſoumis aux loix de l'État comme à celles de la nature, obéiſſent avec liberté, & portaſſent docilement le joug de la félicité publique. Donc, pour enchaîner les peuples au culte de la religion, il a fallu que les légiſlateurs miſſent leurs déciſions dans la bouche des Immortels.

CARACTÈRES de la révélation. Nous avons, dit M. Rouſſeau, trois principales religions en Europe. L'une admet une ſeule révélation, l'autre en admet deux, & l'autre en admet trois. Chacune déteſte, maudit les deux autres, les accuſe d'aveuglement, d'endurciſſement, d'opiniâtreté, de menſonge. Quel homme impartial oſera juger entre elles, s'il n'a premièrement bien peſé leurs preuves, bien écouté leurs raiſons ? Celle qui n'admet qu'une révélation, eſt la plus ancienne, & paroit la plus sûre ; celle qui en admet trois, eſt la plus moderne, & paroît la plus conſéquente ; celle qui en admet deux, & rejette la troiſième, peut bien être la meilleure ; mais elle a certainement tous les préjugés contre elle ; l'inconſéquence ſaute aux yeux.

L'AUTEUR ayant tant fait que d'établir un parallèle entre le Chriſtianiſme & le Mahométiſme, il étoit dans ſa façon de penſer qu'il donnât à celui-ci la préférence ſur celui-là ; ce paradoxe étoit bien digne de lui. Le Chriſtianiſme eſt auſſi ancien que le mon-

de ; la révélation dont il se glorifie, est la même que celle par laquelle les premiers hommes, dès le commencement du monde, les patriarches & tous les hommes religieux honorerent Dieu avant la naissance de Jesus-Christ; avec cette différence pourtant qu'elle est plus distincte, & qu'elle s'étend à plus d'objets : elle est la même que celle dont fut honorée la religion judaïque. Le Christianisme en suppose la vérité; il en est la fin & la perfection, il est l'accomplissement de ses prophéties & de ses figures. Ainsi l'auteur ne peut lui préférer la religion des Juifs comme plus ancienne.

Si on l'envisage en lui-même, il est encore supérieur, soit par la clarté & la sublimité de sa morale, qui d'ailleurs s'accorde si parfaitement avec le sens moral & les lumières naturelles; soit par ses préceptes positifs qui règlent & déterminent le culte extérieur; soit enfin par les motifs qu'il présente, lesquels sont plus forts & plus développés que dans l'économie mosaïque.

Si l'on fait attention à son auteur, Jesus-Christ est un Dieu; & Moyse n'est qu'un grand homme sous la direction de la Divinité. Les miracles de Jesus-Christ furent bien plus multipliés : annoblis par les prophéties qui les avoient annoncés, ils portoient encore un caractère de bienfaisance qui lui étoit propre. Quel prodige que celui de sa résurrection, dont un homme sensé ne peut douter, après cette foule de miracles, par lesquels les Apôtres & les premiers Chrétiens l'ont constatés aux yeux de l'Univers! En lui & dans l'établissement de sa religion sainte, les prophéties anciennes, consignées dans des livres conservés dans leur intégrité, & d'une date bien antérieure, se sont accomplies d'une manière sensible.

Si l'on jette les yeux sur l'établissement du Christianisme, c'est un miracle qui confirme tous les autres, puisqu'il en est une suite manifeste, qu'il les suppose évidemment, & que, s'il se fût fait sans miracles, il seroit un miracle plus grand que tous les autres. Soulevement général de la part des peuples idolâtres, passionnés pour leurs folles, mais anciennes superstitions; attaques des philosophes enflés d'une science fastueuse, insultes & dédains

des beaux eſprits dont l'Empire Romain étoit alors rempli ; conſpiration violente des Empereurs, des Gouverneurs & des Magiſtrats armés contre le Chriſtianiſme, & déterminés à n'en pas laiſſer ſubſiſter la moindre trace : la religion a ſurmonté tous ces obſtacles ; & avec quelles armes ? Par une patience invincible, & par la ſeule force de la vérité.

Aux perſécutions des idolâtres ont ſuccédé les héréſies, les ſchiſmes, les ſcandales ſouvent appuyés de l'autorité ſéculière ; & la religion a toujours triomphé. Or, la durée perpétuelle de l'Égliſe Catholique depuis plus de 1700 ans, malgré les aſſauts de toute eſpèce qu'elle a eu à ſoutenir au-dedans & au-dehors, ſans qu'on puiſſe la convaincre d'innovation, ou de variation ſur aucun de ſes dogmes, ni ſur aucun point de ſa morale, n'eſt-elle pas toute ſeule une preuve complette de la divinité de ſon Auteur, un sûr garant de la vérité de ſes promeſſes, & un gage certain de l'efficace toute-puiſſante de cette parole : *Voilà que je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la conſommation des temps ?*

Mais un caractère de divinité qui ſe réfléchit d'une manière bien ſenſible ſur le Chriſtianiſme, c'eſt cet accord, cette liaiſon qui s'y voient non-ſeulement entre toutes ſes parties, ſes dogmes, ſes maximes, ſes préceptes, mais auſſi avec les diſpoſitions économiques de l'ancien Teſtament & de la loi de nature, en un mot, avec toutes les révélations divines qui avoient été faites auparavant, depuis le commencement du monde.

Cette harmonie avec les révélations précédentes, ainſi que les autres caractères de vérité dont nous venons de parler, manquant à la religion mahométane, elle n'eſt appuyée ſur aucun miracle, ni ſur aucune prophétie : elle a contre elle le miracle & les prophéties des deux teſtamens : Mahomet, en l'inventant, a eu ſoin de l'accommoder aux uſages & aux inclinations des Arabes : elle s'eſt établie par la violence & par la force des armes. Comparez, ſi vous l'oſez, Mahomet à Jeſus-Chriſt, & aux Apôtres de Jeſus-Chriſt, les Othoman, les Omar, les Moavia & autres, qui ſont comme les Apôtres des Muſulmans ; & lorſque

vous

vous aurez lu leurs débauches, leurs cruautés, leurs perfidies, & ſur-tout la cruelle guerre qu'ils firent à la famille d'Ali, dites-nous, M. Rouſſeau, en faveur de qui les préjugés parlent, ou des Diſciples de Jeſus-Chriſt, ou des Sectateurs de Mahomet? Tracez-nous, ſi vous pouvez, un portrait auſſi vrai & auſſi magnifique du Légiſlateur des Muſulmans, que vous nous en avez ébauché un du Légiſlateur des Chrétiens. Approchez des livres ſaints l'Alcoran; prouvez-nous, s'il eſt poſſible, que les mêmes traits de nobleſſe, de dignité, de ſageſſe, de ſainteté, de magnificence qui les ſignalent à chaque page, caractériſent cet écrit informe, ſoit dans la ſuite, l'ordre & la fin des événemens; ſoit dans la pureté des maximes & *l'héroïcité* des ſentimens; ſoit dans la profondeur & l'exactitude des connoiſſances de toute eſpèce; ſoit dans la piété des prières; ſoit dans l'élévation & la ſublimité du langage, quand le ſujet les exige & les inſpire; ſoit dans la naïveté des traits & le naturel des couleurs, quand il eſt queſtion de raconter & de peindre; ſoit dans la beauté d'un gouvernement, où Dieu ſe montre à découvert le Roi d'une nation qu'il a choiſie; ſoit enfin dans la deſtination de ce peuple, donné en ſpectacle à l'Univers, pour annoncer & pour préparer durant quatre mille ans, par ſa conſtitution même, & par toutes ſes révolutions, un événement plus inſigne & un dénouement unique, promis dès l'origine du monde.

Moyens de connoître la révélation. Apôtre de la vérité, dit M. Rouſſeau, qu'avez-vous donc à me dire, dont je ne reſte pas le juge..... Dieu lui-même a parlé : écoutez ſa révélation..... C'eſt autre choſe. Dieu a parlé! Voilà certes un grand mot. Et à qui a-t-il parlé?.... Il a parlé aux hommes!..... Pourquoi donc n'en ai-je rien entendu?.... Il a chargé d'autres hommes de vous rendre ſa parole..... J'entends : ce ſont des hommes qui vont me dire ce que Dieu a dit. J'aimerois mieux avoir entendu Dieu lui-même; il ne lui en auroit pas coûté davantage, & j'aurois été à l'abri de la ſéduction..... Il vous a garanti, en manifeſtant la miſſion de ſes envoyés..... Comment cela?.... Par des prodiges.... Et où ſont ces prodiges?..... Dans des livres.... Et qui a fait ces livres?.... Des hommes.... Et qui a

vu ces prodiges? Des hommes qui les atteſtent? . . . Quoi! toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté? Que d'hommes entre Dieu & moi! Voyons toutefois, examinons, comparons, vérifions. O! ſi Dieu eût daigné me diſpenſer de tout ce travail, l'en aurois-je ſervi moins de bon cœur? C'eſt ainſi que s'exprime M. Rouſſeau.

TROIS choſes qu'il a diſſimulées détruiſent tout ce qu'il dit ici. 1°. La révélation particulière faite à chaque homme lui donnant droit d'en abuſer, pour ſe faire à ſa mode des dogmes & des préceptes, il en auroit réſulté une infinité de maux, auxquels il eût été d'autant plus difficile de remédier, qu'ils auroient eu comme le ſceau de la Divinité. Que ſi l'on ſuppoſe qu'il y eût eu des ſignes certains auxquels on auroit connu la vérité de la révélation, tout l'ordre de la nature eût été interverti par les miracles fréquens qui auroient été en oppoſition avec ſes loix. Donc les révélations particulières n'entroient point dans l'ordre de la providence. 2°. C'eſt ſe plonger dans le pyrrhoniſme le plus extravagant, que de ne vouloir pas croire des faits tranſmis à travers les ſiècles, par une multitude de témoins agités de paſſions trop différentes, pour avoir pu concerter enſemble de faire illuſion à leur poſtérité. 3°. L'eſpèce de certitude qui convient au vulgaire, c'eſt celle qui réſulte des faits, pour l'examen deſquels il a toujours aſſez d'intelligence. L'organe des hommes a donc dû naturellement ſervir d'interprète à la volonté divine. Mais ils n'ont été capables de faire parler Dieu, qu'autant qu'ils ont légitimé leur miſſion par des miracles. Or, ces miracles, qui nous ſont parvenus par le canal de la tradition orale & de la tradition écrite, exigent de nous la même foi que ſi nous en euſſions été les témoins oculaires.

DEUX faits auxquels l'auteur ne pourra ſe dérober, vont nous donner la ſolution d'une difficulté qu'il s'eſt plû à exagérer. Il eſt certain que toutes les ſociétés chrétiennes, ſoit de l'Orient, ſoit de l'Occident, quoique d'ailleurs diviſées entr'elles ſur beaucoup d'articles, s'accordent à reconnoître comme authentiques & exempts de toute altération pluſieurs monumens de la foi, pluſieurs pièces qui concernent la religion Chrétienne, comme par

exemple, la plupart des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, le Symbole des Apôtres, celui du concile de Nicée, &c. Il eſt encore conſtant que le même concert regne entre les Juifs & les Chrétiens ſur les livres de l'ancien Teſtament.

MAIS pourquoi chercher ailleurs que dans l'auteur même la réponſe à ſes difficultés? N'avoue-t-il pas que la majeſté des écritures l'étonne; que la ſainteté de l'Évangile parle à ſon cœur? Si on lui objecte que l'Hiſtoire de l'Évangile eſt inventée à plaiſir, il répond que ce n'eſt pas ainſi qu'on invente, & que les faits de Socrate, dont perſonne ne doute, ſont moins atteſtés que ceux de Jeſus-Chriſt; que d'ailleurs il ſeroit plus inconcevable que pluſieurs hommes d'accord euſſent fabriqués ce livre, qu'il ne l'eſt qu'un ſeul en ait fourni le ſujet. *Jamais*, ajoute-t-il, *des auteurs Juifs n'euſſent trouvé ni ce ton, ni cette morale; & l'Évangile a des caractères de vérité ſi grands, ſi frappans, ſi parfaitement inimitables, que l'inventeur en ſeroit plus étonnant que le héros.* Cet éloge magnifique, l'auteur le termine par cette étrange réflexion: *Avec tout cela, ce même Évangile eſt plein de choſes incroyables, de choſes qui répugnent à la raiſon, & qu'il eſt impoſſible à tout homme ſenſé de concevoir ni d'admettre.*

S'IL eſt vrai que Jeſus-Chriſt ait enſeigné des myſtères prétendus incroyables, les Évangéliſtes ont-ils dû omettre cette partie de ſon hiſtoire? S'ils avoient écrit de génie, & qu'ils ſe fuſſent rendus les maîtres de leur matière, ils auroient pu ſupprimer ce qui choque ſi fort M. Rouſſeau; & en ce cas ils nous auroient donné de Jeſus-Chriſt une hiſtoire bien différente de celle que nous liſons. Mais en s'en tenant à ce qu'ils ont vu & entendu, que peut-on leur reprocher? L'hiſtoire de Jeſus-Chriſt ſeroit-elle plus vraie, & ſes hiſtoriens plus croyables, ſi leur maître n'eût point apporté du Ciel des connoiſſances au-deſſus de l'intelligence des hommes; ou ſi les Diſciples, chargés de les répandre dans le monde, ſe fuſſent bien gardés de les publier? Ils auroient écrit l'hiſtoire d'un philoſophe, & peut-être on les croiroit; mais ce n'eſt pas là ce qu'ils avoient promis. Ils s'engageoient d'écrire l'hiſtoire du fils de Dieu, chargé de la révélation du Ciel. Elle

devoit contenir des myſtères & des miracles. Ils ont entendu prêcher les myſtères; ils les ont vu appuyés par des miracles : ils ont écrit ce qu'ils ont vu & entendu ; ils l'ont fait ſans réflexions, ſans commentaires, ſans controverſes ; ils nous laiſſent à en tirer les conſéquences. Ils ont fait le devoir d'hiſtoriens fidèles, & l'antiquité ne nous en fournit point de plus ſages.

On diſpute ici aux Évangéliſtes d'avoir été les organes du Saint-Eſprit. L'idée qu'ils ont voulu nous donner de Jeſus-Chriſt, eſt celle d'un homme ſingulier, d'un grand homme, d'un homme irréprochable, toujours Sauveur, toujours Légiſlateur, toujours victime, toujours modèle, toujours homme, & cependant plus qu'un homme; toujours Dieu, mais tel que devoit ſe montrer un Dieu fait homme pour le ſalut des hommes. Dans la ſimplicité de leur narration, remarque-t-on quelque trait qui défigure le héros qu'ils veulent peindre? Voit-on qu'ils aient oublié le Dieu dans le détail des humiliations & des foibleſſes dont ils ont chargé l'homme? Ont-ils, à l'imitation des Rhéteurs & des Sophiſtes de la Grèce, prodigué les vains éloges à la place des faits qui louent toujours mieux; &, comme s'ils euſſent craint pour la ſincérité de leurs témoignages, ſont-ils allés au-devant de ce qui pouvoit les infirmer, par des apologies étudiées? S'ils euſſent été abandonnés à eux-mêmes, & que d'ailleurs leur hiſtoire n'eût été qu'un roman, ils auroient pu écrire de cette manière, plus ou moins bien, avec plus ou moins d'art, ſelon qu'ils auroient eu plus ou moins de génie : mais ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'ils n'auroient pu, depuis le moment de ſa naiſſance juſqu'à ſon apothéoſe, s'il eſt permis de parler ainſi, ſoutenir conſtamment le caractère de leur héros, ſans ſe démentir, ſelon tous les attributs qu'on lui a donnés, & conformément à tous les miniſtères dont on le ſuppoſe revêtu. Ceci ſurpaſſe de beaucoup le génie humain, & l'on n'en voit aucun modèle dans les meilleurs écrivains, tant anciens que modernes.

En voilà bien aſſez pour faire voir que, dans les endroits où l'auteur s'eſt échappé contre la religion, ſoit naturelle, ſoit révélée, il n'a rien dit à quoi l'on ne puiſſe très-bien répondre. Si de

ſes objections on retranche les ſuppoſitions fauſſes, les imputations calomnieuſes, les exagérations exceſſives, les faux expoſés de l'état de la queſtion, & autres adreſſes des Sophiſtes, les principes avancés ſans preuve, les concluſions contre les choſes claires & démontrées, tirées des choſes obſcures & ſupérieures à notre intelligence, les railleries, les défis de répondre rien qui puiſſe contenter un homme ſenſé, le ton hardi & déciſif; enfin ſi l'on retranche tout cela de ſes objections, il n'y reſtera plus rien.

Si nous voulons nous replier un moment ſur le plan d'éducation imaginé par M. Rouſſeau, nous verrons qu'Émile, ou ſon élève, n'auroit, avant l'âge de 18 ans, aucune connoiſſance de Dieu, de ſon ame, ni des notions éternelles du juſte & de l'injuſte, & du beau moral. Les inſtructions qu'il recevroit enſuite ſur ces grands objets lui inſpireroient le mépris & l'averſion de toutes les religions; il ſoutiendroit enſuite qu'elles ſont autant d'inſtitutions ſalutaires qui ont leur raiſon dans le climat, dans le génie des peuples, dans le gouvernement: & cependant il les mépriſeroit en lui-même, ſe contentant d'une idée abſtraite de la Divinité, dont il lui importeroit peu de ſavoir ſi elle eſt une, ou multipliée, créatrice de l'Univers, ou ſeulement coéternelle à la matière. Il prétendroit que les plus grands crimes ſont permis pour ſe conſerver la vie: il n'iroit pas ſeulement ſe battre en duel, pour ſe venger d'une inſulte; mais ſans recourir aux magiſtrats, deſquels, dans ce cas, il ſe croiroit indépendant, il prendroit un moyen fort ſimple d'empêcher l'aggreſſeur de ſe vanter long-temps de l'avoir offenſé. Enfin le fondement & la meſure de tous ſes devoirs à l'égard des autres, ſeroit ſon ſeul amour-propre. Voilà, en peu de mots, ce que ſeroit Émile à l'égard de la religion & la loi naturelle, & par rapport à la religion révélée.

Émile, devenu majeur, & maître de lui-même, ſe regarderoit comme auſſi libre de renoncer à ſa patrie qu'à la ſucceſſion de ſon père. Il vivroit tellement pour lui-même, qu'il auroit en averſion tout emploi, toute charge utile, ou même néceſſaire à l'État. Le commerce, la finance, la magiſtrature, l'état militaire, tous les emplois divers ne ſeroient pas de ſon goût. Il ne con-

noitroit d'autre bonheur que de vivre indépendant avec ſa Sophie, en gagnant tous les jours par ſon travail de l'appétit & de la ſanté. Après avoir examiné les différens gouvernemens qui ſubſiſtent, il auroit un tel mépris pour le droit politique, qu'il diroit nettement que le droit politique eſt encore à naître, & qu'il ne ſait pas s'il naîtra jamais. Sur cette queſtion : ce que c'eſt qu'une loi, & quels ſont les vrais caractères de la loi ? il diroit : ce ſujet eſt tout neuf, & la définition de la loi eſt encore à faire. La raiſon de ces étonnantes maximes eſt un principe qui n'eſt pas moins extraordinaire. Il ne connoîtroit en conſéquence pour de vraies loix que celles qui ſeroient portées par la volonté générale, parce que chaque ſujet a droit d'influer par ſon ſuffrage dans leur rédaction, ſelon la part qu'il a à la Souveraineté. Il tiendroit pour impoſſible que les grandes Monarchies de l'Europe aient encore long-temps à durer; & il auroit de ſon opinion des raiſons particulières. Il décideroit que le premier bien qu'un Roi bienfaiſant & ſage voudroit faire aux autres & à lui-même, ſeroit d'abdiquer la Royauté. Il diroit que Jeſus-Chriſt, en ſéparant le ſyſtême théologique du ſyſtême politique, fit que l'état ceſſa d'être un, & qu'il cauſa les diviſions inteſtines qui n'ont jamais ceſſé d'agiter les peuples chrétiens. Il ne connoîtroit rien de plus contraire à l'eſprit ſocial que le Chriſtianiſme même ; ſon vice deſtructeur ſeroit dans ſa perfection. Tel ſeroit Émile à l'égard de la patrie, du droit politique, des loix, des états dans leſquels il vivroit, & de l'influence de la religion ſur les eſprits. On voit que le Sauvage civiliſé de M. Rouſſeau, aux connoiſſances près, eſt le même que le Sauvage brute dont il a parlé dans ſon *Diſcours ſur l'inégalité des conditions* : tant il eſt vrai que ce philoſophe eſt conſtant dans ſes idées biſarres & ſingulières.

EXTRAIT

De l'Examen de la Confeſſion de foi du Vicaire Savoyard, contenue dans EMILE, *par M.* BITAUBÉ.

APRÈS avoir loué les talens & le cœur de M. Rouſſeau, & gémi ſur l'aveuglement qui lui a fait employer contre la religion une plume qui ſeroit ſi propre à la rendre victorieuſe, M. Bitaubé *commence par détruire l'idée où eſt l'auteur d'Émile* que le public gagneroit à penſer comme lui & ſon Vicaire.

M. R. croit-il (dit M. B.) que ceux qui trouvent des difficultés dans la Religion Chrétienne, n'en trouveroient pas dans le Déiſme ? Ils y en rencontreroient de bien plus grandes encore, & j'oſe prendre ici à témoin M. Rouſſeau, & lui demander s'il ne voit pas des abîmes dans la religion naturelle ? Il convient lui-même qu'il n'a pas toujours été ferme dans ſes principes ; peut-il donc ſe flatter de ne vaciller plus déſormais, & que ceux qui s'en tiendront à ſon ſyſtême, n'éprouveront pas les mêmes incertitudes ? Qu'il prenne garde de n'en pas trop promettre au public : car ſi une fois ce public ſe bornoit à la religion naturelle, il ſeroit ſans doute curieux de connoître les divers ſentimens des philoſophes, qu'il regarderoit comme ſes guides ; & alors il y a toute apparence qu'il ne ſeroit pas fort édifié de leurs ſyſtêmes. Que diroit-il en voyant les uns rejetter & tourner même en ridicule des argumens, que M. Rouſſeau juge avec raiſon être inconteſtables ? Pluſieurs ne ſeroient-ils pas au moins ébranlés à la vue d'un ſemblable combat ? N'y auroit-il pas alors, tout comme aujourd'hui, un *public* incrédule ? Je ne vois donc pas que l'on *gagnât* beaucoup à marcher ſur les pas de M. Rouſſeau & de ſon Vicaire. A Dieu ne plaiſe que je veuille jetter ſur quelqu'un mal-à-propos des ſoupçons d'athéiſme. Mais ſi dans d'autres ſiècles on a abuſé

de cette accuſation, peut-être dans celui-ci ſeroit-il permis de demander s'il y a beaucoup de vrais Déiſtes? En faiſant cette queſtion, je ſouhaite du fond de mon cœur, ô philoſophes! d'avoir lieu de reconnoître que j'ai eu tort de la faire.

M. Rouſſeau continue ainſi : *vous ne voyez dans mon expoſé que la religion naturelle; il eſt bien étrange qu'il en faille une autre!* Cette réflexion tend-elle à blâmer Dieu, ou à mettre l'homme dans tout ſon tort? Je crois que le choix n'eſt pas douteux entre ces deux partis. Dieu auroit-il mieux fait de laiſſer l'homme dans l'abime de ſuperſtition où il s'étoit plongé? S'il y a donc quelque choſe d'*étrange* dans la révélation, c'eſt la miſéricorde qui nous l'a donnée : mais quand je conſidère l'homme, j'avoue qu'il eſt *étrange* qu'il ait corrompu la pure lumière de la raiſon; ſa brutalité m'étonne, mais elle me fait toujours mieux ſentir la *néceſſité* d'une révélation. Il eſt donc étonnant que l'auteur ajoute : *par où connoîtrai-je cette néceſſité?* Eſt-il bien poſſible que l'homme puiſſe faire cette queſtion, après avoir été éclairé de la lumière de l'Évangile? C'eſt comme ſi un malade, miné depuis long-temps par la fièvre, refuſoit de prendre le quinquina, & diſoit : *par où connoîtrai-je la néceſſité de ce remède?*

L'AUTEUR continue à vouloir établir le peu de néceſſité d'une révélation. *Montrez-moi*, dit-il, *ce qu'on peut ajouter pour la gloire de Dieu, pour le bien de la ſociété, & pour mon propre avantage, aux devoirs de la loi naturelle.* Mais ſi la religion ne prétend rien ajouter aux devoirs de la loi naturelle que de nouveaux motifs, ſi ſon principal but eſt de rétablir une loi que les hommes n'avoient pas reſpectée, ſa néceſſité ſera, par cela ſeul, aſſez évidente. A certains égards la révélation n'ajoute preſque rien à la loi naturelle, & à d'autres elle y ajoute beaucoup, en ce qu'elle lui donne comme une ſeconde naiſſance, & en renouvelle les traits effacés au fond des cœurs. C'eſt en vain que l'auteur ajoute : *Voyez le ſpectacle de la nature; écoutez la voix intérieure.* Je réponds que les hommes *ont eu des yeux & qu'ils n'ont point vu, qu'ils ont eu des oreilles & qu'ils n'ont point entendu.*

L'AUTEUR

L'AUTEUR paſſe à des objections d'une autre nature. *La révélation*, ſelon lui, *a enfanté des contradictions abſurdes, & a produit l'intolérance.* Quant à l'article des *contradictions abſurdes*, on a déja avec raiſon reproché à l'auteur d'avoir de très-fauſſes idées de la religion chrétienne (81). Selon le tableau qu'il en fait, il faut qu'il n'ait conſulté que des théologiens qui ont plus de zèle que de lumières. Que s'il s'étoit adreſſé à des théologiens raiſonnables, s'il avoit lu l'expoſition que M. Vernet, par exemple, fait de nos dogmes, expoſition ſi conforme à la raiſon & à l'écriture; ou s'il avoit attentivement médité cette écriture, ſans recourir aux commentaires humains, il n'eût pas rencontré les contradictions qui le choquent; il eût ſans doute été contraint de ſuſpendre quelquefois ſon jugement; il eût trouvé quelques difficultés, mais non des dogmes abſurdes.

(*Pour ce qui eſt du reproche que M. Rouſſeau fait à la religion de rendre l'homme intolérant, M. Bitaubé met pour un moment les philoſophes à la place des théologiens, & fait voir que la religion révélée n'eſt pas plus coupable des diſſenſions théologiques que la religion naturelle ne le ſeroit des diſſenſions des philoſophes. Il s'appuie ſur l'exemple de* Julien, *qu'il prouve n'avoir été qu'un perſécuteur, & il réfute tout ce qu'on pourroit dire au contraire. Il rapporte ici les cauſes qui, contre l'eſprit de l'Évangile, introduiſent dans l'Égliſe l'eſprit de perſécution.*)

Voici, *continue M. Bitaubé*, un petit dialogue que je ſuis obligé de tranſcrire. *Conſidérant cette diverſité de ſectes, je demandois quelle eſt la bonne? Chacun me répondoit: c'eſt la mienne..... Et d'où le ſavez-vous?.... Parce que Dieu l'a dit..... Et qui vous dit que Dieu l'a dit?.... Mon Paſteur qui le ſait bien.* Il y a apparence que ce dialogue s'eſt tenu entre M. Rouſſeau & quelques payſans du village qu'il habitoit en ce temps-là, & il n'eſt pas douteux que dans les plus grandes Villes pluſieurs Chrétiens ne lui euſſent fait les mêmes réponſes. Mais qu'en réſulte-t-il? C'eſt qu'il y a des Chrétiens mal inſtruits, qui ne ſont pas en état

(81) Bibliothèque des Sciences & des Beaux-Arts. Tome XVII. Part. 2.

de rendre raiſon de leur foi; nous en convenons : mais peut-on en tirer une concluſion auſſi générale que fait l'auteur, lorſqu'il dit, que *la méthode de celui qui ſuit la bonne route, & celle de celui qui s'égare, ſont la même?* Il y a différentes preuves des vérités de la religion; les unes ſont de ſentiment, & les autres de raiſonnement; ces preuves ſont en ſi grand nombre qu'à parler en général elles ſont propres à frapper toutes ſortes d'eſprits; elles ſont ſimples & claires; mais elles ne ſauroient donner du ſentiment à ceux qui en manquent, ni contraindre des eſprits légers à en faire l'objet de leur méditation, ni enfin ſe rendre palpables à une ſtupidité parfaite. On peut diſtinguer trois claſſes parmi les Chrétiens. La première eſt compoſée de gens éclairés, qui non-ſeulement connoiſſent les preuves de la religion, mais qui ſont encore en état de rendre raiſon de leur foi. La ſeconde claſſe comprend ceux qui ſont moins frappés de chaque preuve particulière que de ces preuves réunies : ils ont une conviction parfaite, mais ils ne ſeront pas en état, autant que les premiers, de rendre raiſon de leur croyance, parce qu'il faudroit entrer dans le détail des preuves, & que ce n'eſt que leur réunion qui les a perſuadés. Enfin, la dernière claſſe contient des perſonnes ſemblables à celles que l'auteur introduit dans ſon dialogue, des perſonnes très-capables de répondre, *qu'elles croyent, parce que Dieu l'a dit; & qu'elles ſavent que Dieu l'a dit, parce que leur Paſteur le leur a appris ainſi.* Je crois n'en pas trop dire, en avançant que les deux premières claſſes réunies l'emportent ſur la dernière dans les pays éclairés par la réformation; car il n'eſt pas étonnant que l'ignorance prédomine dans les autres, puiſque l'on ne permet pas que le peuple s'y inſtruiſe, & que tout tend à y établir une foi aveugle. J'ajoute ici une réflexion au ſujet de cette dernière claſſe de Chrétiens, c'eſt qu'en ſuppoſant que les circonſtances où ils ſe trouvent, ne leur permiſſent pas de s'éclairer, qu'ils fuſſent arrêtés par une incapacité naturelle, il eſt encore heureux qu'ils tiennent par quelque endroit à la religion, quoique ce ne ſoit que par le lien de l'autorité. Il vaudroit mieux ſans doute que leur foi fût plus éclairée, mais du moins ne ſont-ils pas dans l'erreur; leur état eſt infiniment préférable à celui de ces perſonnes, qui, par

un ſemblable préjugé, reçoivent une fauſſe religion. De quelque manière qu'ils admettent les principes du Chriſtianiſme, toujours ſentent-ils qu'ils ſont obligés d'en pratiquer les devoirs. Mais l'auteur remarque, que *leur choix eſt l'effet du haſard, & qu'il y auroit de l'iniquité à le leur imputer.* Il faut obſerver ici d'abord que ſi, comme je le ſuppoſe, leur ignorance étoit invincible, Dieu ne ſauroit la punir ; mais rien n'oblige à croire qu'il récompenſera en eux cette foi aveugle : au contraire, ſuivant les déciſions de l'Écriture, ils ne ſeront jugés que ſur l'uſage qu'ils auront fait de leurs lumières. Quant à ceux qui ſont l'unique cauſe de l'ignorance où ils vivent, bien loin que Dieu leur prépare des récompenſes, ils ne doivent s'attendre qu'à des châtimens.

(*A ces exclamations de M. Rouſſeau contre la révélation* : quoi! toujours des témoignages humains! que d'hommes entre Dieu & moi! *Voici ce que répond l'auteur de cet examen.*) Je ne pourrois que répéter ici tout ce qu'on a dit de ſolide ſur la nature de ces témoignages. L'auteur, qui ſe glorifie d'être Citoyen de Genève, ne ſauroit mieux faire que de lire ce que M. Verner, ſon illuſtre compatriote, a écrit ſur le caractère de Jeſus-Chriſt & des Apôtres (82); ou, s'il craint de multiplier le nombre *des hommes qu'il place entre Dieu & lui*, qu'il jette un œil attentif ſur ces témoins eux-mêmes ; que, dans cette cauſe, il ſoit *juge* en effet, puiſqu'il deſire de l'être ; qu'il eſſaye de rendre ces témoins ſuſpects de fanatiſme ou d'impoſture. Il verra que de tels hommes ne ſauroient intercepter les rayons de la Divinité, & qu'en employant de ſemblables organes elle ſe montre preſque elle-même. Sans doute que Dieu auroit pu nous faire entendre directement ſa voix : mais n'y a-t-il pas beaucoup d'orgueil & de nonchalance à former de telles prétentions ? C'eſt preſcrire à Dieu la manière dont il doit nous communiquer ſes graces ; c'eſt exiger que, par une ſucceſſion continuelle de miracles, il dérange le cours de la nature ; c'eſt en même temps vouloir rendre l'homme pareſſeux & inattentif : chacun attendra patiemment, pour adorer l'Être ſuprême, qu'il ſe manifeſte par des révélations immédia-

[82] Il peut auſſi relire ce qu'il a lui-même écrit ſur ce ſujet.

tes : la conſcience, la nature, la religion nous parleront en vain ; il faudra que Dieu lui-même nous parle. Il eſt clair, par toute la conduite de Dieu envers l'homme, qu'il ſe propoſe ſeulement de le réveiller & de le mettre en action, afin qu'il concoure à ſon bonheur : c'eſt même le traiter avec une ſorte de diſtinction, que de lui laiſſer quelque choſe à faire. L'homme eſt ſi hardi, que, ne ſe contentant pas d'une ſeule révélation, il pourroit demander des manifeſtations plus claires & plus fréquentes : il pourroit de même demeurer dans l'inaction, & exiger que Dieu, par des miracles continuels, fléchit ſa volonté au bien. Qu'eſt-ce qui empêcheroit que quelque incrédule ne vînt nous dire, que ces révélations ſont l'effet de quelque illuſion de l'eſprit, & que, pour s'aſſurer de leur vérité, elles doivent être répétées ? Au lieu que, s'il s'élève quelque doute au ſujet de la révélation écrite, on eſt toujours à portée de réitérer l'examen. Je demande encore à quel âge l'homme devroit être honoré de cette révélation ? (Car à moins que M. Rouſſeau ne croie mériter des privilèges, je puis ſuppoſer, d'après ces principes, que chacun ne doit s'en rapporter à cet égard qu'à ſoi-même.) Seroit-ce dans la jeuneſſe ? Mais on pourroit enſuite ſe défier de ſoi : ce ne ſeroit donc guères que dans l'âge mûr ; mais combien d'années, où l'homme a un ſi grand beſoin de frein, ne ſe ſeront pas alors écoulées !

LES *incrédules ſont dans le cas de ceux, qui, au milieu des ſignes éclatans que faiſoit Jeſus-Chriſt,* venoient encore lui demander quelque miracle. La charité ne me permet pas de leur appliquer dans toute ſon étendue la réponſe du Sauveur, qui, comme maître des cœurs, connoiſſoit les plus ſecrets ſentimens : c'eſt à eux-mêmes à s'appliquer ce qu'ils trouveront de vrai dans cette réponſe. *La nation méchante & adultère,* dit-il, *demande un miracle ; mais il ne lui en ſera point donné d'autre que celui de Jonas. Car comme Jonas fut dans le ventre de la Baleine trois jours & trois nuits, de même le fils de l'homme ſera dans le ſein de la terre trois jours & trois nuits.* Mais ſi le Sauveur croyoit pouvoir renvoyer les incrédules d'alors à un miracle qui ne devoit arriver que dans la ſuite, à plus forte raiſon renverroit-il

les incrédules de nos jours à un miracle déja arrivé. Car on voit, par la réponſe de Jeſus-Chriſt, que dédaignant de leur rappeller tant d'autres ſignes, il leur met comme devant les yeux ſa réſurrection, qui pouvoit ſeule déſormais triompher de leur endurciſſement : mais que diroit-il à des incrédules, qui, après cette réſurrection, lui demanderoient encore quelque nouveau ſigne ; après cette réſurrection atteſtée, au milieu des tourmens, par les plus ſages & les plus vertueux de tous les hommes ? (Atteſtation ſi bien fondée qu'elle met une ſorte d'égalité entre nous & ceux qui furent témoins des miracles du Sauveur.) La réponſe ſeroit ſans doute plus foudroyante encore que celle qu'il fit aux incrédules de ſon temps.

Mais M. Rouſſeau oublie-t-il qu'une des principales preuves de la vérité de la révélation eſt ſa conformité avec la loi naturelle, conformité qu'il a lui-même reconnue ? La révélation rappelle à l'homme les grands principes qu'il avoit mis en oubli, elle renforce la voix de ſa conſcience : à cet égard il n'y a pas plus de diſtance entre Dieu & le Chrétien, qu'il n'y en a entre cet Être ſuprême & le Déiſte ; cette multitude d'hommes qui allarmoit l'auteur, diſparoit ici, pour céder la place au langage de la conſcience & de la nature.

Enfin je ferai encore une conſidération, c'eſt qu'avant la venue de Jeſus-Chriſt, les philoſophes du Paganiſme ſe plaignoient ſouvent des nuages qui leur interceptoient la Divinité. Plaçons M. Rouſſeau au milieu de ces philoſophes ; eût-il été plus éclairé qu'eux ? Ne ſe fût-il pas plus d'une fois écrié : *quel éloignement entre Dieu & moi !* Aujourd'hui, aidé plus qu'il ne croit des lumières de la révélation, il voit clairement Dieu dans la nature ; mais il tourne en quelque ſorte ces lumières contre Dieu même ; content de l'avoir vu dans ſes ouvrages, il refuſe de le voir lorſqu'il ſe montre de plus près : *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi !*

Je conclus de toutes ces réflexions que, de quelque manière que l'on enviſage ces objections de l'auteur, elles poſent ſur des

principes faux, & conduiſent au pyrrhoniſme le plus outré. Je l'ai déja dit : ſi l'on veut abſolument recuſer tout témoignage humain, il ne ſeroit peut-être pas impoſſible que, dans le cas d'une révélation immédiate, il n'y eût des incrédules qui en vinſſent à recuſer leur propre témoignage : car ce ſeroit toujours à certains égards *un témoignage humain.* Quand donc M. Rouſſeau s'écrie : *que d'hommes entre Dieu & moi !* on convient que nous ne ſommes pas honorés d'une révélation immédiate ; mais ce n'eſt point là proprement le voile qui lui dérobe la Divinité : on pourroit lui dire à plus juſte titre ; *que de préjugés entre Dieu & vous !* Voilà le ſeul mur qui vous ſépare de l'Être ſuprême, & qu'il vous faut abattre.

(*Après avoir ſuivi M. Rouſſeau dans l'examen où, pour diſſiper ces prejugés, cet écrivain paroit vouloir entrer* :) Voyons, *dit M. Bitaubé ſur les miracles*, quels ſeroient ceux qui triompheroient de ſon incrédulité. *Il reconnoitra*, dit-il, *l'auteur de la nature, ſi quelqu'un ordonne au ſoleil de changer ſa courſe, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aſpect.* C'eſt-à-dire que, pour opérer en lui la foi, il faudroit que Dieu bouleverſât toute la nature, que le ſoleil & les étoiles priſſent des routes entiérement oppoſées, que la terre changeât de forme : c'eſt-à-dire que, pour convaincre quelques incrédules, qui cependant ne ſont que des hommes, (êtres que M. Rouſſeau ne fait pas profeſſion d'eſtimer beaucoup, & pour leſquels il vient de témoigner tant de mépris, en les jugeant indignes d'être les organes des volontés divines), pour les convaincre, dis-je, il faudra renverſer le Ciel & la terre, cauſer un ébranlement général, au riſque de tout détruire. Voilà en vérité des prétentions bien modeſtes, & les incrédules donnent de belles leçons à la Divinité ! Ses miracles ſont pour l'ordinaire des miracles d'amour & de bienfaiſance : mais malheureuſement ils ſont de nature à ne pas influer ſur les étoiles, à ne pas confondre tous les élémens ; par conſéquent ils s'opèrent ici-bas, quelquefois ſans doute *dans des chambres*, lorſque les circonſtances le demandent, mais

ſouvent auſſi à la vue de la plus grande partie des habitans d'une Ville : de tels miracles, dis-je, ne ſauroient frapper les prétendus eſprits-forts. Si Dieu les avoit conſultés, il auroit opéré des prodiges d'une toute autre eſpèce, des prodiges qui, ſans doute, auroient annoncé le plus cruel tyran, mais qui du moins auroient triomphé de l'endurciſſement des incrédules. C'eſt ce qu'ils prétendent : mais ſuppoſons que Dieu eût fait de tels prodiges, je demande s'ils en croiroient le témoignage humain, & s'ils ne s'écrieroient pas toujours : *que d'hommes entre Dieu & moi !* Car quelque grandes que ſoient leurs prétentions, je ne penſe pas qu'ils aient le front d'exiger que Dieu répète à chaque inſtant de ſemblables miracles, & que la nature entière ſoit ſans ceſſe bouleverſée. Il faudroit donc, bien que cette condition leur paroiſſe fort dure, qu'ils s'en rapportaſſent au témoignage humain. Mais c'eſt bien alors qu'ils trouveroient des raiſons propres à renverſer ce témoignage. De quelles apoſtrophes n'accableroient-ils pas l'homme dont ils font ſi peu de cas ! „ Quoi ! diroient-ils, eſt-il vraiſemblable que Dieu ait fait jouer de ſi grands reſſorts pour opérer le ſalut d'une ſi chétive créature ? Homme foible ! Connois ton néant, rentre dans la pouſſière ; laiſſe en repos les étoiles, & ne t'ingère pas à troubler leur cours. " Combien ne ſe récrieroient-ils pas encore ſur la cruauté de l'Être qui auroit opéré de tels prodiges ! Eſt-ce-là, diroient-ils, ce maître qu'on nous peint ſi miſéricordieux ? Il briſe & détruit ſans pitié ſon ouvrage. *Je crois trop en lui pour croire à des miracles ſi peu dignes de ſes perfections.* N'avoit-il pas quelque moyen plus doux pour faire naître la foi ſur la terre ? Ses miracles doivent être des miracles de charité. C'eſt ce que vous diriez alors, ô incrédules ! & c'eſt ce que vous dit en vain notre bouche.

(*Nous terminons cet extrait, par une inconſéquence que M. Bitaubé relève, à la fin de ſon examen, dans la conduite du gouverneur d'Émile*) .... M. R. a beau recommander à ſon élève d'examiner tout par lui-même. Émile l'auroit peut-être fait avec ſuccès, ſi on avoit laiſſé à ſa raiſon la même liberté qu'on lui avoit accordée dans des occaſions beaucoup moins importantes :

mais il eſt aſſez naturel qu'Émile penſe que ce n'eſt pas ſans fondement que ſon maitre a changé de méthode, & que, ne lui ayant pas inſinué, dans d'autres cas, le parti qu'il devoit embraſſer, il falloit qu'il fût ici bien sûr de ſon fait pour réfléchir à ſa place : ainſi en ſuppoſant qu'Émile entre dans l'examen des différentes religions, M. R. a déja mis pluſieurs poids dans la balance qui feront pencher la raiſon de ſon élève vers le pyrrhoniſme. Voilà donc encore une petite inconſéquence dans la conduite du gouverneur, inconſéquence qui ſemble trahir le deſſein ſecret de gagner un proſélyte. Ce ſeroit en vain qu'il diroit qu'Émile, élevé comme il l'eſt, ne ſe conduira pas dans cette occaſion comme d'autres feroient à ſa place : car avec cet échappatoire, M. Rouſſeau pourroit juſtifier toutes les fautes qu'il auroit commiſes dans le cours de cette éducation, & il a en effet allégué cette raiſon en pluſieurs rencontres. Il ſeroit fort commode pour le gouverneur de faire de faux pas, & de ſe repoſer enſuite ſur la vertu de ſon élève. Seroit-ce-là le moyen de produire une éducation parfaite? Et ſi le diſciple remédie ſi sûrement à tous les inconvéniens où l'expoſe ſon gouverneur, ne pourroit-il pas alors ſe paſſer de lui, & achever ſeul ſon éducation, avec plus de ſuccès que ſi l'imprudent gouverneur continuoit d'y préſider.

AVIS

AVIS
DE L'ÉDITEUR.

LA plus grande partie de ces Pièces a déja été imprimée à Londres, ſous les yeux, pour ainſi dire, de M. Rouſſeau, pendant le ſéjour qu'il a fait en Angleterre. Le lecteur s'appercevra aiſément de la quantité des Pièces dont cette nouvelle édition a été enrichie, & qui ſont toutes auſſi curieuſes qu'intéreſſantes. On auroit ſouhaité pouvoir rapporter ici tous les détails des tracaſſeries que cet illuſtre philoſophe a eſſuyées dans un pays où il avoit cru trouver cette liberté qu'il eſt naturel de deſirer, & qu'il cherche depuis longtemps (83); mais ſa modeſtie ne lui permettant point de révéler des choſes qui pourroient le juſtifier aux yeux des perſonnes à qui il reſteroit des doutes ſur cette affaire, & qui couvriroient de honte ſes ennemis, l'on a paſſé ſous ſilence des faits qui inſtruiroient trop bien le lecteur, & ne manqueroient pas de l'indiſpoſer contre des gens remplis d'ailleurs de talens & de mérite, mais qui ſont des hommes.

[83] Quelques jours après qu'il fut arrivé en France il écrivit en ces termes à un de ſes amis qui l'avoit félicité ſur ſon retour. » Vous me fé» licitez d'avoir repaſſé la mer; je » vous en remercie, & je ne me ré» pens aſſurément pas d'être revenu » dans des lieux que j'aimerai tou» jours; ma deſtinée eſt telle que, » où que je puiſſe être, ce ne ſera » que quand j'approcherai de ma der» nière heure, qu'il faudra vraiment » me féliciter. »

LETTRE

DE J. J. ROUSSEAU,

A SON LIBRAIRE DE PARIS.

JE vous envoie, Monſieur, une Pièce imprimée & publiée à Genève, & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris, pour mettre le public en état d'entendre les deux parties, en attendant les autres réponſes plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi. Celle-ci eſt de M. de V.... ſi toutefois je ne me trompe ; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir : car s'il en eſt l'auteur, il ne manquera pas de la reconnoitre hautement, ſelon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon Chrétien ; s'il ne l'eſt pas, il la déſavouera de même, & le public ſaura bientôt à quoi s'en tenir.

JE vous connois trop, Monſieur, pour croire que vous vouluſſiez imprimer une pièce pareille, ſi elle vous venoit d'une autre main ; mais puiſque c'eſt moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun ſcrupule. Je vous ſalue, &c.

ROUSSEAU.

SENTIMENT
DES CITOYENS. (84)

APRÈS les Lettres de la Campagne, ſont venues celles de la Montagne. Voici les ſentimens de la Ville.

ON a pitié d'un fou ; mais quand la démence devient fureur ; on le lie. La tolérance, qui eſt une vertu, ſeroit alors un vice.

NOUS avons plaint Jean-Jacques Rouſſeau, ci-devant Citoyen de notre Ville, tant qu'il s'eſt borné, dans Paris, au malheureux métier d'un bouffon qui reçevoit des nazardes à l'opéra, & qu'on proſtituoit marchant à quatre pattes ſur le théatre de la comédie. A la vérité, ces opprobres retomboient, en quelque façon, ſur nous : il étoit triſte, pour un Genevois arrivant à Paris, de ſe voir humilié par la honte d'un compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent, & ne le corrigèrent pas. Nous avons pardonné à ſes Romans, dans leſquels la décence & la pudeur ſont auſſi peu ménagées, que le bon-ſens. Notre Ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des ouvrages ſolides qui attiroient les étrangers à notre Académie : c'eſt pour la première fois qu'un de nos Citoyens l'a fait connoître par des livres qui allarment les mœurs, que les honnêtes gens mépriſent & que la piété condamne.

LORSQU'IL mêla l'irreligion à ſes romans, nos Magiſtrats furent indiſpenſablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (85), dont les uns le décreterent, & les autres le chaſſerent. Mais le Conſeil de Genève, écoutant encore ſa compaſſion dans

[84] L'auteur de cette Pièce avoit ſi bien imité le ſtyle de M. de Vernes, que M. Rouſſeau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'il apprit que ſon véritable auteur étoit M. de V....

(85) *Je ne fus chaſſé du Canton* de Berne qu'un mois après le Décret de Genève.

ſa juſtice, laiſſoit une porte ouverte au répentir d'un coupable égaré, qui pouvoit revenir dans ſa patrie & y mériter ſa grace.

AUJOURD'HUI la patience n'eſt-elle pas laſſée, quand il oſe publier un nouveau libelle, dans lequel il outrage avec fureur la Religion Chrétienne, la Réformation qu'il profeſſe, tous les Miniſtres du ſaint Évangile, & tous les Corps de l'État? La démence ne peut plus ſervir d'excuſe, quand elle fait commettre des crimes.

IL auroit beau dire à préſent : reconnoiſſez ma maladie du cerveau à mes inconſéquences & à mes contradictions; il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a pouſſé juſqu'à inſulter à Jeſus-Chriſt, juſqu'à imprimer que *l'Évangile eſt un Livre ſcandaleux*, (pag. 40 de la petite édition.) *téméraire*, *impie*, *dont la morale eſt d'apprendre aux enfans à renier leurs mères*, *leurs frères*, *&c.* Je ne répéterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiſer l'horreur en les mettant dans la bouche d'un contradicteur; mais il ne répond point à ce contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'aſſez abandonné pour faire ces infâmes objections, & pour tordre ſi méchamment le ſens naturel & divin des paraboles de notre Sauveur. *Figurons nous*, ajoute-t-il, *une ame infernale*, *analyſant ainſi l'Évangile.* Eh! qui l'a jamais ainſi analyſée? Où eſt cette ame infernale (86)? La Métrie, dans ſon Homme machine, dit qu'il a connu un dangereux athée, dont il rapporte les raiſonnemens ſans les réfuter : on voit aſſez qui étoit cet athée; il n'eſt pas permis aſſurément d'étaler de tels poiſons ſans préſenter l'antidote.

IL eſt vrai que Rouſſeau, dans cet endroit même, ſe compare à Jeſus-Chriſt avec la même humilité qu'il a dit que nous lui devions dreſſer une ſtatue. On ſait que cette comparaiſon eſt un des accès de ſa folie. Mais une folie qui blaſphême à ce point, peut-elle avoir d'autre médecin que la même main qui a fait juſtice de ſes autres ſcandales?

[86] Il paroît que l'auteur de cette Pièce pourroit mieux répondre que perſonne à ſa queſtion. Je prie le lecteur de ne pas manquer de conſulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précède & ce qui ſuit.

S'IL a cru préparer, dans ſon ſtyle obſcur, une excuſe à ſes blaſphêmes, en les attribuant à un délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des miracles de notre Sauveur. Il dit nettement, ſous ſon propre nom : (Pag. 98.) *Il y a des Miracles, dans l'Évangile, qu'il n'eſt pas poſſible de prendre au pied de la lettre ſens renoncer au bon-ſens;* il tourne en ridicule tous les prodiges que Jeſus daigna opérer pour établir la Religion.

NOUS avouons encore ici la démence qu'il a de ſe dire Chrétien quand il ſappe le premier fondement du Chriſtianiſme; mais cette folie ne le rend que plus criminel. Être Chrétien, & vouloir détruire le Chriſtianiſme, n'eſt pas ſeulement d'un blaſphémateur, mais d'un traître.

APRÈS avoir inſulté Jeſus-Chriſt, il n'eſt pas ſurprenant qu'il outrage les miniſtres de ſon ſaint Évangile.

IL traite une de leurs profeſſions de foi, d'*Amphigouri.* (Pag. 53.) Terme bas & de jargon, qui ſignifie déraiſon. Il compare leur déclaration aux plaidoyers de Rabelais; ils ne ſavent, dit-il, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils diſent.

ON ne ſait, dit-il ailleurs, (Pag. 54.) *ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas, ni ce qu'ils ſont ſemblant de croire.*

LE voilà donc qui les accuſe de la plus noire hypocriſie, ſans la moindre preuve, ſans le moindre prétexte. C'eſt ainſi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné ſa première apoſtaſie, & qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la ſeconde, quand ſes blaſphêmes répandus dans un mauvais roman, ont été livrés au bourreau. Y a-t-il un ſeul citoyen parmi nous qui, en peſant de ſang-froid cette conduite, ne ſoit indigné contre le calomniateur ?

EST-IL permis à un homme né dans notre Ville d'offenſer à ce point nos paſteurs, dont la plupart ſont nos parens & nos amis, & qui ſont quelquefois nos conſolateurs ? Conſidérons qui les traite ainſi; eſt-ce un ſavant qui diſpute contre des ſavans ?

Non ; c'eſt l'auteur d'un Opéra, & de deux Comédies ſifflées. Eſt-ce un homme de bien, qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiſcrets à des hommes vertueux? Nous avouons avec douleur, & en rougiſſant, que c'eſt un homme qui porte encore les marques funeſtes de ſes débauches, & qui, déguiſé en ſaltimbanque, traîne avec lui de village en village, & de montagne en montagne, la malheureuſe dont il fit mourir la mère, & dont il a expoſé les enfans à la porte d'un hôpital, en rejettant les ſoins qu'une perſonne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les ſentimens de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur & de la religion (87).

C'EST donc là celui qui oſe donner des conſeils à nos concitoyens! (Nous verrons bientôt quels conſeils.) C'eſt donc là celui qui parle des devoirs de la ſociété!

CERTES il ne remplit pas ces devoirs, quand, dans le même libelle, trahiſſant la confiance d'un ami (88), il fait imprimer

[87] Je veux faire, avec ſimplicité, la déclaration que ſemble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'auteur, ni petite, ni grande, n'a ſouillé mon corps. Celle dont je ſuis affligé, n'y a pas le moindre rapport : elle eſt née avec moi, comme le ſavent les perſonnes encore vivantes qui ont pris ſoin de mon enfance. Cette maladie eſt connue de Meſſieurs Malouin, Morand, Thierry, Daran, & du Frère Côme. S'il s'y trouve la moindre marque de débauche, je les prie de me confondre, & de me faire honte de ma deviſe. La perſonne ſage & généralement eſtimée, qui me ſoigne dans mes maux & me conſole dans mes afflictions, n'eſt malheureuſe, que parce qu'elle partage le ſort d'un homme fort malheureux; ſa mère eſt actuellement pleine de vie & en bonne ſanté malgré ſa vieilleſſe. Je n'ai jamais expoſé, ni fait expoſer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs. Une perſonne qui auroit eu la charité dont on parle, auroit eu celle d'en garder le ſecret; & chacun ſent que ce n'eſt pas de Genève, où je n'ai point vécu, & d'où tant d'animoſité ſe répand contre moi, qu'on doit attendre des informations fidelles ſur ma conduite. Je n'ajouterai rien ſur ce paſſage, ſinon qu'au meurtre près, j'aimerois mieux avoir fait ce dont ſon auteur m'accuſe, que d'en avoir écrit un pareil.

[88] Je crois devoir avertir le public que le théologien qui a écrit la lettre dont j'ai donné un extrait, n'eſt, ni ne fut jamais mon ami; que je ne

une de ſes lettres pour brouiller enſemble trois paſteurs. C'eſt ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même écrivain, auteur d'un roman d'éducation, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé (89).

VENONS à ce qui nous regarde particuliérement, à notre Ville qu'il voudroit bouleverſer, parce qu'il y a été repris de Juſtice. Dans quel eſprit rappelle-t-il nos troubles aſſoupis? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles? Veut-il que nous nous égorgions (90), parce qu'on a brûlé un mauvais livre à Paris & à Genève? Quand notre liberté & nos droits ſeront en danger, nous les défendrons bien ſans lui. Il eſt ridicule qu'un homme de ſa ſorte, qui n'eſt plus notre Concitoyen, nous diſe:

VOUS n'êtes, ni des Spartiates, (Pag. 340.) *ni des Athéniens; vous êtes des marchands, des artiſans, des bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain.* Nous n'étions pas autre choſe, quand nous réſiſtâmes à Philippe II. & au Duc de Savoye; nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre ſang, & nous la maintiendrons de même.

QU'IL ceſſe de nous appeller *Eſclaves*, (Pag. 260.) nous ne le ſerons jamais. Il traite de tyrans les Magiſtrats de notre République, dont les premiers ſont élus par nous-mêmes. *On a toujours vû*, dit-il, (Pag. 259.) *dans le Conſeil des Deux-Cents, peu de lumières & encore moins de courage.* Il cherche, par des menſonges

l'ai vu qu'une fois en ma vie, & qu'il n'a pas la moindre choſe à déméler, ni en bien ni en mal avec les Miniſtres de Genève. Cet avertiſſement m'a paru néceſſaire pour prévenir les téméraires applications.

[89] Tout le monde accordera, je penſe, à l'auteur de cette pièce, que lui & moi n'avons pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même religion.

[90] On peut voir dans ma conduite les douloureux ſacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma patrie, & dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les Citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduiſe.

menſonges accumulés, à exciter les Deux-Cens contre le Petit Conſeil ; les paſteurs contre ces deux Corps ; & enfin, tous contre tous, pour nous expoſer au mépris & à la riſée de nos voiſins. Veut-il nous animer en nous outrageant ? Veut-il renverſer notre conſtitution en la défigurant, comme il veut renverſer le Chriſtianiſme, dont il oſe faire profeſſion ? Il ſuffit d'avertir que la Ville qu'il veut troubler, le déſavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le roman d'Émile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ſes ridicules & de ſes folies. Mais il faut lui apprendre que, ſi on châtie légérement un romancier impie, on punit capitalement un vil ſéditieux.

POST-SCRIPTUM d'un ouvrage des Citoyens de Genève, intitulé : *Réponſe aux Lettres écrites de la Campagne.*

IL a paru, depuis quelques jours ; une brochure de huit pages *in*-8o. ſous le titre de *Sentiment de Citoyens ;* perſonne ne s'y eſt trompé. Il ſeroit au-deſſous des Citoyens de ſe juſtifier d'une pareille production. Conformément à l'article 3 du titre XI de l'édit, ils l'ont jettée au feu, comme un infâme Libelle.

LETTRE

DE J. J. ROUSSEAU,

A M. LE PROFESSEUR DE MONTMOLLIN, PASTEUR DE MOTIERS.

MONSIEUR, le reſpect que je vous porte, & mon devoir, comme paroiſſien, m'obligent, avant que d'approcher de la ſainte Table, de vous faire, de mes ſentimens en matière de foi, une déclaration devenue néceſſaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits, ſur un réquiſitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes déteſtables.

IL eſt fâcheux que les Miniſtres de l'Évangile ſe faſſent, en cette occaſion, les vengeurs de l'Égliſe Romaine, dont les dogmes intolérans & ſanguinaires ſont ſeuls attaqués & détruits dans mon livre, ſuivant ainſi, ſans examen, une autorité ſuſpecte, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute de l'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monſieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage porte en ſoi tous les éclairciſſemens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne, tel qu'il eſt, au blâme ou à l'approbation des ſages, ſans vouloir le défendre ni le déſavouer.

ME bornant donc à ce qui regarde ma perſonne, je vous déclare, Monſieur, avec reſpect, que depuis ma réunion à l'Égliſe dans laquelle je ſuis né, j'ai toujours fait de la religion chrétienne réformée une profeſſion d'autant moins ſuſpecte, qu'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le ſilence, & laiſſer quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma religion.

JE ſuis attaché de bonne foi à cette religion véritable & ſainte, & je le ſerai juſqu'à mon dernier ſoupir. Je deſire être toujours uni extérieurement à l'Égliſe comme je le ſuis au fond de mon

cœur, & quelque conſolant que ſoit pour moi de participer à la Communion des fidèles, je le deſire, je vous proteſte, autant pour leur édification & pour l'honneur du culte, que pour mon propre avantage : car il n'eſt pas bon qu'on penſe qu'un homme de bonne foi, qui raiſonne, ne peut être membre de Jeſus-Chriſt.

J'IRAI, Monſieur, recevoir de vous une réponſe verbale, & vous conſulter ſur la manière dont je dois me conduire en cette occaſion, pour ne donner ni ſurpriſe au paſteur que j'honore, ni ſcandale au troupeau que je voudrois édifier. Je ſuis, &c.

A Motiers-Travers, le 22 Mai 1763.

LETTRE

DE J. J. ROUSSEAU,

A M. LE PREMIER SYNDIC DE GENÈVE.

MONSIEUR, revenu du long étonnement où m'a jetté, de la part du MAGNIFIQUE CONSEIL, le procédé que j'en devois le moins attendre, je prends enfin le parti que l'honneur & la raiſon me preſcrivent, quelque cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous déclare donc, Monſieur, & je vous prie de déclarer au MAGNIFIQUE CONSEIL que j'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoiſie, & de cité de la ville & République de Genève. Ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre, ſans jouir d'aucun de ſes avantages, je ne crois point être en reſte avec l'État en le quittant. J'ai tâché d'honorer le nom de Genevois ; j'ai tendrement aimé mes compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux : on ne ſauroit plus mal réuſſir. Je veux leur complaire juſques dans leur haine. Le dernier ſacrifice qui me reſte à faire eſt celui d'un nom qui me fut cher. Mais Monſieur, ma patrie, en me devenant étrangère, ne peut me devenir indifférente ; je lui reſte attaché par un tendre ſouvenir, & je n'oublie d'elle que ſes outrages. Puiſſe-t-elle proſpérer toujours & voir augmenter ſa gloire ! Puiſſe-t-elle abonder en Citoyens meilleurs & ſur-tout plus heureux que moi ! Recevez, Monſieur, je vous ſupplie, les aſſurances de mon profond reſpect.

LETTRE

DE J. J. ROUSSEAU,

A M. MARC CHAPUIS, CITOYEN DE GENÈVE.

JE vois, Monſieur, par la lettre dont vous m'avez honoré le 18 de ce mois, que vous me jugez bien légérement dans mes diſgraces; il en coûte ſi peu d'accabler les malheureux, qu'on eſt preſque toujours diſpoſé à leur faire un crime de leur malheur.

VOUS dites que vous ne comprenez rien à ma démarche; elle eſt pourtant auſſi claire que la néceſſité qui m'y a réduit. Flétri publiquement dans ma patrie ſans que perſonne ait réclamé contre cette flétriſſure, après dix mois d'attente, j'ai dû prendre le ſeul parti propre à conſerver mon honneur ſi cruellement offenſé. C'eſt avec la plus vive douleur que je m'y ſuis déterminé: mais que pouvois-je faire? Demeurer volontairement membre après ce qui s'étoit paſſé, n'étoit-ce pas conſentir à mon deſhonneur.

JE ne comprends point comment vous m'oſez demander ce que m'a fait la patrie. Un homme auſſi éclairé que vous ignore-t-il que toute démarche publique, faite par le Magiſtrat, eſt cenſée faite par tout l'État, lorſqu'aucun de ceux qui ont droit de la déſavouer, ne la déſavoue?

JE ne dois pas ſeulement compte de moi aux Genevois, je le dois encore à moi-même, au public dont j'ai le malheur d'être connu, à la poſtérité de qui je le ſerai peut-être. Si j'étois aſſez ſot que de vouloir perſuader le reſte de l'Europe que les Genevois ont déſapprouvé la procédure de leur Magiſtrat, ne ſe moqueroit-on pas de moi?

NE ſavons-nous pas, me diroit-on, que la bourgeoiſie a droit de faire des repréſentations dans toutes les occaſions où elle croit les loix léſées, & où elle improuve la conduite des Magiſtrats?

Qu'a-t-elle fait dans celle-ci depuis près d'un an que vous avez attendu? Si cinq ou ſix bourgeois ſeulement euſſent proteſté, on pourroit vous croire ſur les ſentimens que vous leur prêtez. Cette démarche étoit facile & légitime; elle ne troubloit point l'ordre public; pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite? Le ſilence de tous ne dément-il pas vos aſſertions? Montrez-nous les ſignes du déſaveu que vous leur prêtez. Voilà, Monſieur, ce qu'on me diroit & qu'on auroit raiſon de me dire. On ne juge pas des hommes ſur leurs penſées; on les juge ſur leurs actions.

IL y avoit peut-être divers moyens pour me venger de l'outrage, mais il n'y avoit qu'un pour le repouſſer ſans vengeance, & c'eſt celui que j'ai pris. Ce moyen, qui ne fait du mal qu'à moi, doit-il m'attirer des reproches, au lieu des conſolations que je devois eſpérer?

VOUS me dites que je n'avois pas droit de demander l'abdication de ma bourgeoiſie: mais le dire n'eſt pas le prouver. Nous ſommes bien loin de compte, car je n'ai point prétendu demander cette abdication, mais la donner. J'ai aſſez étudié mes droits pour les connoître, quoique je ne les aie exercés qu'une fois ſeulement. Ayant pour moi l'uſage de tous les peuples, l'autorité de la raiſon, le droit naturel de Grotius, de tous les juriſconſultes, & même l'aveu du Conſeil, je ne ſuis pas obligé de me régler ſur votre erreur. Chacun ſait que tout pacte dont une des parties enfreint les conditions, devient nul pour l'autre. Quand je devrois tout à ma patrie, ne me devoit-elle donc rien? J'ai payé ma dette; a-t-elle payé la ſienne? On n'a jamais droit de la déſerter, je l'avoue; mais quand elle nous rejette, on a toujours droit de la quitter. On le peut dans les cas que j'ai ſpécifiés, & même on le doit dans le mien. Le ſerment que j'ai fait envers elle, elle l'a fait envers moi. En violant ſes engagemens, elle m'affranchit des miens; & en me les rendant ignominieux, elle me fait un devoir d'y renoncer.

VOUS dites que ſi des Citoyens ſe préſentoient au MAGNIFIQUE CONSEIL pour demander pareille choſe, vous ne feriez pas

ſurpris qu'on les incarcerât : ni moi non plus je n'en ſerois pas ſurpris, parce que rien d'injuſte ne doit ſurprendre de la part de quiconque a la force en main. Mais bien qu'une loi, qu'on n'obſervera jamais, défende au Citoyen, qui veut demeurer tel, de ſortir du territoire ſans congé, comme on n'a pas beſoin de demander l'uſage d'un droit qu'on a, quand un Genevois veut quitter ſa patrie pour aller s'établir dans un pays étranger, perſonne ne ſonge à lui en faire un crime, & on ne l'incarcerera point pour cela. Il eſt vrai ordinairement que cette renonciation n'eſt pas ſolemnelle : mais c'eſt qu'ordinairement ceux qui la font, n'ayant pas reçu des affronts publics, n'ont pas beſoin de renoncer publiquement à la ſociété qui les leur a faits.

MONSIEUR, j'ai attendu, j'ai médité, j'ai cherché long-temps s'il y avoit quelque moyen d'éviter une démarche qui m'a déchiré. Je vous avois confié mon honneur, ô Genevois! & j'étois tranquille : mais vous avez ſi mal gardé ce dépôt que vous me forcez de vous l'ôter.

MES bons anciens compatriotes, que j'aimerai toujours malgré votre ingratitude, de grace ne me forcez pas par vos propos durs & malhonnêtes de faire publiquement mon apologie ; épargnez-moi dans ma misère la douleur de me défendre à vos dépens.

SOUVENEZ-VOUS, Monſieur, que c'eſt malgré moi que je ſuis réduit à vous répondre ſur ce ton : la vérité dans cette occaſion n'en a pas deux. Si vous m'attaquiez moins rudement, je ne chercherois qu'à verſer mes peines dans votre ſein. Votre amitié me ſera toujours chère ; je me ferai toujours un devoir de la cultiver. Mais je vous conjure, en m'écrivant, de ne pas me la rendre ſi cruelle & de mieux conſulter votre cœur : je vous embraſſe de tout le mien.

Le 16 Mai 1763.

LETTRE

*A M.****

QUELQUES particuliers ayant propoſé à M. Rouſſeau de faire une édition générale de ſes ouvrages (91) tant manuſcrits que déja publiés, en avoient, ſur leur première requête, obtenu la permiſſion du gouvernement. Cette entrepriſe très-lucrative tenta la cupidité & fit des mécontens de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageuſe à l'auteur, à qui elle aſſuroit un état médiocre, mais ſuffiſant à ſes beſoins & conforme à ſes deſirs, & par-là, ſans doute, elle déplut à ſes ennemis. Ce fut dans ces circonſtances que parurent *les Lettres écrites de la Montagne*; ouvrage qui a ſervi de fondement ou de prétexte à la tracaſſerie dont je dois vous rendre compte. Vous ſavez, Monſieur, que ces Lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent proſcrites ou brûlées dans quelques États. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles ſpectateurs de ces feux de joie, juſqu'à la fin de Février, que le zèle de notre Clergé, ſi long-temps aſſoupi, eut reçu tous les alimens néceſſaires pour produire un embraſement. Alors la vénérable Claſſe, (c'eſt le corps des Paſteurs de ce pays) dénonça au gouvernement & au Magiſtrat municipal *les lettres écrites de la Montagne*, comme un ouvrage impie, abominable, &c. &c. & en ſollicita la proſcription, ainſi que la ſuppreſſion du conſentement accordé pour l'édition projettée.

CETTE démarche de la vénérable Claſſe contraſte ſi ſinguliérement avec le ſilence qu'elle a gardé ſur Émile, (92) lorſque cet ouvrage parut, & que ſon auteur fut admis à la Communion, que l'on ſeroit tenté d'y ſoupçonner un intérêt perſonnel, ſi l'on ne

[91] Cette Lettre doit trouver place ici; nous l'inférons comme très-propre à donner l'intelligence de pluſieurs pièces de ce recueil.

[92] Et ſur la Lettre à l'Archevêque de Paris. Il eſt vrai que cette Lettre, non plus qu'Émile, n'attaquoit point le Clergé Proteſtant.

ne ſavoit poſitivement que les membres de ce ſacré Collège, les plus zélés à pourſuivre la proſcription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux préciſément qui ne les avoient pas lues.

LE Conſeil d'État ne prit point feu ſur ces eſpèces de remontrances, mais le Magiſtrat Municipal proſcrivit l'Ouvrage en queſtion. Le Hérault chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces Lettres prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *répréhenſible* dans notre Sainte Religion.

CEPENDANT la vénérable Claſſe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'auteur, qui, bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occaſionner dans l'État, crut en bon Citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Profeſſeur de Montmollin, ſon Paſteur, l'écrit ſuivant, pour être communiqué à la vénérable Claſſe.

„ PAR déférence pour M. le Profeſſeur de Montmollin, mon Paſteur, & par reſpect pour la vénérable Claſſe, j'offre, ſi on l'agrée, de m'engager, par un écrit ſigné de ma main, à ne jamais publier aucun nouvel ouvrage ſur aucune matière de Religion, même de n'en jamais traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier ſur tout autre ſujet; & de plus, je continuerai à témoigner par mes ſentimens & par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'Égliſe. "

„ JE prie M. le Profeſſeur de communiquer cette déclaration à la vénérable Claſſe. Fait à Motiers le 10 Mars 1765.

Signé, J. J. ROUSSEAU.

LA vénérable Claſſe, au lieu d'accepter cette offre & de la rendre publique, précipita d'un jour le jugement de cette affaire.

QUELLES furent donc les raiſons du ſilence inviolable, promis & juré par tous les membres aſſiſtans, tant ſur les queſtions que l'on devoit adreſſer à M. Rouſſeau, que ſur tout ce qui s'é-

toit passé, ou se passeroit dans ce *Synode inquisitorial?* Ce silence étoit sans doute bien important, puisque les membres du Clergé qui n'avoient pas assisté aux délibérations, n'en purent pénétrer le secret. Mais ce secret impénétrable étoit connu long-temps avant que la Classe en eût délibéré. Ceux qui ont la correspondance de la Cour, avoient eu le temps d'en informer le Roi, & cela sur des avis venus de Paris & de Genève.

„ LE Roi trouve très-mauvais que vos compatriotes s'acharnent sur un homme qu'il protège, & il a déclaré qu'il se ressentiroit vivement contre ceux qui persisteroient à persécuter M. Rousseau. Je le tiens de la bouche même du Roi. Vous pouvez le dire à qui vous voudrez. "

C'EST en ces termes que dans sa lettre du 10 Mars, adressée à M. M***, Conseiller d'État & Procureur-Général, s'exprimoit Milord Maréchal, cet illustre Breton, si bon juge du mérite, protecteur sage du mérite opprimé, & digne, en un mot, de la confiance & de l'amitié de celui des Rois qui se connoît le mieux en hommes. Que l'on confronte la date de cette lettre avec la distance des lieux, & on comprendra aisément que la Cour étoit bien informée de ce qui devoit se passer dans l'assemblée de ce Clergé, fixée au 13 Mars.

CEPENDANT il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroissemens. Il existoit, *disoit-on*, un Ouvrage de M. Rousseau, intitulé DES PRINCES. Personne ne l'avoit vu; mais on assuroit pourtant que les gouvernemens aristocratiques, & en particulier celui de Berne, y étoient fort maltraités. On poussa les soins officieux jusqu'à écrire de Berne même à M. le Professeur de F***, Directeur de l'Imprimerie à Yverdon, de demander ce livre à M. Rousseau pour l'imprimer & le répandre, vu que ce seroit une *très-bonne affaire.* M. Rousseau sentit le but de ces soins officieux, & envoya à M. le Professeur de F*** la lettre suivante, le priant de l'imprimer, & de la répandre.

„ JE n'ai point fait, Monsieur, l'ouvrage intitulé, DES PRIN-

CES; je ne l'ai point vu; je doute même qu'il exiſte. Je comprends aiſément de quelle fabrique vient cette invention, comme beaucoup d'autres, & je trouve que mes ennemis ſe rendent bien juſtice, en m'attaquant avec des armes ſi dignes d'eux. Comme je n'ai jamais déſavoué aucun ouvrage qui fût de moi, j'ai le droit d'en être cru ſur ceux que je déclare n'en pas être. Je vous prie, Monſieur, de recevoir & de publier cette déclaration en faveur de la vérité, & d'un homme qui n'a qu'elle pour ſa défenſe. Recevez mes très-humbles ſalutations. "

Signé, J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 14 Mars 1765.

DANS l'aſſemblée du 12 Mars, la vénérable Claſſe fulmina contre M. Rouſſeau, & lança une ſentence d'excommunication. Mais elle eut la ſageſſe de ſupprimer cette ſentence irrégulière, ſur la Lettre anonyme qui lui fut adreſſée, vraiſemblablement par un de ſes Membres. La voici.

„ VOUS êtes ajournés ſolemnellement pour juger de J. J. Rouſſeau ou de ſes Lettres de la Montagne. Je n'ai pas entrée au Sanctuaire; toutefois ſouffrez d'ouïr le ſuffrage d'un de ſes meilleurs amis, je veux dire du Sanctuaire. Cet avis ſeroit, que l'écrivain dont il eſt queſtion, en qualité de Chrétien qu'il ſe produit dans le premier volume, n'a guères beſoin que d'être timpaniſé, au lieu d'être *perſécuté* chez des Égliſes Proteſtantes; & que, comme Citoyen dans le ſecond volume, il mériteroit preſque d'être canoniſé par des États républicains, bien loin d'en être décrété. La raiſon en eſt, que la tyrannie & le deſpotiſme ſont plus à ſa portée que l'Évangile & la réformation. Il pourſuit l'eſprit tyrannique, la manie deſpotique dans leurs derniers retranchemens, & démêle leurs artifices les plus retors, ſans que la beauté enchantereſſe de ſon langage nuiſe, tant s'en faut, à la vigueur mâle de ſon raiſonnement. Mais pour l'Évangile & la réformation il ſemble outrepaſſer certaines choſes eſſentielles qu'il devoit avoir apperçues dans l'un, & ignorer bien des choſes utiles

qu'il pouvoit avoir appriſes dans l'autre. D'ailleurs, c'eſt un malheur ou un bonheur pour lui, que plus ſon ſtyle eſt attrayant, moins il eſt ſéduiſant pour l'endoctrinement de ſes difficultés & de ſes doutes, parce que plus il ſe fait lire de fois, plus on ſent que c'eſt une kyrielle de traits évaporés d'une plume fantaſtique, qui ne touchent que l'imagination, encore faut-il qu'elle ſoit déja bleſſée (93)."

„ QUANT à ce qui regarde la Communion, ou l'alternative de la permiſſion ou de la défenſe de s'approcher de la Table Sacrée ; tant qu'il plaira au Souverain de le protéger, ce ſeroit s'embarquer en l'air pour donner du nez à terre, & hazarder des conflicts périlleux, que de vouloir en ſouſtraire le jugement aux Conſiſtoires. Leur indépendance à été trop ſouvent, tantôt prétendue, tantôt reconnue par la vénérable Claſſe elle-même: il ne faut pas ſe contredire : le cas ſera peut-être intrigué : il importe également à la religion & à l'État qu'elle ne ſe compromette pas. Ce qui ſeul eſt de ſa compétence, c'eſt l'examen des ouvrages de l'écrivain, à la propagation deſquels il eſt de ſon devoir de s'oppoſer, & par de ſages admonitions à lui adreſſer en perſonne par le miniſtère de ſon Paſteur, pour qu'il ne donne plus rien au public ; & par de fortes remontrances au gouvernement, pour que l'octroi de l'Imprimerie (94) projettée, à deſſein de les répandre, ou même de les accroître, ſoit retiré. C'eſt à quoi il eſt de ſa prudence de ſe rabattre, & ce ſera beaucoup faire que de l'obtenir (95). Il eſt vrai qu'il

[93] Ce jugement, & tout ce qui le précède décèlent l'état de l'anonyme, & prouvent, quoi qu'il en diſe, *qu'il a*, de droit & de fait, *entrée au Sanctuaire.*

(94) On devroit lire *l'impreſſion.*

(95) Rien au contraire de ſi aiſé. Quant au premier chef, il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-deſſus. Et quant au ſecond, un ſeul mot, à M. Rouſſeau, eut encore ſuffi. En voici la preuve.

„ Je vous avoue que je ne vois qu'avec effroi l'engagement que je vais prendre avec la compagnie en queſtion ; ſi l'affaire ſe conſomme ; ainſi, quand elle manqueroit, je ſerois très-peu puni, &c." *Extrait d'une lettre de M. Rouſſeau à M***.*

„ Vous ne devez point, s'il vous plaît,

eſt d'une dangereuſe conſéquence d'étendre les droits de la tolérance à des étrangers; ce ſeroit en quelque façon inviter tous les auteurs ou éditeurs de mauvais livres à chercher leur aſyle dans ce pays, & riſquer d'en faire un cloaque de toutes ſortes de barbouilleurs de ces derniers temps, dont la démangeaiſon porte principalement contre l'Évangile ou contre les mœurs. Mais ils ne ſont pas tous ſi propres à captiver nos têtes francillones, & nos freluquets de financiers, ou de miliciens : & à nouveaux faits, nouveaux plaids. Le renouvellement de l'abus remédieroit ſans doute à l'excès du déſordre. Au ſurplus il y a grand ſujet d'être ſur ſes gardes dans l'aſſemblée convoquée pour cette affaire, dont on dit que le ſecret *mobile* réſide dans une Capitale voiſine en la perſonne d'un *quidam* (96) de la gent refugiée à robe noire, qui voudroit faire montre de ſon crédit aux D***, aux de V***, émules, ou ennemis de notre fameux Rouſſeau. Ne ſeroit-il pas honteux à une Compagnie de Miniſtres & de Paſteurs auſſi diſtinguée dans l'Europe réformée, de ſe laiſſer mener dans une matière religieuſe & importante par l'intrigue d'un Eccléſiaſtique livré à la grandeur mondaine, & guidé par des vues perſonnelles? Comment l'écouter quand il s'agit de voies à réprimer, ou de ramener un pauvre mécréant, honnête-homme, & de bonne foi, lui qui eſt en relation étroite avec des

paſſer outre, que les aſſociés n'aient le conſentement formel du Conſeil d'État, que je doute fort qu'ils obtiennent. Quant à la permiſſion qu'ils ont demandée à la Cour, je doute encore plus qu'elle leur ſoit accordée. Milord Maréchal connoît là-deſſus mes intentions; il ſait que non-ſeulement je ne demande rien, mais que je ſuis très-déterminé à ne jamais me prévaloir de ſon crédit à la Cour, pour y obtenir quoi que ce puiſſe être, relativement au pays où je vis, qui n'ait pas l'agrément du gouvernement particulier du pays même. Je n'entends me mêler en aucune façon de ces choſes-là, ni traiter qu'elles ne ſoient décidées." *Extrait d'une autre lettre au même.*

Cette façon d'enviſager l'entrepriſe projettée, les conditions que M. Rouſſeau mettoit à ſon exécution, tout étoit connu des ſix aſſociés entrepreneurs, & ne pouvoit guères être un ſecret pour notre public, encore moins pour quelques-uns des membres de la vénérable Claſſe.

(96) M. E. B. P. à B.

gens connus pour forgeurs de contes gras, d'hiſtoriettes diffamatoires, ou même pour rénovateurs de ſyſtêmes d'impiété, ou de matérialiſme, & qui, pour ſurcroît de mérite, ſe trouve créature favorite des Ambaſſadeurs en Suiſſe d'une couronne qui, tous les jours, fait empriſonner, pendre ſes confrères & compatriotes Prédicans du pur Évangile, & ſe rend par cela même complice des cruautés antichrétiennes du papiſme? Quel contraſte! De quel poids pourront être les ſuggeſtions de ſa *cabale*: &c. &c. "

CETTE Lettre occaſionna le 13 Mars une nouvelle délibération, & ſur la réquiſition de M de Montmollin, Paſteur à Motiers, il lui fut donné, par écrit, une direction pour faire comparoître en Conſiſtoire J. J. Rouſſeau, & lui adreſſer les queſtions ſuivantes, arrivées peut-être par le même courier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici : ſavoir.

1°. SI lui Jean-Jacques ne croyoit pas en Jeſus-Chriſt mort pour nos offenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification?

2°. S'il ne croyoit pas à la révélation, & ne regardoit pas la Sainte Écriture comme divine?

QU'AU défaut de réponſes ſatisfaiſantes ſur ces queſtions, lui, ſon Paſteur, devoit le faire excommunier, ſans doute, *à quelque prix que ce fût.* On eſt du moins en droit de le juger ainſi par les menées qui furent employées dans l'Égliſe de Motiers, pour parvenir à cette concluſion, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida la conſcience des anciens de cette Égliſe, membres du Conſiſtoire admonitif; on leur répéta que J. J. Rouſſeau étoit l'Antechriſt; que le ſalut de la patrie dépendoit de ſon excommunication; que les différens corps de l'État s'y intéreſſoient vivement; que les cantons alliés, en particulier celui de Berne, vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays, ſi J. J. Rouſſeau n'étoit pas excommunié. On fit même ſemer parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans ſon dernier ouvrage que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à re-

nouveller parmi nous le ſpectacle du ſort de *Servet*, ou de celui *d'Orphée* (97).

C'EST alors que le prétendu antechriſt adreſſa la lettre ſuivante à M. le Procureur-Général.

„ JE ne ſais, Monſieur, ſi je ne dois pas bénir mes misères, tant elles ſont accompagnées de conſolations. Votre lettre m'en a donné de bien douces & j'en ai trouvé de plus douces encore dans le paquet qu'elle contenoit. J'avois expoſé à Milord Maréchal les raiſons qui me faiſoient deſirer de quitter ce pays pour chercher la tranquillité & pour l'y laiſſer. Il approuve ces raiſons, & il eſt comme moi d'avis que j'en ſorte : ainſi, Monſieur, c'eſt un parti pris, avec regret, je vous le jure, mais irrévocablement. Aſſurément tous ceux qui ont des bontés pour moi ne peuvent déſapprouver que, dans le triſte état où je ſuis, j'aille chercher une terre de paix pour y dépoſer mes os. Avec plus de vigueur & de ſanté je conſentirois à faire face à mes perſécuteurs pour le bien public : mais accablé d'infirmités, & de malheurs ſans exemple, je ſuis peu propre à jouer un rôle, & il y auroit de la cruauté à me l'impoſer. Las de combats & de querelles, je n'en peux plus ſupporter. Qu'on me laiſſe aller mourir en paix ailleurs, car ici cela n'eſt pas poſſible, moins par la mauvaiſe humeur des habitans, que par le trop grand voiſinage de Genève, inconvénient qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne dépend pas d'eux de lever. "

„ CE parti, Monſieur, étant celui auquel on vouloit me réduire, doit naturellement faire tomber toute démarche ultérieure pour m'y forcer. Je ne ſuis point encore en état de me tranſporter, & il me faut quelque temps pour mettre ordre à mes affaires, durant lequel je puis raiſonnablement eſpérer qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un Turc, un Juif, un Payen, un Athée, & qu'on voudra bien me laiſſer jouir pour quelques ſemaines de l'hoſpitalité qu'on ne refuſe à aucun étranger. Ce n'eſt

(97) Les femmes avoient préparé des fourches pour recevoir M. Rouſſeau. La rigueur de la ſaiſon, qui le retint chez lui, le déroba à leur fureur.

pas, Monſieur, que je veuille déſormais me regarder comme tel; au contraire, l'honneur d'être inſcrit parmi les Citoyens du pays, me ſera toujours précieux par lui-même, encore plus par la main dont il me vient, & je mettrai toujours au rang de mes premiers devoirs le zèle & la fidélité que je dois au Roi, comme notre Prince & comme mon protecteur. J'ajoute que j'y laiſſe un bien très-regrettable, mais dont je n'entends point du tout me déſaiſir : ce ſont les amis que j'y ai trouvés dans mes diſgraces, & que j'eſpère y conſerver malgré mon éloignement. "

„ QUANT à Meſſieurs les Miniſtres, s'ils trouvent à propos d'aller toujours en avant avec leur Conſiſtoire, je me traînerai de mon mieux pour y comparoître, en quelque état que je ſois, puiſqu'ils le veulent ainſi; & je crois qu'ils trouveront, pour ce que j'ai à leur dire, qu'ils auroient pu ſe paſſer de tant d'appareil. Du reſte, ils ſont fort les maîtres de m'excommunier, ſi cela les amuſe; être excommunié de la façon de M. de Voltaire, m'amuſera fort auſſi (98). "

„ PERMETTEZ, Monſieur, que cette lettre ſoit commune aux deux Meſſieurs qui ont eu la bonté de m'écrire avec un intérêt ſi généreux. Vous ſentez que, dans les embarras où je me trouve, je n'ai pas plus le temps que les termes pour exprimer combien je ſuis touché de vos ſoins & des leurs. Mille ſalutations & reſpects. "

Signé J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 23 Mars 1765.

DOUZE jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la vénérable Claſſe, lorſqu'enfin le Dimanche 23 Mars, le Paſteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux anciens, complétté le nombre requis, & par-là étayé ſon plan de deux ſuffrages qu'il pouvoit croire à ſa diſpoſition, aſſembla le Conſiſtoire admonitif,

[98] On prétend que M. de Voltaire avoit écrit que l'on pourroit chaſſer M. Rouſſeau de ſa nouvelle patrie malgré la protection du Souverain.

admonitif, & là, après un long préambule, il montra ſes ordres qu'il accompagna de très-amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intervalle de douze jours avoit été rigoureuſement employé, & ſi bien mis à profit, que M. de Montmollin écrivant à Genève, avoit, dit-on, aſſuré très-poſitivement que l'excommunication ſeroit prononcée contre M. Rouſſeau. Auſſi, l'Officier du Prince qui aſſiſte dans les aſſemblées du Conſiſtoire, eut beau réclamer les conſtitutions de l'État, élever ſa voix contre l'eſpèce d'inquiſition que la Claſſe vouloit introduire au mépris de ces mêmes conſtitutions, & en foulant aux pieds les droits & les libertés des Citoyens, cette voix ne fut pas entendue, & la pluralité décida que M. Rouſſeau ſeroit cité le 28 à comparoître en Conſiſtoire le 29. Ce qui fut ſignifié & accepté fort poliment de part & d'autre. Mais au lieu de s'y porter en perſonne, M. Rouſſeau, ſuivant l'avis de ſes amis, & par de très-bonnes raiſons, prit le ſage parti de conſtater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adreſſant au Conſiſtoire la lettre ſuivante, accompagnée de ſa déclaration à M. de Montmollin, lorſqu'en 1762 celui-ci l'avoit admis à la ſainte Cène.

„ MESSIEURS, ſur votre citation, j'avois hier réſolu, malgré mon état, de comparoître aujourd'hui par-devant vous; mais ſentant qu'il me ſeroit impoſſible, malgré toute ma bonne volonté de ſoutenir une longue ſéance; &, ſur la matière de foi qui fait l'unique objet de la citation, réfléchiſſant que je pouvois également m'expliquer par écrit, je n'ai point douté, Meſſieurs, que la douceur de la charité ne s'alliât en vous au zèle de la foi, & que vous n'agréaſſiez dans cette lettre la même réponſe que j'aurois pu faire de bouche aux queſtions de M. de Montmollin, quelles qu'elles ſoient. "

„ IL me paroît donc qu'à moins que la rigueur dont la vénérable Claſſe juge à propos d'uſer contre moi, ne ſoit fondée ſur une loi poſitive, qu'on m'aſſure ne pas exiſter dans cet État; rien n'eſt plus nouveau, plus irrégulier, plus attentatoire à la liberté civile, & ſur-tout plus contraire à l'eſprit de la religion, qu'une pareille procédure en pure matière de foi. Car, Meſſieurs, je

vous ſupplie de conſidérer que, vivant depuis long-temps dans le ſein de l'Égliſe, & n'étant ni Paſteur, ni Profeſſeur, ni chargé d'aucune partie de l'inſtruction publique, je ne dois être ſoumis, moi particulier, moi ſimple fidèle, à aucune interrogation, ni inquiſition ſur la foi; de telles inquiſitions, inouïes dans ce pays, ſappant tous les fondemens de la réformation, & bleſſant à la fois la liberté évangélique, la charité chrétienne, l'autorité du Prince & les droits des ſujets, ſoit comme membres de l'Égliſe, ſoit comme citoyens de l'État. Je dois toujours compte de mes actions & de ma conduite aux loix & aux hommes; mais puiſqu'on n'admet point parmi nous d'Égliſe infaillible qui ait droit de preſcrire à ſes membres ce qu'ils doivent croire: donc, une fois reçu dans l'Égliſe, je ne dois plus qu'à Dieu ſeul compte de ma foi."

„ J'AJOUTE à cela que lorſqu'après la publication de l'Émile, je fus admis à la Communion dans cette paroiſſe, il y a près de trois ans, par M. de Montmollin, je lui fis par écrit une déclaration dont il fut ſi pleinement ſatisfait, que non-ſeulement il n'exigea nulle autre explication ſur le dogme, mais qu'il me promit même de n'en point exiger. Je m'en tiens exactement à ſa promeſſe, & ſur-tout à ma déclaration: & quelle inconſéquence, quelle abſurdité, quel ſcandale ne ſeroit-ce point de s'en être contenté, après la publication d'un livre où le Chriſtianiſme ſembloit ſi violemment attaqué, & de ne s'en pas contenter maintenant, après la publication d'un autre livre, où l'auteur peut errer ſans doute, puiſqu'il eſt homme, mais ou du moins il erre en Chrétien (99), puiſqu'il ne ceſſe de s'appuyer pas à pas ſur l'autorité de l'Évangile? C'étoit alors qu'on pouvoit m'ôter la Communion, mais c'eſt à préſent qu'on devroit me la rendre. Si

(99) Ajoutez, & avec un des arc-boutans de la Réformation, le célèbre *Théodore de Beze* que l'on ne fit pourtant pas marcher en Conſiſtoire pour avoir dit dans une note ſur les verſets 23 & 24 du Chap. 2 de l'Évangile ſelon ſaint Jean, *non ſatis tuta fides eorum qui miraculis nituntur.* Il eſt vrai que de ſon temps le mot *réformation* n'étoit pas un mot vuide de ſens.

vous faites le contraire, Meſſieurs, penſez à vos conſciences; pour moi, quoi qu'il arrive, la mienne eſt en paix."

„ JE vous dois, Meſſieurs, & je veux vous rendre toutes ſortes de déférences, & je ſouhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas aſſez la protection dont le Roi m'honore, pour me forcer d'implorer celle du gouvernement."

„ RECEVEZ, Meſſieurs, je vous ſupplie, les aſſurances de tout mon reſpect."

„ JE joins ici la copie de la déclaration ſur laquelle je fus admis à la Communion en 1762, & que je confirme aujourd'hui."

Signé J. J. ROUSSEAU.

QUOIQUE la déclaration dont il eſt fait mention, ſoit imprimée ci-devant, on a cru devoir la répéter ici, pour ne pas interrompre le fil de l'hiſtoire.

„ MONSIEUR, le reſpect que je vous porte, & mon devoir comme votre paroiſſien, m'obligent, avant que d'approcher de la ſainte Table, de vous faire, de mes ſentimens en matière de foi, une déclaration devenue néceſſaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits."

„ IL eſt fâcheux que les Miniſtres de l'Évangile ſe faſſent en cette occaſion les vengeurs de l'Égliſe Romaine, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute même de m'avoir lu."

„ COMME vous n'êtes pas, Monſieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage porte en ſoi tous ſes éclairciſſemens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne tel qu'il eſt au blâme ou à l'approbation des ſages, ſans vouloir ni le défendre, ni le déſavouer."

„ ME bornant donc à ce qui regarde ma perſonne, je vous déclare, Monſieur, avec reſpect, que, depuis ma réunion à l'Égliſe dans laquelle je ſuis né, j'ai toujours fait de la Religion Chré-

tienne Réformée, une profeſſion d'autant moins ſuſpecte, que l'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le ſilence, & laiſſer quelque doute à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion; je ſuis attaché de bonne foi à cette Religion véritable & ſainte, & je le ſerai juſqu'à mon dernier ſoupir; je deſire d'être toujours uni extérieurement à l'Égliſe, comme je le ſuis dans le fond de mon cœur; & quelque conſolant qu'il ſoit pour moi de participer à la Communion des fidèles; je le deſire, je vous proteſte, autant pour leur édification que pour mon propre avantage; car il n'eſt pas bon que l'on penſe qu'un homme de bonne foi, qui raiſonne, ne peut être un membre de Jeſus-Chriſt."

„ J'IRAI, Monſieur, recevoir de vous une réponſe verbale; & vous conſulter ſur la manière dont je dois me conduire en cette occaſion, pour ne donner ni ſurpriſe au Paſteur que j'honore, ni ſcandale au troupeau que je voudrois édifier."

APRÈS bien des difficultés de la part du Paſteur pour la réception de ces deux écrits, l'Officier du Prince l'emporta & obtint que la lecture en fut faite. M. de Montmollin, contre l'ordre naturel des choſes, débuta par la déclaration, dont il accompagna la lecture de fréquens mouvemens d'épaule, ou il la coupa par différens commentaires, tous fort expreſſifs, fort édifians, mais très-ſiguliers dans un Paſteur qui, depuis deux ans & demi, trouvoit cette même déclaration ſuffiſante pour en admettre l'auteur à ſa Communion.

CE n'eſt pas là la ſeule indécence dont l'aſſemblée fut témoin: l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince, pendant que celui-ci opinoit; & voyant la tournure que prenoit la délibération, il oſa propoſer de la renvoyer à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inoui de l'abſence d'un des anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts étant inutiles de ce côté, il les tourna d'un autre, & oſa prétendre avoir deux voix en Chapitre, lui qui par délicateſſe auroit dû, dans ce cas particulier, s'abſtenir de voter, par cela même qu'il

étoit censé partie dans cette affaire, comme représentant de la vénérable Classe, en vertu de la direction qu'il en avoit exhibée, & à laquelle il demandoit que l'on se conformât dans la délibération ; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas.*

A l'issue du Consistoire, son mécontentement éclata contre ceux des anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui. Il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel ; on lui répondit : *il est plus sûr pour nous d'écouter celle de la conscience.*

En effet, ils avoient eu le temps de faire leurs réflexions, & de comprendre, par la conduite même de ce guide spirituel, combien on les avoit abusés, à quelles fausses démarches on vouloit les entraîner ; &, craignant les suites qu'elles pouvoient avoir, quatre d'entre eux adressèrent au Conseil d'État, Juge d'ordre, la requête suivante (100)

A Monsieur le Président & à Messieurs du Conseil d'État.

„ Messieurs, les anciens soussignés, membres du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse, prennent la liberté d'exposer à Vos Seigneuries, disant qu'infiniment allarmés d'être requis à delibérer sur un cas qui surpasse nos foibles connoissances, nous venons supplier Vos Seigneuries de vouloir nous donner une direction pour notre conduite sur les trois chefs suivans. "

„ 1°. Si nous sommes obligés de *sévir* & *scruter* sur les croyances & sur la foi ? "

„ A ce premier article, nous avouons ingénuement notre peu de suffisance pour la théologie, estimant que l'on ne peut raisonnablement en exiger de nous, ayant toujours cru que le de-

[100] M. Rousseau avoit parlé de ce Pasteur avec beaucoup d'éloge dans sa Lettre à M. l'Archevêque de Paris [Tome VII, pag. 117 & dans le Tome VIII des Lettres écrites de la Montagne.] Un jour il dit dans l'amertume de son cœur : *je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Eglise de son vivant.*

voir de notre charge étoit borné à ſimplement délater & réprimer les déréglemens ſcandaleux, & l'irrégularité des mœurs, ſans vouloir empiéter ſur *l'autorité ſouveraine* de qui nous dépendons (101). "

„ 2 °. Si un Paſteur peut & doit avoir *deux* voix délibératives dans ſon Conſiſtoire ? "

„ Sur ce ſecond chef, le Conſiſtoire de Motiers & Bovereſſe eſt compoſé de ſix anciens, ayant M. ſon Paſteur pour Préſident; &, cette maxime une fois introduite, les anciens ne ſerviroient dans les délibérations que d'*ombres* (102), à moins de l'unanimité entre eux. "

„ 3 °. Enfin, ſi M. le Diacre du Val de Travers a droit de ſéance & de voix délibérative dans le Conſiſtoire de Motiers & Bovereſſe ? "

„ A ce dernier article, il nous paroît que, ſi Monſieur le Diacre veut ſe prêter à la *correction*, il doit auſſi s'employer à l'*inſtruction* & à l'*édification*, & que Meſſieurs les Paſteurs ne doivent point l'empêcher de faire les catéchiſmes qu'il doit *légitimement* à la Chapelle de Bovereſſe (103). "

„ Oui, Meſſieurs, le premier article de nos très-humbles repré-

[101] O Helvétiens ! vous n'avez donc pas encore appris à faire céder vos devoirs de ſujets à un peu de complaiſance pour vos Conducteurs ſpirituels.

[102] Et c'eſt préciſément ce que l'on veut que vous ſoyez, au lieu de vous méler d'avoir un ſentiment à vous.

[103] Pour entendre ceci, il faut ſavoir que, ſur la demande des Paſteurs, les Communautés du Val de Travers, qui avoient une fondation pour établir un Régent, conſentirent à ſupprimer cette place, & à tranſmettre la penſion à celle d'un Diacre chargé de ſoulager le Clergé dans ſes fonctions. Ceux de Bovereſſe réſerverent que le Diacre viendroit tous les quinze jours faire un Catéchiſme dans leur Chapelle, afin que leurs enfans ne reſtaſſent point privés de toute inſtruction : ce qui fut convenu & accordé. Depuis dix ans, ils plaident pour leur Catéchiſme & pour leur Chapelle délaiſſée, & on n'écoute ni leurs plaintes ni leurs cris.

ſentations nous allarme, puiſqu'il ſurpaſſe & notre pouvoir & nos foibles connoiſſances, & les deux *ſeconds* nous intéreſſent d'autant plus qu'attachés à notre devoir, & jaloux de le remplir, nous pourrions être repris, pendant que nous ſerions parfaitement innocens. Nous nous flattons donc dès-là, que Vos Seigneuries voudront bien nous diriger par leur arrêt, & ce nous ſera un nouveau motif d'adreſſer à Dieu les vœux les plus ſincères pour la conſervation de Meſſieurs du Conſeil d'État (104)."

SUR cette requête, le gouvernement fit expédier ſur le champ ces ordres préliminaires.

Du premier Avril.

„ VU en Conſeil les relations de M. Martinet, Conſeiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val de Travers, en date des 25 & 30 Mars dernier, au ſujet de ce qui s'eſt paſſé en Conſiſtoire admonitif Dimanche 24 & Vendredi 29 dudit mois, par rapport au Sieur Rouſſeau; enſemble les repréſentations des quatre anciens d'Égliſe, Favre, Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud; & délibéré, il a été dit qu'on approuve en entier la conduite de mondit Sieur le Châtelain, & qu'en attendant que les ordres ſur le fond de cette affaire lui parviennent, il doit apprendre au Sieur Rouſſeau que le Conſeil le fera jouir de toute la protection que le Roi lui accorde, de la bienveillance dont Milord Maréchal l'honore, & de celle qui lui eſt due, comme ſujet de cet État; & qu'en conſéquence on le diſpenſe de comparoître ſur toutes & telles citations qui pourroient lui être adreſſées de la part dudit Conſiſtoire, toutes ſes opérations étant ſurſiſes à ſon égard, en attendant qu'il ſoit donné dans peu un ordre définitif qui mette cette affaire en règle."

LE lendemain intervint l'arrêt ſuivant.

Du 2 Avril.

„ SUR la requête des quatre anciens du Conſiſtoire de Motiers

(104) Les quatre anciens qui ont compoſé & ſigné cette requête méritent d'être connus : voici leurs noms, *A. H. Bezencenet. A. Favre L. Barrelet, A. Jeanrenaud.*

& Bovereſſe, &c. il a été dit, qu'on loue & approuve la délicateſſe, & les ſages intentions des quatre anciens qui ont préſenté la préſente requête; & pour répondre aux trois articles qu'elle renferme, le Conſeil prononce ſur le premier :"

„ QUE comme le Conſiſtoire admonitif n'a pour objet que les déſunions, & les mauvaiſes mœurs, & les ſcandales; il n'eſt point de ſa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires, & qu'il n'a ſur-tout aucune autorité pour ſe faire rendre compte de la croyance & de la foi d'une perſonne; qu'il en a bien moins encore pour ſévir en pareille cauſe, puiſqu'il dépend d'un ſupérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre important en ce genre, & à qui ſeul il appartient d'en faire la recherche, ſuivant ſa prudence, & la punition, ſi le cas l'exige, ſuivant la forme judiciaire & la loi; conſéquemment que leſdits quatre anciens ſeront fondés à refuſer d'en connoître & juger, même en étant requis par le Paſteur; ne devant ſe prêter en aucune manière *aux entrepriſes contraires aux conſtitutions de l'État*, dans leſquelles *on pourroit chercher à les faire entrer.*"

QUANT au ſecond article :

„ QU'IL n'a jamais été d'uſage que le Paſteur préſident au Conſiſtoire admonitif ait plus d'une ſimple voix, & *que tel qui en prétendroit une double*, ſeroit réprimé comme il conviendroit, & contenu en ſes vraies fonctions; qu'il ne lui eſt même pas permis *de porter en Conſiſtoire le réſultat, ſoit les concluſions de la compagnie des Paſteurs*, dont le Conſiſtoire ne peut, & ne doit être affecté; cette compagnie n'ayant aucune autorité ſur lui; qu'un Paſteur peut bien à la vérité la conſulter pour ſa direction particulière, & même ſuivre cette direction, ſi cela lui convient; mais qu'elle ne doit gêner en rien l'entière liberté des ſuffrages des autres membres dudit Conſiſtoire, quels qu'ils ſoient; ce que tout Officier qui y aſſiſte, doit faire exactement obſerver."

Et quant au troiſième article de la requête ci-deſſus :

„ IL eſt ordonné à M. Martinet, Conſeiller d'État, Capitaine

&

& Châtelain du Val de Travers, de rechercher, non-seulement ce qui s'eſt pratiqué depuis un temps, mais, de plus, ce qui peut avoir été ſtatué de fondation ou dans la ſuite, touchant le prétendu droit de ſéance du Diacre du Val de Travers dans le Conſiſtoire admonitif de Motiers & Boverefſe; & ſur ſon rapport, il en ſera ordonné comme il conviendra (105).

LA vénérable Claſſe eût dû s'appliquer cette maxime, *Noli movere Camarinam*, & avoir aſſez de patriotiſme pour reſter tranquille (106), ſur-tout après que M. Rouſſeau eut écrit à M. le Procureur-Général en ces termes:

„ PERMETTEZ, Monſieur, qu'avant votre départ, je vous ſupplie de joindre à tant de ſoins obligeans pour moi, celui de faire agréer à Meſſieurs du Conſeil d'État mon profond reſpect, & ma vive reconnoiſſance. Il m'eſt extrémement conſolant de jouir, ſous l'agrément du Gouvernement de cet État, de la protection dont le Roi m'honore & des bontés de Milord Maréchal; de ſi précieux actes de bienveillance m'impoſent de nouveaux devoirs que mon cœur remplira toujours avec zèle, non-ſeulement en fidèle ſujet de l'État, mais en homme particuliérement obligé à l'illuſtre corps qui le gouverne. Je me flatte qu'on a vu juſqu'ici dans ma conduite une ſimplicité ſincère, & autant d'averſion pour la diſpute que d'amour pour la paix. J'oſe dire que jamais homme ne chercha moins à répandre ſes opinions, & ne fut moins auteur dans la vie privée & ſociale. Si dans la chaîne de mes diſgraces, les ſollicitations (107), le devoir, l'honneur même

[105] Cet Arrêt, émané du Juge d'ordre, ſert de pièce juſtificative aux faits allégués ci-deſſus, & devient, pour tout bon citoyen de cet État, un titre auſſi précieux, que la *grande Charte* peut l'être aux Anglois.

[106] On aſſura que M. de Montmollin ſe tranquilliſa dans le doux eſpoir que *ſous un autre règne, les choſes iront mieux pour lui, & pour la vénérable Claſſe*. Ce trait manquoit encore à l'éloge du Souverain, ſous le règne duquel nous avons le bonheur de vivre.

[107] Sollicitations venues de Genève même, multipliées, & réitérées pendant pluſieurs mois, & auxquelles il n'eſt pas étonnant que l'amitié,

m'ont forcé de prendre la plume pour ma défenſe, & pour celle d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret un devoir ſi triſte, & j'ai regardé cette cruelle néceſſité, comme un nouveau malheur pour moi. Maintenant, Monſieur, que, graces au Ciel, j'en ſuis quitte, je m'impoſe la loi de me taire, & pour mon repos & pour celui de l'État où j'ai le bonheur de vivre. Je m'engage librement, tant que j'aurai le même avantage, à ne plus traiter aucune matière qui puiſſe y déplaire, ni dans aucun des États voiſins. Je ferai plus, je rentre avec plaiſir dans l'obſcurité, où j'aurois dû toujours vivre, & j'eſpère ſur aucun ſujet ne plus occuper le public de moi. Je voudrois de tout mon cœur offrir à ma nouvelle patrie un tribut plus digne d'elle; je lui ſacrifie un bien très-peu regrettable, & je préfère infiniment au vain bruit du monde l'amitié de ſes membres, & la faveur de ſes chefs. "

„ Recevez, Monſieur, je vous ſupplie, mes très-humbles ſalutations. "

Signé J. J. Rousseau.

„ J'ai l'honneur, &c. &c.

Neuf-Châtel, 14 Avril 1765.

„ P. S. En renvoyant ma lettre, je m'apperçois, Monſieur, que j'ai mal tenu mes engagemens, & que j'ai perdu de vue le projet de ne point m'appeſantir ſur les détails. Que voulez-vous? C'eſt la marche du cœur. Inſenſiblement il s'échauffe, ſur-tout *en ſi beau ſujet de parler.* Je ne me flatte pourtant pas de vous avoir tout dit, & c'eſt préciſément ce qui me tranquilliſe. "

le devoir & l'honneur aient fait céder M. Rouſſeau. Ce qui eſt étonnant, s'eſt qu'on ait voulu voir dans ces *Lettres écrites de la Montagne*, ce qui ne s'y trouve pas.

REFUTATION

DU

LIBELLE PRÉCÉDENT,

Par M. le Profeſſeur de MONTMOLLIN, *Paſteur des Egliſes de Motier-Travers & de Boveresſe.*

LETTRE PREMIERE.

JE ſuis pénétré, Monſieur, de la plus vive reconnoiſſance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Paſteurs, & à ce qui me concerne perſonnellement; vos lumières, votre piété, votre zèle, & votre attachement pour la religion me ſont de sûrs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour à vos preſſantes réquiſitions.

SI je n'avois conſulté que mon repos & ma tranquillité, j'aurois gardé le ſilence ſur le libelle que l'anonyme vient de publier, comme digne de tout mon mépris, & de celui de tous les honnêtes-gens, parce que ce n'eſt qu'un tiſſu de faits déguiſés, tronqués, & controuvés; un tiſſu d'injures & de calomnies, qui porte avec elles le caractère de la réprobation.

TOUT Auteur, qui n'oſe pas ſe nommer, quand il eſt queſtion de faits & de perſonnalités, a été de tout temps enviſagé avec oppropre; autrement dans quels déſordres affreux la ſociété ne ſeroit-elle pas plongée? Il n'y a perſonne qui ne fût expoſé aux traits les plus envénimés des calomniateurs; autant vaudroit-il aller égorger un homme dans ſon lit.

UN Sage a dit, avec bien de la raiſon, que tout homme, qui, en pareille occaſion, ſe tient derrière le rideau & garde l'anonyme, ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela, après ce ſage, plus d'une fois à M. Rouſſeau, à qui du reſte je n'impute rien, quant à ce libelle; ce ſeroit lui faire outrage, & je ſuis perſuadé, ſi j'ai bien cru connoître M. Rouſſeau en ceci, pendant que je l'ai fréquenté, qu'il ne ſait pas gré à l'anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé ſa cauſe.

JE ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoître l'auteur de ce libelle; je ne le deſire pas même & je ne dirai point avec un célèbre auteur moderne : *c'eſt un tel, je l'ai reconnu d'abord à ſon ſtyle Paſtoral.* J'abandonne au public le ſoin de porter ſon jugement.

VOUS me demandez des éclairciſſemens. Vous eſtimez, avec raiſon, que l'honneur de la religion, celui de notre compagnie, & le mien propre l'exigent abſolument. Je mettrai donc la main à la plume.

JE ne crains point de me nommer, ni de nommer les perſonnes qui peuvent être intéreſſées dans cette affaire, parce que je n'expoſerai rien qui ne ſoit exactement vrai, & que d'ailleurs je me ferai une règle d'écrire avec la plus grande modération, ſi conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère perſonnel; & quoique l'anonyme cherche à me noircir, à me repréſenter comme un intolérant, un perſécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je ſers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'uſoit point de menace, mais ſe remettoit à celui qui juge juſtement* (108).

CETTE première lettre ſera comme un préliminaire de mes ſubſéquentes. Vous recevrez au plutôt une ſeconde épître; mes occupations ſont ſi grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes repriſes. Agréez les aſſurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motier-Travers, ce 20 Juin 1765.

[108] I. Ep. de ſaint Pierre, II. 23.

LETTRE II.

JE vous remercie, Monſieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & la peine que vous reſſentez de la témérité avec laquelle l'écrivain anonyme s'eſt acharné à vouloir me flétrir dans l'eſprit du public. Je vous proteſte que j'en ſuis plus chagrin, pour la vérité & pour mes amis, que pour moi-même; car celui qui agit en bonne conſcience, & qui a fait ſon devoir, ne doit rien craindre.

JE vais entrer en matière. Ce ſera une hiſtoire détaillée & circonſtanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du ſtyle, l'on y trouvera la ſimplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexion & de notes, pour mettre le lecteur en état d'aſſeoir ſon jugement, & quoique dans cet ouvrage je ne duſſe parler que de moi, je ſerai cependant obligé de faire de temps en temps mention de la conduite de la compagnie des Paſteurs, par la connexion qu'elle a avec la mienne.

RIEN ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. Rouſſeau, qu'une lettre qu'il m'écrivit en 1762. lorſqu'il fut queſtion de ſon admiſſion à la Communion, & une que j'écrivis moi-même à Genève & dans d'autres lieux proteſtans, à des perſonnes reſpectables par leurs rangs, & leurs emplois dans le civil & dans l'Egliſe. Je les tranſcrirai ici fidélement l'une & l'autre (109).

[109] La Lettre de M. Rouſſeau eſt celle du 2 Mai; elle commence par ces mots : *Le reſpect que je vous porte, & mon devoir comme paroiſſien*, &c. On peut la voir, pag. 299 : il eſt inutile de la tranſcrire ici de nouveau.

LETTRE
DU PROFESSEUR DE MONTMOLLIN,
A M. N. N. A GENÈVE.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

JE ne ſuis pas à ignorer les ſentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi (110); elles me perſuadent plus que jamais du vif & tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui ſe débite dans notre Ville, au ſujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. Rouſſeau, & des éclairciſſemens que vous me demandez là-deſſus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois obligé après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

[110] Je fus obligé, dans ce temps-là, d'envoyer la copie de la même Lettre en divers lieux pour ma juſtification, parce que bien des gens, tant politiques qu'eccléſiaſtiques, trouvoient que j'avois trop étendu ma tolérance. Avant d'envoyer cette Lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. Rouſſeau, afin qu'elle fut l'interprète fidelle de ſes ſentimens. Par un coup de la providence, j'ai conſervé l'original, avec les changemens, corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. Rouſſeau de ſa propre main; ce qui vaut ſa ſignature. J'offre de communiquer l'original à quiconque ſera curieux de le voir. Je dois ajouter que, quelque temps après, des amis de M. Rouſſeau m'en demanderent de Genève des copies. Je m'en fis d'abord quelque peine, dans la crainte que cela ne pût occaſionner quelques tracaſſeries dans la Ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer particuliérement ſur un billet de M. Rouſſeau conçu en ces termes:

Rouſſeau aſſure Monſieur le Profeſſeur de ſon reſpect & lui communique une Lettre qu'il vient de recevoir de Genève. Il n'exige rien de ſa bonté & de ſa complaiſance pour lui, quoiqu'il ſente combien la circonſtance préſente eſt critique. Il le prie ſeulement de lui faire dire, s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que de ſon côté il ſe conduiſe en conſéquence du parti que prendra Monſieur le Profeſſeur.

Ce Lundi matin.

J'ESTIME, Monſieur & très-honoré frère, qu'il convient que je prenne les choſes depuis leur origine.

IL y a environ trois mois que M. Rouſſeau ſe rendit à Motiers, dans une maiſon où il loge actuellement, où il fait ſon ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommanderent comme une perſonne de mérite & de mœurs, qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ſes jours, *ſans vouloir écrire d'avantage* (111) : c'eſt ce qui me fut confirmé de bouche par M. Rouſſeau, dont la ſanté eſt foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Milord, notre Gouverneur, pour lui demander la permiſſion d'habiter dans ce pays; ce que Milord lui accorda. Il en informa le Roi, qui appointa la demande de M. Rouſſeau (112), *ſuppoſant* qu'il ſe comporteroit d'une manière convenable. Depuis lors juſqu'à ce jour, M. Rouſſeau, que j'ai eu occaſion de voir ſouvent, s'eſt montré ſur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec diſcrétion; ſe refuſant avec politeſſe à ſatisfaire de curieux importuns, qui venoient pour lui faire des queſtions imprudentes & déplacées.

M. Rouſſeau a fréquenté très-aſſiduement nos ſaintes aſſemblées avec reſpect, & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu pluſieurs converſations avec lui, & je lui ai fait pluſieurs objections ſur nombre de propoſitions contenues dans ſes ouvrages; mais il m'a toujours répondu avec modération, ſe plaignant amérement de ce qu'il étoit enviſagé, non-ſeulement comme un incrédule & un ennemi de la religion, mais comme un athée; me proteſtant qu'il étoit ſincérement Chrétien, & Chrétien réformé. Le 24 Août dernier, il m'écrivit la Lettre dont vous me faites mention, & le lendemain il ſe rendit auprès de moi pour le même ſujet. J'eus occa-

[111] Les additions & changemens faits par M. Rouſſeau, & écrits de ſa propre main, ſeront en caractères italiques dans le corps de cette Lettre. La mienne portoit, & *pour ne plus s'embarraſſer d'écrire.*

[112] J'avois mis : *dans l'attente;*

ſion alors d'être en converſation avec lui, & de lui parler plus particuliérement de ſes ouvrages, & ſur-tout de ſon *Émile*, en lui faiſant obſerver, qu'il me paroiſſoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a poſés dans ſon livre, avec le deſir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à la Sainte-Table avec les fidèles; ſur quoi il me pria de l'entendre.

Il me proteſta de nouveau, qu'il étoit dans le fond de ſon ame Chrétien réformé; qu'il ſouhaitoit d'en faire tous les actes; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus conſolant, de participer à la Sainte-Table, & qu'il attendoit de ma charité Paſtorale, que je ne lui refuſerois pas cette douce conſolation. A quoi il ajouta cette raiſon, pour prouver la ſincérité de ſon deſir & de ſa demande, c'eſt que c'étoit évidemment le motif de ſa conſcience, qui l'engageoit à me faire cette réquiſition, puiſqu'étant ſous la protection du Roi, il pourroit vivre dans ce pays ſans qu'il fût aſtreint à des actes extérieurs de la religion; qu'il deſiroit de tout ſon cœur de trouver Jeſus pour ſon Sauveur, lorſqu'il ſeroit appellé à paroître devant le Souverain Juge. Et quant à ſon *Émile*, il me proteſta encore qu'il n'avoit point eu en vue la Religion Chrétienne réformée, mais qu'il a eu uniquement dans ſon plan ces trois objets principaux.

Premiérement de combattre l'Égliſe Romaine, & ſur-tout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être ſauvé hors de l'Égliſe; puiſqu'un payen, homme de bien, comme un Socrate, qui, n'ayant jamais oui parler de Jeſus-Chriſt ni de l'Évangile, pourroit être ſauvé, quoique hors de l'Égliſe: & qu'à cette occaſion il a exalté la religion naturelle, comme étant le fondement de la révélée, & qu'il n'a pu dire des choſes que l'on a appliquées à la Religion Chrétienne réformée, mais que ce n'a jamais été ſon intention.

Secondement de s'élever, non pas préciſément directement, mais pourtant aſſez clairement, contre l'ouvrage infernal *de l'Eſprit*, qui, ſuivant ſon auteur, prétend, que ſentir & juger ſont une

ſeule

ſeule & même choſe; *ce qui eſt évidemment établir le matérialiſme* (113).

TROISIÉMEMENT de foudroyer pluſieurs de nos nouveaux philoſophes, qui vains & préſomptueux ſapent par les fondemens, & la religion naturelle, & la religion révélée.

VOUS comprenez, Monſieur & très-honoré frère, qu'il y avoit matière à répondre amplement à M. Rouſſeau; ce que je fis auſſi en lui diſant franchement, que ſes lecteurs n'avoient point compris ſon but, qu'il paroiſſoit même viſiblement, qu'il rendoit tout douteux, & qu'il jettoit du ridicule ſur la Religion, tant par la manière de s'énoncer, que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il répondit, qu'il admettoit, & croyoit tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans la Religion, & que tout Miniſtre doit regarder comme eſſentiel (114); *Que loin de jetter du ridicule ſur la Religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond reſpect, quoiqu'il eût mis aux priſes deux adverſaires, dont en imitant leur ton qu'il blâme, il en faiſoit parler un avec moins de reſpect* : qu'il m'avouoit ingénuement qu'il avoit certains doutes, qui étoient plus forts que lui, & dont il n'étoit pas le maître; que cependant il penchoit toujours du côté le plus sûr, & reconnu comme le plus sûr; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclaircis ſur ſes doutes. Il me déclara encore, que ſi l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des Religions, c'étoit une imputation (115) *fauſſe*, regardant la Religion Chrétienne comme véritable & ſainte, & celle qui peut conduire au ſalut. Je lui répondis, que je ferois part de ſa lettre & de ſon entretien au Conſiſtoire, & que je lui rendrois une réponſe. Le Conſiſtoire ſtatua unanimement, que M. Rouſſeau pouvoit communier, dans la ſuppoſition qu'il parloit ſincérement, & que je le ſonderois encore là-deſſus. Je fis part à M. Rouſſeau, de la délibération du Conſiſtoire; cependant après avoir pris des précautions pour ſavoir ce que dans notre Égliſe l'on penſeroit de M. Rouſſeau, & ſi ſon admiſſion à la Com-

[113] Addition faite, & écrite par M. Rouſſeau.
(114) Addition faite, & écrite par M. Rouſſeau.
(115) Expreſſion ajoutée par M. Rouſſeau.

munion ne cauſeroit aucun ſcandale, je m'en informai de mon côté; je n'appris rien qu'à ſon avantage, & les anciens me firent un pareil rapport, de ſorte qu'après toutes ces précautions je parlai à M. Rouſſeau, & lui dis, de la part du Conſiſtoire, que j'avois été chargé de lui repréſenter que tout homme qui venoit à la Communion, faiſoit une profeſſion publique de croire en Jeſus-Chriſt, & que conſéquemment les membres de l'Égliſe le regardoient comme membre de Chriſt; que s'il ne faiſoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire, qu'il ſeroit le plus inſigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui ſeul en rendroit compte à Dieu; mais que s'il agiſſoit ſincérement, comme la charité & le Chriſtianiſme m'ordonnoient de le croire, ſur-tout connoiſſant ſes lumières & ſes mœurs, je béniſſois Dieu de cette heureuſe circonſtance, & que je l'en félicitois de tout mon cœur; que j'admirois là l'effet de la grace, & que s'il vouloit la ſeconder de ſon côté, il éprouveroit, par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit, ſe diſſiperoient inſenſiblement; qu'ayant l'eſprit éclairé, & le cœur bon, l'ouvrage ſeroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de ſon *Émile*, & de la profeſſion publique qu'il alloit faire du Chriſtianiſme. Il me répondit, qu'avec le temps, on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. Rouſſeau communia le Dimanche ſuivant, avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'Égliſe, humilité profonde qui portoit avec elle le caractère de ſincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption ſoient preſque parvenues à leur comble dans ce ſiècle, il y a cependant dans mon Égliſe des perſonnes éclairées & pieuſes, qui ſe réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. Rouſſeau, qui s'eſt fait aimer, & eſtimer dans ces cantons par ſa douceur, ſon affabilité, ſa modération, ſon ſilence & ſes aumônes, qu'il fait ſans oſtentation; car quoiqu'il ne ſoit pas riche, ni près de-là, à ce que je crois, il ſe rend recommandable par ce dernier endroit; il fit beaucoup de largeſſes ſans éclat, le jour qu'il communia.

Qu'AURIEZ-VOUS fait, Monſieur & très-honoré frère, à ma place? Pour moi, je vous proteſte en bonne conſcience, que

j'aurois cru manquer à l'humanité, à la charité, au Chriſtianiſme, & à mon devoir paſtoral, ſi je me fuſſe refuſé à l'inſtante demande de M. Rouſſeau. J'ai agi de bonne foi, parce que je crois que M. Rouſſeau a agi de bonne foi, & que, comme la perſuaſion va par degrés, elle pourra atteindre à ſa perfection. Il n'y a du reſte que le ſcrutateur des cœurs & des reins, qui puiſſe ſavoir ſi M. Rouſſeau eſt ſincère. Je dois le penſer par tous les ſignes extérieurs qu'il m'en a donnés, & je me regarderois comme téméraire & même injuſte, ſi je penſois autrement.

Cela n'empêche pas, Monſieur & très-honoré frère, que je ne gémiſſe avec vous dans le fond de mon ame, des progrès que fait l'incrédulité, du mépris que l'on fait ouvertement de la Religion, du culte & des Miniſtres. Chacun aujourd'hui veut faire l'eſprit-fort, & avoir des doutes; il n'y a pas, juſques aux femmes, qui ne s'en mêlent: depuis que la nouvelle fauſſe philoſophie eſt devenue à la mode, chacun veut dire ſa raiſon, & déraiſonne.

J'ai eu occaſion de dire bien des choſes là-deſſus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le vers 15 du Chap. VII du Livre des Actes. Quoique je ne ſois pas aſſez préſomptueux que de priſer mes ouvrages, cependant ſi vous êtes curieux de lire ce ſermon, qui m'a paru avoir été goûté, je vous en enverrai une copie, en le ſoumettant d'avance à votre cenſure, & en vous priant de me faire part de vos remarques, dont je ferai mon profit.

J'avois oublié de vous dire que, ſur la relation que j'ai faite à notre compagnie de ma conduite avec M. Rouſſeau, elle n'a pas été déſapprouvée: cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du gouvernement, pour que ſon *Émile* ne ſe répandît pas dans ce pays.

Je ne ſais comment la lettre que m'a écrit M. Rouſſeau eſt tombée à Genève, ignorant du reſte ſi elle eſt fidelle, car je n'en ai laiſſé prendre aucune copie, & M. Rouſſeau m'a aſſuré

qu'il n'en avoit point envoyé dans votre Ville, & ne l'avoit communiquée à qui que ce soit.

Je consens très-agréablement que vous fassiez voir ma lettre; & même j'ose vous en prier, si vous jugez que cela soit convenable à l'édification. Je suis Ministre de l'Évangile je le prêche; & je ne me proposerai jamais autre chose que Jesus-Christ crucifié. Je suis zélé pour la sainte doctrine, qui est uniquement celle de l'Évangile, & pour la doctrine reçue. La compagnie des Pasteurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, & tous les habitans de ce pays me sont témoins, combien je me suis montré zélé, ferme, en même temps modéré, à l'occasion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds, qui, comme vous le savez, sont heureusement finis.

Continuez à m'aimer, & à m'accorder votre précieuse bienveillance; j'ose dire mériter ces sentimens de votre part, par ceux de la considération respectueuse avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, et très-honoré Frère,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Le Professeur de Montmollin.

A Motiers-Travers, le 25 Septembre 1762.

Eh bien! Monsieur, suis-je un intolérant & un persécuteur? *La charité est patiente, elle est pleine de bonté, la charité n'est point envieuse, la charité n'est point insolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'est point malhonnête, elle ne cherche point son intérêt: elle ne s'aigrit point, elle ne soupçonne point le mal, elle ne se rejouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité. Elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout.* I. Cor. XIII. 4—7. Cependant je fus dans la nécessité de me justifier, & dans le public, & auprès de l'étranger, singuliérement auprès de notre compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

IL ſeroit à ſouhaiter, pour ma tranquillité, que ma tolérance, fondée ſur l'humanité & ſur la charité, eût été alors un peu plus reſſerrée; je ne me verrois pas aujourd'hui traduit ſi indignement dans le public, & je ne ſerois pas la dupe de mon bon cœur (116).

QUEL eſt le Paſteur qui ne ſe fût réjoui de voir M. Rouſſeau, dont la célébrité faiſoit tant de bruit, ſe préſenter ſous une face auſſi deſirable pour la vérité & pour la Religion? Je vous avoue, Monſieur, qu'indépendamment du plaiſir que j'en reſſentois pour le ſalut de M. Rouſſeau, & pour l'édification de la Chrétienté, mon amour-propre étoit flatté de cet événement, que je regardois comme un des plus glorieux de ma vie. La ſuite m'a fait comprendre que je dois ici rappeller la note de ce que l'Anonyme fait dire à une Dame à mon ſujet, *page* 30. *A propos de ces éloges, une Dame d'ici, qui connoit bien ſon monde, dit fort plaiſamment, qu'elle avoit été, comme bien d'autres, ſcandaliſée des Ouvrages de M. Rouſſeau; de ſes aſſertions, il eſt vrai, plus que de ſes doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-deſſus. Chacun fut de ſon ſentiment, & lorſque cette plaiſanterie parvint à M. Rouſſeau, il répondit, dans l'amertume de ſon cœur: oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Égliſe de ſon vivant.* Oui, mon ami, je me ſuis dit auſſi à moi-même, c'eſt dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun Auteur de ſon vivant, ſur-tout quand il ſe repoſe trop ſur la célébrité.

PROMETTRE de ne plus écrire, & écrire toujours & plus que jamais ſur la Religion, ſont des inconſéquences, ſont des problêmes, dont j'avoue ingénuement ne pouvoir trouver la ſolution. L'anonyme, plus ingénieux, plus habile, & plus heureux que moi, pourra peut-être un jour nous la donner.

J'ai l'honneur d'être plus que perſonne, &c.

A Motiers-Travers, ce 13 Juin 1765.

(116) Mais, me dira l'anonyme, pourquoi avez-vous donc changé de conduite dans la ſuite? Je le renvoie, pour le préſent, à mes remarques ſubſéquentes.

LETTRE III.

JE continue ma narration, Monſieur, car ce détail ne doit être qu'hiſtorique, & ce ſeroit abuſer de votre patience, & de celle du public, ſi je voulois trop faire le raiſonneur; ce ſont des faits & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

VOUS vous rappellerez, Monſieur, que dans ma dernière j'ai laiſſé M. Rouſſeau bien tranquille, parce que lui-même ſe procuroit cette tranquillité. Dans le temps que je m'endormois dans cette douce penſée, que j'étois perſuadé que M. Rouſſeau ne ſongeoit qu'à vivre en repos, & à ne plus écrire ſur la religion; jugez quelle fut ma ſurpriſe, à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne*, qui parurent ſur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire avec une lettre, que j'insère ici (117). Je vis par ces écrits qu'il ſe dévoiloit, & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit, mais M. Rouſſeau lui-même.

[117] Que le lecteur ſe mette en ma place, & qu'il juge ce que je devois penſer, moi qui ſuis Paſteur, lorſque je vis juſqu'à quel point M. Rouſſeau outrageoit un Clergé ſi diſtingué & ſi reſpectable. J'avoue que je fus peu reconnoiſſant de l'exception que M. Rouſſeau a bien voulu faire de moi dans la note des Lettres de la Montagne, édition d'Amſterdam, page 78, puiſqu'il me ſembloit que ce blâme odieux, qu'il a affecté de jetter ſur le Clergé de Genève, réjailliſſoit en quelque façon ſur moi, & généralement ſur tous les Miniſtres de la Religion. Celui qui oſe manquer indécemment à un Magiſtrat reſpectable, peut bien oſer injurier des Miniſtres de la Religion, qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.

LETTRE

DE J. J. ROUSSEAU,

AU PROFESSEUR DE MONTMOLLIN.

A Motiers, le 24 Août 1762.

„ PLAIGNEZ-MOI, Monſieur, d'aimer tant la paix, & d'avoir toujours la guerre. Je n'ai pu refuſer à mes anciens compatriotes de prendre leur défenſe, comme ils avoient pris la mienne. C'eſt ce que je ne pouvois faire ſans repouſſer les outrages dont, par la plus noire ingratitude, les Miniſtres de Genève ont eu la baſſeſſe de m'accabler dans mes malheurs, & qu'ils ont oſé porter juſques dans la Chaire ſacrée, où ils ſont indignes de monter. Puiſqu'ils aiment ſi fort la guerre, ils l'auront, & après mille aggreſſions de leur part, voici mon premier acte d'hoſtilité, dans lequel toutefois je défends une de leurs plus grandes prérogative, qu'ils ſe laiſſent lâchement enlever : car pour inſulter à leur aiſe au malheureux, ils rampent volontiers ſous la tyrannie. La querelle au reſte eſt tout à-fait perſonnelle entre eux & moi, ou, ſi j'y fais entrer la Religion Proteſtante pour quelque choſe, c'eſt comme ſon défenſeur contre ceux qui veulent la renverſer. Voyez mes raiſons, Monſieur, & ſoyez perſuadé que plus on me mettra dans la néceſſité d'expliquer mes ſentimens, plus il en réſultera d'honneur pour votre conduite envers moi, & pour la juſtice que vous m'avez rendue. ”

„ RECEVEZ, Monſieur, je vous prie mes ſalutations, & mon reſpect (118). ”

J. J. ROUSSEAU.

(118) A propos de cette Lettre, & de l'envoi de ce livre, une Dame très-ſenſée me dit un jour fort naturellement : En vérité, Monſieur, de deux choſes l'une, ou il faut que M. Rouſſeau ait perdu la tête, ou qu'il croye que vous l'avez perdue.

Je tombai malade quelque temps

La compagnie des Paſteurs, informée de la manière dont on avoit enviſagé les Lettres de la Montagne dans toute la Chrétienté, notamment dans les Égliſes de ce pays, crut ne pouvoir ſe diſpenſer de prendre en objet ce Livre-là, de même que la réimpreſſion des Ouvrages de M. Rouſſeau, tant manuſcrits que déja publiés.

Que cherche l'anonyme pour ce crime qu'il fait à la vénérable Claſſe d'avoir gardé le ſilence une couple de mois? Falloit-il moins de temps à un Corps diſperſé dans tout le pays, pour examiner le Livre en queſtion, pour en juger avec connoiſſance, & pour être aſſuré des effets qu'il produiroit? Ce ſont-là les ſeuls alimens qui ont donné de l'activité à ſon zèle (119).

Dira-t-on que le Clergé n'avoit pas qualité pour prendre ces deux objets en conſidération? Son état ne l'y appelle-t-il pas néceſſairement? Ou il faut ceſſer d'être Miniſtre de l'Évangile, ou, ſi on l'eſt de bonne foi, il faut ſoutenir les intérêts de ſon divin Maitre. Tous les Clergés, de quelque Communion qu'ils fuſſent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer, que nos Égliſes voiſines, même d'une différente Communion, ont été édifiées de cette conduite & de cette réſolution, qui quadre ſi bien

après, & j'eus alors occaſion de voir chez moi des notables de ma Paroiſſe, qui me parlerent avec affliction & avec amertume de ces Lettres de la Montagne, & des ſuites fâcheuſes qu'elles entraîneroient après elles: diſant, que l'on s'appercevoit déja que les méchans & les incrédules s'enhardiſſoient: les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajouterent même ingénuement, que la Paroiſſe étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occaſion de cet ouvrage & de ſon auteur. A quoi je répondis briévement, que je ſavois mon devoir.

(119) Je n'étois point dans cette aſſemblée, continuant à être malade, ſans aucune connoiſſance, ni directe, ni indirecte, de ce qui y étoit traité, ſachant moins encore que les livres de M. Rouſſeau ſeroient l'objet d'une délibération, que j'ai trouvée au reſte digne du zèle du Clergé. Ce ne fut qu'au retour du Paſteur de mon voiſinage que j'appris que notre compagnie avoit fait des remontrances là-deſſus au Gouvernement & au Magiſtrat municipal, & qu'elle étoit convoquée pour les 12 & 13 Mars 1765, afin d'aviſer au parti que l'on devroit prendre par rapport à M. Rouſſeau.

bien à une compagnie de défenſeurs de la vérité, qui doivent ſe montrer pour la cauſe du Seigneur Jeſus.

L'ANONYME n'eſt pas bien inſtruit : car la vénérable Claſſe fit en 1762 au ſujet d'Émile, des remontrances au gouvernement pour qu'il empêchât que ce livre ne ſe répandît dans le pays, ſans cependant faire mention de ſon auteur. Sans doute que l'anonyme a eu des raiſons de ſupprimer cette anecdote, qui fait honneur à la modération de la vénérable Claſſe, par laquelle elle s'eſt diſtinguée en tout temps, quoi qu'en puiſſe dire l'auteur du libelle.

JE pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajouter; mais j'aime mieux l'inférer dans le corps de ma lettre. C'eſt de prier l'anonyme de recourir aux regiſtres du Conſeil d'État, où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

TANDIS que M. Rouſſeau n'a point troublé l'Égliſe, la compagnie s'eſt tue. Je n'ai rien dit auſſi de mon côté. Il y a plus, c'eſt que je voyois avec un vrai plaiſir M. Rouſſeau, par l'attrait de ſa converſation.

AU reſte, l'anonyme s'oublie étrangement, en cherchant à jetter du ridicule & ſur la conduite de ſon Magiſtrat, & ſur la mépriſe du Hérault (120), qui annonçoit la proſcription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monſieur, qu'il y a de l'imprudence dans cette réflexion; je parle pour l'honneur de ſon Magiſtrat & du mien. Convenez que cette penſée, dont il s'applaudit, eſt encore plus heureuſement bête, que la mépriſe de l'huiſſier.

L'ANONYME s'oublie encore étrangement en maltraitant une compagnie reſpectable de Paſteurs. Je ne parle pas des injures dont il eſt fort prodigue à mon égard; je lui pardonne ſincérement.

JE finis ici, & je paſſerai dans ma ſuivante aux faits les plus

(120) Page 276, du Libelle.

intéreſſans, dans le récit deſquels l'anonyme manifeſte une mauvaiſe foi & une infidélité des plus marquées.

POUR vous, Monſieur, vous êtes vrai, vous aimez auſſi la vérité : je vous la rapporterai dans toute ſon exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c.

A Motiers-Travers, le 15 Juin 1765.

LETTRE IV.

ME voici, Monſieur, arrivé à l'époque où l'anonyme continue à s'évaporer, & à s'oublier contre le Clergé & contre moi.

PRENANT le ton important, il s'imagine qu'il en impoſera à des gens raiſonnables, & qui ſavent peſer les choſes dans une juſte balance.

PÉNÉTRONS les prétendus myſtères de cet auteur, qui croit y être initié, quoiqu'il n'en connoiſſe pas même la marche. L'on diroit à l'entendre, qu'il a été dans les ſecrets du Sanctuaire. Il n'y a point de ſecret dans le Sanctuaire, que ceux auxquels le ſerment oblige. Quand il eſt queſtion de l'Évangile, & de l'édification de l'Égliſe, ce Sanctuaire manifeſte publiquement ſes réſolutions, comme il l'a fait dans l'occaſion de M. Rouſſeau, & comme il le fera toujours en temps convenable. *Le règne de Jeſus-Chriſt n'eſt pas un règne caché.* Mais il y a des circonſtances où la prudence veut que l'on garde le ſilence pour un temps.

LA vénérable Claſſe ſéjourna les 12 & 13 Mars, pour aviſer aux moyens d'obvier aux ſcandales que le dernier ouvrage de M. Rouſſeau occaſionnoit.

N'EN déplaiſe à l'auteur, le Clergé, ſelon les Conſtitutions Eccléſiaſtiques de ce pays, a inſpection ſur la foi comme ſur les mœurs quand il en réſulte du ſcandale : c'eſt le texte, c'eſt l'eſprit de notre diſcipline, & on pourroit en citer des exemples. Inquiſition, dit l'auteur. Fades plaiſanteries, & abſurdités, puiſqu'il s'agiſſoit d'un fait public, & que l'Inquiſition, ſelon la ſignification même du mot, n'a pour objet que des faits cachés.

AVANT l'époque de l'aſſemblée du Clergé des 12 & 13 Mars, je crus, quoiqu'à peine convaleſcent, & malgré le temps rigoureux, que ma ſollicitude paſtorale m'appelloit à voir M. Rouſſeau, que je n'avois point vu pendant ma maladie. Je me

tranſportai donc chez lui le Vendredi 8 Mars après midi, pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes ſentimens pour lui, & avec mon devoir. J'expoſai à M. Rouſſeau les allarmes où j'étois ſur ſon compte, les ſuites que je prévoyois du réſultat de la vénérable Claſſe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en citoyen, en Chrétien, en Paſteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop-fait* de ma part, mais mon cœur me dictoit cette démarche (121).

Je vous le confeſſe, Monſieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. Rouſſeau, parce que je croyois alors en bonne conſcience qu'il erroit de bonne foi.

Je lui propoſai divers expédiens, entre autres qu'il voulût bien me promettre qu'il ne communieroit point aux fêtes de Pâques, tant pour ſon bien que pour l'édification; & que, dans cet intervalle, la grande fermentation qui agitoit les eſprits ſe calmeroit peut-être. Étoit-ce-là la conduite d'un perſécuteur?

M. Rouſſeau héſita quelques momens ſur ſa réponſe. Enfin, il me dit, que ſi je le garantiſſois pour les fêtes ſuivantes, il pourroit bien ſe rendre à mes raiſons. Je lui repréſentai que cela ne dépendoit pas de moi; que j'étois membre d'un Corps, & que je n'avois que mon ſuffrage. Il s'obſtina à me dire que ſon ſort étoit entre mes mains, & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laiſſai pas de l'aſſûrer, que je lui ferois tout le bien poſſible, autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. Rouſſeau me repartit, qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire ſur aucune matière de religion, & qu'ainſi il eſpéroit qu'on le laiſſeroit tranquille; & tout de ſuite il ajouta : *eh bien! Monſieur, mon ſort dépend de vous; ſi vous revenez avec de bonnes nouvelles, à quelle heure que ce ſoit, je vous embraſſerai de tout mon cœur; ſinon, nous nous tournerons le dos.* Affligé de ſa prévention, je lui répondis : *tout ce qu'il vous plaira*, & je revins chez moi le

[121] Un *trop-fait*, parce que le Corps dont je ſuis membre, m'avoit inſinué en quelques occaſions, que j'étendois bien loin ma tolérance pour M. Rouſſeau.

cœur pénétré & ulcéré. Quoi! me dis-je à moi-même, tu cherches à faire tout pour le bien, & l'on ne veut pas en faire uſage (122).

COMME je ne devois partir que le Lundi, je crus que M. Rouſſeau auroit quelque réavis, & me donneroit de ſes nouvelles : mais je n'en reçus aucune, d'où je conclus qu'il perſiſtoit dans ſa façon de penſer; lorſque le Dimanche, ſur le ſoir, M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers, qui eſt dans les bonnes graces de M. Rouſſeau, ſe rendit chez moi, pour me dire que M. Rouſſeau l'avoit fait chercher, & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de bouche avoit été écoutée de ma part aſſez froidement & que, ſi je la lui avois demandée par écrit, il me l'auroit sûrement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre, répondis-je, ſi c'étoit réellement ſon intention; je ſuis prêt à la recevoir, & à la produire à la vénérable Claſſe; mais, ajoutai-je, je vous conjure par l'intérêt que vous prenez à M. Rouſſeau, & par celui que vous ſavez que j'y prends auſſi, que ſon écrit ſoit clair & poſitif. M. Guyenet me répliqua que je ferois mieux que lui, ſi je voulois me tranſporter chez M. Rouſſeau. Je ne puis pas, lui dis-je; ma ſanté ne me permet pas de m'expoſer par le grand froid, outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. Rouſſeau, que je lui témoignai n'être pas ſuffiſant. Sur cela il me demanda, quelles ſeroient donc mes idées? Je les lui expoſai de bouche : il me dit qu'il m'apporteroit une réponſe : ce qu'il fit le Lundi matin. La voici :

„ PAR déférence pour M. de Montmollin, mon Paſteur, & par reſpect pour la vénérable Claſſe, j'offre, ſi on l'agrée, de m'engager par un écrit ſigné de ma main, à ne publier de ma vie aucun nouvel Ouvrage ſur aucune matière de religion, même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier ſur tout autre ſujet : & au ſurplus, *je conti-*

[122] J'en appelle au témoignage de M. Rouſſeau ſur la vérité de ces faits, & je prends le public pour juge, ſi l'on peut me taxer, avec juſtice, d'avoir tourné bruſquement le dos à M. Rouſſeau.

nuerai de montrer par mes ſentimens, & par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'Égliſe. Je ſupplie Monſieur le Profeſſeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la vénérable Claſſe (123) ".

J. J. ROUSSEAU.

Fait à Motiers, le 20 Mars 1765.

JE répréſentai à l'Agent de M. Rouſſeau, que cette derniere déclaration, bien loin de tranquilliſer notre Clergé, ne feroit que l'indiſpoſer d'avantage, & qu'au lieu du mot, *je continuerai*, il falloit ſubſtituer celui ci, *je tâcherai*, parce que je comprenois que cette premiere expreſſion, *je continuerai*, révolteroit tous les eſprits (124). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas ſe réſoudre à retourner chez M. Rouſſeau, & m'allégua, pour s'en diſpenſer, diverſes raiſons que je ne toucherai point ici.

JE ne vous demande rien, Monſieur, lui dis-je, faites ce que vous voudrez; quant à moi, il faut que je parte pour Neufchâtel, afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne, me dit-il bruſquement, quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage, Monſieur, répartis-je, cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant à ſon retour me dit, qu'il n'avoit pu perſuader M. Rouſſeau, & que celui-ci avoit proteſté, qu'il ne changeroit pas un mot à ſa déclaration, & qu'il ne ſubſtitueroit point le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis, dis-je à M. le Lieutenant; cet entêtement m'afflige. Je pars; dites à M. Rouſ-

[123] L'anonyme veut bien errer dans ſa note, lorſqu'il dit, que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire, & dans ce pays, & à Genève, M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique, comme je l'ai fait moi-même, à qui a voulu la voir.

[124] Eh! combien plus la premiere déclaration qui me fut remiſe, n'auroit-elle pas révolté! Il y avoit, entre autres, ces expreſſions: *J'offre, ſi on veut me laiſſer en repos.* En vérité, dis-je à celui-ci, c'eſt ſe moquer, & on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs.

ſeau qu'il eſt lui-même l'artiſan des chagrins qu'il s'attirera : mais ce ſont ſes affaires, puiſqu'il ne veut pas écouter les conſeils de ſes amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

JE vous quitte, Monſieur, pour un moment. Vous connoiſſez mes ſentimens. Agréez que je vous en renouvelle les aſſurances.

A Motiers-Travers, ce 17 Juin 1765.

LETTRE V.

J'ARRIVE à Neufchâtel, où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroiſſe & dans les voiſines. Les *Lettres de la Montagne*, la réimpreſſion des ouvrages connus & inconnus de M. Rouſſeau, les remontrances de notre compagnie, la proſcription de ces ouvrages par le Magiſtrat municipal, agitent tous les eſprits. Vous le ſavez mieux que moi, Monſieur, vous qui n'avez jamais été accuſé de fanatiſme, mais qui aimez l'ordre & la Religion. Chacun a les yeux ouverts, me diſiez-vous, ſur la conduite que tiendra votre compagnie dans cette circonſtance. Que feront nos Miniſtres, diſoit-on, non point à l'oreille, mais publiquement ? Defendront-ils l'Évangile attaqué ſi ouvertement, ou le laiſſeront-ils déchirer par ſes ennemis ? Que ferez-vous vous même, me diſiez-vous, Monſieur ? Ce dernier ouvrage ne met-il pas obſtacle à la continuation de votre tolérance ? M. Rouſſeau eſt votre Paroiſſien ; ne ferez-vous rien, pour la Religion, pour l'édification, & pour vous-même ? Si un Citoyen de ce pays, ajoutiez-vous, avoit oſé dire, ou écrire quelque choſe d'approchant à ce qu'avance M. Rouſſeau, *ne ſéviroit-on pas contre* lui ? M. Rouſſeau, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de privilège que tous les anciens Citoyens ? N'eſt-il pas ſoumis comme Citoyen aux loix de l'État & aux uſages qui y ſont de temps immémorial ?

JE me rendis à notre aſſemblée où le Chriſtianiſme de M. Rouſſeau fut examiné le 12 & le 13 Mars. Je produiſis la déclaration que M. le Lieutenant Guyenet m'avoit remiſe de ſa part le Dimanche précédent. On trouva qu'elle n'étoit point ſuffiſante pour réparer le mal que les *Lettres de la Montagne* avoient déja fait, & qu'il auroit fallu quelque choſe de plus de la part de M. Rouſſeau pour l'honneur de la Religion ; en ſorte que, bien loin que la compagnie crût devoir *conſigner en Lettres d'or* (125) *dans ſes*

[125] Page 277.

ſes Regiſtres cette déclaration de M. Rouſſeau, elle eſtima que cet écrit portoit en lui-même ſa condamnation, & que, ſi ce Livre n'avoit rien qui bleſſât la Religion, M. Rouſſeau n'étoit pas tenu de prendre des engagemens de ne plus écrire.

SUIVANT la pratique de notre Corps, je fus requis de donner mon information, qui fut énoncée dans cet eſprit de tolérance & de charité, dont j'ai toujours uſé à l'égard de M. Rouſſeau. Enſuite je me retirai, ſuivant nos mêmes uſages.

LA compagnie me donna une direction pour ma conduite dans cette affaire, me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'anonyme, il n'y a point eu de *précipitation* (126) dans la délibération de la compagnie. Il eſt bon que l'on ſache que, quand elle eſt aſſemblée par le devoir, pour une matière ſur laquelle tous les membres ſont d'avis qu'ils y ſoient tous, ou qu'il en manque quelques-uns, l'on paſſe outre : autrement un Corps ne mettroit jamais fin à rien, ſur-tout quand il ne s'aſſemble pas ſouvent.

JE ne ſais où l'auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer, que la vénérable Claſſe fulmina contre M. Rouſſeau, en dépit des conſtitutions de ce pays, une ſentence d'excommunication. Elle connoît les bornes de ſa Juriſdiction ſpirituelle ; mais elle ſait qu'elle peut donner des directions à ſes membres pour s'en ſervir auprès des Conſiſtoires, quand le cas y écheoit, ſans prétendre par-là gêner les ſuffrages (127).

IL eſt faux, & abſolument faux que la vénérable Claſſe eût pour objet la lettre anonyme que l'auteur rapporte dans ſon libelle, & qui fut adreſſée à quelques membres, deſquels j'étois.

(126) Page 277.

(127) Combien de fois la vénérable Claſſe n'a-t-elle pas été requiſe par les Conſiſtoires, & par la bouche de leurs chefs, même par des requêtes, de leur donner des directions! Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des députés aux Conſiſtoires pour les éclairer, & d'ordinaire avec des remercimens de leur part!

Quoi qu'à divers égards cette lettre faſſe honneur à ſon Auteur, qui vraiſemblablement craignoit, par l'attachement qu'il montre pour la compagnie, que le public ne lui imputât de vouloir gêner le Conſiſtoire de Motiers, la vénérable Claſſe, ſuivant la ſageſſe d'un Corps prudent & reſpectable, ne voulut faire aucune attention à cette lettre, parce qu'elle étoit anonyme : elle n'y fut pas même lue ; quelques membres ſeulement, des mains deſquels elle paſſoit dans d'autres, la lurent dans leur particulier.

Je joins ici, Monſieur, la copie de la direction qui me fut donnée par la compagnie, à laquelle elle travailla pendant que je m'étois retiré, ſuivant nos uſages (128).

„ Monsieur le Doyen a expoſé, que la compagnie étant aujourd'hui aſſemblée, pour délibérer ſur la conduite qu'elle devroit tenir à l'égard de M. Rouſſeau, dont les ſentimens anti-chrétiens, *manifeſtés dans ſes écrits, notamment dans les Lettres de la Montagne*, publiées depuis peu, donnent le plus grand ſcandale à toute l'Égliſe Chrétienne, & particuliérement à celles de notre pays, il étoit à propos d'entendre auparavant M. de Montmollin, Paſteur de Motiers, duquel M. Rouſſeau eſt actuellement Paroiſſien : ce qui ayant été approuvé, M. le Paſteur de Motiers, *aprés une longue information, a déclaré à la compagnie*, que M. Rouſſeau, déja inſtruit de l'objet de cette délibération, lui avoit remis, pour édifier la compagnie, un écrit, ſigné de ſa main, portant ce qui ſuit (229)."

„ La compagnie, ayant entendu la lecture de l'écrit ci-deſſus rapporté mot à mot, a déclaré, après une mûre délibération, qu'elle ne pouvoit point ſe contenter d'une pareille décla-

[128] Pour comprendre quels ſont ces uſages, il eſt bon de ſavoir que, quand il s'agit d'une affaire qui intéreſſe un Paſteur, tant pour le temporel, que pour le ſpirituel, ſoit ſon Egliſe en général, ſoit un ou pluſieurs de ſes paroiſſiens, ce Paſteur eſt obligé de ſe retirer, & n'aſſiſte point à la délibération. Conſéquemment je ſortis, s'agiſſant de M. Rouſſeau, mon paroiſſien.

[129] Voyez cet écrit, pages 325, 326.

ration, nullement ſuffiſante pour ſon édification, non plus que pour la réparation du ſcandale général que M. Rouſſeau avoit donné à toute la Chrétienté, par la publication de ſes ouvrages dangereux & impies. "

„ C'EST pourquoi elle s'eſt crue indiſpenſablement obligée de déclarer à M. de Montmollin, qu'après la publication des *Lettres de la Montagne*, elle ne pouvoit plus (malgré tout le zèle & toute la charité dont elle étoit animée envers M. Rouſſeau), le regarder comme chrétien & comme membre de notre Égliſe. Après quoi, M. de Montmollin ayant demandé une direction, la compagnie eſtime qu'il doit faire paroître en Conſiſtoire M. Rouſſeau, pour lui adreſſer les admonitions convenables, & lui faire entendre, qu'elle ne peut le reconnoître digne de la Communion des fidèles, tant qu'il ne manifeſtera pas à tous égards les ſentimens d'un vrai Chrétien, en déclarant ſolemnellement en Conſiſtoire, qu'il croit en *Jeſus-Chriſt*, *mort pour nos offenſes*, & *reſſuſcité pour notre juſtification*; en témoignant de plus le regret qu'il a de tout ce qu'il peut avoir écrit contre une telle foi, & en général contre la Révélation; en conſentant même que cette déclaration ſoit rendue publique pour l'édification de l'Égliſe, & pour la réparation du ſcandale qu'il lui a donné. A Neufchâtel ce 13 Mars 1765. "

A. de LUZE,

PASTEUR à Cornaux, & Sécretaire de la vénérable Claſſe.

JE quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire auteur du libelle oſe-t-il avancer, qu'il y a eu des menées employées dans l'Égliſe de Motiers? (Pag. 281) Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menée, ni de ma part, ni de celle des amis de la religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes paroiſſiens, & à celui des anciens mêmes, qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. Rouſſeau. Quoique le public manifeſtât une curioſité impatiente de connoître la réſolution priſe

par la compagnie, on garda cependant le ſilence auquel le ſerment aſtreignoit dans tous les Corps, ſilence dans lequel l'anonyme affecte de chercher, l'on ne ſait pourquoi, tant de myſtères. Je ſuis encore à ignorer, ſi l'on a fait un ſecret aux Paſteurs abſens de la réſolution que les Paſteurs préſens en grand nombre ont priſe dans leur aſſemblée. Quant à moi, je ſais bien que je n'en ai point fait de myſtère à mes frères abſens, lorſque j'ai eu occaſion de les voir. Et pourquoi leur en faire un, puiſque tous les Paſteurs ont blâmé les *Lettres de la Montagne*, & en ont craint les ſuites pour leurs troupeaux.

Je vous offre mes reſpects, & j'ai l'honneur d'être parfaitement, &c.

A Motiers-Travers, 20 Juin 1763.

LETTRE VI.

JE reprends le fil de ma narration. Le Dimanche 24 Mars, qui précédoit les fêtes, le Conſiſtoire, ſuivant la pratique de toutes les Égliſes de ce pays, s'aſſembla pour les accuſations (130).

CE jour-là avoit été pris pour préſenter à l'Égliſe deux nouveaux anciens qui avoient été choiſis & nommés, & qui auroient déja dû l'être depuis un temps, ſans diverſes circonſtances. Les fêtes de Pâques approchant, les anciens inſiſtèrent ſur ce qu'on leur donnât des Collègues, parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour ſoutenir le poids de l'Égliſe. Quelle malignité de la part de l'anonyme, (pag. 282. 283.) d'aſſurer *que je pris ce temps pour completter le Conſiſtoire, afin d'avoir plus de membres à ma dévotion!* L'Officier du Prince ne vota-t-il pas auſſi pour cette élection?

LE même Dimanche, 24 Mars, jour de la préſentation des nouveaux anciens, le Conſiſtoire ſe rendit chez moi, ſuivant la coutume, avant le Sermon du matin, avec les deux nouveaux Élus, & c'eſt ſeulement alors que je les prévins de l'affaire de M. Rouſſeau, qui devoit être propoſée dans l'aſſemblée du Conſiſtoire après le Sermon. Dans cette aſſemblée je leur repréſentai, que ce n'étoit qu'avec douleur que je leur propoſois le cas de M. Rouſſeau avec lequel ils ſavoient que j'avois des liaiſons; mais que l'honneur de la Religion, l'édification des Égliſes en général, & de celle de Motiers en particulier, me faiſoient paſſer ſur cette conſidération, d'autant plus que tout le monde, depuis la publication des *Lettres de la Montagne*, étoit attentif à la conduite que nous tiendrions à l'égard de M. Rouſſeau, particuliérement la vénérable Claſſe, ainſi que toutes les Égliſes voiſines

[130] Les accuſations conſiſtent dans les demandes que le Paſteur fait à chaque ancien, ſi aucun ſcandale n'eſt parvenu à ſa connoiſſance, & ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'édification. Le Paſteur dit auſſi ce qu'il fait, & l'on prend les meſures que l'on croit être les plus efficaces.

de ce pays. J'eſtimai donc, qu'il ſeroit à propos, pour notre décharge, que l'on entendit M. Rouſſeau en Conſiſtoire, & que ſi le Conſiſtoire le vouloit, je me bornerois à faire à M. Rouſſeau ces deux ſeules queſtions générales : *s'il croyoit la Divinité de la Révélation ? Et s'il croyoit auſſi que Jeſus Chriſt eſt mort pour nos offenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification ?* Deux queſtions bien ſimples, & dont la réponſe affirmative fait la livrée du Chrétien (131).

POUR étayer mon opinion, je fis uſage de la direction que la vénérable Claſſe m'avoit donnée, & dont les anciens me demandèrent la lecture. C'eſt ce que je fis, en leur déclarant bien expreſſément, que je ne prétendois point par-là gêner leurs ſuffrages, leur demandant, ſous les yeux de l'Officier du Prince, ſi jamais je les avois gênés dans leurs opinions ? Tous répondirent unanimement que je les avois toujours laiſſé libres, & qu'ils ſe félicitoient d'avoir un Paſteur qui en uſât ſi bien avec eux.

L'ON vota, & la pluralité fut que M. Rouſſeau ſeroit cité à comparoître en Conſiſtoire dans la maiſon du Curé pour le 29 à l'iſſue de la prédication, ſuivant l'uſage. L'on chargea M. le Diacre de Motiers, & le Doyen des Anciens de cette commiſſion, dont ils s'acquittèrent convenablement. M. Rouſſeau leur donna pour réponſe qu'il paroîtroit.

PUIS-JE paſſer ſous ſilence les diſcours que l'anonyme me prête gratuitement & fauſſement, d'avoir dit en Conſiſtoire, que M. Rouſſeau étoit *l'Ante-Chriſt* (132) Je n'ai jamais penſé, & bien moins dit, une pareille abſurdité. Je ne ſais ce que c'eſt qu'injurier, mais je ſais défendre la vérité avec fermeté, quand mon devoir m'y appelle.

TOUTES ces expreſſions que renferme le libelle, tous ces

[131] *Sanctifiez le Seigneur Dieu dans vos cœurs, & ſoyez toujours prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raiſon de l'eſpérance qui eſt en vous.* I. Pierre, III. 15.

[132] Page 281 du Libelle.

propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche, ſont trop mépriſables, pour que je prenne la peine de les relever.

QUELLE misère que ce qu'ajoute immédiatement après l'anonyme ! Cette phraſe de ſa note (page 295), que je vais tranſcrire, quadre merveilleuſement avec celle de l'Ante-Chriſt. L'Auteur réuſſit très-bien à faire rire & à ſe déshonorer : *On fit même ſemer*, dit-il, *parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans ſon dernier ouvrage, que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveller parmi nous le ſpectacle du ſort de Servet & de celui d'Orphée.* Je me hâte de finir & de vous proteſter bien ſincérement que je vous ſuis tout acquis.

A Motiers-Travers, ce 22 Juin 1765.

LETTRE VII.

JE continue, Monſieur, & je reprends la page 295 dulibelle, où l'anonyme s'exprime ainſi : *C'eſt alors que le prétendu Ante-Chriſt adreſſa la lettre ſuivante à M. le Procureur-Général*, & dans le corps de laquelle M. Rouſſeau s'exprime ainſi : *Etre excommunié à la façon de M. de Voltaire m'amuſera fort auſſi.* Ceci n'eſt pas moins aventuré que l'imputation d'un libelle odieux que l'on a attribué à M. le Paſteur de Vernes. Du reſte je me tais ſur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque ſur la note de l'anonyme (133), (page 296) avec cette addition, que M. Rouſſeau eſt tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers, qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette réſolution, pour les mécontentemens les plus légers.

QUELLE témérité de la part de l'anonyme, d'oſer avancer ; (page 297) *que dans l'intervalle de douze jours j'avois ſi bien mis ce temps-là à profit, que j'écrivis à Genève, que je me portois garant que l'excommunication ſeroit prononcée contre* M. Rouſſeau. Où ſont-elles ces lettres ? Je le ſomme de les produire, ou d'en donner ſeulement les indices. S'il ne le fait pas, quelle conſéquence en doit-on tirer ? C'eſt au Lecteur à prononcer.

PERMETTEZ, Monſieur, que je revienne encore à la tenue du Conſiſtoire du 24 Mars, pour vous mettre bien au fait de ce qui ſe paſſa à celui du 29 du même mois. L'anonyme fait grand bruit des Conſtitutions de l'État, des droits & des libertés des Citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte.....

L'AUTEUR affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquiſition du Clergé, & de celle qu'il inſinue que l'on vouloit introduire

[133] J'oſe répondre que cette note de l'anonyme eſt une énigme pour tous les membres de la vénérable Claſſe. C'eſt à M. de Voltaire à ſavoir ce qu'il a fait, & ce qu'il a écrit.

introduire dans le Conſiſtoire de Motiers. Je n'ai pas beſoin de citer les pages de ſon libelle, elles ſont farcies de telles inſinuations. Le ſeul mot d'Inquiſition me fait frémir : mais que l'auteur ne s'y trompe pas, & qu'il ne confonde pas le faux zèle avec le vrai zèle, l'amour de l'ordre & de la vérité avec l'Inquiſition de Goa. Je connois la diſcipline de nos Égliſes, quelle eſt ſon étendue, & quelles ſont ſes bornes. Je ſais, malgré tout ce que l'on peut dire, qu'elle a pour objet, de temps immémorial, la foi & les mœurs : la foi, dans ce qui fait ſon eſſence, & dans ce qui eſt reconnu par l'Égliſe comme fondamental dans la Religion, & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans une révélation; jetter du ridicule ſur la perſonne de Jeſus-Chriſt, ſur ſes actions & ſur ſes miracles; faire enviſager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choſes naturelles; le Clergé ſe taira ! Le Paſteur ne dira mot ! Le Conſiſtoire mollira ! Eh ! bon Dieu ! quelle Égliſe ! Il ne faut plus de Paſteurs, plus de Conſiſtoires, plus de culte.

Il n'eſt pourtant queſtion dans les Conſiſtoires, ni de feux, ni de bûchers, ni d'*Auto-da-fé*, mais de ramener les mécréans à une véritable foi, & les méchans à redreſſer leurs voies; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, ſelon les ordres exprès de la parole de Dieu.

Je vous demande, Monſieur, cette conduite eſt-elle celle du Saint Office ? Étoit-ce une inquiſition contre M. Rouſſeau ? Lui qui a ſoutenu ſi vivement, dans ſes *Lettres écrites de la Montagne*, qu'on avoit improcédé à Genève, de ce qu'on ne l'avoit pas fait comparoître en Conſiſtoire, & de ce qu'on l'avoit jugé & condamné ſans l'avoir entendu, a-t-il donc raiſon de ſe plaindre de ce qu'on a voulu ſuivre, à ſon égard, la marche que lui-même trouvoit convenable dans un autre temps ?

J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le plus entier, &c.

A Motiers-Travers, le 24 Juin 1765.

LETTRE VIII.

JE mets de côté, Monſieur, tout préambule pour venir d'abord au fait.

LE Conſiſtoire s'aſſembla le 29 Mars 1765, ſur la citation qui avoit été faite à M. Rouſſeau, & lorſqu'on s'attendoit à le voir paroître, il fit parvenir au Conſiſtoire, par M. le Lieutenant Guyenet, une lettre qui fut remiſe à M. le Diacre, le Conſiſtoire ſiégeant. J'avoue que je me trouvai fort embarraſſé, parce qu'il n'eſt pas d'uſage, dans nos Conſiſtoires, de rien recevoir, ni par écrit, ni par Procureur, & qu'il ne s'y inſtruit aucune procédure. L'on ſeroit repris par le gouvernement ſi l'on faiſoit autrement. Eh! pourquoi l'ignorant anonyme s'aviſe-t-il de me faire un crime d'avoir fait obſerver que cela n'étoit point conforme à nos uſages? Je demandai au Conſiſtoire ſon avis; il fut arrêté qu'on ouvriroit la lettre, & qu'on la liroit; ce qu'on avoit cependant toujours refuſé en d'autres occaſions.

Alia tempora, alii mores.
Autres temps, autres mœurs.

QUE de petiteſſes dans le détail minutieux que fait l'anonyme ſur mes mouvemens, geſtes & propos! (page 300) L'anonyme y étoit-il? Lui en a-t-on fait rapport? Je ne puis me le perſuader; car il déguiſe abſolument les faits. Je parlai, je raiſonnai ſuivant l'importance du ſujet.

QUI a dit à l'homme du ſiècle, que, ſi la déclaration de l'auteur d'Émile en 1762, me parut ſuffiſante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fit M. Rouſſeau, quoi qu'il écrivit, continuer à l'admettre, après la publication des *Lettres de la Montagne*? Ces Lettres-là ne ſont-elles pas de nouveaux faits, de nouveaux écrits? Or, un écrit public, répandu dans tout l'Univers: n'eſt-il pas une action? Toute action répréhenſible, ſur-

tout dans les matières les plus ſaintes & les plus graves de la Religion, n'eſt-elle pas un objet d'inſtruction & de répréhenſion.

L'ANONYME oſe tout dire, & je reprends ſes propres expreſſions, (page 300) *L'homme de Dieu*, dit-il, *oſe propoſer de renvoyer la délibération à un autre jour, ſous le prétexte frivole & inoui de l'abſence d'un des anciens, ſur le ſuffrage duquel il croyoit ſans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là, il les tourna d'un autre, & ſans pudeur, prétendit deux voix en chapitre, lui qui par délicateſſe auroit, en ce cas particulier, dû s'abſtenir de voter, par cela même qu'il étoit cenſé être partie dans cette affaire, &c. &c.* Il faut, Monſieur, vous mettre au fait. Il y a vingt & quelques années que je ſuis Paſteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions, je demandai au Conſiſtoire quels étoient ſes uſages ? Il me fut répondu, que le Paſteur votoit le premier ſur les cas qui avoient été expoſés, & ſur ceux qu'il expoſoit lui-même, & que cela ſervoit à éclairer le Conſiſtoire. J'ai toujours agi de la ſorte.

DANS le Conſiſtoire du 29 Mars, il ne fut rien ſtatué par rapport à M. Rouſſeau, à cauſe du partage des ſuffrages. Là-deſſus je demandai, s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la déciſion de cette affaire, juſqu'à ce que le Conſiſtoire fût revêtu, parce qu'un ancien manquoit : ma réquiſition étoit fondée ſur ce qui s'étoit fait, en pareille occaſion, dans d'autres temps.

L'ON m'objecta, que l'aſſemblée avoit été convoquée *ad hoc*; & quelques anciens dirent, qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la défaite ; je repris la parole & j'ajoutai, que j'avois toujours ouï dire à divers Paſteurs, qu'en cas d'égalité de ſuffrages, & pour mettre fin à une affaire, la voix du Paſteur étoit prépondérante (134) ; ce qui eſt bien loin de ſignifier double voix, comme l'anonyme le prétend malicieuſement ; enfin, ce ſont les uſages des Conſiſtoires de ce pays, & nous ſommes dans un pays d'uſages.

[134] Ce qui fut confirmé par le plus vieux des anciens, qui atteſta que cela avoit eu lieu plus d'une fois ſous mon prédéceſſeur. Lui ſeul pouvoit dire ce qui en étoit, puiſque tous les autres, excepté l'abſent, ont été faits ſucceſſivement anciens, depuis que je ſuis Paſteur ici.

LE déclamateur anonyme parle contre la vérité, en avançant; (page 301) *que je reprochai avec aigreur aux anciens qui n'avoient pas été de mon avis, de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur ſpirituel* Obſervez, Monſieur, que je les laiſſai tous opiner tranquillement, & ſans les interrompre (135): ſeulement, leur dis-je ſans fiel, après la levée de l'aſſemblée, j'aurois cru que m'ayant témoigné juſques ici de la confiance, vous auriez écouté la voix de votre conducteur ſpirituel, à quoi il ne me fut pas répondu un ſeul mot.

JE reviens à la lettre (136) qu'écrivit M. Rouſſeau au Conſiſtoire le 29 Mars 1765. Je pourrois la commenter; mais vous êtes pénétrant, vous comprendrez d'abord, qu'il faut la comparer avec celle que j'écrivis à Genève en 1762. Il vous ſera fort aiſé de juger.

IL y auroit bien des remarques à faire ſur cette lettre, mais je m'arrête ici, & me hâte de relever une odieuſe & noire imputation de l'anonyme dont je rapporte les propres termes, (page 301) *Quelle eſt la raiſon ſuffiſante de cette furieuſe animoſité? Un Paſteur, dont M. Rouſſeau a parlé deux fois avec éloge, doit, ſans doute, avoir eu de grands motifs pour démentir lui même ces éloges. Auſſi, Monſieur, ſe dit-on à l'oreille, ce mot du guet ſacré,* auri ſacra fames : *voilà tout ce que je vous dirai, devinez le reſte.*

QUELLE audace contre un Paſteur dont la réputation, à cet égard, a été juſques ici intacte! Que veut dire l'anonyme, avec ſon *auri ſacra fames*? Qu'il leve le maſque. Je n'ai aucune relation, directe ou indirecte, avec ceux que l'anonyme appelle les ennemis de M. Rouſſeau, & ſur leſquels il imprime les plus ſiniſtres ſoupçons.

[135] Il eſt vrai que *l'homme de Dieu interrompit l'homme du Prince*, à l'occaſion d'un propos que tenoit ce dernier, ſur un ouï dire, propos qui bleſſoit l'honneur du premier.

(136) Voyez cette Lettre, page 297.

UN Ange pourroit-il tenir contre de telles impoſtures? Je ſens que ma tête s'échauffe : auſſi je vais quitter cet homme de ténèbres, pour me tourner du côté de l'homme de lumière, à qui je ſuis, & ſerai toute ma vie, avec l'attachement le plus ſincère, &c.

A Motiers-Travers, le 27 Juin 1765.

LETTRE IX.

VOUS connoiſſez, Monſieur, la requête des anciens (137), & l'Arrêt du Conſeil d'État.

VOUS avez vu quelle a été ma conduite dans le Conſiſtoire, & dès-là il vous eſt aiſé de remarquer, ſi la direction que les quatre anciens ont demandée étoit bien fondée; ſi les articles que leur requête renferme ſont exactement conformes à la vérité, & ſi l'on doit blâmer des anciens d'Égliſe, qui avouent ingénuement que des queſtions ſimples, que l'on fait à des Catéchumènes, ſurpaſſent leurs foibles connoiſſances.

O bonnes gens! (c'eſt aux quatre anciens à qui je m'adreſſe:) travaillez à vous inſtruire pour n'être ni trop complaiſans envers votre Paſteur; ni trop obſtinés à vous rendre à ſes ſages & douces inſtructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous, que de voter ſelon les lumières de votre conſcience.

QUAND vous demanderez des directions, je vous prie d'expoſer les faits fidélement, parce qu'une direction ne peut être donnée que ſur l'expoſition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertiſſement, comme votre Paſteur & votre chef; auquel avertiſſement j'en joins un autre très-utile, qui conſiſte à ne pas vous enorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'anonyme dans ſon délire. Vous n'ignorez pas combien le peuple en a ri, & en particulier vos compatriotes; mais il vaut mieux tirer le rideau ſur cette ſcène, qui aſſurément ne vous honore pas.

JE n'ai pu voir qu'avec une peine infinie, qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer, Diacre du Val-de-Travers, en ſa qualité de Diacre, à qui je me fais gloire de rendre la juſtice, que c'eſt non-ſeulement un honnête-homme, un homme de bien, mais

[137] On peut les voir, pages 301 & ſuiv.

de plus un digne & fidèle Miniſtre du Saint Évangile; qui remplit avec aſſiduité, avec zèle, & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il eſt tenu.

QUOIQUE l'anonyme, qui n'eſt pas eccléſiaſtique, je penſe, ait voulu canoniſer les quatre anciens qui ont ſigné la requête, je ſerai plus modeſte que lui, & me bornerai à dire, que, ſuivant ma conſcience, & notre diſcipline, ceux des anciens qui n'ont ni compoſé, ni ſigné la requête, & qui même n'en ont eu aucune connoiſſance, ont fait leur devoir.

J'IGNOROIS abſolument cette requête des quatre anciens, qui décemment auroit dû m'être communiquée, ainſi qu'aux autres anciens; mais l'on n'eut garde de le faire; il falloit le ſecret. A propos du ſecret, que direz-vous, Monſieur, d'une choſe, à laquelle je ne puis penſer ſans m'affliger? C'eſt qu'immédiatement à l'iſſue des deux Conſiſtoires, l'on ſut tout ce qui s'y étoit paſſé & non paſſé, & quelques mauvais eſprits y donnèrent une tournure maligne; ſource dans laquelle l'anonyme a ſans doute puiſé ſes obſervations.

JE n'ai rien à ajouter à cela & je l'abandonne à vos réflexions, continuant à vous aſſurer de la conſidération très-diſtinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motiers-Travers, ce 29 Juin 1765.

LETTRE X.

JE fus inſtruit, Monſieur, par un tiers, de la requête des quatre anciens, & de l'Arrêt du Conſeil d'État, qui fut rendu ſur cette requête. Figurez-vous ma ſurpriſe en apprenant une démarche auſſi irrégulière de la part des quatre anciens. Je n'héſitai pas à ſupplier le Conſeil de me donner copie de la requête, & de l'Arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

„ LE ſouſſigné, Paſteur de l'Égliſe de Motiers-Travers & Bovereſſe, a l'honneur d'expoſer à vos Seigneuries, qu'ayant eu indirectement connoiſſance d'une requête préſentée au Conſeil par les Sieurs A. Favre, A. H. Bezencenet, L. Barrelet, & A. Jeanrenaud, tous quatre anciens d'Égliſe de Motiers & Bovereſſe, & d'un Arrêt émané de votre part ſur ladite requête, (ſi tant eſt qu'elle ſoit telle) où il eſt fait mention, ſi ce n'eſt pas directement, au moins indirectement, de lui, & de M. le Diacre du Val-de-Travers, d'une manière qui ſemble porter atteinte à leur honneur & à leur probité : il ſupplie vos Seigneuries de lui donner communication de ladite requête, & de l'Arrêt rendu par le Conſeil à ce ſujet, afin que le ſouſſigné, ſi le cas y échéoit, aviſe aux moyens qu'il croira les plus propres à pourvoir à ſa réputation, juſques ici inaltérable, ſoit dans ce pays, ſoit dans l'étranger, & ſans aucun reproche dans l'exercice de ſon Miniſtère. De ſorte qu'il eſt pleinement perſuadé, que vos Seigneuries appointeront ſa demande, fondée ſur l'équité, & ſur la juſtice, ſur les conſtitutions, & ſur les loix de cet État. "

„ Dans cette flatteuſe attente, il ſe répand en vœux pour la proſpérité du gouvernement ".

FRÉDÉRIC-GUILLAUME
DE MONTMOLLIN.

A Motiers-Travers, le 20 Août 1765.

Arrêt

Arrêt du Conſeil d'État, ſur cette Requête.

SUR la requête ci-deſſus, après avoir délibéré, il a été dit : que les quatre anciens du Conſiſtoire de Motiers n'ayant préſenté leur requête au Conſeil, que pour avoir une direction, on trouve que le ſuppliant n'a aucune qualité pour demander communication ; en ſorte qu'elle ne peut lui être accordée, puiſqu'elle ne contient rien qui intéreſſe ſa perſonne. Donné en Conſeil tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchâtel le 29 Avril 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

JE me tus par reſpect pour le gouvernement, ſuppoſant que le Conſeil avoit eu des raiſons pour ne pas m'accorder ma demande ; ſachant d'ailleurs, d'après Saint Paul, *que toute perſonne doit être ſoumiſe aux Puiſſances ſupérieures*, (Rom. VIII. 1) : non que j'eſtime que la voie de repréſentation puiſſe, dans un pays libre, être fermée à aucun citoyen.

PERMETTEZ-moi, Monſieur, une apoſtrophe à l'auteur anonyme, *Noli movere Camarinam* La vénérable Claſſe ſait ſe conduire, elle n'a nullement beſoin de vos conſeils pour ſa tranquillité.

QUE dites-vous, Monſieur, de la note de l'auteur, (page 292) dans laquelle il couronne ſes calomnies en développant toute la méchanceté de ſon ame ? *On aſſure*, dit l'anonyme, *que M. de M. ſe tranquilliſe auſſi, dans le doux eſpoir que, ſous un autre regne, les choſes iront mieux pour lui & pour la vénérable Claſſe. Ce trait*, continue l'auteur, *manquoit encore à l'éloge du Souverain ſous lequel nous avons le bonheur de vivre.* Ah ! Monſieur, m'écriai-je là-deſſus, qui pourroit croire que dans un ſiècle où les hommes ſe piquent d'être vrais, il s'en trouve un qui ait l'ame auſſi noire ? Qu'il ſied bien à cette homme-là, de parler de violence & de perſécution, tandis qu'il outrage & perſécute injuſtement & calomnieuſement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion, à ſa patrie & à ſon Prince ! Suis-je capable de dégénérer de mes pères, qui travaillèrent avec tant de zèle & de ſuccès, à procurer à la maiſon de Brandebourg la juſte domination ſur cette Souve-

raineté ? C'eſt un fait connu de tous les habitans de ce pays, connu même de la Cour, & qui paſſera juſqu'à la poſtérité. Le ſang qui coule dans mes veines eſt pur; il eſt au ſervice de mon Prince, comme l'a été celui de mes pères, & mes enfans ne dégénéreront pas. Que veut dire l'anonyme par ſes malignes inſinuations, dignes du feu de Goa; pour ne rien dire de plus ? Encore une fois, qu'il leve le maſque; qu'il ſe montre & qu'il ſe nomme. Mais il ſe tiendra derrière le rideau; les calomniateurs ſont lâches; celui qui eſt capable d'inventer une calomnie, eſt capable de faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

JE n'ai rien de perſonnel contre M. Rouſſeau. Je le plains autant & plus encore dans ſes erreurs, que dans ſes infirmités. Si on lui a mis dans l'eſprit que je lui voulois du mal, l'on me fait bien tort : je n'en veux à perſonne, pas même à l'anonyme, qui a cherché à me maltraiter & à me flétrir. Si j'ai tancé un peu vivement cet anonyme, c'eſt une correction que j'ai cru lui être néceſſaire.

QUEL malheur, Monſieur, que M. Rouſſeau ſe ſoit obſtiné à écrire ſur des matières de Religion contre ſes promeſſes ! Si ce beau & rare génie avoit travaillé ſur d'autres ſujets, que de riches préſens n'auroit-il pas faits à la ſociété !

J'OSE le dire, Monſieur, M. Rouſſeau n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui ſe ſont déclarés ſes amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas ſelon leurs conſeils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en Conſiſtoire, & vraiſemblablement qu'il n'eût ſatisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le ſujet d'une parfaite joie, & alors tout étoit fini ſans inquiétudes, ſans tracaſſeries & ſans *cette chaîne de diſgraces*, ſi M. Rouſſeau peut appeller ainſi des maux qu'il ſe procure ſi volontairement, & qui malheureuſement donnent lieu à la calomnie, & rejailliſſent ſur des innocens.

QUE M. Rouſſeau ſe perſuade qu'en me conformant aux ordre de mes ſupérieurs, j'ai ſuivi en même temps les mouvemens de ma conſcience, mon devoir & l'état de ma vocation. Lui qui

dit reſpecter ſi fort ſa conſcience, qu'il reſpecte auſſi la mienne, & qu'il n'attribue pas à paſſion ce que j'ai cru devoir faire pour ſuivre les mouvemens de cette même conſcience.

S'IL le croit, j'en ſuis bien-aiſe ; s'il ne veut pas y ajouter foi, j'en ſuis fâché. Le grand Juge ſera intermédiaire un jour entre lui & moi.

QUOIQUE toutes ces affaires m'aient cauſé bien des ſollicitudes & des chagrins, j'ai cependant la conſolation d'avoir été loué & approuvé dans ma conduite par mon troupeau, qui m'a toujours été attaché & qui me donne plus que jamais des témoignage de ſon affection, de ſa confiance & de ſon reſpect.

JE conclurai par cette réflexion ; c'eſt que l'anonyme, en me mettant dans la néceſſité de rendre publique mon apologie, a contribué par-là à faire connoître à tout le monde la régularité de ma conduite tout à la fois charitable & vigilante.

JE ſuivrai, Monſieur, votre conſeil : je ferai imprimer mes lettres, qui, ſuivant l'uſage des Miniſtres de ce pays, ont été lues dans une aſſemblée de la vénérable Claſſe. J'ai votre ſuffrage ; ſuffrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien ; j'aurai par conſéquent celui de tous les honnêtes-gens. Conſervez-moi votre précieuſe bienveillance, & croyez que je ſuis pour la vie & ſans réſerve,

MONSIEUR, &c.

A Motiers-Travers, le 1 Juillet 1765.

P. S. JE ſuis décidé à m'en tenir à cet écrit, eſtimant que mon apologie eſt ſuffiſamment établie.

LETTRE (138).

RELATIVE

A J. J. ROUSSEAU,

Adreſſée à Mylord Comte de WEMYSS, Baron d'Elcho, Pair d'Écoſſe, &c.

Abîme tout plutôt; c'eſt l'eſprit de l'Egliſe.
Lutrin, Chant I. v. 186.

VOUS le voulez, Mylord, & l'honneur l'exige; il faut obéir. Il faut malgré moi reprendre la plume & vous achever la relation commencée dans ma lettre du 14 Avril. Entraîné par mon attachement pour notre commune patrie d'adoption, & ne craignant point d'être l'organe de la vérité, j'avois conſenti ſans peine à la publicité de cette lettre. Perſuadé que la conſtitution de cet État, ſi heureuſe pour les habitans, ne ſauroit ſouffrir la moindre altération ſans porter coup au bonheur des particuliers, & regardant l'Arrêt du Conſeil comme un titre important à cette conſtitution & à tous les ſujets de cet État, j'ai cru bien mériter de la patrie, en le rendant public par la voie de l'impreſſion.

A ce motif ſi fort ſur mon cœur, s'en joignoit un autre qui ne l'étoit guères moins, l'honneur de défendre un ami, un homme de bien, preſque devenu la victime de la trâme la plus odieuſe. Ajoutez, Mylord, que, pour remplir ce double objet, j'avois obtenu tous les encouragemens imaginables, le ſuffrage des perſonnes en place, & ſur-tout la communication des pièces dont

(138) C'eſt pour vous, lecteur, que je prends la plume, & non pour mes compatriotes, qui tous connoiſſent M. le Paſteur de Motiers. Si ſon écrit n'eût point paſſé les limites de ce pays, je proteſte en homme d'honneur, que je ne me ſerois pas donné la peine d'y répondre.

j'avois beſoin ; en particulier, celle des relations que M. Martinet, Conſeiller d'État & Châtelain de Val-de-Travers, avoit adreſſées au gouvernement, & d'après leſquelles ſont intervenus les Arrêts des 1 & 2 Avril.

JE puis dire, en quelque façon, n'avoir eu que la peine de vous tranſcrire ces pièces, & ceci répond à la queſtion que vous m'avez faite, ſavoir comment j'étois parvenu à être ſi bien informé de tout ce qui s'étoit paſſé dans les aſſemblées du Conſiſtoire admonitif de Motiers & Boverefſe. Voilà, Mylord, les motifs qui m'avoient mis la plume à la main. Je croyois ma tâche remplie, & enviſageant la tracaſſerie ſuſcitée à M. Rouſſeau comme une méchante affaire qu'il convenoit de laiſſer s'aſſoupir, ſoit eſprit de charité, ſoit pareſſe, j'avois réſolu de garder le ſilence ſur ſes ſuites depuis le mois d'Avril.

FORCÉ maintenant de reprendre la plume, je ſuivrai dans cette ſeconde lettre la même méthode que j'ai ſuivie dans la première, celle d'appuyer ma narration par des documens publics, & des pièces authentiques, de n'avancer que des faits avérés; & quant à ceux qui ne porteront que ſur des bruits publics, j'aurai ſoin, comme dans ma précédente lettre, de ne les citer qu'avec ce correctif, *on dit*, *on aſſure*. Cette obſervation eſt de poids, & vous aurez, Mylord, la bonté d'y faire attention.

JE vous invite auſſi à recourir aux pièces juſtificatives que vous trouverez cottées & raſſemblées ci-après. Leur importance ne m'ayant permis ni de les ſupprimer, ni de les donner ſeulement par extrait; cette raiſon doit vous rendre indulgent ſur leur nombre & ſur leur étendue.

POUR ſuivre la liaiſon des faits, il faut, Mylord, vous rappeller ceux qui donnerent lieu aux deux Arrêts du Conſeil d'État du 1 & du 2 Avril, & recourir à ces deux morceaux. Vous y trouverez clairement énoncé le but de notre gouvernement; dans le premier, celui de mettre M. Rouſſeau à l'abri de toutes les nouvelles entrepriſes du Conſiſtoire de Motiers; & dans le ſecond, de réprimer les ſingulières prétentions du Paſteur de ce

lieu. Ceux qui reſpectent l'autorité ſouveraine croyoient, avec moi, voir renaître la tranquillité, puiſqu'il ne paroît reſter à M. M*** que le parti de l'obéiſſance & du ſilence. Mais en jugeant M. le Paſteur de Motiers comme un homme ordinaire, on le jugeoit mal. Il ſut faire valoir ſon miniſtère; il mit à profit les temps conſacrés à la dévotion & à l'inſtruction de ſa Paroiſſe; au grand ſcandale des ames véritablement pieuſes, il fit de la chair de vérité entendre le langage de ſes paſſions, & tonnant contre les ſept péchés mortels, il eut ſoin d'en faire une application d'autant plus odieuſe que, ſi l'on pouvoit ſe méprendre à la choſe, on ne pouvoit ſe méprendre à l'intention. Auſſi parvint-il à exciter, parmi ſes paroiſſiens, une fermentation dont M. Rouſſeau reſſentit plus d'une fois les effets, ainſi que les quatre anciens qui avoient oſé recourir au Conſeil d'État pour obtenir de leur Paſteur qu'il *ſe contînt dans ſes vraies fonctions*.

Les choſes furent pouſſées ſi loin que le gouvernement jugea néceſſaire de pourvoir à ce déſordre, en employant des moyens efficaces pour contenir enfin M. le Paſteur de Motiers. Mais des parens reſpectables étant intervenus en ſa faveur, & s'étant chargés de l'admoneſter, le Conſeil d'État voulut bien acquieſcer aux deſirs d'une famille, qui, dans tous les temps, s'eſt diſtinguée au ſervice du Souverain & de la patrie, & dont tous les membres ſe ſont toujours montrés bons ſujets, bons Magiſtrats & bons citoyens. M. de M*** fut donc admoneſté, & promit, ainſi que Meſſieurs ſes parens en firent rapport au Conſeil, *qu'il ſe contiendroit dans la ſuite, & que, ni en public, ni en particulier, il ne diroit plus rien qui pût animer le peuple.*

Cette promeſſe ne portant que ſur l'avenir, & ne remédiant point au déſordre actuel, le gouvernement ordonna à M. le Châtelain du Val-de-Travers de faire connoître au public, de la façon la plus ſolemnelle, les ordres qui lui étoient donnés de rechercher & punir tous ceux, de quelque état & condition qu'ils puſſent être, qui, de fait ou de paroles, attaqueroient M. Rouſſeau, auquel le Roi avoit accordé ſa protection immédiate. M. le Châtelain, appellé par ſa place à ſiéger aux États alors aſſemblés,

jugea le mal assez pressant pour remettre ces mêmes ordres à M. Guyenet, son Lieutenant, qui se trouvoit aussi en ville pour affaires. Obligé de tout quitter, M. Guyenet se rendit à Motiers, & l'assemblée de la Justice ayant été convoquée en la personne de tous les justiciers, il leur adressa ce discours.

„ MESSIEURS, les divers moyens indécens qui sont mis en usage pour exciter les esprits contre M. Rousseau, & lui attirer des désagrémens dans son séjour au Val-de-Travers, ont surpris & irrité le gouvernement. En conséquence j'ai reçu l'ordre exprès de me transporter incessamment ici pour manifester, en l'absence de M. le Châtelain, les intentions de la Seigneurie. Le Public apprendra par-là qu'un citoyen tel que M. Rousseau, qui jouit avec éclat de la protection Royale de Sa Majesté, de la bienveillance intime de Mylord notre Gouverneur, mérite de justes égards de la part de tous les habitans de ce pays, quels qu'ils soient. Cependant le Conseil d'État est informé que certaines personnes tiennent contre M. Rousseau des discours insultans & séditieux, qui outragent à la fois & le Souverain qui protège, & le Citoyen qui est protégé. C'est pour remédier efficacement à un pareil désordre que la Seigneurie juge à propos de donner les ordres qui vont être lus, lesquels attireront un châtiment grave à quiconque osera y contrevenir. "

„ JE viens d'apprendre que M. Rousseau n'est pas le seul ici qu'on attaque, & que Messieurs les anciens, Favre, Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'aîné, sont exposés à de fréquens mauvais propos, à des menaces mêmes. On ne doit cependant pas ignorer que leur sage conduite leur a mérité l'approbation distinguée du gouvernement, & les éloges de tous les honnêtes gens. On ne fait pas attention, sans doute, qu'en blâmant ce qu'ils ont fait, on outrage le gouvernement dont ils sont approuvés. Cela m'engage à rendre publique la commission particulière qui m'a été donnée de leur témoigner de nouveau la satisfaction du Conseil d'État, & à déclarer que si, au mépris de ce que je viens de dire, on continue à s'oublier à leur égard, il sera pris des mesures qui les mettront à couvert de toute insulte ".

ENSUITE après avoir fait lire les ordres du gouvernement, M. Guyenet ajouta :

„ VOUS voyez; Meſſieurs, à quel point la Seigneurie prend intérêt à cette affaire, & je dois ajouter que Sa Majeſté, par un reſcrit arrivé derniérement, ordonne au Conſeil d'État de pourvoir au repos & à la sûreté de M. Rouſſeau. Je m'aſſure que dans cette juriſdiction on eſt trop zélé ſujet de notre auguſte Souverain, pour rien entreprendre qui puiſſe lui déplaire, & que chacun ſe conformera avec empreſſement aux ordres du gouvernement, vous enjoignant, Meſſieurs de cette Juſtice, d'y veiller ſoigneuſement. "

DEUX heures après, les mêmes ordres furent lus dans l'aſſemblée de la Communauté de Motiers, & expédiés aux Communautés du Val-de-Travers.

VOUS avez vu ci-deſſus, Mylord, que le Roi avoit accordé ſa protection à M. Rouſſeau. Il étoit en effet arrivé un reſcrit de la Cour, par lequel, approuvant l'attention du Conſeil d'État à prévenir tout déſordre, & toute diſſenſion dans ce pays, au ſujet de la réimpreſſion des *Lettres écrites de la Montagne*, le Roi défend de ſévir contre cet ouvrage, & ſur-tout d'en inquiéter l'auteur à ce ſujet.

CE reſcrit motivé ſur les raiſons les plus ſages, fut intimé à la Claſſe, & en conſéquence, pluſieurs Paſteurs, à leur aſſemblée générale du mois de Mai, opinèrent à laiſſer tomber l'affaire de M. Rouſſeau. Celui de Motiers, à ce qu'on aſſure, conclut bien différemment, ſans doute pour faire preuve de ſa modération & de ſa ſoumiſſion, ou peut-être auſſi dans l'eſpoir de recueillir le fruit de ſes ſermons édifians. Mais ſans adopter ſes concluſions, la Claſſe remit l'affaire à ſa prudence, ſous la réſerve expreſſe qu'elle ne ſeroit compromiſe en rien.

NOUS verrons dans un moment, comment il engrena de nouveau l'affaire dans l'aſſemblée du Conſiſtoire de Motiers du 19 Mai. Il faut auparavant vous rendre compte d'un Arrêt du Conſeil d'É-

tat

tat du 15 qui, prononçant ſur le droit prétendu par le Diacre du Val-de-Travers d'aſſiſter au Conſiſtoire admonitif, & d'y avoir voix délibérative, ordonne à l'Officier du lieu de s'oppoſer à cet abus.

Cet Arrêt fut, par l'ordre de M. le Châtelain, communiqué le 18 à M. le Paſteur & à M. le Diacre, par M. le Greffier du Val-de-Travers, *afin*, comme il le dit, *qu'ils en fuſſent rendus ſachans, & qu'ils n'en prétendiſſent cauſe d'ignorance.*

Le lendemain 19 le Conſiſtoire de Motiers s'étant aſſemblé, M. le Paſteur du lieu rendit compte de l'Arrêt du 15, ajoutant que M. le Diacre, quoique duement informé par M. le Châtelain, avoit été dans la réſolution d'aſſiſter à cette aſſemblée, en attendant que la vénérable Claſſe eût fait ſes remontrances, mais qu'il avoit pourtant déféré aux repréſentations que lui ſon Paſteur lui avoit faites. Juſtement bleſſé d'un pareil diſcours, M. le Châtelain répartit, *que le Diacre avoit très-prudemment fait d'obéir aux ordres du gouvernement; que, s'il eût oſé ſe préſenter en Conſiſtoire, il lui auroit adreſſé d'abord des conſeils, enſuite des exhortations, enfin des ordres de ſortir, & trouvé le ſecret de ſe faire obéir.*

Après cette eſpèce de préambule, M. de Montmollin, ſuivant l'uſage, demanda s'il n'y avoit aucun ſcandale dans l'Égliſe. A cette demande, l'ancien Clerc ſe leva comme un reſſort, & au mépris des Arrêts du Conſeil d'État, & malgré les Reſcrits du Roi, il remit ſur le tapis l'affaire de M. Rouſſeau, le dénonçant au Conſiſtoire avec tant de zèle qu'il ne fut plus queſtion que d'aller aux voix. Vous jugez bien, Mylord, que parmi ſix anciens d'Égliſe, c'étoit déja trop qu'un ſeul eût eu l'audace de contrevenir ſi formellement aux ordres poſitifs du Roi & du gouvernement. Auſſi tous les autres rejetterent-ils avec indignation la propoſition de ſévir contre M. Rouſſeau.

C'est apparemment à ce mauvais ſuccès que faiſoit alluſion M. de Montmollin, lorſqu'à l'aſſemblée générale du mois de Juin, rendant compte à la Claſſe de ce qui s'étoit paſſé à Mo-

tiers, il ſe lamentoit de trouver toujours en ſon chemin ce vigilant Châtelain, qui, rompant toutes ſes meſures, étoit pour lui une écharde pire que celle dont ſe plaignoit Saint Paul. A quoi il ajouta qu'il ne falloit plus ſe flatter de rien obtenir à Motiers contre M. Rouſſeau, mais que, puiſque celui-ci avoit deſſein de changer d'habitation, & que l'Arrêt du premier Avril ne lioit les mains à ſon égard qu'au ſeul Conſiſtoire de Motiers, on pouvoit prendre d'avance des meſures pour procéder contre lui, auſſitôt qu'il ſeroit dans une autre Paroiſſe. Cet avis, que dictoit ſans doute l'eſprit de *modération* & de *tolérance* qui caractériſe toute la conduite de ce Paſteur, ne fut cependant pas goûté. Malheureuſement pour l'orateur, il exiſtoit un nouveau reſcrit très-énergique par lequel le Roi témoignoit ſon mécontentement de la conduite inconſidérée de ces eſprits remuans, qui, échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, & non contens des meſures priſes pour empêcher la publication des ouvrages qui les ſcandaliſoient, vouloient encore ſévir contre leur auteur, & le menaçoient même des peines eccléſiaſtiques; Sa Majeſté déclarant que ſa volonté ſérieuſe étoit que le Conſeil aſſurât d'une manière complette & bien décidée les effets de ſa protection royale accordée à M. Rouſſeau.

Je pourrois terminer ici ma lettre, mais dans ma précédente vous ayant rendu compte d'un écrit anonyme adreſſé à la compagnie des Paſteurs au ſujet de M. Rouſſeau, je dois auſſi vous dire que j'ai vu, depuis peu, pluſieurs lettres & ſur-tout une déclaration de M. E. B. ſi violemment attaqué dans cet écrit, pièces par leſquelles il eſt évident que, loin d'avoir contribué, comme on l'accuſe, aux démarches de notre Clergé dans l'affaire de M. Rouſſeau, il les a trouvé pleines de contradictions; M. B. déſavouant au ſurplus avec force, & d'un ton qui paroit celui de la vérité, toutes les imputations de l'écrit anonyme dont l'auteur doit bien rougir, ſi un déſaveu ſi poſitif ne l'engage pas à ſe nommer.

A bon compte cet Arrêt qui donnoit gain de cauſe à la communauté de Bovereſſe, devint un des griefs ſur leſquels, dans les premiers jours du mois de Juillet, la Claſſe jugea à propos d'a-

dreſſer au Conſeil d'État des remontrances qui rouloient ſur les trois chefs ſuivants.

1°. SUR l'excluſion du Conſiſtoire Seigneurial prononcée contre le Diacre du Val-de-Travers, il y a bien des années, ſavoir par l'Arrêt du 18 Novembre 1758.

2°. SUR l'excluſion du Conſiſtoire admonitif de Motiers & Bovereſſe prononcée contre le même par l'Arrêt du 25 Mai paſſé.

ET 3°. Sur le contenu de l'Arrêt du 18 Juin précédent.

SANS m'arrêter à ces remontrances, il me ſuffira de vous dire qu'elles furent mal reçues, & unanimement rejettées.

MAIS il eſt néceſſaire de vous apprendre, que dans la générale, où ces remontrances avoient été arrêtées par la compagnie des Paſteurs, un des membres de cette aſſemblée y avoit fait lecture d'une réponſe à ma précédente lettre, tournée en façon de réfutation.

LA vénérable Claſſe ne voulut avouer ni l'ouvrage ni l'auteur, le laiſſant d'ailleurs le maître, comme ſimple particulier, de plaider ſa propre cauſe. Il ne fut point découragé, & ſollicita auprès de notre Magiſtrat la permiſſion de le faire imprimer ici. Elle ne lui fut point accordée. Après ces deux refus, on crut que cet auteur ne s'expoſeroit pas à un troiſième, & qu'il ſe rendroit aux bons avis de quelques-uns de ſes parens ou collègues qui n'approuvoient point du tout cette production. On m'apprit pourtant dans le courant du mois de Juillet que cet ouvrage, deux fois rejetté, s'imprimoit dans une Ville voiſine, aux frais des Éditeurs du Journal Helvétique. Je compris dès-lors ce qu'il en falloit penſer. Enſuite dans la Gazette de Berne du 31 Juillet parut cet avis.

„ IL vient de paroître une réfutation *très-ſolide*, & des plus *curieuſes* de la lettre de M*** relative à M. Rouſſeau, datée de Goa, & conçue dans des termes d'*indiſconvenance* tout-à-fait déplacés à l'égard de la vénérable Claſſe de Neufchâtel, ainſi que par rapport à M. de Montmollin, Paſteur à Motiers. Dans cette

réfutation, dont on eſt *redevable* à la plume de ce Paſteur, ſe manifeſte par des faits détaillés tout ce que la lettre contient de peu véridique. Tant la réfutation, que la lettre qui en eſt l'objet, ſe trouveront ſur la fin de cette ſemaine chez les principaux Libraires des villes de la Suiſſe."

CETTE modeſte & ſage annonce acheva de décider mon jugement, & je compris que la grande reſſource de l'auteur étoit de prévenir le public en faveur de ſon ouvrage. Il a paru enfin cet ouvrage *très-ſolide;* & j'ai vu que j'en avois bien jugé.

AYEZ la bonté, Mylord, de voir par vous-même cette réfutation, trop longue pour vous la tranſcrire ici, & trop *curieuſe* pour en rien retrancher. Vous trouverez ci-après quelques-unes des remarques qui m'ont été fournies, & par leſquelles vous pourrez juger du caractère de l'ouvrage, & de ce que l'on penſe ici ſur celui de l'auteur.

POUR moi j'avois d'abord peine à me perſuader que cet auteur fût en effet M. le Profeſſeur de Motiers, mais on me fit obſerver:

1°. QUE malgré *ſa modération*, & la *modeſtie de ſon caractère*, & tout en ſe prodiguant les louanges les plus douces, cet auteur m'accable d'injures, me taxe d'ignorance, d'infidélité, de mauvaiſe foi, de calomnies, &c. &c.

2°. QU'IL a grand ſoin d'omettre dans ſes récits des circonſtances eſſentielles (139).

3°. QU'IL nie les faits les mieux conſtatés, & veut modeſtement que l'on en croye ſon ſeul témoignage dans ſa propre cauſe, quoique ce témoignage ſoit en oppoſition avec une requête ſignée

(139) Par exemple, dans la relation qu'il nous donne (page 339) l'auteur a oublié une circonſtance de poids; c'eſt que cette aſſemblée, ſi grave par ſon objet, l'endoctrinement des anciens, ſe tenoit autour d'une table & d'un buffet abondamment garnis: & cette circonſtance jette un grand jour ſur la nature du compliment fait par les anciens, *qu'ils ſe félicitoient d'avoir un Paſteur qui en uſât ſi bien avec eux.*

par quatre anciens de ſon Égliſe, avec les relations que M. Martinet, premier Officier du lieu, avoit d'office adreſſées au gouvernement. Et enfin avec les Arrêts de ce même gouvernement (140):

4°. QU'IL affecte de jetter des doutes ſur les pièces que j'ai produites, & ſur-tout qu'il a grand ſoin d'attribuer toujours à moi ſeul des choſes que je n'avance pourtant que d'après ces mêmes pièces:

5°. QUE, lorſqu'il cite quelques morceaux de l'ouvrage qu'il réfute, il a grand ſoin de ſupprimer ou d'ajouter quelques expreſſions, ou même de me prêter tout-à-fait les ſiennes, quoique, pour mieux en impoſer aux lecteurs, les citations ſoient en lettres italiques:

6°. QU'AU moyen de ce petit manège, ſi néceſſaire quand on défend une mauvaiſe cauſe, il ſe fait des monſtres pour les combattre & en triompher, ou, ce qui eſt bien pis, il me donne une façon de penſer qui doit ſans doute lui être plus naturelle qu'à moi.

L'ON cru voir à ces traits que l'ouvrage ne pouvoit être en effet que de M. le Profeſſeur de Motiers.

FAISONS-LUI donc, Mylord, comme auteur d'une production ſi ſublime, l'honneur de nous en occuper encore quelques inſtans.

J'OBSERVE d'abord que l'auteur me fait un crime de ne m'être pas nommé. Mais n'eſt-il pas plaiſant qu'en reprochant l'anonyme à un homme qui ne dit que des choſes avérées, ou publiques, il le garde ſur l'étrange correſpondant qu'il ſe donne, & qui, plein de *lumières*, & de *piété*, s'affectionne pourtant ſi fort à M. de

(140) Qui ne riroit, par exemple, de voir l'auteur à la torture pour diſtinguer entre *voix prépondérante* & *double voix*, & vouloir donner le change au Public en aſſurant que c'eſt moi qui *prétends malicieuſement que voix prépondérante ſignifie double voix?* Eh! faut-il donc toujours citer mon garant, cet Arrêt accablant du 2 Avril?

Montmollin & à ſa conduite (141) ? Un pareil *homme de lumières* valoit aſſurément la peine d'être connu. Après tout, mon nom ne faiſoit rien à la vérité des faits. En ne me nommant pas, je n'ai dit que des choſes notoires au public, ou appuyées de documens inconteſtables, au lieu que M. le Procureur en ſe nommant, avance beaucoup de choſes qui ne ſont connues que de lui tout au plus.

IL a pourtant une fois raiſon. C'eſt à la page 321, quand il dit que la vénérable Claſſe fit en 1762 des remontrances au ſujet d'Émile.

IL y en eut en effet, mais avec ſi peu d'appareil que le public, tout occupé de l'admiſſion de l'auteur à la Communion, en fut à peine informé. Quoi qu'il en ſoit, j'étois mal inſtruit. Cet aveu de mon erreur me coûte ſi peu que, pour l'amour de M. le Profeſſeur, je voudrois en avoir beaucoup de pareils à lui faire. Me voici donc mieux inſtruit, graces à l'avis qu'il me donne de recourir aux regiſtres du Conſeil d'État. Il eſt vrai que cet avis m'a valu des lumières que je n'avois pas. Je n'en ferai pourtant point uſage ici, & je dois me flatter que M. le Profeſſeur, vu la cauſe qu'il défend, ſentira le prix de mon ſilence.

POUR vous, Monſieur, vous êtes vrai, vous aimez auſſi la vérité. Je vous la rapporterai dans toute ſon exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c. C'eſt toujours au correſpondant anonyme que cela s'adreſſe, à la fin de la troiſième lettre (p. 321). Convenez que voilà un amateur de la vérité bien ſervi ſuivant ſon goût ! Daignez revoir les précédentes notes, & lire les remarques ci-après.

VOULEZ-VOUS un exemple d'un raiſonnement profond ? C'eſt

(141) On peut rappeller ici le Conte d'un auteur célèbre, & qui les connoiſſoit bien. Il dit qu'un Juif, très-honnête homme, fit un voyage à Rome, & ſe convertit au ſeul aſpect des débordemens du ſacré Collège, jugeant qu'il falloit bien que le Chriſtianiſme fût une Religion divine pour ſe maintenir ſur la terre malgré les vices de ceux qui le prêchoient.

le début de la page 331. *Je quittai Neufchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires Comment donc le téméraire auteur du libelle oſe-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'Égliſe de Motiers.*

Remarquez ſeulement que, lorſque M. le Profeſſeur eſt à Motiers, il eſt chez lui, & que, quand il travaille à l'excommunication de M. Rouſſeau, il s'occupe de ſes affaires.

Qu'il apprenne à être vrai, ajoute-t-il immédiatement après.

Le précepte eſt bon, de quelque part qu'il vienne, même de M. le Profeſſeur de Motiers.

Voulez-vous à préſent un trait de prudence? Voyez ſa note (page 325), où il nous apprend que c'eſt par prudence qu'il ſe tait ſur les menées de Motiers & Bovereſſe; pour cette fois nous l'en croirons ſur ſa parole.

Toutes ces expreſſions que renferme le libelle, tous ces propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche, ſont trop mépriſables pour que je prenne la peine de les réfuter.

Je conviens avec M. le profeſſeur que ces propos ſont extravagans & mépriſables, & c'eſt préciſément pour cela que je les ai cités. C'étoit pourtant par de pareils motifs que la conſcience des anciens avoit été ébranlée, comme eux-mêmes l'ont avoué. Que M. le Profeſſeur aſſure aujourd'hui n'avoir jamais ni penſé, ni dit de pareils abſurdités, cela n'eſt pas étonnant, & dès qu'il les nie, nous devons l'en croire comme ſur tout le reſte. Oſeroit-il en impoſer à ſon correſpondant anonyme, ſi grand ami de la vérité?

Encore un mot, & j'ai fini. Au ton déciſif que prend M. le profeſſeur dans ſa note (page 326), ne feriez-vous pas tenté de croire que la déclaration de M. Rouſſeau du 10 Mars devint publique auſſitôt qu'elle fut préſentée? Mais accordez cette aſſertion avec l'effet que produiſit la lecture de cette même déclaration faite le 30 Mars par M. le Chambrier, Officier aux

Gardes, en préſence de pluſieurs membres d'une ſociété très-nombreuſe & très-répandue, qui tous témoignèrent par leur empreſſement à l'entendre, & leur ſurpriſe après l'avoir entendue, combien cette déclaration étoit nouvelle pour eux. Je ne vois qu'un moyen de nous accorder M. le Profeſſeur & moi, c'eſt de ſuppoſer que nous ne connoiſſons pas le même public.

ENFIN l'auteur en appelle au témoignage de M. Rouſſeau ſur la vérité des faits qu'il avance. Il faut donc laiſſer parler M. Rouſſeau lui même; vous trouverez ſon *témoignage* dans une lettre qu'il m'a écrite en réponſe aux queſtions que je lui avois faites en lui envoyant l'ouvrage de M. le Profeſſeur. Si ce témoignage contredit celui qui le réclame, un des deux nous en impoſe; ce n'eſt point à moi, Mylord, de vous preſcrire auquel vous devez ajouter foi; mais je dois vous avertir qu'il s'en faut beaucoup que la converſation de M. le Profeſſeur avec M. le Lieutenant Guyenet rapportée par ce premier, ſoit dans l'exacte vérité, ſi l'on en doit croire ce dernier.

PARDON, Mylord, de vous avoir ſi long-temps arrêté ſur cette *réfutation* de mon *libelle*. Je ſuis fâché pour M. le Profeſſeur que la narration publique de ces faits publics ſoit un libelle. C'eſt ſa faute, & non pas la mienne. Le titre de calomniateur eſt dur à digérer pour un anonyme, auſſi peu anonyme que je l'étois. Sans cette qualification, je gardois le ſilence, ou tout au plus, pour vous donner une légère idée de la conduite modérée & tolérante de M. le Profeſſeur de Motiers, je me ſerois borné à vous rappeller celle d'un Quaker de votre pays. Son cheval marcha ſur un chien qui lui mordit la jambe & faillit à démonter le Quaker. Celui-ci lui dit froidement : *je ne porte point d'armes, je ne tue pas; mais je te donnerai mauvaiſe renommée.* Là-deſſus ayant apperçu des gens qui travailloient près de-là dans les champs, il ſe mit à crier, *au chien enragé! au chien enragé!* Dans l'inſtant le chien fut aſſommé.

VOILA, Mylord, à quoi cette affaire en eſt reſtée; il eſt difficile de prévoir comment elle finira. Il ne s'agit plus de Claſſe,

de

de Conſiſtoire, ni de voie légitime. Barré de toutes parts on s'eſt entiérement tourné du côté du peuple, & c'eſt par lui ſeul qu'on veut maintenant forcer M. Rouſſeau d'abandonner la patrie. Aux fureurs du fanatiſme ſe joignent les plus ſtupides extravagances. Déja l'on voit des gens à qui Dieu parle, & qui ont eu des viſions. Qui croiroit que dans un ſiècle auſſi plein de lumières & d'humanité, l'on trouvât encore un peuple aſſez imbécille pour ſe laiſſer mener par de pareils foux, & aſſez brutal pour outrager un homme doux & paiſible, uniquement pour complaire à un Prêtre furieux? Quel ſpectacle que de voir le plus ardent défenſeur du peuple, inſulté par le peuple; l'apologie des Proteſtans perſécutée chez les Proteſtans; l'ami de la tolérance réduit au triſte état de n'en trouver aucune, & le cenſeur des Grands de la terre, protégé par eux! La vie de cet homme infortuné fera monument dans l'hiſtoire philoſophique de ce ſiècle, ſi les relations que j'ai l'honneur de vous adreſſer n'en ſont pas les plus curieux mémoires, elles en ſeront du moins les plus sûrs.

Recevez, Mylord, les aſſurances du tendre & ſincère attachement avec lequel je ſerai toute ma vie,

Votre très-humble & tout dévoué ſerviteur,

Du Peyrou.

A Neufchâtel, ce 31 Août 1765.

PIÈCES
JUSTIFICATIVES,
TRANSCRITES
SUR LES ORIGINAUX.

N°. I.

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 1 Mai 1765.

SUR les informations données à la Seigneurie qu'il y avoit des gens assez mal avisés que d'insulter le Sieur Rousseau, sujet de cet État, & à qui Sa Majesté a accordé sa protection immédiate, avec ordre au Conseil de l'y maintenir. Délibéré : Il a été dit que, tant pour prévenir ces insultes, que les suites qu'elles pourroient avoir, il est ordonné à Monsieur Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de faire connoître au public la protection particulière qu'il a été du bon plaisir de Sa Majesté d'accorder au Sieur Rousseau, & qu'il a été ordre de rechercher & faire punir tous ceux de *quelque état & condition* qu'ils soient, qui *aggrédiront* de fait ou de paroles ledit Sieur Rousseau; ce qu'il exécutera très-exactement contre les contrevenans au présent qui devra être lu incessamment, tant en justice qu'en communauté, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. *Donné en* notre Conseil, tenu sous notre présidence au Château de Neufchâtel, ce 1 Mai 1765.

Signé SANDOZ DE ROSIERES.

N°. II.

RESCRIT DU ROI,

Du 30 Mars 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Pruſſe, &c. &c. &c. Amés & féaux, ſalut. Nous avons vu avec ſatisfaction par le très-humble rapport que vous nous avez adreſſé, en date du 4 de ce mois, au ſujet de l'ouvrage du Sieur Rouſſeau, intitulé : *Lettres écrites de la Montagne*, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéreſſer le maintien de la Religion. Nous ne pouvons auſſi qu'approuver le zèle avec lequel la compagnie des Paſteurs cherche à prévenir tout ce qui pourroit contribuer à répandre, dans vos contrées, des ſentimens contraires aux dogmes qui y ſont reçus. Diſpoſés comme nous le ſommes à la ſeconder dans ſes bonnes vues, en entrant dans les raiſons qui vous font deſirer qu'on y réponde par des meſures propres à les remplir, nous voulons bien permettre de prendre, par rapport à l'impreſſion projettée des ſuſdites lettres écrites de la Montagne, & à leur débit, les arrangemens que vous croirez devoir au bien public, après un examen réfléchi de ce que la prudence & une ſage attention à éloigner tout ce qui pourroit devenir une nouvelle ſource de déſordre, & de diviſions, doit vous faire obſerver dans cette affaire.

NOTRE intention n'eſt cependant pas qu'on ſéviſſe contre l'ouvrage en queſtion par aucune de ces flétriſſures publiques, qui, indépendamment qu'elles ſont oppoſées à l'eſprit de modération qui doit toujours être celui des défenſeurs de la vérité, donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proſcrivent plus de publicité qu'ils n'en auroient eue ſans une condamnation ſi éclatante, & font ainſi manquer le but de leur ſuppreſſion. Nous ne doutons pas, au reſte, que, comme vous êtes les premiers à rendre juſtice à la conduite réglée & aux bonnes mœurs du Sieur Rouſſeau, vous

ne ſoyez de vous-mêmes portés à le laiſſer jouir paiſiblement de la protection des loix dans l'aſyle qu'il s'eſt choiſi, & où notre volonté eſt qu'il ne ſoit en rien inquiété.

Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en ſa ſainte & digne garde.

Fait à Berlin le 30 *Mars* 1763.

Par ordre du Roi.

Signé, Finkestein, Hertzberg.

N°. III.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 15 *Mai* 1756.

En exécution des ordres donnés le ſecond du mois d'Avril dernier à M. Martinet, Conſeiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val de-Travers d'informer le Conſeil ſur quel fondement le Diacre dudit lieu aſſiſte en Conſiſtoire admonitif & y a voix délibérative, après avoir vu les recherches qu'il a faites dans cet objet; ouï en outre ſon rapport, & délibéré: Il a été dit que, vu que l'établiſſement des Conſiſtoires admonitifs d'un État porte qu'il ne doit y avoir qu'un certain nombre d'anciens où le Paſteur du lieu préſide, on trouve que le Diacre du Val-de-Travers ne doit pas aſſiſter au Conſiſtoire admonitif de Motiers (142) & en conſéquence, il eſt ordonné à M. Martinet, Conſeiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de tenir la main à l'exécution du préſent. Donné en Conſeil tenu ſous notre Préſidence au château de Neufchâtel, ce 15 Mai 1765.

Signé, Sandoz de Rosieres.

[142] Sans doute pour prévenir les abus réprimés par l'Arrêt du 18 Novembre 1758, ci-après, N°. IV.

N°. IV.

ARRÊT

Du dix-huit Novembre 1758.

EXTRAIT DU MANUEL DU CONSEIL D'ÉTAT.

LE Conſeil d'État ayant été informé qu'il ſe ſeroit introduit divers abus dans le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers, tant par rapport à ſa conſtitution & aux membres dont il doit être compoſé, que relativement à l'autorité qu'il s'attribue, a voulu être exactement inſtruit de tout ce qui s'eſt paſſé dans ledit Conſiſtoire, afin d'en délibérer enſuite avec une pleine connoiſſance de cauſe; à cette fin, il a nommé Meſſieurs Oſtervalde, ancien Maire de Valangin; Sandoz, ancien Procureur de Valangin; Huguenin, Chancelier; de Montmollin, Châtelain du Landeron; & de Montmollin, Maire de Valangin, tous cinq Conſeillers d'État, pour faire l'examen des regiſtres dudit Conſiſtoire, & les dépouiller; ce que leſdits Commiſſaires ont exécuté, après quoi ils ont fait leur rapport de ce qu'ils y ont trouvé de plus intéreſſant, en la manière ſuivante :

QU'ILS ont remarqué que depuis un ſiècle, ou environ, il s'étoit introduit dans ledit Conſiſtoire diverſes nouveautés très-conſéquentes, & pour la plupart très-répréhenſibles, tant à l'égard des membres qui doivent y ſiéger, que par rapport aux grands abus qu'il a fait de l'autorité qui lui avoit été confiée par les Souverains de cet État; ce qui eſt arrivé en partie par la négligence, les fréquentes abſences, & la différence de religion des Officiers qui ont préſidé & qui devoient préſider audit Conſiſtoire.

MESSIEURS les Commiſſaires ont d'abord vu avec une extrême ſurpriſe, que la conſtitution de ce Conſiſtoire étoit altérée & avoit dégénéré de ſon inſtitution originaire à un point qu'elle n'étoit

plus reconnoiſſable, puiſqu'anciennement aucun autre Eccléſiaſtique n'y ſiégeoit que les trois Paſteurs de Motiers, de Saint Sulpice & des Verrieres, leſquels ne s'y faiſoient point accompagner, comme cela ſe pratique à préſent, par des aſſeſſeurs à la nomination de leurs Conſiſtoires admonitifs.

Tout eſt changé aujourd'hui, les quatre Paſteurs des Égliſes de nouvelle érection, ſavoir, ceux de la Côte-aux-Fées, de Couvet, de Fleurier & des Bayards s'y ſont intrus de leur autorité privée, & par celle dudit Conſiſtoire, ſans en avoir obtenu la permiſſion ou l'agrément du gouvernement. On excepte le défunt Sieur Wattel, Paſteur de Couvet, qui y fut reçu par l'ordre du Conſeil d'État.

Il réſulte de-là qu'il n'y avoit autrefois que trois Paſteurs qui ſiégeaſſent audit Conſiſtoire, & qu'il y en a actuellement ſept.

Ce n'eſt pas tout : chacun de ces Paſteurs ſe fait accompagner par un aſſeſſeur que les Conſiſtoires admonitifs éliſent, ce qui eſt équipollent à quatorze Juges Eccléſiaſtiques; d'où il arrive que l'Officier reſte aujourd'hui ſans aucun pouvoir de nommer des aſſeſſeurs.

Il y a plus : pour fortifier d'autant mieux le nombre des Eccléſiaſtiques, le Diacre de Motiers, & les Suffragans des Paſteurs de la Châtellenie du Val-de-Travers y ont été & y ſont encore actuellement reçus.

Il eſt arrivé de plus que, tandis que le nombre des gens d'Égliſe s'eſt ſi conſidérablement fortifié, celui des Juges laïques, qui lui étoit originairement très-ſupérieur, ſe trouve à-peu-près anéanti & réduit à rien.

Il paroît clairement, par ce qu'on vient d'expoſer, que la conſtitution du Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers eſt entiérement changée, & que ce n'eſt que très-improprement qu'on lui donne ce nom, & qu'il a ceſſé d'être un Conſiſtoire ſeigneurial, puiſque, contre la règle établie dans tous les Conſiſtoires & les corps mixtes de cet État où les laïques ſont conſtamment ſupérieurs en nom-

bre, celui de Motiers n'eſt plus aujourd'hui qu'un Tribunal eccléſiaſtique, où les Paſteurs & les aſſeſſeurs ſont les maitres & dominent ſans concurrence, & où ils exercent même une autorité à-peu-près deſpotique, ainſi que le tout ſera juſtifié par les obſervations qui vont ſuivre.

DE ce renverſement d'ordre, il n'a pu du moins que s'enſuivre, comme il s'eſt réellement enſuivi, des uſurpations intolérables, des abus, des entrepriſes, des trop-faits, comme ſont les ſuivans.

1°. LEDIT Conſiſtoire a pouſſé les choſes au point qu'il a formé, le 15 Août 1675, une délibération qui eſt inſérée tout au long dans ſes regiſtres, portant : *Que dorénavant les Arrêts de ce vénérable Corps ſubſiſteront à l'avenir, par leſquels on ne pourra allibérer ni exempter qui que ce ſoit de la priſon, & du temps qu'il y ſera condamné, ſi ce n'eſt par Meſſieurs du vénérable Corps, par-devant leſquels il ſe préſentera pour en demander exemption.* Ce qui non-ſeulement donne une atteinte directe aux autorités ſouveraines de Sa Majeſté, & à celle de ceux qui la repréſentent, mais eſt encore une preuve bien marquée de la hardieſſe & du peu de lumières de ce Conſiſtoire, qui ne pouvoit, ni ne devoit pas ignorer que dans cet État, un Tribunal qui condamne à des peines, n'a pas le droit d'en exempter. On lit à la même page (pag. 327), du quatrième manuel, que le Conſiſtoire a exempté une femme qui avoit accouché d'un enfant illégitime, des peines portées dans les décrétales.

IL y a quelque choſe de plus fort encore que tout cela, qui caractériſe, d'une manière bien marquée, l'indépendance dans laquelle ce Corps a voulu ſe mettre : c'eſt ce qu'on voit à la page 149 du troiſième manuel, où il eſt écrit, qu'un homme, après avoir produit audit Conſiſtoire un ordre ſigné du Seigneur Gouverneur, par lequel il l'exemptoit de la priſon, à condition qu'il s'y préſenteroit pour y recevoir une cenſure, & demander pardon à genoux, fut, non-obſtant ledit ordre, condamné à deux jours de priſon.

2°.

2°. Tout fourmille d'exemples dans ſeſdits manuels, que ce Conſiſtoire, après avoir condamné à la priſon, a commué la peine de ladite priſon en des amendes pécuniaires, *applicables à ſon profit;* on lit même qu'il a confiſqué, *toujours à ſon profit*, des arrhes nuptiales; *l'argent étoit un objet eſſentiel*, & il falloit trouver de quoi *ſuppéditer aux frais du jour*, comme il s'exprime à la page 83 du ſecond Manuel, où on lit qu'il condamna un homme à 25 liv. à cette fin.

3°. Il a fréquemment uſurpé l'autorité des Juſtices matrimoniales, des Juſtices civiles & criminelles, & de celles établies pour les cas de bâtardiſe, en s'arrogeant le droit de juger de ces cauſes de même que de celles d'injures; à cette fin, il a entendu des témoins, prononcé ſur le fond des procès, reglé les dédommagemens des parties, qu'il a ſouvent fixés à des ſommes aſſez fortes.

4°. Quoique le Receveur de Sa Majeſté paye audit Conſiſtoire ſoixante francs pour les quatre fois de l'année qu'il s'aſſemble, il n'a pas laiſſé d'impoſer une finance aux parties qui paroiſſoient par-devant lui, pour la peine de les écouter, & pour ce qu'il appelle l'*attédiation* : on trouve des exemples de ces impoſitions, qui ſont allées juſqu'à 30, 42, 50 & 60 livres foibles. On lit même à la page 38 du manuel ſecond, que des gens qui avoient danſé, pour n'être comparus, avoient été condamnés à payer le dîner (143), & en outre à 2 livres 6 ſols à chaque Aſſeſſeur, & ceux qui ne payoient pas étoient envoyés en priſon; (manuel cinq, page 269). On voit encore avec ſcandale dans le manuel, (N°. 3, page 78), qu'un homme qui avoit été déclaré innocent, ne laiſſa pas d'être condamné à 10 livres foibles pour l'attédiation, *tant il étoit eſſentiel de ſe procurer de quoi ſuppéditer aux frais du jour.*

Il ne ſeroit pas poſſible de ſpécifier tous les abus qui ſe ſont introduits dans ce Corps, ni les uſurpations & entrepriſes qu'il a

(143) Le dîner de Meſſieurs du *vénérable Corps* faiſoit une partie eſſentielle des frais du jour.

faites ; elles ſont allées tous les jours en augmentant, & ſi on ne leur oppoſe un frein, elles iront toujours plus loin dans la ſuite des temps ; Meſſieurs les Commiſſaires n'entrent pas dans un plus grand détail & s'en tiennent à ce qu'ils ont expoſé au Conſeil.

A tous leſquels abus étant néceſſaire de pourvoir, entendus plus au long Meſſieurs les Commiſſaires examinateurs, & délibéré : il a été dit, qu'il n'eſt que trop viſible, que la conſtitution originaire du Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers a été entiérement changée & pervertie ; qu'elle eſt toute différente de ce qu'elle étoit dans ſon origine & dans ſon inſtitution, & qu'en attendant qu'on ait l'honneur d'en informer Sa Majeſté, & d'en recevoir des ordres, il eſt ordonné au Sieur Martinet, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de ne point permettre que le Diacre de Motiers prenne ſéance audit Conſiſtoire, non plus que les Suffragans, excepté le cas, par rapport à ces derniers, où une Cure étant deſſervie par un Suffragant, le Miniſtre en chef ne pourra pas s'y rencontrer ; car les deux ne pourront jamais y aſſiſter enſemble ; il lui eſt enjoint de plus, de ne pas ſouffrir qu'on délibère ſur aucune des matières qui pourroient y être propoſées, à moins qu'avant l'aſſemblée du Conſiſtoire, elles ne lui aient été communiquées, & que les Paſteurs ne lui aient certifié que les renvois en Conſiſtoire ſeigneurial ont été faits par la délibération des Conſiſtoires admonitifs, le tout, afin que d'un côté, il ſoit mieux en état de juger ſi leſdites matières ſont du reſſort & de la compétence du Conſiſtoire ou de celle des juſtices ; & que, de l'autre, les renvois ſoient faits d'une manière canonique & légale.

Et, pour ce qui regarde les trop-faits, les entrepriſes & les uſurpations que ledit Conſiſtoire a faites, en s'arrogeant des droits & une autorité qui ne lui appartiennent pas, on ſtatue ce qui ſuit :

1°. La délibération dudit Conſiſtoire, du 15 Août 1695, ci-deſſus tranſcrite & portée dans le troiſième manuel, (p. 185) eſt miſe au néant par le Conſeil, avec ordre qu'elle ſoit cancellée, biffée & rayée deſdits manuels, comme donnant une atteinte

directe à l'autorité ſouveraine ; ce qui ſera écrit en marge & exécuté par le Greffier du lieu, ſous les yeux dudit Sieur Capitaine & Châtelain.

2°. Il eſt très-expreſſément défendu audit Conſiſtoire de commuer la peine de la priſon, ou telle autre peine infligée, en des amendes pécuniaires, ſoit qu'il les applique à ſon profit, ou non, les coupables devant ſubir leſdites peines, à moins que ceux qui ont l'honneur de repréſenter Sa Majeſté dans cette État, ne leur en faſſent grace ; pour cet effet, ſi celui qui a été condamné lui demande un temps compétent, pour recourir à la clémence du Seigneur Gouverneur, ledit Sieur Capitaine & Châtelain lui fixera un terme, au bout duquel, s'il ne s'eſt pas pourvu, ou, s'il l'a fait inefficacement, le jugement ſera exécuté.

3°. On enjoint très-ſérieuſement audit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de veiller, avec la plus ſcrupuleuſe attention, à ce que le Conſiſtoire ne prenne plus déſormais connoiſſance des cauſes qui ſont du reſſort de la juſtice matrimoniale & des juſtices civiles, criminelles, ou établies pour les cas de bâtardiſe ; & ſi ledit Conſiſtoire vouloit continuer à s'émanciper de le faire, de lever & rompre promptement l'aſſemblée, & d'en aviſer le gouvernement, afin qu'il y pourvoie. Et ſpécialement pour les cauſes de mariage, il mettra en exécution les Arrêts du Conſeil d'État des 20 Octobre 1635, 13 Avril 1646, &c. dont on lui envoie des copies.

4°. Il ne ſouffrira pas non plus que le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers exige dorénavant aucune finance des parties qui paroiſſent par-devant lui, pour ce qu'il appelle l'*attédiation*, & il ne permettra point de délibération là-deſſus, *afin que les ſujets de Sa Majeſté ne ſoient plus foulés par des frais qu'ils ne devoient pas*, vû, & d'autant que ledit Conſiſtoire eſt payé pour écouter les parties, & qu'il eſt de ſon devoir de les entendre.

5°. Il tiendra auſſi la main à ce que les amendes auxquelles ledit Conſiſtoire pourra condamner les coupables, n'aillent pas plus loin que de trois à dix livres foibles pour le plus, d'autant qu'au-

cune Juſtice ne peut impoſer des amendes plus fortes, & que les amendes arbitraires ſont inconnues dans cet État.

6°. Il avertira encore tous les Conſiſtoires admonitifs de ſa juriſdiction, de ne renvoyer perſonne au Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers, pour des ſujets minimes & de petite importance, mais ſeulement pour des cas graves, néceſſaires & qui en vaillent la peine, d'autant que de pareils renvois ne peuvent qu'être à charge au peuple; & que les renvois qui auront pour objet des cauſes de mariage, ſe faſſent directement à la Juſtice matrimoniale de Neufchâtel, ſans les faire paſſer par le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers.

7°. Comme Meſſieurs les Commiſſaires ont obſervé, en liſant les manuels du Conſiſtoire, qu'il étoit arrivé quelquefois, que les Sieurs Paſteurs qui y prennent ſéance, s'étoient fait expédier par écrit les choſes qui s'y propoſoient, pour conſulter la compagnie des Paſteurs, on défend très-expreſſément audit Sieur Capitaine & Châtelain de permettre de pareilles expéditions, & au Greffier de les faire, vu que le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers eſt un Corps établi par le Souverain, & conſéquemment dans une totale indépendance de cette compagnie.

8°. Enfin, il tiendra la main à ce qu'à tous égards le Conſiſtoire ſeigneurial de Motiers ſe contienne dans les bornes de ſa légitime autorité, & il aura ſoin, s'il s'en écarte, d'en informer le gouvernement, & d'empêcher cependant que ledit Conſiſtoire ne forme aucune délibération. Leſquels articles ainſi réglés, ledit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers fera lire en la première aſſemblée du Conſiſtoire, & enſuite enregiſtrer ſur ſes manuels & régiſtres pour ſervir de règles à l'avenir.

N°. V.

RESCRIT DU ROI,

Du 21 Mai 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Pruſſe, &c. &c. &c. Amés & Feaux, ſalut. Nous avons reçu votre rapport, en date du 22 Avril, par lequel vous nous rendez compte des arrangemens que vous avez pris en conſéquence du Reſcrit que nous vous avons adreſſé le 30 de Mars dernier, concernant le Sieur Rouſſeau & ſes ouvrages. Vous ne ſauriez mieux remplir nos intentions qu'en continuant comme vous avez fait, à notre ſatisfaction, de prévenir tout ce qui pourroit devenir, dans cette occaſion, une ſource de déſordre & de diſſenſion dans notre Principauté de Neufchâtel.

Nous venons d'apprendre, avec autant de ſurpriſe que de déplaiſir, qu'il s'y trouve des eſprits remuans & échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, qui non contens des meſures que l'on a priſes pour empêcher la publication des ouvrages qui les ſcandaliſent, veulent de nouveau ſévir contre leur auteur, en tenant, pour cet effet, des aſſemblées tumultueuſes, & le menaçant même des peines eccléſiaſtiques. Nous ne vous diſſimulerons point que nous ſommes très-mécontens d'une conduite ſi inconſidérée, & que notre volonté ſérieuſe eſt, qu'en arrêtant promptement les ſuites par l'autorité que nous vous avons confiée, vous empêchiez qu'on n'inquiette, en quoi que ce ſoit, le Sieur Rouſſeau, & que vous lui aſſuriez, d'une manière bien complette & décidée, les effets de la protection que nous lui accordons.

SUR ce, nous prions Dieu de vous avoir en ſa ſainte garde.

Par ordre exprès du Roi.

Signé, FINKENSTEIN, HERTZBERG.

N°. VI.

REQUÊTE

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE,

Du 28 Juin 1762.

A Monſieur le Préſident, & à Meſſieurs du Conſeil d'État.

MESSIEURS,

LA Communauté de Bovereſſe, en la perſonne de ſes députés, prend la reſpectueuſe liberté de vous expoſer, diſant :

QUE ce n'eſt qu'avec la plus vive amertume qu'elle ſe voit dans l'obligation de revenir de nouveau réclamer votre juſtice & votre protection, comme Juges de haute Police, & repréſentans Sa Majeſté dans ce pays, & cela dans l'objet de mettre fin à une difficulté que cette Communauté a le malheur d'avoir avec Meſſieurs les Paſteurs de la vénérable Claſſe. Voici le fait.

M. le Diacre du Val-de-Travers a été aſtreint & obligé, de temps immémorial, à faire, tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchiſme dans la Chapelle du village de Bovereſſe, pour l'inſtruction de la jeuneſſe; ce qu'il a fait juſques après un certain nombre d'années qu'il s'eſt relâché de cette aſtriction à tel point qu'à peine en faiſoit-il quatre dans une année.

CET abandon de notre Chapelle & de notre jeuneſſe obligea la Communauté ſuppliante de ſe préſenter, il y a environ neuf ans, avec une requête, devant Meſſieurs de la vénérable Claſſe, qui, témoignant alors leur grande ſurpriſe de cette négligence, déléguèrent Meſſieurs le Doyen de Gelieu, & le Profeſſeur de Montmollin, pour conférer de cette affaire avec la Communauté, leſquels, après avoir entendu ſes raiſons concluantes, répon-

dirent que ces catéchiſmes ſeroient faits plus réguliérement, ſans cependant vouloir donner leur réponſe *par écrit.*

CETTE promeſſe verbale ayant été de nul effet, obligea cette Communauté à ſe préſenter par requête devant vos Seigneuries pour les ſupplier d'ordonner à Meſſieurs les Paſteurs qu'ils euſſent à ſe conformer à l'ancien uſage, & vos Seigneuries, par une ſuite de leur juſtice & de leur amour pour l'ordre, donnèrent la Commiſſion à M. Huguenin, Conſeiller-d'État & Chancelier de Sa Majeſté, de conférer de cette affaire avec M. le Doyen ; ce qui produiſit un ſi bon effet que la Communauté ſuppliante crut, à la ſuite de cette conférence, qu'elle ſeroit maintenue dans ſes droits, par l'exactitude qu'on eut de catéchiſer tous les quinze jours dans ſa Chapelle pendant un certain temps.

MAIS, Meſſeigneurs, que cette ſatisfaction a été de courte durée, puiſqu'il s'eſt paſſé, dès-lors, des années entières ſans qu'on ait fait plus de trois catéchiſmes dans ſa Chapelle !

QUOIQUE cette négligence & cet abandon donnât lieu à la Communauté ſuppliante de s'allarmer ſur un droit qui lui eſt cher & précieux, elle ne s'eſt point découragée, & elle s'eſt flattée que, par d'itératives remontrances pleines de ſoumiſſion & de reſpect, *elle rallumeroit enfin le zèle de ſes conducteurs ſpirituels*, & qu'elle les engageroit, par ſa perſévérance, à faire ſuccéder aux inquiétudes qui l'ont ſi long-temps agitée, le calme & la tranquillité.

C'EST dans cet objet, & par un dernier effort, que cette Communauté prit la réſolution de mettre en œuvre, & d'épuiſer toutes les voies amiables, en envoyant, au mois de Mars dernier, un député avec une très-humble requête à Meſſieurs de la vénérable Claſſe, pour les ſupplier enfin de terminer cette affaire & de donner leur réponſe *par écrit* ; & la dite requête ayant été préſentée, M. le Miniſtre Chaillet, Paſteur à Serrières, Sécretaire de la Compagnie, fit réponſe que Meſſieurs de la vénérable Claſſe lui avoient donné ordre de faire dire à la Communauté ſuppliante, *que ſon droit étoit reconnu, qu'elle devoit être*

tranquille, & qu'on lui feroit tenir leur Arrêt à la générale de Mai ſuivant.

CETTE réponſe parut d'abord ſatisfaiſante, puiſqu'un droit reconnu emporte néceſſairement l'obligation de s'acquitter des devoirs auxquels il engage.

MAIS, quelle n'a pas été la grande ſurprife de la Communauté ſuppliante, lorſqu'elle a reçu par écrit la réponſe de Meſſieurs de la vénérable Claſſe, par une lettre ci-cottée *A*! Cette réponſe ſe trouve diamétralement oppoſée à celle de Mars dernier, & ne laiſſe aucun doute à cette Communauté, qui s'apperçoit bien qu'il n'y a plus qu'un reſte de bienſéance qui agiſſe; mais que, dans le fond, notre Égliſe ſera bientôt abandonnée, quoique l'on ſoit bien perſuadé *que la penſion de M. le Diacre qui concerne notre Chapelle ne le ſera pas.*

IL y a plus, Meſſeigneurs, la Communauté ſuppliante a vainement réclamé la requête qu'elle avoit préſentée à Meſſieurs de la vénérable Claſſe; ils ont refuſé de la rendre, & on auroit eu l'honneur de vous la préſenter ſi on avoit pu la retirer : *mais Meſſieurs les Paſteurs ont des pratiques différentes des autres Tribunaux, & leurs vues ne ſont pas les mêmes.*

VOILA au vrai, Monſieur le Préſident & Meſſieurs, un narré fidèle & exact de tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'ici, & il ne reſte plus de reſſource à la Communauté ſuppliante que celle de votre autorité & de votre juſtice pour nous maintenir dans un droit qui n'a pour but que *l'inſtruction, & l'édification.*

QUANT au droit, il eſt ſi inconteſtable qu'il eſt totalement impoſſible à Meſſieurs les Paſteurs de s'y oppoſer, & voici ſur quel fondement.

QUE déſigne une Chapelle vieille & antique, & quel acte plus triomphant cette Communauté peut-elle avoir? Ne prouve-t-elle pas, Meſſeigneurs, bien évidemment que quelqu'un doit être dans l'obligation de la deſſervir? Quoi de plus fort encore que les déclarations des Communautés de Couvet & de Fleurier qui

ſont

ſont unanimes à déclarer, qu'avant leur érection en paroiſſe, M. le Diacre faiſoit tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchiſme chez eux, & qu'il en faiſoit de même un à Bovereſſe? Et feu M. l'aſſeſſeur Favre, vieillard reſpectable par ſes mœurs, ſe ſouvenant de quatre-vingts ans, a déclaré la même choſe, en ajoutant qu'il avoit accompagné très-ſouvent M. le Diacre, lorſqu'il venoit faire leſdits catéchiſmes à Bovereſſe.

Nous avons eu l'honneur de préſenter à vos Seigneuries les originaux de ces déclarations, leſquels ſont reſtés à la Chancellerie, & nous ſupplions M. le Chancelier de vouloir s'en ſouvenir.

Mais, Meſſeigneurs, ce qui rend notre droit plus qu'inconteſtable, c'eſt que, ſi la Communauté ſuppliante avoit voulu acheter le droit qu'avoit la Communauté de Couvet d'avoir un catéchiſme tous les quinze jours, il nous étoit facile de le faire, & cela du conſentement de Meſſieurs de la vénérable Claſſe, qui ont d'abord reconnu notre droit : cela eſt prouvé par le ſens d'un de leurs Arrêts porté ſur le livre, *folio* 183, daté du 6 Octobre 1760. Ainſi cette Communauté en auroit un tous les Dimanches, ſans interruption; à quel effet nous produiſons, mot pour mot, la copie de la déclaration de la Communauté de Couvet, de même que dudit Arrêt, ſous la lettre B.

A ces raiſons concluantes, qu'il vous plaiſe, Meſſeigneurs, mettre en conſidération l'utilité & la néceſſité de ces exercices pieux, ſi propres à donner à notre jeuneſſe une idée juſte des vérités de notre ſainte Religion, & à en former de bons membres de la ſociété civile. Et d'ailleurs, qui eſt-ce qui doit le plus avoir à cœur l'avancement de la gloire de Dieu que Meſſieurs les Paſteurs, qui ſe diſent les envoyés du Seigneur pour édifier & pour planter? Cependant nous nous trouvons à-peu-près ſans Miniſtres pour nos catéchiſmes.

Quant à la néceſſité indiſpenſable où nous ſommes de réclamer nos juſtes droits, tranſportez-vous, Meſſeigneurs, nous vous en ſupplions, pour un moment à Bovereſſe, village qui, par ſa ſituation, empêche les vieillards, les gens caduques & les enfans

de ſe rendre à Motiers, à raiſon de la caducité des premiers & de la foibleſſe des autres, comme auſſi des inondations fréquentes qui ſurviennent entre les deux villages & en rendent la communication impraticable à pied à ces différentes perſonnes.

CEPENDANT, Meſſeigneurs, nous entrons dans la néceſſité actuelle où Meſſieurs de la vénérable Claſſe ſe trouvent d'avoir de nouveaux Paſteurs, & dès que les droits de la Communauté ſuppliante ſeront reconnus, & qu'elle y ſera maintenue, en attendant qu'il y ait de nouveaux Miniſtres reçus, elle ſe contentera des catéchiſmes que M. le Diacre ſera en poſſibilité de lui faire, ſous la réſerve que Meſſieurs les Paſteurs n'en pourront tirer aucune conſéquence pour la ſuite; mais, comme ils entendent que les nouvelles paroiſſes ſoient préférablement deſſervies, c'eſt à quoi cette Communauté s'oppoſe bien formellement, en poſant en fait que, dès le temps de la réformation, elle eſt en poſſeſſion d'un ſervice divin dans ſa Chapelle, & qu'il eſt impoſſible que les nouvelles érections puiſſent énerver ſes droits, puiſque, par l'inſtitution du Diacre qui n'avoit d'autre nom que celui de Diacre de Motiers, qui, avec Bovereſſe, ne font qu'une Communauté, il n'étoit tenu qu'à ſoulager Meſſieurs les Miniſtres de Motiers, de Butes & des Verrieres, & que s'il y a des actes ſubſéquens qui donnent des droits aux nouvelles paroiſſes, jamais la Communauté de Bovereſſe n'y a donné ſon conſentement au préjudice de ceux qui la concernent, ayant au contraire, & dès qu'on l'a négligée, déclaré publiquement aux réceptions de Meſſieurs les Diacres qu'elle ne les recevoit que ſous l'expreſſe condition qu'ils catéchiſeroient tous les quinze jours à Bovereſſe; proteſtation & déclaration à laquelle Meſſieurs les Paſteurs ne ſe ſont jamais oppoſés, quoique préſens.

C'EST, Meſſieurs, non-ſeulement l'unanimité en général de la Communauté ſuppliante, mais auſſi l'unanimité de toutes les familles, ſans diſtinction de ſexe, qui la compoſent; leſquelles viennent, en toute aſſurance, ſupplier M. le Préſident & vos Seigneuries, d'ordonner à M. le Diacre de Motiers de ſe conformer déſormais à l'avenir à l'ancien uſage, en nous faiſant régu-

liérement un catéchiſme les Dimanches, de quinze en quinze jours. Nous nous flattons, en toute aſſurance, obtenir les fins de notre très-humble requête, & ce nous ſera un nouveau & puiſſant motif d'adreſſer à Dieu les vœux les plus ſincères pour la conſervation des jours précieux de Monſieur le Préſident & pour celle de vos Seigneuries.

Signé, A. H. BEZENCENET, Notaire;
ISAAC BARRELET, Gouverneur.

N°. VII.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 28 Juin 1762.

SUR la requête ci-deſſus, après avoir délibéré, il a été dit que l'on renvoye les ſupplians à communiquer leur requête au Sieur Doyen & à la compagnie des Paſteurs de cet État, pour qu'ils mettent fin à cette difficulté, & qu'ils la terminent de façon qu'il n'y ait plus de plaintes à l'avenir de la part de la Communauté de Bovereſſe, ſinon que ladite compagnie des Paſteurs informe le Conſeil des raiſons ſur leſquelles elle fonde ſon refus; après quoi il ſera ordonné plus outre ce qu'il conviendra. Donné en Conſeil, tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchâtel, ce 28 Juin 1762.

Signé, LE CHAMBRIER DE TRAVENEL.

N°. VIII.

REQUÊTE

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE,

Du 18 Juin 1765.

A Meſſieurs le Préſident & à Meſſieurs du Conſeil d'État.

MESSIEURS,

EXPOSE bien humblement la Communauté de Bovereſſe à vos Seigneuries, qu'enſuite des requêtes & repréſentations qui vous ont été faites de ſa part pendant pluſieurs années & en différens temps, de même qu'à Meſſieurs les Paſteurs de la vénérable Claſſe, dans l'objet d'engager & obliger M. le Diacre du Val-de-Travers à faire les Dimanches, de quinze en quinze jours, des catéchiſmes dans la Chapelle dudit Bovereſſe; ſur leſquelles repréſentations il ſeroit intervenu un Arrêt émané de vos Seigneuries à la date du 13 Juin 1763, que la Communauté ſuppliante annexe à ſa très-humble requête, & ſur lequel il ſupplie vos Seigneuries de dire droit par éclairciſſement ſur les chefs ſuivans.

D'ABORD la Communauté de Bovereſſe eut lieu de croire que l'engagement pris par Meſſieurs les Paſteurs de faire des catéchiſmes dans ſa Chapelle comme du paſſé, les engageroit à être plus réguliers dans leurs fonctions, & qu'ils permettroient à M. le Diacre de catéchiſer plus ſouvent qu'il ne l'a fait juſqu'ici, puiſqu'autant vaudroit n'en point avoir que ceux que l'on a eus juſqu'à ce jour. Effectivement, Meſſeigneurs, quelle édification peuvent apporter, dans un troupeau, des catéchiſmes qui ne ſont point réglés, & où il y a des interruptions de trois mois & plus? Et que deviendra l'inſtruction de la jeuneſſe, cette partie ſi précieuſe de tout État, & qui en fait la plus chère eſpérance?

A cet égard, la Communauté ſuppliante demande la faveur à vos Seigneuries que, par éclairciſſement à votre Arrêt, vous en fixiez les temps & le nombre, perſuadée que vous la maintiendrez dans ſes droits.

Il eſt vrai que, par l'engagement de Meſſieurs les Paſteurs, ils diſent que ce ſera auſſi ſouvent qu'ils le pourront, & que le ſervice des Égliſes du Colloque du Val-de-Travers le permettra.

Mais, Meſſeigneurs, le zèle de nos conducteurs ſpirituels pour l'avancement de la gloire de Dieu, ne doit-il pas être le même que celui de ceux des anciens temps? Cependant, en nous ôtant un droit inconteſtable, c'eſt lui donner une notable atteinte. Effectivement jamais, & plus particuliérement dans la ſuite, jamais le ſervice des autres Égliſes ne le permettra, ou bien peu, pour ſauver les apparences de bienſéance, puiſque la Communauté ſuppliante ne ſe fait aucune peine en réclamant ſes droits, de dire que Meſſieurs les Paſteurs d'à préſent ſont trop amis de la tranquillité & du repos.

Il eſt cependant, Meſſeigneurs, bien fâcheux à la Communauté de Bovereſſe qui avoit un droit que l'on ne lui a jamais conteſté avant les nouvelles érections de paroiſſes qui ſe ſont faites au Val-de-Travers, de voir que ces mêmes érections auxquelles elle n'a jamais pris de part, lui enlèvent ce même droit; il paroit à la Communauté ſuppliante que rien ne ſeroit plus naturel ni plus conforme à l'équité & à la juſtice, que de faire faire dans ces nouvelles paroiſſes, & dans les autres, des prières par leurs Régens, lorſque Meſſieurs les Paſteurs ne peuvent pas y ſatisfaire, d'autant plus qu'elles ont un ſervice régulier tous les Dimanches matin, & qu'on ne catéchiſe jamais qu'après midi à Bovereſſe. Car enfin cette Communauté eſt fondée, en ſervice, en Chapelle & en preuves teſtimoniales, & il auroit été à ſouhaiter qu'elle eût eu communication du mémoire reſponſif de Meſſieurs les Paſteurs, qu'elle a conſtamment ignoré juſqu'ici, & ſur lequel il lui auroit été très-facile de répondre & d'en anéantir toute la ſubtilité.

Il y a plus, Meſſeigneurs, la Communauté ſuppliante ayant,

en l'année 1763, annexé à ſa requête différens papiers qui conſtatoient ſes droits, & particulièrement une déclaration de la Communauté de Couvet, de même qu'une autre déclaration faite par feu M. l'Aſſeſſeur Favre, vénérable vieillard de 80 ans, a voulu les retirer en Chancellerie : mais Meſſieurs les Paſteurs à qui elle les a fait redemander ſans ſuccès, s'en étoient emparés, en diſant que sûrement ces papiers s'étoient trouvés mêlés dans les leurs, quoiqu'il ſoit viſible qu'il y a eu plus *de deſſein que de haſard.*

Qu'il plaiſe donc à vos Seigneuries d'ordonner qu'ils ſoient rendus à cette Communauté, de même que de mettre en règle les catéchiſmes, pour que la génération qui ſuivra celle qui fait partie de ſes membres d'aujourd'hui, voie qu'ils n'ont rien négligé pour réclamer l'exécution d'un droit qui leur a toujours été cher & précieux. Dans l'attente d'un favorable appointement, la Communauté ſuppliante adreſſe à Dieu les vœux les plus ſincères pour la conſervation des jours de M. le Préſident, de même que pour celle de vos Seigneuries.

Signé Élie Favre.

N°. IX.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 18 Juin 1758.

SUR la requête de la Communauté de Bovereſſe, priant le Conſeil, en explication de l'Arrêt du 13 Juin 1763, de vouloir bien fixer le temps & le nombre des catéchiſmes que le Diacre de Val-de-Travers, ſera obligé de faire dans la ſuite, dans la Chapelle dudit Bovereſſe & de la maintenir dans tous ſes droits à cet égard, & d'ordonner qu'une partie de leurs papiers que les ſieurs Paſteurs ont retirés avec les leurs à la Chancellerie, leur ſoient rendus; ſur quoi, après avoir délibéré, il a été dit, que l'on a vu avec ſurpriſe que le ſieur Diacre du Val-de-Travers ne rempliſſoit pas l'eſprit ni les vues de l'Arrêt du Conſeil d'État, à la date du 13 Juin 1763, & en conſéquence le Conſeil s'attend qu'à l'avenir le ſieur Diacre du Val-de-Travers fera les catéchiſmes de quinzaine en quinzaine dans la Chapelle de Bovereſſe, à moins qu'il n'en ſoit empêché pour cas de maladie, ou par l'éloignement d'une trop grande diſtance du lieu, qui l'empêche d'y aller faire ſes fonctions. Et quant au ſecond chef de plaintes de la Communauté ſuppliante, on exhorte le ſieur Doyen de la compagnie des Paſteurs, de faire rendre à la Communauté ſuppliante les papiers qui lui appartiennent, ſi tant eſt que la compagnie des Paſteurs en ait, qu'elle ait fait retirer par mégarde avec ceux qu'elle avoit produits au gouvernement, lorſque cette difficulté y fut examinée. Donné en Conſeil, tenu ſous notre Préſidence au Château de Neufchâtel ce 18 Juin 1765.

Signé OSTERVALD.

N°. X.

DÉCLARATION

DES GOUVERNEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE.

NOus ſouſſignés Gouverneurs de l'honorable Communauté de Bovereſſe, ayant reçu ordre de ladite Communauté de nous tranſporter à Motiers auprès de M. Imer, Diacre du Val-de-Travers dans l'objet de le requérir amiablement à donner effet, & ſe conformer à un Arrêt émané de Meſſieurs du Conſeil d'État, daté du 18 Juin dernier, de l'année courante 1765, par lequel il lui étoit ordonné de catéchiſer tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, dans la Chapelle de Bovereſſe; à laquelle commiſſion nous aurions ſatisfait, en déclarant que nous nous ſommes rendus à Motiers au mois de Juillet paſſé, auprès dudit M. Imer, auquel nous avons communiqué ledit Arrêt en original, & en a lui-même fait tout-au-long la lecture, enſuite de laquelle il nous a donné pour réponſe, *qu'il reſpectoit infiniment les ordres du Conſeil d'Etat, mais qu'il* étoit obligé d'obéir *à Meſſieurs de la vénérable Claſſe.*

CE que nous atteſtons; à Bovereſſe le 24 Août 1765.

Signé, Éman. FAVRE, Juré;
Levy FAVRE, Gouverneur.

N°.

N°. XI.

ARRÊT

CONCERNANT LES CONSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Du 23 Juillet 1553.

NOUS, Jean-Jacques de Bonſtetten Écuyer, &c. Lieutenant & Gouverneur-Général du Comté de Neufchâtel, du nom & de la part de nos Souverains très-redoutés Princes & Seigneurs, Meſſeigneurs les Comtes d'icelui, ſavoir faiſons à tous qu'il appartiendra, *que par mûre délibération de nous & des gens du Conſeil à ce dit leur Comté de Neufchâtel*, nous y avons fait, paſſé & dreſſé les Conſtitutions, & Ordonnances ès manières que s'enſuivent, pour le fait de l'ordre Évangélique, annullation, & correction des vices, le 25 jour du mois de Juillet, en l'an courant après la Nativité de notre bon Sauveur & Redempteur Jeſus-Chriſt 1553.

APRÈS avoir ſpécifié les chefs des différentes Conſtitutions Eccléſiaſtiques, l'Arrêt conclud ainſi. Leſquelles Conſtitutions & Ordonnances, ainſi par nous ledit Sieur Lieutenant & Gouverneur-Général, & les Gens du Conſeil de meſdits Souverains, très-redoutés Princes & Seigneurs, paſſées, dreſſées en ce leur Comté de Neufchâtel, voulons & entendons être entiérement & inviolablement gardées & obſervées en leur pleine vigueur, & efficace, de point à autre, par tous les manans, réſidens & habitans rière ce dit Comté, hommes & femmes, jeunes & vieux, de quelles dignités, états, vocations & conditions qu'ils ſoient ſans nulles excepter; mandons & commandons très-étroitement à tous Châtelains & Maires, & à leurs Lieutenans des Châtellenies & Mairies en ce dit Comté, que vous les ayez entiérement à faire lire & publier en l'Égliſe d'une chacune Châtellenie & Mairie en pleine congrégation des Fidèles & Paroiſſiens, ſans délai quelconque, afin qu'on ſe ſache conduire ſelon icelles, & n'en puiſſe prendre

cauſe d'ignorance, *& nous en réſervant toutefois de les pouvoir augmenter ou diminuer, toute & quante fois que l'exigence des matières qui ſurviendront le requerra : car tel eſt notre bon plaiſir.* Témoin notre ſeing ci-deſſous mis. Au Château de Neufchâtel les an, mois & jour que deſſus.

N°. XII.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU.

NON, Monſieur, jamais, quoique l'on en diſe, je ne me repentirai d'avoir loué M. de Montmollin. J'ai loué de lui ce que j'en connoiſſois, ſa conduite vraiment paſtorale envers moi. Je n'ai point loué ſon caractère que je ne connoiſſois pas ; je n'ai point loué ſa véracité, ſa ſobriété, ſa droiture. J'avouerai même que ſon extérieur qui ne lui eſt pas favorable, ſon ton, ſon air, ſon regard ſiniſtre me repouſſoient malgré moi : j'étois étonné de voir tant de douceur, d'humanité, de vertu ſe cacher ſous une auſſi ſombre phyſionomie. Mais j'étouffois ce penchant injuſte ; falloit-il juger d'un homme ſur des ſignes trompeurs que ſa conduite démentoit ſi bien ? Falloit-il épier malignement le principe ſecret d'une tolérance peu attendue ? Je hais cet art cruel d'empoiſonner les bonnes actions d'autrui, & mon cœur ne ſait pas trouver de mauvais motifs à ce qui eſt bien. Plus je ſentois en moi d'éloignement pour M. de Montmollin, plus je cherchois à le combattre par la reconnoiſſance que je lui devois. Suppoſons derechef poſſible le même cas, &, tout ce que j'ai fait, je le referois encore.

AUJOURD'HUI M. de Montmollin leve le maſque & ſe montre vraiment tel qu'il eſt. Sa conduite préſente explique la précédente. Il eſt clair que ſa prétendue tolérance, qui le quitte au moment qu'elle eût été la plus juſte, vient de la même

ſource que ce cruel zèle qui l'a pris ſubitement. Quel étoit ſon objet? Quel eſt-il à préſent? Je l'ignore : je ſais ſeulement qu'il ne ſauroit être bon. Non-ſeulement il m'admet avec empreſſement, avec honneur à la communion; mais il me recherche, me prône, me fête quand je parois avoir attaqué, de gaieté de cœur, le Chriſtianiſme; & quand je prouve qu'il eſt faux que je l'aie attaqué, qu'il eſt faux du moins que j'aie eu ce deſſein, le voilà lui-même attaquant bruſquement ma sûreté, ma foi, ma perſonne; il veut m'excommunier, me proſcrire; il ameute la Paroiſſe après moi; il me pourſuit avec un acharnement qui tient de la rage. Ces diſparates ſont-elles dans ſon devoir? Non, la charité n'eſt point inconſtante; la vertu ne ſe contredit point elle-même, & la conſcience n'a pas deux voix. Après s'être montré ſi peu tolérant, il s'étoit aviſé trop tard de l'être; cette affectation ne lui alloit point; &, comme elle n'abuſoit perſonne, il a bien fait de rentrer dans ſon état naturel. En détruiſant ſon propre ouvrage, en me faiſant plus de mal qu'il ne m'avoit fait de bien, il m'acquitte envers lui de toute reconnoiſſance : je ne lui dois plus que la vérité, je me la dois à moi-même, & puiſqu'il me force à la dire, je la dirai.

Vous voulez ſavoir au vrai ce qui s'eſt paſſé entre nous dans cette affaire. M. de Montmollin a fait au public ſa relation en homme d'Égliſe, & trempant ſa plume dans ce miel empoiſonné qui tue, il s'eſt ménagé tous les avantages de ſon état. Pour moi, Monſieur, je vous ferai la mienne du ton ſimple dont les gens d'honneur ſe parlent entr'eux. Je ne m'étendrai point en proteſtations d'être ſincère. Je laiſſe à votre eſprit ſain, à votre cœur, ami de la vérité, le ſoin de la démêler entre lui & moi.

Je ne ſuis point, graces au Ciel, de ces gens qu'on fête & que l'on mépriſe. J'ai l'honneur d'être de ceux que l'on eſtime & qu'on chaſſe. Quand je me réfugiai dans ce pays, je n'y apportai de recommandations pour perſonne, pas même pour Mylord Maréchal. Je n'ai qu'une recommandation que je porte partout, & près de Mylord Maréchal il n'en faut point d'autre. Deux heures après mon arrivée, écrivant à S. E. pour l'en informer &

me mettre ſous ſa protection, je vis entrer un homme inconnu, qui, s'étant nommé le Paſteur du lieu, me fit des avances de toute eſpèce, & qui, voyant que j'écrivois à Mylord Maréchal, m'offrit d'ajouter, de ſa main, quelques lignes pour me recommander. Je n'acceptai point cette offre; ma lettre partit, & j'eus l'accueil que peut eſpérer l'innocence opprimée par-tout où régnera la vertu.

COMME je ne m'attendois pas, dans la circonſtance, à trouver un Paſteur ſi liant, je contai, dès le même jour, cette hiſtoire à tout le monde, & entre autres à M. le Colonel Roguin, qui, plein pour moi des bontés les plus tendres, avoit bien voulu m'accompagner juſqu'ici.

LES empreſſemens de M. de Montmollin continuerent. Je crus devoir en profiter, & voyant approcher la Communion de Septembre, je pris le parti de lui écrire, pour ſavoir ſi, malgré la rumeur publique, je pouvois m'y préſenter. Je préférai une lettre à une viſite, pour éviter les explications verbales qu'il auroit pu vouloir pouſſer trop loin. C'eſt même ſur quoi je tâchai de le prévenir : car déclarer que je ne voulois, ni déſavouer, ni défendre mon livre, c'étoit dire aſſez que je ne voulois entrer, ſur ce point, dans aucune diſcuſſion. Et en effet, forcé de défendre mon honneur & ma perſonne au ſujet de ce livre, j'ai toujours paſſé condamnation ſur les erreurs qui pouvoient y être, me bornant à montrer qu'elles ne prouvoient point que l'auteur voulût attaquer le Chriſtianiſme, & qu'on avoit tort de le pourſuivre criminellement pour cela.

M. de Montmollin écrit que j'allai le lendemain ſavoir ſa réponſe; c'eſt ce que j'aurois fait, s'il ne fût venu me l'apporter : ma mémoire peut me tromper ſur ces bagatelles; mais il me prévint, ce me ſemble, & je me ſouviens au moins que, par les démonſtrations de la plus vive joie, il me marqua combien ma démarche lui faiſoit de plaiſir. Il me dit en propres termes que lui & ſon troupeau s'en tenoient honorés, & que cette démarche ineſpérée alloit édifier tous les fidèles. Ce moment, je vous

l'avoue, fut un des plus doux de ma vie. Il faut connoître tous mes malheurs, il faut avoir éprouvé les peines d'un cœur ſenſible qui perd tout ce qui lui étoit cher, pour juger combien il m'étoit conſolant de tenir à une ſociété de frères qui me dédommageroit des pertes que j'avois faites, & des amis que je ne pouvois plus cultiver. Il me ſembloit, qu'uni de cœur avec ce petit troupeau dans un culte affectueux & raiſonnable, j'oublierois plus aiſément tous mes ennemis. Dans les premiers temps, je m'attendriſſois au temple juſqu'aux larmes. N'ayant jamais vécu chez les Proteſtans, je m'étois fait d'eux & de leur Clergé des images Angéliques. Ce culte ſi ſimple & ſi pur, étoit préciſément ce qu'il falloit à mon cœur; il me ſembloit fait exprès pour ſoutenir le courage & l'eſpoir des malheureux; tous ceux qui le partageoient, me ſembloient autant de vrais Chrétiens, unis entre eux par la plus tendre charité. Qu'ils m'ont bien guéri d'une erreur ſi douce! Mais enfin j'y étois, & c'étoit d'après mes idées que je jugeois du prix d'être admis au milieu d'eux.

VOYANT que, durant cette viſite, M. de Montmollin ne me diſoit rien ſur mes ſentimens en matière de foi, je crus qu'il réſervoit cet entretien pour un autre temps, & ſachant combien ces Meſſieurs ſont enclins à s'arroger le droit qu'ils n'ont pas de juger de la foi des Chrétiens, je lui déclarai que je n'entendois me ſoumettre à aucune interrogation ni à aucun éclairciſſement, quel qu'il pût être. Il me répondit qu'il n'en exigeroit jamais, & il m'a là-deſſus ſi bien tenu parole, je l'ai toujours trouvé ſi ſoigneux d'éviter toute diſcuſſion ſur la doctrine, que juſqu'à la dernière affaire il ne m'en a jamais dit un ſeul mot, quoiqu'il me ſoit arrivé de lui en parler quelquefois moi-même.

LES choſes ſe paſſerent de cette ſorte, tant avant qu'après la Communion; toujours même empreſſement de la part de M. de Montmollin & toujours même ſilence ſur les matières théologiques. Il portoit même ſi loin l'eſprit de tolérance & le montroit ſi ouvertement dans ſes ſermons, qu'il m'inquiétoit quelquefois pour lui-même. Comme je lui étois ſincérement attaché, je ne lui déguiſois point mes allarmes, & je me ſouviens qu'un jour qu'il prêchoit

très-vivement contre l'intolérance des Proteſtans, je fus effrayé de lui entendre ſoutenir avec chaleur que l'Égliſe réformée avoit grand beſoin d'une réformation nouvelle, tant dans la doctrine que dans les mœurs. Je n'imaginois guères alors qu'il fourniroit dans peu lui-même une ſi grande preuve de ce beſoin.

Sa tolérance & l'honneur qu'elle lui faiſoit dans le monde exciterent la jalouſie de pluſieurs de ſes confrères, ſur-tout à Genève. Ils ne ceſſerent de le harceler par des reproches, & de lui tendre des pièges où il eſt à la fin tombé. J'en ſuis fâché : mais ce n'eſt aſſurément pas ma faute. Si M. de Montmollin eût voulu ſoutenir une conduite ſi paſtorale par des moyens qui en fuſſent dignes, s'il ſe fût contenté, pour ſa défenſe, d'employer avec courage, avec franchiſe les ſeules armes du Chriſtianiſme & de la vérité, quel exemple ne donnoit-il point à l'Égliſe, à l'Europe entière? Quel triomphe ne s'aſſuroit-il point? Il a préféré les armes de ſon métier, & les ſentant mollir contre la vérité pour ſa défenſe, il a voulu les rendre offenſives en m'attaquant. Il s'eſt trompé ; ces vieilles armes, fortes contre qui les craint, foibles contre qui les brave, ſe ſont briſées. Il s'étoit mal adreſſé pour réuſſir.

Quelques mois après mon admiſſion, je vis entrer un ſoir M. de Montmollin dans ma chambre. Il avoit l'air embarraſſé. Il s'aſſit & garda long-temps le ſilence ; il le rompit enfin par un de ces longs exordes dont le fréquent beſoin lui a fait un talent. Venant enſuite à ſon ſujet, il me dit que le parti qu'il avoit pris de m'admettre à la Communion lui avoit attiré bien des chagrins & le blâme de ſes confrères ; qu'il étoit réduit à ſe juſtifier là-deſſus d'une manière qui pût leur fermer la bouche, & que, ſi la bonne opinion qu'il avoit de mes ſentimens lui avoit fait ſupprimer les explications qu'à ſa place un autre auroit exigées, il ne pouvoit, ſans ſe compromettre, laiſſer croire qu'il n'en avoit eu aucune.

La-deſſus, tirant doucement un papier de ſa poche, il ſe mit à lire un projet de lettre à un Miniſtre de Genève des détails d'en-

tretiens qui n'avoient jamais exiſté, mais où il plaçoit, à la vérité fort heureuſement, quelques mots par-ci par-là, dits à la volée & ſur un tout autre objet. Jugez, Monſieur, de mon étonnement: il fut tel, que j'eus beſoin de toute la longueur de cette lecture pour me remettre en l'écoutant. Dans les endroits où la fiction étoit la plus forte, il s'interrompoit en me diſant: *Vous ſentez la néceſſité.... ma ſituation.... ma place.... il faut bien un peu ſe prêter.* Cette lettre, au reſte, étoit faite avec aſſez d'adreſſe, & à peu de choſe près, il avoit grand ſoin de ne m'y faire dire que ce que j'aurois pu dire en effet. En finiſſant il me demanda ſi j'approuvois cette lettre, & s'il pouvoit l'envoyer telle qu'elle étoit.

Je répondis que je le plaignois d'être réduit à de pareilles reſſources; que, quant à moi, je ne pouvois rien dire de ſemblable; mais que, puiſque c'étoit lui qui ſe chargeoit de le dire, c'étoit ſon affaire & non pas la mienne; que je n'y voyois rien non plus que je fuſſe obligé de démentir. Comme tout ceci, reprit-il, ne peut nuire à perſonne, & peut vous être utile ainſi qu'à moi, je paſſe aiſément ſur un petit ſcrupule qui ne feroit qu'empêcher le bien. Mais, dites-moi, au ſurplus, ſi vous êtes content de cette lettre, & ſi vous n'y voyez rien à changer pour qu'elle ſoit mieux. Je lui dis que je la trouvois bien pour la fin qu'il s'y propoſoit. Il me preſſa tant, que, pour lui complaire, je lui indiquai quelques corrections qui ne ſignifioient grand'choſe. Or, il faut ſavoir que, de la maniere dont nous étions aſſis, l'écritoire étoit devant M. de Montmollin; mais durant tout ce petit colloque, il la pouſſa comme par haſard devant moi; &, comme je tenois alors ſa lettre pour la relire, il me préſenta la plume pour faire les changemens indiqués; ce que je fis avec la ſimplicité que je mets à toute choſe. Cela fait, il mit ſon papier dans ſa poche & s'en alla.

Pardonnez-moi ce long détail, il étoit néceſſaire. Je vous épargnerai celui de mon dernier entretien avec M. de Montmollin qu'il eſt plus aiſé d'imaginer. Vous comprenez ce qu'on peut répondre à quelqu'un qui vient froidement vous dire: Monſieur, j'ai ordre de vous caſſer la tête; mais ſi vous voulez bien

vous caſſer la jambe, peut-être ſe contentera-t-on de cela. M. de Montmollin doit avoir eu quelquefois à traiter de mauvaiſes affaires. Cependant je ne vis de ma vie un homme auſſi embarraſſé qu'il le fut vis-à-vis de moi dans celle-là. Rien n'eſt plus gênant, en pareil cas, que d'être aux priſes avec un homme ouvert & franc, qui, ſans combattre avec vous de ſubtilités & de ruſes, vous rompt en viſière à tout moment. M. de Montmollin aſſure que je lui dis, en le quittant, que s'il venoit avec de bonnes nouvelles je l'embraſſerois, ſinon que nous nous tournerions le dos. J'ai pu dire des choſes équivalentes, mais en termes plus honnêtes, &, quant à ces dernières expreſſions, je ſuis très-sûr de ne m'en être point ſervi. M. de Montmollin peut reconnoître qu'il ne me fait pas ſi aiſément tourner le dos qu'il l'avoit cru.

QUANT au dévot *pathos*, dont il uſe pour prouver la néceſſité de ſévir, on ſent pour quelle ſorte de gens il eſt fait, &, ni vous ni moi, n'avons rien à leur dire. L'aiſſant à part ce jargon d'inquiſiteur, je vais examiner ſes raiſons vis-à-vis de moi, ſans entrer dans celles qu'il pouvoit avoir avec d'autres.

ENNUYÉ du triſte métier d'auteur, pour lequel j'étois ſi peu fait, j'avois depuis long-temps réſolu d'y renoncer ; quand l'*Émile* parut, j'avois déclaré à tous mes amis à Paris, à Genève & ailleurs, que c'étoit mon dernier ouvrage, & qu'en l'achevant je poſois la plume pour ne la plus reprendre. Beaucoup de lettres me reſtent où l'on cherchoit à me diſſuader de ce deſſein. En arrivant ici j'avois dit la même choſe à tout le monde, à vous-même ainſi qu'à M. de Montmollin. Il eſt le ſeul qui ſe ſoit aviſé de transformer ce propos en promeſſe, & de prétendre que je m'étois engagé avec lui de ne plus écrire, parce que je lui en avois montré l'intention. Si je lui diſois aujourd'hui que je compte aller demain à Neufchâtel, prendroit-il acte de cette parole ? &, ſi j'y manquois, m'en feroit-il un procès ? C'eſt la même choſe abſolument, & je n'ai pas plus ſongé à faire une promeſſe à M. de Montmollin, qu'à vous, d'une réſolution dont j'informois ſimplement l'un & l'autre.

M.

M. de Montmollin oſeroit-il dire qu'il ait entendu la choſe autrement ? Oſeroit-il affirmer, comme il l'oſe faire entendre, que c'eſt ſur cet engagement prétendu qu'il m'admit à la Communion ? La preuve du contraire eſt qu'à la publication de ma lettre à M. l'Archevêque de Paris, M. de Montmollin, loin de m'accuſer de lui avoir manqué de parole, fut très-content de cet ouvrage, & qu'il en fit l'éloge à moi-même & à tout le monde, ſans dire alors un mot de cette fabuleuſe promeſſe qu'il m'accuſe aujourd'hui de lui avoir faite auparavant. Remarquez pourtant que cet écrit eſt bien plus fort ſur les myſtères & même ſur les miracles, que celui dont il fait maintenant tant de bruit. Remarquez encore que j'y parle de même en mon nom, & non plus au nom du Vicaire. Peut-on chercher des ſujets d'excommunication dans ce dernier, qui n'ont pas même été des ſujets de plainte dans l'autre ?

Quand j'aurois fait à M. de Montmollin cette promeſſe à laquelle je ne ſongeai de ma vie, prétendroit-il qu'elle fût ſi abſolue qu'elle ne ſupportât pas la moindre exception, pas même d'imprimer un mémoire pour ma défenſe, lorſque j'aurois un procès ? Et quelle exception m'étoit mieux permiſe que celle, où, me juſtifiant, je le juſtifiois lui-même, où je montrois qu'il étoit faux qu'il eût admis dans ſon Égliſe un aggreſſeur de la Religion ? Quelle promeſſe pouvoit m'acquitter de ce que je devois à d'autres & à moi-même ? Comment pouvois-je ſupprimer un écrit défenſif pour mon honneur, pour celui de mes anciens compatriotes ; un écrit que tant de grands motifs rendoient néceſſaire & où j'avois à remplir de ſi ſaints devoirs ? A qui M. de Montmollin fera-t-il croire que je lui ai promis d'endurer l'ignominie en ſilence ? A préſent même que j'ai pris, avec un corps reſpectable, un engagement formel, qui eſt-ce, dans ce corps, qui m'accuſeroit d'y manquer, ſi, forcé par les outrages de M. de Montmollin, je prenois le parti de les repouſſer auſſi publiquement qu'il oſe les faire. Quelque promeſſe que faſſe un honnête homme, on n'exigera jamais, on préſumera bien moins encore qu'elle aille juſqu'à ſe laiſſer déshonorer.

En publiant les Lettres écrites de la Montagne, je fis mon devoir & je ne manquai point à M. de Montmollin. Il en jugea lui-même ainſi, puiſqu'après la publication de l'ouvrage, dont je lui avois envoyé un exemplaire, il ne changea point avec moi de manière d'agir. Il le lut avec plaiſir, m'en parla avec éloge; pas un mot qui ſentit l'objection. Depuis lors il me vit long-temps encore avec la meilleure amitié; jamais la moindre plainte ſur mon livre. On parloit, dans ce temps-là, d'une édition générale de mes écrits. Non-ſeulement il approuvoit cette entrepriſe, il deſiroit même s'y intéreſſer; il me marqua ce deſir que je n'encourageai pas, ſachant que la compagnie qui s'étoit formée, ſe trouvoit déja nombreuſe, & ne vouloit plus d'autre aſſocié. Sur mon peu d'empreſſement qu'il remarqua trop, il réfléchit quelque temps après que la bienſéance de ſon état ne lui permettoit pas d'entrer dans cette entrepriſe. C'eſt alors que la Claſſe prit le parti de s'y oppoſer, & fit des repréſentations à la Cour.

Du reſte, la bonne intelligence étoit ſi parfaite encore entre nous, & mon dernier ouvrage y mettoit ſi peu d'obſtacles, que long-temps après cette publication, M. de Montmollin cauſant avec moi, me dit qu'il vouloit demander à la Cour une augmentation de prébende, & me propoſa de mettre quelques lignes dans la lettre qu'il écriroit pour cet effet à Mylord Maréchal. Cette forme de recommandation me paroiſſant trop familière, je lui demandai quinze jours pour en écrire à Mylord Maréchal auparavant. Il ſe tut, & ne m'a plus parlé de cette affaire. Dès-lors il commença de voir d'un autre œil les Lettres de la Montagne, ſans cependant en improuver jamais un ſeul mot en ma préſence. Une fois ſeulement il me dit : *Pour moi, je crois aux miracles.* J'aurois pu lui répondre : *J'y crois tout autant que vous.*

Puisque je ſuis ſur mes torts avec M. de Montmollin, je dois vous avouer, Monſieur, que je m'en reconnois d'autres encore. Pénétré pour lui de reconnoiſſance, j'ai cherché toutes les occaſions de la lui marquer, tant en public qu'en particulier. Mais je n'ai point fait d'un ſentiment ſi noble, un trafic d'intérêt; l'exemple ne m'a point gagné; je ne ſais point acheter les choſes

ſaintes. M. de Montmollin vouloit ſavoir toutes mes affaires, connoitre tous mes correſpondans, diriger, recevoir mon teſtament, gouverner mon petit ménage : voilà ce que je n'ai point ſouffert. M. de Montmollin aime à tenir table long-temps ; pour moi c'eſt un vrai ſupplice. Rarement il a mangé chez moi, jamais je n'ai mangé chez lui. Enfin j'ai toujours repouſſé, avec tous les égards & tout le reſpect poſſibles, l'intimité qu'il vouloit établir entre nous. Elle n'eſt jamais un devoir, dès qu'elle ne convient pas à tous deux.

VOILA mes torts ; je les confeſſe ſans pouvoir m'en repentir. Ils ſont grands, ſi l'on veut, mais ils ſont les ſeuls, & j'atteſte quiconque connoît un peu ces contrées, ſi je ne m'y ſuis pas ſouvent rendu déſagréable aux honnêtes gens par mon zèle à louer dans M. de Montmollin, ce que j'y trouvois de louable. Cependant, quelques mécontentemens ſecrets qu'il eût contre moi, jamais il n'eût pris, pour les faire éclater, un moment ſi mal choiſi, ſi d'autres motifs ne l'euſſent porté à reſſaiſir l'occaſion fugitive qu'il avoit d'abord laiſſé échapper. Il voyoit trop combien ſa conduite alloit être choquante & contradictoire. Que de combats n'a-t-il pas dû ſentir en lui-même avant d'oſer afficher une ſi claire prévarication ? Car paſſons telle condamnation qu'on voudra ſur les Lettres de la Montagne, en diront-elles enfin plus que l'Émile, après lequel j'ai été, non pas laiſſé, mais admis à la Table ſacrée ? plus que la lettre à M. de Beaumont, ſur laquellle on ne m'a pas dit un ſeul mot ? Qu'elles ne ſoient, ſi l'on veut, qu'un tiſſu d'erreurs, que s'enſuivra-t-il ? Qu'elles ne m'ont point juſtifié, & que l'auteur d'Émile demeure inexcuſable ; mais jamais que celui des Lettres écrites de la Montagne doive en particulier être condamné. Après avoir fait grace à un homme du crime dont on l'accuſe, le punit-on pour s'être mal défendu ? Voilà pourtant ce que fait ici M. de Montmollin, & je le défie, lui & tous ſes confrères, de citer dans ce dernier ouvrage aucun des ſentimens qu'ils cenſurent, que je ne prouve être plus fortement établi dans les précédens.

MAIS excité ſous main par d'autres gens, il ſaiſit le prétexte

qu'on lui préſente ; sûr, qu'en criant à tort & à travers à l'impie, on met toujours le peuple en fureur, il ſonne après-coup le tocſin de Motiers ſur un pauvre homme pour s'être oſé défendre chez les Genevois, & ſentant bien que le ſuccès ſeul pouvoit le ſauver du blâme, il n'épargne rien pour ſe l'aſſurer. Je vis à Motiers, je ne veux point parler de ce qui s'y paſſe, vous le ſavez auſſi bien que moi ; perſonne à Neufchâtel ne l'ignore ; les étrangers qui viennent le voient, gémiſſent ; & moi je me tais.

M. de Montmollin s'excuſe ſur les ordres de la Claſſe. Mais ſuppoſons-les exécutés par des voies légitimes ; ſi ces ordres étoient juſtes, comment avoit-il attendu ſi tard à le ſentir ? Comment ne les prévenoit-il point lui-même que cela regardoit ſpécialement ? Comment, après avoir lu & relu les Lettres de la Montagne, n'y avoit-il jamais trouvé un mot à reprendre, ou pourquoi ne m'en avoit-il rien dit, à moi ſon paroiſſien, dans pluſieurs viſites qu'il m'avoit faites ? Qu'étoit devenu ſon zèle paſtoral ? Voudroit-il qu'on le prît pour un imbécille, qui ne ſait voir, dans un Livre de ſon métier, ce qui y eſt, que quand on le lui montre ? Si ces ordres étoient injuſtes, pourquoi s'y ſoumettoit-il ? Un Miniſtre de l'Évangile, un Paſteur doit-il perſécuter par obéiſſance un homme qu'il ſait être innocent ? Ignoroit-il que paroître même en Conſiſtoire eſt une peine ignominieuſe, un affront cruel pour un homme de mon âge, ſur-tout dans un village, où l'on ne connoît d'autres matières conſiſtoriales que des admonitions ſur les mœurs ? Il y a dix ans que je fus diſpenſé à Genève de paroître en Conſiſtoire dans une occaſion beaucoup plus légitime, &, ce que je me reproche preſque, contre le texte formel de la loi. Mais il n'eſt pas étonnant que l'on connoiſſe à Genève des bienſéances que l'on ignore à Motiers.

JE ne ſais pour qui M. de Montmollin prend ſes lecteurs quand il leur dit qu'il n'y avoit point d'inquiſition dans cette affaire ; c'eſt comme s'il diſoit qu'il n'y avoit point de Conſiſtoire : car c'eſt la même choſe en cette occaſion. Il fait entendre, il aſſure même qu'elle ne devoit point avoir de ſuite temporelle : le contraire eſt connu de tous les gens au fait du projet : & qui ne ſait qu'en

ſurprenant la religion du Conſeil d'État, on l'avoit déja engagé à faire des démarches qui tendoient à m'ôter la protection du Roi? Le pas néceſſaire pour achever étoit l'excommunication. Après quoi de nouvelles remontrances au Conſeil d'État auroient fait le reſte; on s'y étoit engagé, & voilà d'où vient la douleur de n'avoir pu réuſſir. Car d'ailleurs qu'importe à M. de Montmollin? Craint-il que je ne me préſente pour communier de ſa main. Qu'il ſe raſſure. Je ne ſuis pas aguerri aux communions, comme je vois tant de gens l'être. J'admire ces eſtomacs dévots toujours ſi prêts à digérer le pain ſacré : le mien n'eſt pas ſi robuſte.

Il dit qu'il n'avoit qu'une queſtion très-ſimple à me faire de la part de la Claſſe. Pourquoi donc en me citant ne me fit-il pas ſignifier cette queſtion? Quelle eſt cette ruſe d'uſer de ſurpriſe, & de forcer les gens de répondre à l'inſtant même ſans leur donner un moment pour réfléchir? C'eſt qu'avec cette queſtion de la Claſſe dont M. de Montmollin parle, il m'en réſervoit de ſon chef d'autres dont il ne parle point, & ſur leſquelles il ne vouloit pas que j'euſſe le temps de me préparer. On ſait que ſon projet étoit abſolument de me prendre en faute, & de m'embarraſſer par tant d'interrogations captieuſes, qu'il en vint à bout. Il ſavoit combien j'étois languiſſant & foible. Je ne veux pas l'accuſer d'avoir eu le deſſein d'épuiſer mes forces : mais quand je fus cité j'étois malade, hors d'état de ſortir, & gardant la chambre depuis ſix mois. C'étoit l'hiver, il faiſoit froid, & c'eſt pour un pauvre infirme un étrange ſpécifique qu'une ſéance de pluſieurs heures, debout, interrogé ſans relâche ſur des matières de Théologie, devant des anciens, dont les plus inſtruits déclarent n'y rien entendre. N'importe; on ne s'informa pas même ſi je pouvois ſortir de mon lit, ſi j'avois la force d'aller, s'il faudroit me faire porter; on ne s'embarraſſoit pas de cela. La charité paſtorale, occupée des choſes de la foi, ne s'abaiſſe pas aux terreſtres ſoins de cette vie.

Vous ſavez, Monſieur, ce qui ſe paſſa dans le Conſiſtoire en mon abſence, comment s'y fit la lecture de ma lettre, & les propos qu'on y tint pour en empêcher l'effet. Vos mémoires là-

deſſus vous viennent de la bonne ſource. Concevez-vous qu'après cela M. de Montmollin change tout-à-coup d'état & de titre, & que s'étant fait Commiſſaire de la Claſſe pour ſolliciter l'affaire, il redevienne auſſitôt Paſteur pour la juger? *J'agiſſois*, dit-il, *comme Paſteur, comme chef du Conſiſtoire, & non comme repréſentant de la vénérable Claſſe.* C'étoit bien tard changer de rôle après en avoir fait juſqu'alors un ſi différent. Craignons, Monſieur, les gens qui font ſi volontiers deux perſonnages dans la même affaire. Il eſt rare que ces deux en faſſent un bon.

Il appuie la néceſſité de ſévir ſur le ſcandale cauſé par mon Livre. Voilà des ſcrupules tout nouveaux qu'il n'eut point du temps de l'*Émile*. Le ſcandale fut tout auſſi grand pour le moins : les gens d'Égliſe & les gazetiers ne firent pas moins de bruit. On brûloit, on brailloit, on m'inſultoit par toute l'Europe. M. de Montmollin trouve aujourd'hui des raiſons de m'excommunier dans celles qui ne l'empêcherent pas alors de m'admettre. Son zèle, ſuivant le précepte, prend toutes les formes pour agir ſelon les temps & les lieux. Mais qui eſt-ce, je vous prie, qui excita dans ſa Paroiſſe le ſcandale dont il ſe plaint au ſujet de mon dernier livre? Qui eſt-ce qui affectoit d'en faire un bruit affreux & par ſoi-même & par des gens apoſtés? Qui eſt-ce, parmi tout ce peuple ſi ſaintement forcéné, qui auroit ſu que j'avois commis le crime énorme de prouver que le Conſeil de Genève m'avoit condamné à tort, ſi l'on n'eût pris ſoin de le leur dire, en leur peignant ce ſingulier crime avec les couleurs que chacun ſait? Qui d'entre eux eſt même en état de lire mon livre & d'entendre ce dont il s'agit? Exceptons, ſi l'on veut, l'ardent ſatellite de M. de Montmollin, ce grand Maréchal qu'il cite ſi fiérement, ce grand Clerc le Boirude (144) de ſon Égliſe, qui ſe connoît ſi bien en fers de chevaux & en livres de théologie. Je veux le croire en état de lire à jeun & ſans épeller une ligne entière; quel autre des ameutés en peut faire autant? En entrevoyant ſur mes pages les mots d'*Evangile* & de *Miracles*, ils auroient cru lire un livre de dévotion, & me ſachant bon-homme, ils auroient dit : *que*

(144) Voyez le Lutrin.

Dieu le béniſſe, il nous édifie. Mais on leur a tant aſſuré que j'étois un homme abominable, un impie qui diſoit qu'il n'y avoit point de Dieu, & que les femmes n'avoient point d'ame, que, ſans ſonger au langage ſi contraire qu'on leur tenoit ci-devant, ils ont à leur tour répété : c'eſt un impie, un ſcélérat, c'eſt l'Antechriſt, il faut l'excommunier, le brûler. On leur a charitablement répondu : ſans doute; mais criez & laiſſez-nous faire; tout ira bien.

La marche ordinaire de Meſſieurs les gens d'Égliſe me paroît admirable pour aller à leur but. Après avoir établi en principe leur compétence ſur tout ſcandale, ils excitent le ſcandale ſur tel objet qu'il leur plaît, & puis en vertu de ce ſcandale, qui eſt leur ouvrage, ils s'emparent de l'affaire pour la juger. Voilà de quoi ſe rendre maîtres de tous les Peuples, de toutes les Loix, de tous les Rois, & de toute la terre, ſans qu'on ait le moindre mot à leur dire. Vous rappellez-vous le conte de ce chirurgien dont la boutique donnoit ſur deux rues, & qui ſortant par une porte eſtropioit les paſſans, puis rentroit ſubtilement, & pour les panſer reſſortoit par l'autre? Voilà l'hiſtoire de tous les Clergés du monde, excepté que le chirurgien guériſſoit du moins ſes bleſſés, & que ces Meſſieurs, en traitant les leurs, les achevent.

N'entrons point, Monſieur, dans les intrigues ſecrettes qu'il ne faut pas mettre au grand jour. Mais ſi M. de Montmollin n'eût voulu qu'exécuter l'ordre de la Claſſe ou faire l'acquit de ſa conſcience, pourquoi l'acharnement qu'il a mis à cette affaire? Pourquoi ce tumulte excité dans le pays? Pourquoi ces prédications violentes? Pourquoi ces conciliabules? Pourquoi tant de ſots bruits répandus pour tâcher de m'effrayer par les cris de la populace? Tout cela n'eſt-il pas notoire au public? M. de Montmollin le nie; & pourquoi non, puiſqu'il a bien nié d'avoir prétendu deux voix dans le Conſiſtoire? Moi, j'en vois trois, ſi je ne me trompe. D'abord celle de ſon Diacre, qui n'étoit-là que comme ſon repréſentant; la ſienne enſuite qui formoit l'égalité; & celle enfin qu'il vouloit avoir pour départager les ſuffrages. Trois voix à lui ſeul, ç'eût été beaucoup, même pour abſoudre;

il les vouloit pour condamner, & ne put les obtenir; où étoit le mal? M. de Montmollin étoit trop heureux que ſon Conſiſtoire, plus ſage que lui, l'eût tiré d'affaire avec la Claſſe, avec ſes confrères, avec ſes correſpondans, avec lui-même. J'ai fait mon devoir, auroit-il dit; j'ai vivement pourſuivi la choſe; mon Conſiſtoire n'a pas jugé comme moi; il a abſous Rouſſeau contre mon avis. Ce n'eſt pas ma faute; je me retire; je n'en puis faire davantage ſans bleſſer les Loix, ſans déſobéir au Prince, ſans troubler le repos public: je ſuis trop bon Chrétien, trop bon Citoyen, trop bon Paſteur pour rien tenter de ſemblable. Après avoir échoué, il pouvoit encore avec un peu d'adreſſe conſerver ſa dignité; & recouvrer ſa réputation. Mais l'amour-propre irrité n'eſt pas ſi ſage. On pardonne encore moins aux autres le mal qu'on leur a voulu faire, que celui qu'on leur a fait en effet. Furieux de voir manquer à la face de l'Europe ce grand crédit dont il aime à ſe vanter, il ne peut quitter la partie; il dit en Claſſe qu'il n'eſt pas ſans eſpoir de la renouer, il le tente dans un autre Conſiſtoire: mais, pour ſe montrer moins à découvert, il ne la propoſe pas lui-même, il la fait propoſer par ſon Maréchal, par cet inſtrument de ſes menées, qu'il appelle à témoin qu'il n'en a pas fait. Cela n'étoit-il pas finement trouvé? Ce n'eſt pas que M. de Montmollin ne ſoit fin: mais un homme que la colère aveugle ne fait plus que des ſottiſes quand il ſe livre à ſa paſſion.

CETTE reſſource lui manque encore. Vous croiriez qu'au moins alors ſes efforts s'arrêtent-là. Point du tout. Dans l'aſſemblée ſuivante de la Claſſe il propoſe un autre expédient, fondé ſur l'impoſſibilité d'éluder l'activité de l'Officier du Prince dans ſa paroiſſe. C'eſt d'attendre que j'aie paſſé dans une autre, & là de recommencer les pourſuites ſur nouveaux frais. En conſéquence de ce bel expédient les ſermons emportés recommencent; on met de rechef le peuple en rumeur; comptant, à force de déſagrémens, me forcer enfin de quitter la paroiſſe. En voilà trop, en vérité, pour un homme auſſi tolérant que M. de Montmollin prétend l'être, & qui n'agit que par l'ordre de ſon Corps.

MA

Ma lettre s'allonge beaucoup, Monſieur : mais il le faut, & pourquoi la couperois je ? Seroit-ce l'abréger que d'en multiplier les formules ? Laiſſons à M. de Montmollin le plaiſir de dire dix fois de ſuite : *Dinazarde, ma ſœur, dormez-vous ?*

Je n'ai point entamé la queſtion de droit; je me ſuis interdit cette matière. Je me ſuis borné dans la ſeconde partie de cette lettre à vous prouver que M. de Montmollin, malgré le ton béat qu'il affecte, n'a point été conduit dans cette affaire par le zèle de la foi, ni par ſon devoir; mais qu'il a, ſelon l'uſage, fait ſervir Dieu d'inſtrument à ſes paſſions. Or, jugez ſi, pour de telles fins, on emploie des moyens qui ſoient honnêtes, & diſpenſez-moi d'entrer dans des détails qui feroient gémir la vertu.

Dans la première partie de ma lettre je rapporte des faits oppoſés à ceux qu'avance M. de Montmollin. Il avoit eu l'art de ſe ménager des indices auxquels je n'ai pu répondre que par le récit fidèle de ce qui s'eſt paſſé. De ces aſſertions contraires de ſa part & de la mienne vous conclurez que l'un des deux eſt un menteur, & j'avoue que cette concluſion me paroît juſte.

En voulant finir ma lettre & poſer ſa brochure, je la feuillette encore. Les obſervations ſe préſentent ſans nombre, & il ne faut pas toujours recommencer. Cependant comment paſſer ce que j'ai dans cet inſtant ſous les yeux : *Que feront nos Miniſtres, ſe diſoit-on publiquement ? Defenderont-ils l Evangile attaque ſi ouvertement par ſes ennemis ?* C'eſt donc moi qui ſuis l'ennemi de l'Évangile, parce que je m'indigne qu'on le défigure & qu'on l'aviliſſe ? Eh ! que ſes prétendus défenſeurs n'imitent-ils l'uſage que j'en voudrois faire ? Que n'en prennent-ils ce qui les rendroit bons & juſtes, que n'en laiſſent-ils ce qui ne ſert de rien à perſonne & qu'ils n'entendent pas plus que moi ?

Si un Citoyen de ce pays avoit oſé dire ou écrire quelque choſe d'approchant à ce qu'avance M. Rouſſeau, ne ſeviroit-on pas contre lui ? Non aſſurément; j'oſe le croire pour l'honneur de cet État. Peuples de Neufchâtel, quelles ſeroient donc vos franchiſes, ſi, pour quelque point qui fourniroit matière de chicane aux Miniſ-

tres, ils pouvoient pourſuivre au milieu de vous l'auteur d'un *factum*, imprimé à l'autre bout de l'Europe, pour ſa défenſe en pays étranger? M. de Montmollin m'a choiſi pour vous impoſer en moi ce nouveau joug; mais ſerois-je digne d'avoir été reçu parmi vous, ſi j'y laiſſois, par mon exemple, une ſervitude que je n'y ai point trouvée?

M. Rouſſeau, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de privilèges que tous les anciens Citoyens? Je ne réclame pas même ici les leurs; je ne réclame que ceux que j'avois étant homme, & comme ſimple étranger. Le correſpondant que M. de Montmollin fait parler, ce merveilleux correſpondant qu'il ne nomme point & qui lui donne tant de louanges, *eſt un ſingulier raiſonneur*, ce me ſemble. Je veux avoir, ſelon lui, plus de privilèges que tous les Citoyens, parce que je réſiſte à des vexations que n'endura jamais aucun Citoyen. Pour m'ôter le droit de défendre ma bourſe contre un voleur qui voudroit me la prendre, il n'auroit donc qu'à me dire: *Vous êtes plaiſant de ne vouloir pas que je vous vole! Je volerois bien un homme du pays, s'il paſſoit au lieu de vous.*

REMARQUEZ qu'ici Monſieur le Profeſſeur de Montmollin eſt le ſeul Souverain, le ſeul Deſpote qui me condamne, & que la Loi, le Conſiſtoire, le Magiſtrat, le Gouvernement, le Gouverneur, le Roi même, qui me protègent, ſont autant de rebelles à l'autorité ſuprême de Monſieur le Profeſſeur de Montmollin.

L'ANONYME demande *ſi je ne me ſuis pas ſoumis, comme Citoyen, aux Loix de l'Etat & aux uſages;* & de l'affirmative, qu'aſſurément on ne lui conteſtera pas, il conclud que je me ſuis ſoumis à une Loi qui n'exiſte point, & à un uſage qui n'eut jamais lieu.

M. de Montmollin dit à cela que cette Loi exiſte à Genève, & que je me ſuis plaint moi-même qu'on l'a violée à mon préjudice. Ainſi donc la Loi qui exiſte à Genève, & qui n'exiſte pas à Motiers, on la viole à Genève pour me décréter, & on la ſuit à Motiers pour m'excommunier. Convenez que me voilà dans

une agréable poſition. C'étoit ſans doute dans un de ſes momens de gaieté que M. de Montmollin fit ce raiſonnement-là.

Il plaiſante à-peu-près ſur le même ton dans une note ſur l'offre (144) que je voulus bien faire à la Claſſe, à condition qu'on me laiſsât en repos. Il dit que c'eſt ſe moquer, & qu'on ne fait pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs.

Premiérement, il ſe moque lui-même quand il prétend qu'offrir une ſatisfaction très-obſéquieuſe & très-raiſonnable à gens qui ſe plaignent, quoiqu'à tort, c'eſt leur faire la loi.

Mais la plaiſanterie eſt d'avoir appellé Meſſieurs de la Claſſe mes ſupérieurs, comme ſi j'étois homme d'Égliſe. Car qui ne ſait que la Claſſe ayant juriſdiction ſur le Clergé ſeulement, & n'ayant au ſurplus rien à commander à qui que ce ſoit, ſes membres ne ſont, comme tels, les ſupérieurs de perſonne (145)? Or, de me traiter en homme d'Égliſe eſt une plaiſanterie fort déplacée à mon avis, M. de Montmollin ſait très-bien que je ne ſuis point homme d'Égliſe, & que j'ai même, graces au Ciel, très-peu de vocation pour le devenir.

Encore quelques mots ſur la lettre que j'écrivis au Conſiſtoire, & j'ai fini. M. de Montmollin promet peu de commentaires ſur cette lettre. Je crois qu'il fait très-bien, & qu'il eût mieux fait encore de n'en point donner du tout. Permettez que je paſſe en revue ceux qui me regardent; l'examen ne ſera pas long.

Comment répondre, dit-il, *à des queſtions qu'on ignore?*

(144) Offre dont le ſecret fut ſi bien gardé, que perſonne n'en ſut rien que quand je la publiai, & qui fut ſi malhonnêtement reçue, qu'on ne daigna pas y faire la moindre réponſe. Il fallut même que je fiſſe redemander à M. de Montmollin ma déclaration qu'il s'étoit doucement appropriée.

[145] Il faudroit croire que la tête tourne à M. de Montmollin, ſi on lui ſuppoſoit aſſez d'arrogance pour vouloir ſérieuſement donner à Meſſieurs de la Claſſe quelque ſupériorité ſur les autres ſujets du Roi. Il n'y a pas cent ans que ces ſupérieurs prétendus ne ſignoient qu'après tous les autres Corps.

Comme j'ai fait; en prouvant d'avance qu'on n'a point le droit de queſtionner.

UNE foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne ſe publie pas dans toute l'Europe.

ET pourquoi une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne ſe publieroit-elle pas dans toute l'Europe ?

REMARQUEZ l'étrange prétention d'empêcher un homme de dire ſon ſentiment quand on lui en prête d'autre; de lui fermer la bouche & de le faire parler.

CELUI qui erre en Chrétien redreſſe volontiers ſes erreurs. Plaiſant Sophiſme !

CELUI qui erre en Chrétien ne ſait pas qu'il erre. S'il redreſſoit ſes erreurs ſans les connoître, il n'erreroit pas moins, & de plus il mentiroit. Ce ne ſeroit plus errer en Chrétien.

EST-CE s'appuyer ſur l'autorité de l'Évangile que de rendre douteux les miracles? Oui, quand c'eſt par l'autorité même de l'Évangile qu'on rend douteux les miracles.

ET d'y jetter du ridicule. Pourquoi non, quand, s'appuyant ſur l'Évangile, on prouve que ce ridicule n'eſt que dans les interprétations des Théologiens ?

JE ſuis sûr que M. de Montmollin ſe félicitoit ici beaucoup de ſon Laconiſme. Il eſt toujours aiſé de répondre à de bons raiſonnemens par des ſentences ineptes.

QUANT à la note de Théodore de Bèze, il n'a voulu dire autre choſe, ſinon que la foi du Chrétien n'eſt pas appuyée uniquement ſur les miracles.

PRENEZ garde, Monſieur le Profeſſeur; ou vous n'entendez pas le Latin (146), ou vous-êtes un homme de mauvaiſe foi.

(146) La preuve que M. le Profeſſeur entend le Latin, c'eſt qu'après avoir très-bien traduit de François en Latin cet adage nouveau : *d'autres temps, d'autres mœurs*, il le traduit non moins correctement de Latin en François

Ce paſſage, *non ſatis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*, ne ſignifie point du tout, comme vous prétendez, que *la foi du Chrétien n'eſt pas appuyée uniquement ſur les miracles.*

Au contraire, il ſignifie très-exactement que *la foi de quiconque s'appuie ſur les miracles eſt peu ſolide.* Ce ſens ſe rapporte fort bien au paſſage de Saint-Jean, qu'il commente, & qui dit de Jeſus que pluſieurs crurent en lui voyant ſes miracles, mais qu'il ne leur confioit point pour cela ſa perſonne, *parce qu'il les connoiſſoit bien.* Penſez-vous qu'il auroit aujourd'hui plus de confiance en ceux qui font tant de bruit de la même foi?

Ne croiroit on pas entendre M. Rouſſeau dire dans ſa lettre à l'Archevêque de Paris qu'on devroit lui dreſſer des ſtatues pour ſon Émile? Notez que cela ſe dit au moment, où, preſſé par la comparaiſon d'Émile & des Lettres de la Montagne, M. de Montmolin ne ſait comment s'échapper. Il ſe tire d'affaire par une gambade.

S'il falloit ſuivre pied-à-pied ſes écarts, s'il falloit examiner le poids de ſes affirmations, & analyſer les ſinguliers raiſonnemens dont il nous paye, on ne finiroit pas, & il faut finir. Au bout de tout cela, fier de s'être nommé, il s'en vante. Je ne vois pas trop là de quoi ſe vanter. Quand une fois on a pris ſon parti ſur certaines choſes, on a peu de mérite à ſe nommer.

Pour vous, Monſieur, qui gardiez par ménagement pour lui l'anonyme qu'il vous reproche, nommez-vous puiſqu'il le veut. Acceptez des honnêtes gens l'éloge qui vous eſt dû : montrez-leur le digne Avocat de la cauſe juſte, l'hiſtorien de la vérité, l'apologiſte des droits de l'opprimé, de ceux du Prince, de l'État & des Peuples, tous attaqués par lui dans ma perſonne : mes défenſeurs, mes protecteurs ſont connus : qu'il montre à ſon tour ſon anonyme & ſes partiſans dans cette affaire : il en a déja nommé deux, qu'il acheve. Il m'a fait bien du mal, il vouloit m'en faire bien

pour l'intelligence de ſes lecteurs. Voulant donner un trait d'érudition dans ſes lettres, pouvoit-il plus heureuſement choiſir?

davantage ; que tout le monde connoiſſe ſes amis & les miens. Je ne veux point d'autre vengeance.

RECEVEZ, Monſieur, mes tendres ſalutations.

J. J. ROUSSEAU.

A Motiers-Travers, le 8 Août 1765.

N°. XIII.

REMARQUES

QUI M'ONT ÉTÉ FOURNIES.

MON ami du Peyrou, faiſeur de *libelle!* lui trompette de *calomnies, de faits faux & trouvés! un menteur, un téméraire qui a la lâcheté, l'ame aſſez noire pour outrager & perſécuter injuſtement & calomnieuſement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion!* De grace, qu'avez-vous fait? de quoi s'agit-il? Le libelle eſt la lettre de Goa, & l'accuſateur eſt M. le Paſteur de Motiers. Ah! je reſpire; le mal n'eſt pas ſi grand que je l'avois craint. Je viens de relire avec attention la lettre de Goa, dans laquelle je n'ai trouvé qu'un expoſé ſimple de faits atteſtés par des titres reſpectables, ſans injures, ſans qualifications. M. le Paſteur a pris peut-être pour une épigramme le beau titre d'*homme de Dieu*: félicitons-le de cette humilité; s'il commence à s'apprécier, il n'y a plus à déſeſpérer de lui. Comment n'a-t-il pas ſenti combien vous l'avez menagé en gardant l'anonyme? Nommez-vous, puiſqu'il le ſouhaite. Le tableau intéreſſera par un ſingulier contraſte. On verra un étranger né en Amérique, homme du monde, doux, modéré, jouiſſant de l'eſtime publique, nouveau Citoyen, mais indépendant de tout état & libre de toute prévention d'enfance ou de famille, qui s'étayant à chaque pas de preuves irréprochables & des ordres du gouvernement, prend

généreuſement la plume en faveur de tous les Citoyens, dont les droits étoient violemment attaqués par les vexations exercées contre Rouſſeau. On verra, dis-je, en oppoſition un Miniſtre du Dieu de charité & de paix, repandant les injures les plus groſſières, & qui prétend réfuter un ouvrage tout appuyé ſur des titres publics, ſans en préſenter lui-même d'autre que ſa propre déclaration. Vous allez lui répondre, ſans doute : le public décidera bientôt qui de vous deux eſt le faiſeur de libelle, l'homme faux, le menteur : dès long-temps vos réputations ſont faites. En liſant cette prétendue réfutation, j'ai été tenté de faire quelques remarques dont vous uſerez à votre gré : les voici.

DEMANDEZ, je vous prie, à M. le Paſteur de Motiers pourquoi l'édition qu'il vient de faire faire de la lettre de Goa eſt ſous le titre de Neufchâtel (147) : veut-il dire par-là que Neufchâtel & Goa ſont ſynonymes ? Cela lui plairoit fort, ſans doute : ou bien a-t-il voulu, par cette petite ruſe, & à la faveur de ce faux titre, faire croire au public que ſon écrit a auſſi été imprimé à Neufchâtel, & avec permiſſion ? Mais tout le monde ſait qu'il l'a vainement ſollicitée, & qu'il a fallu s'adreſſer ailleurs.

DEMANDEZ-LUI encore ſi, lorſqu'il parle dans ſa dernière lettre de la lecture qu'il a faite en Claſſe de ſa brochure, il a deſſein d'inſinuer que cette Compagnie l'approuva. Mais perſonne n'ignore que la Claſſe refuſa d'y prendre la moindre part, & le laiſſa ſe faire imprimer pour ſon compte particulier.

BIEN des gens croient que M. le Paſteur de Motiers n'eſt pas l'auteur de cet écrit, dans lequel ils ne voient qu'une ſatyre cruelle contre lui : d'autres, bien inſtruits du petit tripot de Motiers, aſſurent que l'ouvrage eſt de lui, mais limé, corrigé, au-

[147] L'auteur de ces Remarques ignore apparemment ce que j'ignorois auſſi, mais que je viens de vérifier dans le moment ; c'eſt que les exemplaires débités à Neufchâtel ne portent pas le titre de Neufchâtel, titre réſervé, ſans doute, à ceux deſtinés pour l'étranger. Je dois en juger par mon exemplaire qui, m'ayant été fourni de l'étranger, porte le titre de Neufchâtel.

gmenté par certain Batteleur, petit perſonnage aſſez mal famé. Je ſuis fort tenté de le croire, & je gagerois que le petit homme eſt l'illuſtre auquel les dix lettres s'adreſſent. Il ne ſera pas difficile de faire la ſéparation des métaux : ſoyez sûr que toutes les vanteries, les éloges de ſoi-même, les expreſſions fougueuſes, les gros mots ſont l'ouvrage du Paſteur, & que les fades plaiſanteries ſont du petit homme. Voilà le partage de l'ouvrage entier.

CEPENDANT, ſi nous en croyons M. le Paſteur, il eſt obligé, pour l'honneur de la Religion, pour celui de la Claſſe & pour le ſien propre, de prendre la plume. Heureuſement voilà ſon honneur en bonne compagnie : *Je me ferai*, dit-il plus bas, *une régle d'écrire avec la plus grande moderation, ſi conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère perſonnel* : il vous a tenu parole avec toute la modeſtie de ſon double caractère : plus bas il ajoute : *j'imiterai le Divin Maître que je ſers, qui ne rendoit point outrage pour outrage.* Ah ! mon ami, quelle copie !

C'EST-LA cependant l'Apôtre de la modération & de la vérité. Vous ſavez que, depuis ſes tracaſſeries contre Rouſſeau, il n'a ceſſé de porter ſes paſſions en chaire. Le ſcandale en eſt général parmi les gens cenſés. Il cherche & réuſſit, dans la foule ignorante, à exciter les eſprits contre Rouſſeau & contre les quatre eſtimables anciens qui ont eu la ſageſſe de lui réſiſter ; il les déſigne aſſez clairement dans ſes prônes : averti par ſes confrères, repris fortement par ſes proches, ſa fougue va croiſſant chaque jour : en voici un trait aſſez plaiſant : M. le Paſteur préchoit avec chaleur le Dimanche 21 Juillet, dirigeant comme de coutume ſa déclamation contre les objets de ſon reſſentiment ; & voulant placer un trait heureux, *on reconnoît*, dit-il, *le méchant, à ſon front ;* mais auparavant, portant avec véhémence la main ſur ſa tête, il avoit eu ſoin de bien enfoncer ſon chapeau.

SUR l'intéreſſant chapitre de la vérité qu'il aime tant, qu'il connoit ſi bien, vous pourrez lui faire plus d'une queſtion : mais avant toutes choſes demandez-lui où & en quoi il eſt Profeſſeur. C'eſt en véracité, apparemment ; voici quelques thèſes qu'il a

ſoutenues

ſoutenues à cette occaſion. Il aſſura un jour avec affirmation à M. Petit-Pierre l'aîné, Paſteur à Neufchâtel, que Rouſſeau lui avoit remis un certain nombre de paſſages de l'Évangile, qui ſervoient à juſtifier l'*Émile*. M. Petit-Pierre ſouhaita paſſionnément de les voir : ils lui furent promis par le premier courrier & n'arriverent point : à la générale ſuivante, M. le Paſteur de Motiers s'excuſa de ſon mieux ſur ces retards. Les courriers négligeans avoient porté le paquet à Beſançon, & long-temps égaré il venoit de lui être rendu, mais en quittant Motiers, il l'avoit oublié ſur ſon bureau. Là-deſſus nouvelles ſollicitations & nouvelles promeſſes. Au bout de quelques mois, ces paſſages tant demandés & tant promis ne paroiſſant point, M. Petit-Pierre les demanda directement à Rouſſeau, par une lettre qui exiſte : celui-ci répondit qu'il ne ſavoit ce que c'étoit que ces paſſages : cette réponſe exiſte auſſi.

PRIEZ-LE de vous expliquer ſi c'eſt par erreur dans ſon baptiſtaire ou par la précocité de ſon eſprit, qu'il a été reçu Propoſant à treize ans, ainſi qu'il l'a dit & répété, il y a quelques ſemaines, à M. Schol, Paſteur à Bienne, homme du métier, je l'avoue, mais pourtant, à ce qu'on dit, homme vrai. Celui-ci ſurpris du prodige, en témoigna ſon étonnement à pluſieurs repriſes; mais M. le Paſteur de Motiers lui certifia ſi bien le fait, que M. Schol l'a cru, le croit, & le croira toujours.

INVITEZ-LE à vous raconter l'hiſtoire dont il régala un matin chez lui, trois militaires, il y a un an : il s'agiſſoit des Jéſuites envoyés en Suiſſe pour d'importantes affaires, avec ordre de s'adreſſer à lui, ou à M***. Paſteur à Lauſanne, comme aux deux Coryphées de la Réformation. Il vous dira comment l'un de ces Jéſuites, ou peut-être quelque autre, a demeuré à Motiers chez le Paſteur un certain temps; comment & pourquoi il s'en alla; comment Jean, Cocher de M. le Paſteur, étant à Paris peu de temps après, vit ce Jéſuite ſur une place en converſation avec un Prince, ou tout au moins un Cordon Bleu : comment le Jéſuite, appercevant Jean, l'appella : comment l'heureux Jean fut accueilli dans Paris par un Révérend Pere Jéſuite à côté d'un Cordon

Bleu : les choſes intéreſſantes qu'ils ſe dirent.... M. le Profeſſeur vous contera tout cela.

UNE pièce curieuſe & qu'il ne vous refuſera pas, c'eſt ſa réponſe au Roi de Pruſſe qui l'avoit conſulté ſur la guerre, ainſi qu'il en fit la confidence à feu M. de Travers ; celui-ci, qui étoit un homme vrai, l'a atteſté à des perſonnes de conſidération très-vivantes aujourd'hui. Il pourroit encore vous montrer les lettres qu'il a reçues fréquemment des Princes & Princeſſes de la Maiſon Royale de Pruſſe, entre autres de la Princeſſe Amélie & du fameux Prince Henri, ſur leſquelles il a fait des détails intéreſſans en plus d'une occaſion, & à gens qui s'en ſouviennent très-bien. Rappellez-lui encore ſes modeſtes confidences à notre ami d'Eſcherny, quand celui-ci paſſa l'hiver à Motiers il y a deux ans : comment il lui conta que le Prince Royal de Dannemarck & le Duc de Modene paſſant autrefois par Neufchâtel, n'y voulurent voir que lui, & s'y arrêtèrent deux fois vingt-quatre heures pour jouir de ſon agréable entretien ; comment il lui fit entendre aſſez clairement que lui Profeſſeur entroit pour la bonne moitié dans la curioſité de cette foule d'étrangers qui viennent de toutes parts témoigner leur eſtime à Rouſſeau ; comment il lui aſſura que Rouſſeau, en le nommant ſon Exécuteur Teſtamentaire, lui avoit confié l'hiſtoire de ſa vie, en le priant d'y ajouter un ſupplément, & de ne la publier qu'après ſa mort ; & comment, par égard pour Rouſſeau, il attendoit à ce temps-là de faire paroître une réfutation de l'*Émile* & du *Contrat Social* en 10 volumes in-8vo, &c. Demandez-lui qu'il ajoute à tout cela la liſte des Grands de la terre avec leſquels il eſt en correſpondance, & vous verrez qu'un tel homme méritoit bien d'être Propoſant à treize ans.

QUE dites-vous de ſa lettre à ſon frère de Genève qui commence ſi plaiſamment par ces mots : *Je ne ſuis pas à ignorer les ſentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi!* Ce contreſens a bien l'air d'une correction du petit-homme, ou peut-être de l'Huiſſier qui publia la proſcription des Lettres de la Montagne. Si M. Rouſſeau vouloit jaſer ſur cette lettre, il auroit d'ex-

cellentes choſes à vous dire. N'en doutez pas, la lettre eſt du Paſteur : vous y voyez *qu'il n'eſt pas aſſez préſomptueux que de priſer ſes ouvrages*, notamment ſon ſermon du jeûne, qui cependant lui a paru *avoir été goûté*, & dont il offre modeſtement une copie à ſon cher frère, qui paroît ne pas s'en ſoucier beaucoup : eſſayez de lui en demander une, & je garantis votre paix faite. Enchanté de ſa belle lettre, il crie au bout de la carrière : *Eh bien ? ſuis-je un intolérant & un perſécuteur ?* Et là-deſſus il étale toute ſa charité, c'eſt-à-dire, celle que ſaint Paul prêche aux Corinthiens. Il eſt très-ſurprenant en effet que M. le Paſteur de Motiers n'ait pas perſécuté Rouſſeau préciſément dans le temps qu'il en parloit par-tout lui-même comme du meilleur Chrétien de ſa Paroiſſe : vingt perſonnes, & de miſe, atteſteront ce propos du Paſteur, s'il le ſouhaite.

Sans contredit, c'eſt le petit homme qui a fourré la fade réverbération de votre jolie note ſur le très-bon propos d'une Dame ; mais il n'y a que M. le Paſteur qui puiſſe atteſter une promeſſe de ne plus écrire que certainement Rouſſeau ne lui fit jamais : c'eſt apparemment ſur cette promeſſe qu'il l'admit à la Communion ; cependant oubliant bientôt, l'un & l'autre, cet engagement formel, Rouſſeau ne tarda pas à écrire ſa lettre à l'Archevêque de Paris, & M. le Paſteur de Motiers fit à tout le monde l'éloge de ce nouvel écrit.

Avez-vous fait attention à cette note ? *J'avoue*, dit le véridique Paſteur, *que je fus peu reconnoiſſant de l'exception que M. Rouſſeau a bien voulu faire de moi, &c.* Voilà ſa réponſe au propos de votre Dame ; vous voyez que cette réponſe vaut mieux que celle du petit homme. A cette occaſion demandez à M. le Paſteur ſi les Lettres de la Montagne le ſcandaliſerent d'abord, comme de raiſon ; s'il le témoigna d'abord à Rouſſeau ; s'il le reprit, le cenſura, comme cela étoit juſte, lui qui étoit ſon Paſteur ; comment il vécut avec lui dès la publication de ce livre & longtemps après. Demandez auſſi tout cela à Rouſſeau, & vous apprendrez des détails qui vous amuſeront.

JE ne puis m'empêcher de placer ici une circonſtance dont le ſimple récit ſeroit, à mon gré, la meilleure réponſe à faire à tout l'écrit de M. le Paſteur de Motiers. Vous n'ignorez pas que celui-ci ſouhaita & propoſa ſans ſuccès d'avoir part à l'édition générale de tous les ouvrages de Rouſſeau, projettée dans ce pays, & dans laquelle les Lettres de la Montagne étoient compriſes. N'eſt-il pas plaiſant que le Paſteur qui a conduit avec tant de zèle la barque qui devoit noyer Rouſſeau, comme auteur des livres contraires à notre Sainte Religion, & qui vient de faire imprimer de ſi belles choſes pour la *défenſe de la vérité*, ſoit préciſément le même qui, peu de mois auparavant, ſouhaita, vu que l'affaire étoit bonne, d'être un des éditeurs d'une nouvelle, nombreuſe & belle édition de ces mêmes *livres contraires à notre Sainte Religion*? Imaginez pour un moment ce Paſteur agréé par les aſſociés, la réimpreſſion ſe faiſant avec ſuccès, & *l'homme de Dieu* voyant mille bons louis de profit net pour ſa part, bataillant avec le même zèle en faveur de Rouſſeau contre les Lamas de ce pays, de Genève & des environs.

DITES bien à M. le Paſteur que cette *Dame très-ſenſée*, qui lui parla naturellement, avoit fort raiſon; & que c'étoit certainement Rouſſeau qui avoit perdu la tête en le jugeant digne de l'envoi flatteur dont il l'honoroit : depuis long-temps il ne devoit plus s'y tromper.

IL eſt bon de vous prévenir que lorſque M. le Paſteur de Motiers parle dans ſes lettres des notables de ſa Paroiſſe, des bonnes ames de ſon Égliſe, en un mot de ſes partiſans, il s'agit d'un petit nombre de Caillettes mâles & femelles, compris le petit homme, leſquels ont de fréquentes conférences ſous la préſidence de M. le Paſteur : vous jugez bien que Rouſſeau & les quatre anciens ſont traités avec toute la charité apoſtolique dans ces conférences-là.

UNE compagnie de défenſeurs de la vérité (parmi leſquels ſe trouve néceſſairement M. le Paſteur de Motiers, car que ſeroit la vérité ſans lui?) *qui doivent ſe montrer pour la cauſe du Sei-*

gneur Jeſus, peut faire de très-humbles remontrances au gouvernement ſur des livres contraires à la vérité & à la Religion : mais cette Compagnie ne peut rien faire de plus, c'eſt-là toute ſa juriſdiction ; dites bien cela à votre correſpondant ; mais demandez-lui en même temps comment après les remontrances de la Claſſe au ſujet de l'*Emile* & la proſcription de ce livre à Neufchâtel, comment, dis-je, lui défenſeur de la vérité & de la cauſe du Seigneur Jeſus, admit à la Communion du Seigneur Jeſus, l'auteur de ce livre déclaré impie, abominable, deſtructeur de la Religion du Seigneur Jeſus ; comment il ſe déclara au contraire le défenſeur du livre & de l'auteur, en Claſſe, dans ſon Conſiſtoire & en public ; comment tout-à-coup la chance a tourné & quels ont été les reſſorts incompréhenſibles de ce changement. Cependant M. le Paſteur de Motiers vous dit de très-bonne foi : *tandis que* M. Rouſſeau *n'a point troublé l'Égliſe, la compagnie s'eſt tue ; je n'ai rien dit auſſi de mon côté.* Cet étrange propos eſt certainement du petit homme, puiſque nous venons de voir des remontrances faites par la Claſſe en 1762, au ſujet de l'*Émile*, & ce livre proſcrit par le Magiſtrat de Neufchâtel. Ce ſeroit ici la place de dire à M. le Paſteur de Motiers que le trouble de ſon Égliſe, s'il y en a, vient de lui, de lui ſeul. Il devoit pour les Lettres de la Montagne agir comme il fit pour l'*Émile*, puiſque le premier de ces livres n'eſt que l'explication adoucie & juſtificative du ſecond ; ou bien il devoit penſer lors de l'*Émile*, comme il a fait à l'égard des Lettres de la Montagne. Que lui donc, & ſes confrères qui penſent comme lui, ſoient bien convaincus, que les troubles qui n'ont ceſſé de déſoler l'Égliſe Chrétienne, ſont l'effet néceſſaire d'un prétendu zèle qui change ſelon les circonſtances, & plus encore des paſſions fatales attachées à leur état ; que l'Égliſe verra ces troubles ſe perpétuer auſſi longtemps qu'il y aura ſur la terre des théologiens qui ne ſeront pas les maîtres de tout.

Remarquez-vous comment à chaque pas M. le Paſteur de Motiers tâche de greffer ſes intérêts ſur ceux de la Claſſe ? Il aimeroit à faire croire qu'il y a une alliance offenſive & défenſive

entre elle & lui : aſſurez-le très-poſitivement, qu'il combat gratuitement pour la Claſſe, qu'elle n'a point avoué ſon écrit ; qu'elle ne l'avouera jamais lui pour ſon défenſeur, & qu'elle eſt trop ſage pour prendre la moindre part à ſa mauvaiſe querelle.

ON vous renvoie à l'examen des regiſtres du Conſeil d'État pour en tirer un certificat de la *modération de la vénérable Claſſe, par laquelle elle s'eſt diſtinguée en tout temps.* Je ſuis tenté de vous inviter à travailler au diplôme de cette modération & de feuilleter pour cela les regiſtres du gouvernement aux années 1724, 1726, 1748, 1749, 1755, 1758, 1760.

C'EST vraiſemblablement le petit homme qui vous renvoie ſi joliment la balle, à propos de la plaiſante mépriſe de l'Huiſſier. Il faut avouer que l'honneur du Magiſtrat de Neufchâtel que vous n'attaquâtes jamais, eſt défendu par main de maître : car pour M. le Paſteur, il n'eſt pas probable qu'il cherche à faire ſa cour à un Magiſtrat qui n'a pas ſeulement voulu lire ſon manuſcrit.

AU moment que vous devez le moins vous y attendre, le débonnaire Paſteur a l'ame ſi bonne qu'il vous *pardonne ſincérement :* vous ne pouvez pas en douter après avoir lu ſes lettres ; mais il a oublié d'ajouter que c'eſt pour l'amour du Seigneur Jeſus *ſon divin maître, qu'il imite, en ne rendant point outrage pour outrage*, comme il l'aſſuroit dans ſa première lettre.

AVEZ-VOUS compris le jargon du petit homme ſur les myſtères ou les ſecrets du ſanctuaire, &c. ? Il n'y en a point, dit-il, *quand il eſt queſtion de l'Évangile & de l'édification de l'Égliſe ;* & cependant depuis la réſolution de la Claſſe, M. le Paſteur de Motiers, ami & défenſeur de Rouſſeau, ceſſe tout-à-coup de le voir ; il ne lui fait pas même ſavoir, tout ſimplement par un oui, ou un non, quel étoit le ſort de ſon offre à la Claſſe, & dont il devoit tout au moins lui rendre le papier, puiſqu'il s'étoit chargé de le préſenter ; en ſorte que, ſans la cuiſinière de M. le Paſteur, Rouſſeau auroit ignoré juſqu'au moment de la citation ce que l'homme Saint lui deſtinoit. Mais à propos de myſtère, &

pour être bien perſuadé qu'il n'y en a point dans le Sanctuaire, demandez, je vous prie, à M. le Paſteur de Motiers, en lui promettant le ſecret, une copie fidelle d'un manuſcrit fameux qui garde ſoigneuſement l'*incognito* depuis ſa naiſſance, & qui contient la diſcipline ou les conſtitutions du Sanctuaire : il eſt bon de vous dire que dans plus d'une occaſion la Claſſe a tenté de faire uſage de cette diſcipline ténébreuſe contre des Citoyens, & que ces tentatives ont toujours été repouſſées par le gouvernement, qui plus d'une fois a ſommé les Miniſtres de montrer, de publier même ce titre, muni, ſans doute, de l'approbation eſſentiellement néceſſaire du Souverain; ils répondirent qu'ils le produiroient, & cependant il n'a jamais paru; ils le produiront moins que jamais aujourd'hui que le ſort des conſtitutions des Jéſuites doit les rendre plus circonſpects à montrer les leurs. Notez, s'il vous plaît, que les conſtitutions des Jéſuites ne lient que les membres de leur Société, & que celles de nos Miniſtres s'étendent ſur les Citoyens d'un État où le Souverain lui-même ne peut impoſer de loix que de concert avec eux : croiriez-vous que ces Meſſieurs ont oſé prétendre qu'un Citoyen excommunié par eux étoit dès-là cenſé mort civilement; qu'un Citoyen qui refuſoit d'être ancien d'Égliſe devoit être proclamé au prône comme indigne d'occuper aucun emploi civil, &c.? Le tout *ex Cathedrâ*. Vous trouverez à la Chancellerie les détails de ces faits & leur date.

Le prétendu droit d'inſpection ſur la foi, ſi cher à M. le Paſteur de Motiers, ſi juſtement conteſté, & dont le nom ſeul révolte, lui porte ſi violemment à la tête que par *qui pro quo* il s'en prend à vous, tandis que c'eſt le gouvernement qui, par un Arrêt *ad hoc*, a déclaré ce droit nul, de toute nullité. Priez-le au nom de tous les citoyens de vous indiquer les Conſtitutions Eccléſiaſtiques qui donnent au Clergé le droit d'inſpection ſur la foi, c'eſt-à-dire, ſur les ſentimens de chaque citoyen. Les Conſtitutions Eccléſiaſtiques de cet État ſont entre les mains de tout le monde; c'eſt un grand nom donné à un petit objet; elles ont été, dans tous les temps, l'ouvrage des ſeuls gens du Prince, ſans que les gens d'Égliſe y ayent jamais eu la moindre part; il y

a même aujourd'hui une commiſſion nommée par le gouvernement & compoſée uniquement de Conſeillers d'État pour travailler à la réforme de ces Conſtitutions : & comme dans celles-ci on ne trouve rien qui ait trait au droit d'inſpection ſur la foi des citoyens que M. le Paſteur de Motiers voudroit attribuer à la Claſſe, demandez-lui ſi, par Conſtitutions Eccléſiaſtiques, il n'entend point, peut-être, quelques ſtatuts ténébreux compilés ſourdement par la compagnie des Paſteurs ou par le Colloque du Val-de-Travers, & aſſurez-le que de tels ſtatuts ne feront pas plus loi dans ce pays, que les Conſtitutions des Jéſuites ne la font dans le Royaume de France. La plupart de nos Miniſtres ſont trop ſages pour s'imaginer qu'on les laiſſera tranquillement diſpoſer entre eux des franchiſes des citoyens. Chaque fois qu'ils l'oſeront tenter, on ſaura s'en tenir aux ſtatuts du maître, & c'eſt avec lui que M. le Paſteur de Motiers courra le riſque d'avoir affaire, quand il voudra s'arroger une autorité qui conſtitue préciſément l'affreuſe Inquiſition : c'eſt apparemment le petit homme qui a voulu la définir ; car on ne ſait ce qu'il veut dire : l'Inquiſition ne ſe borne point aux faits cachés ; au contraire, plus ils ſont publics & plus elle s'en mêle.

SUR l'hiſtoire que l'auteur fait il eſt juſte, comme il le ſouhaite lui-même, d'en appeller au témoignage de Rouſſeau ; vous ne feriez pas mal de demander auſſi celui de M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers.

C'EST apparemment le petit homme qui a fourré ridiculement en note : *on ne donne pas ainſi la loi à ſes ſupérieurs*, en parlant de la Claſſe ; il imagine que les Miniſtres ont ici l'autorité qu'il avoit, lui, ſur les hiſtrions de la H*** ; il ſe trompe, & l'on ne nous mène pas comme des baladins. La Claſſe connoît trop bien l'heureuſe conſtitution de l'État pour prétendre être la ſupérieure du moindre des Citoyens ; elle n'a pas la plus légère autorité, hormis ſur ſes propres membres, qui portent quelquefois la peine de ſon pouvoir. La compagnie des Paſteurs eſt ſi juſtement ſubordonnée dans ce pays, & comme cela convient à de modeſtes Miniſtres, dont l'unique métier doit être de prêcher, par leur exemple

ple ſur-tout, le renoncement au monde, le déſintéreſſement, l'obéiſſance & l'humilité, qu'elle n'étoit pas même un Corps de l'État. ſi elle en eſt un aujourd'hui, c'eſt par une intruſion très-moderne : tout le monde ſait qu'au premier traité d'aſſociation des Corps de l'État, à la fin du ſiècle paſſé, la Claſſe pria très-humblement qu'on l'admit à la ſignature de l'acte d'union : que ſes députés ſignerent modeſtement à la queue de tous les autres ; voilà ſon unique titre : mais à la première occaſion les Miniſtres s'emparerent, ſelon l'uſage, des premières places, & ſignerent à la tête de tous les Corps. Les Conſiſtoires ſont les ſeuls ſupérieurs ſpirituels ; leur autorité a les bornes preſcrites dans l'Arrêt du gouvernement que vous avez rapporté, & cette autorité eſt toute ſubordonnée à celle de la Seigneurie.

Avez-vous apperçu de la fermentation à Neufchâtel au ſujet des Lettres de la Montagne ? M. le Paſteur de Motiers y en trouva beaucoup ; il le dit, on ne peut pas en douter : cependant nous atteſterons vous & moi avec tous nos amis, qu'il n'y en eut pas même l'apparence, parmi la bonne compagnie ; nous avons vu ce livre recherché, dévoré, & faiſant le ſujet des entretiens ordinaires : on remarqua même à cette occaſion, que ſi quelques perſonnes s'échaufferent contre ce livre, ce furent préciſément celles qui ne l'avoient pas lu : la même choſe arriva lors de l'*Émile*.

Le langage que M. le Paſteur de Motiers prête à ſon correſpondant anonyme, n'eſt-il pas traduit mot à mot du Moine Bernard, prêchant la Croiſade ? Compter que l'anonyme eſt le petit homme : car quand il eſt en priſon chez des Moines, il leur fait auſſi des ſermons à douze ſols piece ; le tout pour ſe déſennuyer.

Remarquez, je vous prie que M. le Paſteur ne nie pas que la Claſſe fulmina contre Rouſſeau une ſentence d'excommunication ; il ſe contente ſeulement de dire : *je ne ſais où l'auteur a puiſé ce qu'il oſe avancer :* cette manière de paroître nier une choſe que l'on ſait être véritable, ſans cependant oſer la nier expreſſément, ſe trouve dans les élémens de Foyola, & dans des déciſions d'auteurs graves : mais j'ignorois qu'elle convînt à un Paſteur, à un *dé-*

ſenſeur de la vérité. Il ajoute un moment après que *la Claſſe connoit les bornes de ſa juriſdiction ſpirituelle.* La juriſdiction ſpirituelle de la Claſſe! Dieu nous ſoit en aide! Il n'y a que le petit homme qui ait pu fabriquer une pareille juriſdiction; car M. le Paſteur de Motiers ſait très-bien que la Claſſe n'a pas la plus petite juriſdiction, ni ſpirituelle, ni temporelle ſur les citoyens. Qu'elle diſpoſe de ſes membres; qu'elle les dirige à ſon gré, peu nous importe; ce mal n'eſt que pour elle & pour eux; & dites à M. le Paſteur que, ſi des Conſiſtoires ont demandé des directions à la Claſſe, ce n'eſt que par égarement, puiſqu'ils ne doivent en recevoir que du gouvernement duquel ils dépendent uniquement, comme l'Arrêt du 2 Avril le leur apprend ſi bien.

Il eſt faux, abſolument faux que la Claſſe prît en objet la lettre anonyme, s'écrie vigoureuſement M. le Paſteur. Pour le coup la négative eſt formelle & bien nourrie, il ne lui manque qu'un peu d'authenticité. Demandez à l'auteur ce qu'il entend par *prendre en objet?* Vous n'avez pas dit que la Claſſe *prît en objet*, mais ſimplement que la Claſſe, *fort ſagement pour elle, ſupprima cette ſentence irrégulière ſur la lettre anonyme qui lui fut adreſſée vraiſemblablement par un de ſes membres;* ce qui veut dire que cette lettre produiſit l'heureux effet d'empêcher un faux pas, & rien n'eſt plus vrai. On ne délibéra pas ſur ſon contenu, ſans doute: mais fut-elle préſentée à l'aſſemblée? étoit-elle connue des Miniſtres opinans? Fut-elle lue, ſoit tout haut, ſoit tout bas? voilà de quoi il s'agit: vous voyez ſur quoi roule la groſſe négative de M. le Paſteur. Vous pourriez ajouter que c'eſt une fatalité que la Claſſe ait été détournée de ſa première réſolution par cette lettre, ſans laquelle le déſordre auroit été ſi grand & les loix fondamentales tellement bleſſées, que le Souverain, aux cris des Corps & de tous les citoyens, auroit apporté à ce mal extrême un prompt remède, & qu'on auroit, ſans doute, ſaiſi cette occaſion de rétablir les choſes dans leur premier état; chacun auroit été remis à ſa place, & certainement la Claſſe n'auroit pas gagné à cet arrangement.

Si M. le Paſteur de Motiers n'avoit pas eſpéré d'acquérir

deux voix en Conſiſtoire, auroit-il choiſi l'inſtant de cette tracaſſerie pour l'élection de deux nouveaux anciens, ſur l'obéiſſance aveugle & toute neuve deſquels il avoit droit de compter : il aura pour agréable qu'on lui faſſe remarquer combien ſa charité, ſi étendue en toute occaſion, fut courte en celle-ci à l'égard de ſes deux élus, auxquels il impoſoit ainſi, pour leur coup d'eſſai, la tâche de juger du Chriſtianiſme de Rouſſeau, & de le condamner ſur la parole de leur conducteur ſpirituel. Il auroit pu nous conter lui-même certains détails qui auroient jetté un grand jour ſur les menées dont il parle, & deſquelles il ſeroit plus prudent à lui de ne pas parler du tout. Perſonne mieux que lui, par exemple, ne pouvoit nous apprendre qu'il invita preſſemment tous les anciens à ſe rendre de très-bonne heure chez lui le Dimanche 24 Mai, avant le ſermon du matin, à cauſe des choſes importantes qu'il avoit à leur communiquer ; que là il les endoctrina ſans meſure pour les indiſpoſer contre Rouſſeau ; que l'heure du ſermon fut retardée par la longueur d'un enſeignement d'autant moins ſec qu'il fut amplement arroſé ; que pour prémunir les anciens contre la vigueur avec laquelle il ſavoit que M. le Châtelain défendoit Rouſſeau contre l'oppreſſion, il leur dit que ce Magiſtrat étoit cruellement embarraſſé par une lettre qu'il avoit reçue de Mylord en faveur de Rouſſeau, voulant leur inſinuer par-là que M. le Châtelain n'agiroit que par déférence pour Mylord & contre ſes propres ſentimens ; à quoi il ajouta, pour achever de les encourager à jouer des poings, que pour lui rien ne pouvoit le détourner de ſon deſſein, dut-il perdre ſa place & ſe voir ſéparer de ſon cher troupeau, &c. Les débris indiſcrets des bouteilles & des verres étoient encore ſur la table, lorſqu'au ſortir du ſermon M. le Châtelain avec tout le Conſiſtoire s'aſſembla dans la maiſon du Paſteur : celui-ci fit des merveilles contre Rouſſeau dans cette aſſemblée ; il perora avec toute la chaleur qu'il venoit d'entretenir. Il eſt bon de vous faire remarquer ici, lorſque M. le Paſteur ſe pavane d'avoir demandé aux anciens, *ſous les yeux de l'Officier du Prince, ſi jamais il les avoit gênés dans leurs opinions*, qu'en effet ſon fidele ancien Clerc lui répondit mille douceurs : mais il eſt plus vrai encore que M. le

Juſticier Bezerconet, l'un des anciens, lui répliqua *qu'après en avoir bien uſé juſqu'à préſent avec eux, il ſeroit fâcheux qu'en cette occaſion il changeât de maxime.* On comprend que ce dernier compliment devoit naturellement échapper à la mémoire de M. le Paſteur.

ENCORE un écart du petit homme au bas de la même page : ſelon lui vous accuſez *fauſſement* M. le Paſteur *d'avoir dit en Conſiſtoire que Rouſſeau eſt l'Antechriſt :* ce petit homme-là ne ſait pas lire apparemment; car pourquoi mentiroit-il lui-même avec ſi peu d'adreſſe pour ſe donner le plaiſir de vous accuſer de menſonge ? En parlant des anciens vous dites ſimplement : *on leur répéta que Jean-Jacques Rouſſeau étoit l'Antechriſt :* mais vous ne dites pas un mot du Conſiſtoire, vous ne parlez point de M. le Paſteur, vous ne dites pas même qui fut celui qui tint ce diſcours : il eſt cependant très-vrai qu'on leur a dit cela, tout comme on leur annonça les démarches prochaines des Corps de l'État, & la perte aſſurée de nos alliances Helvétiques, ſi on ne condamnoit pas Rouſſeau. Vous pourriez, dans le beſoin, lui ſoutenir en face, que c'eſt lui-même qui a tenu ce joli propos le Dimanche 24 Mai 1765, entre huit & neuf heures du matin en préſence du Diacre & de ſix anciens ; & pour enrichir vos preuves par une circonſtance de poids, vous pourriez ajouter qu'il tenoit dans cet inſtant une raſade de vin d'abſinthe, & que ſaiſi d'une ſainte horreur en prononçant le mot d'Antechriſt, il en répandit une partie ſur ſon ſacré pourpoint. Mais enfin comme tous ces propos ſont extravagans & menſongers, il n'y a qu'à les mettre ſur le compte du petit homme.

SEROIT-CE M. le Paſteur lui-même, qui dit : *l'Auteur réuſſit très bien à faire rire & à ſe déshonorer ?* Quand vous rapporterez le bruit ſemé au Val-de-Travers que Rouſſeau dans ſon dernier ouvrage diſoit que les femmes n'ont point d'ame ; répétez lui que dans les villages de Travers, Couvet, Motiers, Boverefſe, Fleurier, on ne parloit que de cela ; cent perſonnes dans le quartier l'atteſteront. Vous avez donc dit la vérité & c'eſt-là ce que M. le Paſteur appelle ſe déshonorer; auſſi perſonne ne ſoigne ſon honneur mieux que lui.

Au premier coup-d'œil la ſeptième lettre paroit toute du petit homme ; c'eſt une déclamation qui ſent furieuſement le tréteau : cependant pluſieurs traits décélent M. le Paſteur : dites-lui, que ſi Rouſſeau a penſé à quitter Motiers dans le temps de ſes liaiſons avec lui, il n'y penſe plus aujourd'hui que ces liaiſons ſont rompues. Il jette les hauts cris ſur votre *témérité* à l'accuſer d'avoir annoncé l'excommunication future de Rouſſeau ; remarquez qu'il ne le nie pas & qu'au lieu de ſes expreſſions favorites, *calomnie*, *fait faux*, il ſe borne à vous taxer de témérité. Je crains que, quand il s'agira de relever ſes diſcours plus qu'indiſcrets, il ne trouve déſormais bien des téméraires : il revient encore aux Conſtitutions Eccléſiaſtiques dont il s'approprie la manutention : ne ceſſez pas de lui répéter que les Miniſtres ne ſont que les humbles ſerviteurs de ces conſtitutions : que c'eſt au Prince & à ſon Conſeil d'État à veiller à leur conſervation, & à châtier les Paſteurs qui oſeront y manquer en voulant s'arroger, en véritables Inquiſiteurs, le droit d'inſpection ſur la foi, &, par-là même, ſur la liberté des Citoyens. S'il étoit permis de taxer de témérité un révérend Paſteur, à ſon exemple, on appelleroit celui de Motiers téméraire au premier chef, d'oſer ſoutenir hardiment, & en ſéditieux, ce prétendu droit, au mépris des ordres ſacrés d'un Souverain Auguſte & reſpectable à tant de titres, au mépris de la part intéreſſante que prend à cette affaire Mylord Maréchal notre illuſtre Gouverneur ; au mépris, enfin, d'une déclaration toute fraîche du gouvernement qui réduit en poudre cette affreuſe prétention, au nom ſeul de laquelle l'ame de tout Citoyen ſe ſoulève avec frémiſſement, mais on ne perd pas ainſi le reſpect à un Ambaſſadeur du *Seigneur Jeſus*, & il faut ſe contenter de le renvoyer aux inſtructions de *ſon divin Maître*, qui lui ordonne aſſez expreſſément d'être ſoumis aux Puiſſances ſupérieures.

Vous avez vu un trait qu'on lit & qu'on relit encore avec la même ſurpriſe : en parlant des Conſtitutions de l'État, l'Auteur dit : *Dieu me garde d'y porter jamais atteinte ; elles me ſont trop précieuſes ;* Mais n'y-a-t-il pas aussi des constitutions

ECCLÉSIASTIQUES QUE MON ÉTAT M'OBLIGE A SOUTENIR? Ce *mais n'y a-t-il pas auſſi* eſt en effet le langage d'un vrai Patriote, c'eſt-à-dire, que lorſque vous réclamez les Conſtitutions de l'État en faveur des Citoyens. M. le Paſteur de Motiers réclame les Conſtitutions Eccléſiaſtiques pour lui & ſes pairs; voilà une oppoſition aſſez formelle; & cependant il ajoute avec ſa logique ordinaire *que les Conſtitutions civiles & les Conſtitutions Eccléſiaſtiques tendent de concert au bien de la Société & au maintien de la Religion.* Demandez-lui encore ici, ce qu'il entend par *Conſtitutions Eccléſiaſtiques que ſon état l'oblige à ſoutenir*, diſtinctes des Conſtitutions de l'État, & qu'il place à l'oppoſite en façon d'équilibre, par ſon *mais n'y a-t-il pas.* Il ne peut pas être queſtion des Conſtitutions Eccléſiaſtiques connues de chacun, & que M. le Paſteur de Motiers n'eſt pas plus appellé à ſoutenir que le dernier des Citoyens, vû que ce ſoin eſt donné aux ſeuls Châtelains & Maires ou à leurs Lieutenans par les termes mêmes de ces Conſtitutions : comptez qu'il s'agit donc ici de Conſtitutions ſecrettes que nous ignorons, & je ſoupçonne que ce n'eſt autre choſe que la diſcipline olographe & le ſerment à la Claſſe; ce ſont des pièces qu'il faut avoir dans votre ſac & qui rendront l'énigme claire. Ce ſoupçon eſt fortifié par la réponſe catégorique que fit derniérement M. le Diacre lorſqu'on lui ſignifia l'Arrêt du Conſeil d'État, par lequel il lui eſt ordonné de catéchiſer tous les quinze jours dans la Chapelle de Bovereſſe : ſa réponſe fut *qu'il reſpectoit infiniment les ordres du gouvernement, mais qu'il étoit obligé d'obéir à la Claſſe.* Ce Diacre-là mérite d'être bientôt Paſteur. Voilà donc l'autorité Souveraine qui a pour rivale celle de la Claſſe, & l'inſtitut d'Ignace qui prend racine parmi nous. Vous voyez que le Général des Jéſuites étoit bien inſtruit du *caractère perſonnel* de M. le Paſteur de Motiers, lorſqu'il lui adreſſa, il y a quelque temps, les Miſſionnaires dont je vous ai parlé; & qu'il eſt très-probable, comme on l'aſſure, que M. le Paſteur, déja membre honoraire étranger de la Société, & qui a obtenu la même faveur pour M. le Diacre, ne tardera pas à être fait Provincial de nos contrées. Si déſormais il leur arrive encore de faire face au Souverain, on

les excuſera ſans doute, puiſqu'ils doivent obéir à l'inſtitut de la compagnie des Paſteurs, & à celui de la compagnie de Jeſus, plutôt qu'à Dieu & au Prince.

A la fin de ſa Capucinade il dit : *Il ne faut plus de Paſteurs, plus de Conſiſtoire, plus de culte.* Répondez-lui qu'il faut vraiment de tout cela, mais qu'il faut ſur-tout des Paſteurs véridiques, juſtes, doux, modérés, humains, ſobres, continens & prêchant la vertu par les mœurs. Il ajoute : *Il n'eſt pourtant queſtion dans les Conſiſtoires, ni de feu, ni de bûcher, ni d'auto dà-fé.* Demandez-lui s'il a oublié les ſcandaleux *auto-dà fé* que nos pères ont eu la patience de ſouffrir quatre fois l'an dans le Conſiſtoire Seigneurial du Val-de-Travers & que le gouvernement, excité enfin par les abus crians, abolit ſagement & pour jamais par un Arrêt rigoureux du 18 Novembre 1758, auquel concoururent deux Conſeillers d'État du nom de Montmollin, mais qui n'ont point dégénéré, eux, de leurs ayeux dont les noms reſpectables occupent les premières places dans nos faſtes. C'étoit à la renaiſſance de tels *Auto dà-fé* que M. le Paſteur de Motiers travailloit avec tant de zèle dans ſon Conſiſtoire & dont Rouſſeau devoit être la première victime. Il paroît que M. le Paſteur n'entend pas l'Eſpagnol ; dites-lui qu'*Auto-dà-fé* & *inſpection ſur la foi* ont plus de rapport qu'il ne le penſe.

Sur le récit qu'il fait à ſa façon, oppoſez hardiment le vôtre, tiré, mot à mot, de la relation de M. le Châtelain au gouvernement, & *ſi les faits ſont déguiſés*, c'eſt avec l'homme du Prince que l'homme de Dieu peut démêler cette fuſée ; mais conſeillez-lui de ſe pourvoir alors de titres plus probans que ſa propre déclaration.

Pour toute réponſe vous devriez l'inviter à la relire lui-même avec attention ; ſi cela ne ſuffit pas, demandez-lui ſi l'*Émile* n'étoit pas *un écrit public répandu dans tout l'Univers ;* s'il *n'étoit pas une action*, &c. Et ſi, après avoir admis avec tranſport Rouſſeau à la Communion, après cette *action* il pouvoit, ſans ſe donner en ſpectacle, s'acharner ainſi à l'excommunier, après *l'action* des lettres de la Montagne.

RIEN ne m'a plus ſurpris dans cette brochure, que d'y voir M. le Paſteur de Motiers aſſez courageux pour entreprendre de juſtifier ſon étrange prétention d'une double voix en Conſiſtoire, pour opérer la perte d'un homme, & de quel homme! ſoyez sûr que le petit homme a travaillé ſeul tout cet article. Quel galimatias pour prouver qu'une voix prépondérante n'eſt pas double; qu'une première voix & une ſeconde voix ne ſont pas deux voix! en vérité ce petit homme mériteroit le fouet par le Régent de la Paroiſſe pour avoir fait imprimer de pareilles ſornettes à l'ombre du *glorieux caractère* de M. le Paſteur du lieu, en s'appuyant de la déclaration du Maréchal ferrant de Motiers, le plus vieux des anciens, tandis que quatre autres anciens, avec M. le Châtelain, ſoutenus d'un Arrêt du gouvernement, déclarent le contraire. Il eſt bon de remarquer ici que le Paſteur, comme Préſident du Conſiſtoire, peut opiner tout à ſon aiſe, mais que ſa voix ne doit être comptée que dans le ſeul cas d'égalité dans les ſuffrages des autres aſſiſtans; ſon avis compté pour rien juſqu'alors, devient une voix qui fait pencher la balance & qu'on appelle prépondérante; tout autre uſage eſt contraire à l'ordre & à nos loix. Or, dans ce cas-ci, voyons comment M. le Paſteur de Motiers a procédé. Les ſuffrages du Diacre, du vieux ancien Clerc, & du jeune ancien Jeanrenaud, au nombre de trois, excommunient Rouſſeau : M. le Châtelain avec les trois anciens Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'aîné, au nombre de quatre, l'abſolvent; il eſt clair que celui-ci eut quatre ſuffrages contre trois. Il eſt clair encore que le Paſteur n'étoit pas appellé à donner ſon ſuffrage, moins encore à prétendre qu'il fût compté, puiſqu'il n'y avoit pas égalité dans le partage des voix; mais il eſt plus clair encore que le Paſteur, joignant ſon ſuffrage à trois autres, a prétendu l'emporter ſur quatre: il vouloit s'attribuer deux voix, vû que trois, plus deux, ſont cinq, & qu'il n'y avoit que cinq qui puſſent l'emporter ſur quatre.

SI vous deviez répondre ici à M. le Paſteur, vous lui demanderiez ſi les loix de la plus commune délicateſſe lui permettoient d'uſer du droit de voix *prépondérante* (ſuppoſé qu'il exiſtât) pour écraſer un homme vertueux, qu'il avoit recherché, prôné, admis, après

après un ouvrage moins indifférent que celui pour lequel on l'attaque ; ſi cette délicateſſe approuvoit ſon véhément & très-long diſcours en Conſiſtoire contre Rouſſeau, & la manière décidée dont il voulut s'emparer de la *prépondérance* pour parvenir à le condamner. Voyez la bigarrure de ſon récit avec celui de M. le Châtelain.

Qui de vous ou de lui mérite le plus de créance ſur ſon reproche aux quatre anciens de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur ſpirituel, & ſur la très-bonne réponſe des premiers? Vous offrez pour garant M. le Châtelain du Val-de-Travers & quatre anciens : M. le Paſteur ne préſente, ſelon ſa coutume, que ſa propre déclaration ; il prétendra, peut-être, qu'elle eſt *prépondérante* : répondez-lui que, lors même qu'elle ſeroit ſoutenue de celle du Diacre, à peine la compteroit-on pour une.

Levez le maſque, homme de ténèbres, audacieux impoſteur ; c'eſt M. le Paſteur de Motiers ; c'eſt un conducteur ſpirituel qui l'ordonne : *un Ange ne tiendroit pas contre vos noirceurs* ; preuve de cela, c'eſt qu'il ne peut y tenir lui-même : *il ſent que ſa tête s'échauffe* ; il ne s'eſt donc pas apperçu qu'elle étoit déja brûlante au début de ſa première lettre. Quoi qu'il en ſoit, il faut obéir, mon cher du Peyrou, à une telle ſommation, & vous direz en tout reſpect à ce bon Paſteur que les trois mots dont il ſe plaint tant, *auri ſacra fames*, lui vont être expliqués de reſte par ces trois-ci, Prébende, Mylord, Rouſſeau : s'il ſouhaite un plus grand détail, promettez-lui de le faire inſérer dans la gazette pour faire paroli à l'annonce modeſte & bien dite du 31 Juillet, où tout, juſqu'au mot d'*indiſconvenance*, décèle le petit homme ou les éditeurs du Journal Helvétique.

Les quatre anciens méritent compliment de partager avec vous les terribles effets du courroux paſtoral ; ils ne pouvoient s'honorer mieux & plus sûrement ; s'ils ont perdu les bonnes graces de leur conducteur ſpirituel en n'écoutant pas ſa voix, ils ont acquis en échange le ſuffrage des honnêtes gens : ces deux biens ne ſont pas faits pour aller enſemble ; leur ſage conduite a mé-

rité les éloges & l'approbation publique du gouvernement, qui leur en a donné des marques flatteuſes dans ſes ordres à M. le Châtelain du Val-de-Travers. On comprend qu'il y a en effet là de quoi rire, & que M. le Paſteur en a ri lui-même d'autant plus volontiers, que, dans toute cette affaire, les rieurs ont toujours été de ſon côté; *mais il vaut mieux*, dit-il, *tirer le rideau ſur cette ſcène :* il auroit fait mieux encore de le tirer ſur toute la pièce. *S'il n'étoit retenu par des raiſons de prudence il auroit bien des choſes à dire ſur les menées de Motiers & Boveresſe.* Cet acte de prudence eſt aſſurément fort naturel de ſa part. Imitez-le pour lui complaire, & bornez-vous à lui dire que des amis de Rouſſeau s'étant heureuſement rencontrés à Motiers lors de ſa citation au Conſiſtoire, s'entretinrent avec quelques anciens étrangement prévenus, mais dont les ames droites, qui ne cherchoient que la lumière, ſaiſirent bientôt la vérité qu'on leur avoit ſi cruellement déguiſée; ſi M. le Paſteur ſouhaite un peu de détail ſur ces menées, déclarez-lui qu'on eſt en état de le contenter.

QUE M. le Paſteur de Motiers ſe loue dévotement & ſans ceſſe, qu'il loue le Maréchal ferrant de la paroiſſe & ſon collègue, ſes deux fidèles & tant dévoués Anciens; mais qu'à de tels éloges il uniſſe celui de M. le Diacre, qui eſt *un digne & fidèle Miniſtre de l'Évangile*, puiſqu'il déſobéit au Souverain pour obéir à la Claſſe, & *qu'il remplit avec aſſiduité, avec zèle & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il eſt tenu*, vû qu'il ne fait pas les catéchiſmes qu'il doit à la Chapelle de Boveresſe & pour leſquels il eſt payé; du reſte *un honnête homme*, *un homme de bien*; le trait n'eſt pas ſupportable & c'eſt mal payer ſon exceſſive complaiſance : ſi quelque choſe peut conſoler ce pauvre Diacre, c'eſt d'avoir vu ſon éloge précédé par celui du Magiſtrat & du Clergé de Geneve. Mais je ne ſais ſi ces Meſſieurs en ſeront fort flattés.

ON croiroit, d'après la note, que le Gouvernement a donné ci-devant gain de cauſe à la Claſſe ſur les prétentions de la Communauté de Boveresſe pour les catéchiſmes; faites-vous montrer les Arrêts du Conſeil d'État du 28 Juin 1762, du 13 Juin 1763,

& du 10 Juin 1765, & vous prendrez une juſte idée des aſſertions de M. le Paſteur de Motiers.

Je ne ſais ſi la Claſſe lui ſaura gré de la mettre ſi ſouvent en jeu pour étayer ſa brochure; il vous oblige à traiter diverſes queſtions qu'il lui eût été plus profitable de laiſſer dormir. Dans cette même note voudroit-il faire croire que les prébendes ſont indifférentes aux Paſteurs de ce pays? Il ne perſuadera perſonne: on ſait aſſez que la privation de ces prébendes eſt la verge unique & toujours sûre dont le gouvernement ſe ſert pour mettre à la raiſon les Paſteurs qui s'en écartent. Il y a toute apparence qu'il ne tardera pas à être convaincu de l'efficacité du remède pour peu qu'il continue. Les *mauvaiſes denrées* dont il ſe plaint, ſont ſans doute les émines de moiſſons des paroiſſiens étrangers; & dans ce cas l'apoſtrophe regarde une portion de ſon cher troupeau; mais dont il exceptera Rouſſeau, vû le ſac de beau froment qu'il en a reçu ſans façon; car s'il s'agiſſoit des grains attachés à ſa prébende ſur la recette du Val-de-Travers, on auroit de très-bonnes choſes à lui dire: on lui rappelleroit l'Arrêt du Conſeil d'État en date du 23 Février 1750, en faveur de M. le Receveur Guyenet, à l'occaſion d'une pareille plainte; Arrêt ſur lequel M. le Paſteur, qui certainement entend le Latin, n'eût pas mal fait de prendre pour lui le ſage conſeil que vous donnez dans cette langue à la Claſſe.

M. le Paſteur de Motiers ne doit pas avoir oublié cette affaire, non plus que ſon plus vieux & plus cher ancien qui lui ſervit de Légat, & qui, dans ſa miſſion, eut ordre de ſa part de menacer des cinq nobles Corps de l'État M. le Receveur Guyenet: il ne doit pas avoir oublié, ſur-tout, combien Mylord Maréchal fut édifié de tout cela.

Il faut convenir qu'un ſermon de la façon de M. le Paſteur ſur la tempérance, même ſur celle de la langue, feroit une pièce intéreſſante. Avant de ſe plaindre que le ſecret du Conſiſtoire fut mal gardé, il devoit ſe rappeller que plus d'une perſonne en étoit inſtruite dans ſa propre maiſon, il ne couche pas en joue, ſans

doute, M. le Châtelain, qui en informa d'abord le gouvernement auquel il en devoit compte, ni les quatre anciens qui ſe hâterent de demander une direction au Conſeil d'État de qui ſeul ils devoient la recevoir. Il eſt tout auſſi ſingulier que M. le Paſteur ne ſe ſoit pas apperçu qu'à l'article cinquième de leur ſerment, les anciens ne promettent le ſecret que pour les choſes qui *devront être ſecrettes.* Il eſt clair que la matière traitée dans ce Conſiſtoire auroit dû reſter ſecrette pour l'honneur du Paſteur; mais pour celui de l'État & de l'humanité, pour la ſûreté des Citoyens, elle devoit bien vîte devenir publique, afin que le maître y pourvût comme il l'a fait.

Il a tort de ſe fâcher du propos que vous lui prêtez, dit-il, gratuitement à l'égard du préſent règne : prudent & ſage comme il l'eſt inconteſtablement, il devroit un peu plus ſe défier de ſa mémoire : tout ce qu'on peut faire pour lui, c'eſt de rejetter cet étrange propos ſur l'heure & le moment où on prétend qu'il lui échappa à la fin d'un ſouper. En tout cas il ne recuſera pas, ſans doute, le témoignage d'un de ſes confrères, en préſence duquel il tint ce propos.

Monsieur le Paſteur auroit mieux fait de laiſſer à d'autres le juſte ſoin de louer ſa famille; ſes éloges ſont ſujets à porter malheur; mais le mérite diſtingué de la famille de Montmollin eſt au-deſſus de cette fatale influence. Oui, ſans doute, on ſe ſouvient avec plaiſir, avec reconnoiſſance même de pluſieurs Chanceliers de ce nom, de divers Magiſtrats & d'un grand nombre de Conſeillers d'État qui tous ont bien mérité de la patrie; de pluſieurs Militaires enfin, qui ſe ſont diſtingués à la tête de leurs régimens, & dont l'un périt glorieuſement à la journée d'Hochſtet avec la plus grande partie du corps qu'il commandoit. Oui, ſans doute, on ſe ſouvient avec admiration du Chancelier George de Montmollin; on ſe rappelle avec attendriſſement le Chancelier Emer de Montmollin, père de M. le Paſteur de Motiers, qui fut l'un des Plénipotentiaires de Pruſſe à Utrecht, & qui joignit à une ame vertueuſe de belles connoiſſances & de rares talens. Quelqu'un a dit que des ayeux illuſtres étoient une lumière qui,

toujours ſuſpendue ſur la tête de leurs deſcendans, éclairoit leurs vertus ou leurs vices. Je ſuis ſurpris que M. le Paſteur de Motiers ne ſoit pas tenté quelquefois de ſouffler cette bougie.

Il paroit cependant très-content de ſa conſcience & je l'en félicite : *le grand Juge*, dit-il, *ſera intermédiaire un jour entre lui & moi.* Entre nous, je crois qu'au fond M. le Paſteur craint peu cette confrontation. Selon toute apparence Rouſſeau & lui, ſi peu faits pour frayer enſemble dans ce monde, ſe rencontreront difficilement dans l'autre.

AUTRE LETTRE

RELATIVE

A J. J. ROUSSEAU,

Du 19 Septembre;

Servant de Poſt-ſcriptum *à celle du 31 Août 1765.*

JE n'avois pas tort, Mylord, de vous marquer en achevant ma dernière lettre, qu'il étoit difficile de prévoir comment finiroit cette affaire. Qui pouvoit croire en effet que les pieux défenſeurs de la ſainte Orthodoxie deviendroient ouvertement des coupe-jarrets; que l'auteur d'un livre, pour n'avoir pas été excommunié, riſqueroit d'être aſſaſſiné; & que ce ſeroit un temps de jeûne & de Communion qu'on choiſiroit pour une ſi bonne œuvre?

La fermentation parmi le peuple s'étoit bornée à des murmures, à des viſions, à des huées, ou à des attentats faits avec plus de méchanceté que de violence. Mais le Dimanche premier Septembre on en vint aux voies de fait : après s'être préparé par la Communion du matin à ſanctifier la journée, on la termina en lançant des pierres dans les fenêtres de M. Rouſſeau. Le len-

demain & les jours ſuivans ce furent de nouveaux outrages ; ſi M. Rouſſeau paſſoit dans la rue il étoit hué, injurié, pourſuivi par la populace ; s'il ſe promenoit dans la campagne on s'apprêtoit à lui tirer deſſus, & toutes les nuits on inſultoit ſa maiſon. La tranquillité avec laquelle il continua de ſe promener tous les jours ſans cortège & ſans armes, parut pourtant en impoſer à ces braves, & nul n'oſa de jour attenter à ſa perſonne. Mais enfin la nuit du ſix au ſept Septembre, il fut attaqué chez lui durant ſon ſommeil ſans ménagement. La Maiſon où il loge portoit au-dehors les marques des plus grandes violences. Une de ſes portes fut ouverte & l'autre enfoncée ; ſon mur fut criblé de pierres, on en lança particuliérement une fort groſſe à travers la fenêtre de ſa cuiſine, qui porta le ver juſques dans ſa chambre, & vint de volée frapper à deux pas de ſon lit ; s'il ſe fût levé un moment plutôt pour venir au bruit, il étoit aſſommé. M. le Châtelain, qui fut éveillé par le tumulte, étant accouru, vit avec effroi l'état des choſes & en fit le lendemain ſon rapport au Conſeil d'État.

Le même jour la Communauté aſſemblée par l'ordre du Magiſtrat ayant appris ce qui s'étoit paſſé, témoigna froidement qu'elle en étoit fâchée, mais ſans donner au ſurplus aucun ordre pour la ſûreté de M. Rouſſeau, ni lui faire dire aucun mot d'honnêteté ſur le danger qu'il avoit couru la nuit dernière. Or, vous ſaurez, Mylord, que cette même nuit, lendemain de foire, il y avoit eu des gardes extraordinaires tant du village de Motiers que de celui de Fleurier ; que les gardes de Fleurier ayant voulu faire conjointement leur ronde, ceux de Motiers s'y étoient oppoſés ; qu'ils avoient voulu la faire ſeuls, & cela préciſément à l'heure où la maiſon qu'occupoit M. Rouſſeau fut attaquée.

Tandis que la Communauté de Motiers étoit ſi tranquille ſur les attentats qui ſe commettoient dans ſon ſein, celle de Couvet, graces au mérite particulier de ſes membres & aux vertus de ſon reſpectable Paſteur, ſe conduiſoit bien différemment. Vous ſavez, Mylord, que cette Communauté, qui dans toute occaſion s'eſt ſi avantageuſement diſtinguée, a fait à M. Rouſſeau l'honneur de l'élire unanimement pour un de ſes membres, dé-

marche dont le gouvernement lui a ſu gré, & dont Mylord Maréchal l'a fait remercier par des Magiſtrats. Aſſemblée de grand matin au premier bruit du danger qu'avoit couru M. Rouſſeau, elle lui fit ſur le champ une députation de trois de ſes Officiers, pour le prier de venir occuper au milieu d'eux un logement tout meublé qu'on lui tenoit prêt, & où ils ſauroient bien le défendre contre quiconque oſeroit attenter à ſa ſûreté, lui offrant en même temps les voitures pour tranſporter ſes effets, & tous les ſoins néceſſaires pour qu'il pût déloger au moment même. Je n'ai pas beſoin de vous dire quel effet fit ſur M. Rouſſeau cette offre ſi généreuſe & ſi noblement faite, lui dont l'ame eſt ſi ſenſible à tous les procédés honnêtes, & qu'aſſurément on n'a pas gâté ſur ce point.

Pénétré de cette offre, il ne l'a pourtant point encore acceptée. On craint que le voiſinage des deux paroiſſes ne l'empêche de ſuivre à cet égard ſon penchant. En attendant, vous ſerez charmé d'apprendre qu'il a pris enfin le parti de s'éloigner de Motiers. On peut reſter parmi des fanatiques en déplorant leur aveuglement, & parmi des foux en plaignant leur folie : mais il n'eſt pas permis à un homme raiſonnable, qui fait quelque cas du repos de ſes amis, de reſter volontairement parmi des furieux toujours prêts à le maſſacrer.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, Mylord, des particularités qui vous feront juger de l'excès du déſordre qui règne à Motiers. Par ordre exprès de M. le Châtelain, qui a cru cette précaution indiſpenſable, deux gardes bien armés, & choiſis dans la Communauté de Couvet, ont conſtamment paſſé la nuit dans la maiſon qu'occupoit M. Rouſſeau, juſques au déménagement complet de ſes effets. On ajoute que ce Magiſtrat, chargé par le gouvernement de faire les enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables, & ſe trouvant, à cauſe de cela, menacé dans une paſquinade, des mêmes violences exercées contre M. Rouſſeau, s'eſt vu obligé, pour ſa ſûreté, d'avoir auſſi des gardes chez lui pendant la nuit, & qu'enfin il a pris le ſage parti de quitter Motiers, pour aller établir ſon domicile à Couvet. Sans

doute que Meſſieurs du Conſeil d'État trouveront bientôt les moyens de rétablir la sûreté publique, & de faire reſpecter le Souverain & l'autorité qu'il leur a confiée ; ſans quoi, rentrant dans l'état de nature, chacun de nous ſe verra forcé à pourvoir à ſa défenſe, & à devenir ſon propre vengeur.

J'AI l'honneur d'être avec un parfait dévouement & pour la vie, &c.

A Neufchâtel, le 19 Septembre 1765.

SUITE
DE L'ÉMIGRATION
DE J. J. ROUSSEAU.

MONSIEUR Rouſſeau avoit cru trouver dans la Suiſſe les tranquilles douceurs d'une vie philoſophique ; c'étoit par goût, autant que par réflexion, qu'il avoit choiſi ce petit coin de l'Univers pour en faire ſon tombeau. Le caractère pacifique de la Nation Helvétique ſembloit lui promettre des jours moins agités ; & toute l'Europe le penſoit avec lui ; mais un homme, qui ſe dit Miniſtre d'un Dieu de paix, allumoit contre lui le flambeau des Euménides, & l'avoit dévoué à toutes les fureurs du fanatiſme.

NOUS avons vu qu'au mois de Septembre, quelques coquins du village de Motiers-Travers, où il y avoit eu foire le jour précédent, échauffés ſans doute par le vin, autant que par le zèle amer du Miniſtre de ce village, s'étoient attroupés devant la maiſon de M. Rouſſeau, & avoient lancé avec fureur une grêle de pierres contre ſes fenêtres & dans une gallerie pratiquée le long du bâtiment ; ils s'étoient mis en devoir d'enfoncer la porte, & ne ſe propoſoient pas moins que de maſſacrer M. Rouſſeau ; celui-ci, éveillé en ſurſaut, cria au ſecours. Le Châtelain, qui logeoit

logeoit à quelques pas de-là, accourut accompagné de tous les honnêtes gens qui avoient entendu les cris de M. Rouſſeau : mais les coquins avoient diſparus. Informé de cet événement, le Conſeil d'État de Neufchâtel d'abord ordonna les enquêtes les plus ſévères, & même promit une récompenſe pour quiconque lui décéleroit un ou pluſieurs complices de l'attentat, déclarant en même temps que la Communauté de Motiers-Travers ſeroit reſponſable de tout ce qui pourroit arriver déſormais contre la perſonne ou les biens de cet homme célèbre; néanmoins il prit le ſage parti de ſe retirer au plutôt dans l'Iſle Saint-Pierre, & c'eſt de cet endroit qu'il a écrit les trois lettres ſuivantes, à un des principaux membres du gouvernement.

MONSIEUR,

J'OBÉIRAI à l'ordre de leurs Excellences avec le regret de ſortir de votre gouvernement & de votre voiſinage; mais avec la conſolation d'emporter votre eſtime & celle des honnêtes gens.

NOUS entrons dans une ſaiſon dure, ſur-tout pour un pauvre infirme : je ne ſuis pas préparé pour un long voyage; mes affaires demanderoient quelque préparation. J'aurois ſouhaité, Monſieur, qu'il vous eût plû de me marquer ſi l'on m'ordonnoit de partir ſur le champ, ou ſi l'on vouloit bien m'accorder quelques ſemaines pour prendre les arrangemens néceſſaires à ma ſituation : en attendant qu'il vous plaiſe de me preſcrire un terme que je m'efforcerai même d'abréger, je ſuppoſerai qu'il m'eſt permis de ſéjourner ici juſqu'à ce que j'aie mis l'ordre le plus preſſant à mes affaires. Ce qui me rend ce retard preſqu'indiſpenſable, eſt que, ſur des indices que je crois sûrs, je m'étois arrangé pour paſſer ici le reſte de ma vie avec l'agrément tacite du Souverain.

JE voudrois être sûr, Monſieur, que ma viſite ne vous déplairoit pas : quelques précieux que me ſoient les momens en cette occaſion, j'en déroberois de bien agréables pour aller vous renouveller, Monſieur, les aſſurances de mon reſpect.

A l'Iſle Saint-Pierre, le 17 Octobre 1763.

MONSIEUR,

LE triſte état où je me trouve, & la confiance que j'ai dans vos bontés, me déterminent à vous ſupplier de vouloir bien faire agréer à leurs Excellences une propoſition qui tend à me délivrer une fois pour toutes des tourmens d'une vie orageuſe, & qui va mieux, ce me ſemble, au but de ceux qui me pourſuivent, que ne fera mon éloignement. J'ai conſulté ma ſituation, mon âge, mon humeur, mes forces; rien de tout cela ne me permet d'entreprendre en ce moment, & ſans préparation, de longs & pénibles voyages, d'aller errant dans des pays froids, & de me fatiguer à chercher au loin un aſyle, dans une ſaiſon où mes infirmités ne me permettent pas même de ſortir de la chambre. Après ce qui s'eſt paſſé, je ne puis me réſoudre à rentrer dans le territoire de Neufchâtel, où la protection du Prince & du gouvernement ne ſauroit me garantir des fureurs d'une populace excitée, & qui ne connoît aucun frein. Vous comprenez, Monſieur, qu'aucun des États voiſins ne voudra ou n'oſera donner retraite à un malheureux chaſſé de ce lieu-ci. Dans cette extrémité, je ne vois pour moi qu'une ſeule reſſource, & quelqu'effrayante qu'elle paroiſſe, je la prendrai non-ſeulement ſans répugnance, mais avec empreſſement, ſi leurs Excellences veulent bien y conſentir. C'eſt qu'il leur plaiſe que je paſſe en priſon le reſte de mes jours dans quelqu'un de leurs châteaux, ou tel autre lieu de leur État qu'il leur ſemblera bon de choiſir. J'y vivrai à mes dépens, & je donnerai ſûreté de n'être jamais à leur charge. Je me ſoumets à n'avoir ni papier, ni plume, ni aucune communication au-dehors, ſi ce n'eſt pour l'abſolue néceſſité, & par le canal de ceux qui ſeront chargés de moi. Seulement qu'on me laiſſe, avec quelques livres, la liberté de me promener quelquefois dans un jardin, & je ſuis content.

NE croyez point, Monſieur, qu'un expédient ſi violent en apparence, ſoit le fruit du déſeſpoir. J'ai l'eſprit très-calme en ce moment; je me ſuis donné le temps d'y bien penſer, & c'eſt d'après la profonde conſidération de mon état que je m'y détermine. Conſidérez, je vous ſupplie, que ſi ce parti eſt extraordinai-

re, ma ſituation l'eſt encore plus. Mes malheurs ſont ſans exemple ; la vie orageuſe que je mène depuis pluſieurs années, ſeroit terrible pour un homme en ſanté ; jugez de ce qu'elle doit être pour un pauvre infirme épuiſé de maux, d'ennuis, & qui n'aſpire qu'à mourir en paix. Toutes les paſſions ſont éteintes dans mon cœur ; il n'y reſte que l'ardent deſir de la retraite & du repos. Je les trouverai dans l'habitation que je demande : délivré de la ſotte importunité des curieux, & à couvert de nouvelles cataſtrophes, j'attendrai tranquillement la dernière, & n'étant plus inſtruit de ce qui ſe fait dans le monde, je ne ſerai plus attriſté de rien. J'aime la liberté, ſans doute : mais la mienne n'eſt point au pouvoir des hommes, & ce ne ſeront ni des murs, ni des clefs qui me l'ôteront. Cette captivité, Monſieur, me paroit ſi peu terrible, je ſens ſi bien que j'y jouirois de tout le bonheur que je puis encore eſpérer dans cette vie, que par-là même, quoiqu'elle doive délivrer mes ennemis de toute inquiétude à mon égard, je n'oſe eſpérer de l'obtenir. Mais je ne veux rien avoir à me reprocher vis-à-vis de moi, non plus que vis-à-vis d'autrui : je veux pouvoir me rendre le témoignage que j'ai tenté tous les moyens praticables & honnêtes, qui pouvoient m'aſſurer le repos, & prévenir les nouveaux orages, qu'on me force d'aller chercher.

Je connois, Monſieur, les ſentimens de juſtice & d'humanité dont votre ame généreuſe eſt remplie. Je ſens tout ce qu'une grace de cette eſpèce peut vous coûter à demander : mais vous aurez compris que, vû ma ſituation, cette grace en ſera en effet une très-grande pour moi, & ces mêmes ſentimens qui ſont votre répugnance, me ſont garans que vous ſaurez la ſurmonter. J'attends, pour prendre définitivement mon parti, qu'il vous plaiſe de m'honorer de quelque réponſe. Daignez, Monſieur, je vous ſupplie, agréer mes excuſes & mon reſpect.

Du 2 Octobre 1765.

MONSIEUR,

Je puis quitter Samedi l'Iſle Saint-Pierre, & je me conformerai en cela à l'ordre de leurs Excellences : mais vû l'étendue

de leurs États, & ma triſte ſituation, il m'eſt abſolument impoſſible de ſortir le même jour de l'enceinte de leur territoire. J'obéirai en tout ce qui me ſera poſſible. Si leurs Excellences veulent me punir de n'avoir pas fait ce qui ne l'étoit pas, elles peuvent diſpoſer à leur gré de ma perſonne & de ma vie.

J'AI appris à m'attendre à tout de la part des hommes; ils ne prendront pas mon ame au dépourvu.

RECEVEZ, homme juſte & généreux, les aſſurances de ma reſpectueuſe reconnoiſſance, & d'un ſouvenir qui ne ſortira jamais de mon cœur.

Signé, ROUSSEAU.

Du 22 Octobre 1765.

IL faudroit avoir l'ame bien peu généreuſe, pour ne pas s'attendrir ſur le ſort d'un homme auſſi grand. Cependant les principaux membres du gouvernement de la Suiſſe ne donnerent aucun ſentiment de compaſſion à ſa ſituation & à ſes malheurs, & l'illuſtre infortuné ſe vit contraint d'aller chercher ailleurs un aſyle. Voici une lettre écrite à ce ſujet aux Auteurs du Journal Encyclopédique le 15 Novembre 1765. „Quelques Miniſtres Évangéliques ont trouvé le ſecret de ſoulever le Peuple contre le fameux Ex-Genevois, & vous ſavez juſqu'où peut aller la haine des gens de cette robe. Il eſt actuellement en route pour ſe rendre à Berlin, où le Monarque Philoſophe permet qu'il faſſe ſa réſidence. Dieu veuille qu'il s'y tienne; mais les Paſteurs de la Capitale du Brandebourg ſont en grande relation avec ceux de nos cantons, & on a vu la haine théologique ſe communiquer plus loin. Le 8 de ce mois, il eſt paſſé à Bâle avec ſa gouvernante & ſon bagage littéraire. J'ai beaucoup vécu avec lui; il m'a fait préſent de ſon eſtampe au bas de laquelle j'ai mis quelques mauvais vers que je n'oſe vous communiquer. On aſſure qu'il va à Strasbourg, où il attendra la belle ſaiſon pour ſe rendre à Berlin."

EN effet, M. Rouſſeau quitta cette terre chérie, mais devenue dangereuſe par les ſuggeſtions d'un implacable ſéducteur, & livra

l'odieux Montmollin à la honte & aux remords. Deux hommes aimables, qui méritent de vivre à jamais dans les faſtes de l'hiſtoire, M. M. Dupeyrou & de Luze, riches habitans de Neufchâtel, s'efforcerent d'effacer la méchanceté de leurs Prêtres par la ſincérité de leurs regrets. Leur amitié étoit très-chère au cœur de M. Rouſſeau, & pouvoit ſeule adoucir dans lui l'idée de ſes malheurs.

On eſt tenté de ſe réconcilier avec une nation, qui conſtamment a des torts vis-à-vis d'un grand homme, & ſur-tout d'un homme infortuné qu'elle accable, lorſque l'on voit qu'elle renferme dans ſon ſein au moins deux ames ſenſibles, qui partagent des diſgraces qu'ils ne peuvent point réparer. Cependant nous devons convenir, à l'honneur de la nation Helvétique, que M. M. Dupeyrou & de Luze ne furent pas les ſeuls qui marquerent, dans cet événement, de la douleur & de la ſenſibilité. Pluſieurs perſonnes auſſi diſtinguées par leur caractère de probité, que par leur amour pour les ſciences, déſapprouverent la dureté du gouvernement. En général toutes les ames honnêtes ſe ſentirent indignées de la manœuvre & des perfidies de leur Paſteur Montmollin; mais le coup étoit porté, & M. Rouſſeau ſe rendit à Strasbourg, où M. le Maréchal de Contades n'omit rien pour lui en rendre le ſéjour agréable. Le 9 Décembre 1765, il ſe rendit à Paris avec le projet de paſſer en Angleterre. Nous ne penſons pas qu'il ait jamais eu celui de ſe retirer en Pruſſe : l'Angleterre le flattoit davantage par la douceur de cette liberté que l'on y vante avec tant de complaiſance, & qui y ſeroit en effet très-précieuſe, ſi la méchanceté ne l'empoiſonnoit pas quelquefois.

M. Rouſſeau étoit arrivé à Paris le 16 Décembre : le protecteur des talens, M. le Prince de C*** lui avoit fait préparer au Temple l'Hôtel de Saint Simon. Notre exilé y reçut les viſites de tout ce qu'il y a de plus diſtingué dans la France. Madame la Comteſſe de B** lui amena M. Hume, que des affaires devoient rappeller bientôt dans ſa patrie. Cet Anglois fit entrevoir à M. Rouſſeau l'état de félicité d'un homme né libre, & fait pour l'être; c'étoit dans ſon Iſle que l'on retrouvoit l'âge d'or de nos

premiers pères. Il vouloit être le témoin, ou l'inſtrument, de cette heureuſe tranquillité que recherchoit notre philoſophe. Tout ſon deſir étoit de l'accompagner juſqu'à Londres, & de lui indiquer les routes qui alloient le mener au bonheur. Sans doute il mettoit de la vérité dans ſes offres, puiſqu'il étoit inſtruit à en mettre dans l'hiſtoire. Cependant des François clairvoyans douterent qu'une amitié ſi récente pût être ſi affectueuſe. Ils ſavoient ce qu'il en a coûté à quelques hommes de leur nation pour avoir écouté trop légérement les propoſitions faſtueuſes de certains de ces Inſulaires, polis & inſinuans hors de chez eux, mais fiers & dédaigneux quand ils rentrent dans leur patrie. Mais comme par un malheur attaché à l'humanité nos regards ne s'étendent point juſqu'au fond des cœurs, on aima mieux s'en tenir aux ſoupçons que d'attribuer à un homme qui paroiſſoit honnête, des intentions qu'il pouvoit ne pas avoir.

M. Rouſſeau partit donc avec M. Hume le 3 Janvier 1766, & ſe rendit à Calais ; ſon ancien & fidèle ami, M. de Luze, l'accompagna dans ce voyage. Ses affaires & l'amitié le portoient à Londres.

M. Rouſſeau reçut en arrivant dans ce Royaume les politeſſes les plus ſincères de la part des Miniſtres. Les hommes éclairés & droits, dont cette Iſle abonde, s'empreſſerent d'offrir leur amitié & leurs ſervices : le Roi même voulut marquer, par ſes bienfaits, toute l'eſtime dont il étoit pénétré pour ce ſavant. Les Commis des Fermes avoient pris vingt-cinq guinées pour les droits d'entrée de la petite bibliothèque de M. Rouſſeau. Sa Majeſté ne voulut pas que notre Philoſophe fût traité comme les hommes ordinaires, & elle donna des ordres pour que l'on rendît la ſomme exigée. Penſions, accueil gracieux, amitié douce & uniforme, tout annonçoit à M. Rouſſeau une vie tranquille & des jours ſereins ; mais l'envie ne dort pas. Elle paſſa de l'ame d'un Miniſtre de l'Évangile dans celle d'un Homme de Lettres pour former ſes orages. M. Horace Walpole ſe crut fait pour être le Montmollin de l'Angleterre, & jaloux de faire briller ſon eſprit aux dépens de

ſon cœur, il jetta dans le public cette lettre maligne qui a couru toute l'Europe, ſous le nom du Roi de Pruſſe.

On aſſure que cet Horace Walpole eſt vraiment auteur de cette ſingulière ironie, & qu'un François n'a fait que lui prêter les graces du ſtyle que Walpole n'a pas. On ajoute qu'il la tint long-temps dans ſa poche, & qu'il ne la tiroit que pour la faire voir à quelques amis dont il vouloit preſſentir le goût. Il étoit alors en France avec M. Hume, & il eut, dit-on, la délicateſſe de ne pas voir M. Rouſſeau, pour ne pas eſſuyer le reproche de lui avoir rendu des viſites perfides.

Nous voulons bien croire que M. Hume, qui habitoit ſous le même toit que Walpole, n'a point connu cette belle production de ſon génie, dans le temps qu'il prodiguoit à M. Rouſſeau les careſſes de l'amitié. Si quelque choſe doit nous porter à lui refuſer notre croyance, ſur cet objet, c'eſt ſans doute parce qu'il ſeroit honteux de flatter un homme d'une main, & de le livrer de l'autre à la dériſion. Nous ne ferons pas cette injure à M. Hume; nous aimons mieux penſer que Walpole voyoit avec un plaiſir ſecret le ſuccès de ſes démarches auprès de M. Rouſſeau, pour l'attirer dans la grande Brétagne, & lui faire paſſer la mer, & qu'alors peu délicat ſur le choix des moyens pour faire ſentir à M. Rouſſeau les effets d'une haine gratuite, il a oublié ce que ſa nation devoit à un homme auſſi grand, & violé les droits ſacrés de l'hoſpitalité envers lui.

Voici donc un nouveau théatre qui préſente de nouveaux malheurs. Nous allons voir M. Rouſſeau aux priſes avec M. Hume. Cette grande querelle a fixé les yeux de l'Europe ſur ces deux hommes célèbres, & a partagé long-temps les ſuffrages : nous nous garderons bien de prononcer; nous ne ſommes qu'hiſtoriens, & nous voulons être hiſtoriens fidèles.

Dans la collection des pièces de ce grand procès, nous commençons par donner au public un précis de l'expoſé ſuccint qu'en a fait M. Hume; mais comme il parle dans ſa propre cauſe, nous nous contentons d'emprunter de lui le ſimple récit des faits, ſans

nous ſervir des couleurs qu'il emploie. M. Hume a dû voir les objets en homme affecté, & prêter à ſon antagoniſte des vues que peut-être il n'avoit pas. *Ainſi nous avons élagué ſon récit*; nous en ſéparons toutes les réflexions par leſquelles un homme veut lire dans l'ame d'un autre : enfin nous n'en prenons que les faits.

APRÈS avoir lu tout ce qui appartient à cette grande affaire, peut-être verra-t-on qu'elle ne roule que ſur une mépriſe, & qu'il n'y a d'homme méchant dans tout cela que le mauvais plaiſant qui a voulu s'égayer aux dépens de M. Rouſſeau.

PRÉCIS

PRÉCIS
DE
L'ABRÉGÉ SUCCINT

Qui a été donné au Public par M. Hume.

LA liaiſon de M. Hume, avec M. Rouſſeau, commença en 1762, lorſque le Parlement de Paris décréta de priſe de corps l'auteur d'Émile. M. Hume étoit alors à Édimbourg. Une perſonne de mérite lui écrivit de Paris, que M. Rouſſeau étoit dans le deſſein de paſſer en Angleterre pour y chercher un aſyle, & lui demanda ſes bons offices pour lui. M. Hume écrivit à pluſieurs de ſes amis à Londres, pour leur recommander ce célèbre exilé; & il lui écrivit à lui-même pour l'aſſurer de ſon zèle & de ſon empreſſement à le ſervir. Il l'invitoit en même temps à venir à Édimbourg, ſi ce ſéjour pouvoit lui convenir, & lui offroit une retraite dans ſa maiſon, pour tout le temps qu'il daigneroit la partager avec lui. Il n'avoit pas beſoin d'autre motif pour être excité à cet acte d'humanité, que l'idée que lui avoit donné du caractère de M. Rouſſeau, la perſonne qui le lui avoit recommandé, & la célébrité de ſon génie, de ſes talens, & ſur-tout de ſes malheurs, dont la cauſe même étoit une raiſon de plus pour s'intéreſſer à lui. C'eſt ainſi que M. Hume le raconte. Voici la réponſe qu'il reçut de M. Rouſſeau.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

De Motiers-Travers, le 19 Février 1763.

„ JE n'ai reçu qu'ici, Monſieur, & depuis peu, la lettre dont vous m'honoriez à Londres, le 2 Juillet dernier, ſuppoſant que j'étois dans cette Capitale. C'étoit ſans doute dans votre nation, & le plus près de vous qu'il m'eût été poſſible, que j'aurois cherché ma retraite, ſi j'avois prévu l'accueil qui m'attendoit dans ma patrie. Il n'y avoit qu'elle que je puſſe préférer à l'Angleterre, & cette prévention, dont j'ai été trop puni, m'étoit alors bien pardonnable; mais, à mon grand étonnement, & même à celui du public, je n'ai trouvé que des affronts & des outrages où j'eſpérois, ſinon de la reconnoiſſance, au moins des conſolations. Que de choſes m'ont fait regretter l'aſyle & l'hoſpitalité philoſophique qui m'attendoient près de vous! Toutefois mes malheurs m'en ont toujours rapproché en quelque manière. La protection & les bontés de Mylord Maréchal, votre illuſtre & digne compatriote, m'ont fait trouver, pour ainſi dire, l'Écoſſe au milieu de la Suiſſe; il vous a rendu préſent à nos entretiens; il m'a fait faire avec vos vertus la connoiſſance que je n'avois fait encore qu'avec vos talens; il m'a inſpiré la plus tendre amitié pour vous & le plus ardent deſir d'obtenir la vôtre, avant que je ſuſſe que vous étiez diſpoſé à me l'accorder. Jugez, quand je trouve ce penchant réciproque, combien j'aurois de plaiſir à m'y livrer! Non, Monſieur, je ne vous rendois que la moitié de ce qui vous étoit dû, quand je n'avois pour vous que de l'admiration. Vos grandes vues, votre étonnante impartialité, votre génie, vous éleveroient trop au-deſſus des hommes, ſi votre bon cœur ne vous en rapprochoit. Mylord Maréchal, en m'apprenant à vous voir encore plus aimable que ſublime, me rend tous les jours votre commerce plus deſirable, & nourrit en moi l'empreſſement qu'il m'a fait naître de finir mes jours près de vous. Monſieur, qu'une meilleure ſanté, qu'une ſituation plus commode ne me met-elle à portée de faire ce voyage comme je le deſirerois? Que ne puis-je

eſpèrer de nous voir un jour raſſemblés avec Mylord dans votre commune patrie, qui deviendroit la mienne ? Je bénirois, dans une ſociété ſi douce, les malheurs par leſquels j'y fus conduit, & je croirois n'avoir commencé de vivre que du jour qu'elle auroit commencé. Puiſſé-je voir cet heureux jour plus deſiré qu'eſpéré ! Avec quel tranſport je m'écrirois en touchant l'heureuſe terre où ſont nés David Hume & le Maréchal d'Écoſſe : "

. . . . . : *Salve, fatis mihi debita tellus :*
Hæc domus, hæc patria eſt.

J. J. Rousseau.

M. Hume dit dans l'expoſé ſuccint de ſes conteſtations avec M. Rouſſeau, que ce n'eſt point par vanité qu'il publie cette lettre ; puiſque bientôt il met au jour une rétractation de tous ces éloges ; que c'eſt ſeulement pour completter la ſuite de cette correſpondance, & faire voir qu'il y a long-temps qu'il étoit diſpoſé à rendre ſervice à M. Rouſſeau.

Leur commerce avoit entiérement ceſſé juſqu'au milieu de l'été de l'année 1765, lorſque la circonſtance ſuivante le renouvella. Une perſonne qui s'intéreſſe à M. Rouſſeau, étant allée faire un voyage dans une des Provinces de France qui avoiſinent la Suiſſe, profita de cette occaſion pour rendre viſite au philoſophe ſolitaire, dans ſa retraite à Motiers-Travers. Il dit à cette perſonne que le ſéjour de Neufchâtel lui devenoit très-déſagréable, tant par la ſuperſtition du peuple que par la rage dont les Prêtres étoient animés contre lui ; qu'il craignoit d'être bientôt dans la néceſſité d'aller chercher un aſyle ailleurs, & que dans ce cas l'Angleterre lui paroiſſoit, par la nature de ſes loix & de ſon gouvernement, le ſeul endroit ou il pût trouver une retraite aſſurée : il ajouta que Mylord Maréchal, ſon ancien protecteur, lui avoit conſeillé de ſe mettre ſous la protection de M. Hume ; & qu'en conſéquence il étoit diſpoſé à s'adreſſer à lui, s'il croyoit que cela ne lui donnât pas trop d'embarras.

M. Hume étoit alors chargé des affaires d'Angleterre à la Cour

de France ; mais comme il avoit la perſpective de retourner bientôt à Londres, il ne rejetta point une propoſition faite dans de ſemblables circonſtances par un homme que ſon génie & ſes malheurs avoient rendu célèbre. Dès qu'il fut informé de la ſituation & des intentions de M. Rouſſeau, il lui écrivit pour lui offrir ſes ſervices ; M. Rouſſeau lui fit la réponſe ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Strasbourg, le 4 Décembre 1765.

„ VOs bontés, Monſieur, me pénètrent autant qu'elles m'honorent. La plus digne réponſe que je puiſſe faire à vos offres, eſt de les accepter, & je les accepte. Je partirai dans cinq ou ſix jours pour aller me jetter entre vos bras. C'eſt le conſeil de Mylord Maréchal, mon protecteur, mon ami, mon père ; c'eſt celui de Madame de***, dont la bienveillance éclairée me guide autant qu'elle me conſole ; enfin, j'oſe dire que c'eſt celui de mon cœur qui ſe plaît à devoir beaucoup au plus illuſtre de mes contemporains, dont la bonté ſurpaſſe la gloire. Je ſoupire après une retraite ſolitaire & libre où je puiſſe finir mes jours en paix. Si vos ſoins bienfaiſans me la procurent, je jouirai tout enſemble & du ſeul bien que mon cœur deſire, & du plaiſir de le tenir de vous. Je vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur".

J. J. ROUSSEAU.

En recevant cette lettre M. Hume ſentit s'élever dans ſon cœur un mouvement de pitié, mêlé d'indignation ; il frémit en voyant qu'un homme de lettres, d'un mérite ſi éminent, étoit réduit, malgré la ſimplicité de ſa manière de vivre, aux dernières extrémités de l'indigence, & que cet état malheureux étoit encore aggravé par la maladie, par les approches de la vieilleſſe & par les implacables fureurs des dévots.

Il ſavoit que pluſieurs perſonnes attribuoient l'état fâcheux où ſe trouvoit M. Rouſſeau, à ce noble orgueil qui lui avoit fait rejetter les ſecours de ſes amis; mais il crut que ce défaut, ſi c'en étoit un, étoit un défaut reſpectable. Trop de gens de lettres ont avili leur caractère en s'abaiſſant à ſolliciter les ſecours des hommes riches ou puiſſans, indignes de les protéger; & il crut que ce ſentiment de l'ame, quoique porté à l'excès, méritoit de l'indulgence dans un homme de génie, qui, ſoutenu par le ſentiment de ſa propre ſupériorité & par l'amour de l'indépendance, bravoit les outrages de la fortune & les impertinences des hommes. Il ſe propoſa donc de ſervir M. Rouſſeau à ſa manière. Il pria M. Clairaut de lui donner ſa lettre, & il la fit voir à pluſieurs des amis & des protecteurs que M. Rouſſeau avoit à Paris. Il leur propoſa un arrangement par lequel on pouvoit procurer des ſecours à M. Rouſſeau ſans qu'il s'en doutât. C'étoit d'engager le Libraire qui ſe chargeroit de ſon *Dictionnaire de muſique* à lui en donner une ſomme plus conſidérable que celle qu'il en auroit offerte de lui-même, & de rembourſer cet excédent au Libraire. Mais ce projet, pour l'exécution duquel les ſoins de M. Clairaut étoient néceſſaires, échoua par la mort inopinée de ce ſavant.

Comme il conſervoit toujours la même idée de l'extrême pauvreté de M. Rouſſeau, il conſerva auſſi la même diſpoſition à l'obliger, &, dès qu'il fut aſſuré de l'intention où il étoit de paſſer en Angleterre ſous ſa conduite, il forma le plan d'un artifice à-peu-près ſemblable à celui qu'il n'avoit pu exécuter à Paris. Il écrivit ſur le champ à ſon ami, M. Jean Stewart, de Buckingham-Street, qu'il avoit une affaire à lui communiquer, d'une nature ſi ſecrette & ſi délicate, qu'il n'oſoit même la confier au papier, mais qu'il en apprendroit les détails de M. Elliot (aujourd'hui le Chevalier Gilbert Elliot) qui devoit bientôt retourner de Paris à Londres.

Voici ce plan, que M. Elliot communiqua en effet quelque temps après à M. Stewart, en lui recommandant le plus grand ſecret. M. Stewart devoit chercher dans le voiſinage de ſa mai-

ſon de campagne quelque Fermier honnête & diſcret, qui voulût ſe charger de loger & nourrir M. Rouſſeau & ſa gouvernante, & leur fournir abondamment toutes les commodités dont ils auroient beſoin, moyennant une penſion, que M. Stewart pouvoit porter juſqu'à cinquante ou ſoixante livres (148) ſterling par an; mais le Fermier devoit s'engager à garder exactement le ſecret, & à ne recevoir de M. Rouſſeau que vingt ou vingt-cinq livres ſterling par an, & on lui auroit tenu compte du ſurplus.

M. Stewart écrivit bientôt après à M. Hume, qu'il avoit trouvé une habitation qu'il croyoit convenable; M. Hume le pria de faire meubler l'appartement, à ſes frais, d'une manière propre & commode. Ce plan, dans lequel il n'entroit, dit M. Hume, aucun motif de vanité, puiſque le ſecret en faiſoit une condition néceſſaire, n'eut pas lieu, parce qu'il ſe préſenta d'autres arrangemens plus commodes & plus agréables. Tout cela, ajoute-t-on, eſt connu de M. Stewart & du Chevalier Gilbert Elliot.

IL ne ſera peut-être pas hors de propos de parler ici d'un autre arrangement qui avoit été concerté dans les mêmes intentions. M. Hume avoit accompagné M. Rouſſeau à une campagne très-agréable, dans le Comté de Surrey, où ils paſſerent deux jours chez le Colonel Webb. M. Rouſſeau parut épris des beautés naturelles & ſolitaires de cet endroit. Auſſi tôt, par l'entremiſe de M. Stewart, M. Hume entra en marché avec le Colonel Webb, pour acheter ſa maiſon avec un petit bien qui y appartenoit, afin d'y faire un établiſſement pour M. Rouſſeau. On prétend que ces faits ſont connus de M. Stewart, du Général Clarke & en partie du Colonel Webb.

PENDANT plus de deux mois, M. Hume employa tous ſes ſoins & ceux de ſes amis, pour trouver quelqu'arrangement qui pût convenir à M. Rouſſeau. On ſe prêtoit à tout; on excuſoit tout; on n'épargna ni temps ni complaiſance pour lui procurer ce qu'il deſiroit; &, quoique pluſieurs des projets formés pour

(148) La livre ſterling vaut environ 22 livres 10 ſols de notre monnoie.

ſon établiſſement euſſent été rejettés, M. Hume ſe crut aſſez récompenſé de ſes peines par la reconnoiſſance & la tendreſſe même avec laquelle M. Rouſſeau paroiſſoit recevoir ſon zèle & ſes bons offices.

Enfin M. Davenport, *Gentilhomme diſtingué par ſa naiſſance*, ſa fortune & ſon mérite, offrit une maiſon, appellée Wootton, ſituée dans le Comté de Derby, & qu'il habite rarement; M. Rouſſeau l'accepta & lui paya pour lui & pour ſa gouvernante une penſion modique.

Dès que M. Rouſſeau fut arrivé à Vootton, il écrivit à M. Hume la lettre ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 22 Mars 1766.

„ Vous voyez déja, mon cher patron, par la date de ma lettre, que je ſuis arrivé au lieu de ma deſtination. Mais vous ne pouvez voir tous les charmes que j'y trouve; il faudroit connoître le lieu & lire dans mon cœur. Vous y devez lire au moins les ſentimens qui vous regardent & que vous avez ſi bien mérités. Si je vis dans cet agréable aſyle auſſi heureux que je l'eſpère, une des douceurs de ma vie ſera de penſer que je vous les dois. Faire un homme heureux, c'eſt mériter de l'être. Puiſſiez-vous trouver en vous-même le prix de tout ce que vous avez fait pour moi! Seul, j'aurois pu trouver de l'hoſpitalité, peut-être; mais je ne l'aurois jamais auſſi-bien goûtée qu'en la tenant de votre amitié. Conſervez-la-moi toujours, mon cher patron, aimez-moi pour moi qui vous dois tant; pour vous-même; aimez-moi pour le bien que vous m'avez fait. Je ſens tout le prix de votre ſincère amitié; je la deſire ardemment; j'y veux répondre par toute la mienne, & je ſens dans mon cœur de quoi vous convaincre un

jour qu'elle n'eſt pas non plus ſans quelque prix. Comme, pour des raiſons dont nous avons parlé, je ne veux rien recevoir par la poſte; je vous prie, lorſque vous ferez la bonne œuvre de m'écrire, de remettre votre lettre à M. Davenport. L'affaire de ma voiture n'eſt pas arrangée, parce que je ſais qu'on m'en a impoſé : c'eſt une petite faute qui peut n'être que l'ouvrage d'une vanité obligeante, quand elle ne revient pas deux fois. Si vous y avez trempé, je vous conſeille de quitter, une fois pour toutes, ces petites ruſes qui ne peuvent avoir un bon principe quand elles ſe tournent en pièges contre la ſimplicité. Je vous embraſſe, mon cher patron, avec le même cœur que j'eſpère & deſire trouver en vous."

J. J. ROUSSEAU.

PEU de jours après, M. Hume reçut une autre lettre dont voici la copie.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 29 Mars 1766.

„VOUS avez vu, mon cher patron, par la lettre que M. Davenport a dû vous remettre, combien je me trouve ici placé ſelon mon goût. J'y ſerois peut-être plus à mon aiſe ſi l'on y avoit pour moi moins d'attentions; mais les ſoins d'un ſi galant homme ſont trop obligeans pour s'en fâcher; &, comme tout eſt mêlé d'inconvéniens dans la vie, celui d'être trop bien eſt un de ceux qui ſe tolèrent le plus aiſément. J'en trouve un plus grand à ne pouvoir me faire bien entendre des domeſtiques, ni ſur-tout entendre un mot de ce qu'ils me diſent. Heureuſement Mademoiſelle le Vaſſeur me ſert d'interprète, & ſes doigts parlent mieux que ma langue. Je trouve même à mon ignorance un avantage qui pourra faire compenſation, c'eſt d'écarter les oiſifs en les ennuyant.

nuyant. J'ai eu hier la viſite de M. le Miniſtre qui, voyant que je ne lui parlois que François, n'a pas voulu me parler Anglois, de ſorte que l'entrevue s'eſt paſſée à-peu-près ſans mot dire. J'ai pris goût à l'expédient; je m'en ſervirai avec tous mes voiſins, ſi j'en ai, & duſſé-je apprendre l'Anglois, je ne leur parlerai que François, ſur-tout ſi j'ai le bonheur qu'ils n'en ſachent pas un mot. C'eſt à-peu-près la ruſe des ſinges qui, diſent les Nègres, ne veulent pas parler, quoiqu'ils le puiſſent, de peur qu'on ne les faſſe travailler."

„ Il n'eſt point vrai du tout que je ſois convenu avec M. Goſſet de recevoir un modèle en préſent. Au contraire, je lui en demandai le prix, qu'il me dit être d'une guinée & demie, ajoutant qu'il m'en vouloit faire la galanterie, ce que je n'ai point accepté. Je vous prie donc de vouloir bien lui payer le modèle en queſtion, dont M. Davenport aura la bonté de vous rembourſer. S'il n'y conſent pas, il faut le lui rendre & le faire acheter par une autre main. Il eſt deſtiné pour M. du Peyrou qui depuis long-temps deſire avoir mon portrait & en a fait faire un en mignature, qui n'eſt point du tout reſſemblant. Vous êtes pourvu mieux que lui, mais je ſuis fâché que vous m'ayez ôté, par une diligence auſſi flatteuſe, le plaiſir de remplir le même devoir envers vous. Ayez la bonté, mon cher Patron, de faire remettre ce modèle à MM. *Guinand & Hankey, Little St Hellen's Bishopſgate-Street*, pour l'envoyer à M. du Peyrou par la première occaſion sûre. Il gêle ici depuis que j'y ſuis : il a neigé tous les jours : le vent coupe le viſage ; malgré cela, j'aimerois mieux habiter le trou d'un des lapins de cette garenne que le plus bel appartement de Londres. Bon jour, mon cher Patron, je vous embraſſe de tout mon cœur ".

J. J. Rousseau.

Comme on étoit convenu de ne point ſe géner l'un l'autre par un commerce de lettres ſuivi, on n'avoit plus d'autre objet de correſpondance épiſtolaire que celui d'une penſion qu'il s'agiſſoit d'obtenir du Roi d'Angleterre, pour M. Rouſſeau.

Un ſoir qu'ils en conféroient enſemble à Calais, où ils ſe trouvoient retenus par les vents contraires, M. Hume demanda à M. Rouſſeau s'il n'accepteroit pas une penſion du Roi d'Angleterre, au cas que Sa Majeſté voulût bien la lui accorder. M. Rouſſeau répondit que cela n'étoit pas ſans difficulté, mais qu'il s'en rapporteroit entiérement à l'avis de Mylord Maréchal. Encouragé par cette réponſe, M. Hume, arrivé à Londres, s'adreſſa pour cet objet aux Miniſtres du Roi, & particuliérement au Général Conway, Secrétaire d'État, & au Général Grœme, Secrétaire & Chambellan de la Reine. Ils firent la demande de la penſion à Leurs Majeſtés qui y conſentirent avec bonté, à condition ſeulement que la choſe reſteroit ſecrette. On en écrivit à M. Rouſſeau & à Mylord Maréchal ; M. Rouſſeau répondit que le ſecret demandé étoit pour lui une circonſtance très-agréable. Le conſentement de Mylord Maréchal arriva, comme on ſe l'imagine bien ; M. Rouſſeau partit peu de jours après pour Vootton, & cette affaire reſta quelque temps ſuſpendue, par un dérangement qui ſurvint dans la ſanté du Général Conway.

Cependant on répandoit en Angleterre & dans toute l'Europe cette fameuſe lettre que l'on avoit cru devoir attribuer au Roi de Pruſſe, lettre méchamment ironique, & aſſaiſſonnée de cette ſorte de ſel qui peut bien marquer quelque eſprit, mais dont un honnête homme doit rougir d'être l'auteur, & qui, en même temps qu'elle arrache quelques ris forcés aux dépens de celui qui en eſt l'objet, révolte, indigne & ſoulève l'ame contre l'homme qui l'enfante. M. Walpole ne ſe diſſimulera pas au moins que des hommes de cette eſpèce ne ſont pas fort sûrs dans la ſociété. Enfin il ne réſiſta plus à la démangeaiſon de la rendre publique. Que l'on ſonde les actions des gens de lettres, elles ont toujours pour mobile une petite vanité, ou une haine ſecrette. Une main inconnue, & qui ſans doute avoit quelque intérêt à l'être, l'inſéra dans le *Saint-James's Chronicle.*

LETTRE
SUPPOSÉE DU ROI DE PRUSSE,
A M. ROUSSEAU.

MON CHER JEAN-JACQUES,

„ VOUS avez renoncé à Genève votre patrie. Vous vous êtes fait chaſſer de la Suiſſe. Pays tant vanté dans vos écrits ; la France vous a décrété ; venez donc chez moi. J'admire vos talens, je m'amuſe de vos rêveries qui (ſoit dit en paſſant) vous occupent trop & trop long-temps. Il faut à la fin être ſage & heureux ; vous avez fait aſſez parler de vous par des ſingularités peu convenables à un véritable grand homme : démontrez à vos ennemis que vous pouvez avoir quelquefois le ſens commun ; cela les fâchera ſans vous faire tort. Mes États vous offrent une retraite paiſible : je vous veux du bien, & je vous en ferai, ſi vous le trouvez bon. Mais ſi vous vous obſtinez à rejetter mon ſecours, attendez-vous que je ne le dirai à perſonne. Si vous perſiſtez à vous creuſer l'eſprit pour trouver de nouveaux malheurs, choiſiſſez-les tels que vous voudrez ; je ſuis Roi, je puis vous en procurer au gré de vos ſouhaits ; &, ce qui ſûrement ne vous arrivera pas vis-à-vis de vos ennemis, je ceſſerai de vous perſécuter, quand vous ceſſerez de mettre votre gloire à l'être. ”

Votre bon ami FRÉDÉRIC.

LORSQUE cette lettre parut, M. Rouſſeau ſoupçonna qu'elle pouvoit venir de M. Hume, ou avoit été rendue publique par ſes ſoins, & il écrivit à l'auteur du *Saint-James's Chronicle* la lettre ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU, A L'AUTEUR DU SAINT-JAMES'S CHRONICLE.

De Vootton, le 7 Avril 1766.

„ VOUS avez manqué, Monſieur, au reſpect que tout particulier doit aux Têtes Couronnées, en attribuant publiquement au Roi de Pruſſe une lettre pleine d'extravagance & de méchanceté, dont, par cela ſeul, vous deviez ſavoir qu'il ne pouvoit être l'auteur. Vous avez même oſé tranſcrire ſa ſignature, comme ſi vous l'aviez vue écrite de ſa main. Je vous apprends, Monſieur, que cette lettre a été fabriquée à Paris, & ce qui navre & déchire mon cœur, que l'impoſteur a des complices en Angleterre.

VOUS devez au Roi de Pruſſe, à la vérité, à moi, d'imprimer la lettre que je vous écris & que je ſigne, en réparation d'une faute que vous vous reprocheriez ſans doute, ſi vous ſaviez de quelles noirceurs vous vous rendez l'inſtrument. Je vous fais, Monſieur, mes ſincères ſalutations. "

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume qui n'avoit garde, dit-il, de ſe croire l'objet d'un ſoupçon ſi atroce, continua, à ce qu'il aſſure, à ſervir M. Rouſſeau de la manière la plus conſtante & la moins équivoque. Il renouvella ſes ſollicitations auprès du Général Conway, dès que l'état de ſa ſanté put lui permettre de s'occuper de quelque choſe. Le Général s'adreſſa de nouveau au Roi pour la penſion que l'on demandoit, & Sa Majeſté y donna une ſeconde fois ſon conſentement. On s'adreſſa auſſi au Marquis de Rockingham, premier Lord de la Tréſorerie, pour arranger cette affaire; enfin, elle fut heureuſement terminée, M. Hume en manda la nouvelle à ſon ami. Il n'en reçut point de réponſe; mais voici la lettre que M. Rouſſeau écrivit au Général Conway.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU AU GÉNÉRAL CONWAY.

Le 12 Mai 1766.

MONSIEUR,

„ VIVEMENT touché des graces dont il plaît à Sa Majeſté de m'honorer, & de vos bontés qui me les ont attirées, j'y trouve, dès-à-préſent, ce bien précieux à mon cœur, d'intéreſſer à mon ſort le meilleur des Rois & l'homme le plus digne d'être aimé de lui. Voilà, Monſieur, un avantage dont je ſuis jaloux & que je ne mériterai jamais de perdre. Mais il faut vous parler avec la franchiſe que vous aimez. Après tant de malheurs, je me croyois préparé à tous les événemens poſſibles ; il m'en arrive pourtant que je n'avois pas prévus & qu'il n'eſt pas permis à un honnête homme de prévoir. Ils m'en affectent d'autant plus cruellement ; & le trouble où ils me jettent m'ôtant la liberté d'eſprit néceſſaire pour me bien conduire, tout ce que me dit la raiſon, dans un état auſſi triſte, eſt de ſuſpendre mes réſolutions ſur toute affaire importante, telle qu'eſt pour moi celle dont il s'agit. Loin de me refuſer aux bienfaits du Roi par l'orgueil qu'on m'impute, je le mettrois à m'en glorifier, & tout ce que j'y vois de pénible eſt de ne pouvoir m'en honorer aux yeux du public comme aux miens. Mais lorſque je les recevrai, je veux pouvoir me livrer tout entier aux ſentimens qu'ils m'inſpirent, & n'avoir le cœur plein que des bontés de Sa Majeſté & des vôtres. Je ne crains pas que cette façon de penſer les puiſſe altérer. Daignez donc, Monſieur, me les conſerver pour des temps plus heureux ; vous connoîtrez alors que je ne diffère de m'en prévaloir que pour tâcher de m'en rendre plus digne. Agréez, Monſieur, je vous ſupplie, mes très-humbles ſalutations & mon reſpect ".

J. J. ROUSSEAU.

CETTE lettre parut au Général Conway un refus net d'accep-

ter la penſion tant qu'on en feroit un ſecret : mais comme M. Rouſſeau avoit été dès le commencement inſtruit de cette condition, & que toute ſa conduite, ſes diſcours, ſes lettres, avoient perſuadé M. Hume qu'elle lui convenoit, il jugea qu'il avoit honte de ſe rétracter là-deſſus en lui écrivant, & il crut trouver là-dedans la raiſon du ſilence dont il étoit ſurpris.

Il obtint du Général Conway qu'il ne prendroit aucune réſolution relativement à cette affaire, & écrivit à M. Rouſſeau une lettre pleine d'amitié, dans laquelle il l'exhortoit à reprendre ſa première façon de penſer & à accepter la penſion.

Quant à l'accablement profond dont M. Rouſſeau ſe plaint dans ſa lettre au Général Conway, & qui lui ôtoit juſqu'à la liberté de ſon eſprit, M. Hume nous dit qu'il fut raſſuré à cet égard par une lettre de M. Davenport, qui lui marquoit que préciſément dans ce temps-là ſon hôte étoit très-content, très-gai & même très-ſociable.

Il attendit trois ſemaines ſans avoir de réponſe. Ce procédé lui parut un peu étrange, & cependant il ne voulut pas ſe décourager, & perdre, pour un vain cérémonial, l'occaſion de rendre un ſervice eſſentiel. Il renouvella donc ſes ſollicitations auprès des Miniſtres, & fut aſſez heureux dans ſes ſoins pour être autoriſé à écrire la lettre ſuivante à M. Rouſſeau : c'eſt la première dont il ait conſervé une copie.

LETTRE

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

De Londres, le 19 Juin 1766.

„ Comme je n'ai reçu, Monſieur, aucune réponſe de vous, j'en conclus que vous perſévérez dans la réſolution de refuſer les bienfaits de Sa Majeſté, tant qu'on en fera un ſecret. Je me ſuis en conſéquence adreſſé au Général Conway pour faire ſup-

primer cette condition, & j'ai été assez heureux pour obtenir de lui la promesse d'en parler au Roi. Il faut seulement, m'a-t-il dit, que nous sachions préalablement de M. Rousseau s'il est disposé à accepter une pension qui lui seroit accordée publiquement, afin que Sa Majesté ne soit point exposée à un second refus. Il m'a autorisé à vous écrire là-dessus, & je vous prie de me faire savoir votre résolution le plutôt que vous pourrez. Si vous m'envoyez votre consentement, ce que je vous prie instamment de faire, je sais que je peux compter sur les bons offices du Duc de Richmond pour appuyer la demande du Général Conway; ainsi je ne doute nullement du succès.

„ Je suis, mon cher Monsieur, très-sincérement tout à vous. "

D. HUME.

AU bout de cinq jours il reçut la réponse suivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 23 Juin 1766.

„ JE croyois, Monsieur, que mon silence interprété par votre conscience en disoit assez; mais puisqu'il entre dans vos vues de ne pas l'entendre, je parlerai. Vous vous êtes mal caché, je vous connois & vous ne l'ignorez pas. Sans liaisons antérieures, sans querelles, sans démêlés, sans nous connoître autrement que par la réputation littéraire, vous vous empressez à m'offrir vos amis & vos soins, touché de votre générosité, je me jette entre vos bras; vous m'amenez en Angleterre, en apparence pour m'y procurer un asyle, & en effet pour m'y déshonorer. Vous vous appliquez à cette noble œuvre, avec un zèle digne de votre cœur, & avec un succès digne de vos talens. Il ne falloit pas tant pour réussir : vous vivez dans le monde, & moi dans la retraite; le pu-

blic aime à être trompé, & vous êtes fait pour le tromper. Je connois pourtant un homme que vous ne tromperez pas : c'eſt vous-même. Vous ſavez avec quelle horreur mon cœur repouſſa le premier ſoupçon de vos deſſeins. Je vous dis, en vous embraſſant, les yeux en larmes, que, ſi vous n'étiez pas le meilleur des hommes, il falloit que vous en fuſſiez le plus noir. En penſant à votre conduite ſecrette, vous vous direz quelquefois que vous n'êtes pas le meilleur des hommes, & je doute qu'avec cette idée vous en ſoyez jamais le plus heureux.

JE laiſſe un libre cours aux manœuvres de vos amis, aux vôtres, & je vous abandonne, avec peu de regret, ma réputation pendant ma vie, bien sûr qu'un jour on nous rendra juſtice à tous deux. Quant aux bons offices en matière d'intérêt avec leſquels vous vous maſquez, je vous en remercie & vous en diſpenſe. Je me dois de n'avoir plus de commerce avec vous, & de n'accepter pas même à mon avantage aucune affaire dont vous ſoyez le médiateur. Adieu, Monſieur, je vous ſouhaite le plus vrai bonheur; mais comme nous ne devons plus rien avoir à nous dire, voici la dernière lettre que vous recevrez de moi."

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume lui fit ſur le champ la réponſe ſuivante.

LETTRE

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

Ce 26 Juin 1766.

„COMME la conſcience me dit que j'en ai toujours agi avec vous de la manière la plus amicale, & que je vous ai donné, en toute occaſion, les preuves les plus tendres & les plus actives d'une ſincère affection, vous pouvez juger de l'extrême ſurpriſe que m'a cauſé la lecture de votre lettre. Il eſt auſſi impoſſible de répondre à des accuſations ſi violentes & bornées à de ſimples généralités, qu'il

qu'il eſt impoſſible de les concevoir. Mais cette affaire ne peut, ne doit pas en reſter-là. Je ſuppoſe charitablement que quelque infâme calomniateur m'a noirci auprès de vous; mais en ce cas, le devoir vous oblige, & je ſuis perſuadé que votre propre inclination vous porte à me donner les moyens de connoître mon accuſateur & de me juſtifier; ce que vous ne pouvez faire qu'en m'inſtruiſant de ce dont on m'accuſe. Vous dites que je ſais moi-même que je vous ai trahi; mais, je le dis hautement & je le dirai à tout l'Univers, je ſais le contraire; je ſais que mon amitié pour vous a été ſans bornes & ſans relâche; &, quoique je vous en aie donné des preuves qui ſont univerſellement connues en France & en Angleterre, le public n'en connoit encore que la plus petite partie. Je demande que vous me nommiez l'homme qui oſe affirmer le contraire, & ſur-tout je demande qu'il cite une ſeule circonſtance dans laquelle je vous ai manqué. Vous le devez à moi, vous le devez à vous-même, vous le devez à la vérité, à l'honneur, à la juſtice, à tout ce qu'il y a de ſacré parmi les hommes. C'eſt comme innocent, car je ne dirai pas comme votre ami, je ne dirai pas comme votre bienfaiteur; c'eſt, je le répète, comme innocent, que je réclame le droit de prouver mon innocence & de confondre les ſcandaleuſes fauſſetés qu'on peut avoir forgées contre moi. J'eſpère que M. Davenport, à qui j'ai envoyé une copie de votre lettre, & qui lira celle-ci avant de vous la remettre, appuyera ma demande, & vous dira qu'elle eſt juſte. J'ai heureuſement conſervé la lettre que vous m'avez écrite après votre arrivée à Vootton, & où vous me marquez, dans les termes les plus forts, & même dans des termes trop forts, combien vous êtes ſenſible aux foibles efforts que j'ai faits pour vous être utile. Le petit commerce de lettres que nous avons eu enſuite, n'a eu pour objet, de ma part, que des vues dictées par l'amitié. Dites-moi donc ce qui, depuis ce temps-là, a pu vous offenſer? dites-moi de quoi l'on m'accuſe? dites-moi quel eſt mon accuſateur? Et quand vous aurez rempli ces conditions à ma ſatisfaction & à celle de M. Davenport, vous aurez encore beaucoup de peine à vous juſtifier, d'employer des expreſſions ſi outrageantes contre un homme avec qui vous avez été ſi étroite-

ment lié, & qui méritoit, à pluſieurs titres, d'être traité par vous avec plus d'égards & de décence.

M. Davenport ſait tout ce qui s'eſt paſſé relativement à votre penſion, parce qu'il m'a paru néceſſaire que la perſonne qui s'eſt chargée de vous procurer un établiſſement, connoiſſe exactement l'état de votre fortune : afin qu'elle ne ſoit pas tentée d'exercer à votre égard des actes de généroſité, qui, en parvenant par haſard à votre connoiſſance, pourroient vous donner quelque ſujet de mécontentement.

Je ſuis, Monſieur, &c. D. H."

M. Hume reçut, au bout de trois ſemaines, la lettre ſuivante, nous la donnons avec les notes qu'il y a miſes, & celles qui y ont été ajoutées par M. Rouſſeau.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 10 Juillet 1766.

* „ Je ſuis malade, Monſieur, & peu en état d'écrire ; mais vous voulez une explication, il faut vous la donner. Il n'a tenu qu'à vous de l'avoir depuis long-temps (1) : vous n'en voulûtes point alors, je me tus ; vous la voulez aujourd'hui, je vous l'envoie. Elle ſera longue, j'en ſuis fâché ; mais j'ai beaucoup à dire, & je n'y veux pas revenir à deux fois."

* Les notes de M. Hume ſont diſtinguées par des chiffres & imprimées en caractères romains ; celles de M. Rouſſeau ſont marquées par une étoile & imprimées en caractères italiques. *Note des Editeurs.*

(1) M. Rouſſeau ne m'a aſſurément jamais donné lieu de lui demander une explication. Si, pendant que nous avons vécu enſemble, il a eu quelques-uns des indignes ſoupçons dont cette lettre eſt remplie, il les a tenu bien ſecrets.

„ Je ne vis point dans le monde ; j'ignore ce qui s'y paſſe ; je n'ai point de parti, point d'aſſocié, point d'intrigue ; on ne me dit rien, je ne ſais que ce que je ſens ; mais comme on me le fait bien ſentir, je le ſais bien. Le premier ſoin de ceux qui trament des noirceurs eſt de ſe mettre à couvert des preuves juridiques ; il ne feroit pas bon leur intenter procès. La conviction intérieure admet un autre genre de preuves qui règlent les ſentimens d'un honnête homme. Vous ſaurez ſur quoi ſont fondés les miens."

„ Vous demandez avec beaucoup de confiance qu'on vous nomme votre accuſateur. Cet accuſateur, Monſieur, eſt le ſeul homme au monde qui, dépoſant contre vous, pouvoit ſe faire écouter de moi ; c'eſt vous-même. Je vais me livrer ſans réſerve & ſans crainte à mon caractère ouvert ; ennemi de tout artifice, je vous parlerai avec la même franchiſe que ſi vous étiez un autre en qui j'euſſe toute la confiance que je n'ai plus en vous. Je vous ferai l'hiſtoire des mouvemens de mon ame & de ce qui les a produits, & nommant M. Hume en tierce perſonne, je vous ferai juge vous-même de ce que je dois penſer de lui. Malgré la longueur de ma lettre, je n'y ſuivrai point d'autre ordre que celui de mes idées, commençant par les indices & finiſſant par la démonſtration."

„ Je quittois la Suiſſe, fatigué de traitemens barbares, mais qui du moins ne mettoient en péril que ma perſonne & laiſſoient mon honneur en ſûreté. Je ſuivois les mouvemens de mon cœur pour aller joindre Mylord Maréchal ; quand je reçus à Strasbourg de M. Hume l'invitation la plus tendre de paſſer avec lui en Angleterre où il me promettoit l'accueil le plus agréable, & plus de tranquillité que je n'y en ai trouvé. Je balançai entre l'ancien ami & le nouveau, j'eus tort ; je préférai ce dernier ; j'eus plus grand tort : mais le deſir de connoître par moi-même une Nation célèbre, dont on me diſoit tant de mal & tant de bien, l'emporta. Sûr de ne pas perdre George Keith, j'étois flatté d'acquérir David Hume. Son mérite, ſes rares talens, l'honnêteté bien établie de ſon caractère me faiſoient deſirer de joindre ſon amitié

à celle dont m'honoroit ſon illuſtre compatriote; & je me faiſois une ſorte de gloire de montrer un bel exemple aux gens de lettres dans l'union ſincère de deux hommes dont les principes étoient ſi différens."

„ AVANT l'invitation du Roi de Pruſſe & de Mylord Maréchal, incertain ſur le lieu de ma retraite, j'avois demandé & obtenu par mes amis un paſſeport de la Cour de France, dont je me ſervis pour aller à Paris joindre M. Hume. Il vit, & vit trop peut-être l'accueil que je reçus d'un grand Prince, & j'oſe dire, du public. Je me prêtai par devoir, mais avec répugnance, à cet éclat, jugeant combien l'envie de mes ennemis en ſeroit irritée. Ce fut un ſpectacle bien doux pour moi que l'augmentation ſenſible de bienveillance pour M. Hume, que la bonne œuvre qu'il alloit faire produiſit dans tout Paris. Il devoit en être touché comme moi; je ne ſais s'il le fut de la même manière."

„ NOUS partons avec un de mes amis, qui, preſqu'uniquement pour moi, faiſoit le voyage d'Angleterre. En débarquant à Douvres, tranſporté de toucher enfin cette terre de liberté, & d'y être amené par cet homme illuſtre, je lui ſaute au cou, je l'embraſſe étroitement ſans rien dire, mais en couvrant ſon viſage de baiſers & de larmes qui parloient aſſez. Ce n'eſt pas la ſeule fois ni la plus remarquable où il ait pu voir en moi les ſaiſiſſemens d'un cœur pénétré. Je ne ſais ce qu'il fait de ces ſouvenirs, s'ils lui viennent; j'ai dans l'eſprit qu'il en doit quelquefois être importuné."

„ NOUS ſommes fêtés arrivant à Londres. On s'empreſſe dans tous les états à me marquer de la bienveillance & de l'eſtime. M. Hume me préſente de bonne grace à tout le monde; il étoit naturel de lui attribuer, comme je faiſois, la meilleure partie de ce bon accueil : mon cœur étoit plein de lui; j'en parlois à tout le monde; j'en écrivois à tous mes amis; mon attachement pour lui prenoit chaque jour de nouvelles forces; le ſien paroiſſoit pour moi des plus tendres, & il m'en a quelquefois donné des marques dont je me ſuis ſenti très-touché. Celle de faire faire mon por-

trait en grand ne fut pourtant pas de ce nombre. Cette fantaisie me parut trop affichée, & j'y trouvai je ne sais quel air d'ostentation qui ne me plut pas. C'est tout ce que j'aurois pu passer à M. Hume s'il eût été homme à jetter son argent par les fenêtres, & qu'il eût eu dans une gallerie tous les portraits de ses amis. Au reste, j'avouerai sans peine qu'en cela je puis avoir tort (2)."

„ MAIS ce qui me parut un acte d'amitié & de générosité des plus vrais & des plus estimables, des plus dignes, en un mot, de M. Hume, ce fut le soin qu'il prit de solliciter pour moi de lui-même une pension du Roi, à laquelle je n'avois assurément aucun droit d'aspirer. Témoin du zèle qu'il mit à cette affaire, j'en fus vivement pénétré : rien ne pouvoit plus me flatter qu'un service de cette espèce, non pour l'intérêt assurément; car trop attaché peut être à ce que je possède, je ne sais point desirer ce que je n'ai pas, & ayant, par mes amis & par mon travail, du pain suffisamment pour vivre, je n'ambitionne rien de plus; mais l'honneur de recevoir des témoignages de bonté, je ne dirai pas d'un si grand Monarque, mais d'un si bon père, d'un si bon mari, d'un si bon maître, d'un si bon ami, & sur-tout d'un si honnête homme, m'affectoit sensiblement; & quand je considérois encore dans cette grace que le Ministre qui l'avoit obtenue étoit la probité vivante, cette probité si utile aux peuples, & si rare dans son état, je ne pouvois que me glorifier d'avoir pour bienfaiteurs trois des hommes du monde que j'aurois le plus desirés pour amis. Aussi, loin de me refuser à la pension offerte, je ne mis pour l'accepter qu'une condition nécessaire, savoir, un consentement dont, sans manquer à mon devoir, je ne pouvois me passer."

„ HONORÉ des empressemens de tout le monde, je tâchois

(2) Voici le fait. M. Ramsai, mon ami, Peintre distingué & homme de mérite, me proposa de faire le portrait de M. Rousseau; &, lorsqu'il l'eut commencé, il me dit que son intention étoit de m'en faire présent. Ainsi ce n'est point à moi que l'idée en vint, & ce portrait ne me coûta rien. M. Rousseau s'est donc également mépris, & lorsqu'il me fait un compliment sur cette prétendue galanterie de ma part dans sa lettre du 29 Mars, & lorsqu'il s'en moque dans celle-ci.

d'y répondre convenablement. Cependant ma mauvaiſe ſanté & l'habitude de vivre à la campagne me firent trouver le ſéjour de la Ville incommode. Auſſi-tôt les maiſons de campagne ſe préſentent en foule; on m'en offre à choiſir dans toutes les Provinces. M. Hume ſe charge des propoſitions, il me les fait, il me conduit même à deux ou trois campagnes voiſines; j'héſite longtemps ſur le choix; il augmentoit cette incertitude. Je me détermine enfin pour cette Province, & d'abord M. Hume arrange tout; les embarras s'applaniſſent; je pars, j'arrive dans cette habitation ſolitaire, commode, agréable : le maître de la maiſon prévoit tout, pourvoit à tout; rien ne manque. Je ſuis tranquille, indépendant; voilà le moment ſi deſiré où tous mes maux doivent finir. Non, c'eſt-là qu'ils commencent, plus cruels que je ne les avois encore éprouvés. "

„ J'AI parlé juſqu'ici d'abondance de cœur, & rendant avec le plus grand plaiſir juſtice aux bons offices de M. Hume. Que ce qui me reſte à dire, n'eſt-il de même nature! Rien ne me coûtera jamais de ce qui pourra l'honorer. Il n'eſt permis de marchander ſur le prix des bienfaits que quand on nous accuſe d'ingratitude, & M. Hume m'en accuſe aujourd'hui. J'oſerai donc faire une obſervation qu'il rend néceſſaire. En appréciant ſes ſoins par la peine & le temps qu'ils lui coûtoient, ils étoient d'un prix ineſtimable, encore plus par ſa bonne volonté; pour le bien réel qu'ils m'ont fait, ils ont plus d'apparence que de poids. Je ne venois point comme un mendiant quêter du pain en Angleterre, j'y apportois le mien; j'y venois abſolument chercher un aſyle, & il eſt ouvert à tout étranger. D'ailleurs, je n'y étois point tellement inconnu qu'arrivant ſeul, j'euſſe manqué d'aſſiſtance & de ſervices. Si quelques perſonnes m'ont recherché pour M. Hume, d'autres auſſi m'ont recherché pour moi : & par exemple, quand M. Davenport voulut bien m'offrir l'aſyle que j'habite, ce ne fut pas pour lui qu'il ne connoiſſoit point, & qu'il vit ſeulement pour le prier de faire & d'appuyer ſon obligeanre propoſition. Ainſi quand M. Hume tâche aujourd'hui d'aliéner de moi cet honnête homme, il cherche à m'ôter ce qu'il ne m'a

pas donné (3). Tout ce qui s'eſt fait de bien, ſe ſeroit fait ſans lui à-peu-près de même, & peut-être mieux; mais le mal ne fut point fait; car pourquoi ai-je des ennemis en Angleterre? Pourquoi ces ennemis ſont-ils préciſément les amis de M. Hume? Qui eſt-ce qui a pu m'attirer leur inimitié? Ce n'eſt pas moi qui ne les vis de ma vie & qui ne les connois pas; je n'en aurois aucun, ſi j'y étois venu ſeul (4). "

„ J'ai parlé juſqu'ici de faits publics & notoires, qui, par leur nature & par ma reconnoiſſance, ont eu le plus grand éclat. Ceux qui me reſtent à dire ſont, non-ſeulement particuliers, mais ſecrets, du moins dans leur cauſe, & l'on a pris toutes les meſures poſſibles pour qu'ils reſtaſſent cachés au public; mais, bien connus de la perſonne intéreſſée, ils n'en opèrent pas moins ſa propre conviction. "

„ Peu de temps après notre arrivée à Londres, j'y remarquai dans les eſprits, à mon égard, un changement ſourd qui bientôt devint très-ſenſible. Avant que je vinſſe en Angleterre, elle étoit un des Pays de l'Europe où j'avois le plus de réputation, j'oſerois preſque dire de conſidération. Les papiers publics étoient pleins de mes éloges, & il n'y avoit qu'un cri contre mes perſécuteurs. Ce ton ſe ſoutint à mon arrivée; les papiers l'annoncerent en triomphe; l'Angleterre s'honoroit d'être mon refuge; elle en glorifioit avec juſtice ſes loix & ſon gouvernement. Tout-à-coup, & ſans aucune cauſe aſſignable, ce ton change, mais ſi fort & ſi vîte que dans tous les caprices du public, on n'en voit guères de plus étonnant. Le ſignal fut donné dans un certain *Ma-*

(3) M. Rouſſeau me juge mal & devroit me connoître mieux. Depuis notre rupture, j'ai écrit à M. Davenport pour l'engager à conſerver les mêmes bontés à ſon malheureux hôte.

(4) Étranges effets d'une imagination bleſſée! M. Rouſſeau ignore, dit-il, ce qui ſe paſſe dans le monde, & il parle cependant des ennemis qu'il a en Angleterre. D'où le ſait-il? Où les voit-il? Il n'y a reçu que des marques de bienfaiſance & d'hoſpitalité. M. Walpole ſeul avoit fait une plaiſanterie ſur lui, mais n'étoit point pour cela ſon ennemi. Si M. Rouſſeau voyoit les choſes comme elles ſont, il verroit qu'il n'a eu en Angleterre d'autre ami que moi, ni d'autre ennemi que lui-même.

gaſin, auſſi plein d'inepties que de menſonges, où l'auteur, bien inſtruit ou feignant de l'être, me donnoit pour fils de Muſicien. Dès ce moment les imprimés ne parlerent plus de moi que d'une manière équivoque ou malhonnnête. Tout ce qui avoit trait à mes malheurs étoit déguiſé, altéré, préſenté ſous un faux jour, & toujours le moins à mon avantage qu'il étoit poſſible. Loin de parler de l'accueil que j'avois reçu à Paris, & qui n'avoit fait que trop de bruit, on ne ſuppoſoit pas même que j'euſſe oſé paroître dans cette Ville, & un des amis de M. Hume fut très-ſurpris quand je lui dis que j'y avois paſſé. "

„ TROP accoutumé à l'inconſtance du public pour m'en affecter encore, je ne laiſſois pas d'être étonné de ce changement ſi bruſque, de ce concert ſi ſingulièrement unanime, que pas un de ceux qui m'avoient tant loué abſent, ne parut, moi préſent, ſe ſouvenir de mon exiſtence. Je trouvois biſarre que préciſément après le retour de M. Hume qui a tant de crédit à Londres, tant d'influence ſur les gens de lettres & les Libraires, & de ſi grandes liaiſons avec eux, ſa préſence eût produit un effet ſi contraire à celui qu'on en pouvoit attendre; que, parmi tant d'écrivains de toute eſpèce, pas un de ſes amis ne ſe montrât le mien; & l'on voyoit bien que ceux qui parloient de moi n'étoient pas ſes ennemis, puiſqu'en faiſant ſonner ſon caractere public, ils diſoient que j'avois traverſé la France ſous ſa protection, à la faveur d'un paſſeport qu'il m'avoit obtenu de la Cour, & peu s'en falloit qu'ils ne fiſſent entendre que j'avois fait le voyage à ſa ſuite & à ſes frais."

„ CECI ne ſignifioit rien encore & n'étoit que ſingulier; mais ce qui l'étoit davantage fut que le ton de ſes amis ne changea pas moins avec moi que celui du public. Toujours, je me fais un plaiſir de le dire, leurs ſoins, leurs bons offices ont été les mêmes, & très-grands en ma faveur; mais loin de me marquer la même eſtime, celui ſur-tout dont je veux parler & chez qui nous étions deſcendus à notre arrivée, accompagnoit tout cela de propos ſi durs & quelquefois ſi choquans qu'on eût dit qu'il ne cherchoit à m'obliger que pour avoir droit de me marquer du mépris.

mépris (5). Son frère, d'abord très-accueillant, très-honnête, changea bientôt avec ſi peu de meſure qu'il ne daignoit pas même dans leur propre maiſon me dire un ſeul mot, ni me rendre le ſalut, ni aucuns des devoirs que l'on rend chez ſoi aux étrangers. Rien cependant n'étoit ſurvenu de nouveau que l'arrivée de J. J. Rouſſeau & de David Hume; & certainement la cauſe de ces changemens ne vint pas de moi; à moins que trop de ſimplicité, de diſcrétion, de modeſtie ne ſoit un moyen de mécontenter les Anglois ".

„ Pour M. Hume, loin de prendre avec moi un ton révoltant, il donnoit dans l'autre extrême. Les flagorneries m'ont toujours été ſuſpectes. Il m'en a fait de toutes les façons *, au point de me forcer, n'y pouvant tenir davantage (6), à lui en dire mon ſentiment. Sa conduite le diſpenſoit fort de s'étendre en paroles; cependant, puiſqu'il en vouloit dire, j'aurois voulu qu'à toutes ces louanges fades il eût ſubſtitué quelquefois la voix d'un ami; mais je n'ai jamais trouvé dans ſon langage rien qui ſentît la vraie amitié, pas même dans la façon dont il parloit de moi à d'autres en ma préſence. On eût dit qu'en voulant me faire des patrons il cherchoit à m'ôter leur bienveillance, qu'il vouloit plutôt que j'en fuſſe aſſiſté qu'aimé; & j'ai quelquefois

(5) Il s'agit ici de M. Jean Steward, mon ami, qui a reçu M. Rouſſeau chez lui & lui a rendu tous les bons offices qu'il a pu lui rendre. En ſe plaignant de ſes procédés, M. Rouſſeau a oublié qu'il lui a écrit de Vootton même une lettre pleine des témoignages de reconnoiſſance les plus expreſſifs & les plus juſtes. Ce que M. Rouſſeau ajoute ſur le frère de M. Steward, n'eſt ni vrai ni honnête.

* *J'en dirai ſeulement une qui fait rire; c'étoit de faire en ſorte, quand je venois le voir, que je trouvaſſe toujours ſur ſa table un tome de* l'Héloïſe; *comme ſi je ne connoiſſois pas aſſez le goût de M. Hume, pour être aſſuré que, de tous les livres qui exiſtent,* l'Héloïſe *doit être pour lui le plus ennuyeux.*

[6] On peut juger par les deux premières lettres de M. Rouſſeau, que j'ai publiées à deſſein, de quel côté les *flagorneries* ont commencé. Au reſte, j'aimois & j'eſtimois M. Rouſſeau, & j'avois du plaiſir à le lui marquer. Peut-être, en effet, l'ai-je trop loué; mais je peux aſſurer qu'il ne s'en eſt jamais plaint.

été ſurpris du tour révoltant qu'il donnoit à ma conduite près des gens qui pouvoient s'en offenſer. Un exemple éclaircira ceci. M. Penneck du Muſæum, ami de Mylord Maréchal & Paſteur d'une Paroiſſe où l'on vouloit m'établir, vient nous voir. M. Hume, moi préſent, lui fait mes excuſes de ne l'avoir pas prévenu; le Docteur Maty, lui dit-il, nous avoit invités pour Jeudi au Muſæum où M. Rouſſeau devoit vous voir; mais il préféra d'aller avec Madame Garrick à la Comédie; on ne peut pas faire tant de choſes en un jour (7). Vous m'avouerez, Monſieur, que c'étoit-là une étrange façon de me capter la bienveillance de M. Penneck".

„JE ne ſais ce qu'avoit pu dire en ſecret M. Hume à ſes connoiſſances: mais rien n'étoit plus biſarre que leur façon d'en uſer avec moi de ſon aveu, ſouvent même par ſon aſſiſtance. Quoique ma bourſe ne fut pas vuide, que je n'euſſe beſoin de celle de perſonne, & qu'il le sût très-bien, l'on eût dit que je n'étois-là que pour vivre aux dépens du public, & qu'il n'étoit queſtion que de me faire l'aumône, de manière à m'en ſauver un peu l'embarras (8), je puis dire que cette affectation continuelle & choquante eſt une des choſes qui m'ont fait prendre le plus en averſion le ſéjour de Londres. Ce n'eſt sûrement pas ſur ce pied qu'il faut préſenter en Angleterre un homme à qui l'on veut attirer un peu de conſidération: mais cette charité peut être bénignement interprétée, & je conſens qu'elle le ſoit. Avançons."

„ON répand à Paris une fauſſe lettre du Roi de Pruſſe, à

[7] Je ne me rappelle pas un mot de toute cette hiſtoire; mais, ce qui me diſpenſe d'y ajouter foi, c'eſt que je me ſouviens très-bien que nous avions pris deux jours différens pour viſiter le *Muſæum* & pour aller à la Comédie.

[8] J'imagine que M. Rouſſeau veut parler ici de deux ou trois dîners qui lui furent envoyés de la maiſon de M. Steward lorſqu'il voulut manger chez lui; & ce n'étoit pas pour lui épargner la dépenſe d'un repas, mais ſeulement parce qu'il n'y avoit pas de Traiteur dans le voiſinage. Je demande pardon aux Lecteurs de les entretenir de ſemblables détails.

moi adreſſée & pleine de la plus cruelle malignité. J'apprends avec ſurpriſe que c'eſt un M. Walpole, ami de M. Hume, qui répand cette lettre; je lui demande ſi cela eſt vrai; mais pour toute réponſe il me demande de qui je le tiens. Un moment auparavant, il m'avoit donné une carte pour ce même M. Walpole, afin qu'il ſe chargeât de papiers qui m'importent, & que je veux faire venir de Paris en sûreté."

„ J'APPRENDS que le fils du * Jongleur Tronchin, mon plus mortel ennemi, eſt non-ſeulement l'ami, le protégé de M. Hume, mais qu'ils logent enſemble, & quand M. Hume voit que je ſais cela, il m'en fait la confidence, m'aſſurant que le fils ne reſſemble point au père. J'ai logé quelques nuits dans cette maiſon chez M. Hume avec ma gouvernante, & à l'air, à l'accueil dont nous ont honoré ſes hôteſſes, qui ſont ſes amies, j'ai jugé de la façon dont lui ou cet homme, qu'il dit ne pas reſſembler à ſon père, ont pu leur parler d'elle & de moi (9)."

„ CES faits, combinés entre eux & avec une certaine apparence générale, me donnent inſenſiblement une inquiétude que je repouſſe avec horreur. Cependant les lettres que j'écris n'arrivent pas; j'en reçois qui ont été ouvertes, & toutes ont paſſé par les mains de M. Hume (10). Si quelqu'une lui échappe, il ne peut cacher l'ardente avidité de la voir. Un ſoir, je vois encore

* Nous n'avons pas été autoriſés à ſupprimer ce terme qui convient ſi peu à l'un des plus célèbres & des plus eſtimables Médecins de l'Europe. *Note des Éditeurs.*

[9] Me voilà donc accuſé de trahiſon parce que je ſuis l'ami de M. Walpole, qui a fait une plaiſanterie ſur M. Rouſſeau; parce que le fils d'un homme que M. Rouſſeau n'aime pas, ſe trouve par haſard logé dans la même maiſon que moi; parce que mes hôteſſes, qui ne ſavent pas un mot de François, ont regardé M. Rouſſeau froidement!... Au reſte, j'ai dit ſeulement à M. Rouſſeau que le jeune Tronchin n'avoit pas contre lui les mêmes préventions que ſon père.

[10] Ces imputations d'indiſcrétion & d'infidélité ſont ſi odieuſes, & les preuves en ſont ſi ridicules, que je me crois diſpenſé d'y répondre.

chez lui une manœuvre de lettre dont je ſuis frappé *. Après le ſouper, gardant tous deux le ſilence au coin de ſon feu, je m'apperçois qu'il me fixe, comme il lui arrivoit ſouvent & d'une manière dont l'idée eſt difficile à rendre. Pour cette fois, ſon regard ſec, ardent, moqueur & prolongé, devint plus qu'inquiétant. Pour m'en débarraſſer, j'eſſayai de le fixer à mon tour; mais en arrêtant mes yeux ſur les ſiens, je ſens un frémiſſement inexplicable, & bientôt je ſuis forcé de les baiſſer. La phyſionomie & le ton du bon David ſont d'un bon homme: mais où, grand Dieu! ce bon homme emprunte-t-il les yeux dont il fixe ſes amis?"

„ L'IMPRESSION de ce regard me reſte & m'agite; mon trouble augmente juſqu'au ſaiſiſſement: ſi l'épanchement n'eût ſuccédé, j'étouffois. Bientôt un violent remords me gagne; je m'indigne de moi-même; enfin dans un tranſport que je me rappelle encore avec délice, je m'élance à ſon cou, je le ſerre étroitement; ſuffoqué de ſanglots, inondé de larmes, je m'écrie d'une voix entrecoupée: *Non, non David Hume n'eſt pas un traître; s'il n'é-*

* *Il faut dire ce que c'eſt que cette manœuvre. J'écrivois ſur la table de M. Hume, en ſon abſence, une réponſe à une lettre que je venois de recevoir. Il arrive, très-curieux de ſavoir ce que j'écrivois, & ne pouvant preſque s'abſtenir d'y lire. Je ferme ma lettre ſans la lui montrer, & comme je la mettois dans ma poche, il la demande avidement, diſant qu'il l'enverra le lendemain jour de poſte. La lettre reſte ſur la table. Lord Newnham arrive. M. Hume ſort un moment; je reprends ma lettre, diſant que j'aurai le temps de l'envoyer le lendemain. Lord Newnham m'offre de l'envoyer par le paquet de M. l'Ambaſſadeur de France: j'accepte. M. Hume rentre tandis que Lord Newnham fait ſon enveloppe, il tire ſon cachet, M. Hume offre le ſien avec tant d'empreſſement qu'il faut s'en ſervir par préférence. On ſonne; Lord Newnham donne la lettre au Laquais de M. Hume pour la remettre au ſien qui attend en bas avec ſon caroſſe, afin qu'il la porte chez M. l'Ambaſſadeur. A peine le Laquais de M. Hume étoit hors de la porte que je me dis, je parie que le Maître va le ſuivre. Il n'y manqua pas. Ne ſachant comment laiſſer ſeul Mylord Newnham, j'héſitai quelque temps avant que de ſuivre à mon tour M. Hume, je n'apperçus rien, mais il vit très-bien que j'étois inquiet. Ainſi, quoique je n'aie reçu aucune réponſe à ma lettre, je ne doute pas qu'elle ne ſoit parvenue; mais je doute un peu, je l'avoue, qu'elle n'ait pas été lue auparavant.*

roit le meilleur des hommes, il faudroit qu'il en fut le plus noir (11). David Hume me rend poliment mes embraſſemens, & tout en me frappant des petits coups ſur le dos, me répète pluſieurs fois d'un ton tranquille : *Quoi! mon cher Monſieur! Eh! mon cher Monſieur! Quoi donc! mon cher Monſieur!* Il ne me dit rien de plus; je ſens que mon cœur ſe reſſerre; nous allons nous coucher, & je pars le lendemain pour la Province. "

„ Arrivé dans cet agréable aſyle où j'étois venu chercher le repos de ſi loin, je devois le trouver dans une maiſon ſolitaire, commode & riante, dont le maître, homme d'eſprit & de mérite, n'épargnoit rien de ce qui pouvoit m'en faire aimer le ſéjour. Mais quel repos peut-on goûter dans la vie quand le cœur eſt agité? Troublé de la plus cruelle incertitude, & ne ſachant que penſer d'un homme que je devois aimer, je cherchai à me délivrer de ce doute funeſte, en rendant ma confiance à mon bienfaiteur. Car, pourquoi, par quel caprice inconcevable eût-il eu tant de zèle à l'extérieur pour mon bien-être, avec des projets ſecrets contre mon honneur? Dans les obſervations qui m'avoient inquiété, chaque fait en lui-même étoit peu de choſe, il n'y avoit que leur concours d'étonnant, & peut-être inſtruit d'autres faits que j'ignorois, M. Hume pouvoit-il, dans un éclairciſſement, me donner une ſolution ſatisfaiſante. La ſeule choſe inexplicable étoit qu'il ſe fût refuſé à un éclairciſſement que ſon honneur & ſon amitié pour moi rendoient également néceſſaire. Je voyois qu'il y avoit là quelque choſe que je ne comprenois pas & que je mourois d'envie d'entendre. Avant donc de me décider abſolument ſur ſon compte, je voulus faire un dernier effort & lui écrire pour le ramener, s'il ſe laiſſoit ſéduire par mes ennemis, ou pour le faire expliquer de manière ou d'autre. Je lui écrivis une lettre qu'il dut trouver fort naturelle * s'il étoit coupable, mais fort extraor-

[11] Tout le dialogue de cette ſcène eſt artificieuſement concerté pour préparer & fonder une partie de la fable tiſſue dans cette lettre. On verra ce que j'ai à dire ſur cet article dans ma réponſe à M. Rouſſeau.

* *Il paroît parce qu'il m'écrit en dernier lieu qu'il eſt très-content de cette lettre, & qu'il la trouve fort bien.*

dinaire s'il ne l'étoit pas : car, quoi de plus extraordinaire qu'une lettre pleine à la fois de gratitude ſur ſes ſervices & d'inquiétude ſur ſes ſentimens, & où, mettant, pour ainſi dire, ſes actions d'un côté & ſes intentions de l'autre, au lieu de parler des preuves d'amitié qu'il m'avoit données, je le prie de m'aimer à cauſe du bien qu'il m'avoit fait (12)? Je n'ai pas pris mes précautions d'aſſez loin pour garder une copie de cette lettre; mais, puiſqu'il les a priſes lui, qu'il la montre; & quiconque la lira, y voyant un homme tourmenté d'une peine ſecrette, qu'il veut faire entendre & qu'il n'oſe dire, ſera curieux, je m'aſſure de ſavoir quel éclairciſſement cette lettre aura produit, ſur-tout à la ſuite de la ſcène précédente : aucun, rien du tout. M. Hume ſe contente, en réponſe, de me parler des ſoins obligeans que M. Davenport ſe propoſe de prendre en ma faveur. Du reſte, pas un mot ſur le principal ſujet de ma lettre, ni ſur l'état de mon cœur dont il devoit ſi bien voir le tourment. Je fus frappé de ce ſilence encore plus que je ne l'avois été de ſon flegme à notre dernier entretien. J'avois tort : ce ſilence étoit fort naturel après l'autre, & j'aurois dû m'y attendre. Car, quand on a oſé dire en face à un homme : *Je ſuis tenté de vous croire un traître*, & qu'il n'a pas la curioſité de vous demander *ſur quoi* (13), l'on peut compter qu'il n'aura pareille curioſité de ſa vie, & pour peu que les indices le chargent, cet homme eſt jugé.

„ APRÈS la réception de ſa lettre, qui tarda beaucoup, je pris enfin mon parti, & réſolus de ne lui plus écrire. Tout me confirma bien-tôt dans la réſolution de rompre avec lui tout commerce. Curieux au dernier point du détail de mes moindres affaires, il ne s'étoit pas borné à s'en informer de moi dans nos entretiens : mais j'appris qu'après avoir commencé par faire avouer à ma gouvernante qu'elle en étoit inſtruite, il n'avoit pas laiſſé

[12] Ma réponſe à cela eſt dans la lettre même de M. Rouſſeau, du 22 Mars, où l'on trouve le ton de la plus grande cordialité, ſans aucune réſerve, ſans la moindre apparence de ſoupçon.

[13] Tout cela porte ſur la même fable. Voyez la onzième note.

échapper avec elle un ſeul tête-à-tête (14) ſans l'interroger, juſqu'à l'importunité, ſur mes occupations, ſur mes reſſources, ſur mes amis, ſur mes connoiſſances, ſur leurs noms, leur état, leur demeure ; &, avec une adreſſe jéſuitique, il avoit demandé ſéparément les mêmes choſes à elle & à moi. On doit prendre intérêt aux affaires d'un ami, mais on doit ſe contenter de ce qu'il veut nous en dire, ſur-tout qnand il eſt auſſi ouvert, auſſi confiant que moi, & tout ce petit cailletage de commère convient, on ne peut pas plus mal, à un Philoſophe. "

„ Dans le même temps je reçois encore deux lettres qui ont été ouvertes. L'une de M. Boſwel, dont le cachet étoit en ſi mauvais état que M. Davenport, en la recevant, le fit remarquer au laquais de M. Hume ; & l'autre de M. d'Ivernois, dans un paquet de M. Hume, laquelle avoit été recachetée au moyen d'un fer chaud qui, mal-adroitement appliqué, avoit brûlé le papier autour de l'empreinte. J'écrivis à M. Davenport pour le prier de garder pardevers lui toutes les lettres qui lui ſeroient remiſes pour moi, & de n'en remettre aucune à perſonne, ſous quelque prétexte que ce fût. J'ignore ſi M. Davenport, bien éloigné de penſer que cette précaution pût regarder M. Hume, lui montra ma lettre ; mais je ſais que tout diſoit à celui-ci qu'il avoit perdu ma confiance, & qu'il n'en alloit pas moins ſon traint ſans s'embaraſſer de la recouvrer. "

„ Mais que devins-je, lorſque je vis dans les papiers publics la prétendue lettre du Roi de Pruſſe que je n'avois pas encore vue, cette fauſſe lettre imprimée en François & en Anglois, donnée pour vraie, même avec la ſignature du Roi, & que j'y reconnus la plume de M. d'Alembert * auſſi sûrement que ſi je l'avois vu écrire ! "

[14] Je n'ai eu qu'un ſeul *tête-à-tête* avec ſa gouvernante, ce fut lorſqu'elle arriva à Londres. J'avoue qu'il ne me vint pas dans l'eſprit de l'entretenir d'autre choſe que de M. Rouſſeau.

* Voyez là-deſſus la déclaration de M. d'Alembert, imprimée à la ſuite de ce précis. *Note des Éditeurs.*

„ A l'inſtant un trait de lumière vint m'éclairer ſur la cauſe ſecrette du changement étonnant & prompt du Public Anglois à mon égard, & je vis à Paris le foyer du complot qui s'exécutoit à Londres. "

„ M. d'Alembert, autre ami très-intime de M. Hume, étoit, depuis long-temps, mon ennemi caché, & n'épioit que les occaſions de me nuire ſans ſe commettre ; il étoit le ſeul des gens de lettres d'un certain nom & de mes anciennes connoiſſances qui ne me fût point venu voir (15), ou qui ne m'eût rien fait dire à mon dernier paſſage à Paris. Je connoiſſois ſes diſpoſitions ſecrettes, mais je m'en inquiétois peu, me contentant d'en avertir mes amis dans l'occaſion. Je me ſouviens qu'un jour, queſtionné ſur ſon compte par M. Hume, qui queſtionna enſuite ma gouvernante, je lui dis que M. d'Alembert étoit un homme adroit & ruſé. Il me contredit avec une chaleur dont je m'étonnai, ne ſachant pas alors qu'ils étoient ſi bien enſemble, & que c'étoit ſa propre cauſe qu'il défendoit. "

„ LA lecture de cette lettre m'allarma beaucoup, & ſentant que j'avois été attiré en Angleterre en vertu d'un projet qui commençoit à s'exécuter, mais dont j'ignorois le but, je ſentois le péril ſans ſavoir où il pouvoit être, ni de quoi j'avois à me garantir ; je me rappellai alors quatre mots effrayans de M. Hume, que je rapporterai ci-après. Que penſer d'un écrit où l'on me faiſoit un crime de mes misères ; qui tendoit à m'ôter la commiſération de tout le monde dans mes malheurs, & qu'on donnoit ſous le nom du Prince même qui m'avoit protégé, pour en rendre l'effet plus cruel encore ? Que devois-je augurer de la ſuite d'un tel début ? Le Peuple Anglois lit les papiers publics, & n'eſt pas déja trop favorable aux étrangers. Un vêtement qui n'eſt pas le ſien ſuffit pour le mettre de mauvaiſe humeur. Qu'en doit attendre un pauvre étranger dans ſes promenades champêtres,

[15] M. Rouſſeau étoit excédé, diſoit-il ; des viſites qu'il recevoit ; doit-il ſe plaindre que M. d'Alembert, qu'il n'aimoit pas, ne l'ait pas importuné de la ſienne ?

tres, le ſeul plaiſir de la vie auquel il s'eſt borné, quand on aura perſuadé à ces bonnes gens que cet homme aime qu'on le lapide? Ils ſeront fort tentés de lui en donner l'amuſement. Mais ma douleur, ma douleur profonde & cruelle, la plus amère que j'aie jamais reſſentie, ne venoit point du péril auquel j'étois expoſé. J'en avois trop bravé d'autres pour être fort ému de celui-là. La trahiſon (16) d'un faux ami dont j'étois la proie, étoit ce qui portoit, dans mon cœur trop ſenſible, l'accablement, la triſteſſe & la mort. Dans l'impétuoſité d'un premier mouvement, dont jamais je ne fus le maître, & que mes adroits ennemis ſavent faire naitre pour s'en prévaloir, j'écris ces lettres pleines de déſordre où je ne déguiſe ni mon trouble ni mon indignation."

„ MONSIEUR, j'ai tant de choſes à dire, qu'en chemin faiſant j'en oublie la moitié. Par exemple, une relation en forme de lettre ſur mon ſéjour à Montmorency fut portée par des Libraires à M. Hume qui me la montra. Je conſentis qu'elle fût imprimée; il ſe chargea d'y veiller; elle n'a jamais paru. J'avois apporté un exemplaire des lettres de M. du Peyrou, contenant la relation des affaires de Neufchâtel, qui me regardent; je les remis aux mêmes Libraires à leur prière pour les faire traduire & réimprimer; M. Hume ſe chargea d'y veiller; elles n'ont jamais paru *. Dès que la fauſſe lettre du Roi de Pruſſe & ſa traduction parurent, je compris pourquoi les autres écrits reſtoient ſupprimés (17), & je l'écrivis aux Libraires. J'écrivis d'autres

(16) Ce *faux ami*, c'eſt moi, ſans doute; mais cette *trahiſon* quelle eſt-elle? Quel mal ai-je fait ou ai-je pu faire à M. Rouſſeau? En me ſuppoſant le projet caché de le perdre, comment pouvois-je y parvenir par les ſervices que je lui rendois? Si M. Rouſſeau en étoit cru, on me trouveroit bien plus imbécille que méchant.

* *Les Libraires viennent de me marquer que cette édition eſt faite & prête à paroître. Cela peut être; mais c'eſt trop tard, & qui pis eſt; trop à propos.*

[17] Il y a environ quatre mois que M. Becket, Libraire, dit à M. Rouſſeau que c'étoit une maladie ſurvenue au traducteur qui avoit retardé cette publication. Au reſte je n'ai jamais promis de donner aucun ſoin à cette édition. M. Becket m'en eſt garant.

lettres qui probablement ont couru dans Londres : enfin j'employai le crédit d'un homme de mérite & de qualité, pour faire mettre, dans les papiers publics, une déclaration de l'impoſture. Dans cette déclaration, je laiſſois paroitre toute ma douleur, & je n'en déguiſois pas la cauſe. "

„ JUSQU'ICI M. Hume a ſemblé marcher dans les ténèbres. Vous l'allez voir déſormais dans la lumière & marcher à decouvert. Il n'y a qu'à toujours aller droit avec les gens ruſés : tôt ou tard ils ſe décèlent par leurs ruſes mêmes. "

„ LORSQUE cette prétendue lettre du Roi de Pruſſe fut publiée à Londres, M. Hume, qui certainement ſavoit qu'elle étoit ſuppoſée, puiſque je le lui avois dit, n'en dit rien, ne m'écrit rien, ſe tait & ne ſonge pas même à faire, en faveur de ſon ami abſent, aucune déclaration de la vérité (18). Il ne falloit, pour aller au but, que laiſſer dire & ſe tenir coi ; c'eſt ce qu'il fit. "

„ M. Hume ayant été mon conducteur en Angleterre, y étoit, en quelque façon mon protecteur, mon patron. S'il étoit naturel qu'il prît ma défenſe, il ne l'étoit pas moins qu'ayant une proteſtation publique à faire, je m'adreſſaſſe à lui pour cela. Ayant déja ceſſé (19) de lui écrire, je n'avois garde de recommencer. Je m'adreſſe à un autre. Premier ſoufflet ſur la joue de mon patron. Il n'en ſent rien. "

„ En diſant que la lettre étoit fabriquée à Paris, il m'importoit fort peu lequel on entendit de M. d'Alembert ou de ſon prête-nom M. Walpole ; mais en ajoutant que ce qui navroit & déchiroit mon cœur, étoit que l'impoſteur avoit des complices en Angleterre, je m'expliquois avec la plus grande clarté pour leur ami qui étoit à Londres, & qui vouloit paſſer pour le mien. Il n'y avoit certainement que lui ſeul en Angleterre dont la haine

(18) Perſonne ne pouvoit ſe méprendre ſur la ſuppoſition de la lettre, & d'ailleurs M. Walpole étoit connu pour en être l'auteur.

[19] M. Rouſſeau manque ici de mémoire. Il oublie que ſeulement huit jours auparavant, il m'avoit écrit une lettre très-cordiale. *Voyez la lettre du 29 Mars.*

pût déchirer & navrer mon cœur. Second soufflet sur la joue de mon patron. Il n'en sent rien."

„ Au contraire, il feint malignement que mon affliction venoit seulement de la publication de cette lettre, afin de me faire passer pour un homme vain qu'une satyre affecte beaucoup. Vain ou non, j'étois mortellement affligé; il le savoit & ne m'écrivoit pas un mot. Ce tendre ami, qui a tant à cœur que ma bourse soit pleine, se soucie assez peu que mon cœur soit déchiré. "

„ Un autre écrit paroît bientôt dans les mêmes Feuilles de la même main que le premier, plus cruel encore, s'il étoit possible, & où l'auteur ne peut déguiser sa rage sur l'accueil que j'avois reçu à Paris (20). Cet écrit ne m'affecta plus; il ne m'apprenoit rien de nouveau. Les libelles pouvoient aller leur train sans m'émouvoir, & le volage public lui-même se lassoit d'être long-temps occupé du même sujet. Ce n'est pas le compte des comploteurs qui, ayant ma réputation d'honnête homme à détruire, veulent, de manière ou d'autre, en venir à bout. Il fallut changer de batterie.

„ L'affaire de la pension n'étoit pas terminée. Il ne fut pas difficile à M. Hume d'obtenir, de l'humanité du Ministre & de la générosité du Prince, qu'elle le fût. Il fut chargé de me le marquer, il le fit. Ce moment fut, je l'avoue, un des plus critiques de ma vie. Combien il m'en coûta pour faire mon devoir! Mes engagemens précédens, l'obligation de correspondre avec respect aux bontés du Roi, l'honneur d'être l'objet de ses attentions, de celles de son Ministre, le desir de marquer combien j'y étois sensible, même l'avantage d'être un peu plus au large en approchant de la vieillesse, accablé d'ennuis & de maux, enfin l'embarras de trouver une excuse honnête pour éluder un bienfait déja presqu'accepté; tout me rendoit difficile & cruelle la nécessité d'y renoncer; car il le falloit assurément, ou me rendre le plus vil de tous les hommes en devenant volontairement l'obligé de celui dont j'étois trahi. "

[20] Je n'ai aucune connoissance de ce prétendu libelle.

„ JE fis mon devoir, non ſans peine ; j'écrivis directement à M. le Général Conway, & avec autant de reſpect & d'honnêteté qu'il me fut poſſible, ſans refus abſolu, je me défendis, pour le préſent, d'accepter. M. Hume avoit été le négociateur de l'affaire, le ſeul même qui en eût parlé ; non-ſeulement je ne lui répondis point, quoique ce fût lui qui m'eût écrit, mais je ne dis pas un mot de lui dans ma lettre. Troiſième ſoufflet ſur la joue de mon patron, & pour celui-là, s'il ne le ſent pas, c'eſt aſſurément ſa faute : il n'en ſent rien. "

„ MA lettre n'étoit pas claire & ne pouvoit l'être pour M. le Général Conway, qui ne ſavoit pas à quoi tenoit ce refus, mais elle l'étoit fort pour M. Hume qui le ſavoit très-bien ; cependant il feint de prendre le change, tant ſur le ſujet de ma douleur, que ſur celui de mon refus, & dans un billet qu'il m'écrit il me fait entendre qu'on me ménagera la continuation des bontés du Roi ſi je me raviſe ſur la penſion. En un mot, il prétend à toute force, & quoi qu'il arrive, demeurer mon patron malgré moi. Vous jugez bien, Monſieur, qu'il n'attendoit pas de réponſe & il n'en eut point. "

„ DANS ce même temps à-peu-près (car je ne ſais pas les dates, & cette exactitude ici n'eſt pas néceſſaire) parut une lettre de M. de Voltaire à moi adreſſée avec une traduction Angloiſe, qui renchérit encore ſur l'original. Le noble objet de ce ſpirituel ouvrage eſt de m'attirer le mépris & la haine de ceux chez qui je me ſuis réfugié. Je ne doutai point que mon cher patron n'eût été un des inſtrumens de cette publication, ſur-tout quand je vis qu'en tâchant d'aliéner de moi ceux qui pouvoient en ce pays me rendre la vie agréable, on avoit omis de nommer celui qui m'y avoit conduit. On ſavoit, ſans doute, que c'étoit un ſoin ſuperflu, & qu'à cet égard rien ne reſtoit à faire. Ce nom ſi mal-adroitement oublié dans cette lettre, me rappella ce que dit Tacite du portrait de Brutus, omis dans une pompe funèbre : que chacun l'y diſtinguoit, préciſément parce qu'il n'y étoit pas. "

„ On ne nommoit donc pas M. Hume; mais il vit avec les gens qu'on nommoit. Il a pour amis tous mes ennemis, on le ſait : ailleurs les Tronchin (21), les d'Alembert, les Voltaire : mais il y a bien pis à Londres, c'eſt que je n'y ai pour ennemis que ſes amis. Et pourquoi y en aurois-je d'autres? Pourquoi même y ai-je ceux-là? Qu'ai-je fait à Lord Littleton (22), que je ne connois même pas? Qu'ai-je fait à M Walpole que je ne connois pas davantage? Que ſavent-ils de moi, ſinon que je ſuis malheureux & l'ami de leur ami Hume? Que leur a-t-il donc dit, puiſque ce n'eſt que par lui qu'ils me connoiſſent? Je crois bien qu'avec le rôle qu'il fait, il ne ſe démaſque pas devant tout le monde; ce ne ſeroit plus être démaſqué. Je crois bien qu'il ne parle pas de moi à M. le Général Conway, ni à M. le Duc de Richmond, comme il en parle dans ſes entretiens ſecrets avec M. Walpole & dans ſa correſpondance ſecrette avec M. d'Alembert; mais qu'on découvre la trame qui s'ourdit à Londres depuis mon arrivée, & l'on verra ſi M. Hume n'en tient pas les principaux fils. "

„ Enfin le moment venu qu'on croit propre à frapper le grand coup, on en prépare l'effet par un nouvel écrit ſatyrique qu'on fait mettre dans les papiers (23). S'il m'étoit reſté juſ-

[21] Je n'ai jamais été aſſez heureux pour me rencontrer avec M. de Voltaire : il m'a fait ſeulement l'honneur de m'écrire une lettre il y a environ trois ans. Je n'ai vu de ma vie M. Tronchin, & je n'ai jamais eu le moindre commerce avec lui. Quant à M. d'Alembert, je me fais gloire de ſon amitié.

[22] M. Rouſſeau voyant dans les papiers publics l'annonce d'une lettre qui lui étoit adreſſée ſous le nom de M. de Voltaire, écrivit à M. Davenport, qui étoit alors à Londres, pour le prier de la lui apporter. Je dis à M. Davenport que la copie imprimée étoit très-fautive; mais que j'en demanderois au Lord Littleton une copie manuſcrite qui étoit correcte. Cela ſuffit à M. Rouſſeau pour lui faire conclure que le Lord Littleton eſt ſon ennemi mortel & mon intime ami, & que nous conſpirons enſemble contre lui. Il auroit dû plutôt conclure que la copie, qui avoit été imprimée, ne venoit pas de moi.

(23) Je n'ai jamais vu cette pièce, ni avant ni après ſa publication, & tous ceux à qui j'en ai parlé n'en ont aucune connoiſſance.

qu'alors le moindre doute, comment auroit-il pû tenir devant cet écrit, puiſqu'il contenoit des faits qui n'étoient connus que de M. Hume, chargés, il eſt vrai, pour les rendre odieux au Public. "

„ ON dit dans cet écrit que j'ouvre ma porte aux grands & que je la ferme aux petits, Qui eſt-ce qui ſait à qui j'ai ouvert ou fermé ma porte, que M. Hume, avec qui j'ai demeuré & par qui ſont venus tous ceux que j'ai vus? Il faut en excepter un grand que j'ai reçu de bon cœur ſans le connoître, & que j'aurois reçu de bien meilleur cœur encore ſi je l'avois connu. Ce fut M. Hume qui me dit ſon nom quand il fut parti. En l'apprenant, j'eus un vrai chagrin que, daignant monter au ſecond étage, il ne fût pas entré au premier. "

„ QUANT aux petits, je n'ai rien à dire. J'aurois deſiré voir moins de monde; mais ne voulant déplaire à perſonne, je me laiſſois diriger par M. Hume, & j'ai reçu de mon mieux tous ceux qu'il m'a préſentés ſans diſtinction de petits ni de grands. "

„ ON dit dans ce même écrit que je reçois mes parens froidement, *pour ne rien dire de plus.* Cette généralité conſiſte à avoir une fois reçu aſſez froidement le ſeul parent que j'ai hors de Genève, & cela en préſence de M. Hume (24). C'eſt néceſſairement ou M. Hume ou ce parent qui a fourni cet article. Or, mon couſin, que j'ai toujours connu pour bon parent & pour honnête homme, n'eſt point capable de fournir à des ſatyres publiques contre moi. D'ailleurs, borné par ſon état à la ſociété des gens de commerce, il ne vit pas avec les gens de Lettres, ni avec ceux qui fourniſſent des articles dans les papiers, encore moins avec ceux qui s'occupent à des ſatyres. Ainſi l'article ne vient pas de lui. Tout au plus puis-je penſer que M. Hume aura tâché de le faire jaſer, ce qui n'eſt pas abſolument difficile, & qu'il aura tourné ce qu'il lui a dit de la manière la plus favora-

(24) Je n'étois pas préſent, lorſque M. Rouſſeau reçut ſon couſin. Je les vis enſuite enſemble, un ſeul moment, ſur la terraſſe de Buckingham-Street.

ble à ſes vues. Il eſt bon d'ajouter qu'après ma rupture avec M. Hume j'en avois écrit à ce couſin-là. "

„ Enfin, on dit dans ce même écrit que je ſuis ſujet à changer d'amis. Il ne faut pas être bien fin pour comprendre à quoi cela prépare. "

„ Distinguons. J'ai depuis vingt-cinq & trente ans des amis très-ſolides. J'en ai de plus nouveaux, mais non moins sûrs, que je garderai plus long-temps ſi je vis. Je n'ai pas en général trouvé la même sûreté chez ceux que j'ai faits parmi les gens de lettres. Auſſi j'en ai changé quelquefois, & j'en changerai tant qu'ils me ſeront ſuſpects; car je ſuis bien déterminé à ne garder jamais d'amis par bienſéance : je n'en veux avoir que pour les aimer. "

„ Si jamais j'eus une conviction intime & certaine, je l'ai que M. Hume a fourni les matériaux de cet écrit. Bien plus, non-ſeulement j'ai cette certitude, mais il m'eſt clair qu'il a voulu que je l'euſſe : car comment ſuppoſer un homme auſſi fin aſſez maladroit pour ſe découvrir à ce point, voulant ſe cacher? "

„ Quel étoit ſon but? Rien n'eſt plus clair encore. C'étoit de porter mon indignation à ſon dernier terme, pour amener avec plus d'éclat le coup qu'il me préparoit. Il ſait que pour me faire faire bien des ſottiſes, il ſuffit de me mettre en colère. Nous ſommes au moment critique qui montrera s'il a bien ou mal raiſonné. "

„ Il faut ſe poſſéder autant que fait M. Hume, il faut avoir ſon flegme & toute ſa force d'eſprit pour prendre le parti qu'il prit, après tout ce qui s'étoit paſſé. Dans l'embarras où j'étois, écrivant à M. le Général Conway, je ne pus remplir ma lettre que de phraſes obſcures dont M. Hume fit, comme mon ami, l'interprétation qu'il lui plut. Suppoſant donc, quoiqu'il sût très-bien le contraire, que c'étoit la clauſe du ſecret qui me faiſoit de la peine, il obtint de M. le Général qu'il voudroit bien s'employer pour la faire lever. Alors cet homme ſtoïque & vraiment

insensible m'écrit la lettre la plus amicale, où il me marque qu'il s'est employé pour faire lever la clause, mais qu'avant toute chose il faut savoir si je veux accepter sans cette condition, pour ne pas exposer Sa Majesté à un second refus."

„ C'ÉTOIT ici le moment décisif, la fin, l'objet de tous ses travaux. Il lui falloit une réponse, il la vouloit. Pour que je ne pusse me dispenser de la faire, il envoie à M. Davenport un duplicata de sa lettre, & non content de cette précaution, il m'écrit dans un autre billet qu'il ne sauroit rester plus long-temps à Londres pour mon service. La tête me tourna presque en lisant ce billet. De mes jours je n'ai rien trouvé de plus inconcevable."

„ IL l'a donc enfin cette réponse tant desirée, & se presse déja d'en triompher. Déja écrivant à M. Davenport, il me traite d'homme féroce & de monstre d'ingratitude. Mais il lui faut plus. Ses mesures sont bien prises, à ce qu'il pense; nulle preuve contre lui ne peut échapper. Il veut une explication : il l'aura ; & la voici. "

„ RIEN ne la conclut mieux que le dernier trait qui l'amène. Seul il prouve tout & sans réplique. "

„ JE veux supposer, par impossible, qu'il n'est rien revenu à M. Hume de mes plaintes contre lui ; il n'en sait rien, il les ignore aussi parfaitement que s'il n'eût été faufilé avec personne qui en fût instruit, aussi parfaitement que si durant ce temps il eût vécu à la Chine (25). Mais ma conduite immédiate entre lui & moi; les derniers mots si frappans que je lui dis à Londres; la lettre qui suivit pleine d'inquiétude & de crainte ; mon silence obstiné plus énergique que des paroles ; ma plainte amère & publique au sujet de la lettre de M. d'Alembert ; ma lettre au Ministre, qui ne m'a point écrit, en réponse à celle qu'il m'écrit lui-même, & dans laquelle je ne dis pas un mot de lui ; enfin mon

(25) Comment aurois-je deviné ces chimériques soupçons ? M. Davenport, la seule personne de ma connoissance qui vit alors M. Rousseau, m'assure qu'il les ignoroit parfaitement lui-même.

mon refus, ſans daigner m'adreſſer à lui, d'acquieſcer à une affaire qu'il a traitée en ma faveur, moi le ſachant, & ſans oppoſition de ma part ; tout cela parle ſeul du ton le plus fort, je ne dis pas à tout homme qui auroit quelque ſentiment dans l'ame, mais à tout homme qui n'eſt pas hébété. "

„ Quoi ! après que j'ai rompu tout commerce avec lui depuis près de trois mois, après que je n'ai répondu à pas une de ſes lettres, quelqu'important qu'en fût le ſujet, environné des marques publiques & particulières de l'affliction que ſon infidélité me cauſe, cette homme éclairé, ce beau génie naturellement ſi clairvoyant & volontairement ſi ſtupide, ne voit rien, n'entend rien, ne ſent rien, n'eſt ému de rien, & ſans un ſeul mot de plainte, de juſtification, d'explication, il continue à ſe donner, malgré moi, pour moi les ſoins les plus grands, les plus empreſſés ! il m'écrit affectueuſement qu'il ne peut reſter à Londres plus longtemps pour mon ſervice, comme ſi nous étions d'accord qu'il y reſtera pour cela ! Cet aveuglement, cette impoſſibilité, cette obſtination ne ſont pas dans la nature : il faut expliquer cela par d'autres motifs. Mettons cette conduite dans un plus grand jour, car c'eſt un point déciſif. "

„ Dans cette affaire il faut néceſſairement que M. Hume ſoit le plus grand ou le dernier des hommes, il n'y a pas de milieu. Reſte à voir lequel c'eſt des deux. "

„ Malgré tant de marques de dédain de ma part, M. Hume, avoit-il l'étonnante généroſité de vouloir me ſervir ſincérement ? Il ſavoit qu'il m'étoit impoſſible d'accepter ſes bons oflices tant que j'aurois de lui les ſentimens que j'avois conçus. Il avoit éludé l'explication lui-même. Ainſi me ſervant ſans ſe juſtifier, il rendoit ſes ſoins inutiles ; il n'étoit donc pas généreux. "

„ S'il ſuppoſoit qu'en cet état j'accepterois ſes ſoins, il ſuppoſoit donc que j'étois un infâme ? C'étoit donc pour un homme qu'il jugeoit être un infâme qu'il ſollicitoit, avec tant d'ardeur, une penſion du Roi ? Peut-on rien penſer de plus extravagant ? Mais que M. Hume, ſuivant toujours ſon plan, ſe ſoit dit à lui-

même : voici le moment de l'exécution ; car, preſſant Rouſſeau d'accepter la penſion, il faudra qu'il l'accepte ou qu'il la refuſe. S'il l'accepte, avec les preuves que j'ai en main, je le déshonore complettement ; s'il la refuſe, après l'avoir acceptée, on a levé tout prétexte, il faudra qu'il diſe pourquoi. C'eſt-là que je l'attends ; s'il m'accuſe, il eſt perdu. "

„ SI, dis-je, M. Hume a raiſonné ainſi, il a fait une choſe fort conſéquente à ſon plan, & par-là même ici fort naturelle, & il n'y a que cette unique façon d'expliquer ſa conduite dans cette affaire ; car elle eſt inexplicable dans toute autre ſuppoſition : ſi ceci n'eſt pas démontré, jamais rien ne le ſera. "

„ L'ÉTAT critique où il m'a réduit me rappelle bien fortement les quatre mots dont j'ai parlé ci-devant, & que je lui entendis dire & répéter dans un temps où je n'en pénétrois guères la force. C'étoit la première nuit qui ſuivit notre départ de Paris. Nous étions couchés dans la même chambre, & pluſieurs fois dans la nuit, je l'entends s'écrier en François avec une véhémence extrême (26) : *je tiens J. J. Rouſſeau.* J'ignore s'il veilloit ou s'il dormoit. L'expreſſion eſt remarquable dans la bouche d'un homme qui ſait trop bien le François pour ſe tromper ſur la force & le choix des termes. Cependant je pris, & je ne pouvois manquer alors de prendre ces mots dans un ſens favorable, quoique le ton l'indiquât encore moins que l'expreſſion : c'eſt un ton dont il m'eſt impoſſible de donner l'idée, & qui correſpond très-bien aux regards dont j'ai parlé. Chaque fois qu'il dit ces mots, je ſentis un treſſaillement d'effroi dont je n'étois pas le maître ; mais il ne me fallut qu'un moment pour me remettre & rire de ma terreur. Dès le lendemain tout fut ſi parfaitement oublié que je n'y ai pas même penſé durant tout mon ſéjour à Londres & au voiſinage. Je ne m'en ſuis ſouvenu qu'ici, où tant de choſes m'ont

(26) Je ne ſaurois répondre de ce que je dis en rêvant & je ſais encore moins ſi c'eſt en François que je rêve ; mais M. Rouſſeau qui ne ſait pas ſi je dormois ou ſi je veillois quand je prononçois ces terribles paroles, avec une ſi terrible voix, eſt-il certain d'avoir été bien éveillé lorſqu'il les a entendues ?

rappellé ces paroles, & me les rappellent, pour ainſi dire, à chaque inſtant. "

„ Ces mots dont le ton rétentit ſur mon cœur comme s'ils venoient d'être prononcés, les longs & funeſtes regards tant de fois lancés ſur moi, les petits coups ſur le dos avec les mots de *mon cher Monſieur*, en réponſe au ſoupçon d'être un traître; tout cela m'affecte à un tel point, après le reſte, que ces ſouvenirs, fuſſent-ils les ſeuls, fermeroient tout retour à la confiance, & il n'y a pas une nuit où ces mots, *je tiens J. J. Rouſſeau*, ne ſonnent encore à mon oreille, comme ſi je les entendois de nouveau. "

„ Oui, M. Hume, vous me tenez, je le ſais; mais ſeulement par des choſes qui me ſont extérieures: vous me tenez par l'opinion, par les jugemens des hommes: vous me tenez par ma réputation, par ma ſûreté peut-être; tous les préjugés ſont pour vous; il vous eſt aiſé de me faire paſſer pour un monſtre, comme vous avez commencé, & je vois déja l'exultation barbare de mes implacables ennemis. Le public, en général, ne me fera pas plus de grace. Sans autre examen, il eſt toujours pour les ſervices rendus, parce que chacun eſt bien-aiſe d'inviter à lui en rendre, en montrant qu'il ſait les ſentir. Je prévois aiſément la ſuite de tout cela, ſur-tout dans le pays où vous m'avez conduit, & où, ſans amis, étranger à tout le monde, je ſuis preſque à votre merci. Les gens ſenſés comprendront cependant que, loin que j'aie pu chercher cette affaire, elle étoit ce qui pouvoit m'arriver de plus terrible dans la poſition où je ſuis: ils ſentiront qu'il n'y a que ma haine invincible pour toute fauſſeté, & l'impoſſibilité de marquer de l'eſtime à celui pour qui je l'ai perdue, qui aient pu m'empêcher de diſſimuler, quand tant d'intérêts m'en faiſoient une loi: mais les gens ſenſés ſont en petit nombre; & ce ne ſont pas eux qui font du bruit. "

„ Oui, M. Hume, vous me tenez par tous les liens de cette vie; mais vous ne me tenez ni par ma vertu, ni par mon courage, indépendant de vous & des hommes, & qui me reſtera tout

entier malgré vous. Ne penſez pas m'effrayer par la crainte du ſort qui m'attend. Je connois les jugemens des hommes, je ſuis accoutumé à leur injuſtice, & j'ai appris à les peu redouter. Si votre parti eſt pris, comme j'ai tout lieu de le croire, ſoyez sûr que le mien ne l'eſt pas moins. Mon corps eſt affoibli, mais jamais mon ame ne fut plus ferme. Les hommes feront & diront ce qu'ils voudront, peu m'importe; ce qui m'importe eſt d'achever, comme j'ai commencé, d'être droit & vrai juſqu'à la fin, quoi qu'il arrive, & de n'avoir pas plus à me reprocher une lâcheté dans mes misères qu'une inſolence dans ma proſpérité. Quelque opprobre qui m'attende & quelque malheur qui me menace, je ſuis prêt. Quoiqu'à plaindre, je le ſerai moins, & je vous laiſſe pour toute vengeance le tourment de reſpecter, malgré vous, l'infortuné que vous accablez."

„ En achevant cette lettre, je ſuis ſurpris de la force que j'ai eue de l'écrire. Si l'on mouroit de douleur, j'en ſerois mort à chaque ligne. Tout eſt également incompréhenſible dans ce qui ſe paſſe. Une conduite pareille à la vôtre n'eſt pas dans la nature, elle eſt contradictoire, & cependant elle m'eſt démontrée. Abime des deux côtés! je péris dans l'un ou dans l'autre. Je ſuis le plus malheureux des humains ſi vous êtes coupable; j'en ſuis le plus vil ſi vous êtes innocent. Vous me faites deſirer d'être cet objet mépriſable. Oui, l'état où je me verrois proſterné, foulé ſous vos pieds, criant miſéricorde & faiſant tout pour l'obtenir, publiant à haute voix mon indignité, & rendant à vos vertus le plus éclatant hommage, ſeroit pour mon cœur un état d'épanouiſſement & de joie, après l'état d'étouffement & de mort où vous l'avez mis. Il ne me reſte qu'un mot à vous dire. Si vous êtes coupable, ne m'écrivez plus; cela ſeroit inutile, & sûrement vous ne me tromperez pas. Si vous êtes innocent, daignez vous juſtifier. Je connois mon devoir, je l'aime & l'aimerai toujours, quelque rude qu'il puiſſe être. Il n'y a point d'abjection dont un cœur, qui n'eſt pas né pour elle, ne puiſſe revenir. Encore un coup, ſi vous êtes innocent, daignez vous juſtifier: ſi vous ne l'êtes pas, adieu pour jamais.

J. J. ROUSSEAU."

M. Hume délibéra pendant quelque temps s'il feroit réponſe à ce mémoire; enfin il ſe détermina à écrire la lettre ſuivante.

LETTRE

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

Le 22 Juillet 1766.

MONSIEUR,

„JE ne répondrai qu'à un ſeul article de votre longue lettre; c'eſt à celui qui regarda la converſation que nous avons eue enſemble, le ſoir qui a précédé votre départ. M. Davenport avoit imaginé un honnête artifice pour vous faire croire qu'il y avoit une chaiſe de retour prête à partir pour Vootton; je crois même qu'il le fit annoncer dans les papiers publics, afin de mieux vous tromper. Son intention étoit de vous épargner une partie de la dépenſe du voyage, ce que je regardois comme un projet louable; mais je n'eus aucune part à cette idée ni à ſon exécution. Il vous vint cependant quelque ſoupçon de l'artifice, tandis que nous étions au coin de mon feu, & vous me reprochâtes d'y avoir participé : je tâchai de vous appaiſer & de détourner la converſation; mais ce fut inutilement. Vous reſtâtes quelqe temps aſſis, ayant un air ſombre & gardant le ſilence, ou me répondant avec beaucoup d'humeur, après quoi vous vous levâtes & fîtes un tour ou deux dans la chambre; enfin tout d'un coup, & à mon grand étonnement, vous vîntes vous jetter ſur mes genoux, & paſſant vos bras autour de mon cou, vous m'embraſſâtes avec un air de tranſport, vous baignâtes mon viſage de vos larmes & vous vous écriâtes : *Mon cher ami, me pardonnerez vous jamais cette extravagance ? Après tant de peines que vous avez priſes pour m'obliger, après les preuves d'amitié que vous m'avez données, ſe peut-il que je paye vos ſervices de tant d'humeur & de bruſqueries ? Mais en me pardonnant vous me donnerez une nouvelle marque de votre amitié, & j'eſpere que, lorſque vous verrez le fond de mon cœur, vous trouverez qu'il n'en eſt pas indigne.* Je fus extrêmement touché, & je

crois qu'il ſe paſſa entre nous une ſcène très-tendre. Vous ajoutâtes, ſans doute par forme de compliment, que, quoique j'euſſe d'autres titres plus sûrs pour mériter l'eſtime de la poſtérité, cependant l'attachement extraordinaire que je marquois à un homme malheureux & perſécuté, ſeroit peut-être compté pour quelque choſe.

CET incident étoit aſſez remarquable, & il eſt impoſſible que vous ou moi l'ayons ſi promptement oublié ; mais vous avez eu l'aſſurance de m'en parler deux fois d'une manière ſi différente, ou plutôt ſi oppoſée, qu'en perſiſtant, comme je fais dans mon récit, il s'enſuit néceſſairement qu'un de nous deux eſt un menteur. Vous imaginez peut-être que cette aventure s'étant paſſée entre nous & ſans témoins, il faudra balancer la crédibilité de votre témoignage & du mien : mais vous n'aurez pas cet avantage ou ce déſavantage, de quelque manière que vous vouliez l'appeller : je produirai contre vous d'autres preuves, qui mettront la choſe hors de conteſtation.

1 °. VOUS n'avez pas fait attention que j'avois une lettre écrite de votre main (1), qui ne peut abſolument ſe concilier avec votre récit, & qui confirme le mien.

2 °. J'AI conté le fait le lendemain ou le ſurlendemain à M. Davenport, dans l'intention d'empêcher qu'il n'eût recours, pour vous obliger dans la ſuite, à de ſemblables fineſſes ; il s'en ſouviendra sûrement.

3 °. COMME cette aventure me paroiſſoit vous faire honneur, je l'ai contée ici à pluſieurs de mes amis ; je l'ai même écrite à Madame * la C. de * * à Paris. Perſonne, je penſe, n'imaginera que je préparois d'avance une apologie, au cas que je me brouil-

(1) C'eſt celle du 22 Mars, qui eſt pleine de cordialité & qui prouve que M. Rouſſeau ne m'avoit jamais laiſſé entrevoir aucun de ces noirs ſoupçons de perfidie ſur leſquels il inſiſte à préſent. On voit ſeulement à la fin de ſa lettre quelques reſtes d'humeur ſur l'affaire de ſa chaiſe.

* Cette Dame a exigé qu'on ſupprimât ſon nom. *Note des Editeurs.*

laſſe avec vous, événement que j'aurois regardé alors comme le plus incroyable de tous les événemens humains; d'autant plus que nous étions peut-être ſéparés pour jamais, & que je continuois à vous rendre les ſervices les plus eſſentiels.

4°. LE fait, tel que je le rapporte, eſt conſéquent & raiſonnable; mais il n'y a pas le ſens commun dans votre récit. Quoi! parce que dans quelques momens de diſtraction ou de réverie, aſſez ordinaires aux perſonnes occupées, j'aurai eu un regard fixe, vous me ſoupçonnez d'être un traître, & vous avez l'aſſurance de me déclarer cet atroce & ridicule ſoupçon! Car vous ne prétendez pas même avoir eu, avant votre départ de Londres, d'autres motifs ſolides de ſoupçon contre moi.

JE n'entrerai dans aucun autre détail ſur votre lettre; vous ſavez trop bien vous-même combien tous les autres articles ſont dénués de fondement. J'ajouterai ſeulement en général que je goûtois, il y a un mois, un plaiſir très-ſenſible, en ſongeant que, malgré bien des difficultés, j'étois parvenu par ma conſtance & mes ſoins, & par de-là même mes plus vives eſpérances, à aſſurer votre repos, votre honneur & votre fortune; mais cette jouiſſance a bientôt été ſuivie du déplaiſir le plus amer, en vous voyant gratuitement & volontairement repouſſer ces biens loin de vous, & vous déclarer l'ennemi de votre propre repos, de votre fortune & de votre honneur: dois-je être étonné, après cela, que vous ſoyez mon ennemi?

Adieu, & pour toujours"

D. HUME.

TELS ſont les faits avoués par M. Hume dans cette affaire étrange, laquelle, dit-il, contient plus d'incidens extraordinaires qu'aucune autre aventure de ſa vie.

DANS le nombre des perſonnes à qui il montra les pièces originales pour établir l'authenticité des faits, les uns penſerent que M. Rouſſeau étoit de mauvaiſe foi dans la querelle qu'il faiſoit à M. Hume & dans l'opinion qu'il avoit de ſes torts. Ils

prétendoient voir là-dedans un deſſein formé de refuſer avec éclat les bienfaits du Roi d'Angleterre, & un deſir ſecret de ſe débarraſſer envers M. Hume du fardeau de la reconnoiſſance. Les autres feignoient de vouloir excuſer le Philoſophe ; ils prenoient le ton d'une bienveillance ſimulée pour trouver les motifs de ſa conduite dans la nature même de ſon tempérament, & dans cette fermentation de la bile ou du ſang qui rend un homme inquiet, ſoupçonneux, agité, & jamais ſemblable à lui-même. M. Hume dit avec beaucoup de bonhommie que ces biſarreries ſingulières ſont la *reſſource commune de ces têtes foibles qui flottent perpétuellement entre la raiſon & la folie.* Il pouſſa même la bonté d'ame juſqu'à regarder M. Rouſſeau plutôt comme un objet de ſa pitié que de ſa colère. O l'homme indulgent!

C'ÉTOIT contre l'auteur de la prétendue lettre du Roi de Pruſſe, qu'il falloit que M. Hume tournât, non point ſa pitié, mais ſa colère. L'Angleterre même, qui avoit adopté M. Rouſſeau, devoit faire ſentir à Walpole tout le poids de ſon indignation, ou bien ce pays n'a point de loix.

CEPENDANT Walpole, fier de la liberté ou de la licence qui regne dans ſa patrie, compta ſi bien ſur l'impunité qu'il oſa faire un aveu public de ſa lettre, & n'eut pas aſſez de bon-ſens pour prévoir qu'il alloit ſe flétrir de nouveau aux yeux de ceux qui penſent, en entreprenant de la juſtifier.

LETTRE

LETTRE

DE M. WALPOLE A M. HUME.

Arlington-Street, le 26 Juillet 1766.

„ JE ne peux pas me rappeller avec préciſion le temps où j'ai écrit la *lettre du Roi de Pruſſe* ; mais je vous aſſure, avec la plus grande vérité, que c'étoit pluſieurs jours avant votre départ de Paris & avant l'arrivée de Rouſſeau à Londres ; & je peux vous en donner une forte preuve ; car, non-ſeulement par égard pour vous, je cachai la lettre tant que vous reſtâtes à Paris ; mais ce fut auſſi la raiſon pour laquelle, par délicateſſe pour moi-même, je ne voulus pas aller le voir, quoique vous me l'euſſiez ſouvent propoſé. Je ne trouvois pas qu'il fût honnête d'aller faire une viſite cordiale à un homme, ayant dans ma poche une lettre où je le tournois en ridicule. Vous avez pleine liberté, mon cher Monſieur, de faire uſage, ſoit auprès de Rouſſeau, ſoit auprès de tout autre, de ce que je dis ici pour votre juſtification : je ſerois bien fâché d'être cauſe qu'on vous fît aucun reproche. J'ai un mépris profond pour Rouſſeau, & une parfaite indifférence ſur ce qu'on penſera de cette affaire ; mais s'il y a en cela quelque faute, ce que je ſuis bien loin de croire, je la prends ſur mon compte. Il n'y a point de talens qui m'empêchent de rire de celui qui les poſſède, s'il eſt un charlatan ; mais, s'il a de plus un cœur ingrat & méchant, comme Rouſſeau l'a fait voir à votre égard, il ſera déteſté par moi comme par tous les honnêtes gens, &c."

M. d'Alembert penſa d'une manière bien plus délicate ; il rejetta avec horreur l'imputation qu'on lui faiſoit de cette lettre odieuſe, & apprit ſagement à Walpole qu'il eſt auſſi monſtrueux qu'indécent d'inſulter les malheureux.

DÉCLARATION

Adreſſée par M. D'ALEMBERT aux Éditeurs de l'EXPOSÉ SUCCINT, &c.

„ J'AI appris par M. Hume avec la plus grande ſurpriſe, que M. Rouſſeau m'accuſe d'être l'auteur d'une lettre ironique qui lui a été adreſſée dans les papiers publics, ſous le nom du Roi de Pruſſe. Tout le monde ſait, à Paris & à Londres, que cette lettre eſt de M. Walpole, qui même ne la déſavoue pas. Il convient ſeulement d'avoir été aidé, pour le ſtyle, par une perſonne qu'il ne nomme point, & qui devroit peut-être ſe nommer. Pour moi, ſur qui les ſoupçons du public ne ſont jamais tombés à cet égard, je ne connois nullement M. Walpole : je ne crois pas même lui avoir jamais parlé, ne l'ayant rencontré qu'une fois dans une maiſon particulière. Non-ſeulement je n'ai pas la plus légere part, ni directe ni indirecte, à la lettre dont il s'agit, mais je puis citer plus de cent perſonnes, amies & ennemies de M. Rouſſeau, qui m'ont entendu la déſapprouver beaucoup, par la raiſon qu'il ne faut point ſe moquer des malheureux, ſur-tout quand ils ne nous ont point fait de mal. D'ailleurs, mon reſpect pour le Roi de Pruſſe, & la reconnoiſſance que je lui dois, pouvoient, ce me ſemble, faire ſuppoſer à M. Rouſſeau, que je n'aurois pas voulu abuſer du nom de ce Prince, même pour une plaiſanterie.

J'AJOUTE que je n'ai jamais été l'ennemi de M. Rouſſeau, ni déclaré ni même ſecret, comme il le prétend ; & je défie qu'on apporte la moindre preuve que j'aie jamais cherché à lui nuire en quoi que ce puiſſe être. Je pourrois prouver au contraire, par les témoignages les plus reſpectables, que j'ai cherché à l'obliger en ce qui a dépendu de moi.

QUANT à ma prétendue *correſpondance ſecrette* avec M. Hume, il eſt très-certain que nous n'avons commencé à nous écrire que

cinq à ſix mois après ſon départ, à l'occaſion de la querelle que M. Rouſſeau lui a ſuſcitée, & dans laquelle il juge à propos de me mêler ſi gratuitement.

JE crois devoir cette déclaration à moi-même, à la vérité, & à la ſituation de M. Rouſſeau : je le plains bien ſincérement de croire ſi peu à la vertu, & ſur-tout à celle de M. Hume."

CETTE lettre d'un illuſtre François, peut être regardée comme l'expreſſion des ſentimens de toute la nation. Auſſi M. Rouſſeau ne tarda-t-il pas à connoître que ce n'étoit que chez ce peuple doux & poli qu'il pourroit trouver une véritable ſenſibilité ſur ſes malheurs. Il ſe repentit d'avoir franchi le bras de mer qui nous ſépare, & qui nous rend ſi diſſemblables par le cœur. Cependant lorſqu'il tourna ſes regards vers les bords de la Seine, il éprouva des craintes, & ſe perſuada que ſes querelles littéraires y avoient laiſſé d'éternels ennemis de la tranquillité de ſes jours. Ce fut dans cette fauſſe idée, & ne connoiſſant point encore le précis ſuccint de M. Hume, qu'il écrivit à M. Guy la lettre ſuivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. GUY.

A Vootton, le 2 Août 1766.

JE me ſerois bien paſſé, Monſieur, d'apprendre les bruits obligeans qu'on répand à Paris ſur mon compte, & vous auriez bien pu vous paſſer de vous joindre à ces cruels amis, qui ſe plaiſent à m'enfoncer vingt poignards dans le cœur. Le parti que j'ai pris de m'enſevelir dans cette ſolitude, ſans entretenir plus aucune correſpondance dans le monde, eſt l'effet de ma ſituation bien examinée. La ligue, qui s'eſt formée contre moi, eſt trop puiſſante, trop adroite, trop ardente, trop accréditée, pour que dans ma poſition, ſans autre appui que la vérité, je ſois en état de lui

faire face dans le public : couper les têtes de cet hydre, ne serviroit qu'à les multiplier, & je n'aurois pas détruit une de leurs calomnies, que vingt autres plus cruelles lui succéderoient à l'instant. Ce que j'ai à faire eſt de prendre bien mon parti ſur les jugemens du public, de me taire, & de tâcher au moins de vivre & mourir en repos.

JE n'en ſuis pas moins reconnoiſſant pour ceux que l'intérêt qu'ils prennent à moi engage à m'inſtruire de ce qui ſe paſſe. En m'affligeant ils m'obligent ; s'ils me font du mal, c'eſt en voulant me faire du bien. Ils croient que ma réputation dépend d'une lettre injurieuſe : cela peut être ; mais s'ils croient que mon honneur en dépend, ils ſe trompent. Si l'honneur d'un homme dépendoit des injures qu'on lui dit & des outrages qu'on lui fait, il y a long-temps qu'il ne me reſteroit plus d'honneur à perdre. Mais au contraire il eſt même au-deſſous d'un honnête-homme de repouſſer de certains outrages. On dit que M. Hume me traite de vile canaille & de ſcélérat. Si je ſavois répondre à de pareils noms, je m'en croirois digne.

MONTREZ cette lettre à mes amis, & priez-les de ſe tranquilliſer. Ceux qui ne jugent que ſur des preuves ne me condamneront certainement pas, & ceux qui jugent ſans preuve, ne valent pas la peine qu'on les déſabuſe. M. Hume écrit, dit-on, qu'il veut publier toutes les pièces relatives à cette affaire. C'eſt, j'en réponds, ce qu'il ſe gardera de faire, ou qu'il ſe gardera bien, au moins, de faire fidélement. Que ceux qui ſeront au fait nous jugent, je le deſire. Que ceux qui ne ſauront que ce que M. Hume voudra leur dire, ne laiſſent pas de nous juger ; cela m'eſt, je vous jure, très-indifférent. J'ai un défenſeur dont les opérations ſont lentes, mais ſûres ; je les attends.

JE me bornerai à vous préſenter une ſeule réflexion. Il s'agit, Monſieur, de deux hommes, dont l'un a été amené par l'autre en Angleterre preſque malgré lui : l'étranger ignorant la langue du pays, ne pouvant ni parler, ni entendre, ſeul ; ſans ami, ſans appui, ſans connoiſſance, ſans ſavoir même à qui confier une let-

tre en sûreté, livré sans réserve à l'autre & aux siens, malade, retiré, ne voyant personne, écrivant peu, est allé s'enfermer dans le fond d'une retraite où il herborise pour toute occupation : le Breton, homme actif, liant, intriguant, au milieu de son pays, de ses amis, de ses parens, de ses patrons, de ses patriotes, en grand crédit à la Cour, à la ville, répandu dans le plus grand monde, à la tête des gens de lettre, disposant des papiers publics, en grande relation chez l'étranger, sur-tout avec les plus mortels ennemis du premier. Dans cette position il se trouve que l'un des deux a tendu des piéges à l'autre. Le Breton crie en public que c'est cette vile canaille, ce scélérat d'étranger qui lui en tend. L'étranger seul, malade, abandonné, gémit, & ne répond rien. Là-dessus le voilà jugé, & il demeure clair qu'il s'est laissé mener dans le pays de l'autre; qu'il s'est mis à sa merci tout exprès pour lui faire pièce, & pour conspirer contre lui. Que pensez-vous de ce jugement? Si j'avois été capable de former un projet aussi monstrueusement extravagant, où est l'homme ayant quelque sens, quelque humanité qui ne devroit pas dire : vous faites tort à ce pauvre misérable; il est trop fou pour pouvoir être un scélérat. Plaignez-le, saignez-le, mais ne l'injuriez pas.

J'ajouterai que le ton seul que prend M. Hume devroit décréditer ce qu'il dit. Ce ton si brutal, si bas, si indigne d'un homme qui se respecte, marque assez que l'ame qui l'a dicté, n'est pas saine; il n'annonce pas un langage digne de foi. Je suis étonné, je l'avoue, comment ce ton seul n'a pas excité l'indignation publique. C'est qu'à Paris c'est toujours celui qui crie le plus fort qui a raison. A ce combat-là je ne remporterai jamais la victoire, & je ne la disputerai pas.

Voici, Monsieur, le fait en peu de mots. Il m'est prouvé que M. Hume lié avec mes plus cruels ennemis, d'accord à Londres avec des gens qui se montrent, & à Paris avec tel qui ne se montre pas, m'a attiré dans son pays, en apparence pour m'y servir avec la plus grande ostentation : & en effet pour m'y diffamer avec la plus grande adresse, à quoi il a très-bien réussi. Je m'en suis plaint, il a voulu savoir mes raisons; je les lui ai

écrites dans le plus grand détail ; ſi on les demande, il peut les dire. Quant à moi, je n'ai rien à dire du tout.

Plus je penſe à la publication promiſe par M. Hume, moins je puis concevoir qu'il l'exécute. S'il l'oſe faire, à moins d'énormes falſifications, je prédis hardiment que, malgré ſon extrême adreſſe & celle de ſes amis, ſans même que je m'en mêle, M. Hume eſt un homme démaſqué.

Je vous ſuis très-obligé du livre de Botanique que vous me faites l'amitié de m'envoyer : mais comment me parviendra-t-il ? De tout ce qu'on m'envoie, il en paſſe très-peu de choſe à travers les filets qui ſont tendus autour de moi. Il faut eſpérer qu'un livre de Botanique pourra paſſer ; mais il n'eſt pas prudent de m'écrire ſous mon nom. Je joins ici une adreſſe ſous laquelle j'eſpère que vos lettres me parviendront, pourvu que vous ne la montriez à perſonne au monde : car ſi-tôt qu'elle ſera connue, ſoyez sûr que la communication ſera coupée encore par-là.

L'Angleterre perdit bientôt cet illuſte infortuné, peu fait pour ces tracaſſeries de la duplicité, de la baſſe jalouſie, & des menſonges, & il ſe chercha un aſyle plus aſſuré dans une contrée moins orageuſe, & plus digne de le poſſéder.

Nous ne donnerons point place dans cet ouvrage à une certaine production aſſez mépriſable, qui a paru ſous le titre du *Docteur Panſophe*. Elle ſouilleroit trop cette collection. Nous la renvoyons aux hommes vils, & décidés méchans, pour qui probablemeut elle a été faite. Nous nous contenterons de dire que M. l'Abbé Coyer, que l'on en faiſoit l'auteur ; la déſavoue hautement dans cette lettre écrite à M. Guy.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ COYER, A M. GUY,

Au ſujet du Docteur Panſophe, &c.

Du 2 Janvier 1767.

MONSIEUR Guy, quoique je vous aie parlé hier de l'imputation que M. de V... m'a faite de la lettre *au Docteur Panſophe*, je crains de ne vous l'avoir aſſez dit. Quand vous écrirez à M. Rouſſeau, dites-lui que M. de V... eſt l'unique ſource de ce bruit; que c'eſt lui qui l'a répandu par ſes lettres à Paris & à Londres, & qu'il a reconnu lui-même ſon erreur, dans la lettre que je vous ai communiquée. „ Après avoir été informé, dit-il, que la lettre „ au *Docteur Panſophe* eſt de M. de B... de l'Académie de Lyon, &c." Effectivement cet Académicien étoit à Londres, lorſque la lettre à paru imprimée en anglois. Vous ſavez l'admiration que j'ai toujours eue pour les grands talens de M. Rouſſeau, votre ami, & que j'ai toujours déſapprouvé les perſécutions qu'on lui ſuſcite dans ſon malheur. Je ſerois très-fâché qu'il me mit au rang de ſes perſécuteurs, & d'ailleurs je n'ai jamais emprunté le nom de perſonne. Je me ſers du mien, ou je garde l'anonyme.

COMME on a fait dans ce *Docteur Panſophe* un abus étrange des lettres écrites de Veniſe par M. Rouſſeau, & que la malignité leur a fait prendre des tournures ſingulières en les mutilant, en les défigurant, nous les inſérerons tout au long dans ce volume, afin que le public apperçoive la différence qu'il y a à voir les choſes en total ou par lambeaux découſus.

LETTRES

DE M. ROUSSEAU,

Adreſſées vraiſemblablement à M. AMELOT DE CHAILLOU, chargé alors des Affaires Étrangères.

PREMIÈRE LETTRE.

A Veniſe, le 8 Août 1744.

MONSIEUR,

JE ſens combien la liberté que je prends ſeroit déplacée pour un homme à qui il reſteroit quelqu'autre reſſource. Mais la ſituation où je ſuis rend ma témérité pardonnable. J'oſe porter juſqu'à vous mes juſtes & très-reſpectueuſes plaintes contre un Ambaſſadeur du Roi, & contre un Maître dont j'ai mangé le pain. Un homme raiſonnable ne fait pas des pareilles démarches ſans néceſſité; un homme auſſi exercé que moi à la réſignation & à la patience, ne s'y réſoudroit pas, ſi ſon devoir même ne l'y contraignoit. Je rougis, Monſieur, de diſtraire votre attention deſtinée aux plus grandes affaires ſur des objets, qui, je l'avoue, ne ſont pas dignes par eux-mêmes de vous occuper un inſtant; mais qui cependant font le malheur de la vie & le déſeſpoir d'un honnête homme, & qui, par-là, deviennent intéreſſans pour un cœur auſſi généreux que le vôtre.

IL y a quatorze mois que je ſuis entré au ſervice de M. le Comte de Montaigu en qualité de Secrétaire. Ce n'eſt pas à moi

moi d'examiner ſi j'étois capable, ou non, de cet emploi; il eſt certain, de plus, que des dépêches telles que celles qui, depuis près d'un an, paroiſſent à la Cour écrites de ma main, ne ſont pas propres à donner fort bonne opinion de ma capacité, puiſqu'il eſt naturel de mettre, du moins ſur mon compte, les fautes & les incorrections dont elles ſont remplies: mais c'eſt ſur quoi il me ſeroit plus aiſé que bienſéant de me juſtifier. Je ne releverai pas non plus les duretés continuelles & les déſagrémens infinis que j'ai ſoufferts, tant parce qu'un excès de délicateſſe peut m'y avoir rendu trop ſenſible, que parce qu'il m'en coûteroit, en les exténuant aſſez pour les rendre croyables, & qu'enfin je ne dois point abuſer de votre bonté par des détails qui ne vont point au fait.

Les mécontentemens étoient réciproques, & il eſt aiſé de juger que chacun n'a reconnu que les ſiens pour légitimes. M. l'Ambaſſadeur a enfin pris le parti de me congédier. Je comptois que la choſe ſe paſſeroit avec l'honnêteté accoutumée entre un Maître qui a de la dignité & un Domeſtique honorable à qui quelques défauts particuliers ne doivent point ôter les égards dûs à ſon état, à ſon zèle & à ſa probité. Je me ſuis trompé: M. l'Ambaſſadeur, qui s'eſt fait des maximes de confondre tous ceux qui ſont à ſon ſervice ſous le vil titre de Valets, & de traiter tous les gens qui ſortent de ſa maiſon comme autant de coquins dignes de la potence, a jugé mal-à-propos d'exercer avec moi cette étrange politique. Après des procédés inouis, après avoir manqué à la plupart de ſes engagemens, M. l'Ambaſſadeur voulut avant-hier me faire ce qu'il appelloit mon compte. Ce fut d'un ton à faire trembler que ce compte fut commencé; les termes dont il ſe ſervit, les épithètes odieuſes dont il m'accabla, furent autant de préparatifs pour m'intimider & me rendre docile aux injuſtes réductions qu'il me faiſoit. Après pluſieurs repréſentations inutiles, me voyant léſé d'une manière ſi criante, je demandai reſpectueuſement à ſon Excellence ſi elle ſouhaitoit de régler avec moi ce compte ſuivant l'équité, ou ſi elle étoit déterminée à ne conſulter que ſa volonté ſeule, parce qu'en ce dernier cas ma préſence lui étoit inutile. Alors Son Excellence s'emporta horrible-

ment, ſuppoſant que j'avois dit que ſa volonté & l'équité n'étoient pas toujours la même choſe, & véritablement je ne recuſai pas l'explication, d'autant plus que les injures dont j'étois accablé, ne me laiſſoient pas le loiſir de placer un ſeul mot. Enfin, Son Excellence ne pouvant m'obliger à conſentir à paſſer ce compte comme elle le vouloit, me propoſa, en termes très-nets, d'y ſouſcrire ou de ſauter par la fenêtre, jurant de m'y faire jetter ſur le champ, & je vis le moment qu'elle ſe mettoit en devoir d'exécuter ſa menace elle-même. Mais voulant éviter une auſſi cruelle alternative, & ne pouvant d'ailleurs ſupporter plus long-temps les horreurs dont ma mémoire eſt encore ſouillée, je ſortis en me félicitant de ce que l'émotion, que m'avoient cauſé de tels traitemens, ne m'avoit pas aſſez tranſporté pour imiter M. l'Ambaſſadeur, en perdant le profond reſpect dû à l'auguſte caractère dont il eſt revêtu, il m'ordonna, en me voyant ſortir, de quitter ſon palais ſur le champ, & de n'y remettre jamais les pieds; ce que je fis, bien réſolu de ne m'expoſer de ma vie à reparoître en ſa préſence, non que je craigniſſe beaucoup la mort dont il me menace; mais par une juſte défiance de moi-même, pour ne plus m'expoſer à avoir tort avec l'Ambaſſadeur du plus grand Roi du monde.

ME voici cependant ſur le pavé; languiſſant, infirme, ſans ſecours, ſans bien, ſans patrie, à 400 lieues de toutes mes connoiſſances, ſurchargés de dettes que j'ai été contraint de faire, faute, de la part de M. l'Ambaſſadeur, d'avoir rempli ſes conditions avec moi, & n'ayant d'autre reſſource que quelques médiocres talens qui ne ſont pas à couvert de l'injuſtice de ceux qui les employent : dans une telle ſituation, pardonnez, Monſieur, la liberté que je prends d'implorer votre protection contre les cruels traitemens que M. l'Ambaſſadeur exerce ſur le plus zélé & le plus fidèle domeſtique qu'il aura jamais. Je ne puis porter mes juſtes plaintes à aucun Tribunal : ce n'eſt qu'aux pieds du Trône de Sa Majeſté qu'il m'eſt permis d'implorer juſtice : je la demande très-reſpectueuſement & dans l'amertume de mon ame, & je ne me ſerois jamais déterminé à faire cette démarche, ſi

j'avois cru pouvoir trouver quelques reſſources pour acquitter mes dettes & retourner en France, autres que le payement de mes appointemens & de mon voyage, & celui des frais que je ſuis contraint de faire ici en attendant qu'il vous plaiſe de me faire parvenir vos ordres.

JE ſais, Monſieur, combien de préjugés ſont contre moi; je ſais que dans les démêlés entre le maitre & le domeſtique, c'eſt toujours le dernier qui a tort. Je ſais d'ailleurs qu'étant entiérement inconnu, je n'ai perſonne qui s'intéreſſe pour moi : votre généroſité & mon bon droit ſont mes ſeuls protecteurs; mais je me confie également en l'un & en l'autre. Peut-être même les préjugés ne me ſont-ils pas tous contraires : celui, par exemple, de la voix publique; il n'eſt pas, Monſieur, que vous ne ſoyez inſtruit de ce qui ſe paſſe en ce pays-ci, & de la manière dont on y penſe; c'eſt tout ce que je puis dire en ma faveur, aimant mieux négliger quelques moyens de défenſe, que d'exercer, contre un maitre que j'ai ſervi, l'odieuſe fonction de délateur. Il me ſera permis du moins de réclamer le témoignage de toutes les perſonnes avec qui j'ai vécu juſqu'ici ſur le caractère & les ſentimens dont je fais profeſſion.

AU reſte, s'il ſe trouve que j'aie ajouté un ſeul mot à la vérité, dans l'expoſé que j'ai l'honneur de vous faire, (& cela ne ſera pas difficile à vérifier), je conſens de payer de ma tête ma colomnie & mon inſolence.

J'AI l'honneur d'être avec un profond reſpect, Monſieur, &c.

J. J. ROUSSEAU.

P. S. SI vous daignez, Monſieur m'honorer de vos ordres, M. le Blond eſt à portée de me les communiquer.

LETTRE II.

A Veniſe le 15 Août 1744.

MONSIEUR,

DEPUIS la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 8 de ce mois, M. l'Ambaſſadeur a continué de m'accabler de traitemens dont il n'y a d'exemples que contre les derniers des ſcélérats : il m'a fait pourſuivre de maiſon en maiſon, compromettant ſon autorité juſqu'à défendre aux proprietaires de me loger. Il a chargé ſucceſſivement pluſieurs de ſes gens de prendre des hommes avec eux & de me faire périr ſous le bâton, & comme il n'a trouvé perſonne d'aſſez lâche pour accepter un ſemblable emploi, il m'a envoyé ſept ou huit fois ſon Gentilhomme avec la ſolde du compte le plus injuſte qu'un maitre ait jamais fait avec ſon domeſtique, & que je produirai écrit de ſa propre main; lequel compte il m'a voulu faire accepter par force, m'intimant l'ordre de partir ſur le champ de Veniſe, ſous peine d'être aſſommé de coups matin & ſoir, auſſi long-temps que j'y ſéjournerois. J'obéirai donc pour éviter des traitemens infâmes auxquels un homme d'honneur ne ſurvit pas, & pour témoigner juſqu'au bout ma déférence & mon reſpect pour les ordres de M. l'Ambaſſadeur. Ainſi, quoique Son Excellence me retienne ce qu'elle me doit légitimement; que, de plus, on me retienne encore mes hardes dans ſa maiſon, ſous des prétextes non moins odieux n'y moins injuſtes, je ne laiſſerai pas de me mettre en route dans deux ou trois jours que je vais employer à tâcher de raſſembler quelque argent pour mon voyage; je me rendrai à Paris accablé, il eſt vrai, d'oppropre & d'ingnominie par M. le Comte de Montaigu, mais ſoutenu par les témoignages d'une bonne conſcience & par l'eſtime des honnêtes gens. C'eſt-là, Monſieur que j'oſerai prendre la liberté d'implorer de nouveau votre protection & la juſtice du Roi, ne demandant que d'être puni

ſi je ſuis coupable; mais ſi je ſuis innocent, ſi je me ſuis toujours comporté conformément au devoir d'un bon & fidèle ſerviteur, je ne ceſſerai de recourir à l'équité & à la clémence de Sa Majeſté pour obtenir la ſatisfaction qui m'eſt due, ſur les injuſtices criantes & les outrages ſanglans par leſquels M. l'Ambaſſadeur a prétendu ſignaler contre moi ſon autorité, en diffamant un homme d'honneur qui n'a de faute à ſe reprocher à ſon ſujet que celle d'être entré dans ſa maiſon.

J'ai l'honneur, &c.

LETTRE III.

A Paris, le 11 Octobre 1744.

MONSIEUR,

VOICI la dernière fois que je prendrai la liberté de vous écrire, juſqu'à ce qu'il vous ait plu de me faire parvenir vos ordres. Je ſens combien mes lettres doivent vous importuner, & ce n'eſt qu'avec beaucoup de regret que je me vois réduit à un métier ſi contraire à mon caractère. Mais, Monſieur, je ne pouvois, en conſéquence de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment, me diſpenſer de vous informer de mon arrivée à Paris; je reconnois que le ton de mes lettres demanderoit bien des explications que la diſcrétion m'oblige cependant d'abandonner en partie, & que je réduirai à une ſimple expoſition du motif qui me les a fait écrire.

SI vous daignez, Monſieur, faire prendre quelques informations ſur ma conduite & ſur mon caractère, ſoit à Veniſe, ſoit à Gènes, où j'ai l'honneur d'être connu de M. de Jonville, ſoit à Lyon, ſoit à Genève ma patrie, j'eſpère que vous n'apprendrez rien qui n'aggrave l'injuſtice des violences dont M. le Comte de Montaigu a jugé à propos de m'accabler. Les traitemens qu'il m'a faits, ſont de ceux contre leſquels un honnête homme ne ſe pré-

cautionne point. Avec les devoirs que je me ſuis impoſés, & les ſentimens dont je me ſuis nourri, je m'étois cru aſſez ſupérieur à de ſemblables accidens, pour n'avoir point à chercher dans mes principes des regles de conduite en pareil cas. Le zèle & l'exactitude avec leſquels je me ſuis acquitté de l'emploi que Son Excellence m'avoit confié, n'ont pas dû m'inſpirer plus de défiance : peut-être ſerois-je aſſez heureux pour que vous en puiſſiez entendre parler par quelqu'un qui ſoit en état d'en juger & qui n'ait point d'intérêt à me calomnier. S'il m'eſt donc arrivé, Monſieur, de vous écrire quelque choſe d'irrégulier, je vous ſupplie de le pardonner au trouble affreux & au déſeſpoir où m'ont jetté de ſi étranges traitemens. Connoît-on rien de plus triſte pour un honnête homme, que de ſe voir indignement diffamer aux yeux du public & en péril de ſa propre vie, ſans ombre de prétexte, & ſeulement pour des miſérables diſcuſſions d'intérêt, ſans qu'il lui ſoit permis de ſe défendre, ni poſſible de ſe juſtifier ? Inutilement ai-je ſenti que je m'allois donner du ridicule, & que l'inférieur auroit toujours tort vis-à-vis de ſon ſupérieur, puiſque je n'ai point vu d'autre voie, que de juſtes & reſpectueuſes répréſentations pour ſoutenir mon honneur outragé. Ce ne ſont point les traitemens de M. le Comte de Montaigu qui me touchent en eux-mêmes. J'ai lieu de ne le pas croire aſſez connoiſſeur en mérite pour faire un cas infini de ſon eſtime : mais, Monſieur, que penſera le public, qui, content de juger ſur les apparences, ſe donne rarement la peine d'examiner ſi celui qu'on maltraite l'a mérité ? C'eſt aux perſonnes qui aiment l'équité & qui ſont en droit d'approfondir les choſes, de réparer en cela l'injuſtice du public, & d'y rétablir l'honneur d'un honnête homme qui compte ſa vie pour rien quand il a perdu ſa réputation. Rien n'eſt ſi ſimple que cette diſcuſſion à mon égard S'agit-il de l'intérêt : le compte que j'aurai l'honneur de vous remettre écrit de la propre main de M. le Comte de Montaigu, eſt un témoignage ſans réplique qui ne fera pas honneur à ſa bonne foi. S'agit-il de l'honneur : tout Veniſe a vu avec indignation les traitemens honteux dont il m'a accablé. Je ſuis déja inſtruit de quelles couleurs Son Excellence fait peindre les perſonnes qu'elle a priſes en haine : ſi donc on l'en

croit ſur ſa parole, je ne doute point, à la vérité, que je ne ſois perdu & déshonoré; mais qu'on daigne prendre quelques informations & vérifier les choſes, & j'oſe croire que M. le Comte de Montaigu m'aura, ſans y penſer, rendu ſervice en me faiſant connoître.

Je ne prétends point, Monſieur, exiger de ſatisfaction de M. l'Ambaſſadeur. Je n'ignore pas, quelque juſte qu'elle fût, les raiſons qui doivent s'y oppoſer. Je ne demande que d'être puni rigoureuſement ſi je ſuis coupable. Mais ſi je ne le ſuis point, & que vous trouviez mon caractère digne de quelque eſtime & mon ſort de quelque pitié, j'oſe implorer, Monſieur, votre protection & quelque marque de bonté de votre part, qui puiſſe me réhabiliter aux yeux du public. Peut-être y gagnerois-je plus que je n'aurai perdu : mais je ſens que le zèle qui me porteroit à m'en rendre digne, laiſſeroit un jour en doute ſi vous avez exercé envers moi plus de généroſité que de juſtice.

J'ai l'honneur, &c.

J. J. ROUSSEAU.

A l'Hôtel d'Orléans, rue du Chantre, près le Palais Royal.

DANS les notes ſur la lettre de M. de V... à M. Hume, on avance avec beaucoup de confiance que ces lettres ont été écrites à M. du Theil, premier Commis des Affaires Étrangeres, que pluſieurs perſonnes y en ont vu l'original, & qu'on les conſerve chez ſes héritiers : ſi quelqu'un doit être inſtruit de ce fait, c'eſt probablement le fils de ce même M. du Theil : voici la lettre qu'il a écrite à ce ſujet à M. Rouſſeau. Le public la verra avec plaiſir ; on jugera par-là ſi ceux qui diſent avoir vu chez M. du Theil l'original même des lettres de Veniſe, ont bien vu, & ce que l'on doit penſer des falſifications qu'ils ſe ſont permiſes.

LETTRE
DE M. DU THEIL, FILS,
Écrite à M. J. J. ROUSSEAU.

A Paris, le 26 Décembre 1766.

JEAN-JACQUES, ſi vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts que l'on fait pour vous nuire, le libelle ſur la lettre de M. de V... à M. Hume, vous tombera peut-être entre les mains : vous y verrez citées des lettres écrites par vous, & conſervées, dit l'auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je ſuis ſon fils ; ſi jamais le haſard vous eût fait connoître mon exiſtence, vous auriez pu me croire complice de ces vils écrivains ; je ne puis ſupporter cette idée. Je n'avois jamais ſu que vous euſſiez écrit à mon père. Si vos lettres ont exiſté, je ne puis concevoir comment elles ſont devenues publiques. Si elles euſſent été conſervées chez moi, Jean-Jacques, je jure par vous-même, & je crois jurer ſur l'autel de la vérité, que jamais elles n'euſſent vu le jour ſans votre ordre. En ce moment j'oublie votre gloire pour ne ſentir que l'horreur de trahir un homme, & peut-être en vous écrivant j'euſſe, ſans balancer, juré le nom de Hume, s'il m'eût paru plus ſaint que le vôtre. Mais ſi je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inſpiré l'amour de la vertu, Jean-Jacques, réjouiſſez-vous ; dites : voilà encore une ame que j'ai rendu vertueuſe. Gardez-vous au reſte de ſoupçonner que quelqu'un de mes parens ne puiſſe pas tenir ici le même langage que moi. Sans vous, leur exemple ſeroit le ſeul qui m'auroit appris à être honnête.

TERMINONS cette longue querelle par une lettre ingénieuſe & ſage, adreſſée à l'auteur de la Juſtification de M. Rouſſeau. Elle jettera un grand jour ſur la conduite de M. Hume, & elle ne laiſſera rien à deſirer ſur M. Walpole.

LETTRE

LETTRE

A L'AUTEUR DE LA JUSTIFICATION

DE J. J. ROUSSEAU,

Dans la conteſtation qui lui eſt ſurvenue avec M. Hume.

MONSIEUR,

CETTE lettre n'eſt écrite que pour vous; & je ne l'aurois pas rendu publique, ſi j'avois eu un autre moyen de vous la faire parvenir. Mais je n'ai pas pu réſiſter au deſir de vous communiquer les réflexions que j'ai faites, en liſant l'écrit trop peu volumineux, qui a pour titre, *Juſtification de Jean-Jacques Rouſſeau, dans la conteſtation qui lui eſt ſurvenue avec M. Hume*, & je riſque d'autant plus volontiers la voie de l'impreſſion, qu'elle ne peut faire du tort qu'à moi.

JE n'ai pas aſſez d'eſprit pour que votre amour-propre doive être ſatisfait que j'applaudiſſe à votre ſtyle, Monſieur: ainſi je n'en parlerai point. Mais j'ai le ſens aſſez droit, & le cœur aſſez bon, pour que vous puiſſiez être flatté de l'admiration que j'ai conçue pour votre caractère; & j'aime à le faire éclater. Il faut avoir bien du mérite pour entreprendre la défenſe d'un homme que de malheureuſes circonſtances ont livré à la malignité de ſes ennemis; ſur-tout, quand la ſévérité de ſa morale, l'auſtérité de ſes mœurs, & la ſupériorité de ſon génie, lui en ont fait un ſi grand nombre; vous devez donc être sûr de l'approbation de tous les gens de bien. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous auriez dû, ce me ſemble, mettre votre nom à la tête de votre ouvrage. Pourquoi garder l'anonyme? Cette réſerve peut être différemment interprétée; les partiſans de Jean-Jacques l'attribueront à la modeſtie; & ſes antagoniſtes, à la timidité: car, comment pourroient-ils concevoir qu'on eût le courage de bien faire? Vous ne deviez pas vous expoſer à la diverſité de ces jugemens. D'ailleurs, ſi vous

êtes connu, votre réputation eſt bonne; j'en ai pour garant l'honorable rôle dont vous vous êtes chargé : elle auroit donc ajouté ſon propre poids à celui de vos raiſons. Si vous êtes ignoré, vous ne pouviez attendre du temps une occaſion plus favorable pour vous faire connoître; en la ſaiſiſſant vous auriez partagé avec Jean-Jacques l'eſtime que ſes plus cruels ennemis ne peuvent lui refuſer, & qui me paroît ſi bien prouvée par le dédain dont ils affectent de l'accabler. Peut-être auſſi ne vous ſouciez-vous pas d'attirer, même à ce prix, les regards du public : j'en ſerois d'autant moins ſurpriſe, qu'à la beauté de votre procédé, je ne vous crois pas homme de Lettres. Mais ſi vous l'êtes, Monſieur, de grace, nommez-vous; & pour que nous connoiſſions deux hommes capables de ſuivre cette carrière, ſans s'occuper ni à détruire à force ouverte, ni à miner ſourdement l'honneur & la tranquillité de leurs concurrens; & pour adoucir l'amertume dont Jean-Jacques doit être pénétré, en voyant une profeſſion qu'il honore, ſi généralement déshonorée. Car ne vous y trompez pas; votre ouvrage eſt déja arrivé juſqu'à lui, on y arrivera malgré *l'épaiſſeur des filets dont il eſt environné* : l'amitié, ou la haine, lui procurent tous les écrits dont il eſt le ſujet.

Vous dites, Monſieur, que l'expoſé de la conteſtation de Jean-Jacques avec M. Hume a jetté les amis du premier dans un ſi ſingulier abattement, qu'ils n'oſent prendre ſon parti. Ceux qui vous entourent, ont très-bien fait de ſe taire; puiſque leur ſilence vous a fait parler. Je conçois cependant qu'un cœur tel que le vôtre s'annonce, a dû en être triſtement affecté. Pour moi, placée, à cet égard, plus avantageuſement que vous, je connois pluſieurs perſonnes, dont la probité rend les opinions précieuſes; qui penſent & diſent, que la juſtification de Jean-Jacques eſt moins encore dans ſa lettre du 10 Juillet 1766, que dans l'apologie de M. Hume; & qui ne peuvent ſe défendre de ſuſpecter les lumières, ou les intentions *des têtes ſages* qui lui ont conſeillé de mettre au jour les pièces de ſon procès; tant elles trouvent cette démarche ridicule. Quant à vous, Monſieur, vous juſtifiez la conduite de Jean-Jacques, & vous blâmez celle de M. Hume, avec

une modération, qui prouve bien que le ſeul intérêt de la vérité vous anime. Vous ne décidez pas que M. Hume ſoit coupable de trahiſon : mais vous affirmez que Jean-Jacques eſt innocent de l'ingratitude qu'on lui impute. Vous ne pouviez le ſervir plus à ſon gré, qu'en ménageant ſon adverſaire. Il y a encore dans votre écrit, une choſe dont Jean-Jacques ſera bien flatté ; c'eſt le choix des éloges que vous lui donnez ; ils portent tous, ſur la beauté, la généroſité, la délicateſſe, la ſenſibilité de ſon ame, l'honnêteté, la franchiſe, la candeur de ſon caractère ; & voilà, j'en réponds, ce qu'il priſe le plus en lui. Mais, pourquoi ces qualités lui ſont-elles conteſtées ? Sont-ce bien elles qui lui font des jaloux ? Non, mais ſes talens ſont trop inconteſtables ; il faut bien l'attaquer du côté du cœur, qui a toujours bien moins d'occaſions que l'eſprit de paroître.

Je ſuis fâchée, Monſieur, que le louable empreſſement de rendre hommage à la vertu méconnue, vous ait empêché d'étendre plus loin vos obſervations. Vous auriez dit que l'accuſation dont Jean-Jacques charge M. d'Alembert, quoiqu'elle ſoit injuſte, doit paroître bien excuſable.

1°. Jean-Jacques a cru reconnoître le ſtyle de ce célèbre Ecrivain, dans la lettre qu'on oſa produire ſous le nom du Roi de Pruſſe ; & il faut convenir que, pour un homme tel que Jean-Jacques, cette préſomption a la force d'une preuve. Or, cette raiſon de croire que M. d'Alembert étoit l'auteur de cette lettre, n'étoit balancée pour aucune raiſon d'en douter, à moins qu'elle ne fût priſe dans le caractère de M. d'Alembert, choſe très-problématique pour le public, qui ne le connoît que par ſes ouvrages ; puiſqu'on ſe croit en droit de diffamer Jean-Jacques, malgré les ſiens. C'eſt donc un point du procès ſur lequel tous ceux qui ne vivent pas intimement avec M. d'Alembert doivent juger Jean-Jacques avec la plus grande circonſpection.

2°. Cette accuſation a précédé la déclaration que M. d'Alembert adreſſe aux Éditeurs de l'*Expoſé ſuccint*, *&c.* Puiſque c'eſt elle qui paroît y donner lieu. D'ailleurs, bien que cette décla-

ration ſoit ſans date, elle ne doit avoir été faite qu'après que le ſoupçon de Jean-Jacques a été divulgué par M. Hume : il n'étoit pas naturel que M. d'Alembert allât au-devant.

3°. L'AUTEUR de la traduction françoiſe de l'impertinente lettre de M. Walpole s'obſtine à ſe cacher ; & ce n'eſt certainement pas dans l'original Anglois que Jean-Jacques a cru connoître la plume de M. d'Alembert.

4°. ENFIN, il étoit tout ſimple que Jean-Jacques imaginât que M. Walpole & M. d'Alembert étoient devenus amis, l'étant tous deux de M. Hume. Et ſi M. d'Alembert n'affirmoit pas qu'il ne connoit *nullement* M. Walpole, on auroit peine à croire que M. Hume ait négligé de procurer à ſon compatriote la connoiſſance & l'amitié d'un homme d'un auſſi grand mérite que M. d'Alembert. Peut-être auſſi que ce grand Philoſophe, ne ſachant pas le prix de ce qu'il refuſoit, ne ſe ſera pas prêté, comme il le devoit, aux avances qui lui auront été faites. En vérité, Monſieur, *je le plains ſincérement*, de n'être pas lié avec M. Walpole. L'honnête, le conſéquent M. Walpole, qui s'amuſe innocemment à traduire en ridicule aux yeux de l'Univers, un homme *qu'il n'a jamais vu*, *qu'il ne veut pas voir*, (de peur ſans doute de perdre l'envie de le traiter de Charlatan) & qu'il ne connoit que par l'éclat de ſa célébrité, le bruit de ſes diſgraces qu'il éprouve, & le titre d'ami de ſon ami M. Hume !

LE bienfait de M. Walpole, qui ſachant combien ſa nation eſt facile à indiſpoſer, lui peint ce même homme *qu'il ne connoît pas*, comme un orgueilleux forcéné qui préfère les horreurs de l'indigence à l'humiliation d'être ſecouru par un Roi : ou comme un fourbe qui n'ayant réellement pas beſoin de ſecours, affiche la pauvreté pour intéreſſer la commiſération des Princes, exciter leur libéralité, & ſe ménager l'honneur des refus ; & cela, dans le moment où M. Walpole ſait bien que les plus critiques circonſtances forcent cet homme à chercher un aſyle en Angleterre ſous les auſpices de ſon ami M. Hume !

L'INTRÉPIDE M. Walpole, qui bien sûr que, quoi qu'il

faſſe, les remords n'approcheront jamais de ſon cœur, brave, avec la plus généreuſe audace, l'opinion que le public prendra de ſa conduite envers un infortuné *qu'il ne connoît pas*, que tous les honnêtes gens révèrent & qui a été recherché de ſon ami M. Hume!

ENFIN l'équitable M. Walpol, qui ſe vante d'avoir pour Jean-Jacques *le plus profond mépris*, *quoiqu'il ne le connoiſſe point*, & ſans ſavoir pourquoi! Car il n'eſt pas préſumable qu'il mépriſe profondément Jean-Jacques, parce que celui-ci a trouvé ſa plaiſanterie mauvaiſe, & s'eſt formaliſé de la foibleſſe de ſon ami M. Hume.

IL ſeroit original que le clairvoyant M. Walpole eût puiſé dans les ouvrages de Jean-Jacques *le profond mépris* qu'il a pour ſa perſonne, & qu'en en indiquant la ſource à toute l'Europe, qui, juſqu'à préſent, ne l'a pas vue, il ſauvât Jean-Jacques du reproche d'hypocriſie dont M. Hume & ſes adhérens s'efforcent de le noircir.

VOUS auriez dit, Monſieur, que M. Hume ne raiſonne pas avec toute la juſteſſe qu'on attend de lui, quand il met en queſtion, page 445 du Précis de *l'Expoſé* ſuccinct, *ſi l'orgueil extréme de Jean-Jacques eſt un défaut*; qu'il établit qu'en admettant l'affirmative pour laquelle il paroit ne pas pencher, ce ſeroit un défaut reſpectable; & qu'il dit cinq lignes plus bas *qu'un noble orgueil*, *quoique porté à l'excès*, *mériteroit de l'indulgence dans Jean-Jacques Rouſſeau*. Donc, ſelon M. Hume, la même qualité, chez le même homme & dans les mêmes circonſtances, peut être à la fois l'objet de l'indulgence & du reſpect. C'eſt dommage que cet endroit péche contre la Logique : car il me ſemble être, à d'autres égards, le mieux frappé de tout *l'Expoſé*.

VOUS auriez dit, Monſieur, qu'il n'y a point d'ame délicate qui ne ſoit bleſſée de l'oſtentation avec laquelle M. Hume étale les prodigieux efforts qu'il a inutilement faits pour ſervir Jean-Jacques juſqu'au moment où il engagea M. le Général Conway à demander pour lui une penſion au Roi : (ſuccès que le carac-

tère de ce Miniſtre a dû rendre bien facile) ; & qu'auſſitôt que le ſentiment fait place à la réflexion, on ſe demande à quoi ſervent donc, en Angleterre, le crédit, la réputation, la fortune même, puiſque tout cela joint, chez M. Hume, à la plus forte paſſion d'obliger Jean-Jacques, n'a rien produit pour celui-ci, & n'a valu à M. Hume même, que le prétexte de prendre un titre dont ſa vanité s'alimente.

Vous auriez dit, Monſieur, que le choix des articles de la Lettre de Jean-Jacques auxquels M. Hume répond, eſt un argument victorieux en faveur de Jean-Jacques. De plus; que les affirmations de Jean-Jacques ne méritent en elles-mêmes pas moins de confiance, que les négociations de M. Hume, & qu'elles en méritent davantage, en ce que c'eſt vis-à-vis de M. Hume, que Jean-Jacques affirme, & que c'eſt vis-à-vis du public que M. Hume nie.

Vous auriez ajouté, Monſieur, à ce que vous dites ſur la façon dont ſe termine la fameuſe lettre du 10 Juillet, qu'il faut que la crainte de faire une injuſtice ait un empire bien abſolu ſur l'ame de Jean-Jacques, pour qu'il lui reſtât encore *des doutes de la trahiſon de M. Hume.* En effet, lorſque queſtionné par M. Hume ſur le compte de M. d'Alembert Jean-Jacques lui dit que ce ſavant étoit un homme *adroit & ruſé*, M. Hume *le contredit*, & fit bien, *avec une chaleur dont il s'étonna, parce qu'il ne ſavoit pas alors qu'ils fuſſent ſi bien enſemble.* Leur intelligence s'eſt découvert, Jean-Jacques a donc la preuve que M. Hume ſait fort bien défendre ſes amis. Sans parler des inexplicables infidélités dont Jean-Jacques ſe plaint relativement à ſes correſpondances; de l'air de protection que M. Hume prend avec lui; du peu d'égards qu'il lui marque dans un moment où il lui en devoit tant, *puiſqu'il lui rendoit de bons offices en matiere d'intérêt*, & qu'il étoit naturel que ſes compatriotes montaſſent leur ton ſur le ſien, il ſouffre que les gens de Lettres ſur qui il a une influence dont il ſeroit bien fâché qu'on doutât, déchirent Jean-Jacques dans les papiers publics; il ne prend point à injure les outrages qu'on lui fait; on calomnie Jean-Jacques, M. Hume

ne contredit perſonne; il reſte étroitement uni avec tous les ennemis de ſon ami; cependant, il s'emploie ouvertement pour lui, le produit, le flatte, le careſſe.... J'ai bien pu préparer la concluſion; mais je ne ſaurois la prononcer : elle eſt trop dure.

VOUS auriez dit, Monſieur, que les gens qui cenſurent aigrement quelques épithètes choquantes, que Jean-Jacques s'eſt permiſes dans ſa lettre du 10 Juillet, préoccupés de ce que cette lettre ſe trouve dans les mains de tout le monde, ne font pas attention qu'elle n'étoit pas faite pour y paſſer; que ce n'eſt point Jean-Jaques qui l'a rendu publique; qu'il ne pouvoit pas croire, ne regardant M. Hume ſeulement que comme un homme ſenſé, qu'elle le devint jamais; & qu'il eſt fort différent de ſe plaindre à un homme des ſujets de mécontentement qu'on a reçus de lui & de ſes amis, ou de mettre l'Univers dans la confidence de ſa façon de penſer ſur le compte de cet homme & de ceux qui tiennent à lui; & qu'ainſi Jean-Jacques a pu dire tout ce qu'il a dit à M. Hume, ſans déroger à l'horreur qu'il a toujours eue pour les perſonnalités.

VOUS auriez dit, Monſieur, que c'eſt M. Hume, en divulguant le ſoupçon de Jean-Jacques, & non pas Jean-Jacques, en lui communiquant, qui force M. d'Alembert à paroître lié avec les Éditeurs de M. Hume. Déſagrément qui doit être bien ſenſible à un homme auſſi ſcrupuleuſement délicat, droit & honnête que M. d'Alembert. Quels gens ce ſont, Monſieur, que ces Éditeurs! Le Ciel nous préſerve qu'ils s'aviſent de ſe faire Auteurs.

ENFIN, Monſieur, vous auriez dit, que la ſeule choſe répréhenſible dans la lettre de Jean-Jacques, eſt la confiance avec laquelle il avance que M. de Voltaire lui a écrit une lettre *dont le noble objet eſt de lui attirer le mépris & la haine de ceux chez qui il s'eſt réfugié.* Je ne conçois pas comment Jean-Jacques a pu attribuer à M. de Voltaire cet infâme libelle intitulé : *le Docteur Jean-Jacques Panſophe*, ou *lettre de M. de Voltaire*; & j'avoue que j'aurois peine à lui pardonner cette mépriſe, s'il ne l'avoit faite dans un temps où l'oppreſſion de ſon cœur devoit gêner la

liberté de ſon eſprit. Quoi! parce que M. de Voltaire fait quelquefois des méchancetés, en faut-il inférer qu'il faſſe toutes celles que des méchans ſubalternes donnent pour être de lui? Ce genre eſt ſi facile, & la proſe de M. de Voltaire eſt ſi aiſée à imiter! Cette opinion eſt injuſte : elle eſt même dangereuſe : car elle peut encourager les auteurs encore plus vils qu'obſcurs, qui ſe plaiſent à dégrader aux yeux du public, deux hommes fameux, l'un par ſon eſprit & ſes proſpérités, l'autre par ſon génie & ſes malheurs, qui partagent, quoiqu'inégalement, ſes ſuffrages. Pour moi, je penſe avoir de très-bonnes raiſons pour croire que M. de Voltaire n'eſt point l'auteur de la lettre intitulée : *le Docteur Jean-Jacques Panſophe.*

1°. ELLE a paru ſous ſon nom.

2°. ON y relève de prétendues contradictions de Jean-Jacques. M. de Voltaire relever des contradictions! Ah! Monſieur, peut-on le croire, ſans s'écarter de l'opinion, ſans doute appuyée ſur des faits, qu'on a généralement de ſa prudence!

3°. ON y accuſe Jean-Jacques des vices les plus atroces; & l'on en plaiſante, on pourroit plaiſanter M. de Voltaire d'une erreur d'hiſtoire, de Chronologie, de Géographie, &c. &c. En pareil cas le ton léger n'eſt pas celui de l'amour de la vertu; & M. de Voltaire veut qu'on croye qu'il aime la vertu.

4°. CETTE lettre contient quelques platitudes & des écarts d'imagination que M. de Voltaire pourroit ſe permettre au milieu de ſes protégés; mais qu'il ſe garderoit bien de donner ſous ſon nom au public : car puiſque M. de Voltaire écrit encore, il veut encore être admiré.

5°. ON a inféré dans cette lettre quelques phraſes qui ſe trouvent dans les ouvrages de Jean-Jacques, & que tout le monde reconnoît à force de les avoir lues. Mais elles ſont ſi bêtement, ou ſi indignement défigurées, qu'elles ne peuvent avoir été miſes dans cet état que par quelqu'un dont la tête eſt aliénée, ou dont le cœur eſt corrompu. En vérité, cela reſſemble bien

bien à M. de Voltaire, lui dont la juſteſſe de l'eſprit & la droiture de l'ame ſont les attributs diſtinctifs! Et puis, ſi M. de Voltaire pouvoit être ſoupçonné d'animoſité contre Jean-Jacques, le moyen d'imaginer qu'il fût aſſez gauche pour prouver, en altérant ceux de ſes paſſages qu'il cite, qu'il eſt lui-même convaincu qu'on ne peut nuire à cet auteur, en le citant fidélement? Ah! Jean Jacques, pour avoir tant étudié les hommes, vous connoiſſez bien peu l'homme dont il eſt queſtion.

6°. JE ſais bien que M. de Voltaire, dont la grande ame ne s'occuppe que de l'intérêt général, s'embarraſſe peu de faire pleurer celui à qui il parle, pourvu qu'il faſſe rire ceux qui l'écoutent. Mais quand il veut faire rire aux dépens de quelqu'un, il s'attache à en ſaiſir les ridicules, plutôt qu'à lui en ſuppoſer: ſon ironie eſt fine, & ſes tournures ingénieuſes. Or, tout le perſifflage de la lettre dont il s'agit porte à faux, & n'a ni ſel, ni variété.

7°. ENFIN l'auteur de cette lettre dit à Jean-Jacques, que *ſes livres ne méritoient pas de faire tant de ſcandale & tant de bruit.* C'eſt comme s'il diſoit que les Puiſſances Eccléſiaſtiques & Séculières, qui ſe ſont allarmées des *livres* de Jean-Jacques, n'ont pas le ſens commun; que le public, ſur qui les *livres* de Jean-Jacques ont fait tant de ſenſation, n'a pas le ſens commun; que le Roi de Pruſſe, qui ne connoit Jean-Jacques que par ſes *livres*, & qui l'a ouvertement honoré de la plus ſpéciale protection, non-ſeulement à titre d'infortuné, mais à titre d'homme de mérite, n'a pas le ſens commun. Eh! Monſieur, ſans compter ce que M. de Voltaire doit de reconnoiſſance aux Puiſſances Eccléſiaſtiques & Séculières, au public, & au Roi de Pruſſe; comment M. de Voltaire, qui a tant de jugement, auroit-il fait une telle bévue?

CES raiſons me ſuffiſent pour croire que M. de Voltaire n'a point fait *le Docteur Jean Jacques Panſophe*, ni même la lettre (adreſſée à M. Hume) qui le précede dans une brochure qui vient de paroître, malgré le déſaveu que cette lettre contient.

Un désaveu! C'est pourtant bien là le cachet de M. de Voltaire.... N'importe; ces lettres ne sont pas de lui; elles n'en peuvent pas être. Sans doute elles viennent de la même source qu'un autre libelle intitulé, *Confession de M. de Voltaire*, qui parut il y a quelques années, aussi sous son nom. Vous ne la connoissez peut-être pas, Monsieur, cette *Confession*. C'est une pièce de vers, mal faite, & de mauvais goût, mais pleine de choses si fortes, que M. de Voltaire ne pourroit les avouer, quand elles seroient vraies, (ce qu'il faut bien se garder de croire,) qu'aux pieds d'un Capucin, dans quelque violent accès de colique, qui rendroit sa profession de foi plus étendue que celle qu'on lui fait faire dans *le Docteur Jean-Jacques Pansophe*.

En vérité Monsieur, il est bien malheureux que les loix ne sévissent pas contre ces monstres de méchanceté & de bassesse, qui, à la faveur des noms les plus imposans, exhalent le poison qui surabonde dans leur ame. La société du moins, aussitôt qu'elle les connoît, devroit en faire justice, en les écrasant de tout le poids de son mépris. Car, à mon avis, qui n'est honnête homme qu'aux termes de la loi, ne peut prétendre qu'au respect du bourreau.

Si je n'étois pas femme, je prendrois pour moi-même le conseil que j'ai osé vous donner, Monsieur; je me nommerois. Mais ce seroit me faire trop remarquer, que de me déclarer hautement pour un homme qui, dit-on, outrage mon sexe. Quoique je ne veuille point choquer ce sentiment, je suis bien éloignée de l'adopter; je pense au contraire qu'il n'y a point d'auteur qui nous traite aussi favorablement que Jean-Jacques, puisqu'en exigeant de nous une plus grande perfection, il prouve qu'il nous en croit susceptibles; & je trouve qu'il nous rend exactement justice, en disant de nous beaucoup de bien, & un peu de mal.

FIN DU TOME III.

TABLE.

LA Reine Fantaſque, Conte. Page 5
De l'Imitation Théatrale. 25
Pygmalion, Scène lyrique. 45
Arrêt de la Cour de Parlement, qui condamne un Imprimé, ayant pour titre, Émile, ou de l'Éducation, *par J. J. Rouſſeau, à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la haute Juſtice.* 55
Mandement de M. l'Archevêque de Paris. 61
Lettre de M. Rouſſeau, Citoyen de Genève, à Chriſtophe de Beaumont, Archevêque de Paris. 81
*Lettre de M. Rouſſeau à M**, à Paris.* 169
Lettre à M. Rouſſeau. 173

Extraits des Journaux.

Journal de Trévoux. 181
Journal Encyclopédique. 212
Extrait de la Confeſſion de foi du Vicaire Savoyard, par M. Bitaubé. 263
Lettre de M. Rouſſeau à ſon Libraire de Paris. 275
Sentiment des Citoyens. 276
Lettre de M. Rouſſeau à M. le Profeſſeur de Montmollin. 282
Lettre du même à M. le premier Syndic de Genève. 284
Lettre de M. Rouſſeau à M. Marc Chapuis, Citoyen de Genève. 285
*Lettre à M***.* 288

Réfutation du Libelle précédent.

Lettre première. 307
Lettre II. 309
Lettre du Profeſſeur de Montmollin à M. N. N. à Genève. 310
Lettre III. 318
Lettre de M. Rouſſeau au Profeſſeur de Montmollin. 319
Lettre IV. 323

Lettre V. Page 328
Lettre VI. 333
Lettre VII. 336
Lettre VIII. 338
Lettre IX. 342
Lettre X. 344
Lettre relative à M. Rouſſeau, adreſſée à Mylord Comte de Wemyſs. 348

Pièces juſtificatives tranſcrites ſur les originaux.

I. *Arrêt du Conſeil d'État.* 363
II. *Reſcrit du Roi de Pruſſe.* 364
III. *Autre Arrêt du Conſeil d'État.* 365
IV. *Arrêt extrait du Manuel.* 366
V. *Autre Reſcrit du Roi de Pruſſe.* 371
VI. *Requête de la Communauté de Bovereſſe.* 374
VII. *Autre Arrêt du Conſeil.* 377
VIII. *Autre Requête de la Communauté de Bovereſſe.* 380
IX. *Autre Arrêt du Conſeil d'État.* 383
X. *Déclaration des Gouverneurs de la Communauté de Bovereſſe.* 384
XI. *Arrêt concernant les Conſtitutions Eccléſiaſtiques.* 385
XII. *Lettre de M. Rouſſeau.* 386
XIII. *Remarques fournies à M. Rouſſeau.* 406
Lettre relative à M. Rouſſeau. 429
Suite de l'Émigration de M. Rouſſeau. 432
Précis de l'Expoſé ſuccint par M. Hume. 441
Déclaration de M. d'Alembert. 490
Première Lettre. 496
Seconde Lettre. 500
Troiſième Lettre. 501
Lettre de M. Du Theil, fils, à M. Rouſſeau. 504
Lettre de l'Auteur de la juſtification de M. Rouſſeau. 505

Fin de la Table.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart